



HAL
open science

Dynamiques territoriales et revendications identitaires des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi (Guyane française).

Isabelle Tritsch

► **To cite this version:**

Isabelle Tritsch. Dynamiques territoriales et revendications identitaires des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi (Guyane française).. Géographie. Université des Antilles-Guyane, 2013. Français. NNT: . tel-00831619

HAL Id: tel-00831619

<https://theses.hal.science/tel-00831619>

Submitted on 7 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université des Antilles et de la Guyane

Faculté des Lettres et Sciences humaines

École doctorale pluridisciplinaire : Santé, Environnement et Sociétés dans les Amériques

Thèse pour le doctorat de géographie

Isabelle TRITSCH

**Dynamiques territoriales et revendications identitaires
des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi
(Guyane française).**

Sous la direction de Bernard THIBAUT

Soutenue le 27 mai 2013 à Paris

Jury :

François-Michel Le Tourneau, directeur de recherche au CNRS – Creda (président du jury)

Eduardo Brondizio, professeur à l'Indiana University (rapporteur)

Hervé Théry, directeur de recherche au CNRS – Creda (rapporteur)

Bernard Thibaut, directeur de recherche émérite au CNRS – UMR ECOFOG (directeur de thèse)

Valery Gond, chargé de recherche au CIRAD – UR B&SEF (co-directeur de thèse)

Pierre Grenand, directeur de recherche émérite à l'IRD

Résumé

Les territoires amérindiens couvrent de vastes étendues de forêts tropicales et possèdent une forte valeur sociale et environnementale. Soumis à des contraintes et opportunités variées, ils sont de nos jours le siège de nombreuses transformations territoriales. Ces transformations sont complexes et multiformes. Elles impliquent l'adoption de nouveaux modes de production et de consommation, le réajustement des formes d'organisation sociale et des dynamiques de réaffirmation identitaire et territoriale. Or les liens entre tous ces processus sont encore mal compris, et rendent délicate la compréhension des dynamiques d'adaptation des systèmes amérindiens de gestion des ressources communes.

Cette thèse s'intéresse particulièrement aux dynamiques territoriales des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi en Guyane française. Elle intègre des données sur l'occupation du sol obtenues par télédétection, des données socio-économiques et productives à l'échelle des ménages et des données qualitatives sur les processus identitaires, les réseaux de parenté, les politiques de conservation et la gouvernance du territoire. Elle montre que malgré la sédentarisation de l'habitat autour des bourgs locaux, la croissance des revenus monétaires issus des emplois salariés et des aides sociales, combinée avec le maintien de réseaux de parenté et d'entraide, permet une redynamisation des systèmes de mobilité et une diversification des territorialités amérindiennes. De plus, les politiques environnementales mises en place sur le territoire impliquent des processus de territorialisation et de revendications identitaires et motivent la construction collective d'un projet de développement local endogène. Une approche comparative avec la situation des Amérindiens wayãpi vivant au Brésil et évoluant dans un contexte socio-économique, institutionnel et environnemental bien différent montre des dynamiques similaires. Les Amérindiens de ces deux pays adoptent des systèmes d'exploitation du territoire multi-locaux, leur permettant d'étendre leur occupation du territoire et s'inscrivant dans une dynamique de réaffirmation identitaire et territoriale. Ils articulent ainsi les espaces de la forêt et des bourgs. Cette forme d'exploitation multi-locale du territoire peut être interprétée comme une nouvelle forme de gouvernance environnementale, qui leur permet de contourner les difficultés d'accès aux ressources naturelles autour des bourgs et d'affirmer leur souveraineté sur le territoire.

Mots-clés : territoire amérindien, système de gestion des ressources communes, aires protégées, gouvernance environnementale, revendications identitaires et territoriales, Guyane française.

Abstract

Territorial dynamics and identity claims of the Wayãpi and Teko indigenous people of the municipality of Camopi (French Guiana).

Indigenous territories comprise extensive areas of tropical forest and hold significant social and conservation value. Today, they are subject to various constraints and opportunities, and face many territorial transformations. These transformations are complex and multifaceted. They involve the adoption of new production and consumption modes, the modification of forms of social organisation and identity and territorial claims. However, the links between these on-going processes are still poorly understood, and make difficult to appreciate the adaptation dynamics of indigenous common natural resources management.

This thesis is particularly concerned with the territorial dynamics of the Wayãpi and Teko indigenous people of the municipality of Camopi in French Guiana. It integrates methods that include land use analysis using remotely sensed data, socio-economic and agricultural systems analysis at the household scale, and empirical analysis on the influence of identity claims, kinship networks, and conservation policies. It shows that despite the residential settlement around local towns, the growth of cash income from wage labour and welfare, associated with strong kinship networks, allows the revival of mobility and the diversification of indigenous territorialities. Environmental policies implemented on the territory involve processes of identity and territorial claims and motivate the construction of a collective project of endogenous local development. A comparative approach with the situation of the wayãpi people living in Brazil and evolving in a completely different institutional, socio-economic and environmental context shows similar dynamics. Indigenous peoples of these two sites adopt “multi-local” land use systems, allowing them to extend their territory occupation and taking part of a broader dynamic of territorial and identity affirmation. They articulate forest and local town environments. This multi-local land use system can be interpreted as a new form of environmental governance, which overcomes the access difficulties to natural resources around local towns and ensures their sovereignty over the territory.

Keywords : Indigenous territory, common resources management, conservation policies, environmental governance, identity and territorial claims, French Guiana.

Remerciements

Un grand merci à tous ceux qui m'ont aidée, de près ou de loin, dans la réalisation de cette thèse. Et particulièrement :

Bernard Thibaut, pour sa direction scientifique,

Valery Gond, pour son soutien scientifique, sa bonne humeur et son optimisme à toute épreuve,

Pierre Grenand et Damien Davy, pour leurs connaissances fines du terrain et les partages et apprentissages au sein de notre convention de recherche,

Richard Pasquis, pour avoir accompagné les premiers pas de ce travail et m'avoir permis d'obtenir des financements,

Le Fond social européen et le CIRAD pour le soutien financier, mais également le PAG pour le financement des missions de terrain, ainsi que SEAS-Guyane et ISIS pour l'accès aux images satellites,

Les personnes du PAG à Cayenne et à Camopi pour le partage des connaissances, l'appui logistique, et les traductions en wayãpi et en teko,

Tous les membres de l'UMR Ecofog, de l'UR B&SEF, du CIRAD-Kourou et de l'OHM Oyapock pour leur accueil en Guyane et à Montpellier,

Tous les amis de labo, et particulièrement Dakis, Thais, Christelle, Sarah, Tsilavina et Isabelle pour le partage quotidien des expériences et galères de la thèse,

Un grand merci également à toute ma famille et à tous mes amis de Guyane et de Montpellier pour leur soutien, pour s'être intéressés de près ou de loin à mon aventure de thésarde, mais aussi pour avoir relu et commenté le manuscrit,

Un merci tout particulier à Cyril, pour son soutien et sa patience, mais aussi pour sa précieuse aide en statistiques et en gestion de base de données,

Et bien sûr, merci aux rapporteurs et aux membres du jury d'avoir accepté d'évaluer mon travail et d'y avoir accordé du temps.

Pour finir, je souhaite remercier tout particulièrement les habitants de la commune de Camopi pour leur accueil, pour avoir patiemment répondu à mes questions, et m'avoir fait partager leur savoir-faire et leur quotidien. Grâce à eux, mon travail de terrain à Camopi a été une expérience de vie intense et riche en apprentissages.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	9
PREMIERE PARTIE - Les enjeux multiples des territoires amérindiens	11
Chapitre 1. Les territoires amérindiens contemporains, des dynamiques variées	13
1. Territorialité et identité amérindienne, des notions dynamiques	13
2. Gestion des ressources communes et conservation des forêts tropicales	23
3. Réorganisations contemporaines des territoires amérindiens	41
4. Conclusion du chapitre. Synthèse du contexte général de la recherche	54
Chapitre 2. Comprendre les dynamiques du territoire des Amérindiens wayāpi et teko de la commune de Camopi	57
1. Un site d'étude représentatif : le territoire des Wayāpi et Teko de la commune de Camopi, dans le Parc amazonien de Guyane	57
2. Problématique et objectifs de recherche	60
3. Méthodologie générale	63
4. Conclusion du chapitre	82
Chapitre 3. Du territoire historique à la structuration du territoire actuel	85
1. La construction identitaire et territoriale des Wayāpi et des Teko : un processus dynamique	86
2. Le système « traditionnel » de gestion du territoire des Wayāpi et des Teko	105
3. Organisation des populations amérindiennes de Guyane, un tournant dans leur histoire	117
4. Les contraintes contemporaines exercées sur le territoire, entre orpaillage et conservation de l'environnement	123
5. Conclusion du chapitre	133
DEUXIEME PARTIE - Recompositions territoriales et identitaires dans la commune de Camopi	135
Chapitre 4. Dynamiques contemporaines de gestion du territoire des Wayāpi et Teko : des mobilités revisitées	137
1. Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la société	137
2. Organisation contemporaine de l'habitat : la multiplication des hameaux	164
3. Organisation spatiale des abattis : l'articulation de plusieurs sites d'exploitation des ressources complémentaires	189
4. Conclusion du chapitre. La multi-localité au cœur de la gestion contemporaine du territoire	218

Chapitre 5. Multi-localité et réaffirmation identitaire et territoriale : une forme de gouvernance environnementale amérindienne ?	221
1. Des logiques familiales au cœur de la gestion du territoire	221
2. Les différentes logiques économiques, productives et territoriales des ménages	246
3. Les dynamiques de réaffirmation identitaire et territoriale, un moteur de la réorganisation des territorialités	261
4. Conclusion du chapitre. Adaptation du système de gouvernance environnementale des Wayãpi et des Teko	273
TROISIEME PARTIE - Populations amérindiennes et stratégies nationales d'aménagement du territoire	275
Chapitre 6. Multi-localité et affirmation de la souveraineté territoriale, l'exemple de la Terre indigène wayãpi au Brésil	277
1. Un contexte socio-économique, institutionnel et environnemental bien différent, mais des contraintes et enjeux communs	277
2. Des dynamiques d'occupation du territoire comparables : mouvements de regroupement et d'éclatement de l'habitat	286
3. De l'empreinte agricole aux mobilités territoriales	294
4. Conclusion du chapitre. Mise en perspectives sur la gouvernance environnementale des territoires amérindiens	308
Chapitre 7. Développement endogène et enjeux de gouvernance du territoire des Wayãpi et Teko	315
1. Un territoire frontalier aux enjeux multiples	315
2. Enjeux de gouvernance du territoire des Wayãpi et des Teko pour la définition d'un projet collectif de développement endogène	333
3. Conclusion du chapitre. L'appropriation sociale des parcs nationaux, un enjeu important pour appuyer un développement endogène du territoire	368
CONCLUSION GENERALE	375
Bibliographie	379
ANNEXES	402
TABLES	421
Plan détaillé	430

Note pour la lecture

Afin de faciliter la lecture du texte, les idées et les conclusions essentielles de chaque partie sont encadrées. Le texte contient également des encadrés grisés et référencés qui apportent des éléments de définition ou de compléments à certains termes ou notions utilisés.

Les notes de bas de page sont destinées à préciser des éléments qui alourdiraient le texte, ou en casseraient le rythme,

Les citations sont entre guillemets et en italique,

Les termes dans une langue étrangère sont en italique,

Sauf mention spécifique, les photos sont de l'auteur.

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le début des années 1970, la démographie des populations amérindiennes vivant en forêts tropicales humides du grand ensemble amazonien a connu une forte croissance inversant la tendance à la disparition de ces peuples de la forêt. Dans la même période, tous ces peuples ont à la fois multiplié les contacts avec la civilisation et les commodités occidentales et affirmé leur identité au travers de revendications territoriales appuyées par les conférences internationales.

Ces évolutions se traduisent par des dynamiques nouvelles d'appropriation et de gestion des espaces forestiers support de leur économie vivrière, accompagnées par la densification importante des peuplements au voisinage de commodités nouvelles apportées ou imposées par les États où vivent ces peuples : l'école et les services de santé principalement.

De nombreuses études ont été consacrées à ces dynamiques récentes, principalement au Brésil où les « questions indiennes » ont été au cœur de la stratégie de gouvernance des régions amazoniennes des gouvernements successifs.

La Guyane française connaît le même phénomène de renouveau démographique des peuples amérindiens, mais la France ne reconnaît pas la différenciation des peuples constituant la nation française et développe une gouvernance de ses territoires forestiers tropicaux radicalement différente de celle du Brésil, tant dans son approche des droits des peuples autochtones, que dans les mécanismes de protection de l'écosystème forestier.

Depuis 1970, les peuples wayãpi et teko installés en Guyane française expérimentent la mise en place par l'État français d'une commune « amérindienne *de facto* », de zones de droits d'usage collectifs, d'une zone d'accès réglementé et d'un Parc national de nouvelle génération. Les travaux des anthropologues Pierre et Françoise Grenand ont très bien documenté le début de cette période et il paraît tout à fait pertinent, en bénéficiant du suivi qu'ils ont effectué depuis 30 ans, d'examiner comment ces peuples amérindiens se sont saisis des contraintes et des opportunités spécifiques à la France pour fonder l'évolution de leurs sociétés. Une comparaison avec les Amérindiens wayãpi du Brésil (Amapá), complètement séparés du point de vue géographique et politique avant cette période, vise à examiner les convergences et divergences de trajectoires et peut aider à comprendre quels sont les moteurs majeurs des évolutions constatées.

Ce travail de thèse a été effectué en liaison avec la mise en place du Parc amazonien de Guyane (PAG) créé en 2007, après la réforme de 2006 sur les parcs nationaux français. Le PAG accorde des droits spécifiques aux communautés d'habitants et s'inscrit dans une perspective de gestion durable des territoires. Au travers d'un ancrage territorial assuré par les délégations locales du Parc et de la création d'institutions tentant de garantir la participation et la cogestion du parc, celui-ci propose une palette d'outils pour appuyer les communes, leurs populations et les acteurs locaux dans la définition d'un projet collectif de développement durable des territoires.

Pour mener à bien ce projet, il est demandeur d'une meilleure connaissance du territoire et de ses dynamiques. Un ensemble de programmes de recherche a donc été initié par le PAG, tant en sciences naturalistes qu'en sciences humaines et sociales, visant à générer de la connaissance sur le territoire. C'est le cas de la convention de recherche « *Dynamiques socioculturelles, territorialité et gouvernance dans la commune de Camopi* » entre le PAG, l'Observatoire hommes-milieux « Oyapock » du CNRS et le CIRAD-UMR ECOFOG dans laquelle s'insère mon travail de doctorat.

PREMIERE PARTIE

Les enjeux multiples des territoires amérindiens



Illustration photographique de la première partie : survol des abattis et jachères du mooyen Oyapock

Chapitre 1. Les territoires amérindiens contemporains, des dynamiques variées

Ce chapitre dresse le cadre théorique de la thèse et pose les bases de la construction de la problématique de recherche. La première partie détaille les différentes facettes des territoires amérindiens. Elle souligne le caractère dynamique des territorialités et de l'identité amérindienne. La deuxième partie s'intéresse au rapprochement entre territoire amérindien, gestion des ressources communes et conservation des écosystèmes amazoniens. Elle présente les apports théoriques sur la gestion des communs et les enjeux autour de la mise en place de politiques environnementales sur les territoires amérindiens. Elle montre l'influence des politiques de conservation sur la gouvernance et les territorialités amérindiennes. La dernière partie se consacre aux réorganisations contemporaines des systèmes amérindiens de gestion des ressources collectives et montre l'importance de l'adoption d'une démarche pluridisciplinaire pour comprendre les multiples facteurs et processus qui peuvent intervenir.

1. Territorialité et identité amérindienne, des notions dynamiques

1.1 De l'assimilation à la reconnaissance de droits spécifiques

Dans plusieurs pays amazoniens, les Etats s'intéressent en premier lieu à la question amérindienne dans une perspective d'assimilation de ceux-ci à la société nationale. En effet, dès le début du XX^e siècle, la présence des populations amérindiennes d'Amazonie est vue comme un obstacle aux politiques d'intégration nationale : beaucoup de terres peuplées par les Amérindiens sont situées dans des régions intéressantes sur le plan économique (ex. régions minières) ou sur le plan géopolitique (ex. zones frontalières). Par exemple, le Brésil promulgue sa première loi sur les peuples indigènes, le « Statut de l'Indien », en 1973 ; elle définit l'identité et la territorialité des sociétés amérindiennes. Son but premier est de résoudre les enjeux territoriaux liés à la présence des Amérindiens, et ainsi de permettre l'implantation de projets de développement en Amazonie (Albert, 1997). Ce statut confère aux populations autochtones une identité générique, et une semi-capacité légale qui les place sous la tutelle de l'État, jusqu'à qu'ils puissent être « incorporés à l'Union nationale ». L'État leur doit

assistance via la FUNAI (*Fundação Nacional do Índio*), administration indigéniste créée en 1967 et remplaçant le SPI (*Serviço de Proteção aos Índios*). La reconnaissance des peuples indigènes au Brésil débute donc dans une perspective assimilationniste, qui considère les Amérindiens comme une catégorie sociale transitoire, jusqu'à ce qu'ils soient intégrés à la société brésilienne (*ibid.*). La France, quant à elle, donne le statut de citoyen français aux Amérindiens de Guyane française en 1969, les assimilant directement à la société française.

Les premiers mouvements d'organisation des peuples amérindiens d'Amazonie naissent dans ce contexte d'assimilation culturelle et sociale dès les années 1970. Ils sont soutenus par diverses organisations de défense des droits de l'homme et des populations autochtones. Un grand débat sur le respect des droits et intérêts des Amérindiens est lancé, visant notamment à obtenir la démarcation de terres indigènes et à établir une réflexion critique sur les politiques d'intégration des Amérindiens menées par les différents États. A l'échelle internationale, la convention n°107 de l'Organisation internationale du travail (OIT), adoptée en 1957 et préconisant l'assimilation des populations autochtones, est réactualisée par la convention n°169 de l'OIT en 1989. Ce texte prône l'autonomie des populations autochtones, leur droit à la terre, et leur droit de participation à l'ensemble des décisions et politiques les concernant. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est adoptée en 2007 et pose officiellement le principe de l'autodétermination des populations autochtones (Karpe et Tiouka, sous presse). Cette déclaration n'a pas de force contraignante, au contraire de la convention n°169 de l'OIT, seul texte international contraignant consacré spécifiquement aux peuples autochtones. Mais à ce jour, la convention n°169 de l'OIT est ratifiée par seulement 22 pays, dont le Brésil, mais pas la France (Filoche, 2011a). Il y a donc eu un revirement de situation à l'échelle internationale, passant de politiques visant à l'assimilation à des politiques promouvant l'autonomie des peuples autochtones (Karpe et Tiouka, *op. cit.*).

Face à cette mouvance internationale et aux luttes amérindiennes, soutenues par un important mouvement indien et pro-indien, la situation des populations autochtones a fortement évolué dans beaucoup de pays d'Amazonie. Les Amérindiens ont obtenu des droits spécifiques et la démarcation de « Terres indigènes », régies par différents statuts. Par exemple, au Brésil, la Constitution de 1988 rompt avec la tradition assimilationniste, et reconnaît aux Amérindiens le droit à la différence et celui de maintenir leur propre culture. Elle définit les droits des Amérindiens sur leur terre comme des « droits originaux », c'est-à-

dire antérieurs à la création du propre État, puisque ceux-ci sont les premiers occupants du Brésil, et détermine le concept de Terres indigènes (TI). Ces terres sont l'usufruit exclusif et collectif des groupes amérindiens auxquels elles sont attribuées, mais restent incluses dans les biens de l'Union nationale, c'est-à-dire que la propriété de l'espace demeure celle de l'État fédéral.

En revanche, le statut des Amérindiens de Guyane a peu évolué : la France prône, jusqu'à aujourd'hui, que son article premier de la Constitution reconnaît le peuple français comme un seul peuple indivisible, et qu'elle ne peut donc reconnaître l'antériorité d'un peuple comme facteur de discrimination. Elle n'a donc pas ratifié la convention n°169 de l'OIT. Les Amérindiens de Guyane ont tout de même obtenu quelques droits spécifiques (voir chapitre 3 pour plus de détails). Ils obtiennent notamment, en 1987, des Zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) qui permettent « *aux populations tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt* » de se voir octroyer « *sur les terrains domaniaux de la Guyane des droits d'usage collectifs pour la pratique de la chasse, de la pêche et, d'une manière générale, pour l'exercice de toute activité nécessaire à la subsistance de ces communautés* » (art. 170.56, Décret n°87-267 du 14 avril 1987 qui modifie le Code du Domaine de l'État).

Ainsi, le contexte général des droits des populations amérindiennes passe d'une phase d'intégration et d'assimilation des Amérindiens à la société nationale, à une phase de reconnaissance de leurs droits territoriaux et identitaires, tant à l'échelle internationale, que nationale. Cette évolution ne peut être dissociée du processus d'organisation sociale des populations amérindiennes et de leurs alliés. Cependant, la reconnaissance des droits territoriaux des populations autochtones demeure, encore de nos jours, un enjeu majeur ; et peu de pays ont ratifié la convention n°169 de l'OIT. Localement, beaucoup de populations ne voient toujours pas leurs droits territoriaux reconnus ou respectés et la terre reste une des pierres angulaires des organisations sociales amérindiennes.

1.2 Le territoire amérindien, support de l'identité collective et enjeu politique

L'obtention de droits territoriaux est un grand pas dans l'histoire récente amérindienne. Mais la délimitation administrative de ces territoires reste complexe. En effet, le besoin de délimitation est intrinsèque à la vision occidentale de propriété de la terre et est en opposition au mode de vie indigène et à la vision tribale de la terre. Dominique Gallois

(2004) montre par une approche anthropologique qu'il n'existe historiquement pas de concept amérindien au sujet de « territoire », de « limite », de « possession de la terre », et qu'il est impossible d'établir des correspondances sémantiques entre ces notions occidentales et les concepts locaux. Pierre Grenand (2000) souligne que la délimitation d'aires indigènes est porteuse d'une contradiction non résolue, les populations amérindiennes étant intéressées par l'existence des ressources dans l'espace qu'elles occupent et non par les éventuelles limites qui le borneraient. Pour les Amérindiens, la terre n'appartient à personne d'autre que celui qui l'a créée et représente un bien collectif dont ils sont les usufruitiers et les enfants.

A cette difficulté majeure s'ajoute que de nombreux territoires amérindiens sont transfrontaliers et s'étendent sur plusieurs États nationaux. Même si souvent les populations continuent de passer indifféremment d'un côté à l'autre des frontières, les cadres nationaux s'imposent de manière exogène sur chaque territoire national, pouvant conduire à des statuts territoriaux et des évolutions sociales bien différentes (Le Tourneau, 2010a).

De plus, le passé des populations amérindiennes est marqué par de nombreuses mobilités du fait de conflits et d'alliances intra et inter ethniques, mais surtout de la conquête européenne qui a, pendant plusieurs siècles, profondément bouleversé l'occupation territoriale et les mouvements des populations amérindiennes. Pour ces raisons, beaucoup de populations amérindiennes n'occupent plus la même région que le siècle d'avant, voire même que les quelques décennies précédentes (De Oliveira, 1994 ; Alexiades, 2009). C'est notamment le cas des Wayãpi de Guyane, qui sont arrivés en Guyane au XIX^e siècle, avec certains groupes ayant émigré seulement au milieu du XX^e siècle (cf. chapitre 3). La définition des territoires amérindiens ne peut donc pas se limiter à leur caractère ancestral ou à la notion de continuité historique de l'occupation d'un territoire.

Pour définir les « territoires amérindiens », je m'appuie sur les concepts du territoire développés en géographie. D'après Brunet, Ferras et Théry (2012 : 480), le territoire est un « *espace approprié avec sentiment ou conscience de son appropriation* ». « *Le territoire tient à la "projection" sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui inclut le mode de découpage et de gestion de l'espace, et l'aménagement de cet espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le sentiment d'appartenance, il aide à la cristallisation de représentations collectives, des symboles qui s'incarnent dans des hauts lieux* » (ibid.).

L'approche culturelle lie identité, culture¹, et territoire : le territoire est le support d'une identité collective. Il est perçu par les hommes à travers les grilles de leur culture et est entièrement lié à l'ethnie et à la culture qui le met en forme (Bonnemaison, 1981). Selon Bonnemaison (*op. cit.* : 249) « *l'existence de la culture crée le territoire et c'est par le territoire que s'incarne la relation symbolique qui existe entre la culture et l'espace* ». Le territoire est un espace culturel d'identification et d'appartenance, non borné strictement par des frontières, mais mouvant, parfois discontinu, ou encore réticulaire, articulant un réseau de lieux identifiés et de « *géosymboles*² » et des espaces « *vides* » (Bonnemaison, 1995 : 3). Il est composé d'ensembles de « *lieux qui fondent les identités locales et ressorts secrets de leur survie* » (Bonnemaison et Cambrezy, 1996 : 9).

A cette dimension culturelle et immatérielle du territoire, s'ajoute sa dimension nourricière : les populations s'y abritent, s'y sociabilisent et y pratiquent les activités nécessaires à leur subsistance. Le territoire est ainsi composé d'espaces ressources, c'est-à-dire de lieux identifiés, où des ressources spécifiques sont prélevées à une certaine saison. Ces deux dimensions matérielles et immatérielles sont indissociables dans la perception amérindienne du territoire. En effet, l'exploitation du territoire est encadré par des normes et des valeurs coutumières, des rites et des tabous, qui ne sont pas formulés, mais sont partagés dans la conscience collective. Ce sont des pratiques territorialisées et territorialisantes (Bonnemaison, *op.cit.*).

Ces dimensions identitaires et nourricières du territoire permettent de comprendre que le territoire est également un enjeu politique, donnant lieu à des revendications territoriales et des jeux de pouvoirs (*ibid.*). Dans le cas des revendications de droits territoriaux par les Amérindiens et du processus politique et juridique de démarcation des Terres indigènes³, les différents travaux effectués par des anthropologues et des géographes montrent que les Amérindiens ont rapidement appris à se saisir et à réinterpréter les concepts occidentaux de

¹ La culture est définie par Brunet *et al.* (*op. cit.* : 139) comme « *tout ce qui relève, tant dans l'idéal que dans le matériel, de ce que comptent l'apprentissage en général, et l'activité intellectuelle en particulier, comme dimension des individus et des sociétés* ».

² Bonnemaison (1981 : 249) emploie ce terme pour désigner toutes formes spatiales vecteurs d'identité : « *un lieu, un itinéraire, un espace, qui prend aux yeux des peuples et des groupes ethniques une dimension symbolique et culturelle, où s'enracinent leurs valeurs et se confortent leur identité* ».

³ Il convient ici de distinguer la « Terre indigène », officiellement reconnue, du « territoire » amérindien, socialement construit et approprié par un groupe.

territoire fermé, délimité et exclusif (Gallois, *op.cit.*). L'émergence de ce concept de territoire délimité et exclusif conduit à un processus de « territorialisation », qui consiste, comme le définit Raffestin (1986), en un processus de transformation d'un support, un enjeu (l'espace), en un produit (le territoire) par un groupe humain. La territorialisation renvoie donc au processus dynamique de construction et de production du territoire. Elle est intimement liée au processus de patrimonialisation⁴, qui lui apporte une profondeur temporelle. Selon Di Méo (1998) « *le territoire, en tant que forme et référence identitaire d'un groupe social, s'apparente d'une certaine façon à un patrimoine* », l'un et l'autre jouissant d'une double nature matérielle et idéale et jouant le double rôle de médiation interpersonnelle et de ciment identitaire. Le croisement de ces deux notions est spécialement intéressant car le territoire renvoie à la défense de l'intégrité et de la souveraineté d'un groupe en s'inscrivant spécifiquement dans la dimension spatiale, et le patrimoine permet au groupe, en l'inscrivant dans le temps, de maintenir sa cohérence (Micoud, 2005), de s'adapter tout en restant lui-même et de jouer sa permanence (Senil, 2011).

Le concept de territoire délimité et exclusif favorise également l'émergence d'une identité ethnique. Une identité générique, c'est-à-dire une autoreprésentation ethnique, prend forme : un collectif qui englobe tous les groupes locaux de la même ethnie, afin de se différencier des « autres » (Gallois, 2004 ; 2007). La juxtaposition d'identité et de territoire permet de définir un espace communautaire spécifique, « *à la fois fonctionnel et symbolique, où des pratiques et une mémoire collective construites dans la durée ont permis de définir un "Nous" différencié et un sentiment d'appartenance* » (Jolivet et Léna, 2000). Par ces processus de territorialisation, le territoire devient donc pour les Amérindiens un support de leur ethnicité (Gallois, 2004).

Cette notion d'ethnicité⁵ ne doit pas être vue comme figée. C'est une construction dynamique, et ses frontières s'étendent ou se contractent, s'ouvrent ou se referment, en

⁴ Selon Di Méo (1995), les processus de territorialisation et de patrimonialisation ne peuvent être abordés séparément. Ils possèdent « *une parenté conceptuelle* ». La notion de territoire permet de comprendre la manière et les raisons qu'a un groupe d'individus de « faire avec » l'espace, et le patrimoine sur le fait de « faire avec » le temps (Senil, *op. cit.* : 26).

⁵ « *L'ethnicité revendiquée n'est ici jamais réductible à l'ethnicité imposée. Même si la violence de l'annexion qu'elles subissent, contraint les sociétés à reconstruire leurs références identitaires et territoriales à l'aune des exo-définitions de l'État développeur, elles le font toujours à partir d'un projet social autonome et dans une perspective symbolique qui leur est propre. Les cadres de l'indigénisme officiel sont ainsi à la fois reproduits et détournés par la dynamique même de leur reprise* » (Albert, 1997 : 185).

réponse aux contextes dans lesquels les sociétés sont intégrées (Alexiades, 2009 ; Zent, 2009). Les identités sont multiples et s'articulent à plusieurs échelles, à l'échelle de la communauté, de la région, du groupe linguistique, mais aussi de mouvements pan-amérindiens, et même de partis politiques. Ainsi Zent (*op. cit.*) décrit les évolutions des limites ethniques et territoriales des Amérindiens Piraoa au cours du temps et montrent qu'elles se sont toujours adaptées aux facteurs démographiques, économiques, politiques et écologiques. Ceci a donné lieu à l'émergence de nouvelles identités sociales, ethniques et territoriales, multiples et plus ou moins englobantes.

La culture est également dynamique. Di Méo (*op. cit.* : 665) rappelle que, si les contenus culturels font l'objet d'une transmission et d'un héritage, ils ne sont jamais figés. Il cite les travaux de Bonnemaïson (2000), qui reconnaissent que « *chaque groupe [social] innove en même temps qu'il reçoit. Chaque culture se réinvente* » en permanence. « *Toute tradition est réinterprétée par le groupe* » et la « *culture demeure une tradition vivante* ».

La notion de « territorialité » quant à elle renvoie à la relation qu'un groupe entretient avec une portion d'espace, ses pratiques et ses connaissances du territoire (Raffestin, 1980). Les territorialités sont également multiples. Elles sont dynamiques et varient dans le temps, le rapport individuel ou collectif que les sociétés entretiennent avec un territoire considéré comme approprié évoluant en permanence (Piolle, 1991). La notion de territorialité permet de valoriser l'histoire de l'occupation d'un territoire amérindien, et également de mieux comprendre les éléments culturels en jeu dans les expériences d'occupation et de gestion territoriales amérindiennes. En effet, les différentes logiques spatiales des groupes amérindiens et leur forte mobilité rendent difficile la définition de limites administratives des terres indigènes. Les anthropologues militent donc pour des études au cas par cas, prenant en compte la multiplicité des expressions des territorialités amérindiennes, ainsi que les relations entre terres occupées en permanence, terres utilisées pour les activités productives, et terres nécessaires à la préservation des ressources environnementales indispensables au bien-être et à la reproduction physique et culturelle des groupes en question. Seul un tel processus permet de penser le territoire d'un groupe amérindien comme un substrat de sa culture (Gallois, 2004).

Enfin, territorialité, territorialisation, identité, ethnicité et culture sont des concepts dynamiques, réinterprétés en permanence.

« *Le territoire réunit, dans un réseau de hauts-lieux, les géosymboles identitaires et politiques qui agrègent les communautés humaines* » (Bonnemaison, 1995 : 4). Le territoire est donc marqué par des phénomènes d'appropriation sociale qui induisent, d'une part, une unité d'enracinement constitutif de l'identité et des sentiments d'appartenance territoriale, et, d'autre part, une production des territoires, qui représente un enjeu politique.

La délimitation exogène de nouveaux espaces comme les terres indigènes au Brésil, ou pour se centrer sur la Guyane, les zones de droits d'usage collectifs et le Parc amazonien de Guyane, obligent les populations locales à repenser et à réajuster leurs modes de relation au territoire (Robert, 2004). D'une certaine façon, elles sont invitées à adopter un profil identitaire pré-forgé et spécifié par les particularités de l'espace en question. « *Disposer de droits territoriaux spécifiques particuliers suppose que l'on adhère à une catégorie identitaire donnée, et à l'inverse, leur obtention passe souvent par la revendication de singularité ethnique, culturelle ou sociale* » (ibid. : 79). Elles (re)construisent alors une histoire et une identité collective associées aux espaces ainsi délimités.

Les travaux de Zent (*op. cit.*) montrent comment toutes ces notions sont aujourd'hui articulées par les leaders amérindiens en tant que moyen de mobilisation politique amérindienne pour revendiquer l'auto-détermination, au travers de la préservation de la culture traditionnelle et de la revalorisation de l'identité ethnique. Cela peut passer par des processus de folklorisation de la culture, c'est-à-dire par l'usage de représentations culturelles qui diffèrent de la façon dont les gens vivent leur vie aujourd'hui, mais qui font appel à l'imaginaire collectif. L'ethnicité est alors interprétée comme une force politique, qui s'adapte en fonction des facteurs démographiques, économiques et écologiques.

1.3 Territoires amérindiens et conflits socio-environnementaux : moteur de processus de réaffirmations identitaires et territoriales

De manière générale, la démarcation des terres indigènes revêt une dimension conflictuelle forte. Comme toute démarche de régularisation foncière, elle oppose des acteurs aux intérêts divergents et crée de nombreux conflits d'intérêts.

Un des premiers terrains de tensions et de conflits reste les menaces et non-respects des droits territoriaux des populations amérindiennes. En effet, une grande partie des territoires amérindiens, que ceux-ci aient bénéficié d'un processus complet de démarcation et de régularisation ou non, souffrent d'invasions par des tiers (exploitants miniers, forestiers, agriculteurs, chasseurs, etc.). D'autres sont coupés par des routes, des chemins de fer, des lignes de transmission ou encore ont des portions inondées, ou menacées d'être inondées, par des barrages hydroélectriques. Ils sont également confrontés à d'autres politiques de régularisation foncière contradictoires, comme le développement de zones agricoles ou encore d'aires protégées (Mello et Théry, 2003). Ils sont vus par de nombreux acteurs comme un obstacle au développement économique. Les questions minières font partie des questions les plus sensibles, les riches sous-sols des terres indigènes étant l'objet de nombreuses convoitises des exploitants miniers. Par exemple, selon l'Institut socio-environnemental (ISA), en Amazonie brésilienne, il y aurait en attente plus de cinq mille demandes d'autorisation de prospection et d'exploitation des ressources du sous-sol des terres indigènes (Carneiro Filho et De Souza, 2009 : 34). En Guyane, les « lobbies miniers » sont également un fort contre-pouvoir du parc amazonien de Guyane, défendant souvent des intérêts différents de ceux des populations autochtones (Aubertin et Filoche, 2008), comme nous le développerons dans le chapitre 6. Il persiste donc encore aujourd'hui de nombreux enjeux législatifs, juridiques et politiques pour les populations amérindiennes et la reconnaissance réelle de leurs droits territoriaux.

Ces conflits socio-environnementaux, entendus ici comme des conflits sociaux et politiques ayant pour origine la question de l'utilisation et de la propriété des ressources naturelles ou environnementales (Perrier Bruslé, 2012), imposent aux populations amérindiennes des efforts d'organisation sociale, et de recherche d'alliances avec des acteurs locaux, nationaux ou internationaux, pour lutter contre ces pressions et faire respecter localement leurs droits sur leur terre (Schwartzman et Zimmerman, 2005). En effet, Polet (2008) caractérise ces conflits par leur asymétrie : *« D'un côté des opérateurs économiques disposant d'énormes moyens financiers et techniques, jouissant de la complicité des politiques locaux ou nationaux et incarnant le "développement" du pays ; de l'autre des communautés locales isolées, vivant dans des régions retirées, connaissant mal leurs droits, généralement dénuées des ressources matérielles et militantes qui permettent d'organiser une résistance un tant soit peu efficace »*. Le sort de ces communautés dépend alors de leur capacité à briser leur isolement, en trouvant des soutiens au sein des organisations paysannes,

des ONG, des réseaux environnementaux ou des organisations internationales, et à projeter leur lutte au sein des espaces publics urbains et médiatiques. Finalement, ce sont souvent les Amérindiens et leurs alliés qui gardent la lourde tâche de faire valoir les lois et de garantir le respect des droits indigènes face aux divers intérêts socio-économiques qui tendent à ignorer leur existence.

Ces conflits socio-environnementaux sont localement promoteurs de nouvelles formes de réflexion, d'organisation sociale, et même de nouvelles territorialités. En effet, tout jeu de pouvoir implique une capacité créative pour les individus et les mouvements collectifs enrôlés dans ces processus (Kirat et Torre, 2008). Les conflits d'usage autour de l'espace et de la gouvernance d'un territoire sont propulseurs de changements. Ils promeuvent une organisation sociale au sujet de l'utilisation des ressources d'un territoire par le biais d'un projet socialement construit par des conflits d'intérêts, des interprétations, et des choix rationnels, et non par la simple agrégation d'un sujet autour d'une identité ou d'un projet. Les conflits peuvent être considérés comme le produit lié des dynamiques locales et des recompositions des usages des territoires. Ils participent directement à recomposer les stratégies territoriales des populations locales (*ibid.*).

Les processus de définition des territoires amérindiens et la revendication du respect de ces droits territoriaux s'accompagnent de dynamiques de réappropriation territoriale, indissociables des dynamiques de réaffirmation identitaire, qui sont d'autant plus amplifiées par la nature conflictuelle de ces processus.

1.4 Conclusion. L'importance d'une prise en compte dynamique des recompositions des territorialités amérindiennes

Le territoire amérindien offre plusieurs dimensions complémentaires, principalement une dimension nourricière, la subsistance des populations dépendant des ressources du territoire, une dimension culturelle, le territoire étant support de l'identité collective et étant géré selon des règles coutumières, et une dimension politique. Les formes d'appropriation du territoire sont multiples, tout comme le sont les territorialités. Les notions de territorialité et d'identité amérindienne sont très dynamiques, et sont réinterprétées en permanence en fonction du contexte dans lequel les populations s'insèrent. Les conflits socio-environnementaux doivent être interprétés comme des processus moteurs dans les réorganisations des territorialités.

Ces apports théoriques permettent de présager que dans le contexte actuel de diversification des contraintes qui s'imposent sur les territoires amérindiens et de la multiplication de leur connexion avec le monde globalisé, le caractère flexible et adaptatif des territorialités amérindiennes continuera à être fortement sollicité. L'étude des territoires amérindiens doit donc se faire dans une perspective de dynamisme social, culturel et identitaire, et certaines évolutions doivent être interprétées comme des continuités, plutôt que comme des ruptures (Alexiades, 2009).

2. Gestion des ressources communes et conservation des forêts tropicales

2.1 Le mythe de la forêt vierge et les interactions hommes-milieu

De plus en plus d'études montrent que les Amérindiens précolombiens étaient très nombreux, et que les paysages amazoniens d'aujourd'hui restent profondément marqués par l'activité précolombienne. La large distribution des groupes linguistiques suggère que les mouvements précolombiens des populations ont été très extensifs, et que celles-ci étaient insérées dans un vaste réseau d'échanges et de circulation de technologies, d'idées, et de ressources (Alexiades, 2009). Ces groupes formaient des réseaux d'échanges et de commerces régionaux multi-ethniques et multi-linguistiques, qui connectaient les groupes des côtes, des plaines inondables, des fleuves et des savanes (Arvelo-Jiménez et Biord, 1994). Si beaucoup de doutes persistent encore sur les façons dont étaient structurés et connectés ces réseaux, les études archéologiques, linguistiques, et botaniques vont plutôt dans le sens d'une sous-estimation générale de la portée régionale et supra-ethnique de l'organisation sociale amérindienne précoloniale (Whitehead, 1994).

Le mythe de la forêt vierge est remis en cause dans les années 1990, notamment par les travaux de Darrel Posey et William Balée (1989) qui montrent que les forêts et de très larges proportions d'écosystèmes dits « naturels » ont été modifiés et gérés par les populations amérindiennes. Balée estime en 1989 que plus de dix pour cent des forêts brésiliennes sont anthropogéniques, c'est-à-dire modifiées par l'homme. Il voit dans les peuples amérindiens d'Amazonie des acteurs majeurs, ayant enrichi la forêt amazonienne de nombreuses espèces utiles. En 1992, Denevan (1992 : 375) affirme qu'il n'y a pas de forêt « vierge » en Amérique et qu'il n'y en avait déjà pas en 1492. Les traces des populations passées incluent non

seulement des traces physiques, comme les pétroglyphes, les polissoirs, les restes de céramiques, etc., mais aussi la présence de sols anthropogéniques, et la composition floristique⁶ de la forêt (Balée 1989 ; Roosevelt, 2000 ; Lehmann *et al.*, 2004 ; Denevan, 2006).

Les Amérindiens ne se sont donc pas juste « adaptés » à leur environnement d'une façon passive, mais ils l'ont géré et transformé de manière active. De nombreux auteurs parlent de coévolution des systèmes sociaux et écologiques amazoniens. Ces systèmes sont interdépendants et présentent des interactions complexes, diversifiées, conditionnées par l'histoire, qui s'expriment sur plusieurs horizons spatiaux et temporels (Alexiades, 2009).

Sur ces acquis théoriques, plusieurs auteurs se sont faits avocats des populations amérindiennes, arguant que celles-ci exploitent le milieu amazonien depuis des milliers d'années sans l'avoir impacté et qu'elles seules ont les connaissances et l'expertise pour le gérer de manière durable (ex. Posey et Balée, 1989 ; Grenand et Grenand, 1996). Selon Posey et Balée (*op. cit.*) les Amérindiens comprennent les interactions écologiques entre les différents composants des écosystèmes aussi bien, voire mieux, que les écologues. Ils sont garants de savoirs environnementaux ancestraux, nommé « *Traditional Ecological Knowledge* » (TEK) dans la littérature anglo-saxonne, et définis par Berkes, Colding et Folke (2000) comme un corpus cumulatif de savoir-faire, de pratiques, et de croyances, non figé car évoluant par des processus adaptatifs, et transmis entre générations par la transmission culturelle. Ce corpus concerne les relations entre les êtres vivants, y compris l'homme, et leur environnement. De manière générale, les études sur les connaissances écologiques traditionnelles (TEK) mais aussi leurs interactions avec les connaissances écologiques scientifiques (SEK) se développent fortement.

L'intérêt pour les interactions homme-milieu et leur adaptation est toujours plus important, ceci d'autant plus dans un contexte où les contraintes sur les milieux et les sociétés s'amplifient et se diversifient et dans un contexte de changements globaux. Les études pluridisciplinaires se multiplient, construisant des ponts entre les sciences sociales et

⁶ Des études botaniques comme celles de Werkhoven et Versteeg (1980) citées par Rostain (2003) ou encore le projet Couac en Guyane (UMR ECOFOG) montrent que la structure et la composition floristique de la végétation couvrant certains sites archéologiques diffèrent sensiblement de celles de la forêt primaire aux alentours. Certaines plantes et certains arbres utiles aux populations amérindiennes de l'époque et poussant lors de l'occupation d'un village sont capables de se perpétuer durant plusieurs siècles après l'abandon du site.

biophysiques, puis intégrant en sciences sociales l'usage des images satellites et des systèmes d'informations géographiques. Elles permettent d'analyser les multiples niveaux auxquels les populations humaines interagissent avec leur environnement (Liverman *et al.* 1998 ; Moran et Ostrom, 2005).

2.2 La reconnaissance des systèmes de gouvernance des ressources communes

Avant les années 1970, la conservation de la nature et les droits des populations autochtones sont deux choses totalement séparées. D'ailleurs, les premiers acteurs de la conservation de l'environnement rêvent de réserves naturelles vides (Dumoulin Kervran, 2005). Le concept de nature « vierge », mais également la théorie de la « tragédie des communs », thèse énoncée en 1968 par Garrett Hardin, dominant alors la conception des politiques de conservation. Cette théorie avance que, livrés à eux-mêmes, les utilisateurs des ressources communes vont inévitablement les épuiser ; la seule solution possible consistant à soumettre les « communs » à un contrôle privé ou gouvernemental. Mais dans les années 1980 et 1990, plusieurs études de cas réfutent cette théorie et démontrent l'existence de systèmes durables de gestion communautaire des ressources.

Les travaux et théories développés par Elinor Ostrom et ses collègues, antithèse de la tragédie des communs et de l'hypothèse de l'individu égoïste et rationnel (i.e. en information parfaite), identifient un certain nombre de facteurs propices au succès des systèmes de gouvernance⁷ des ressources communes et à leur robustesse⁸, c'est-à-dire à leur capacité d'adaptation à des chocs exogènes ou endogènes (encadré 1). Avec son livre « *Governing the Commons* » (1990) et l'obtention en 2009 du prix Nobel d'économie, elle représente une

⁷ La gouvernance peut être définie comme toute forme d'action collective de gestion des ressources (Ostrom, 1990). C'est une fonction sociale qui vise à orienter les sociétés vers des bénéfices collectifs et à éviter les préjudices collectifs (Young, 2009 : 12). Les systèmes de gouvernance interagissent avec plusieurs facteurs comme les facteurs démographiques, technologiques et culturels, de sorte que les résultats en termes de bénéfices collectifs sont les produits de groupes de facteurs qui interagissent les uns avec les autres pour produire un flux de résultats (Young, 2002).

⁸ Le concept de robustesse se rapproche de celui de résilience des systèmes socio-écologiques. Il se réfère à la capacité d'un système à maintenir ses caractéristiques et performances après avoir été touché par une diversité de perturbations (Anderies, Janssen et Ostrom, 2004). Selon Anderies *et al.* (*op. cit.*) et Hayes (2008), la principale différence de ce concept avec celui de résilience réside dans le fait qu'il n'y a pas d'assumption d'un équilibre naturel. Ces auteurs suggèrent donc de favoriser le concept de robustesse sur celui de résilience dans le cas de l'analyse des arrangements institutionnels.

référence dans l'analyse des systèmes de gouvernance des ressources communes. Ses travaux soulignent notamment la diversité des régimes de gouvernance des ressources communes par rapport à la dichotomie privée *versus* public. Entre le libre accès et la propriété privée, il existe un faisceau de modes d'appropriation des ressources, qui se décrit en croisant les types de droits détenus et le niveau d'organisation sociale auquel ils sont exercés (Lavigne-Delville, 2003 cité par Eloy, 2005). La gestion commune des ressources peut s'avérer plus appropriée en termes de gain collectif que ce qui est prévu si l'on s'en tient au choix rationnel et à l'appropriation des biens par un petit nombre.

E. Ostrom et ses collègues insistent sur l'importance de la communication au sein du groupe, qui génère un climat de confiance, ainsi que sur celle des mécanismes institutionnels⁹ qui se développent au sein des communautés (ex. ensemble des règles et normes formelles et informelles, mécanismes de surveillance et de sanctions, etc.).

Dans des publications plus récentes, les auteurs de l'école de la gouvernance des ressources communes invitent à examiner plus en profondeur la question des interactions entre les dynamiques institutionnelles (i.e. les règles d'action collective) et les dynamiques écologiques qui s'expriment à plusieurs échelles (Anderies *et al.*, 2004 ; Gibson *et al.*, 2005 ; Ostrom, 2007 ; Brondizio *et al.*, 2009). Ces interactions s'insèrent également dans une perspective temporelle car la robustesse des systèmes dépend des adaptations passées, qui peuvent soit aider, soit empêcher les systèmes de résister à de nouvelles perturbations et incertitudes (Anderies *et al.*, *op. cit.* ; Young *et al.*, 2006). La prise en compte de toutes ces interactions apparaît comme fondamentale pour comprendre la robustesse des systèmes permettant une gestion durable des ressources dans le contexte actuel de globalisation économique, de changements environnementaux globaux et de l'augmentation des interdépendances.

⁹ Les institutions sont l'ensemble des structures politiques et sociales établies par la loi ou la coutume (CNRTL, 2012). Elles incluent l'ensemble des règles et normes, formelles et informelles, qui dirigent les décisions et les interactions entre personnes (Hayes, 2008). Dans notre contexte, nous nous référons aux institutions qui concernent les régimes de propriété et de gouvernance des ressources communes, nommées en anglais « *common-property institutions* », qui se rapportent notamment à tout ce qui touche au droit coutumier. Ostrom (1990 : 140) qualifie de changement institutionnel tout changement de règle affectant les participants, l'ensemble des stratégies à leur disposition, le contrôle qu'ils exercent sur les résultats, les informations dont ils bénéficient, ou les gains et sanctions qu'ils encourent.

Encadré 1. La robustesse des régimes de gouvernance des biens communs

Les travaux d'E. Ostrom ont abouti à la définition de huit principes reconnus primordiaux pour expliquer la robustesse des régimes de gouvernance des ressources communes (Ostrom, 2010 : 114).

- Des groupes et ressources aux frontières définies : « les individus ou ménages possédant des droits de prélever des ressources communes doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource en tant que telle » ;
- Des règles régissant l'usage, l'appropriation et la mise à disposition des biens collectifs qui répondent aux spécificités et besoins locaux : « les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité l'appropriation des unités de ressources sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main d'œuvre de matériel et/ou d'argent » ;
- Adaptabilité des choix collectifs et la capacité des individus concernés à les modifier : « la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles » ;
- Le contrôle du respect des règles par la communauté via un mécanisme de surveillance interne approprié : « les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des usagers rendent compte aux usagers ou sont des usagers eux-mêmes »
- Des sanctions graduées : « les usagers qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduées (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres usagers et/ou agents travaillant pour le compte des usagers » ;
- Des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux : « les usagers et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre usagers ou entre les usagers et leurs représentants et agents »
- Une légitimité reconnue par l'État et les autorités extérieures : « les droits des usagers d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes » ;
- Un système composé d'une imbrication de structures et d'institutions gérant les ressources communes à plusieurs niveaux : « les activités d'appropriation, de fourniture et de surveillance, d'application des règles, de résolution de conflits et de gouvernance sont organisés par de multiples niveaux d'entreprises imbriquées ».

Le concept de systèmes socio-écologiques¹⁰ a été introduit dans une volonté de mieux intégrer les interactions entre dynamiques sociales et dynamiques écologiques. Tout un courant de recherche s'est développé sur l'analyse des conditions du maintien des capacités adaptatives des systèmes écologiques et des systèmes sociaux face aux changements qui affectent le fonctionnement de ces systèmes à différentes échelles. En considérant la durabilité comme l'usage des ressources et de l'environnement qui satisfasse nos besoins sans compromettre ceux des générations futures, la durabilité peut être vue comme un processus dynamique. Elle implique le maintien des capacités d'adaptation des sociétés face à l'évolution de la gestion des ressources mais aussi le maintien de la capacité des systèmes écologiques à supporter les changements des systèmes sociaux (Holling, 2001 ; Ostrom, 2009). De nombreuses études se développent sur la vulnérabilité, la résilience, la robustesse et la capacité adaptative des systèmes socio-écologiques, motivées par la perception des changements globaux et de l'augmentation des interdépendances (Holling, *op. cit.* ; Berkes *et al.*, 2003 ; Turner *et al.*, 2003 ; Young *et al.*, 2006).

Deux applications intéressantes de ce cadre théorique sur des territoires amérindiens ont été réalisées par Hayes (2008) et Brondizio, Ostrom et Young (2009), respectivement à la frontière entre le Honduras et le Nicaragua dans le corridor forestier Mosquitia, et au Brésil, dans le Parc indigène du Xingu. Les travaux de Hayes (*op. cit.*) étudient la robustesse des institutions de gestion des ressources communes des Amérindiens miskito face à l'expansion du front pionnier au Honduras et Nicaragua. Elle définit deux caractéristiques cœurs de leur système institutionnel : (i) la possession commune des ressources forestières avec le partage de l'accès et des droits d'usage sur ces ressources, (ii) et le fait que la terre et ses ressources ne sont ni achetées ni vendues. Le maintien de ces deux caractéristiques cœurs, alors que le système est inséré dans un contexte d'expansion du front pionnier basé sur la propriété privée, est pour elle synonyme d'une bonne robustesse du système institutionnel de gouvernance des ressources communes des Amérindiens miskito. Quant à l'analyse de Brondizio *et al.* (*op. cit.*), elle souligne l'importance des diverses formes de capital social pour permettre une gouvernance des socio-écosystèmes prenant en compte la multiplicité des niveaux

¹⁰ Le concept de systèmes socio-écologique (également nommé *socio-écosystème* et *Social-Ecological Systems* en anglais, et couramment abrégé SES) décrit tous les ensembles de systèmes sociaux au sein desquels les relations d'interdépendance entre les individus se cristallisent et sont médiatisés par des interactions avec des entités biophysiques et des entités biologiques (Anderies *et al.*, *op. cit.*).

d'interaction. Certains points de ces deux études seront détaillés dans la partie (2.5) de ce chapitre.

Les trois principaux concepts que j'utiliserai dans ce travail sont ceux de « résilience écologique et sociale », d'« adaptation et de capacité adaptative » et de « gouvernance environnementale ». Les définitions de ces concepts sont exposées dans l'encadré 2. Par contre, bien que j'aie exposé dans les paragraphes ci-dessus le concept de système socio-écologique, je favorise dans mes analyses le concept de territoire, qui, comme nous l'avons défini dans la partie 1 de ce chapitre, traduit bien les enjeux et les perceptions de l'espace et des ressources par les populations amérindiennes et donc les liens entre leurs dynamiques sociales et les dynamiques écologiques.

Encadré 2. Définitions des principaux concepts utilisés dans la thèse

Résilience écologique et sociale : capacité d'un système à absorber une perturbation ou à s'adapter à un environnement changeant (c'est-à-dire à faire face aux agressions extérieures et aux diverses perturbations d'origines socio-économiques, politiques et environnementales) et à se réorganiser de sorte qu'il maintient ses caractéristiques et ses performances (c'est-à-dire les mêmes fonctions, la même structure, la même identité et les mêmes facteurs de régulation) (Adger, 2000 ; Folke, 2006).

Adaptation : ajustements ou changements réalisés en réponse à des évolutions du contexte socio-économique, politique et environnemental perçus ou anticipés. La capacité adaptative peut être définie comme la capacité des acteurs à influencer la résilience d'un système auquel ils appartiennent. Elle englobe deux composants : d'une part la capacité des systèmes à faire face aux évolutions du contexte dans lequel ils s'insèrent, leur permettant ainsi d'être en mesure de maintenir ou d'améliorer leurs conditions, et d'autre part la capacité à améliorer leur état par rapport au contexte, même si celui-ci ne change pas, ou encore à élargir la gamme des contextes auxquels ils sont adaptés (Gallopín, 2006). Dans ce travail, je considère les adaptations qui concernent directement la gestion des ressources communes et leurs institutions, mais aussi celles relevant des processus de réaffirmations identitaires et de réorganisations des territorialités, comme nous avons pu les mentionner dans la partie 1 de ce chapitre.

Gouvernance environnementale : ensemble des règles et normes formelles et informelles, des pratiques, des modalités organisatrices, et des valeurs qui entourent la gestion de l'environnement dans ses différentes modalités. En fait, ce concept englobe l'ensemble des processus et institutions autour desquels les différents acteurs articulent leurs intérêts, défendent leurs différences et exercent leurs droits et obligations en matière d'accès et d'utilisation des ressources naturelles (Delmas et Young, 2009).

2.3 Alliance avec les mouvements de conservation de la forêt tropicale et changement de paradigme des politiques de conservation

Les travaux sur la gestion des ressources communes et les apports de l'anthropologie environnementale et de l'écologie historique qui réfutent l'idée de nature vierge influencent fortement les politiques de conservation à partir des années 1980-1990. Les politiques de conservation reposent dorénavant sur une opposition entre les idéologies « préservationnistes » et « conservationnistes » (Castro *et al.*, 2006). Les premiers militent pour une conservation de la nature au travers de la mise en place d'aires protégées strictes, libres de toutes interactions humaines, et gérées par un gouvernement central. Quant aux conservationnistes, ils arguent que les hommes ont toujours influencé la nature. Ils soutiennent que les écosystèmes naturels doivent donc être gérés en tenant compte des savoirs et pratiques des populations locales et doivent respecter les droits locaux sur les terres et les ressources (Diegues, 1996).

C'est dans ce contexte, qu'à partir des années 1980, les intérêts des populations autochtones et des conservationnistes se retrouvent pour lutter contre des ennemis communs : les mégaprojets de développement des États et des banques multilatérales. De nombreuses alliances¹¹ stratégiques écologico-indigènes se forment, et ce, jusqu'à nos jours. Ceux qui luttent contre « l'ethnocide » et « l'écocide » se découvrent les mêmes intérêts et s'organisent en réseaux transnationaux militants (Dumoulin Kervran, 2005 : 83). Précisons qu'il ne s'agit pas que des populations amérindiennes, les populations forestières dites « populations

¹¹ De nombreux accords et partenariats entre des organisations environnementales et les populations indigènes voient le jour, et ce de l'échelle internationale à l'échelle locale. C'est par exemple le cas, au Brésil, du Programme Pilote de Conservation de l'Amazonie brésilienne (PP-G7) et de son sous-programme sur les Terres indigènes : « *Projet intégré pour la protection des populations indigènes et de leur terre en Amazonie Legal* » (PPTAL) (Fearnside, 2003) ; ou du corridor de la biodiversité de l'Amapá, qui inclut 12 unités de conservation et 4 terres indigènes ; ou encore de partenariats locaux entre organisations indigènes et ONG environnementalistes, comme par exemple entre les Kayapó et l'*Instituto Socio-Ambiental* (ISA) ainsi que la *Conservation International* (CI) (Schwartzman et Zimmerman, 2005).

traditionnelles¹² » prennent également part au mouvement, pour tenter d'obtenir des droits spécifiques sur les territoires qu'elles occupent.

Les réseaux de défense des peuples indigènes et des populations traditionnelles commencent donc à utiliser de plus en plus le discours écologiste. Bénéficiant du contexte favorable de médiatisation internationale de la préservation des forêts tropicales, ils saisissent l'opportunité pour inscrire leurs revendications territoriales dans un cadre environnemental. Ils se réapproprient le discours des anthropologues et arguent que leurs modes de vie traditionnels sont basés sur une relation harmonieuse avec la nature et son utilisation raisonnée, de par leurs connaissances empiriques de la forêt. Les représentants des populations amérindiennes et des populations traditionnelles revendiquent donc que les objectifs environnementaux de conservation de l'Amazonie et les objectifs sociaux des populations forestières de maintenir leurs modes de vie par une garantie de l'accès à leurs ressources, sont compatibles (Aubertin, 1995). On a une « double conservation », qui allie diversité culturelle et diversité naturelle dans une relation d'interdépendance (Dumoulin Kervran, *op. cit.* : 92).

Il y a donc un changement de paradigme entre les politiques de conservation des années 1960-70 et celles d'après les années 1980-90. Les politiques de conservation prennent de plus en plus en compte les populations locales, la question de leur participation et de leurs savoirs et pratiques environnementales. La conférence du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 marque une étape importante dans l'adoption de ce nouveau référentiel de « gouvernance participative » qui prône la participation de l'ensemble des acteurs parties prenantes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (Angeon et Caron, 2009). La sphère locale devient alors l'opérateur principal des actions de conservation de l'environnement et des mesures qui l'entourent (Ballet, 2007 ; Rodary, 2008). Les acteurs sont invités à co-construire avec les représentants locaux de l'État et les collectivités territoriales des pratiques de gestion durable des ressources. La légitimité du modèle classique, dit *top-down*, suivant lequel l'État central impulse l'action publique est remise en

¹² Au Brésil, le terme « population traditionnelle » est une expression générique regroupant toutes les populations postérieures aux Amérindiens, vivant de l'« extractivisme » ou de l'« agro-extractivisme » - c'est-à-dire de l'extraction des produits de la forêt alliée à l'agriculture de subsistance (Aubertin, 1995). On peut notamment citer les *quilombolas*, descendant d'esclaves, et les populations extractivistes comme les *seringueiros*, les *castanheiros*, etc.

question au profit d'une démarche ascendante (*bottom-up*), où l'État trouve sa raison d'être dans l'instauration de capacités de négociation entre une grande variété d'acteurs (Muller, 1990 ; Duran et Thoenig, 1996 cités par Angeon et Caron, *op. cit.*).

De nombreux types d'aires protégées intégrant les populations locales ont été créées, couramment nommées aires protégées de « développement durable » : elles ont pour but de concilier conservation et utilisation durable des ressources naturelles, en associant les populations locales. C'est par exemple le cas du Parc amazonien de Guyane, et de manière plus générale de la réforme de 2006 sur les parcs nationaux de France, ainsi que de nombreuses catégories d'unité de conservation « d'utilisation durable » au Brésil. Une des plus emblématiques est la catégorie de réserve extractiviste (Resex), créée en 1990 suite à la lutte des populations *seringueiros* (extracteur du latex de l'hévéa) et de Chico Mendes pour la reconnaissance de leurs droits territoriaux (Acre - Brésil) (Schwartzman, 1989 ; Allegretti, 1990). De manière générale, ces aires protégées reconnaissent des droits d'usage spécifiques sur les ressources naturelles aux communautés locales. Ces droits reposent sur un plan de gestion ou une charte, sorte de contrat d'utilisation du territoire et de ses ressources. En Guyane et en Amazonie brésilienne, ces aires protégées occupent une superficie supérieure à celles des aires protégées de protection intégrale (Veríssimo *et al.*, 2011).

La forte médiatisation des questions portant sur les territoires des populations autochtones en fait une « cause globale¹³ » (Cunin, 2006). De manière générale, par ces processus d'alliances, en plus de leur légitimité sociale (droit de l'homme), les populations autochtones gagnent une légitimité environnementale dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits territoriaux. On leur associe dorénavant une identité d'« environnementaliste » et de « gardienne de la forêt » (Aubertin, *op. cit.*).

¹³ La mise en réseau des organisations militantes amérindiennes et la multiplication des forums internationaux devant lesquels sont portées les voix des peuples autochtones favorisent la prise d'importance de ces questions sur la scène internationale. La catégorie « peuple autochtone » devient alors une catégorie opératoire et politique, produit sur un mode très proche de celui qui a produit « l'ethnie » (Verdeaux et Roussel, 2006). Elle s'appuie sur la construction d'une identité transnationale et l'adoption d'un langage commun, idéalisant des valeurs collectives et une perspective « ethnicisante » (Bellier, 2006 : 99). La notion d'autochtonie est depuis utilisée dans plusieurs pays par des minorités en quête de légitimité. Ainsi, l'ethnicité, loin d'être dissoute dans la globalisation, y puise de nouvelles ressources et de nouvelles formes d'expression (Cunin, 2006).

2.4 Une vision romantique et statique des populations amérindiennes

Le discours associant préservation de la nature et populations amérindiennes participe à créer une vision idyllique quant au comportement de ces populations par rapport aux ressources naturelles. Il cristallise la vision romantique de l'Amérindien bon sauvage. Cette projection soutient une vision duale de ces populations qui vivent soit de manière « traditionnelle » et donc en harmonie avec leur milieu, soit font évoluer leurs modes de vie et leurs systèmes de gestion des ressources et sont donc cataloguées d'« acculturées », renvoyant alors aux scénarios de la tragédie des communs. Dans ce cas, leurs pratiques coutumières et leurs capacités à gérer durablement leur territoire sont critiquées¹⁴ (Castro *et al.*, 2006). C'est la porte ouverte aux détracteurs des territoires amérindiens, qui remettent en question leurs droits spécifiques à la terre dans la configuration « non traditionnelle » (Stoll, 2009).

Les auteurs critiquant la connotation des termes « population traditionnelle » et « communauté » sont de plus en plus nombreux (ex : Filho, 2009). En effet, le terme tradition tend à divulguer une vision figée des modes de vie et des cultures. Ceux-ci sont perçus comme des systèmes isolés alors que la notion de culture est dynamique et s'adapte au contexte dans lequel les populations évoluent (cf. partie 1.2 de ce chapitre). La catégorisation des populations traditionnelles tend également à rendre ces populations « invisibles », comme le montrent les travaux de Nugent (1993) et Brondizio (2009) sur les populations rurales amazoniennes *caboclos*. De plus, le terme « tradition » est souvent utilisé pour contraster avec le terme « moderne », ce qui augmente les sources de confusion (Castro *et al.*, 2006).

Le terme communauté quant à lui, tend à homogénéiser les groupes de population. La communauté est vue comme une unité distinctive, qui partage des caractéristiques culturelles communes, et vit en harmonie et en consensus. Elle renvoie à une organisation et une prise de décision collectives, alors que bien souvent l'échelle de décision est celle de la famille ou du groupe de parenté. Elle gomme les divisions politiques internes, le rôle des leaders, dans une

¹⁴ Dans les cas où des populations amérindiennes sont tentées de profiter des activités illégales qui sont exercées sur leur terre par des tiers (ex : exploitation du bois ou ressources minières comme l'or), ou encore si elles développent une agriculture commerciale avec par exemple la création de pâturage, celles-ci sont vivement critiquées. Pourtant il faut être conscient que de nombreux exploitants illégaux ou entreprises d'extraction minière ou forestière soudoient les Amérindiens pour qu'ils leur accordent des concessions ou des droits d'exploitation sur leur terre (Stoll, 2009 ; Schwartzman et Zimmerman, 2005).

vision idéale du collectif. De plus, les personnes composant la communauté évoluent, et les communautés n'ont pas nécessairement une claire définition des membres leur appartenant ou non (Newing, 2009 ; Nasuti *et al.*, sous presse).

De manière générale, les communautés ne sont pas fixes, et leurs frontières ne sont pas clairement définies, ce qui peut porter à confusion lorsqu'elles se voient octroyer des droits territoriaux, des projets, ou des fonds communautaires (Newing, *op. cit.*). La minimisation des difficultés liées à l'organisation communautaire et la mauvaise prise en compte de la diversité des communautés sont une des causes principales d'échec des projets de développement durable basés sur le collectif et la gestion de ressources communes (Le Tourneau et Droulers, 2011). A cela s'ajoute que la vision romantique des populations amérindiennes néglige les réalités économiques et sociales qu'elles vivent. Elles sont considérées comme des agents économiques non représentatifs, ce qui ne favorise pas une réflexion sur l'évolution des modes de vie amérindiens et leur avenir. Or toutes les études récentes montrent que les modes de vie et les systèmes amérindiens d'exploitation des ressources naturelles ne sont pas statiques, mais évoluent et s'adaptent aux situations socio-économiques locales (Harris, 2009).

<p>Il apparaît donc comme primordial d'adopter une vision dynamique de la culture et de l'identité amérindiennes, et de ne pas cloisonner ces populations dans une identité prédéfinie et statique.</p>

2.5 Superposition avec les aires protégées et gouvernance environnementale

2.5.1 Importance environnementale des territoires amérindiens

Les populations amérindiennes ont acquis une forte responsabilité environnementale, car elles sont officiellement devenues usufruitières de grands territoires forestiers continus, le plus souvent bien préservés, et d'importance considérable pour la conservation des écosystèmes amazoniens. En effet, les terres indigènes occupent au Brésil une surface quasiment équivalente à celle des unités de conservation, soit 21,7 %¹⁵ de l'Amazonie brésilienne (Veríssimo *et al.*, 2011), environ 47 % de l'Amazonie colombienne (Peres et Terborgh, 1995) et 75 % de l'Amazonie équatorienne (Irvine, 2000 cité par McSweeney, 2005).

Des études récentes démontrent l'importance actuelle des territoires amérindiens pour la conservation des écosystèmes amazoniens. En utilisant l'imagerie satellitaire, elles montrent qu'en Amazonie brésilienne les terres indigènes sont autant, et, dans certains cas, plus efficaces que les aires protégées pour maintenir l'intégrité du couvert forestier, ceci même dans les régions où les pressions de déforestation sont élevées (Nepstad *et al.*, 2006 ; Nolte *et al.*, 2013). De plus, elles demandent un investissement moindre de la part du gouvernement en comparaison de la mise en place et du maintien d'aires protégées de préservation intégrale.

2.5.2 La superposition avec des aires protégées et les enjeux de cogestion

Il existe de nombreuses superpositions entre territoires amérindiens et unités de conservation. C'est le cas en Guyane, avec la superposition du PAG et des Zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) des populations autochtones, mais également dans les autres pays amazoniens comme le Brésil (Le Tourneau, Mello et Pasquis, 2006). De manière générale, ces superpositions impliquent des flous sur les statuts exacts des zones et connectent plusieurs acteurs aux objectifs différents. Elles confrontent les connaissances écologiques

¹⁵ Les Terres indigènes brésiliennes couvrent 21,7 % de l'Amazonie brésilienne, soit plus d'un million de kilomètres carrés, et toutes les unités de conservation brésiliennes confondues 22,2 %. Ainsi, au total 2 197 485 km² (43,9 %) de l'Amazonie brésilienne bénéficient d'un statut particulier de terre indigène ou d'unité de conservation (Veríssimo *et al.*, *op. cit.*). A titre comparatif la France a une superficie de 551 500 km² non compté l'Outre-mer.

traditionnelles (TEK) avec les connaissances écologiques scientifiques ainsi qu'avec les normes environnementales nationales et internationales en vigueur. De plus, les aires protégées de développement durable, comme par exemple le Parc amazonien de Guyane, ouvrent le défi de la cogestion du territoire, c'est-à-dire concrètement de l'incorporation des connaissances écologiques traditionnelles aux normes de gestion des parcs, mais également de l'intégration de plusieurs systèmes de gouvernance.

Cette approche de cogestion doit accorder une place significative aux populations locales et aux acteurs de la société civile dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de conservation et de développement durable (Enjolras, 2010). La cogestion est alors entendue comme une méthode de gouvernance qui comporte un processus de prise de décision coopératif entre les différents usagers des ressources naturelles et les pouvoirs publics. Dans la mesure du possible, cette gouvernance doit prendre en compte tous les niveaux d'interaction hommes-milieux, du local au global, concept que Brondizio, Ostrom et Young (2009 : 269) nomment de « gouvernance multi-niveau » (*multilevel governance*). En effet, ces auteurs soulignent que les différents systèmes d'utilisation des ressources naturelles sont de plus en plus connectés¹⁶ à d'autres niveaux d'interactions, rendant toujours plus complexes les questions de gouvernance environnementale (*ibid.* ; Lemos et Agrawal, 2006). La (co)gestion des aires protégées et des territoires amérindiens ne peut ignorer ces connexions multiples, et penser les territoires comme des « îles de ressources ». Au contraire, elle doit prendre en compte les multiples niveaux d'interdépendances des socio-écosystèmes et favoriser les institutions permettant d'articuler ces différents niveaux (Brondizio *et al.*, *op. cit.*). Ainsi dans une perspective de cogestion, les arrangements institutionnels doivent faciliter la co-production, la médiation, la traduction et la négociation de l'information et des connaissances au sein et entre les différents niveaux d'interactions (Cash *et al.*, 2006). La

¹⁶ Les auteurs se réfèrent à une connectivité environnementale et sociale. Par la connectivité environnementale, ils rappellent que les écosystèmes sont caractérisés par différentes échelles spatiales emboîtées, du local au global, avec des connexions permanentes entre les différents niveaux. Ces connexions sont envisagées en termes de flux, et sont couramment qualifiées d'externalités négatives (ex. la pollution d'un champ ou d'une usine se diffusant dans un bassin versant) ou positives (ex. les services rendus par la séquestration du carbone d'une forêt). Ces externalités affectent les autres écosystèmes de façon horizontale à une même échelle spatiale, et aussi de façon verticale, à des échelles spatiales plus fines et plus larges. Par la connectivité sociale, ils soulignent que les sociétés humaines qui utilisent ou sont affectées par ces écosystèmes sont organisées en diverses formes de capital social, s'exprimant elles aussi à différentes échelles. Ces deux types de connectivités sont interdépendantes, et sont, de nos jours, amplifiées du fait de la double force de la globalisation économique et des changements environnementaux globaux (Brondizio *et al.*, *op. cit.*).

cogestion implique donc la production et l'appropriation sociale de nouvelles institutions. Cela passe par la formation d'un capital social¹⁷ capable d'intégrer différents acteurs et échelles.

2.5.3 Influence des politiques environnementale sur les territorialités et la gouvernance

Il faut également considérer que la mise en place d'aires protégées en territoire amérindien et les superpositions de différents régimes fonciers, de formes d'usage et de régulation des ressources, et d'acteurs et instances gouvernementales qu'elles sous-tendent, entraînent fréquemment des tensions et conflits. Comme nous l'avons mentionné partie 1.3, ils peuvent être moteurs de nouvelles formes d'organisation sociale, et induire des processus de reterritorialisation et de réaffirmation identitaire. En ce sens, Kent (2008) montre comment les conflits entre un Parc et des groupes autochtones du Pérou ont abouti à la « production » de territoires coutumiers. C'est-à-dire que des territoires flexibles et vaguement définis, sont devenus des territoires « coutumiers » clairement définis, fixés et exclusifs.

Mais les études analysant les impacts de la mise en œuvre des politiques de conservation sur les systèmes de gouvernance environnementale et les territorialités des populations amérindiennes restent peu nombreuses. En fait, la plupart des études portant sur les aires protégées et les populations autochtones examinent les processus de valorisation des savoirs locaux, de cogestion, et les retombées en termes de développement durable des aires protégées (par exemple Peres, 1994 ; Colchester, 2004 ; Schwartzman et Zimmerman, 2005).

¹⁷ Robert Putnam (1999 : 14) propose une approche du capital social centrée sur les communautés. Le capital social désigne « *les aspects de la vie collective qui rendent la collectivité plus productive, soit la participation, la confiance et la réciprocité* ». Le capital social se réfère alors à la valeur collective de tous les « *réseaux sociaux* » et à l'ensemble de règles et normes qui guident les comportements de la société. La définition du capital social de Bourdieu (1980) se réfère par contre à l'individu (et par extension à son groupe de parenté) et définit le capital social comme « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles d'un agent qui sont liées à un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissances et d'interreconnaisances* ». Ces deux notions sont complémentaires, et le capital social représente alors la valeur des réseaux sociaux et des institutions (impliquant le développement de la confiance, de normes de réciprocité et de réseaux d'engagement civique) pour la médiation d'intérêts communs s'exprimant à plusieurs échelles : celles de l'individu, des communautés et de la société dans son ensemble (Brondizio *et al.*, *op. cit.*). Le capital social émerge du fait d'un partage de connaissances cognitives et, s'il est robuste, il se transmet d'une génération à l'autre. Ces auteurs rappellent quatre propriétés fondamentales du capital social : (i) le capital social est par sa nature difficile à percevoir et à quantifier ; (ii) au contraire d'un capital physique, il ne s'use pas lorsqu'on l'utilise, mais au contraire tend à s'améliorer et à se détériorer rapidement s'il n'est pas utilisé ; (iii) le capital social est un processus endogène, il est difficile à construire par des interventions extérieures ; (iv) le capital social est plus performant lorsqu'il est organisé à plusieurs échelles et de manière complémentaire (*ibid.*).

Elles n'analysent pas les processus de transformation des territorialités amérindiennes et des systèmes de gouvernance environnementale.

Toutefois, Newing (2009) met en évidence l'incompatibilité entre le niveau élevé de mobilité spatiale des peuples autochtones et la création de zones de conservation avec des zonages fixes définissant différents niveaux d'utilisation des ressources naturelles. L'essai critique de Zimmerer (2000) sur le « boom » de la création d'aires protégées et leurs relations avec les populations locales souligne également les problématiques de superposition et les faibles correspondances entre les zonages des aires protégées et les perceptions et usages locaux. Généralement l'échelle à laquelle les populations locales organisent leurs ressources ne correspond pas à ces zonages et les perceptions locales ne coïncident pas avec leurs désignations comme les « zones tampon », ou « zones de transition ». Ceci d'autant plus que les usages locaux des ressources sont souvent caractérisés par des « patchworks superposés » d'espaces-ressources, qui sont le produit dynamique de processus écologiques et sociaux (Zimmerer, 1999). Dans le même sens, Bremner et Lu (2006) recommandent que les politiques de conservation mises en place sur les territoires amérindiens accordent une meilleure importance à l'analyse des institutions locales influençant la gestion des ressources communes.

Hayes (2008) examine comment les différentes politiques environnementales et foncières mises en œuvre en territoire amérindien influencent la robustesse des systèmes de gestion des ressources communes des populations amérindiennes. Elle compare deux territoires miskito (situés dans le corridor forestier Mosquitia au Honduras et Nicaragua) soumis au même contexte d'expansion de la frontière agricole mais pour lesquels les Amérindiens bénéficient d'une reconnaissance différente de leurs droits fonciers : le premier est l'équivalent d'une terre indigène et le deuxième d'une aire protégée étatique de développement durable comprenant une zone habitée par les Amérindiens. Elle montre que ces différences de contextes institutionnels influencent de manière significative la légitimité et les coûts de transaction associés à la prise de décisions collectives et à l'élaboration de règles quant à l'usage des ressources, impactant donc la capacité des Amérindiens à maintenir leur systèmes de gestion des ressources communes. En effet, dans l'aire protégée, la légitimité des régimes de gouvernance des ressources communes des Miskito n'est pas reconnue par l'État et les autorités extérieures. Cela rend plus difficile pour les Miskito d'adapter leurs

institutions et règles de gestion, d'en créer des nouvelles et d'obtenir un engagement de leur respect, surtout par les agriculteurs du front pionnier mais aussi au sein de leur communauté.

L'aire protégée gérée par l'État est perçue par les Amérindiens comme peu fiable et efficace pour faire respecter leurs droits territoriaux face à l'avancée de la frontière agricole, et se traduit par une perte de confiance dans leurs capacités à contrôler leur territoire et à percevoir des bénéfices collectifs de leur système traditionnel de gouvernance des ressources communes. Par conséquent, leur système de gestion des ressources communes se détériore, ce qui se traduit par l'augmentation de l'appropriation individuelle des ressources et des ventes de terres aux agriculteurs en vue d'un bénéfice immédiat. En revanche, dans la terre indigène des Miskito, la reconnaissance officielle de leur système de gouvernance a induit une fierté identitaire et un renforcement de la confiance dans leurs institutions, ainsi qu'une augmentation des soutiens techniques et financiers par des organisations indigénistes, par exemple pour surveiller les limites de leur territoire. Ainsi leur système de gestion des ressources communes demeure robuste, ce qui montre la forte influence du contexte institutionnel et particulièrement des régimes de droits fonciers sur la gestion des ressources communes en contexte amérindien (*ibid.*).

La mise en place d'aires protégées en territoire amérindien et leurs conséquentes superpositions avec les usages et perceptions locales du territoire s'inscrit comme étant un important moteur de changement, qui peut fortement influencer les institutions, les territorialités et les systèmes amérindiens de gestion des ressources naturelles.

De plus, la plupart des politiques environnementales récentes sont basées sur un principe de cogestion et s'inscrivent comme un projet de territoire. Elles impliquent la mobilisation d'un capital social et de nouveaux arrangements institutionnels capables d'interagir entre des acteurs variés et à différentes échelles.

2.6 Conclusion. L'importance de la prise en compte des politiques environnementales sur les territorialités amérindiennes

Cela fait maintenant plusieurs décennies que les populations amérindiennes sont en interaction plus ou moins directe avec des acteurs et des politiques environnementales. Une des conséquences est la projection d'une identité environmentaliste de ces populations, représentées comme culturellement figées et déconnectées des forces du marché. Cela même alors que de nombreuses études, que nous détaillerons dans la partie suivante, montrent que les modes de vie et les systèmes amérindiens de gestion des ressources naturelles ne sont pas statiques, mais présentent plutôt de bonnes capacités d'adaptation aux changements socio-économiques et environnementaux locaux. De plus, les politiques environnementales influencent la représentation identitaire des populations amérindiennes, leurs territorialités et leurs systèmes de gouvernance. Ces processus sont complexes et encore mal compris. Des questions demeurent ouvertes sur la façon dont les populations amérindiennes adaptent l'organisation sociale, spatiale et temporelle de leurs systèmes de gestion des ressources communes face à la mise en œuvre des politiques environnementales.

Ceci d'autant plus que les politiques environnementales promeuvent de plus en plus une co-construction « *bottom-up* » des pratiques et règles de gestion des ressources, tentant d'associer les différents niveaux d'acteurs et d'institutions interagissant plus ou moins directement sur un territoire. En ce sens, les politiques environnementales peuvent constituer un outil innovant de gouvernance du territoire, proposant un cadre se rapprochant d'un modèle de « gouvernance multi-niveaux » tel que proposé par Brondizio *et al.* (2009). Pour les populations amérindiennes, l'enjeu est de percevoir les multiples interactions s'exerçant sur leur territoire, et d'adapter leurs institutions à ce nouveau contexte, mais également de s'appropriier les arrangements institutionnels mis en place par d'autres acteurs. Tous ces processus sont complexes et encore peu compris, et reposent sur la mobilisation d'un fort capital social.

3. Réorganisations contemporaines des territoires amérindiens

La majorité des populations amérindiennes d'Amazonie vivent au moins deux changements majeurs. D'une part, après avoir survécu au brutal effondrement démographique qui a suivi le contact avec les occidentaux, elles vivent aujourd'hui une forte augmentation démographique (McSweeney et Arps, 2005 ; Grenand et Reinette, 2010). D'autre part, bien qu'elles aient obtenu des droits fonciers collectifs sur de grands espaces, certaines politiques étatiques et la création d'infrastructures tendent à favoriser un regroupement des populations et par conséquent à modifier leurs patrons d'occupation du territoire (Grenand et Joiris, 2000). Cette promotion de la sédentarisation peut être délibérée, les États cherchant à mieux maîtriser leur population, ou involontaire du fait de l'installation d'infrastructures offrant un certain désenclavement (ex. piste d'aviation et routière) et de services comme la santé et l'éducation.

De plus, beaucoup de populations amérindiennes sont insérées de façon croissante dans un contexte de modernisation des conditions de vie, de monétarisation et d'intégration au marché. Des politiques contradictoires sont menées en Amazonie, et des espaces d'intégration nationale, marqués par des fronts pionniers, sont juxtaposés avec des espaces voués à la protection de l'environnement et aux populations amérindiennes (Mello et Théry, 2003). L'urbanisation progresse vers les parties les plus reculées de l'Amazonie avec la croissance des villes régionales, et s'accompagnent de modifications des territorialités, des systèmes de gestion des ressources, des formes d'habitat et des modes de vie (Eloy, Le Tourneau et Théry, 2005). De manière générale, les forces s'exerçant sur leurs territoires et leurs modes de vie sont chaque fois plus diversifiées, et mettent en relations une grande diversité d'acteurs, interagissant à des niveaux multiples (Brondizio *et al.*, *op. cit.*). Même les territoires forestiers les plus isolés, ne peuvent être considérés comme des îles isolées de toute interaction.

Cette insertion croissante des populations amérindiennes dans des contextes en évolution pose la question de leur capacité d'adaptation, et de l'évolution de leurs choix en termes de gestion de leur territoire. Cette partie vise à éclairer quelques aspects des réorganisations contemporaines de leurs systèmes de gestion des ressources naturelles. Je commence par exposer quelques caractéristiques importantes des systèmes d'agriculture itinérante sur brûlis.

3.1 La flexibilité et l'adaptation de l'agriculture itinérante sur brûlis

3.1.1 Un système de culture intégré à l'écosystème forestier

L'agriculture sur brûlis est le mode d'exploitation des terres le plus répandu dans la zone intertropicale, et concerne environ 300 à 500 millions d'individus et 2500 millions d'hectares. Les systèmes d'agriculture itinérante sur brûlis (AIB) s'inscrivent dans une stratégie globale de subsistance. Ce sont des systèmes complexes qui permettent de répondre avec souplesse aux différentes contraintes s'exerçant sous l'effet de l'évolution du milieu social, économique et naturel (Dounias, 2000). L'encadré 3 présente une définition de l'agriculture itinérante sur brûlis.

Encadré 3. Définition de l'agriculture itinérante sur brûlis

Une définition communément acceptée est celle de Conklin, 1957 : tout système agricole dans lequel les champs sont défrichés par le feu et cultivés pendant une période brève pour être ensuite mis en jachère, le plus souvent forestière, à longue révolution. Elle comprend plusieurs phases : (i) défrichement d'une zone de forêt ; (ii) brûlis des débris végétaux ; (iii) culture du terrain pendant une période généralement brève ; (iv) mise en jachère pendant une période généralement longue. L'agriculture itinérante sur brûlis alterne période de culture et période de régénération forestière. Ce n'est donc pas une agriculture permanente (Dounias, *op. cit.*), mais bien un système agro-forestier séquentiel. En anglais, on se réfère à cette agriculture par *slash-and-burn agriculture* et *swidden agriculture*.

Le fait que cette agriculture commence par l'abattage de la forêt fait qu'elle est souvent interprétée comme le préambule à une déforestation irréversible. Ce serait oublier que la régénération forestière fait partie intégrante du système d'agriculture itinérante sur brûlis. Cette agriculture n'est pas dissociable de l'écosystème forestier (figure 1), et elle peut même être comparée au processus de chablis. Le chablis, trouée forestière provoquée par la chute d'un arbre sénescant, constitue le principal moteur du renouvellement constant des écosystèmes forestiers tropicaux. Il est à l'origine de leur structure en mosaïque, faite d'une juxtaposition de micro-espaces qui composent la richesse biologique de l'ensemble. Sous cette conception, l'agriculture sur brûlis, quand elle est pratiquée de manière itinérante, avec des parcelles de petites tailles et un temps suffisant de régénération de la forêt, s'insère dans le potentiel naturel de cicatrisation de la forêt. C'est donc un système sophistiqué, car auto-régénérant, pouvant perdurer sans apport du moindre intrant extérieur (*ibid.*).

Les études sur les systèmes d'agriculture sur brûlis s'accordent sur le fait que les limites de la stabilité et la durabilité du système sont un allongement excessif de la durée de culture ou une diminution de la durée de la jachère, tous deux jouant sur la capacité du système à auto-renouveler sa fertilité (*ibid.*).

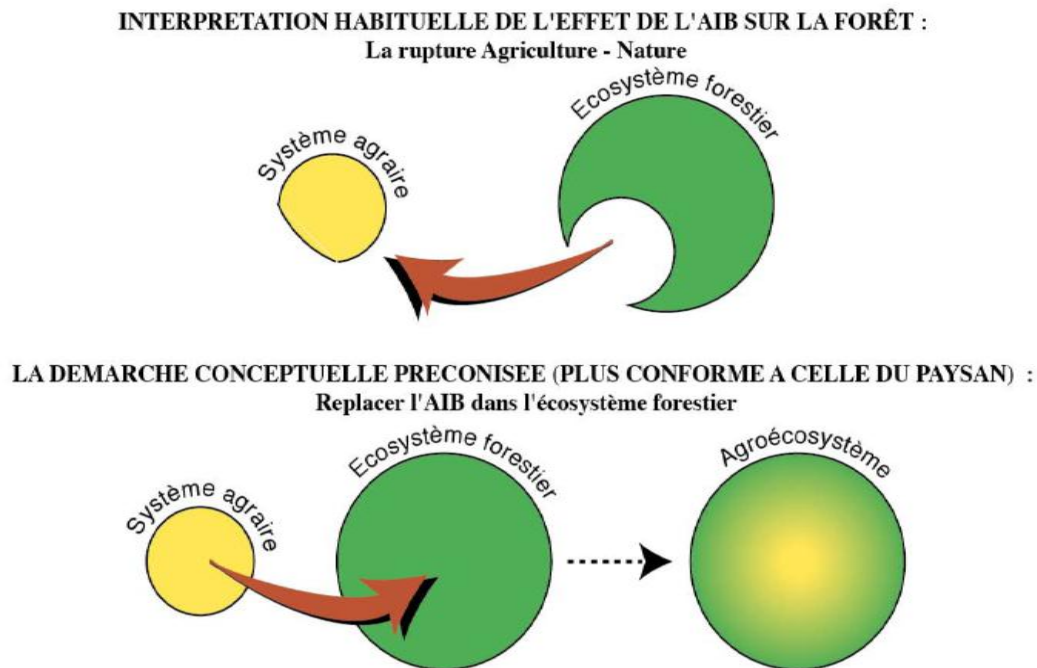


Figure 1. Intégration de l'agriculture itinérante sur brûlis (AIB) à l'écosystème forestier
(Source : Dounias, 2006)

3.1.2 Un système de culture flexible et diversifié

Les études systémiques de l'agriculture sur brûlis montrent que celle-ci est très flexible et diversifiée. Cette diversité s'exprime autant dans la richesse des plantes cultivées (agro-biodiversité) que par la diversité des systèmes rencontrés à travers le monde.

L'agriculture sur brûlis interagit avec les autres activités d'exploitation du milieu, comme la chasse, la pêche et la collecte de produits forestiers ligneux et non ligneux (plantes alimentaires et médicinales, artisanat, bois de feu, bois de construction, etc.). Les agriculteurs pratiquant l'agriculture sur brûlis ne sont jamais des agriculteurs stricts. Ils optent pour des stratégies avec des niches multiples, où l'agriculture n'est qu'une composante d'un système de production plus généralisé, qui se révèle plus stable et plus résilient. L'agriculture sur brûlis se combine avec diverses activités génératrices de revenus agricoles et non-agricoles, et permet ainsi d'entretenir des relations avec l'économie marchande tout en conservant une

certaine autonomie. Il y a donc une forte tendance à la pluriactivité des agriculteurs afin de diversifier les sources de revenus. Bahuchet (2000) montre par exemple que les populations forestières ajoutent, sans pour autant substituer, certaines activités génératrices de revenus à leur système de production à composantes multiples. La capacité des systèmes d'agriculture sur brûlis à s'adapter aux changements est en général élevée, du fait de la souplesse du système et de l'étendue des choix qu'ils offrent aux agriculteurs forestiers : la stratégie qu'ils choisissent de mettre en œuvre, n'est qu'une option sélectionnée parmi un éventail étendu de possibilités. Or, une société qui a le choix est une société dotée d'un fort potentiel adaptatif (Carrière et Dounias, 2011). L'agriculteur apparaît donc comme le concepteur d'un système pérenne de production vivrière, intégrant de manière dynamique un environnement, des savoirs, et une culture (*ibid.*).

Alors que dans les conceptions linéaires de l'évolution des pratiques agricoles, l'agriculture sur brûlis est jugée irrationnelle, archaïque et figée, ainsi que vouée à se simplifier et à disparaître, ces approches de l'agriculture itinérante sur brûlis montrent que ces systèmes tendent plutôt vers une complexification des activités et une diversification des produits et des circuits de production. D'ailleurs, une étude récente de Van Vliet *et al.* (2012) dresse un bilan actuel de l'agriculture sur brûlis dans le monde et montre que celle-ci tend à se maintenir, du fait qu'elle représente pour les familles un composant diversifié et sûr de leur systèmes de production, par rapport aux risques associés aux systèmes plus intensifs.

Cependant ce système est dans de nombreuses régions de monde déstabilisé par l'augmentation démographique et la baisse de la disponibilité en terre forestière. Cette baisse de la disponibilité en terre, est engendrée par de nombreux facteurs comme la privatisation des ressources naturelles, la conversion des forêts, la spéculation foncière, l'agro-industrie, etc., responsables de la réduction des surfaces arables. Quant à l'augmentation démographique, elle est un facteur d'influence important sur tout système agraire. Cependant, les théories classiques sur la pression démographique et les transformations agraires, opposant

les thèses de Malthus¹⁸ et Boserup, tendent maintenant à être dépassées au profit d'approches plus systémiques. En effet de nombreuses études interdisciplinaires récentes menées en contexte de densification démographique, ont montré la complexité des systèmes agraires et la diversité des réajustements possibles autant à l'échelle micro que macro. Ces études soulignent notamment l'importance des emplois non agricoles, de l'accès à un approvisionnement agricole extérieur, des migrations permanentes ou saisonnières, et des mobilités rurales-urbaines. Elles montrent l'existence de logiques familiales visant la diversification des sources de revenus et la sécurité alimentaire (ex. Bilsborrow, 1987 ; Dufumier, 1996 ; Mazoyer et Roudart, 1998). A l'échelle micro, ces études montrent l'importance de considérer le statut foncier de la terre, la robustesse des arrangements institutionnels, les forces du marché, l'accès à des projets de développement, à du micro-crédit, et finalement les logiques et objectifs socio-économiques et culturels des familles.

Les économies familiales basées sur l'agriculture sur brûlis sont donc complexes et diversifiées. Il existe une multitude de facteurs et d'interactions à prendre en compte pour comprendre les choix des agriculteurs pratiquant le brûlis et leur capacité d'adaptation dans un contexte démographique, socio-économique et environnemental en évolution.

3.2 Les recompositions territoriales des systèmes amérindiens de gestion des ressources

Les systèmes d'agriculture itinérante sur brûlis des Amérindiens d'Amazonie ont traditionnellement été étudiés par les anthropologues. Les études qui adoptent une approche pluridisciplinaire se sont développées plus récemment lors de la prise de conscience de l'évolution des systèmes amérindiens en réponse aux changements du milieu social, économique et environnemental. Ces études couvrent un vaste champ thématique. On peut

¹⁸ L'influence de l'augmentation démographique sur les systèmes agraires est un thème débattu depuis très longtemps. Les théories classiques sur la pression démographique et les transformations agraires opposent capacité de charge de l'écosystème (Malthus, 1798) et intensification des systèmes de production (Boserup, 1965). La théorie malthusienne considère que la quantité de ressources disponibles et le niveau de technique de production définit la population maximale dans un espace donné. Cette population maximale qu'un écosystème donné peut supporter indéfiniment sans dégrader les ressources renouvelables est alors nommée capacité de charge. A l'opposé, pour Boserup, la densité de population entraîne, lorsque la terre n'est pas abondante, une intensification de l'agriculture.

discerner quatre problématiques majeures et non exclusives, toutes s'inscrivant plus ou moins directement dans une perspective d'analyse de la durabilité en contexte amérindien :

- l'évolution de la représentation identitaire et territoriale (ex. Gallois, 2004 ; Robert, 2004) ;
- l'évolution des arrangements institutionnels et des formes de gouvernance des ressources communes (ex. Bremner et Lu, 2006 ; Brondizio *et al.*, 2009 ; Hayes, 2010) ;
- l'évolution des systèmes de production et de l'organisation sociale, économique, et territoriale - ce qui inclut également l'évolution de la transmission des savoirs, des techniques et de l'agro-biodiversité - (ex. Humphries, 1993 ; Godoy *et al.*, 1998 ; Eloy, 2005 ; Le Tourneau, 2008 ; Collectif USART, 2009 ; Nasuti *et al.*, sous presse) ;
- les changements de l'occupation de sol et des patrons de déforestation (ex. Lu *et al.*, 2010).

Bien sûr, ces problématiques de recherche sont perméables, et ces travaux communiquent entre eux et se complètent. Nous avons, au cours de ce chapitre, déjà souligné certaines conclusions majeures des travaux portant sur les deux premières thématiques : la représentation identitaire et territoriale et les systèmes de gouvernance des ressources communes. Dans les parties suivantes nous abordons les études s'intéressant à l'adaptation des systèmes de gestion du territoire des populations amérindiennes puis à l'apport de l'imagerie satellitaire.

3.2.1 Des systèmes soumis à des contraintes et opportunités diversifiées

Plusieurs études analysent les transformations des systèmes locaux de gestion des ressources naturelles lorsqu'ils sont soumis à diverses contraintes et opportunités, telles que la croissance démographique (McSweeney et Arps, 2005 ; Sirén, 2007), l'intégration au marché (Godoy *et al.*, 2005 ; Lu, 2007), l'expansion des frontières agricoles (Hayes, 2008), l'urbanisation (McSweeney et Jokisch, 2007 ; Eloy et Le Tourneau, 2009), la création d'infrastructures, dont les routes (Hamlin et Salick, 2003), et les changements dans le régime foncier (Freire, 2003 ; Robert, 2004 ; Albert *et al.*, 2008). Tous ces travaux expliquent comment les populations amérindiennes s'adaptent à ces contraintes. Ils montrent que les populations ajustent continuellement, et de diverses manières, leur organisation sociale, leurs systèmes d'exploitation des ressources, leurs dynamiques identitaires et leur appropriation du

territoire. L'article de B. Albert, P. Robert, A-E. Laques et F-M. Le Tourneau (2008) illustre cette diversité de réajustements chez les Yanomami et les Kayapó au Brésil par une approche centrée sur les territorialités. Les auteurs soulignent la créativité remarquable des systèmes amérindiens de gestion du territoire. Ainsi, les territorialités amérindiennes apparaissent spécialement dynamiques, complexes et versatiles (Alexiades, 2009).

Ces études apportent plusieurs éléments importants pour comprendre l'adaptation des populations amérindiennes face à diverses contraintes, spécialement au sujet de leurs recompositions territoriales.

3.2.2 Entre processus de sédentarisation de l'habitat et multi-localité

Dans beaucoup de situations, les populations amérindiennes sont spatialement concentrées et plus ou moins sédentarisées autour des infrastructures publiques, ce qui implique la formation de gros villages et des polarités territoriales (Nasuti *et al.*, sous presse). Cette concentration de la population, associée à une forte augmentation démographique, exerce des contraintes spatiales sur les systèmes d'exploitation des ressources naturelles. Dans ce contexte, plusieurs études mentionnent la survenue de déséquilibres dans les systèmes amérindiens d'agriculture itinérante sur brûlis et principalement la diminution des temps de jachère. Les principales conséquences sont l'augmentation du travail de sarclage, la baisse des rendements des espèces cultivées les plus exigeantes, et l'augmentation des temps de transport pour se rendre sur les abattis et dans les zones forestières (Sirén, 2007 ; López et Sierra, 2010). Dans certains cas, ces déséquilibres peuvent conduire à un appauvrissement des systèmes de production et à une perte d'autosuffisance alimentaire (Melnik, 1993 cité par Eloy, 2005). De plus, ces contraintes spatiales sur l'exploitation des ressources naturelles peuvent causer des conflits internes d'usage des ressources naturelles et contribuer à l'émergence de marques d'appropriation individuelle de la terre collective.

Si ces études en contexte d'habitat concentré montrent les contraintes auxquelles sont confrontés les systèmes d'exploitation des ressources naturelles amérindiens, elles soulignent également les diverses recompositions de ces systèmes. Par exemple, dans ces différents travaux, Flora Lu (Lu, 2001 ; Lu Holt, 2005 ; Bremner et Lu, 2006) montre que les difficultés d'accès à certaines ressources participent à un processus de prise de conscience collective du caractère « limité » des ressources, alors que traditionnellement les systèmes amérindiens de relation aux ressources considèrent celles-ci comme « abondantes » (Grenand et Grenand, 1996 ; Lu Holt, *op. cit.*). Cette prise de conscience peut donner lieu à un processus interne de

normalisation de l'accès aux ressources et à l'émergence de nouvelles institutions cherchant à réguler l'usage des ressources et donc leur conservation.

Les recompositions territoriales représentent un aspect majeur des dynamiques d'adaptation des populations amérindiennes. En effet, plusieurs études montrent des processus importants de réorganisation spatiale et temporelle des systèmes de production, avec notamment la généralisation d'habitations de culture secondaires, situées géographiquement à proximité de la ressource forestière (Moran, 1974 ; Eloy, 2005 ; Sirén, 2007). Ces habitations de culture permettent un meilleur accès aux ressources forestières éloignées des lieux de concentration de l'habitat, qui bénéficient quant à eux de l'accès aux infrastructures. D'une certaine façon, le traditionnel déplacement cyclique de l'habitat est remplacé par la multi-localité¹⁹ des lieux d'habitat et des systèmes de production.

Ainsi, dans son travail de doctorat dans le haut Rio Negro sur les systèmes de production amérindiens, Eloy (*op. cit.*) montre qu'au lieu d'intensifier les systèmes d'agriculture sur brûlis en main d'œuvre et en capital - tel que le présage la vision classique de l'innovation agricole - les innovations sont d'ordre territorial : les adaptations se situent plutôt au niveau de l'organisation spatiale et temporelle des systèmes de production.

3.2.3 La diversification des mobilités

Ces recompositions territoriales passent par une réorganisation des mobilités²⁰ amérindiennes qui s'expriment tant à l'échelle rurale-rurale (c'est-à-dire entre plusieurs lieux ruraux d'habitat et d'exploitation des ressources), qu'à l'échelle rurale-urbaine.

Plusieurs études récentes analysent l'augmentation des mobilités vers les villes des populations forestières (i.e. amérindiennes mais aussi traditionnelles) et montrent qu'un grand nombre de familles adoptent des stratégies multi-locales, basées sur l'articulation des espaces ruraux et urbains (Piantoni, 2002 ; Peluso et Alexiades, 2005 ; Padoch *et al.*, 2008 ; Eloy et

¹⁹ La notion de multi-localité, introduite par Eloy (2005) et également utilisé dans la littérature anglo-saxonne (Padoch *et al.*, 2008) sous le terme « *multi-sited household* », fait référence au « *système de résidence* » de Le Bris *et al.*, (1985) qui est l'articulation de plusieurs lieux de résidence et donc d'exploitation des ressources.

²⁰ La notion de mobilité couvre une diversité de déplacement qui varie selon leurs modalités dans le temps et dans l'espace : distance, durée, périodicité et objectifs. Elle peut s'exprimer à l'échelle de l'individu, du ménage ou encore de la famille élargie et est particulièrement adaptée à l'analyse des stratégies de multi-localité des familles. La notion de mobilité « circulaire » insiste sur le caractère répétitif de ces mobilités et sur le fait qu'il n'y ait pas d'intention déclarée de changer de lieu de résidence permanent. Elle est différente de la notion de migration, qui sous-entend un déplacement définitif, quoi que réversible (Eloy, 2005).

Lasmar, 2012 ; Nasuti *et al.* sous presse,). Les espaces urbains offrent un accès à des infrastructures de meilleure qualité (ex. hôpitaux, écoles supérieures) et des emplois, tandis que les espaces ruraux garantissent un accès aux ressources naturelles, une sécurité foncière, et donc une certaine autonomie alimentaire. Le développement de nouveaux marchés régionaux pour les produits forestiers comme l'açaï, mais aussi les plantes médicinales, le bois, le gibier, etc., lié à l'installation récente de citadins originaires des zones rurales et à une « ruralisation des goûts » participent à augmenter les mobilités rurales-urbaines (Brondizio, 2004 ; Padoch *et al.*, *op. cit.*). De plus, l'accès de plus en plus fréquent à des revenus monétaires issus du développement d'emplois locaux et d'aides sociales (ex. allocation familiales et retraite rurale, que ce soit en Guyane ou au Brésil), a pour conséquence que de plus en plus de personnes adoptent un patron de mobilités circulaires mensuelles vers les villes afin de toucher son salaire et de faire des achats.

Les mobilités s'expriment à l'échelle de l'individu, du ménage ou encore de la famille élargie, avec par exemple des familles étendues multi-locales dont certains membres résident en villes et participent à la diversification des sources de revenus des membres de la famille restés en zone rurale. Nasuti *et al.* (*op. cit.*) montrent combien cette notion de réseaux de parenté est essentielle pour maintenir des droits d'usage des ressources « actifs » dans les territoires forestiers pour les personnes ayant de forte mobilité rurale-urbaine : les membres de la famille élargie ayant les patrons de mobilité les plus faibles compensent les mobilités élevées des membres passant une grande partie de leur temps en ville, leur assurant ainsi un ancrage dans le territoire forestier. En d'autres termes, la possibilité d'articuler les ressources des milieux ruraux et urbains est basée sur la capacité des familles à maintenir leurs droits d'usage et leurs alliances locales.

Les formes de mobilités sont complexes, et Pinedo Vasquez et Padoch (2009) montrent qu'au Pérou certaines familles articulent jusqu'à trois lieux d'habitat dans des espaces distincts : l'espace urbain, l'espace rural (forestier) mais aussi l'espace périurbain. L'espace périurbain permet aux familles de profiter d'un certain accès aux ressources naturelles en ouvrant des parcelles agricoles et des vergers, et donc d'approvisionner en produits agricoles les membres de la famille résidant en ville. Quant aux membres de la famille résidant dans les espaces forestiers, ils assurent l'approvisionnement en produits forestiers tel que le bois, le gibier, ou encore le poisson. La notion de réseaux de parenté est donc primordiale pour comprendre les logiques familiales de gestion des ressources. Ces

réseaux permettent une diffusion des connaissances, des compétences et des ressources dans de multiples directions (Nugent, 1993 ; Little, 2001 ; Pinedo Vasquez et Padoch, *op. cit.*).

De manière générale, ces recompositions territoriales impliquent une réorganisation des droits d'usage des ressources et des institutions. Eloy et Lasmar (*op. cit.*) montrent que les recompositions territoriales n'affectent pas de la même manière tous les membres de la communauté car elles sont régies par des faisceaux de droits d'usage qui dépendent du statut social et de l'histoire de migration des groupes considérés, particulièrement dans les zones urbaines et périurbaines. Les arrangements institutionnels sont continuellement redéfinis et adaptés aux nouvelles formes d'organisation spatiale. Les frontières des communautés et les règles d'appartenance sont également repensées, et en fonction de l'apparition de nouvelles opportunités socio-économiques dans les zones rurales, des règles d'exclusions ou des limitations de droits d'usage peuvent être (re)définies (Newing, 2009 ; Nasuti *et al.*, *op. cit.*).

La mobilité apparaît comme une composante essentielle de la diversité et de la flexibilité des stratégies de subsistance. Les territorialités amérindiennes sont étendues et pluridirectionnelles, articulant différents espaces ruraux et urbains. Il est toutefois important de rappeler que la mobilité marque l'histoire des populations amazoniennes. Les recompositions des mobilités amérindiennes doivent donc être vues comme une continuité et un cycle et non comme une rupture liée par exemple à la globalisation (Pinedo Vasquez et Padoch, *op. cit.*).

3.3 L'apport de l'imagerie satellitaire dans la compréhension des dynamiques des territoires amérindiens

Les études sur les changements d'utilisation et d'occupation des sols, nommées *Land Use Land Cover Change* en anglais (LULCC) se sont multipliées en Amazonie depuis les années 1990 face à la prise de conscience de l'ampleur de la déforestation et de la complexité des facteurs en jeu. Elles cherchent à comprendre les facteurs socio-économiques, politiques et institutionnels qui influencent les changements d'occupation des sols, en prenant en compte leurs interactions et les processus qui agissent à des échelles multiples (Lambin *et al.*, 2001 ; Lambin et Geist, 2006 ; Turner *et al.*, 2007). Ces études ont recours à l'analyse d'images satellites, chose facilitée par la mise à disposition des images satellites LANDSAT (ainsi que CBERS au Brésil) et adoptent souvent une perspective diachronique. Elles montrent que les politiques publiques, les infrastructures, la conjoncture économique et sociale, et les acteurs

locaux interagissent de diverses façons et modèlent les dynamiques d'occupation des sols (Rudel et Horowitz, 1993 ; Pichón, 1997 ; McCracken *et al.*, 1999 ; Brondizio *et al.*, 2002). Certaines études tentent de définir des patrons d'occupation des sols correspondant à des contextes socio-économiques et politiques spécifiques (Brondizio *et al.*, *op. cit.* ; Lu *et al.*, 2010), comme par exemple la fameuse occupation des sols en « épines de poisson » caractéristique des fronts pionniers.

Différents outils sont développés pour analyser les dynamiques de ces systèmes complexes, avec des modèles statistiques multi-variés et des modèles dynamiques de simulation multi-agents (*agent-based models* et *multi-agent system*) (Parker *et al.*, 2003 ; Verburg *et al.*, 2002). Ces modèles sont utilisés pour analyser les liens entre les changements d'occupation des sols et les multiples acteurs, et notamment les caractéristiques des ménages, des communautés et des régions. Ils ouvrent des perspectives intéressantes en termes d'outils de planification territoriale et d'aide à la décision, certains modèles permettant des simulations d'occupation territoriale en fonction des stratégies des différents acteurs intervenants directement ou indirectement sur un territoire.

De manière générale, ces études montrent de bonnes corrélations entre certaines caractéristiques des ménages et leur prise de décision concernant leurs systèmes agraires, qui s'observent à l'échelle micro mais sont en lien avec les interactions entre forces sociales et économiques s'exerçant à l'échelle macro (Pichón, *op. cit.* ; Deadman *et al.*, 2004 ; Pan et Bilsborrow, 2005). Plusieurs études font également référence à des théories économiques classiques en agronomie comme le cycle de vie des exploitations agricoles de Chayanov et la trajectoire des ménages (Chia, 1987 ; Perz, 2001 ; Walker *et al.*, 2002).

Cependant, la très grande majorité des études sur les changements d'utilisation et d'occupation des sols en Amazonie sont réalisées dans des régions de front pionnier. En effet, ce sont des régions où les taux de conversion des terres sont très rapides, avec de forts enjeux. Les surfaces déforestées sont généralement de grande taille et bien détectables sur les images satellites de 30 mètres de résolution. De plus, les agents sont très réactifs et plus facilement modélisables car ils tendent à répondre aux logiques du marché. En revanche, les dynamiques affectant les territoires amérindiens ont encore peu attiré l'attention. Comme nous l'avons vu, les populations amérindiennes sont encore aujourd'hui très souvent considérées comme des populations statiques et des agents économiques non représentatifs, impliquant peu d'intérêt pour l'évolution de leur empreinte agricole (Sirén et Brondizio, 2009 ; López et Sierra, 2010).

De plus, par rapport aux fronts pionniers, il est techniquement plus difficile d'étudier les territoires amérindiens : les zones défrichées sont beaucoup plus petites, et les caractéristiques de l'agriculture itinérante sur brûlis (AIB) font que les parcelles sont déplacées et sont souvent superposées entre elles d'une année sur l'autre. La régénération forestière rapide des systèmes d'AIB sur jachère longue, associée à la grande quantité de nuages en zone intertropicale, rend difficile le suivi par images satellites de petites parcelles dynamiques dans le temps et dans l'espace (Denevan et Padoch, 1987 ; Sirén et Brondizio, *op. cit.*). L'appropriation collective de la terre complique également l'analyse statistique des données, car la plupart des modèles développés en front pionnier se basent sur une unité spatialement définie, celle de l'exploitation agricole, qui peut être caractérisée par un ménage et différents choix d'occupation du sol (pâturages, parcelles cultivées, jachères, forêts, etc.). De plus, ces modèles ont favorisé une approche centrée sur les marchés et ont accordé moins d'attention aux autres facteurs influençant les systèmes de production et notamment ceux basés sur l'agriculture de subsistance, comme les activités socialement importantes ou prestigieuses au sein de la communauté (Descola, 1996), les réseaux de parenté, l'hybridation d'activités de subsistance et d'activités tournées vers le marché (López et Sierra, *op. cit.*), ou encore les processus de revendication identitaires et territoriales.

Toutefois, de plus en plus d'études s'intéressent aux dynamiques contemporaines de l'occupation des sols en contexte amérindien et ont recours à l'analyse d'images satellites (Behrens *et al.*, 1994 ; Stocks *et al.*, 2007 ; Hayes, 2008) et à l'analyse statistique de données d'enquêtes structurées à l'échelle de l'individu, du ménage ou de la communauté (Godoy *et al.*, 1997 ; Gray *et al.*, 2008). Ces études couvrent un large panorama de situations amérindiennes dans plusieurs pays amazoniens, et mettent en scène différents groupes ethniques, contraintes historiques, valeurs culturelles, situations démographiques, droits fonciers, degrés d'isolation géographique et degrés d'intégration au marché. Les pressions et opportunités exercées sur ces territoires varient d'une étude de cas à l'autre et influencent les réponses et adaptations en termes d'occupation du territoire. Certaines de ces études (Gray *et al.*, *op. cit.* ; Lu et Bilsborrow, 2011) adoptent une approche interethnique et interculturelle pour tenter de mieux comprendre les facteurs qui affectent l'évolution des pratiques d'utilisation des sols et l'impact de ces pratiques à l'échelle des familles et des communautés.

Les résultats de ces travaux pointent la complexité et la variété des situations. De manière générale, ils montrent la forte influence des facteurs contextuels, notamment des

régimes fonciers et des politiques publiques de développement, ainsi que des caractéristiques socio-économiques des familles, et particulièrement de leur intégration au marché. Dans le cas des études menées par Godoy *et al.* (2005), Lu (2007) et Gray *et al.* (2008), les processus d'intégration au marché sont les principaux facteurs de changement de l'utilisation des sols. Ces auteurs montrent que les caractéristiques des ménages tendent à influencer les pratiques selon les mêmes logiques que celles décrites chez les petits agriculteurs de la région, tendance également soulignée par López et Sierra (2011).

Les situations sont très diversifiées et il reste difficile de comprendre les déterminants des dynamiques de l'occupation des territoires amérindiens. Si certaines études montrent l'apparition de logiques individuelles pouvant favoriser l'appropriation privée des ressources et même la vente des ressources collectives à des tiers, d'autres montrent la robustesse des institutions et la forte résilience des systèmes amérindiens de gestion des communs (Hayes, 2008 ; Eloy et Lasmar, 2012). Cette robustesse dépend d'un ensemble de facteurs que nous avons brièvement abordés, notamment avec les travaux d'Ostrom et de ses collègues, et demande des analyses résolument pluridisciplinaires afin de prendre en compte la diversité des moteurs des changements de l'occupation du sol, ainsi que la diversité des formes d'adaptation et des échelles en jeu.

3.4 Conclusion. L'importance des démarches pluridisciplinaires

Face à l'évolution du contexte socio-économique, politique et institutionnel dans lesquels s'inscrivent les territoires amérindiens, leurs transformations contemporaines sont d'autant plus complexes et multiformes. La compréhension des dynamiques des systèmes amérindiens de gestion des ressources passe nécessairement par la prise en compte de la multiplicité des facteurs influents. Ils incluent bien sûr les facteurs socio-économiques, politiques et institutionnels, mais également les conflits territoriaux, les processus internes de revendications identitaires et territoriales, et l'évolution des institutions coutumières, des réseaux de parenté, et des patrons de mobilité. En effet, tous ces facteurs interagissent entre eux et peuvent être moteurs dans l'évolution des systèmes amérindiens de gestion du territoire. La complexité des processus en jeu nécessite d'adopter une démarche pluridisciplinaire, faisant le lien entre les données socio-économiques, les données spatiales, mais également des données sur les systèmes de gouvernance et les processus de territorialisation propres aux sociétés.

4. Conclusion du chapitre. Synthèse du contexte général de la recherche

Les territoires amérindiens représentent de grandes étendues de forêts préservées. Fruit d'une lutte pour la reconnaissance de droits territoriaux spécifiques, ils sont perçus comme le support de l'identité et des modes de vie de ces populations. Ces territoires et le mode de relation au territoire ne sont pas statiques, les populations amérindiennes réinterprètent et réajustent en permanence leur organisation sociale, leur appropriation identitaire et territoriale, et leur mode de gestion des ressources naturelles. Les territorialités amérindiennes apparaissent spécialement dynamiques, complexes et versatiles (Alexiades, 2009).

Face à l'amplification et à la diversification des contraintes auxquelles les territoires amérindiens sont soumis, leurs transformations contemporaines sont d'autant plus complexes et multiformes. Ces transformations territoriales reposent sur l'évolution des modes de représentation du territoire et de l'identité amérindienne, l'adoption de nouveaux modes de production et de consommation, la diversification des économies familiales, et le changement des patrons de mobilité et des modes d'habitat. Elles passent également par une mobilisation des réseaux de parenté et des institutions de gestion des ressources communes. Or les liens entre tous ces processus sont encore mal compris, rendant difficile d'appréhender la question de l'adaptation des systèmes amérindiens de gestion du territoire. C'est pourtant un aspect fondamental pour penser l'avenir de ces territoires et de leur population, que ce soit pour la communauté scientifique, pour les décideurs politiques, mais aussi pour les organisations indigénistes et les populations amérindiennes elles-mêmes.

Au regard de cet état de l'art, trois points me semblent particulièrement pertinents à explorer plus en profondeur. Le premier concerne les interactions entre les systèmes de gestion des ressources, les processus de réaffirmation identitaire, et les reconfigurations des systèmes de mobilité et des réseaux de parenté. De quelle manière ces processus interagissent et permettent aux systèmes amérindiens de gestion du territoire de s'adapter au contexte contemporain ?

Le deuxième concerne l'impact de la mise en place de politiques environnementales sur les territorialités des populations amérindiennes et sur leurs systèmes de gouvernance environnementale. D'une part, il semble pertinent de s'interroger sur les façons dont les superpositions entre aires protégées et territoires amérindiens influencent les processus locaux

de revendication identitaire et territoriale, et les systèmes de gouvernance. D'autre part, la plupart des politiques de conservation récentes sont basées sur un principe de cogestion et s'inscrivent dans une perspective de construction collective d'un projet de territoire. Elles impliquent une mise en relation de plusieurs niveaux d'acteurs et la formation de nouvelles institutions. Comment ces politiques sont-elles appropriées par la population et leurs représentants et peuvent contribuer à améliorer la gouvernance du territoire ?

Finalement, le dernier point, plus général, concerne l'analyse de la multiplicité des moteurs des changements de l'occupation du territoire en contexte amérindien par l'intégration de données spatiales, de données socio-économiques et institutionnelles, et de données sur les processus identitaires. En effet, peu d'études en contexte amérindien prennent en compte ces différents types de données, qui semblent pourtant fondamentales pour analyser de manière exhaustive les processus en cours.

En considérant ces enjeux de connaissances, cette thèse propose de s'interroger sur l'adaptation des systèmes amérindiens de gestion du territoire en étudiant plus particulièrement le cas des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi en Guyane française.

Chapitre 2. Comprendre les dynamiques du territoire des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi

En considérant cet état de l'art, cette thèse étudie le cas particulier des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi en Guyane française. Leur situation offre un exemple représentatif d'une adaptation à des évolutions multiples des contextes politiques, environnementaux, démographiques, technologiques et socio-économiques.

1. Un site d'étude représentatif : le territoire des Wayãpi et Teko de la commune de Camopi, dans le Parc amazonien de Guyane

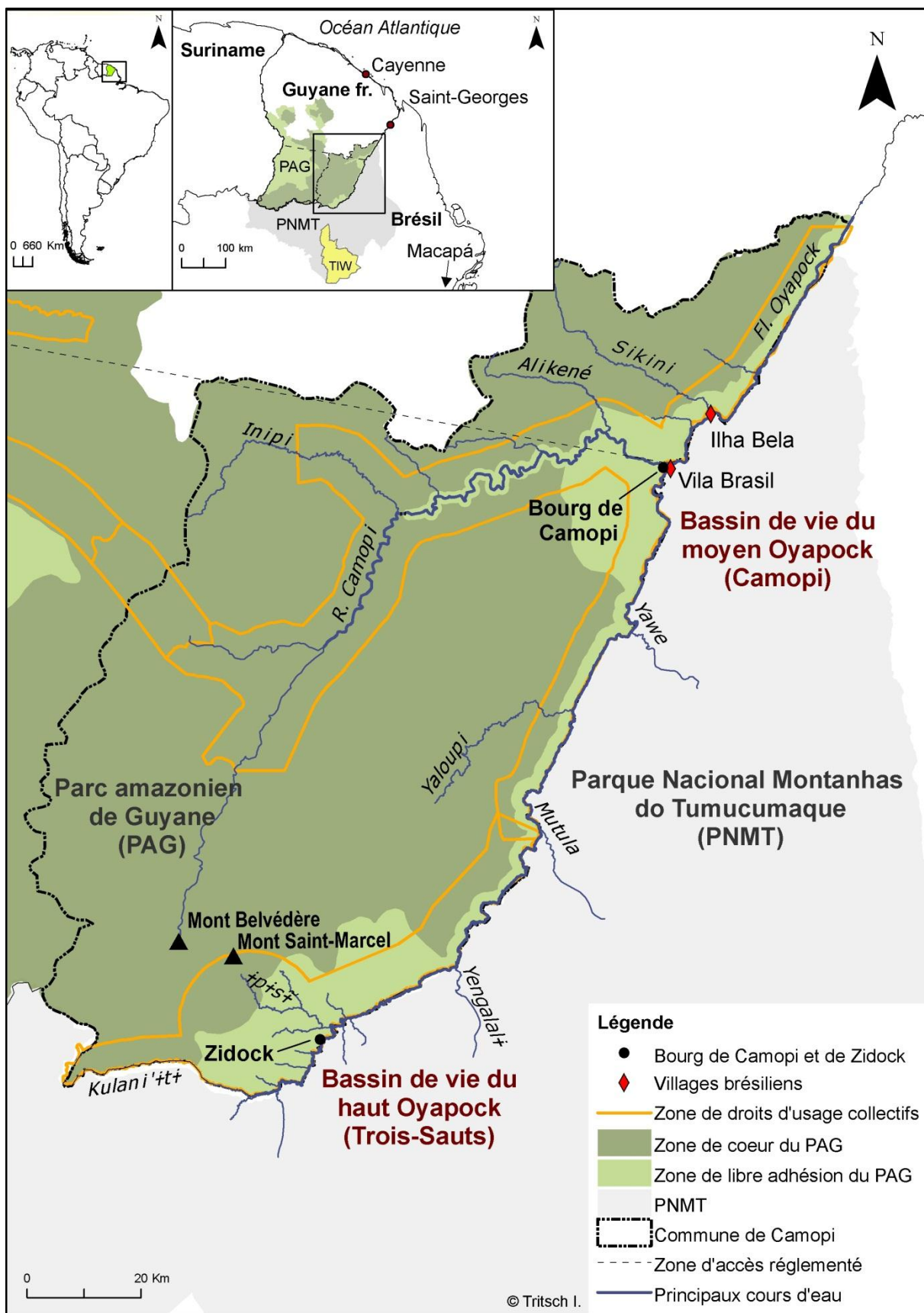
La Guyane est un département français de 83 846 km², recouvert à 96 % par de la forêt tropicale humide. Elle est située sur une formation géologique granitique très ancienne et est intégrée au plateau des Guyanes, partageant ses frontières avec le Brésil et le Suriname. La population du département est faible (229 040 habitants en 2010), mais présente un fort taux d'accroissement (+ 3,5 % entre 1999 et 2010) (Insee, 2010). La population et la majorité des activités anthropiques sont concentrées sur le littoral, laissant le centre et le sud de la Guyane relativement bien préservés et très peu fragmentés. Cette portion sud de la Guyane est une vaste région forestière peuplée pour la majorité de populations traditionnelles amérindiennes et bushinenge (Noirs marrons), réparties le long des fleuves frontaliers Oyapock et Maroni, et au centre de la Guyane, au bourg créole de Saül.

La Guyane est caractérisée par une forte diversité culturelle. Elle compte aujourd'hui environ 9 000 Amérindiens (estimation Grenand et Davy, en cours de traitement), répartis en six ethnies : les Arawak, Kali'na, Palikur, Teko, Wayãpi et Wayana, d'appartenances linguistiques et culturelles différenciées. La distinction est couramment faite entre les Amérindiens de l'intérieur, Teko, Wayana et Wayãpi, et les Amérindiens du littoral (Hurault *et al.*, 1998). Les Wayãpi de Guyane vivent exclusivement sur le moyen et le haut Oyapock et un groupe wayãpi vit au Brésil dans la Terre indigène wayãpi (TIW) en Amapá. Les Teko quant à eux, sont répartis entre le bassin de la rivière Camopi, affluent majeur du moyen Oyapock, et les affluents du haut Maroni.

La commune de Camopi est bipolaire et comporte deux bassins de vie : le moyen Oyapock, au niveau de l'embouchure de la rivière Camopi, et le haut Oyapock, région également nommée Trois-Sauts (carte 1).

Le sud et centre sud de la Guyane est depuis 2007 compris dans le Parc amazonien de Guyane, parc national couvrant 3,3 millions d'hectare, dont deux millions en zone de cœur. Il est frontalier du *Parque nacional Montanhas do Tumucumaque* (PNMT) au Brésil, l'ensemble constituant le plus vaste espace forestier protégé au monde, couvrant environ 7,2 millions d'hectares (PAG, 2012).

Le PAG est demandeur d'une meilleure connaissance du territoire et de ses dynamiques. L'objectif principal de la convention de recherche PAG/OHM Oyapock/CIRAD « *Dynamiques socioculturelles, territorialité et gouvernance dans la commune de Camopi* », est de comprendre les dynamiques en cours au sein des communautés teko et wayãpi d'un point de vue démographique, socioculturel ainsi qu'au niveau des systèmes de production, de leur emprise spatiale et de leur régulation. La finalité est de bien accompagner ces dynamiques par des politiques et des outils adaptés. Cette convention émerge de la perception partagée par tous les acteurs du territoire de l'évolution rapide des modes de vie, tout en conservant des pratiques et valeurs fortement ancrées dans la tradition.



Carte 1. Présentation générale du territoire étudié : la commune de Camopi (Guyane)

2. Problématique et objectifs de recherche

Le territoire des Wayãpi et des Teko est soumis à différentes contraintes et opportunités. L'hypothèse principale de ce travail est que les systèmes de gestion du territoire des Wayãpi et des Teko peuvent être interprétés comme le produit dynamique de ces contraintes et des processus socio-culturels et identitaires propres à la population. **Comment les Amérindiens wayãpi et teko adaptent leurs systèmes de gestion du territoire aux différentes contraintes et opportunités exercées sur leur territoire et leur mode de vie ?**

L'objectif général de ce travail est de prendre en compte des données spatiales, des données socio-économiques et des données sur les processus identitaires, les réseaux de parenté, les politiques de conservation et la gouvernance pour analyser les dynamiques des systèmes de gestion du territoire des Wayãpi et Teko, à l'échelle des ménages et à l'échelle de la commune. Cette problématique générale est déclinée en cinq sous-questions de recherche, détaillées dans les sous-parties suivantes.

2.1 Construction historique et adaptation du territoire des Wayãpi et Teko au cours du temps

Nous avons vu dans le premier chapitre que l'identité et les territorialités amérindiennes sont des processus dynamiques, construits au cours de l'histoire du groupe et constamment réinterprétés. J'adopte comme hypothèse que les territorialités wayãpi et teko sont dynamiques et que leur construction identitaire et territoriale est le fruit d'une adaptation constante aux diverses contraintes qui se sont exercées sur leur territoire. Comprendre les processus passés devrait donc permettre d'éclairer certaines réponses contemporaines. **Comment le territoire des Wayãpi et des Teko s'est-il construit au cours du temps et adapté aux diverses contraintes et opportunités ?**

Cette thématique est traitée dans le chapitre 3 et vise spécifiquement deux objectifs :

- décrire l'évolution des frontières identitaires et territoriales des Wayãpi et Teko ;
- identifier les contraintes exercées sur le territoire au cours du temps et les réponses adaptatives des Wayãpi et des Teko, jusqu'à aboutir à la structuration actuelle du territoire.

2.2 Dynamique de gestion du territoire des Wayãpi et des Teko

L'agriculture itinérante sur brûlis, la chasse, la pêche et la cueillette sont les principaux piliers des systèmes de subsistance des Wayãpi et Teko et sont au cœur de leur gestion du territoire. Mais de nos jours, les conditions socio-économiques, démographiques et l'accessibilité aux services étatiques peuvent également influencer fortement la gestion du territoire et de ses ressources. L'hypothèse est que les Wayãpi et les Teko adaptent leur gestion du territoire au contexte local, et qu'en plus des aspects historiques cités ci-dessus, la compréhension fine de la situation démographique, sociale, économique et structurelle des communautés est nécessaire pour appréhender les dynamiques contemporaines de gestion du territoire. **Comment le contexte local affecte-t-il la gestion du territoire ? Quelles sont les différences entre sites d'études soumis à des gradients de contraintes différenciées ?**

Cette thématique est traitée dans le chapitre 4 et vise spécifiquement deux objectifs :

- dresser un état des lieux précis de la situation démographique, socio-économique et d'accès aux services et infrastructures étatiques des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi ;
- caractériser les recompositions territoriales en cours et l'évolution des systèmes de gestion des ressources naturelles à Camopi et à Trois-Sauts, en mettant en lumière les différences et similitudes entre les deux sites.

2.3 Des recompositions territoriales aux moteurs multiples : le rôle des groupes de parenté, des systèmes de mobilité, des politiques environnementales et des processus de revendication identitaire

Cette sous-thématique vise à approfondir les dynamiques contemporaines de gestion du territoire et les différentes logiques familiales en considérant le rôle que jouent les mobilités, la situation des ménages, les groupes de parenté, les processus de revendication identitaires et les politiques environnementales. Elle part de l'hypothèse que les moteurs des recompositions territoriales amérindiennes sont multiples, et que les normes et valeurs coutumières de gestion du territoire ne sont ni abandonnées ni figées, mais sont réajustées au contexte actuel. Dans ce contexte, la mise en place de politiques environnementales agirait comme un catalyseur des processus de réaffirmation identitaire et territoriale intrinsèque aux communautés. **Quels sont les moteurs des recompositions territoriales en cours dans la**

commune de Camopi et comment interagissent-ils ? Quel rôle joue la mise en place du Parc amazonien de Guyane sur les territorialités des populations amérindiennes et sur leurs systèmes de gouvernance environnementale ?

Cette thématique est traitée dans le chapitre 5 et vise spécifiquement trois objectifs :

- analyser les choix des ménages concernant l'exploitation des ressources ;
- comprendre l'ajustement des normes et valeurs coutumières de gestion du territoire au contexte actuel, incluant notamment l'organisation des terroirs agricoles, le rôle des réseaux de parenté, de l'entraide et des systèmes de mobilité ;
- analyser le rôle des processus identitaires et de la mise en place d'aires protégées.

2.4 Quelles spécificités de la situation du territoire des Wayãpi et Teko ?

Les Wayãpi et Teko évoluent dans un contexte socio-économique et juridique français, bien différent sur plusieurs aspects de la situation des autres groupes amérindiens amazoniens. J'ai pour hypothèse que le travail de recherche développé sur le territoire des Wayãpi et des Teko offre une mise en perspective originale des dynamiques affectant les territoires amérindiens, et que la comparaison avec des groupes ethniquement proches mais évoluant dans des contextes différents peut contribuer à mieux comprendre certaines tendances d'ajustement des systèmes amérindiens de gouvernance environnementale. **Dans quelle mesure les dynamiques territoriales des Wayãpi et des Teko sont-elles spécifiques à leur situation française ?**

Pour répondre à cette question, je me base sur la situation des Amérindiens wayãpi qui vivent au Brésil, dans la Terre indigène wayãpi, que je caractérise au travers de la bibliographie scientifique et indigéniste et d'analyses spatiales diachroniques orientées par les résultats obtenus sur le territoire des Wayãpi et des Teko. J'ai pour sous-hypothèse que la connaissance fine des processus en jeu dans le territoire des Wayãpi et Teko et des patrons spatiaux qui en résultent, couplée avec l'analyse bibliographique et d'images satellites de la TIW, permettent de comprendre les dynamiques territoriales en cours dans la TIW, même sans avoir pu réaliser de travail de terrain.

Cette thématique est traitée dans le chapitre 6 et vise spécifiquement quatre objectifs :

- caractériser les différences et similitudes des contextes socio-économiques, institutionnels et environnementaux entre les deux sites ;
- analyser les dynamiques d'occupation du territoire de la TIW depuis la période d'ouverture des premiers postes d'assistances (santé, école) ;
- à partir des empreintes agricoles et de leur comparaison avec celles de la commune de Camopi, caractériser les usages des ressources et leurs dynamiques dans la TIW ;
- par une approche comparative de la situation des Amérindiens wayãpi du Brésil avec celle des Wayãpi et des Teko de Guyane, mettre en perspective les enjeux communs en termes de gestion de leur territoire respectif.

2.5 Enjeux d'appropriation sociale du Parc amazonien de Guyane

Le Parc amazonien de Guyane est basé sur un principe de cogestion et s'inscrit dans une perspective de construction collective d'un projet de territoire. Il implique une mise en relation de plusieurs niveaux d'acteurs et la formation de nouvelles institutions. **Comment le Parc amazonien de Guyane est-il approprié par la population et ses représentants et peut-il contribuer à appuyer un projet de développement endogène de la commune de Camopi ?**

Cette thématique est traitée dans le chapitre 7 et vise spécifiquement deux objectifs :

- analyser les freins et contraintes à l'appropriation sociale du PAG dans la commune de Camopi ;
- analyser en quoi le PAG peut être un outil innovant de gestion au service du territoire de la commune de Camopi et aider à appuyer un développement endogène.

3. Méthodologie générale

3.1 Les enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain ont été réalisées dans leur majorité avec l'appui des agents de la délégation Oyapock du PAG, que je tiens à remercier une fois de plus. Leur aide a été précieuse pour la traduction, mais également pour introduire et nourrir les conversations et bien sûr pour les aspects logistiques comme le transport en pirogue. Sept missions de terrain d'une durée d'une semaine à un mois ont été réalisées. Deux missions de terrains ont été

réalisées en compagnie de Pierre Grenand et Damien Davy et une en compagnie de Maëlle Drouillat, stagiaire encadrée par Richard Pasquis.

3.1.1 Le recensement démographique

Un recensement démographique de l'intégralité de la population wayãpi et teko de la commune de Camopi en 2010 a été effectué par Pierre Grenand et Damien Davy dans le cadre de la convention de recherche PAG/OHM Oyapock/CIRAD. Ce recensement a été réalisé à partir des informations contenues dans les livrets de famille des ménages résidant dans la commune de Camopi et dans l'état civil de la mairie de Camopi. J'ai accompagné une partie de ce recensement en février 2010 durant ma deuxième mission de terrain.

Durant les enquêtes, les informations suivantes ont été systématiquement relevées :

- **la composition du ménage**²¹ : le nombre de personnes composant le ménage, leur nom, leur date et lieu de naissance, leur statut marital et le nom de leurs parents ;
- **les principales caractéristiques socio-économiques des personnes composant le ménage** : emplois, niveau scolaire, accès aux aides sociales, accès à l'électricité et à l'eau potable ;
- **la géolocalisation du foyer** : toutes les maisons d'habitat principal ont été géolocalisées.

Les personnes résidant à l'extérieur de la commune de Camopi ont également été recensées : les familles indiquaient systématiquement les informations et la localisation de toutes les personnes figurant sur leur livret de famille. Lorsque ces personnes résidaient à l'extérieur, elles nous indiquaient en général le lieu où elles résidaient, les raisons, leur situation maritale et leur nombre d'enfants. Il est toutefois possible que certaines personnes de deuxième génération résidant à l'extérieur aient été oubliées étant donné que ces ménages n'ont pas été contactés directement.

Toutes les données du recensement ont été entrées par Damien Davy dans une base de données brutes, nommée base de données « recensement ».

²¹ Le terme ménage se réfère à l'ensemble des personnes qui vivent dans un même foyer. Le foyer est le lieu d'habitation d'un ménage (Brunet *et al.*, 2012.).

Lors des enquêtes de terrain sur le recensement, j'ai demandé des données supplémentaires sur le rayonnement territorial du ménage et sur ses systèmes de production : la localisation des terroirs agricoles du ménage (encadré 4) et des abattis actuellement cultivés, ainsi que le nombre d'abattis cultivés, les temps de jachères approximativement pratiqués, et les principales espèces cultivées. Cela m'a permis d'avoir une vision générale des systèmes agraires pratiqués et de prendre un premier contact avec les habitants.

Encadré 4. Définition du terroir agricole

Le terme terroir est ici utilisé comme une étendue de terre appropriée et plus ou moins complètement exploitée par une communauté, un village, une famille, au sens de finage (Brunet *et al.*, 2012). Dans la commune de Camopi, les terroirs agricoles représentent donc les parcelles cultivées et abandonnées, les jachères, et la forêt secondaire âgée et ancienne exploitée. Les zones plus éloignées, associées aux activités de chasse, de pêche et de cueillette sont définies comme étant des zones de parcours.

3.1.2 Les systèmes d'exploitation des ressources des ménages

Des enquêtes sur les systèmes de production ont été réalisées sur un échantillon de famille plus restreint. Ces enquêtes cherchent à comprendre l'état, le fonctionnement et les conditions de reproduction du secteur agricole des Wayãpi et des Teko de Camopi. Une approche systémique a été adoptée.

Je me suis appuyée sur la méthode d'analyse-diagnostic de système agricole proposée par Dufumier (1996). Cette méthode consiste à identifier la diversité des conditions agro-écologiques et socio-économiques dans lesquelles les agriculteurs opèrent, sans partir de principes théoriques ou de l'opinion de certains acteurs, mais en cherchant à identifier les intérêts et objectifs des populations concernées. Il s'agit donc de caractériser les pratiques techniques, économiques et sociales des agriculteurs et de comprendre ce qui préside à leur évolution. L'histoire de vie du chef de famille doit être prise en compte car elle peut aussi constituer une variable importante du fonctionnement des systèmes de subsistance. Les termes utilisés dans le diagnostic agricole sont explicités dans l'encadré 5 et illustrés par la figure 2.

Pour réaliser ce diagnostic de système agricole, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des familles. Ces entretiens se caractérisent par une faible directivité de la part de l'enquêteur afin de laisser s'instaurer un échange au cours duquel l'interviewé exprime ses perceptions, interprétations et expériences. Les discours sont alors considérés comme un processus (Quivy et Van Campenhoudt, 2006). Ces entretiens ont été réalisés en français avec

les familles francophones et en wayāpi et en teko pour les autres grâce à l'aide des agents du PAG. Afin de laisser les familles plus à l'aise, les entretiens n'ont pas été enregistrés mais des notes systématiques ont été prises. Le guide d'entretien utilisé aborde les questions relatives aux systèmes d'activités et à la gestion des terroirs agricoles afin de comprendre les stratégies productives des familles, leur utilisation du territoire, et leur choix en termes de main d'œuvre familiale ou de l'appel à des tiers pour chaque activité productive.

Encadré 5. L'analyse diagnostique de système agraire, principales définitions

Selon Dufumier (1996), un **système de production** peut être défini comme une combinaison dans le temps et l'espace de ressources disponibles, avec pour finalité d'obtenir des produits végétaux ou animaux. C'est une combinaison cohérente de plusieurs sous-systèmes productifs. Ici, il s'agit de toutes les activités d'exploitation des ressources naturelles (agriculture, chasse, pêche, extractivisme).

Le **système de culture** est un sous-système agricole qui englobe une parcelle ou un ensemble de parcelles qui sont exploitées de la même manière, avec une homogénéité dans la conduite d'une culture. C'est la représentation théorique d'une façon de cultiver un certain type de parcelles (Eloy, 2005), dans notre cas, les abattis conduits de la même manière.

Le **système d'activités** désigne l'ensemble des activités productives (agricoles et forestières) ou rémunérées, exercées par un individu ou un groupe d'individus, afin de pourvoir à ses besoins alimentaires et matériels, mais aussi à assurer sa reproduction sociale (Bahuchet, 2000). Il comprend les activités destinées à l'autoconsommation et à la subsistance mais également celles qui sont génératrices de revenus (production agricole commerciale, extractivisme, travaux ponctuels rémunérés, emploi).

Enfin, le **système de subsistance** englobe les activités productives, celles génératrices de revenus et les pensions.

En plus d'examiner les éléments constitutifs des systèmes de subsistance, il faut analyser les interrelations qui s'établissent entre eux. Ainsi, il est important d'étudier les relations de concurrence ou de complémentarité entre les diverses activités, l'utilisation des ressources, et la distribution et répartition de la force de travail et des moyens de production entre les différents sous-systèmes productifs (Jouve, 1988).

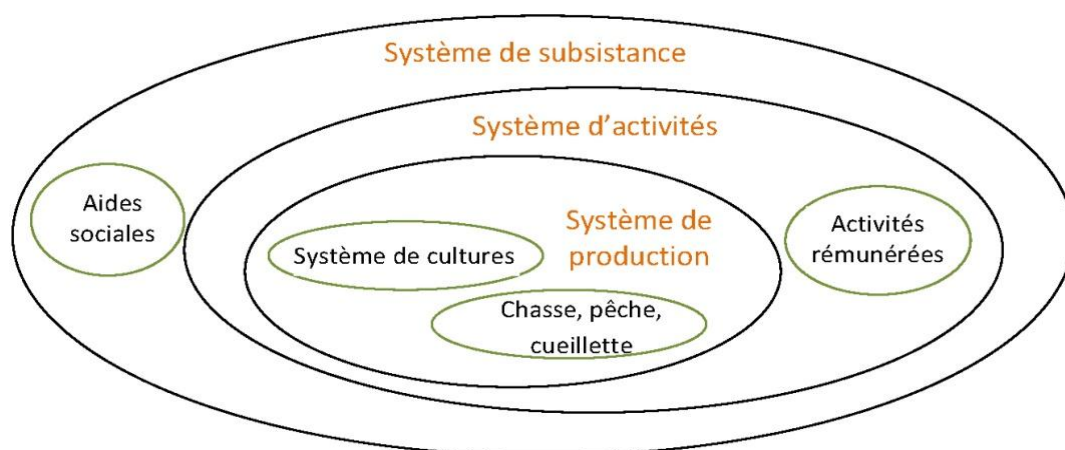


Figure 2. Une approche systémique : l'analyse diagnostique de système agricole (d'après Dufumier, 1996)

Mon objectif n'étant pas de réaliser un diagnostic exhaustif des systèmes de culture de la commune de Camopi, je n'ai pas réalisé de quantification de la densité de plantation et des rendements agricoles. Dans ce travail, je considère que la production agricole est proportionnelle à la surface ouverte, avec une tendance à la baisse en fonction du nombre de reprises d'une même parcelle et lorsque les temps de jachères sont raccourcis (pour plus de détail voir par exemple la synthèse des travaux sur les rendements de la culture de manioc cultivé sur brûlis effectuée par Eloy (2005 : 391). D'ailleurs il convient de noter que les données issues de ce diagnostic agricole ne font pas l'objet d'une partie spécifique de cette thèse, mais sont exploitées au fil du texte en fonction des questions traitées.

Durant les entretiens, j'ai favorisé une approche multi-niveaux, en tentant de décomposer les stratégies et les activités à l'échelle du ménage, du groupe de parenté, et du village (comprenant les membres de la famille élargie). En effet, les systèmes de production et les territorialités des familles s'articulent avec l'ensemble de leur réseau de parenté, avec différents niveaux de perceptions, de la famille proche à la famille élargie et au village.

3.1.3 Le relevé des terroirs agricoles à dire d'acteur

Dans le moyen Oyapock, les terroirs agricoles des familles ont été cartographiés à dire d'acteur, à l'aide d'une photographie aérienne BdOrtho IGN 2006 de Camopi et d'une image satellite SPOT 5 d'octobre 2009 (photo 1). Cette image a été fusionnée avec une image SPOT panchromatique, permettant d'obtenir une image de résolution de 2,5 mètres, sur laquelle les habitants arrivaient sans difficultés à localiser leur abattis cultivés et ceux de leurs voisins.



Photo 1. Le zonage à dire d'acteur, bourg de Camopi, novembre 2010

Ce zonage a permis d'une part de définir des terroirs familiaux autour des principaux hameaux et d'autre part d'identifier précisément à quel ménage appartiennent les différents abattis. Les données ont été croisées entre plusieurs informateurs et avec les données récoltées durant les entretiens sur les systèmes de production, afin d'éviter les erreurs sur l'attribution des abattis aux différents ménages. De plus des trajets à pied derrière le bourg de Camopi et en pirogue le long du fleuve Oyapock et de la rivière Camopi ont été réalisés avec les agents du Parc et des informateurs clés connaissant bien l'usage des terroirs de la communauté pour vérifier les données.

Sur le haut Oyapock, les abattis de 2008 et de 2009 des ménages ont été recensés et géo-référencés par Pierre Grenand, Jean-Michel Miso et Luc Lassouka, tout deux agents du Parc à Trois-Sauts.

3.1.4 L'observation participative et l'analyse de la gouvernance

Pour les questions de gouvernance, j'ai obtenu la majeure partie des informations par observation participative, le plus souvent en fin d'après-midi en discutant au bord de la rivière, ou lors des cachiri. Comme j'ai souvent réalisé des entretiens avec les agents du PAG, les habitants me demandaient régulièrement quelles étaient mes relations avec le Parc, ce qui était toujours l'occasion d'aborder les questions de gouvernance qui m'intéressaient. Au cours de ces discussions, j'abordais principalement le sujet de l'organisation coutumière des terroirs agricoles, des inquiétudes et attentes vis-à-vis du Parc, des représentants coutumiers et des élus, ainsi que les questions de la perception de leur identité.

Pour tenter de diversifier au maximum les personnes avec qui je pouvais réaliser ce type d'entretiens informels, j'ai essayé de loger dans des endroits différents à chaque mission. J'ai ainsi logé au hameau de Saint-Soi (dans le hameau du maire), à Ilet Mula, et au bourg de Camopi, à côté du collège. J'ai également logé dans un hameau abandonné de la rivière Camopi avec Pierre Grenand et Damien Davy et au village brésilien de Vila Brasil.

Loger à Vila Brasil a été également extrêmement intéressant pour comprendre les relations que les Amérindiens et les Brésiliens entretiennent. J'en ai profité pour mener quelques entretiens avec les habitants de Vila Brasil sur leurs perceptions de Camopi, du commerce avec les Amérindiens et de l'orpillage, mais aussi sur leur relation avec le PNMT. J'ai assisté à une réunion de leur association locale au sujet de l'avenir de la communauté et des termes de compromis alors en cours d'établissement avec le Parc national brésilien.

3.1.5 La toponymie

Un relevé précis de la toponymie a été réalisé par Pierre Grenand et Damien Davy dans le cadre de la convention PAG/OHM Oyapock/CIRAD (photo 2). Les toponymes cités dans cette thèse sont issus de ce travail et sont écrits en phonétique wayãpi et teko. Les toponymes contenant des caractères spéciaux comme la crique « +p+sĩ » sont noté dans cette police, nommée NL5 et réalisée par le PAG.

Pour la TIW, la toponymie a été adaptée de documents de l'association des Amérindiens wayãpi « Apina » mis à disposition sur le site internet de l'organisation indigéniste IEPE (*Instituto de Pesquisa e Formação em Educação Indígena*). Les toponymes sont écrits en phonétique wayãpi du Brésil, qui diffère quelque peu de celle de Guyane. Par contre, pour faciliter la compréhension, le nom de l'ethnie a été harmonisé dans tout le document. Je parle donc des *Wayãpi* du Brésil et non des *Wajãpi*.



Photo 2. Relevé de la toponymie teko : vérification avec nos informateurs des données relevées au GPS dans la journée, rivière Camopi, novembre 2011

3.2 L'occupation du sol : une classification supervisée basée sur les relevés de terrain

3.2.1 La sélection des images satellites

Les données satellitaires provenant des satellites SPOT ont été sélectionnées. Ce choix a été orienté par la mise à disposition d'images SPOT de 2005 à 2010 par la plate-forme SEAS-GUYANE pour mon projet de doctorat, et de l'octroi d'une subvention ISIS (CNES) permettant d'acquérir des images pour la période 2000-2006. Ce programme vise à promouvoir l'utilisation de l'imagerie spatiale SPOT auprès de la communauté scientifique en lui permettant d'acquérir des données satellitaires à un tarif préférentiel. Des images LANDSAT ont également été utilisées pour caractériser l'occupation du sol de 1989 à 2000.

Les acquisitions d'archives ont ainsi permis de disposer d'images satellites pour trois sites d'études : Camopi, Trois-Sauts et la Terre indigène wayãpi située au Brésil dans l'état d'Amapá, à différentes dates, couvrant une période de 20 ans. Au sein des archives, l'acquisition des images durant la saison sèche (octobre-novembre) a été privilégiée afin d'obtenir le maximum de contraste entre les éléments du paysage (forêt, jachère et abattis brûlés et cultivés) et de pouvoir bien distinguer l'ouverture des nouveaux abattis. De plus, cette période correspond à un maximum de disponibilité des données du fait de la faible nébulosité saisonnière.

Il n'a pas été possible de sélectionner des images de la même année pour les trois sites, ni même de la même résolution. J'ai donc favorisé quatre périodes, le début des années 1990, incluant des images de 1989 à 1991, le début des années 2000, incluant des images de 1999 à 2001, les années 2005-2006 et les années 2009-2010. Mais de manière générale, pour les sites de Guyane, les images des périodes antérieures à 2006 restent marquées par une assez forte couverture nuageuse. En revanche, que ce soit pour le moyen ou pour le haut Oyapock, les images de la période 2009-2010 ne contiennent aucun nuage sur les zones exploitées (5 kilomètres autour des fleuves), permettant d'avoir une vision de la totalité des surfaces ouvertes par la communauté ces années-là. Pour la TIW, la disponibilité d'images satellites avec une faible couverture nuageuse était meilleure. Par contre, au vu de l'étendu du site, j'ai dû associer des images SPOT et des images LANDSAT pour arriver à couvrir la totalité du site sur une même période. Les images satellites utilisées sont présentées en annexes 1 et 2.

Cette mixité des images et de la résolution des pixels est à prendre en compte dans l'analyse des données. Sur les images SPOT 5, la résolution du pixel de 10 m sur 10 m permet de caractériser des surfaces de 100 m², ce qui est tout à fait adapté à nos sites et aux objectifs de l'étude, la taille moyenne d'un abattis étant de 5000 m². Sur les images SPOT 4, la résolution du pixel de 20 m sur 20 m permet de caractériser des surfaces de 400 m², et sur du LANDSAT, le pixel de 30 m sur 30 m permet de caractériser des surfaces de 900 m². Ainsi les abattis peuvent être détectés sur toutes ces images, par contre les estimations de surface n'ont pas les mêmes précisions. Ainsi les classifications de l'occupation du sol en 2009-2010, pour le site de Camopi, ont une précision de 0,01 hectare (image SPOT 5), et pour le site de Trois-Sauts de 0,04 hectare (image SPOT 4). Quant à la TIW, cette précision varie de 0,04 à 0,09 hectare (image LANDSAT) en fonction de la zone de la TIW, mais je n'ai pas utilisé de calcul de surfaces dans mes analyses des dynamiques de la TIW.

3.2.2 Une typologie des éléments paysagers

Les campagnes de terrain ont fourni des données géo-référencées permettant l'identification spectrale des divers types de parcelles observées *in situ* qui participent au traitement et à l'interprétation des images satellites. Tous les relevés GPS effectués ont servi à renseigner les successions des composantes paysagères (Oszwald *et al.*, 2012). Ces relevés ont été confrontés dans une matrice de confusion afin de distinguer les postes de nomenclature qui sont sans ambiguïté de ceux qui présentent quelques équivoques. Cette matrice détermine donc le degré de probabilité d'identification des différents éléments paysagers observés sur le terrain (Oszwald *et al.*, 2010). Ces prétraitements permettent d'affiner la typologie des éléments paysagers que l'on souhaite identifier par télédétection. La typologie finale compte six classes : les abattis brûlés, les abattis cultivés à n+1 et n+2, les jachères (de 4 à 20 ans), les bas-fonds et cambrouses, la forêt et les sols nus correspondant aux zones construites et aux hameaux.

Dans tout ce travail, les images satellites présentées en illustration sont affichées en composition colorée en fausses couleurs, permettant de représenter en vert la forêt et en rouge/rose les sols nus et en l'occurrence les abattis brûlés. Cela correspond à l'affichage de la bande moyen infra-rouge (MIR) dans le rouge, du proche infra-rouge (PIR) dans le vert, et du rouge (R) dans le bleu.

3.2.3 Une classification supervisée

Les images satellites ont été corrigées géométriquement grâce à des points GPS remarquables identifiés lors des campagnes de terrain (piste d'aviation, embouchure de large cours d'eau, hameaux, etc.). Toutes les images d'archives ont ainsi été recalées. Pour la TIW pour laquelle je ne disposais pas de points GPS, toutes les images ont été calées sur une image SPOT définie comme image de référence. A partir de cette image, chaque image a été recalée selon des éléments facilement identifiables comme la piste BR 210 à l'est, la piste d'aviation d'Okakai au nord-ouest, et les grands fleuves, comme l'Inipuku à l'ouest. Les biais induits par les facteurs atmosphériques ont été corrigés à l'aide du logiciel 5S (Kergomard, 2000). Les nuages ont été masqués manuellement afin de limiter leurs interférences radiométriques.

Enfin, à partir du jeu de données thématiques collectées sur le terrain, des zones d'entraînement ont été identifiées afin de classer les pixels. Cela consiste à utiliser une partie des points GPS pour définir spectralement chaque élément paysager. Puis une classification spectrale utilisant la méthode statistique de maximum de vraisemblance a été réalisée avec le logiciel ENVI, version 4.3. Après avoir réalisé la classification, les points restants sont utilisés en post-traitement pour vérifier la qualité des classifications. Toutes les classes ont été définies avec un indice de kappa supérieur à 0,8 ce qui indique que plus de 80 % des pixels ont été bien classés. L'indice de Kappa exprime la réduction proportionnelle de l'erreur obtenue par une classification, comparée à l'erreur obtenue par une classification complètement au hasard (Girard et Girard, 2010).

Les images antérieures à la période 2009-2010, pour lesquelles je n'avais donc pas de points GPS, ainsi que celles de la TIW ont été classées par correspondance spectrale. Par comparaison, il est ainsi possible de reconstituer des classifications d'occupation des sols pour les périodes antérieures (Oszwald *et al.*, 2010). D'autres part, pour certaines images antérieures à 2009-2010 et ayant beaucoup de nuages, une analyse par photo-interprétation s'est révélée plus rapide, évitant de devoir masquer les nuages et de perdre l'information située dans la zone d'interférence radiométrique autour des nuages (Gond et Phulpin, 1990).

Afin d'éviter les biais sur l'estimation des surfaces cultivées du fait de l'usage de ces différentes méthodes, j'ai uniquement quantifié et analysé les données de surface pour la période 2009-2010 à Camopi et à Trois-Sauts, période pour laquelle les classifications supervisées ont été réalisées à partir de points GPS. Les surfaces obtenues par télédétection ont été vérifiées grâce aux surfaces relevées au GPS en faisant le tour des abattis.

3.3 Elaboration de la base de données géographique sur l'occupation du territoire

Un système d'information géographique a été mis en place sous le logiciel ArcGis (version 9.3) et intègre les données spatiales, socio-économiques et productives. Il a permis de calculer les principales variables. Certaines variables ont été codifiées, leur code est alors présenté en italique.

3.3.1 Le calcul de distance-temps

Etant donné que les déplacements s'effectuent soit à pied, soit le long des cours d'eau, les distances euclidiennes ne traduisent pas bien l'occupation du territoire. Ce qui est important pour les familles, ce n'est pas la distance parcourue, mais le temps consacré et son coût pour se rendre d'un point A à un point B, soit la « distance-temps ».

J'ai donc créé une surface de frottement dont chaque cellule représente le coût en temps pour la traverser. Ce coût est lié au type de milieu, les personnes se déplaçant moins vite en forêt, que sur les larges sentiers, ou sur les criques (petits cours d'eau) et les fleuves. Le modèle a été paramétré avec des valeurs moyennes récoltées au GPS sur le terrain en fin de saison sèche : les trajets pour se rendre entre différents points ont été chronométrés, ainsi que le passage en pirogue des principaux sauts²². Les vitesses moyennes obtenues ont été rentrées dans le modèle (figure 3). A titre d'exemple, la vitesse moyenne relevée sur le terrain pour passer un saut en pirogue est de 7 km/h ; pour modéliser un saut compliqué demandant beaucoup de temps, j'ai donc aligné plusieurs cellules « saut » jusqu'à obtenir pour chaque saut le temps réel mesuré sur le terrain. Puis l'outil distance-temps du logiciel ArcGis (extension « analyse spatiale ») permet de chercher le chemin le moins coûteux et donc le plus rapide pour aller d'un point A à un point B sur le territoire.

Dans la majeure partie de ce travail je me réfère à ces distances-temps en secondes ou en minutes. Lorsque je parlerai de distance en kilomètre, je préciserai qu'il s'agit de kilomètre curviligne parcouru à pied ou en pirogue le long des cours d'eau.

²² Les sauts sont des ruptures du dénivelé du cours d'eau. Ils sont plus ou moins hauts et étendus et sont caractérisés par la présence de courants et de rochers affleurant.

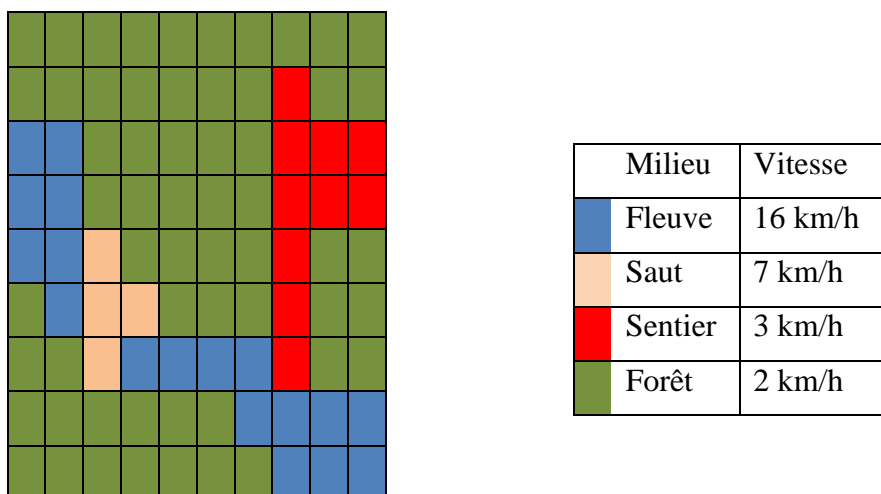


Figure 3. Illustration du modèle de distance-temps. La surface de frottement créée est de 20 mètres par 20 mètres

3.3.2 Les variables occupation du territoire

La base de données occupation du territoire est basée sur les classifications de l’occupation du sol dans le moyen Oyapock en octobre 2009 et dans le haut Oyapock en octobre 2010. Elle vise à comprendre l’empreinte agricole par rapport aux facteurs structurant le territoire.

La variable caractérisant la surface de l’abattis (*Surface*) représente la surface de chaque abattis brûlé en mètres carrés. Comme le temps pour se rendre dans les bourgs équipés d’infrastructures, et notamment les écoles et les centres de santé, peut influencer les décisions des personnes concernant leur occupation du territoire (Lorena et Lambin, 2009), j’ai créé une variable caractérisant l’accessibilité par rapport aux infrastructures et services étatiques, qui représente la distance-temps pour rejoindre chaque abattis depuis le bourg de Camopi ou de Zidock (*Dist_bgc*). Dans la même logique, la variable caractérisant l’accessibilité par rapport aux lieux d’habitat (*Dist_villp*) représente la distance-temps pour rejoindre l’abattis depuis le lieu d’habitat le plus proche (hameaux, villages ou bourg), la variable caractérisant l’accessibilité par rapport à la berge du fleuve (*Dist_fl*) représente le temps de trajet réalisé à pied entre la berge du fleuve et l’abattis, et la variable caractérisant la proximité par rapport aux sites en jachère (*Dist_jachp*) considère la distance-temps pour rejoindre l’abattis depuis le recrû le plus proche, et traduit ainsi le degré d’exploitation agricole de la zone et la proximité par rapport aux anciens abattis.

La variable caractérisant la pression populationnelle locale (*Pression_pop*) représente le nombre exact d'habitants résidant par kilomètre carré. Elle a été calculée en considérant les nuages de points du nombre de personnes résidant dans chaque foyer. Une densité d'habitants par surface circulaire d'un kilomètre carré a été calculée pour chaque cellule (pixel) de 20 mètres du territoire.

Un indicateur renseignant les types de rotation (également nommé temps de jachère) a été créé à partir de données fournies par le PAG. Les données du PAG consistent en une matrice de l'occupation du sol couvrant la période de 2006 à 2012 obtenue par photo-interprétation d'images satellites : chaque année toutes les parcelles ouvertes sont digitalisées sous forme de polygones, puis sont unies sous ArcGis à celles des années précédentes. La matrice renseigne le type d'occupation des sols de chaque polygone. Les polygones couverts par des nuages sont codifiées selon la logique de succession : abattis frais=> abattis +1=> abattis +2 => recrû (les polygones codés en forêt primaire restent en forêt primaire). Les données sont vérifiées à posteriori à l'aide des images des années suivantes. Cette matrice²³ m'a permis de savoir l'évolution du précédent cultural de chacune de mes parcelles sur cinq ans, ceci en suivant la logique de succession du PAG qui fait qu'un abattis noté n+2 en 2006 est un abattis qui a été brûlé en 2004. L'indicateur adopté compte quatre catégories :

- forêt primaire : abattis dont plus des deux tiers de la surface ont été ouverts sur de la forêt primaire, le reste étant ouvert sur du recrû de plus de cinq ans ;
- rotation longue : moins des deux tiers de la parcelle ont été ouverts sur de la forêt primaire, mais le reste est ouvert sur du recrû forestier âgé d'au moins cinq ans ;
- rotation courte : plus des deux tiers de l'abattis ont été ouverts sur du recrû de plus de 5 ans, le reste étant ouvert sur du recrû de moins de 5 ans ;
- rotation très courte : plus d'un tiers de la parcelle a été ouvert sur du recrû forestier de moins de 5 ans.

²³ Je n'ai pas pu obtenir l'équivalent de cette matrice par télédétection du fait de la forte couverture nuageuse des images satellites des périodes 1999-2001 et 2005-2007 et parce que je n'avais pas d'images pour les années intermédiaires.

3.4 Elaboration de la base de données socio-économique et productive

Une base de données géographique socio-économique et productive a été mise en place et plusieurs variables ont été calculées. Cette base de données contient des niveaux emboîtés, avec une table « individu », une table « ménage » et une table « hameau ». Elle contient également une table abattis et une table agro-biodiversité. Le modèle conceptuel de données est présenté en annexe 3.

3.4.1 La table individu

La table individu a été réalisée à partir de la base de données brute « recensement » réalisée par l’OHM Oyapock. Cette base de donnée brute a été vérifiée et amendée, de façon à supprimer les doublons, et à homogénéiser les noms d’état civil. En effet, la mise en place de l’état civil à Camopi a été chaotique, et par conséquent une même personne peut voir son nom de famille écrit de différentes manières sur son livret de famille, rendant inexécutable la reconstitution des liens de parenté dans une base de données. Du fait de ces corrections, la table individu est différente de la base de données brute « recensement », ce qui peut expliquer des légères différences entre les chiffres annoncés par l’OHM Oyapock et ceux de ma thèse.

Plusieurs variables ont été calculées décrivant les individus :

- ✓ **âge en 2010** : calculé à partir de la date de naissance ;
- ✓ **nombre total d’enfants vivants par personne** : calculé en sommant le nombre de fois que le nom de l’individu figure dans la colonne « Nom de la mère » pour une femme et « Nom du père » pour un homme ;
- ✓ **relation de parenté entre les personnes composant un ménage** : les relations de parenté de chaque personne par rapport au chef de ménage ont été codifiées de manière qualitative (ex : enfant, beau-fils, parent, etc.) ;
- ✓ **revenu mensuel de l’individu** : le revenu mensuel des individus a été calculé dans une situation idéale où toutes les personnes touchent les allocations sociales auxquelles elles ont droit, ce qui est aujourd’hui le cas de la majorité des personnes de la commune de Camopi. Un modèle simplifié a été mis au point selon les grilles de la Caisse d’allocation familiale (CAF), en tenant compte des allocations majeures perçues, mais en supprimant les primes connexes comme la prime pour

le premier enfant, pour les enfants de 0 à 3 ans, pour la rentrée scolaire, etc. Pour chaque personne, son nombre d'enfants à charge tel que défini par la CAF a été calculé :

- ce sont les femmes qui touchent les allocations familiales, les hommes touchent uniquement le Revenu de solidarité active (RSA). Les hommes sans emploi, ou à quart-temps (ex. les gens qui travaillent dans le transport scolaire), touchent le RSA à partir de 25 ans. Les femmes sans emploi, ou à quart-temps, également, sauf si elles ont un premier enfant avant leurs 25 ans. Elles touchent dans ce cas le RSA pondéré selon le nombre d'enfants ;

- les enfants, qui n'ont pas d'emplois, ou alors un emploi à quart-temps, restent à la charge de leurs parents, qui touchent des allocations pour eux jusqu'au jour de leur 20 ans, ou pour les femmes de moins de 20 ans, jusqu'au jour où celles-ci ont leur premier enfant et ouvrent donc des droits en leur propre nom ;

- les femmes ayant un emploi ne touchent pas le RSA mais touchent les allocations familiales en fonction de leur nombre d'enfants à charge ;

- les personnes de plus de 65 ans touchent l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) qui remplace le minimum vieillesse ;

- les emplois ont également été pris en compte selon une grille simplifiée basée sur le Salaire minimum de croissance (SMIC). Une typologie des emplois a été réalisée en séparant emplois quart-temps, mi-temps, plein-temps, entrepreneur et emploi dans la fonction publique avec ancienneté, qui a été valorisée au-dessus du SMIC. Pour les personnes au chômage, celui-ci a également été estimé.

3.4.2 La table ménage

La table ménage comporte les caractéristiques socio-économiques et agricoles à l'échelle des ménages :

- ✓ **le code du village** où le ménage réside ;
- ✓ **l'âge du chef de ménage** (*Age_chef*) ;
- ✓ **le nombre de personnes composant le ménage** (*Nb_p*) ;
- ✓ **le nombre de personnes composant le ménage pondéré selon leur âge** (*Nb_peff*) qui tient compte du nombre de bouches à nourrir. J'ai considéré un poids de 0,25 pour un enfant âgé de 0 à 9 ans ; 0,5 pour un adolescent de 10 à 15 ans et 1 pour une personne de plus de 16 ans ;

- ✓ **le revenu du ménage** (*Revenu*), somme des revenus de tous les individus composant le ménage ;
- ✓ **le nombre de personnes ayant un emploi** par ménage (*Emploi*) ;
- ✓ **la distance-temps entre le lieu de résidence du ménage et les bourgs de Camopi ou de Zidock** (*Dist_fbgc*), mais aussi entre le lieu de résidence du ménage et les villages dotés d'une école (*Dist_fbgp*) ;
- ✓ **le moyen de transport** de chaque ménage, c'est-à-dire s'ils possèdent une pirogue ou non.

Les aspects relatifs au système d'exploitation des ressources naturelles des ménages ont également été codifiés :

- ✓ **le nombre d'abattis** du ménage ouvert une même année *n* ;
- ✓ **le nombre d'abattis partagé**, c'est-à-dire ouvert conjointement avec un autre ménage, par exemple avec le ménage de sa fille et son gendre ;
- ✓ **la superficie totale cultivée par le ménage** (*Surface_abs*), c'est-à-dire la somme de toutes les surfaces ouvertes une même année par le ménage (obtenue par télédétection) ;
- ✓ **l'abattis du ménage situé à la plus grande distance-temps de son lieu d'habitat** a été identifié, et est nommé « abattis le plus éloigné ». Quatre variables sont relatives à cet abattis le plus éloigné : la distance-temps entre le lieu de résidence du ménage et son abattis le plus éloigné (*Dist_fabl*), qui représente l'effort maximal que le ménage fait pour se rendre sur ses abattis durant une année *n* ; la taille de cet abattis le plus éloigné ; le moyen de transport utilisé pour s'y rendre (*Acces.pied* ou *Acces.pirogue*) et la distance-temps entre la berge du fleuve et cet abattis le plus éloigné qui représente la pénétration à l'intérieur des terres réalisée à pied.

3.4.3 La table hameau

- ✓ **Le nombre de ménages par hameau** et le nombre de personnes par hameau ;
- ✓ **les relations de parenté entre les ménages** résidant dans un même hameau codifiées de manière qualitative ;
- ✓ **l'accès à l'eau potable et à l'électricité** des différents hameaux.

3.4.4 La table abattis et agro-biodiversité

La table abattis contient des informations sur les 598 abattis recensés au cours de ce travail : code du ménage ayant ouvert l'abattis, année de l'ouverture, taille de l'abattis, temps de jachère, type de sol, etc. Cette table est plutôt une table de stockage de données sur les différents abattis des ménages, et est la table intermédiaire qui a servi à calculer les aspects agricoles de la table ménage (ex. nombre d'abattis cultivés une année n, abattis le plus éloigné, etc.). Cette table est liée à une table agro-biodiversité qui récence les différentes variétés cultivées dans ces abattis. En effet, pendant plusieurs missions de terrain, je me suis intéressée à l'agro-biodiversité. J'ai récolté plusieurs échantillons d'herbiers et réalisé une centaine de planches à l'herbier de Cayenne. Cependant, au regard de l'évolution de ma problématique, ces données ont peu été exploitées dans ce travail. Mais cela est resté un très bon moyen de lier une relation et un dialogue avec les femmes wayãpi et teko qui sont les principales détentrices des savoirs sur l'agro-biodiversité et qui gèrent les boutures.

3.4.5 La représentation des relations de parenté

Des variables quantitatives relatives aux relations de parenté ont été mises en place afin de comprendre les logiques familiales structurant le territoire. Un ensemble de programmation a été réalisé sur la base de données individus, de façon à identifier toutes les combinaisons de relations de parenté existant entre les ménages. Par exemple, à chaque fois que le nom d'un individu féminin revenait dans la colonne « nom mère » de la base de données, les codes des deux ménages étaient retenus comme formant une relation de parenté, qui est, dans ce cas-ci, celle de la filiation. Ces relations sont calculées de la même façon par rapport à tous les membres composant un ménage. Les relations de parenté ont ainsi été programmées sur quatre générations. C'est-à-dire qu'en considérant le ménage auquel appartient ego, tous les ménages (i) comprenant des enfants (ii) des petits enfants (iii) des parents (iv) des grands-parents (v) des frères et sœurs, d'un des membres du ménage d'ego, sont considérés en relation de parenté avec son ménage. Cela nous donne donc, pour chaque ménage, la liste de tous les ménages avec qui ce ménage est lié par la parenté. Bien sûr, ceci représente une vision simplifiée du système de parenté, les liens de familles valorisés par les Amérindiens pouvant être bien plus larges.

Ces données ont servi à calculer des variables à l'échelle des hameaux et à l'échelle des terroirs agricoles. Ainsi, pour chaque hameau, la proportion de relations de parenté entre

ménages vivant dans un même hameau a été quantifiée. Pour les terroirs agricoles, des micro-terroirs agricoles ont été définis, qui représentent des petits ensembles d'abattis et de jachères gérés par un même groupe de parenté, en général articulé par une habitation de culture. Cette surface a été définie en analysant l'empreinte agricole et un rayon de 500 mètres autour de chaque abattis a été sélectionné. Dans chaque micro-terroir, tous les abattis ont été relevés, et le nombre, ainsi que la proportion, de relations de parenté entre les ménages à qui appartiennent ces abattis ont été comptés. La variable *Pparent_abl* représente la proportion de relations de parenté par micro-terroir autour de l'abattis le plus éloigné de chaque ménage.

Un abattis caractérisé par une forte proportion de relations de parenté dans le même micro-terroir indique des facilités pour s'entraider tant en termes de main d'œuvre que de partage du transport pour se rendre dans ce micro-terroir.

3.5 L'analyse statistique des données

Cette partie expose les principales méthodes d'analyses statistiques employées. Par contre les choix des variables et les hypothèses sont expliqués dans le texte lors de la présentation des résultats. Toutes les données ont été analysées à l'aide du logiciel R, version 2.15.1 (R Core Team, 2012). Les seuils de signification des tests statistiques sont illustrés de la manière suivante : *** seuil < 0,001 ; ** seuil < 0,01 ; * seuil < 0,05.

Des analyses bi-variées ont été effectuées afin de comprendre les corrélations entre les différentes variables étudiées. Ensuite, une série d'analyses a été réalisée pour établir d'une part une typologie des terroirs agricoles et d'autre part une typologie des ménages.

Premièrement, des analyses multidimensionnelles ont été réalisées à l'aide du package *ade4* du logiciel R (Dray et Dufour, 2007) afin de décrire des individus (abattis ou ménages) en fonction de l'ensemble des variables. Les analyses multidimensionnelles ont été normées et centrées parce que les variables sont exprimées dans différents systèmes d'unités. Une analyse en composante principale (ACP) (Husson *et al.*, 2009) des paramètres d'occupation du territoire a été réalisée sur les abattis afin de comprendre leur structuration spatiale. Une analyse factorielle de données mixtes (AFDM) (Pages, 2004) des paramètres socio-économiques et agricoles a été réalisée sur les ménages pour comprendre leurs logiques d'exploitation du territoire. Cette dernière analyse est basée sur la méthode statistique de Hill et Smith et associe aux calculs des composantes principales des variables quantitatives

comme pour une analyse en composante principale (ACP) et des variables qualitatives comme pour une analyse des correspondances multiples (ACM).

Deuxièmement, des classifications ascendantes hiérarchiques (CAH) ont été réalisées sur les coordonnées des individus de l'ACP et de l'AFDM par la méthode du minimum de variance de Ward. Les méthodes de classifications hiérarchiques évitent que les classes d'individus soient superposées et la méthode du minimum de variance de Ward définit des classes selon le modèle linéaire des moindres carrés (Borcard *et al.*, 2011). Ensuite, le nombre optimal de classe est défini selon l'optimum de Mantel, c'est-à-dire lorsque le coefficient de corrélation de Mantel est maximum. Ces méthodes permettent de définir des classes bien équilibrées (sans avoir des tailles égales mais sans données aberrantes) (*ibid.*).

Pour finir, des analyses unidimensionnelles ont été réalisées à l'aide du package *FactoMineR* de R (Husson *et al.*, 2013). Ces analyses permettent de décrire les classes afin d'interpréter les similitudes et les différences entre les classes (Cornillon *et al.*, 2010). Les variables quantitatives ont été triées de la plus caractérisante à la moins caractérisante en positif. Ce sont les variables pour lesquelles les individus de la classe prennent des valeurs significativement supérieures à la moyenne de l'ensemble des individus. Elles sont également triées de la moins caractérisante à la plus caractérisante en négatif, qui sont donc les variables pour lesquelles les individus de la classe prennent des valeurs significativement inférieures à la moyenne de l'ensemble des individus. Des variables qualitatives peuvent également être insérées dans ces analyses.

3.6 L'interprétation des images satellites de la TIW

L'interprétation des images satellites de la TIW a été réalisée en s'appuyant sur la typologie des terroirs agricoles réalisée sur le territoire des Wayãpi et des Teko de Guyane. Quatre types d'empreintes agricoles ont été identifiés dans la TIW par mise en perspective avec les analyses effectuées dans la commune de Camopi. Elles traduisent un gradient d'exploitation agricole du territoire : les villages centraux, les hameaux principaux, les hameaux secondaires et les habitations de culture.

Pour chacune de ces empreintes, des indicateurs qualitatifs de l'occupation des sols ont été établis ainsi que les seuils permettant de classer chaque zone anthropisée dans une de ces empreintes. Ces indicateurs sont basés sur :

- le nombre d'abattis brûlés ;
- le nombre de jachères récentes (de moins de 10 ans) ;
- la fréquence d'ouverture de nouveaux abattis (annuel ou pas) ;
- la largeur de l'empreinte agricole et la structuration de la mosaïque forestière (forme de l'empreinte et proportion abattis brûlés vs. jachères) ;
- le degré d'ancienneté de l'exploitation du site (basé sur l'analyse des jachères de plus de 10 ans et des images des périodes antérieures) ;
- une estimation des temps de transport pour rejoindre les infrastructures.

Le tableau 1 présente les indicateurs et les seuils qualitatifs associés à chaque type d'empreinte. A noter que cette typologie a été établie sur des critères spatiaux, orientés par les analyses que j'ai réalisées sur la commune de Camopi et demanderait à être vérifiée à posteriori par un travail de terrain. Je n'ai cependant pas pu me rendre dans la TIW pour des raisons liées au déroulement de mon travail de doctorat : chronogramme, budget de fonctionnement, et temps nécessaire pour obtenir les autorisations pour se rendre en terre indigène brésilienne.

4. Conclusion du chapitre

Cette thèse propose une approche originale, intégrant des données spatiales obtenues par télédétection, des données socio-économiques essentiellement quantitatives à l'échelle des ménages, et des données essentiellement qualitatives sur les processus identitaires, les réseaux de parenté, les politiques de conservation et la gouvernance. Elle adopte une double entrée, basée sur l'analyse des changements d'occupation du sol et sur l'évolution des pratiques et valeurs locales. Cette approche devrait permettre de comprendre les dynamiques des systèmes amérindiens de gestion des ressources et de proposer des pistes de réflexion sur les moteurs majeurs des évolutions constatées.

Tableau 1. Indicateurs et seuils associés à chaque type d’empreinte agricole de la Terre indigène wayãpi

Type d'empreinte agricole	Interprétation	Accessibilité par rapport aux infrastructures	Nombre d'abattis brûlés	Fréquence d'ouverture de nouveaux abattis	Largeur de l'empreinte agricole	Degré d'ancienneté de l'exploitation du site	Nombre de jachères récentes
Villages centraux	Sites où sont localisées les infrastructures de santé et d'éducation. Forte exploitation agricole du territoire par plusieurs familles.	Très proche	Elevé (> 10)	Annuelle	Très large	Ancien	Elevé (> 10)
Hameaux principaux	Hameaux situés à proximité des infrastructures (villages centraux et piste routière). Les empreintes agricoles dépendent de l'ancienneté des hameaux et du nombre de ménages y résidant, mais chaque année au moins un abattis est ouvert.	Proche	Sans importance (≥ 1)	Annuelle	Sans importance	Sans importance	Sans importance (≥ 1)
Hameaux secondaires	Hameaux décentralisés et établis depuis de nombreuses années (déjà présents sur les images satellites des années 2000). Chaque année au moins un abattis est ouvert.	Eloigné	Sans importance (≥ 1)	Annuelle	Assez large	Assez ancien	Moyen (≥ 5)
Habitations de culture	Lieux décentralisés avec un usage agricole faible et souvent intermittent.	Eloigné	Faible (souvent ≤ 1)	Souvent intermittent	Petite	Sans importance	faible

Chapitre 3. Du territoire historique à la structuration du territoire actuel

Malgré d'importantes continuités dans l'histoire spatiale, symbolique et matérielle de beaucoup de sociétés amérindiennes, leur passé témoigne d'une longue succession de mouvements, de migrations, d'échanges et de changements dans leur organisation sociale (Heckenberger, 2005 ; Alexiades, 2009). Aussi, de plus en plus d'études sur les sociétés amérindiennes abordent la construction de l'identité des groupes amérindiens et de leur territoire comme un processus dynamique. Ces études soulignent l'importance de l'histoire des groupes amérindiens, qui est caractérisée par l'articulation de stratégies de résistance et d'adaptation à des changements environnementaux et à des facteurs politiques, économiques et culturels influant à plusieurs échelles. Tous ces processus dynamiques participent à la formulation d'une conscience collective et d'une ethnicité (Hill, 1996 cité par Zent, 2009 ; Alexiades, 2009).

Ce chapitre décompose les changements et adaptations de l'occupation du territoire des Wayãpi et des Teko au cours du temps, qui ont conduit à la construction de leur territoire et de leur identité contemporaine. Basée essentiellement sur une analyse de la bibliographie, notamment celle rédigée par Pierre et Françoise Grenand, la reconstitution historique présentée dans ce chapitre vise à identifier les éléments qui ont contribué de manière significative aux transformations du territoire et à l'agencement des modes actuels d'exploitation des ressources naturelles (Dufumier, 1996 cité par Eloy, 2005 : 56). Ce chapitre est nécessaire pour analyser le territoire contemporain, ses usages et son appropriation, car il permet d'éclairer les facteurs et l'ampleur des transformations depuis les premiers contacts avec les Européens jusqu'à nos jours. Il décrit les principales pressions, contraintes et opportunités qui s'exercent sur le territoire et qui continuent à influencer les modes de vie des Wayãpi et des Teko.

L'annexe 4 illustre ce chapitre, en proposant une brève synthèse des connaissances sur la Guyane amérindienne de l'époque précoloniale. En effet, il faut être conscient que la Guyane a été beaucoup plus densément peuplée, mais qu'après cinq siècles de contacts avec les Européens, seules les quatre dernières décennies ne sont pas dominées par la décroissance démographique des peuples autochtones. Quant aux Wayãpi et Teko, ils ont vécu au cours du dernier siècle, et spécialement à partir des années 1950, une forte compression territoriale.

Leur territoire ancestral était beaucoup plus vaste et cela est aujourd'hui moteur de recompositions territoriales et de revendications identitaires. Ainsi, nous verrons que certaines réponses observées actuellement ne sont pas toutes nouvelles, mais résultent du réajustement de pratiques existantes au cours d'autres circonstances historiques (Eloy, *op.cit.*).

1. La construction identitaire et territoriale des Wayãpi et des Teko : un processus dynamique

Le territoire des Wayãpi et des Teko est une construction historique, modelée au cours des siècles par différents facteurs internes et externes. Cette première partie détaille la construction historique du territoire et particulièrement l'évolution des stratégies d'occupation et d'exploitation du territoire du début du XVII^e siècle à la fin du XX^e siècle, lors de la création de la commune française de Camopi.

1.1 Mobilité et adaptation, clés de la survie des Wayãpi et des Teko

1.1.1 Les Wayãpi, de la conquête au repli territorial

a. Les Wayãpi, migration d'une ethnie puissante du Bas Amazone aux portes de la Guyane

Les Wayãpi sont originaires du Bas Amazone au Brésil et sont, au XVII^e siècle, localisés dans le bas Xingu. La région est alors peuplée de plusieurs ethnies tupi-guarani, formant probablement une nébuleuse culturelle cohérente, estimée à plusieurs dizaines de milliers de personnes (Grenand *et al.*, 2000). Ce sont des ethnies riveraines, pratiquant l'agriculture sur brûlis et installées en grosses communautés le long du fleuve Xingu. Le potentiel halieutique est considérable et les traditions orales wayãpi gardent le souvenir des pêches de gros poissons caractéristiques de ces cours d'eau, tels que le piraroucou (*Arapaima gigas*) et le piraiba (*Brachyplatystoma filamentosum*) (*ibid.*).

Les premières missions jésuites portugaises sont fondées dans la région à partir de 1636 et introduisent les premiers outils métalliques. Ces outils apportent une véritable révolution agricole car ils permettent d'ouvrir des clairières villageoises spacieuses sur des terrasses ripicoles fertiles et des abattis dans les forêts les plus hautes, qui présentent de bonnes conditions édaphiques pour la culture sur brûlis. Les systèmes agricoles sont donc

adaptés à ce nouvel outillage, marquant une rupture avec l'outillage lithique, qui limitait l'exploitation agricole à des forêts relativement basses et sèches, faciles à abattre et à brûler (Grenand et Grenand, 2000).

En outre, ces missions ont un impact majeur sur l'occupation indigène du territoire car elles induisent une dispersion des Amérindiens dont les Wayãpi, qui fuient la sédentarisation sur les missions et le recrutement forcé pour travailler sur les plantations. Les Wayãpi amorcent alors une migration vers le nord. Ils passent au nord du fleuve Amazone et progressent sur le Bas Jari durant tout le XVIII^e siècle. Leurs mouvements sont modelés selon le réseau hydrographique et, dans une moindre mesure, le relief (Hurault, 1972 ; Grenand, 1982 ; Davy *et al.*, 2012).

Au cours du XVIII^e siècle, les Wayãpi acquièrent des armes à feu par le biais des Portugais, qui cherchent à les engager pour qu'ils leur fournissent des esclaves venant des ethnies amérindiennes de l'intérieur des Guyanes, en échange d'armes et des outils métalliques. Ces armes constituent une révolution matérielle et guerrière, et ouvrent aux Wayãpi une longue période d'extension territoriale vers le nord. Ils mènent de nombreux raids guerriers, qui contribuent à façonner le peuplement du plateau guyanais entre 1720 et 1780. En effet, entre les conflits intertribaux spontanés, les raids esclavagistes menés par les Portugais, et les raids guerriers des Wayãpi, de nombreuses ethnies menacées ou affaiblies sont poussées à se rapprocher des missions jésuites. C'est notamment le cas de la mission de Sainte-Foy de Camopi (1740-1763), située à l'emplacement actuel du bourg de Camopi, et de la mission de Saint-Paul (1733-1767) située un peu plus en aval sur l'Oyapock. Ces deux missions jésuites de l'Oyapock vont rassembler plusieurs petits groupes tupi-guarani, mais aussi des groupes karib et divers groupes réfugiés de l'Amapá. Ces missions, regroupant des groupes de cultures et de langues différentes sur une aire restreinte, sont un véritable échec et accélèrent l'extinction de ces groupes d'Amérindiens. Le bassin de l'Oyapock voit donc disparaître plusieurs groupes dès le milieu du XVIII^e siècle. Il est cependant intéressant de noter que ces deux missions, premières expériences de sédentarisation forcée des Amérindiens dans le moyen Oyapock, n'ont compté quasiment aucun membre des ethnies qui y vivent actuellement. Au contraire, elles ont recueilli celles qui fuyaient les raids guerriers des Wayãpi. Les hostilités des Wayãpi conduisent également d'autres Amérindiens

menacés à résister en fortifiant leurs villages ou en se réfugiant sur les inselbergs. C'est notamment le cas des Wayana²⁴, qui vers 1760 occupent le haut Jari et les sources des formateurs du Maroni, et qui parviennent à contenir la conquête territoriale vers le nord des Wayãpi (Grenand et Grenand, 1997).

A la fin du XVIII^e siècle, les Wayãpi forment donc une ethnie puissante, d'une population estimée à 6 000 personnes, occupant un vaste territoire d'environ 15 000 km². Ce territoire est structuré autour d'un pôle de concentration majeur situé sur le haut Jari et s'étend à l'est jusqu'à l'Araguari et au nord jusqu'aux sources de l'Oyapock. Le territoire contrôlé est important, la population nombreuse et leur domination favorisée par leur armement. Leur société est clanique, impulsée par la vendetta et le factionnalisme autour d'hommes forts. Progressivement, les Wayãpi prennent des distances avec les Portugais et reconquièrent leur autonomie politique. Mais leurs activités guerrières continuent à être importantes et les Wayãpi absorbent à leur profit, à coup d'alliances et de captures, plusieurs ethnies petites ou résiduelles (Grenand *et al.*, 2000). Ils adoptent certaines technologies de ces ethnies, et surtout des groupes karib de la région (Wayana et Apalaï), telles que l'archerie, et s'initient à l'usage du curare. La vannerie subit également une forte influence karib ; mais la poterie, le tissage et l'agriculture restent spécifiquement tupi-guarani (Grenand, 1982 : 197).

Cette migration et conquête territoriale vers le nord est caractérisée par un changement de milieu environnemental et une adaptation des modes d'occupation du territoire et d'exploitation des ressources naturelles. Au fil de leur migration, ils passent d'un habitat fluvial, caractéristique de la région du bas Jari et de l'Amazone, à un habitat essentiellement forestier, caractéristique du haut des fleuves. Les villages sont dorénavant installés le long de très petits cours d'eau, situés dans les forêts de l'intérieur de l'Amapá et des sources de l'Oyapock (*ibid.*).

²⁴ Les Wayana, peuple Karib, sont originaires de la région du Roraima, comme le groupe Apalaï et seraient arrivés sur le versant sud des monts Tumuc-Humac entre les rivières Paru et Jari entre le X^e et le XV^e siècle. Ils ont absorbé plusieurs groupes proto-Wayana (Chapuis, 1998). Entre le XVIII^e et le XX^e siècle, une succession de relocalisations s'opère sous les effets de la colonisation, des conflits guerriers avec les Wayãpi et les Galibi et des relations commerciales avec les Aluku. Vers 1760, les limites des pays Wayana et Wayãpi sont proches, les Wayana occupant le haut Jari, en amont de l'affluent Kuyari, et les Wayãpi progressant le long du Jari et des affluents Inipuku et Kouc. Entre 1760 et 1810, les raids guerriers des Wayãpi pénètrent sur le territoire Wayana. avec plusieurs batailles importantes. Une paix solennelle est conclue entre les Wayãpi et les Wayana sur le moyen Jari vers 1850 (Grenand, 1982 : 287).

Ces influences culturelles, ces appropriations de techniques et de nouveaux milieux soulignent l'importance de considérer la culture, l'identité et les relations avec le territoire comme des processus dynamiques, construits et évoluant au cours du temps.

b. Effondrement de la société wayãpi : le repli et l'isolement

Au début du XIX^e siècle, la situation dominante des Wayãpi change. Les Portugais tentent d'enrôler de force les Wayãpi dans les guerres napoléoniennes. Les Wayãpi cessent donc leurs contacts avec les Portugais et se replient toujours plus au nord. C'est à cette période qu'ils pénètrent sur le territoire de la Guyane. Ils occupent alors une zone qui s'étire de la confluence de l'Oyapock avec la Camopi, jusqu'au Kouk, l'Inipuku et l'Amapari (Grenand, 1982).

Ils tentent une approche pacifique avec les Français afin de se procurer les armes à feu et outils métalliques qu'ils ne pouvaient plus obtenir via les Portugais. Ils connaissent alors une longue période de violentes épidémies et d'exploitation commerciale par les traiteurs français. Entre 1820 et 1840, les trois-quarts de la population sont décimés, et leur nombre est estimé à moins de 1 500 personnes en 1840 (Grenand *et al.*, 2000).

Les communautés réagissent aux épidémies par l'éclatement géographique et l'émiettement afin de tenter de limiter leur propagation. De grandes zones du territoire sont désertifiées et l'habitat est éclaté et reconstitué en minuscules foyers de peuplement, éloignés les uns des autres, et vivant repliés sur eux-mêmes. Si le territoire occupé reste dans un premier temps vaste, les régions réellement fréquentées ne dépassent pas les 7 000 km². L'isolement sur un vaste territoire favorise l'émergence de sous-groupes territoriaux restreints, n'entretenant plus que des relations sporadiques avec les autres sous-groupes. Finalement, vers 1895, le contact entre les sous-groupes wayãpi méridionaux et septentrionaux est coupé. La carte 2 page 92 illustre l'occupation du territoire des Wayãpi et Teko au début du XIX^e siècle de 1815 à 1850. Les zonages colorés en jaune et orange représentent les zones exploitées pour l'ensemble des activités des Wayãpi et Teko.

L'isolement, s'il permet de barrer la route aux épidémies, démantèle les réseaux d'approvisionnement en objets manufacturés. D'importantes adaptations culturelles ont donc lieu, cette fois liées à la raréfaction des objets métalliques, avec la perte de certains usages et techniques. Si l'usage des haches et des sabres métalliques avait révolutionné les techniques agricoles, la raréfaction des objets métalliques fait revenir en vigueur les anciennes techniques

d'ouverture des abattis pour certains sous-groupes, particulièrement les méridionaux. Ces anciennes techniques sont fastidieuses et imposent de choisir une zone avec une faible densité de gros arbres. Elles consistent à tuer sur pied les plus petits arbres en les écorçant et les plus gros en creusant une cavité dans laquelle un feu est entretenu plusieurs mois (Grenand et Grenand, 1979). Le réseau de chemins pédestres connaît un développement important et de moins en moins de communications se font en canot, allant jusqu'à la perte de l'usage du canot monoxyle pour la majorité des communautés. La plupart des communautés dépendent dorénavant de la chasse plutôt que de la pêche. L'organisation sociale est également adaptée car leur organisation clanique, qui repose sur une base territoriale et l'exogamie avec la circulation des épouses, devient impossible à maintenir. La pérennisation des groupes est alors assurée par une filiation indifférenciée, permettant le mariage endogame, tout en conservant la patrilinéarité (Grenand, 1982 : 123 ; Grenand *et al.*, 2000). C'est également une période d'importantes fusions intertribales, de nombreux processus d'alliances et de coalescences permettant à des groupuscules de s'intégrer aux grands groupes survivants (Grenand et Grenand, 1997).

Malgré ce repli et cet isolement, les épidémies continuent de peser sur les communautés. Les capacités de production de nombreux villages sont diminuées, et la tradition orale ainsi que les récits de voyage de Coudreau (1893), parlent de famine. Les travaux des Grenand montrent que les Wayãpi sont encore conscients de ces changements de techniques au fil du temps et ils pointent, dans leurs récits historiques, l'obtention des outils métalliques auprès des Portugais puis des Français, comme le facteur majeur de leur recherche d'alliance avec les Européens (Grenand et Grenand, 2000).

Les Wayana profitent de cette situation de repli des Wayãpi et deviennent à partir de 1850 le seul relais avec le monde occidental des groupes wayãpi septentrionaux. Ceci d'autant plus que les traiteurs cessent de les visiter, la population indigène étant devenue trop faible. Par ailleurs l'or exerçait sur ses petits trafiquants un attrait autrement plus puissant. Les colporteurs wayana acheminent du haut Maroni les objets de traite hollandais²⁵ que leur

²⁵ Au début du XIX^e, les Wayana font partie d'un vaste réseau d'échanges basés sur le troc d'artefacts européens issus du Surinam. Le relatif isolement des Wayana, et la présence des Aluku qui jouent le rôle de barrière sanitaire vis-à-vis des Européens et des Créoles (Hurault, 1961), les protègent dans un premier temps des épidémies : en 1890, Coudreau recense encore 1 500 Wayana. Mais le déclin démographique se poursuit, et en 1950 seules 500 personnes sont recensées, dont 50 en Guyane française (Chapuis, 1998).

procurent les Noirs Marrons, leur permettant de s'imposer auprès des Wayãpi comme fournisseurs de biens. Cette époque est donc marquée par une forte intégration d'éléments linguistiques et culturels Karib, comme des peintures faciales, des parures, des motifs de vannerie, des anthroponymes, et le répertoire musical. Certains de ces éléments sont encore perceptibles aujourd'hui dans la culture wayãpi (Grenand *et al.*, 2000).

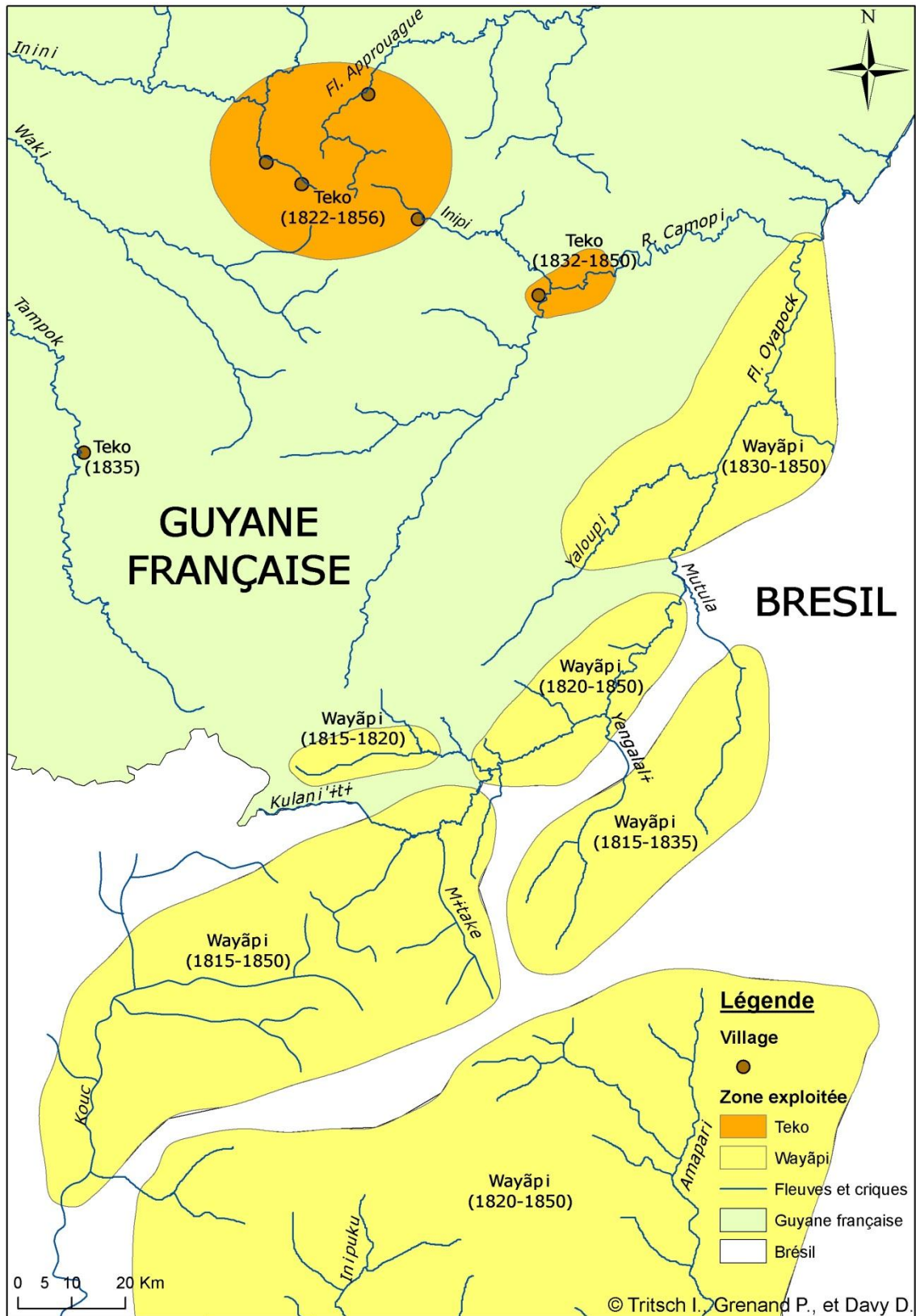
1.1.2 Les Teko, une mobilité forte et un isolement au centre de la Guyane

Les Teko, localisés initialement au centre d'une zone allant de la moyenne Mana à l'Approuague, sont les héritiers d'une nébuleuse de peuples tupis présents en Guyane centrale vers la fin du XV^e siècle, et ayant fusionné au cours du XVIII^e et XIX^e siècle (Navet 1985).

Les Teko restent longtemps les plus isolés d'un ensemble de groupes tupi-guarani s'échelonnant sur un axe nord-est/sud-est entre l'arrière-pays de l'île de Cayenne et les cours d'eau formateurs orientaux du Maroni (Davy *et al.*, 2012). Au cours du XVIII^e siècle, ils drainent vers eux les survivants de groupes karib pris entre la migration des Wayana et les conflits avec les Noirs Marrons, ainsi qu'une partie des communautés rescapées des deux missions jésuites du moyen Oyapock (Saint-Paul et Sainte-Foy de Camopi). Les Teko sont en effet une des rares ethnies de la région à s'être tenues à l'écart de ces missions. Ainsi ils intègrent de nombreux éléments allogènes, souvent issus des mêmes ethnies que ceux intégrés par les Wayãpi.

À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, les raids de capture des Kali'na puis les conflits avec les Noirs Marrons encouragent les Teko à s'isoler. Ils s'éloignent du Maroni et se replient vers l'amont des affluents orientaux du Maroni, sur les secteurs de la Waki et de l'Inini, dans le centre de la Guyane (carte 2). Très mobiles, au début du XIX^e, ils créent des sentiers pédestres entre les hauts cours des affluents de la rive droite du Maroni et les affluents de la rive gauche de l'Oyapock, reliant ainsi les deux bassins.

Leur isolement et leur éloignement des intermédiaires amérindiens rendent difficile leur approvisionnement en produits manufacturés. D'ailleurs au début du XIX^e siècle leurs tentatives pour se rapprocher des Wayãpi se soldent par des tensions entre les deux peuples. Ainsi, les Teko vont prendre contact avec les Français pour les mêmes raisons que les Wayãpi : s'approvisionner en outils métalliques. Ils connaissent à leur tour une violente épidémie.



Carte 2. Le territoire des Wayãpi et des Teko au début du XIX^e siècle, de 1815 à 1850

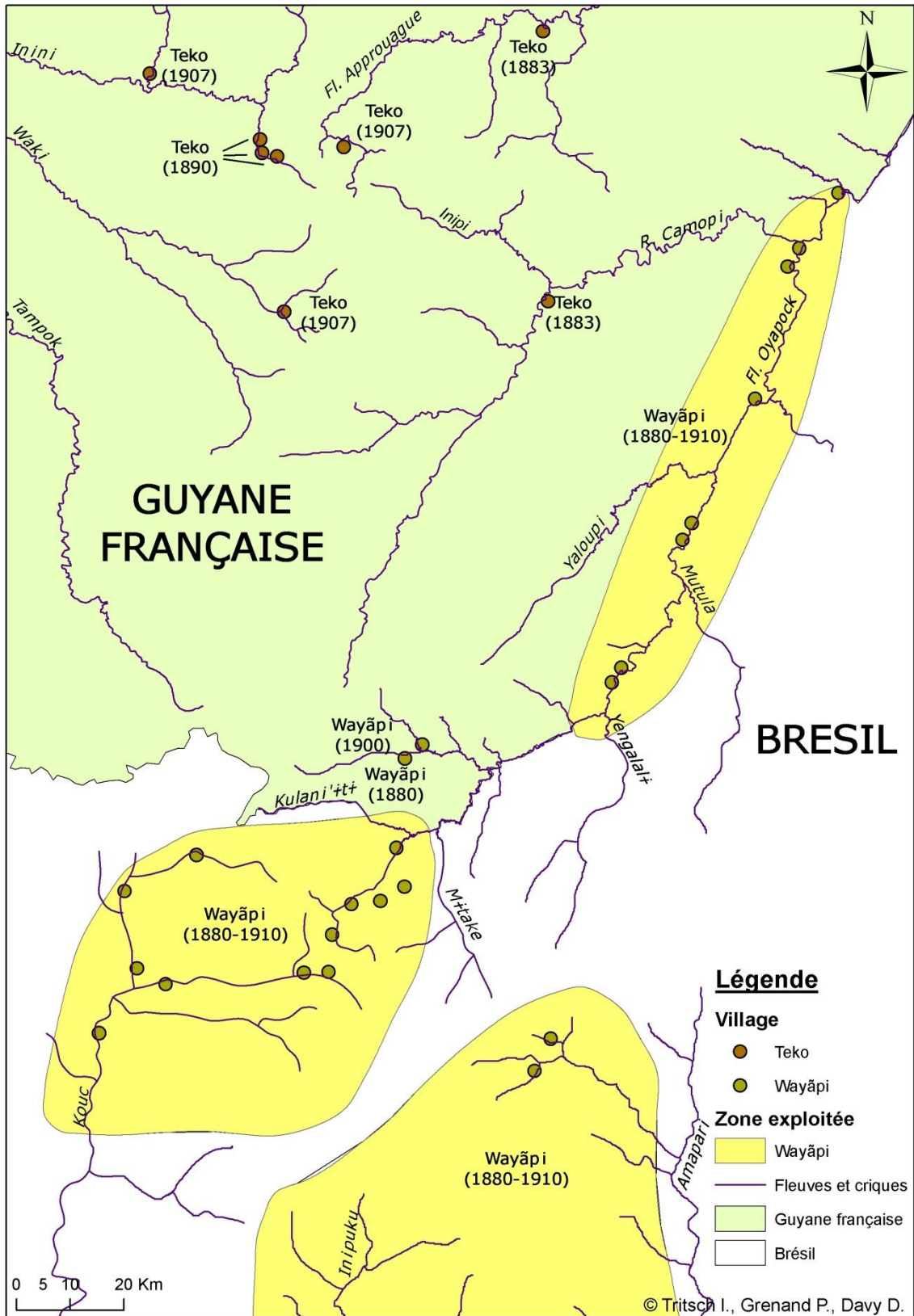
1.1.3 Une longue période d'isolement pour les peuples amérindiens de l'intérieur

Les peuples amérindiens de l'intérieur, Wayãpi, Teko et Wayana, profondément affaiblis par les épidémies restent repliés pendant une longue période, cherchant dans l'isolement à enrayer la propagation des épidémies. Dans les années 1830-40, les Wayãpi (environ un millier de personnes sur un axe nord-sud de 500 km) occupent un territoire dilaté dont ils ne parviennent plus à occuper tous les interstices ; et les Teko (environ 300 personnes sur un axe est-ouest de 60 km) sont concentrés sur un territoire dont les marges se sont peu à peu étiolées (Hurault et Frenay, 1963 ; Grenand *et al.*, 2000) (carte 3).

Cette situation s'aggrave tout au long du XIX^e siècle. Le territoire continue à se désertifier, l'habitat est éclaté et isolé, et des villages entiers disparaissent. Les contacts avec les autres Amérindiens sont réduits au strict minimum, comme avec les Européens. La carte 3, représentant le territoire des Wayãpi et Teko à la fin du XIX^e siècle, témoigne de ce fort repli de l'habitat et de la discontinuité de l'occupation du territoire, particulièrement importante pour les Teko qui ne comptent plus que 100 personnes en 1890.

Les voyageurs de la fin du XIX^e siècle, Crevaux (1883) et Coudreau (1893) fixent les identités wayãpi et teko sous les appellations Oyampi et Emerillon. Coudreau décrit des blocs ethniques fondés sur des langues et des cultures soudées et territorialise ces groupes en parlant de « pays oyampi » et de « pays roucouyenne » pour les Wayana. Il pensait que le sud de la Guyane constituait le refuge des nations amérindiennes du siècle précédent, mais il déchantait très vite et milite alors pour une politique de développement du sud de la Guyane. Cependant, entretemps, la fièvre de l'or s'était emparée du pays. L'administration coloniale se désintéresse alors du sort des populations amérindiennes, les laissant dans leur isolement.

Ils demeurent dans cette situation d'épidémies et d'isolement jusque dans les années 1930 - soit près d'un siècle - lorsque la France et le Brésil s'intéressent à nouveau à l'Oyapock (Davy *et al.*, 2012).



Carte 3. Le territoire des Wayäpi et des Teko à la fin du XIXe siècle, de 1880 à 1910

1.2 Politiques d'assistance et structuration du territoire actuel

1.2.1 Reprise démographique et processus de regroupement de l'habitat

Dans les années 1930, la France et le Brésil s'intéressent à nouveau à l'Oyapock. Les Français souhaitent développer l'intérieur de la Guyane comme alternative à l'essoufflement de la production aurifère en créant une nouvelle entité administrative, le Territoire de l'Inini (cf. note de bas de page 31 p. 96). Les Brésiliens, quant à eux, désirent définitivement régler la question des frontières, en suspens depuis la fin du contesté²⁶ franco-brésilien (Granger, 2012).

Les Brésiliens sont les premiers à intervenir sur le territoire. Le SPI (*Serviço de Proteção ao Índio*), ancêtre de la FUNAI (*Fundação Nacional do Índio*) crée en 1938 le poste Luis Horta, en face de Camopi, sur la rive brésilienne de l'Oyapock. Ce poste attire une quarantaine de Teko, soit près de 80 % de leur population de l'époque. Mais le paternalisme et la perversion des agents de la SPI entraîne la désertion rapide des Amérindiens en dépit de l'ouverture d'une petite école et d'un service de santé (Arnaud, 1971). Le poste s'étirole au milieu des années 1950 puis disparaît en 1960, la France restant maîtresse du terrain. Côté français, les projets sont retardés par la Seconde Guerre mondiale, mais dès 1938, le Dr Heckenroth reprend contact avec les Wayãpi et les Teko et milite pour une politique d'assistance humaniste. Ses projets ne se concrétisent qu'à la Libération de la France sous l'impulsion de Jean Hurault²⁷ et du Préfet Robert Vignon²⁸ avec l'ouverture en 1947 du poste administratif de Camopi, situé à l'emplacement actuel du bourg de Camopi, suivie de l'ouverture d'un poste de santé (Davy *et al.*, *op. cit.*).

²⁶ Les Français et les Brésiliens revendiquaient la souveraineté sur le territoire situé entre le fleuve Oyapock et le fleuve Araguari. La situation du territoire contesté est résolue en 1900, par un arbitrage suisse, qui attribue au Brésil la quasi-totalité du territoire contesté. Ce territoire est alors incorporé à l'État du Pará. Il en est détaché en 1943 pour constituer, avec la rive gauche de l'Amazone, le Territoire fédéral d'Amapá qui devient État fédéré à part entière en 1988 (Granger, 2012 : 395).

²⁷ Jean Hurault réalise les premières missions cartographiques modernes de la région en 1947 pour l'Oyapock et 1949 et 1950 pour le Maroni et ses affluents et publie plusieurs rapports et photos de ses voyages.

²⁸ Premier préfet du département de la Guyane (1947 à 1955).

La population wayāpi et teko est très faible. Les Wayāpi septentrionaux²⁹ comptent, en 1947, à peine 212 personnes vivant sur l'Oyapock ou isolées dans les collines du partage des eaux entre l'Oyapock et le Kouc (au Brésil) sur un territoire d'environ 3 000 km². Les Teko sont quant à eux dispersés sur la rivière Camopi, à l'amont des fleuves Approuague, Inini et Tampok, avec une population réduite à 52 personnes en 1953 (Hurault et Frenay, 1960) (carte 4). Le contact avec les Français est renoué pour bénéficier de soins médicaux. Les Européens, porteurs de maladies qu'ils avaient toujours véhiculées, apparaissent alors comme capables de les vaincre (Grenand *et al.*, 2000). Les effets des politiques sanitaires se font rapidement sentir et un renouveau démographique débute pour les Amérindiens de l'intérieur au début des années 1960, s'accéléralant à partir des années 1970, lors de la création de vrais dispensaires.

L'administration coloniale française crée (ou plus exactement recrée) la fonction de « capitaine³⁰ », qu'elle considère comme porte-parole du groupe et relais entre les administrations et la communauté. Les chefs amérindiens sont donc intitulés capitaines, et intronisés officiellement lors de voyages à Cayenne. Ils reçoivent des cadeaux annuels ainsi qu'un costume militaire blanc. L'officialisation des capitaines représente alors une forme de reconnaissance par la France de la gouvernance coutumière. Par ailleurs, le territoire sud et centre-sud de la Guyane reste régi par le statut de Territoire Inini³¹, immense territoire administré directement par le gouverneur de la Guyane qui est représenté sur place par les gendarmes, alors considérés comme des véritables administrateurs de la Guyane de l'intérieur. Ce régime administratif donne aux populations de l'intérieur un statut d'exception. Ce statut de « nations indépendantes sous protectorat », comme le nomme Hurault (1972), maintient les communautés autochtones à l'écart de la colonisation, puis de la départementalisation. « L'administration n'intervenait pas dans les affaires intérieures des villages, qui demeuraient sous

²⁹ Les Wayāpi méridionaux sont, quant à eux, localisés dans la région de l'Amapari au Brésil. Ils représentent encore en 1968, au moment de leur contact définitif, un groupe conséquent de 400 personnes, occupant un territoire d'environ 6 000 km² (Gallois, 1986 ; Grenand, *et al.*, 2000).

³⁰ L'investiture des chefs coutumiers relève de la compétence du Préfet de 1946 à 1982. Depuis, c'est le Conseil général qui a cette compétence. En général, il se contente d'entériner le choix du groupe (GITPA, 2011)

³¹ Le territoire de l'Inini est créé en 1930. Sa création répond principalement au besoin ressenti par les autorités de contrôler la production aurifère qui, depuis la découverte de l'or dans les années 1860, amenait toutes sortes de trafics et maraudages. Puis, en 1946, la loi de départementalisation transforme la Guyane en département français de plein droit. Mais le sud et centre-sud restent à l'écart de cette normalisation administrative et demeurent régis par le statut du territoire de l'Inini, échappant à la compétence du Conseil général de la Guyane. Ce statut est transformé en 1951 en arrondissement de l'Inini et supprimé en 1969. Cinq communes sont alors créées au sein de cet ancien territoire : Maripasoula, Camopi, Saint-Elie, Apatou et Saül (Mam-Lam-Fouck, 1996).

l'autorité exclusive des chefs coutumiers. Ces chefs recevaient une petite solde en argent, qui n'était pas une marque de dépendance mais seulement une marque de distinction » (Hurault, 1972 : 257).

Dans un premier temps, l'occupation du territoire et le mode de vie communautaire ne sont pas modifiés. Les populations maintiennent un habitat dans des petits villages et des déplacements ponctuels vers le poste administratif sont effectués pour se procurer quelques biens comme fusils³² et cartouches. De plus, de nombreuses communautés restent isolées jusqu'à la fin des années 1960. C'est notamment le cas des groupes wayãpi du haut Oyapock et du Kouc (Grenand, 1982) (voir carte 4 page 99). Mais ces communautés sont désormais régulièrement visitées par des gendarmes et par les missions hydrologiques (Commission de frontières franco-brésiliennes).

Cependant, dans un souci d'organisation et de maîtrise du territoire et de sa population, l'administration française souhaite d'une part regrouper l'habitat des Amérindiens et d'autre part attirer les groupes wayãpi du Kouc pour qu'ils s'installent de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire en Guyane française. Les gendarmes encouragent donc les Amérindiens à se regrouper dans le moyen Oyapock autour du poste administratif de Camopi et dans le haut Oyapock en aval du saut Trois-Sauts, nommé Ítuwasu par les Wayãpi. Pour ce faire, ils s'appuient sur la personnalité puissante du capitaine wayãpi du moyen Oyapock, Eugène Jean-Baptiste (*ibid.*). Si les gendarmes et représentants de l'État français ont un succès dans un premier temps limité, le regroupement de l'habitat commence à s'opérer à la fin des années 1960 (Hurault, 1970 ; *ibid.*).

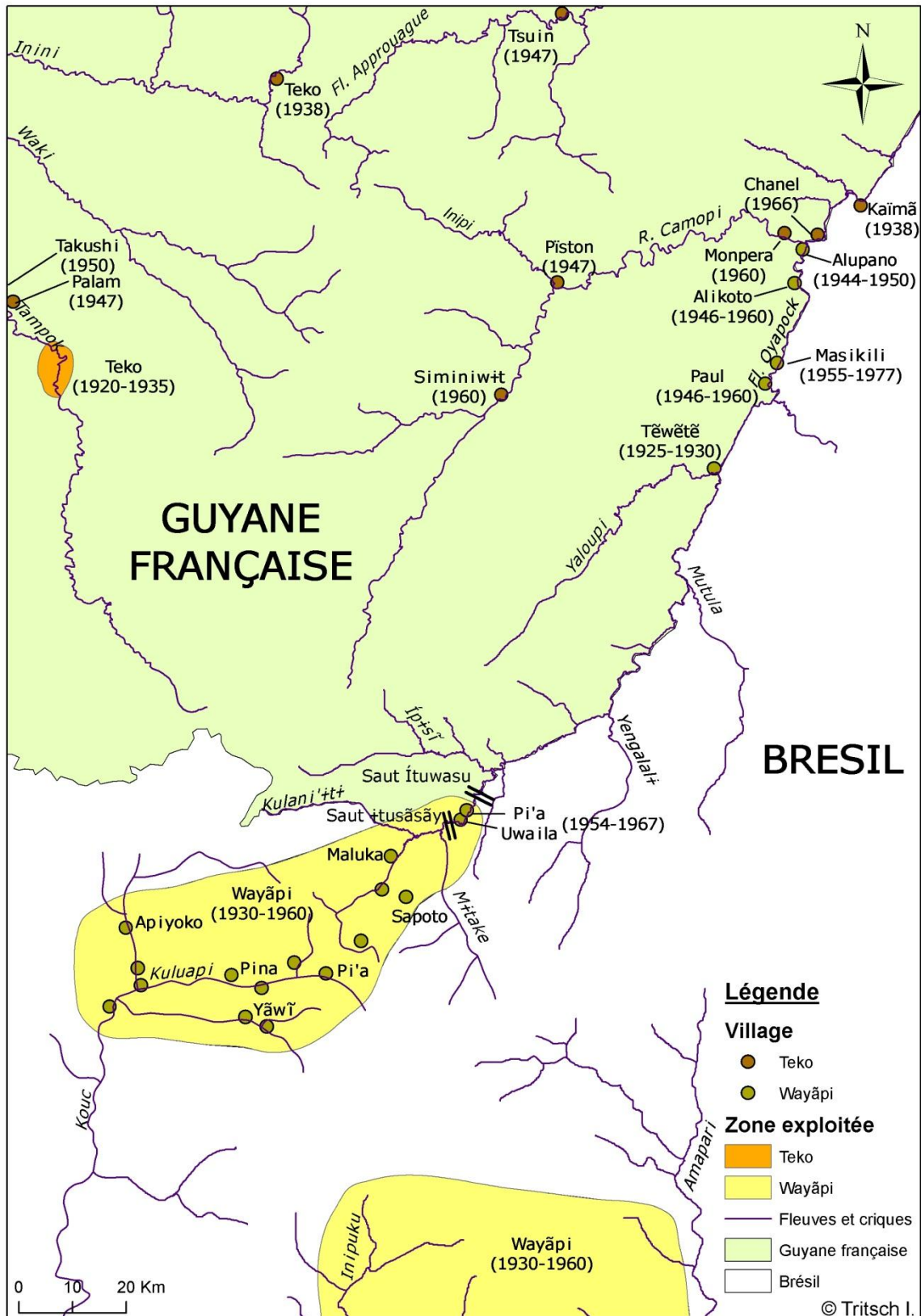
Le capitaine Eugène Jean-Baptiste, chef emblématique de l'histoire récente des Wayãpi, milite quant à lui pour la constitution d'une communauté wayãpi forte, mais souhaite tout de même éviter un trop grand regroupement des Amérindiens autour des infrastructures françaises. Il incite alors les Wayãpi du haut Oyapock et du Kouc (situé au Brésil) à venir s'installer en France et à se rassembler en aval du saut Ítuwasu afin de former une communauté wayãpi forte en Guyane. En 1967, les chefs Roger Kamala et Isidore Zidock émigrent de la région proche du Saut itusãsãy, et s'installent 20 km en aval au saut Ítuwasu où ils fondent les villages de Roger et Zidock. Les groupes wayãpi du confluent du Kouc et du Kuluapi au Brésil émigrent quant à eux en quatre vagues entre 1967 et 1972 (carte 4). Ils se

³² De 1947 à 1970, les premières armes à feu de qualité circulent à l'intérieur des familles étendues : le fusil est alors une arme collective, et l'arc une arme individuelle (Grenand, 1995).

dispersent d'abord dans les villages des chefs Roger Kamala et Isidore Zidock puis se regroupent plus en aval et fondent le village de Pina sous la direction du chef Pina. Ainsi, dès 1971, le haut Oyapock est organisé en trois villages répartis sur huit kilomètres de fleuve : Roger, Zidock et Pina. En 1970, une infirmerie, une école bilingue et un poste radio émetteur-récepteur sont installés à Zidock (Grenand, 1982).

Dans le moyen Oyapock, le capitaine Eugène Jean-Baptiste joue un rôle important pour limiter le trop fort regroupement des Wayãpi autour du bourg de Camopi. Il fonde le village d'Alikoto en 1946, un important village situé en amont du bourg de Camopi. Ce village scissionne en 1955, lorsque que le capitaine Eugène Jean-Baptiste part fonder le village de Masikili, encore plus en amont sur le fleuve Oyapock (carte 4). Après sa mort, en 1977, le village de Masikili est abandonné progressivement et les familles descendent s'installer à Ilet Mula, îlet situé juste à côté du bourg de Camopi. Le décès du capitaine Eugène Jean-Baptiste marque la fin d'une période de résistance des Wayãpi du moyen Oyapock au regroupement des Amérindiens et les villages installés en amont de Camopi se rassemblent sous la pression de l'Administration française pour se rapprocher du dispensaire et de l'école (*ibid.*). Le bourg de Camopi devient alors un lieu de concentration de l'habitat et, à la fin des années 1980, on ne distingue plus que des quartiers et non des villages.

Le capitaine Eugène Jean-Baptiste est encore bien présent dans la mémoire collective, c'est le fondateur des plus importants anciens villages de l'histoire récente des Wayãpi du moyen Oyapock et il a été régulièrement mentionné lors de mes entretiens sur le terrain. Selon Pierre Grenand (*ibid.* : 346), sa personnalité diffère de celle du capitaine du haut Oyapock, Pierre Yakanali : « *le chef Pierre opposera une résistance permanente à l'influence française, tout en acceptant certains aspects technologiques et sanitaires. Cette résistance opposée à la tentative de constitution d'une communauté forte par Eugène Jean-Baptiste dans le moyen Oyapock, eut l'avantage de maintenir un équilibre entre les deux pôles dynamiques ainsi créés en deux points éloignés du pays wayãpi. Il est d'ailleurs important de souligner qu'Eugène, encouragé d'abord par l'Administration française, sut rester un authentique chef wayãpi* ».



NB : Les Wayãpi du Sud contactés par la FUNAI dans les années 1970, vivent toujours dans la même région, dans la Terre Indigène Wajãpi.

Carte 4. Le territoire des Wayãpi et des Teko au début du XX^e siècle, de 1930 à 1960

1.2.2 Départementalisation du sud de la Guyane : la création de la commune de Camopi, la sédentarisation et le processus d'assimilation culturelle et sociale

La fin du régime d'exception du territoire de l'Inini et l'extension du système départemental à toute la Guyane, créent les nouvelles communes du sud de la Guyane. La commune de Camopi est créée en 1969, d'une superficie de 10 030 km², faisant d'elle la troisième de France par sa superficie et la première³³ commune amérindienne. Le premier maire amérindien, Yakali Gaston, est élu en 1970. Il succède à un maire créole, Sincère Mandé, qui démissionne au bout d'un an. Maires et conseillers municipaux sont depuis Wayãpi et Teko. Ainsi, au côté de la gouvernance coutumière, la gouvernance institutionnelle française est introduite avec des représentants élus au suffrage universel, mode de désignation jusqu'alors inconnu des communautés.

La création de ces communes du sud de la Guyane permet la francisation des communautés autochtones (photo 3). Ainsi, dès 1968, un état civil est établi (en fait les



© F. Grenand

Photo 2. La francisation des communautés autochtones de Guyane

Gendarmes tenaient un registre des naissances et des décès depuis 1950), les Amérindiens wayãpi et teko commencent à recevoir des papiers d'identité, et deviennent citoyens français à part entière. Les Amérindiens de la commune de Camopi participent dorénavant aux élections locales, nationales et européennes. La création de ces communes permet l'implantation pleine des outils du développement républicain comme la scolarisation, la santé, puis l'électrification et l'accès aux services sociaux. Ces éléments culturels et administratifs incitatifs amplifient le regroupement et la sédentarisation de l'habitat autour des bourgs (Grenand, 1982).

³³ La deuxième est la commune d'Awala-Yalimapo, des Amérindiens Kali'na. Elle est située sur le littoral et est créée en 1989, suite au détachement d'une partie de la commune créole de Mana (Filoche, 2011a). Elle a une superficie bien inférieure, couvrant 187,4 km² (Carte 5 p. 132).

La première école du bourg de Camopi est ouverte en 1955, bien avant la création de la commune de Camopi. Elle est dirigée jusqu'en 1970 par M. Carlo Paul, moniteur instituteur amérindien appartenant à la communauté kali'na, et formé par les sœurs du *Home* de Mana, un internat catholique. Il reçoit les garçons de Camopi et quelques-uns de Trois-Sauts et il enseigne le français et le programme de l'école de la République (photo 4). Un petit internat est créé pour les enfants des villages éloignés comme ceux d'Alikoto, de Masikili et du haut Oyapock. Les souvenirs de cette époque sont encore bien présents chez les Amérindiens wayãpi et teko qui en parlent volontiers. Puis, en 1969, le père Gaston, crée le *Home* indien masculin de Saint-Georges, sur le littoral. Ce *Home* accueille d'abord des enfants palikur du bas Oyapock puis, à partir des années 1975, des enfants amérindiens de Camopi et enfin, dans les années 1980, des enfants de Trois-Sauts. Quelques années plus tard, en 1979, les sœurs de la congrégation de Saint-Paul de Chartres s'installent à leur tour à Saint-Georges et ouvrent le *Home* féminin (Armanville, 2012). Aujourd'hui, le *Home* existe toujours mais il est devenu mixte. Parallèlement une nouvelle école laïque est ouverte au bourg de Camopi en 1970, suivi en 1971 de celle du village de Zidock dans le haut Oyapock. Quelques emplois salariés commencent également à être proposés.

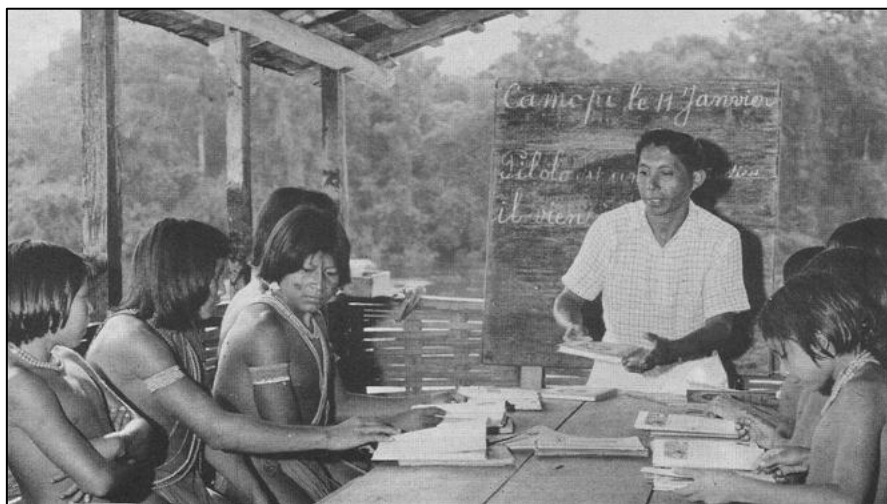


Photo 4. La première école du bourg de Camopi (© J-M Hurault, tirée de Armanville, 2012)

Toutes ces nouvelles infrastructures, mairie, gendarmerie, dispensaires, écoles - elles-mêmes vectrices de l'enseignement de la langue et de la culture française-, participent à la dynamique d'assimilation³⁴ culturelle et sociale des Wayãpi et des Teko.

Pour autant, « l'exception » du territoire sud guyanais est renouvelée partiellement avec la mise en place dès 1970 d'un arrêté préfectoral sanitaire qui soumet à autorisation préfectorale les déplacements de personnes au sud de la ligne Maripasoula/Camopi, avançant les motifs de dangers sanitaires et sociaux du tourisme de masse pour les populations amérindiennes. Cet arrêté préfectoral contrarie jusqu'à aujourd'hui le développement du tourisme, mais également les entreprises missionnaires.

À partir du milieu des années 1970, la croissance des revenus locaux, issus des allocations familiales puis du RMI (aujourd'hui remplacé par le RSA), amplifie le processus de monétarisation de la vie quotidienne. À cette même époque, des politiques d'équipement, orientées par une idéologie « civilisatrice » et de sédentarisation, sont menées et apportent des projets « d'amélioration » de l'habitat amérindien avec la construction de carbets³⁵ sociaux à la place des habitations traditionnelles (Grenand *et al.*, 1985). Ces carbets sont construits sans aucune prise en compte des caractéristiques du mode de vie et de l'habitat amérindien. Les années 1980 voient arriver sur l'Oyapock les premières barges de chercheurs d'or, puis la création de Vila Brasil, communauté de commerçants et d'orpailleurs brésiliens installée en face du bourg de Camopi.

Les Amérindiens se retrouvent donc rapidement immergés dans un monde « moderne » leur imposant les obsessions civilisatrices de propriété privée et de sédentarisation (*ibid.*) et des politiques de développement basées sur l'assistanat et la dépendance (Ayangma, 2008).

³⁴ Selon Karpe et Tiouka (sous presse), l'assimilation est une politique « fondée sur l'idée de la supériorité de la culture dominante et vise à produire une société homogène en amenant les groupes autochtones à abandonner leur culture en faveur de la culture dominante ». Cette politique « se traduit par l'absorption totale des personnes et des groupes dans la culture dominante en tant que système établi auquel les autres doivent s'adapter. Le groupe dominant est disposé à accepter des membres des autres groupes mais à la condition sine qua non qu'ils acceptent sa culture ». En cela, l'assimilation se distingue des politiques d'intégration, définies comme « un processus en vertu duquel divers éléments s'associent entre eux tout en gardant leur identité propre [l'accent étant] mis dans ce contexte ni sur l'uniformité ni sur l'élimination de toutes les différences, sinon celles qui, dans chaque partie constitutive, compromettraient ou empêcheraient l'unité de l'ensemble » (*ibid.*).

³⁵ En Guyane française, le carbet est une habitation faite d'une charpente en bois et d'une toiture en feuilles de palmier ou en tôles.

1.2.3 La structuration actuelle du territoire, un gradient d'intégration nationale entre le moyen et le haut Oyapock

Le territoire est dorénavant structuré de la même façon qu'aujourd'hui, et encadré par la commune amérindienne de Camopi. La région du moyen Oyapock et de la rivière Camopi est partagée entre deux ethnies, les Teko et les Wayãpi, et le haut Oyapock est peuplée par les Wayãpi. Le bourg de Camopi rassemble la majeure partie des infrastructures et services étatiques et constitue un pôle de concentration constitué de nombreux hameaux situés autour du bourg de Camopi sur le moyen Oyapock et l'embouchure de la rivière Camopi. Sur le haut Oyapock, persistent trois points de regroupement autour des villages de Zidock, Roger et Pina. Le territoire est exploité en rayonnant à partir des lieux d'habitat, des fleuves et des cours d'eau. La marche à pied et la navigation en pirogue, le plus souvent motorisée, sont les seuls moyens de déplacement.

Le moyen et le haut Oyapock présentent un gradient d'intégration nationale important. Le haut Oyapock demeure bien plus isolé géographiquement : un à deux jours de pirogue séparent les villages du haut Oyapock du bourg de Camopi. Cet isolement se traduit par une différence d'accès aux services et aux produits manufacturés, la plupart des infrastructures étant regroupées au bourg de Camopi : mairie, gendarmerie, piste d'aviation, services postaux, collège, etc. Il n'y a aucun commerce dans le haut Oyapock. Par ailleurs, la concentration de l'habitat a été menée de façon moins forte dans le haut Oyapock : l'habitat a été organisé dès les années 1970 en trois villages principaux, et certains services comme l'éducation ont été un peu plus décentralisés dans les années 1990. Il y a ainsi trois petites écoles, à Zidock, Roger et Yawapa/Pina contre une seule sur le moyen Oyapock. Par contre, il n'y a qu'un seul dispensaire dans le haut Oyapock, situé à Zidock. La population dans le haut Oyapock est également moins nombreuse que dans le moyen Oyapock : il y a en 2010 environ 560 habitants dans le haut Oyapock contre 1 000 dans le moyen Oyapock.

1.3 Conclusion. D'un vaste territoire parcouru à la concentration autour des services étatiques français

Les Amérindiens wayãpi et teko sont en contact intermittent avec les Européens et leurs technologies depuis le début du XVII^e. Du XVII^e au XX^e siècle, ces populations vivent différentes phases de migration, d'extension et de contraction territoriale. Les puissances coloniales conditionnent leurs stratégies d'occupation du territoire, avec des alternances de mouvements centrifuges, guidés par l'attrance des objets européens, et des mouvements centripètes du fait de la crainte des raids esclavagistes et des épidémies. La disponibilité des outils métalliques influence les pratiques d'exploitation du milieu et les armes amplifient la conquête territoriale des Wayãpi et leurs raids guerriers interethniques. La culture et l'identité sont construites au cours du temps et inspirées par des échanges, conflits et processus de coalescences interethniques.

La forte mobilité des Wayãpi et des Teko les protègent des épidémies pendant ces deux siècles. La situation change au début du XIX^e siècle, lorsque ces deux ethnies cherchent à s'approvisionner en outils métalliques auprès des Français de Guyane et entrent dans une phase de violentes épidémies, décimant la majorité de leur population. Ils tentent alors d'enrayer la propagation de ces épidémies par l'isolement géographique. C'est le début d'une phase de forte contraction territoriale.

Ils demeurent dans cette situation pendant plus d'un siècle, jusqu'au milieu du XX^e siècle, lorsque la France ouvre le poste administratif de Camopi. Si celui-ci permet une reprise démographique, il amplifie la contraction territoriale en encourageant la concentration et la sédentarisation de la population autour du bourg de Camopi dans le moyen Oyapock et de Zidock, Roger et Pina dans le haut Oyapock. La mise en place des politiques sociales et de développement appuie leur assimilation à la société nationale. L'annexe 5 schématise les différentes phases clés de l'histoire des Wayãpi.

<p>Les stratégies territoriales des Wayãpi et Teko ont évolué au cours du temps afin de s'adapter aux différentes contraintes rencontrées. La mobilité géographique, s'exprimant au travers des migrations, des conquêtes territoriales puis du repli, de l'éclatement et de l'isolement, a été une des clés de la survie des Wayãpi et des Teko.</p>

2. Le système « traditionnel » de gestion du territoire des Wayãpi et des Teko

Il est délicat de parler de mode de gestion « traditionnel » du territoire puisque, comme nous venons de le montrer, l'organisation sociale et les modes d'exploitation du territoire se sont sans cesse adaptés à de nouvelles conditions et à de nouveaux milieux. Les populations amérindiennes ne sont pas statiques mais ajustent sans cesse leurs pratiques au contexte dans lequel elles évoluent (Alexiades, 2009 ; Zent, 2009). Cette partie vise cependant à définir un point de référence décrivant les grandes caractéristiques de l'organisation sociale et des systèmes d'exploitation du territoire, permettant de comprendre et de mettre en perspectives les dynamiques et les tendances actuelles de l'exploitation du territoire.

Ce point de référence est fixé avant le regroupement et la sédentarisation de l'habitat autour de Camopi et Trois-Sauts encouragés par l'État à partir des années 1960. Lorsque j'emploierai par la suite le terme « traditionnel », c'est à ce système que je me référerai. L'organisation sociale et territoriale des Wayãpi et des Teko, ainsi que les pratiques d'exploitation des ressources naturelles de cette époque sont particulièrement bien connues. Plusieurs travaux³⁶ décrivent en détail l'agriculture (ex. Grenand et Haxaire, 1977 ; Grenand, 1979 ; Grenand, 1981), la chasse (ex. Grenand, P., 1996 ; Ouhoud-Renoux, 1998) et la cueillette (ex. Grenand, 1992 ; Grenand et Grenand, 1996) mais aussi l'organisation et les règles sociales (ex. Grenand, 1985 ; Grenand, F., 1996).

2.1 Mode de vie et exploitation « traditionnelle » du territoire

2.1.1 La conception de l'espace

Le milieu naturel est divisé en une diversité de zones qui sont parcourues et dénommées, témoignant de l'appropriation sociale du territoire. Les Wayãpi et les Teko jouissent le long du fleuve Oyapock et de la rivière Camopi d'un grand territoire de forêt de terre ferme qu'ils considèrent comme « abondant » (Grenand et Grenand, 1996). Ils vivent

³⁶ Ces travaux concernent surtout le haut Oyapock et se fondent pour la plupart sur des données collectées dans les années 1970 et au début des années 1990, soit, pour les premiers, juste après la migration de la population en aval de Trois-Sauts. À ce niveau de pas de temps, nous pouvons considérer que les systèmes d'exploitation du territoire n'avaient pas encore subi l'influence du regroupement.

d'agriculture, de chasse, de pêche et de cueillette. L'ensemble de ces activités est pratiqué de façon complémentaire voire interdépendante (Grenand et Grenand, 2000).

À chaque activité correspond un mode d'appropriation de l'espace (Bahuchet, 2000). Ils exploitent leur milieu en rayonnant à partir de leur village et le long des fleuves, les aires de parcours succédant aux terroirs agricoles. D'après Grenand (1982 : 73), leurs territorialités s'organisent en cercles concentriques avec extension le long des cours d'eau : 1) le village, 2) les abattis périphériques avec extension en bande, s'il existe un cours d'eau important, 3) l'aire de parcours quotidien de la communauté, 4) l'aire de parcours secondaire commune à plusieurs communautés. Toute la vie économique est basée sur l'exploitation de ces quatre zones avec des différences d'intensité et de risques (figure 4). Leur conception de l'espace n'oppose pas nature et culture, et le règne végétal et animal ne sont pas vus différemment de celui de l'homme. Les deux premières zones (zones de clairière) sont du domaine de l'homme, et les aires de parcours (zones de forêt) sont du domaine des esprits en particulier les maîtres des espèces animales et végétales : « *c'est la nécessité de se nourrir en viande qui provoque la rencontre de l'homme et des esprits* » (ibid. : 73). Dans les zones de parcours, l'usage de l'espace est par contre réticulaire³⁷, caractérisé par un réseau de sentiers forestiers reliant des sites d'exploitation des ressources naturelles mais également des sites anciennement exploités et des villages (Albert et le Tourneau, 2007).

Contrairement à la conception occidentale de l'espace, celui-ci n'est pas appréhendé selon une logique géométrique, c'est-à-dire avec un quadrillage précis du territoire, des frontières claires entre ses différentes parties et des droits pérennes attachés à celles-ci (Robert, 2004).

La propriété du sol n'existe pas. L'agriculteur est usufruitier des espèces végétales qu'il a plantées et exerce un droit de préemption souple sur les forêts secondaires qu'il a anciennement défrichées. Les droits d'usage amérindiens sont implicites et évanescents, ils disparaissent graduellement et en cela s'opposent à notre vision binaire de l'espace « à moi / plus à moi » (Filoche, 2011b). Il n'y a pas d'opposition entre l'individuel et le collectif : les

³⁷ Ce mode d'usage de l'espace a été décrit par Joël Bonnemaïson (1989) au Vanuatu et repris par Albert et Le Tourneau (2007) pour expliquer l'usage du territoire des Amérindiens Yanomami. Les villages et les abattis sont des lieux fortement appropriés. Ils sont reliés à un réseau de sentiers forestiers, plus ou moins intensément utilisés, qui sont parsemés de lieux de références mais sont aussi entrecoupés par des zones de forêt non parcourues et non connues. Ces espaces « vides », comme les nomme Bonnemaïson (1995 : 3), sont le lieu des esprits maléfiques de la forêt et jouent un rôle écologique pour la reproduction de la faune.

individus et leurs groupes de parenté sont des usufruitiers individuels pendant un temps sur la terre. Dans les conceptions amérindiennes, les droits d'usage se déplacent au fil des activités itinérantes, caractéristiques des modes réticulaires d'utilisation de l'espace (*ibid.* ; Albert et Le Tourneau, *op. cit.*).

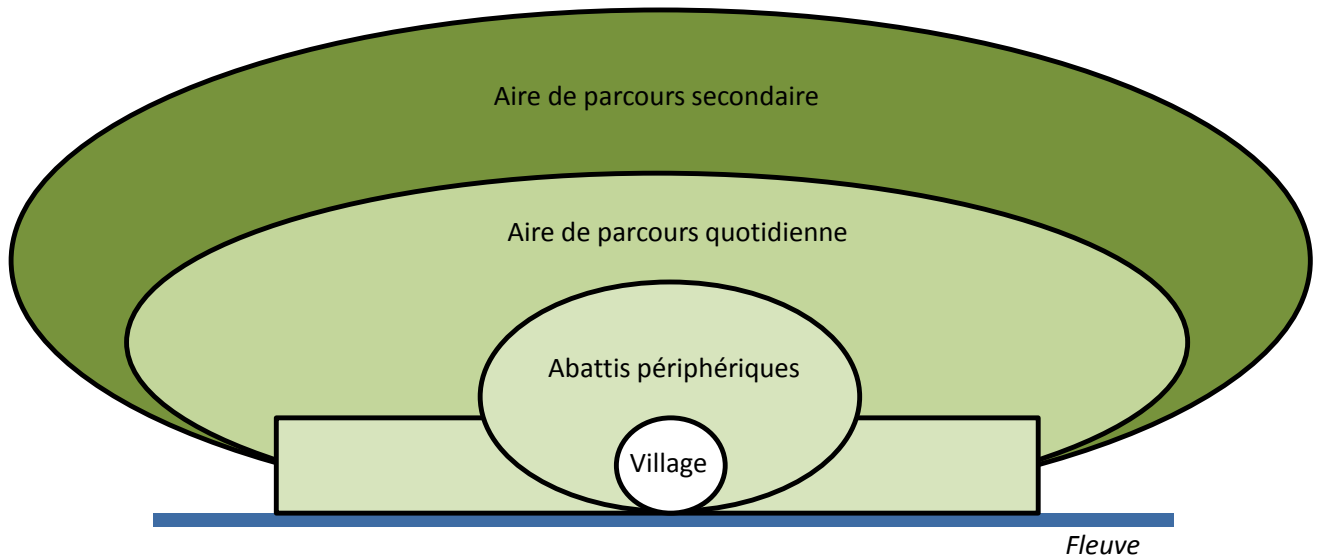


Figure 4. Organisation de l'exploitation du territoire à partir des villages, et extension le long des fleuves (d'après Grenand, 1982)

Chaque espèce animale est possédée par un maître spécifique nommé « -ya ». Tous ces maîtres dépendent à leur tour d'un maître suprême nommé « *Kulupi* ». C'est d'eux que dépend la rareté ou l'abondance du gibier et dans une moindre mesure du poisson. Lorsqu'ils se rendent à la chasse, les Amérindiens se sentent plus tolérés qu'acceptés et doivent se comporter avec prudence. Surtout, ils doivent savoir limiter leur avidité et donc leurs captures (Grenand et Grenand, 1996). De nombreux gibiers tabous et périodes d'interdits agrémentent cette relation entre les Amérindiens, les animaux et les esprits de la forêt. Certaines zones du territoire et parties des cours d'eau sont l'antre de monstres et personne ne s'y aventure ou ne tente d'y prélever des ressources.

Ces interdits et tabous explicites, qui concernent des espèces bien précises mais aussi des périodes de la vie de l'homme (ex. avant et après la naissance d'un enfant) ou de l'animal, et cette autolimitation des prélèvements jouent un rôle écologique et contribuent à réguler l'exploitation des ressources.

2.1.2 Un mode de vie itinérant

La chasse, et dans une seconde mesure l'abattis, conditionne les stratégies d'occupation territoriale des Wayãpi et des Teko : les villages sont déplacés vers de nouvelles zones de pluri-exploitation lorsqu'une baisse des rendements de la chasse et de la disponibilité des bonnes terres agricoles se fait sentir (Grenand, 1982 ; Renoux *et al.*, 2003). Les villages sont établis pour une courte durée : les travaux de Pierre et Françoise Grenand d'analyses des archives et d'informations de terrain, montrent qu'au cours du XIX^e siècle les villages atteignaient rarement dix ans d'existence et que beaucoup ne dépassaient pas cinq ans ceci pour des raisons écologiques et culturelles mais aussi à cause des épidémies. Ces villages ne dépassent pas les deux cents personnes et se situent plutôt dans une moyenne de cinquante individus.

L'abandon des abattis-brûlis après un unique cycle de culture, sans entretien au-delà de ce que nécessite la croissance des plantes, et sans épuisement du sol, permet une régénération³⁸ rapide de la forêt et une agriculture à faible impact sur le milieu. C'est un système agro-forestier séquentiel, la reconstitution du couvert forestier fait partie intégrante du système d'agriculture itinérante sur brûlis et est garante du renouvellement de la fertilité du système. La mosaïque forestière constituée de forêt mature entrecoupée de zones cultivées et de parcelles de régénération de tous âges, est favorable aux activités cynégétiques et favorise la présence de certains gibiers comme les daguets (*Mazama spp*) ou l'agouti (*Dasyprocta agouti*) (Grenand, 1992 ; Ouhoud-Renoux, 1998).

Avant le regroupement intense de l'habitat impulsé par les politiques françaises, les communautés étaient donc très mobiles. Cette mobilité s'exprimait à l'échelle locale avec la pratique d'une agriculture itinérante et le déplacement cyclique des villages, et à l'échelle régionale, pour s'adapter au contexte colonial.

³⁸ Lescuré (1986) a étudié la succession des espèces après abandon de parcelles cultivées pendant 1 an et ouverte sur de la forêt ancienne. Les premières espèces installées sont les *Solanum* puis *Trema micrantha* (Ulmaceae) puis *Cecropia obtusa* (Cécropiaceae), remplacées progressivement par *Sapium ciliatum* (Euphorbiaceae), et divers *Inga* (Mimosaceae) dans des proportions variables, ou des *Miconia* dont *Miconia poeppigii* (Mélastomaceae). Ensuite émergent des arbres qui vont persister dans la forêt haute comme *Laetia procera*, *Jacaranda copaia*, *Lecythis corrugata* ou *Hyeronima alchorneoides*.

2.1.3 L'organisation sociale

L'occupation et l'exploitation du territoire ne peuvent être séparées de l'organisation familiale. Le pouvoir, dans l'ordre traditionnel wayāpi, revient aux hommes. La famille nucléaire avec descendance bilatérale constitue l'organisation sociale de base. Les mariages se font préférentiellement entre cousins croisés classificatoires, c'est-à-dire qu'un ego masculin considère comme des épouses potentielles toutes les filles des sœurs de son père et des frères de sa mère. Par contre, il considère comme ses sœurs les filles des frères du père et des sœurs de la mère, posant leurs limites de l'inceste. À l'identique, un ego féminin considère comme époux potentiels tous les fils des sœurs de son père et tous les fils des frères de sa mère, et comme ses frères tous les fils des frères de son père et des sœurs de sa mère. Ainsi le système de parenté distingue les allié(e)s (épousables) et les consanguins (non épousables). Le mariage polygame est possible, souvent en épousant deux sœurs classificatoires (Grenand, 1982 : 103-114). Les gendres ou beaux-frères sont considérés comme des « obligés », qui reçoivent une femme et en contrepartie doivent assurer les surplus en production agricole et cynégétique ainsi que diverses tâches d'entretien du village. Ceci tant qu'ils ne sont pas eux-mêmes pères de famille (*ibid.* : 135).

Un ensemble de familles nucléaires enserrées dans un réseau d'alliances matrimoniales constitue une communauté villageoise relativement stable aux tendances endogames fortes. L'organisation du travail s'articule autour d'un chef de famille, de ses fils et de ses gendres, puis à partir de là en direction de l'ensemble du réseau de parenté. Ce réseau est régi par des règles de réciprocité dont le respect est essentiel pour les Wayāpi. Les Wayāpi s'inscrivent en effet dans un vaste réseau d'échanges qui constitue le ciment de leur vie sociale. L'organisation de fêtes autour du cachiri vise, par le système de l'invitation réciproque, à resserrer les liens entre les membres de la communauté et le principe du don et du contre-don régit les rapports sociaux (Grenand et Grenand, 2000). Ce principe s'inscrit dans une dialectique entre des pressions sociales visant à redistribuer des biens et des stratégies personnelles visant à accumuler du prestige ou à créer du lien pour mieux obliger l'autre (Filoche, 2011b).

L'organisation du travail obéit à des règles de réciprocité et de division sexuelle des tâches essentielles pour les Wayāpi. La chasse est une activité masculine tandis que l'agriculture est avant tout une activité féminine, par contre l'ouverture de l'abattis est du ressort de l'homme. L'abattage et la confection des vanneries nécessaires à la transformation

du manioc sont des tâches masculines, le brûlis est mixte et l'entretien, la plantation, la récolte et la préparation de la grande variété de sous-produits du manioc sont des tâches féminines. Les hommes ont cependant la charge de la plantation du tabac, et participent à la plantation du maïs (Grenand, 1979). La réciprocité du travail trouve sa pleine illustration dans les travaux agricoles collectifs (*mayuri* ou *posilō*). Ils consistent en un jeu serré d'invitations de travail en échange de consommation collective d'aliments et de cachiri. Ils s'expriment particulièrement lors des gros travaux agricoles c'est-à-dire d'août à décembre lors de l'abattage de la forêt, du nettoyage des parcelles brûlées et de la plantation (Grenand et Grenand, *op. cit.*).

Les règles coutumières sont diffuses et non formalisées, mais elles sont conscientisées et toute action en est imprégnée. Les décisions sont décentralisées et reviennent à différentes personnalités reconnues comme compétentes pour la situation rencontrée, comme les chefs coutumiers, les chamanes, les chefs de hameaux et chefs de familles (Filoche, *op. cit.*). Au sein de la communauté, les groupes familiaux conservent leur autonomie. D'ailleurs Grenand (1982 : 124) caractérise la vie quotidienne des Wayāpi par un grand individualisme qui est imprimé dans le caractère wayāpi dès l'enfance. L'éducation se fait sans contrainte, les normes de la société sont enseignées aux enfants mais ils ne sont pas obligés de les respecter. Les déviants seront par contre contraints de quitter la communauté. À l'inverse, les personnes désirant vivre dans une communauté et respecter ses principes de réciprocité et la modération dans les actes et les jugements, sont acceptées en son sein même si elles proviennent d'une ethnie éloignée. Selon Pierre Grenand (*ibid.* : 124) dans le fonctionnement d'une société endogame, ce comportement est le garant d'une harmonie relative : « *les déviants partent et l'équilibre est sauf, les postulants remplaçant les déviants. Le vécu d'une telle philosophie passe concrètement par une ritualisation des relations humaines qui vise à écarter sans cesse les sources de conflits* ».

2.2 Le système d'agriculture itinérante sur brûlis traditionnel

L'abattis wayāpi est annuel et de petite taille, environ 0,5 hectare, ouvert par abattage non-sélectif et brûlis du couvert forestier sans dessouchage. Il est exploité sur un unique cycle de culture par une famille et le sarclage est traditionnellement absent ou très localisé (Les travaux des Grenand notent l'apparition des premiers sarclages dans le moyen Oyapock dans les années 1980). L'abattis est réalisé préférentiellement dans les forêts hautes « *ka'a* » dont

la hauteur des arbres, la composition spécifique et la densité en espèces indiquent que l'homme n'est jamais intervenu, ou dans les forêts secondaires de haut recrû. Utiliser cet espace pour en faire une parcelle agricole, c'est délimiter un abattis « *ko* ». Après abandon, cette parcelle devient un ancien abattis « *koke* », que l'on peut définir comme une jachère ou forêt secondaire. L'abattis abandonné retombe dans le lot commun des villageois, avec toutefois un droit de préemption souple de la part de l'agriculteur sur la jachère.

Le type de forêt considéré comme idéal pour ouvrir un abattis est une association de trois quarts de forêt primaire et un quart de forêt secondaire (Grenand, 1979). Les Wayãpi choisissent également leur parcelle selon le type de sol en recherchant des sols jugés de bonne qualité pour la plante principale : le manioc. Ils classent les sols en quatorze catégories principales dont huit sont favorables à l'agriculture (annexe 6). Il est rare que ces sols soient présents de manière continue sur une même parcelle. L'abattis est alors zoné en différentes parties suivant les types de sols et la qualité du brûlis. Les espèces les plus exigeantes et les plus fragiles sont plantées dans les zones les plus riches. Des facteurs sociologiques, comme le regroupement des parcelles d'un même groupe de parenté, pèsent également dans le choix de la localisation de la parcelle et expliquent que des parcelles mises en culture peuvent contenir des zones de sols de moins bonnes catégories (Grenand et Grenand, 2000). La figure 5 représente un zonage agro-écologique simplifié de la région de Camopi et souligne les zones propices à l'agriculture.

L'agriculture des Wayãpi et des Teko est diversifiée avec plus de trente espèces botaniquement différentes identifiées par Grenand et Grenand (*op. cit.*). L'agriculture est basée sur la culture du manioc amer (*Manihot esculenta*³⁹, Euphorbiaceae), plante dominante aux variétés (clones) très diversifiées. Plus d'une trentaine de clones sont cultivés. Le manioc amer est propagé par boutures⁴⁰. Les autres espèces sont, par ordre d'importance décroissante, les bananiers (*Musa spp.*, Musaceae), les ignames (*Dioscorea trifida* majoritairement, mais aussi *D. alata*, Dioscoreaceae), le maïs (*Zea mays*, Poaceae), la patate douce (*Ipomoea*

³⁹ La grande majorité des variétés cultivées se rattache à *Manihot esculenta*. Cependant, les Grenand ont relevé dans le haut Oyapock un cultivar de *Manihot surinamensis* (*mani'o pōpō*). Des échantillons de manioc collectés sur des sites anciennement occupés par les Amérindiens ont été identifiés comme *Manihot baccata* par A.C. Allem.

⁴⁰ Des pieds issus de graines peuvent cependant être conservés et semblent présider de façon discrète à l'émergence de variétés nouvelles (McKey *et al.*, 2001 ; Grenand et Grenand., 2000). Certaines variétés sont ainsi nommées « *pot#le* », c'est-à-dire « ancienne fleur ».

batatas, Convolvulaceae), la canne à sucre (*Saccharum officinarum*, Poaceae) et l'ananas (*Ananas comosus*, Broméliaceae). À cela, il faut rajouter entre autres le piment (*Capsicum frutescens*, Solanaceae), le coton (*Gossypium barbbadense*, Malvaceae) qui sert à tisser les hamacs, le tabac (*Nicotinia tabacum*, Solanaceae) et plusieurs marantacées, comme par exemple *Calathea legrelleana*.

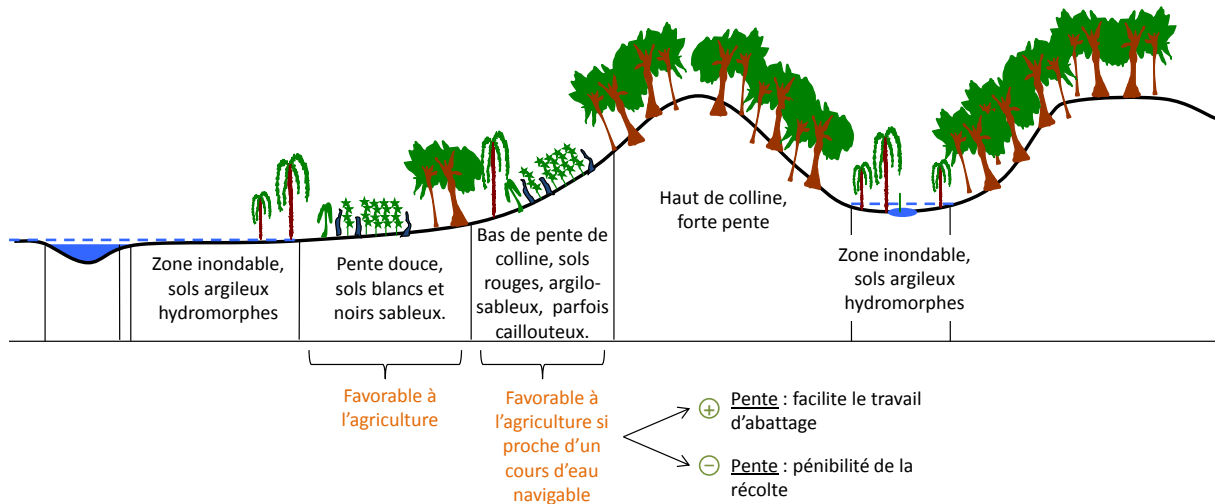


Figure 5. Zonage agro-écologique de la région de Camopi

Le sabrage, l'abattage puis le brûlis des abattis a lieu pendant la saison sèche. L'ouverture du nouvel abattis commence dès juillet-août et s'étale jusqu'en septembre. Puis, le bois abattu est laissé à sécher pendant environ trois semaines et est brûlé vers la mi-octobre, par un jour de forte chaleur et si possible avant les premiers orages. Un mauvais brûlis est synonyme d'un important travail de mise en andain : les branchages et troncs mal brûlés sont coupés et mis en grand tas afin d'être brûlés à nouveau. Les cendres sont donc concentrées dans ces zones qui deviennent des zones de plus grande fertilité. La plantation des espèces se fait juste après le brûlis, et correspond donc au début de la saison des pluies. Les espèces sont plantées par secteurs, sauf le maïs qui, étant le premier récolté, est dispersé dans l'abattis. Les espèces les plus exigeantes, comme le tabac mais aussi les ignames, sont plantées sur les zones où les cendres ont été concentrées. Le manioc amer occupe quasiment la totalité de la couverture végétale des abattis. Le feuillage des patates douces colonise le sol et les tiges en lianes des ignames utilisent les souches et troncs partiellement calcinés comme des tuteurs (Grenand, 1979). La planche de photos 5 illustre les principales étapes de l'ouverture d'un abattis, du brûlis aux pousses de maïs, et la planche de photos 6 quelques produits de l'abattis et leur transformation.



De gauche à droite : (1) par une chaude journée de fin de saison sèche, un couple met le feu à son abattis ; (2) un abattis brûlé, ouvert sur de la forêt ancienne ; (3) la mise en andain : après le brûlis, une partie des bois mal brûlés sont coupés et entassés puis rebrûlés ; (4) la plantation ; (5) les boutures de manioc plantées ; (6) un abattis environ 3 mois après la plantation : le maïs est bientôt prêt à être récolté.

Photo 5. Les différentes étapes de l'agriculture itinérante sur brûlis d'octobre à février

La maturation de ces différentes espèces est échelonnée et les récoltes débutent trois à quatre mois après la plantation. La récolte commence par le maïs, puis se poursuit deux mois plus tard avec le tabac et ensuite les patates douces. Les premiers plans de manioc sont prêts à être récoltés au bout de huit mois, mais la récolte ne commence vraiment qu'après l'épuisement de l'abattis de l'année précédente. Le manioc est stocké en terre et ramassé au fur et à mesure des besoins. L'igname est récoltée d'août à début décembre et ne se conserve pas en terre après sa croissance maximale. Les bananiers sont les seules plantes qui continuent à être exploitées dans les anciens abattis. Les cultigènes passent directement de l'ancien abattis au nouvel abattis. Les seules plantes qui sont stockées sont les trois plantes à reproduction séminale : le coton, le tabac et le maïs. L'abattis fournit également du bois d'œuvre et du bois de chauffe, les femmes débitant tout au long de l'année les troncs qui ne sont que partiellement calcinés (*ibid.*).

Les Wayãpi étant avant tout des cueilleurs des fruits de la forêt, l'arboriculture en périphérie des villages est traditionnellement très modeste, constituée de quelques plantes d'usages quotidiens comme le pimentier, mais aussi le roucouyer (*Bixa orellana*), quelques pommiers-cajous (*Anacardium occidentale*), des calebassiers (*Crescentia cujeta*) et des citrus importés. Le rendement du manioc mesuré par Françoise Grenand est de 18,4 t/ha (Grenand et Grenand, 2000), rendement situé dans la moyenne haute des rendements⁴¹ en manioc d'abattis amérindiens ouverts sur des forêts denses (Eloy, 2005). Les prédateurs sont nombreux mais leurs dégâts sont limités, et la fourmi manioc est pratiquement absente. À l'agriculture s'ajoutent les produits de cueillette qui sont régulièrement consommés. Si la proportion de la plupart des produits de cueillette est généralement modeste dans la diète, il faut mettre à part les fruits des palmiers wasey (*Euterpe oleracea*) et comou (*Oenocarpus bacaba*) qui constituent, en tonnage, et après le manioc, le deuxième aliment végétal des Wayãpi (Grenand et Grenand, *op.cit.*). Les protéines animales sont acquises par la chasse et la pêche et, selon Grenand P. (1996 : 674), elles proviennent pour moitié de la chasse de mammifères, pour quasiment un tiers de la pêche et le restant de la chasse d'oiseaux et de reptiles. Dans le haut Oyapock, les cours d'eau sont plus étroits que dans le moyen Oyapock, et comptent également moins de bras et de rapides, ce qui tend à limiter la productivité de la pêche (*ibid.*).

⁴¹ Pour plus de détail, voir Eloy (2005 : 392) qui dresse un tableau comparatif de plusieurs relevés de rendements de manioc, réalisés sur des abattis amérindiens ouverts en forêt de terres fermes. Elle même trouve dans le haut Rio Negro des rendements moyens de 12 à 17 tonnes par hectare en forêt dense.



De gauche à droite : (1) Des *catouri* de manioc ; (2) une galette de manioc (*cassave*), pain quotidien des Wayãpi et Teko en train de cuire ; (3 et 4) du tabac sèche ; (5) deux variétés de coton récoltées de l'abattis ; (4) le filage puis le tissage du coton. Cette femme réalise un hamac, très belle pièce d'artisanat destinée à la vente.

Photo 6. Quelques produits de l'abattis et leur transformation

2.3 Conclusion. Les caractéristiques traditionnelles des modes de vie et de la gestion du territoire

Cette partie dresse un état des lieux de l'organisation sociale et des systèmes d'exploitation du territoire avant le regroupement de la population autour des bourgs de Camopi et de Zidock. Les caractéristiques importantes à retenir sont :

- ✓ **l'exploitation concentrique du territoire**, polarisée autour des villages et des fleuves et prolongée par une **exploitation réticulaire** (Albert et Le Tourneau, 2007) de zones de parcours structurées selon un réseau de sentiers forestiers et de cours d'eau ;
- ✓ la **mobilité** des villages ;
- ✓ le système d'agriculture sur brûlis **itinérant**, caractérisé par une défriche par le feu, un temps de culture court et une jachère forestière longue ;
- ✓ la **complémentarité des activités de subsistance** : chasse, pêche, agriculture itinérante sur brûlis et cueillette ;
- ✓ l'importance des **réseaux de parenté et d'alliances** et des règles de réciprocité dans l'occupation et la gestion du territoire ;
- ✓ **l'autonomie des groupes de parenté** modelée selon des normes coutumières diffuses mais imprégnant la conscience collective ;
- ✓ **l'appropriation collective des ressources naturelles**, représentées comme des ressources abondantes et régulées par des tabous et interdits.

3. Organisation des populations amérindiennes de Guyane, un tournant dans leur histoire

Les premières revendications identitaires amérindiennes naissent dès la fin des années 1970, dans un contexte où les politiques de développement et d'assimilation à la société occidentale décrites dans la première partie de ce chapitre leur sont imposées. La citoyenneté française, jusqu'alors subie, devient alors un instrument de pouvoir (Grenand et Grenand, 1992) et les Amérindiens commencent à prendre la parole en leur propre nom. L'Association des Amérindiens de Guyane française (AAGF), devenue par la suite la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane (FOAG), est créée par les Kali'na en 1981. Elle fait appel à une union interethnique et plaide pour le droit à la terre et le droit à l'autonomie culturelle. Le discours fondateur de Félix Tiouka à Awala-Yalimapo en décembre 1984, lors du premier Congrès de l'Association des Amérindiens de Guyane française, constitue un pas important dans la revendication de l'auto-détermination⁴² amérindienne et pour la reconnaissance de droits territoriaux sur les espaces collectifs gérés par les autorités coutumières (Tiouka, 1985 ; Collomb, 2005 ; Karpe et Tiouka, sous presse).

3.1 Des revendications qui s'ancrent dans un débat international, dans lequel la position de la France se démarque

Ce tournant historique dans l'histoire et l'organisation des Amérindiens de Guyane s'inscrit dans un contexte international riche de revendications sur le respect des droits fondamentaux des populations autochtones du monde. La question de la reconnaissance des droits territoriaux des populations autochtones est depuis les années 80 au centre des discussions internationales. Le premier texte international reconnaissant des droits fondamentaux aux populations autochtones est la convention n°169 de l'Organisation internationale du travail, adoptée en 1989 et ouverte à ratification. Elle reconnaît notamment

⁴² Selon Karpe et Tiouka (sous presse) : « *La politique d'autodétermination consiste à conférer aux collectivités autochtones "le droit de décider de la mise en valeur et de l'utilisation de leurs terres et leurs ressources, ainsi que de vivre conformément à leurs valeurs et à leur philosophie" »*. « *Elle peut prendre la forme particulière soit de la pleine intégration dans la société nationale, soit de l'indépendance nationale, soit de l'autonomie au sein de l'État* ». Ils précisent que l'autonomie est un processus « *d'auto développement évolutif* » qui emprunte des éléments à la culture non-autochtone, le groupe ethnique sélectionnant, s'appropriant et adaptant les normes et les éléments occidentaux à incorporer à leur vie sociale.

leur droit à la terre, leur droit de participation à l'ensemble des décisions et politiques les concernant ainsi que leur droit à l'autogestion et à l'ethno-développement. C'est la seule norme internationale contraignante consacrée spécifiquement aux peuples autochtones (Filoche, 2011a) et à ce jour, elle est seulement ratifiée par 22 pays⁴³. La France ne l'a pas ratifiée.

Le deuxième texte, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, a été adopté en 2007 par l'Assemblée générale des Nations unies, après plus de 20 ans de discussion⁴⁴. Il pose clairement le droit des peuples autochtones à l'autodétermination (Karpe et Tiouka, *op. cit.*). Cette déclaration, signée par la France, adopte des principes comme l'égalité des droits, l'interdiction de la discrimination, le droit à l'autodétermination (et donc à des systèmes de santé et d'éducation différenciées), le droit à l'information, etc. Elle est valable pour tous les États. Elle n'a pas de force contraignante mais elle est un outil important pour les peuples autochtones du monde, qui peuvent désormais se référer à un texte de droit international pour défendre leurs droits et lutter contre les discriminations. La Convention sur la diversité biologique (CBD) de 1992 a quant à elle une approche centrée sur les savoirs environnementaux des communautés indigènes. Mais selon Filoche (2011b : 4) la CBD constitue également un argument supplémentaire pour pousser les États à appliquer la Convention n°169 de l'OIT : le fait de reconnaître les pratiques coutumières équivaut à reconnaître le droit coutumier.

La position de la France sur la reconnaissance des droits des populations autochtones est délicate. Elle prône que son article premier de la Constitution reconnaît le peuple français comme un seul peuple indivisible, ne pouvant donc reconnaître l'antériorité d'un peuple comme facteur de discrimination, et qu'en « *vertu du principe constitutionnel d'indivisibilité*

⁴³ Les pays signataires par ordre alphabétiques sont : Argentine (2000), Bolivie (1991), Brésil (2002), République Centrafricaine (2010), Chili (2008), Colombie (1991), Costa Rica (1993), Danemark (1996), Dominique (2002), Equateur (1998), Espagne (2007), Fidji (1998), Guatemala (1996), Honduras (1995), Mexique (1990), Népal (2007), Nicaragua (2010), Norvège (1990), Paraguay (1993), Pays-Bas (1998), Pérou (1994), Vénézuéla (2002) (OIT, 2012).

⁴⁴ L'ONU a commencé à travailler à l'élaboration d'une déclaration sur les droits des peuples indigènes en 1982. En 1993, face à la bureaucratie internationale et alors qu'aucun accord n'avait été trouvé, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré la première décennie internationale des Peuples indigènes du monde, ayant pour objectif principal l'approbation de la déclaration. Les nombreux débats et la forte opposition politique de certains pays ont fait que cette déclaration n'a été approuvée par la Commission des Droits humains qu'en 2006, et adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 2007 avec 143 votes à faveur, onze abstentions et 4 votes contre (États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande et Australie) (ONU, 2012).

de la République, et conformément au principe fondamental d'égalité et son corollaire, le principe de non-discrimination, les droits collectifs ne peuvent prévaloir sur les droits individuels » (Elfort, 2010). Au nom du principe d'unicité du peuple français et de celui d'égalité entre tous les membres de la communauté nationale, La France n'a donc jusqu'à présent pas ratifié la convention n°169 de l'OIT. Mais les peuples autochtones de France bénéficient d'une forme de protection par leur citoyenneté française, qui leur permet de jouir des prérogatives du droit commun et de quelques droits spécifiques qui leur ont été accordés comme les Zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) et la reconnaissance des représentants coutumiers (Tiouka et Karpe, 1998 ; Tiouka, 2002 ; Filoche, 2011a).

3.2 Les Zones de droits d'usage collectifs, une reconnaissance des droits territoriaux des populations autochtones de Guyane

Les questions des droits territoriaux et droits historiques de souveraineté des peuples autochtones s'intensifient à partir de la fin des années 1970. Face à la situation particulièrement complexe du foncier en Guyane, les revendications territoriales et les discussions sur les droits territoriaux menées par les leaders indigènes s'intensifient dans les années 1980. Elles sont marquées par deux antagonismes profonds. Le premier est celui du rapport à la terre, avec l'opposition chronique entre la vision occidentale de la propriété de la terre et la vision tribale : la terre n'appartient à personne d'autre que celui qui l'a créée et représente un bien dont nous sommes les usufruitiers pour nos enfants. Le deuxième est l'opposition entre le semi-nomadisme amérindien et la sédentarisation de l'habitat prônée par le modèle occidental (Grenand *et al.*, 1985).

Les discussions aboutissent à un accord sur la création de Zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) en 1987, inspirées d'un texte de droit foncier relatif aux droits collectifs à la transhumance en montagne. Ces ZDUC sont définies par le décret n°87-267 du 14 avril 1987 qui modifie le Code du Domaine de l'État et rend possible l'obtention de droits d'usage collectifs sur la terre pour « *les communautés tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt* » afin d'y exercer des activités de chasse, de pêche, de cueillette et d'y réaliser des abattis. Elles permettent à ces populations de se voir octroyer « *sur les terrains domaniaux de la Guyane des droits d'usage collectifs pour la pratique de la chasse, de la pêche et, d'une manière générale, pour l'exercice de toute activité nécessaire à la subsistance de ces communautés* » (art. 170.56).

Ces Zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) sont bornées à un espace géographique dont la délimitation est complexe car, comme nous l'avons souligné dans le chapitre 1, les communautés et leurs chefs coutumiers respectifs sont étrangers à la notion de territoire fini, borné et approprié (Grenand, 2000 ; Gallois, 2004). Ce sont donc les connaissances concrètes des ethnologues qui ont aidé à élaborer des cartes précises des différentes aires de parcours des populations amérindiennes (Grenand et Grenand, 1992 ; Tiouka, 2005). Les ZDUC marquent une avancée, timide par leur caractère révisable mais importante par leur positionnement dans le droit français, avec l'idée de terres indigènes collectives (Filoche, 2011a). Dans le sud de la Guyane, l'obtention des ZDUC des Wayana, Teko et Wayãpi ont eu lieu entre 1994 et 1995. Elles permettent de garantir les droits d'usage sur 84 000 ha pour les Wayãpi de Trois-Sauts, 129 000 ha pour les Wayãpi et les Teko de Camopi, 314 300 ha pour les Wayana, les Teko et les Aluku du haut-Maroni et 25 000 ha pour les Teko entre Camopi et Maripasoula (carte 5 p. 132).

Les populations amérindiennes de l'intérieur de la Guyane sont donc officiellement usufruitières d'un vaste territoire sur lequel elles ont l'exclusivité d'usage et de gestion des ressources naturelles. Mais les organisations amérindiennes continuent à revendiquer leur autochtonie au sens du droit international et demeurent attachées à ce que la France reconnaisse les droits des peuples autochtones, en particulier leurs droits territoriaux et leur autodétermination et ratifie la convention 169 de l'OIT (Collomb, 2005 ; Filoche, *op.cit.*).

3.3 Une timide reconnaissance législative

L'emploi de la périphrase « *communautés qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt* » a été plusieurs fois reprise, la France cherchant à différencier les populations amérindiennes par leur mode de vie, et non par l'autochtonie ou l'ethnicité. Ainsi elle les reconnaît implicitement, sans pour autant avoir à définir les communautés autochtones et à reconnaître leurs droits spécifiques dont celui à l'autodétermination (Aubertin et Filoche, 2008 ; Elfort, 2010 ; Filoche, *op.cit.*).

La loi 2006 sur les parcs nationaux de France, consacrant son chapitre 2 au Parc amazonien de Guyane, marque une étape nouvelle sinon importante dans la reconnaissance des populations autochtones de Guyane. Cette loi prend en compte les particularismes coutumiers et définit des dispositions particulières pour les « *communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt* » sur la zone de cœur. Elle

permet par exemple de prendre en compte les modes de vie traditionnels et les pratiques culturelles de ces communautés. De plus, cinq représentants des autorités coutumières siègent dans le conseil d'administration (CA) du Parc amazonien de Guyane, avec une voie décisionnaire au même titre que les autres membres du CA. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les autorités coutumières de Guyane sont associées aux processus de gestion des aires protégées. Les Amérindiens Kali'na du littoral de la Guyane, avaient déjà obtenu, en 1998, que des représentants des autorités coutumières siègent au sein du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle de l'Amana, située sur le territoire de la commune amérindienne Awala-Yalimapo et de la commune de Mana (décret n° 98-165 du 13/3/1998). À partir de 2007, les représentants coutumiers se voient attribuer des pouvoirs décisionnels (Elfort, *op.cit.*).

Puis, la loi du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, institue un conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge. Ce conseil a été mis en place par la préfecture de Guyane en 2010 (loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007). Son rôle, consultatif, est de permettre l'expression sur tout projet ou proposition de délibération du Conseil général ou du Conseil régional de la Guyane ayant des conséquences sur l'environnement, le cadre de vie ou intéressant les activités culturelles des populations amérindiennes et bushinenge (*ibid.*). Cependant, seuls les actes des collectivités locales sont concernés, et non ceux de l'État. En outre, ce conseil manque de moyens financiers et au vu de l'éparpillement géographique sur un vaste territoire des populations autochtones de Guyane, de leurs représentants et des membres du conseil, ses activités sont difficiles, tout comme le maintien d'une représentativité équilibrée des populations autochtones de Guyane.

À ceci s'ajoute la loi française d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 (loi n°2000-1207), qui, dans son article 33, paraphrase l'article 8j de la CDB et emploie le terme « communauté autochtone ». Selon Aubertin et Filoche (*op.cit.* : 170) et Filoche (2011a : 9) l'adoption de cette terminologie à la place de l'habituelle périphrase ouvre une brèche dans le système républicain pour la reconnaissance des populations autochtones, bien que depuis il n'ait pas encore eu de conséquences juridiques.

Finalement, la conception française de l'unité républicaine évolue, plusieurs textes reconnaissant désormais l'existence de la coutume⁴⁵. En ce sens, Elfort (*op.cit.* : 83) souligne une double stratégie, d'une part celle de l'État qui, confronté aux revendications des autorités coutumières, organise leur participation aux décisions les concernant, et d'autre part, celle des autorités coutumières qui, pour obtenir satisfaction, utilisent la coutume comme « enjeu de pouvoir ».

3.4 Conclusion. Quelle reconnaissance aujourd'hui des populations autochtones de Guyane ?

En Guyane, la multiplication des références aux communautés autochtones et à l'autorité coutumière est un fait : « *l'État prend acte d'une réalité sociale, et le système juridique évolue en conséquence* » (Filoche, *op.cit.* :10). Karpe et Tiouka (sous presse) considèrent que le droit applicable en Guyane leur attribue une existence juridique propre et configure une personnalité juridique *sui generis*⁴⁶.

Mais pour les organisations amérindiennes de Guyane, ceci reste insuffisant et elles militent pour la reconnaissance juridique⁴⁷ des communautés autochtones de Guyane. De plus, comme nous le verrons au cours de cette thèse, les modes de vie et les activités de subsistance de ces populations évoluent, ainsi la définition de leur droits via une périphrase axée sur leurs

⁴⁵ Ceci est valable également pour les autres populations autochtones de France : les Polynésiens, les Mélanésiens, les Mahorais, les Wallisiens et Futuniens, résidant respectivement en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte et à Wallis et Futuna, collectivités d'Outre-mer françaises régies par différents statuts. Au travers d'évolutions statutaires, la France a privilégié la progressivité afin d'éviter toute rupture brutales avec les coutumes ancestrales des collectivités d'Outre-mer. En Nouvelle-Calédonie et plus récemment à Mayotte, il a été possible de négocier le contenu du principe d'égalité et d'en concevoir une application graduelle et adaptée aux réalités locales. Ainsi, les accords de Nouméa du 5 mai 1998 reconnaissent la légitimité des Kanaks en tant que peuple premier de la Nouvelle-Calédonie, en s'appuyant sur leur historicité et non pas sur leur ethnicité (Karpe et Tiouka, sous presse). Cet accord prévoit également le transfert de certaines compétences de la France vers la Nouvelle-Calédonie dans de nombreux domaines à l'exception de ceux de la défense, de la sécurité, de la justice et de la monnaie.

⁴⁶ Selon Karpe et Tiouka (sous presse) « *On a ainsi abouti dans les départements et régions d'Outre-mer et les collectivités d'Outre-mer à des systèmes sui generis de coexistence entre le droit civil codifié et la coutume locale de tradition orale, qui régissent à des niveaux spécifiques l'organisation sociale et dont les conflits sont réglés par la jurisprudence* ».

⁴⁷ Cependant, Filoche (2008) rappelle que reconnaître juridiquement une communauté autochtone n'est pas sans poser problème. Le droit considère souvent que la communauté est homogène et stable. Or, la communauté est souvent hétérogène et mouvante. De plus, les normes coutumières sont créées par des personnes pour des personnes. En outre, le droit peut changer le social sans l'avoir prévu (de nouvelles compétences reconnues au profit de la communauté entraînent de nouveaux rapports entre les individus), alors qu'il a été originellement créé pour refléter et stabiliser les processus sociaux.

activités de subsistance « *les communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt* », ne répond plus à l'ensemble de leurs préoccupations actuelles ou plus exactement aux préoccupations de l'ensemble des individus composant ces sociétés.

Le droit français ne permettant pas une pleine reconnaissance des communautés autochtones et des prérogatives des autorités coutumières, dans les communes amérindiennes *de facto* (Camopi et Awala Yalimapo), c'est la municipalité, composée d'individus amérindiens, qui prend le relais et permet, éventuellement, une participation des institutions coutumières (Filoche, *op.cit.* : 11). La figure de la municipalité donne plus de compétences, de moyens, voire de légitimité aux yeux de l'État et des autres collectivités locales. C'est une entité juridique forte en droit français. Elle rapproche ainsi le droit coutumier du formalisme du droit positif. Finalement, dans les communes amérindiennes de Guyane comme la commune de Camopi, la gouvernance coutumière et la gouvernance institutionnelle, portées par les élus municipaux amérindiens, tendent à s'hybrider⁴⁸ et à cheminer ensemble pour tenter de garantir les droits et la représentation des communautés autochtones de Guyane. Les Amérindiens de Camopi sont donc dotés d'un outil juridique fort : leur commune, qui représente un enjeu de capitalisation sociale et d'appropriation territoriale dans la décennie à venir.

4. Les contraintes contemporaines exercées sur le territoire, entre orpaillage et conservation de l'environnement

Cette partie vise à dresser un rapide état des lieux des contraintes s'exerçant sur le territoire. Les influences et les effets de ces contraintes sur la gestion du territoire des Wayãpi et des Teko seront détaillés par la suite, principalement dans les chapitres 5 et 6.

⁴⁸ Filoche (2011b) souligne la plasticité du droit coutumier. Dans les villages amérindiens, les situations juridiques sont en recomposition permanente, et le droit coutumier emprunte souvent au formalisme et au contenu du droit étatique. Celui-ci est alors réinterprété par les chefs coutumiers et les membres de la communauté, qu'ils restent dans le cadre de ce que permet ce droit étatique ou qu'ils s'en affranchissent.

4.1 L'invasion du territoire par des orpailleurs clandestins

Les Wayãpi et les Teko partagent leur territoire depuis près de trente ans avec des orpailleurs clandestins. En effet, les régions du moyen Oyapock et de la rivière Camopi, comme toutes les zones aurifères situées sur la couche géologique des schistes dits « paramaka », connaissent dès la fin des années 1980 leur deuxième⁴⁹ ruée vers l'or. Si les Amérindiens wayãpi et teko étaient, depuis la fin du premier cycle de l'or, les seuls habitants de la région, ils sont aujourd'hui, par rapport aux orpailleurs clandestins, bien minoritaires sur leur territoire, même s'ils en restent les habitants les plus visibles (Davy *et al.*, 2012).

C'est à partir de l'inventaire minier mené par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de 1975 à 1995, estimant le potentiel en or à plus de 120 tonnes, suivi en 1996 de la mise à disposition du public des données de cet inventaire, que la seconde ruée vers l'or prend son essor (Mansillon, 2009 ; Davy *et al.*, *op.cit.*). À ce facteur s'ajoutent la modernisation du matériel d'extraction de l'or alluvionnaire, permettant aux orpailleurs de prospecter des zones préalablement inaccessibles ou exploitées anciennement (Oder, 2011), mais aussi l'envolée du cours de l'or et les politiques répressives pratiquées par les forces de l'ordre brésiliennes sur leurs propres zones aurifères exploitées illégalement (PAG, 2012). Pour ces raisons, la région du moyen Oyapock et de la rivière Camopi a vu arriver plusieurs milliers d'orpailleurs illégaux, en majorité des ressortissants du Brésil. Le lit de l'Oyapock a d'abord été exploité par le système des pompes à alluvions installées sur des radeaux puis après l'épuisement des sables aurifères, les chercheurs d'or se sont intéressés aux anciens placers. Depuis, le fleuve Oyapock et ses affluents constituent des axes de transit de matériel, de ravitaillement et d'hommes pour les placers situés sur tout le territoire guyanais. En effet, deux affluents du fleuve Oyapock, la Camopi et la Sikini - tous deux zones de parcours des Amérindiens - constituent des pénétrantes permettant aux orpailleurs clandestins de se rendre sur les placers de cette région et de rejoindre les bassins de l'Approuague et du Maroni, principales zones aurifères de Guyane (Davy *et al.*, *op. cit.*).

Au fil des années, les Amérindiens assistent au développement et à l'amplification de l'orpaillage sur leur territoire. Dès les années 1980, des Brésiliens se fixent sur la rive

⁴⁹ Le premier cycle de l'or s'est étendu, pour l'Oyapock, de 1880 à 1945, les derniers orpailleurs étant partis en quasi-totalité après la départementalisation de la Guyane en 1946 (Orru, 2001).

brésilienne de l'Oyapock et deux lieux de vie permanents sont créés : Vila Brasil puis Ilha Bela.

Vila Brasil est créée en face du bourg de Camopi (photo 7) vers 1989 par des migrants brésiliens, venant principalement des régions du nord et nord-est du Brésil, qui s'installent afin de drainer les revenus liés à l'orpaillage, fournissant les placers en aliments et en matériels divers. Au fur et à mesure de la monétarisation des Amérindiens du moyen Oyapock, ils profitent de la manne des allocations familiales et du RMI et ouvrent de nombreux petits commerces. La population résidente de ce hameau est estimée à 156 personnes en 2010 (Soares, 2012). Encore aujourd'hui, elle vit exclusivement du commerce et de la prestation de services avec les Amérindiens de Camopi ainsi que du soutien aux activités aurifères. Elle compte près d'une dizaine d'épicerie-bars, alors qu'il n'en existe qu'une au bourg de Camopi. Vila Brasil possède également une petite école, une église et un petit dispensaire.



Photo 7. Vue aérienne du bourg de Camopi et du village de Vila Brasil, à l'embouchure de la rivière Camopi et du fleuve Oyapock (source du fond de carte : BdOrtho IGN, 2006)

Ilha Bela a été créée plus récemment, à la fin des années 90, et est située plus en aval sur l'Oyapock, à l'embouchure de la crique Sikini. C'est une véritable base arrière de l'orpaillage clandestin en Guyane, comptant plus de 400 personnes dont des *garimpeiros* en transit, hébergés dans des carbets collectifs, et une population plus ou moins permanente assurant le ravitaillement et les différents services depuis l'hébergement et la restauration, à toutes formes de distractions comptant des bars et de la prostitution (*ibid.*). La population de chercheurs d'or est éminemment mouvante, les uns descendant, les autres remontant vers les placers guyanais. Pour une grande partie des orpailleurs et prestataires de services à Ilha Bela, leur activité est temporaire et ils espèrent retourner rapidement chez eux. Ilha Bela est installée sur une belle zone de sauts et de bassins qui était un haut lieu de pêche et de chasse amérindien ainsi qu'une zone d'habitation pour un groupe de parenté teko, aujourd'hui replié au village de Saint-Soi près de Camopi.

L'orpaillage illégal s'est fortement accru sur le territoire tout au long des années 1990 et 2000 (PAG, 2012). Il exerce une forte pression négative sur le territoire des Wayãpi et des Teko. Il cause de graves pollutions de l'eau, principalement au mercure et augmente la turbidité de l'eau (cf. sur la photo 7 la différence de couleur de l'eau entre la rivière Camopi, orpaillée en amont, et le fleuve Oyapock en 2006). Ces pollutions sont néfastes autant sur les activités amérindiennes de pêche, que sur la qualité du poisson et de l'eau consommés et par conséquent sur la santé humaine (Carmouze *et al.*, 2001). Outre la pollution causée, l'orpaillage augmente la pression sur les ressources cynégétiques, accroît l'insécurité et la déstructuration sociale. La fréquence des vols de pirogues et moteurs est très élevée. Les activités des orpailleurs illégaux imposent une surveillance accrue des zones agricoles éloignées de l'habitat pour éviter les vols dans les abattis et créent des hésitations à laisser les femmes et les enfants seuls se rendre à l'abattis. Ainsi, la présence de ces orpailleurs se traduit par une diminution directe et indirecte du territoire disponible pour pratiquer les activités de subsistance, chasse, pêche et abattis des Amérindiens. Elle conduit même à l'abandon de certains terroirs agricoles proches des lieux de vie permanents des orpailleurs, qui exercent une forte attractivité négative sur le territoire. L'orpaillage modèle fortement le territoire des Wayãpi et des Teko. Ses conséquences sur les modes de vie et les systèmes d'exploitation des ressources contemporains sont détaillées au cours de ce travail et spécialement dans le chapitre 6.

4.2 Entre conservation, développement durable et participation des populations locales : la création du Parc amazonien de Guyane

La création du Parc amazonien de Guyane s'inscrit dans un long processus de discussion sur le devenir du sud de la Guyane. Dès la fin des années 70, l'idée de créer un parc national dans la partie centre-sud de la Guyane pour conserver la forêt et la biodiversité tropicale est lancée par les naturalistes et suivie par le ministère de l'Ecologie. Il faut cependant attendre le Sommet de la Terre à Rio en 1992 et l'amplification des préoccupations internationales en faveur de la préservation des écosystèmes tropicaux pour que le projet de création d'un parc national en Guyane soit officiellement annoncé. Cette annonce a soulevé plusieurs types de questions conflictuelles avec d'une part les questions environnementales et d'autre part celles de la gouvernance territoriale et des droits des populations locales et autochtones résidant dans la zone du parc.

Commence alors un long débat polémique sur le zonage du parc, les droits des populations autochtones, le développement local et la gestion et l'exploitation des ressources de ce territoire, particulièrement les ressources minières. Les assemblées territoriales craignent la confiscation de fait d'une trop grande portion du territoire par l'État, le gel du développement des communes du sud et un trop fort contrôle de l'activité aurifère (Grenand *et al.*, 2006). Les communautés locales appréhendent la limitation de leurs droits territoriaux et de leurs pratiques d'exploitation du milieu. Les Amérindiens se déclarent très tôt en faveur d'un parc interdisant l'orpaillage. Les naturalistes prônent un parc d'un seul tenant avec des activités minières interdites dans la zone à haute protection et partout en amont des bassins versants et des établissements humains. Les lobbies miniers revendiquent la reconnaissance de l'orpaillage en tant qu'activité économique durable contribuant au développement, et responsable écologiquement.

Ce débat a duré plus de dix ans et passe par la proposition de quatre zonages différents pour le Parc. Plusieurs articles⁵⁰ détaillent les différents éléments de discussion et témoignent de la dimension conflictuelle de la discussion. Ces questions ont conduit à une confrontation

⁵⁰ À titre d'exemples : « *Le Parc national de Guyane : un arbitrage difficile entre intérêts divergents* » de Marie Fleury et Philippe Karpe (2006), « *Parc de Guyane, un rendez-vous manqué* » de Marie Fleury (2007) ou encore « *Le Parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement* » de Tsayem Demaze (2008), illustrent et expliquent les conflits d'intérêts suscités par la création du PAG.

de tous les acteurs cherchant à établir des normes et des règles sur l'utilisation du territoire sud de la Guyane. Cela a abouti à une mise en visibilité de certains dossiers considérés comme problématiques sociales : antériorité et droits territoriaux des populations autochtones, valorisation de leur patrimoine, exploitation minière, quid de l'assimilation ou de la spécificité du sud de la Guyane, relations des régions d'outre-mer par rapport à l'État national et de manière plus générale du développement de la Guyane et de ses relations frontalières. J'aurai l'occasion au cours de ce travail de revenir sur les principaux conflits d'intérêts et points de désaccord qui pour beaucoup sont toujours d'actualité au moment de la rédaction de cette thèse.

La quatrième proposition de zonage du parc, initiée en 2003 et finalisée en 2005, est finalement acceptée. Cette proposition s'inscrit dans la perspective offerte par la loi de 2006, dite loi Giran, qui réforme le statut juridique des parcs nationaux français (loi n° 2006-436, du 14 avril 2006), organisant les parcs nationaux en une zone de cœur de parc, principalement vouée à la protection des écosystèmes, et une zone de libre adhésion, vouée à la gestion des ressources naturelles pour le développement durable des collectivités locales. Cette loi consacre son chapitre II, article 12, au Parc amazonien de Guyane et lui attribue des dispositions dérogatoires. Notamment, elle reconnaît en zone de cœur les droits d'usage collectifs « *des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt* » (Art. L. 331-15-3).

La création du PAG est finalisée en février 2007. Le PAG s'étend sur une surface de 3,3 millions d'hectares dont 2 millions en zone de cœur repartis en trois zones de cœur non-jointives (carte 5 p. 132). L'objectif⁵¹ affiché du Parc amazonien est « *d'associer les populations locales à la gestion de l'aire protégée en soutenant notamment les actions visant à maintenir et valoriser les cultures matérielles et immatérielles des communautés, garantir la pérennité de leurs pratiques de subsistance tout en préservant les ressources naturelles qu'elles exploitent, favoriser les activités économiques durables telles que le tourisme, l'agriculture et l'artisanat* » (PAG, 2010). Les populations autochtones, initialement exclues des discussions,

⁵¹ « *L'établissement public du parc national a pour mission de préserver, gérer, mettre en valeur et assurer un rayonnement national et international de la diversité biologique de la Guyane, de contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel et de participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national* » (Loi 2006-436, Art. L. 331-15-5.).

ont peu à peu réussi à prendre leur place dans les négociations, obtenant finalement leur participation dans les processus de gestion du parc et de son territoire et des voix délibératives au sein de son conseil d'administration. Ainsi, selon Fleury et Karpe (2006) au cours de l'histoire de sa création, le projet de parc est passé d'une volonté de naturalistes consistant à protéger la forêt tropicale à une question d'aménagement et d'appropriation du territoire mais aussi d'accès aux ressources et d'identité communautaire.

Le zonage du PAG se superpose à tous les zonages territoriaux préexistants, comme les ZDUC et la ZAR, et rajoute un niveau d'interaction à un territoire au statut déjà complexe. La quasi-totalité de la commune de Camopi est classée en zone de cœur, excepté les zones de vie et une grande partie des zones de parcours des Wayãpi et des Teko. Ces zones s'étendent sur deux kilomètres le long du fleuve Oyapock, un kilomètre sur chaque rive le long de la rivière Camopi et environ quinze kilomètres autour des bourgs et sont classées en zone de libre adhésion (ZLA). Cependant, une grande partie des zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) sont situées en zone de cœur du parc et particulièrement celles situées en amont de saut Yaniwé sur la rivière Camopi, parcourues par les Teko (cf. carte 5). Il faut savoir que dès la troisième version du zonage du parc national, proposée en 2004, la commune de Camopi, très réfractaire à l'orpillage, a souhaité être intégrée dans la zone de protection forte du parc afin de ne pas être exposée aux effets nocifs de l'exploitation de l'or. Plus tardivement, mais pour les mêmes raisons, les Amérindiens wayana demanderont également le classement de leurs villages en zone de cœur. Leur demande ne sera pas satisfaite, et ceux-ci se trouvent dans les ZLA, dépendant des communes de Maripasoula et de Papaïchton.

Maintenant que le PAG est créé, affichant les doubles valeurs de conservation des écosystèmes, de développement durable des territoires et de cogestion avec les populations locales y résidant, commence le grand défi de sa traduction et mise en place concrète sur le territoire. Ce processus complexe passe dans un premier temps par l'élaboration de la Charte du Parc, accord-cadre entre tous les acteurs du territoire. C'est un pacte territorial orientant les comportements de production, d'exploitation et de prélèvement des ressources. La charte définit les principales orientations⁵² sur l'accès et l'usage du territoire et de ses ressources par les différents acteurs et les communes cosignataires. Le PAG doit mettre en place des

⁵² Les points du projet de charte déposé par le PAG en juillet 2012 ayant une incidence importante sur le territoire des Wayãpi et des Teko sont explicités dans le chapitre 6.

processus de gestion et de prise de décision à forte capillarité afin de permettre une réelle participation des populations locales à l'élaboration de cette charte et à la gestion de leur territoire.

Les enjeux du Parc sont aujourd'hui nombreux et aiguisés par la polémique historique de sa création et de son zonage, les nombreuses attentes des différents acteurs, sa superposition à des zonages préexistants comme les zones de droits d'usage collectifs et l'arrêté préfectoral sanitaire, et enfin la présence d'orpailleurs illégaux en son sein. La relation des populations autochtones avec le parc reste elle aussi un sujet sensible. D'une part celles-ci ont de nombreuses attentes, notamment envers la protection contre l'orpaillage mais aussi envers la création d'emplois et de potentielles améliorations de la qualité de vie, et d'autre part des angoisses persistent autour des questions de la gouvernance de leur territoire et de la garantie de leurs droits sur leur terre et ses ressources. Le statut de Parc amazonien de Guyane et la création des pactes territoriaux qu'il sous-entend sont des outils innovants de gestion du territoire et des ressources naturelles. Ils induisent de forts enjeux concernant leur appropriation par les populations amérindiennes et leur mise en œuvre pour construire un véritable projet de territoire alimenté par les valeurs de ces populations. Ces enjeux seront explicités tout au long de ce travail, et notamment dans les chapitres 5 et 6.

4.3 La création du Parc national brésilien « *Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque* » superposé au territoire ancestral wayãpi

En 2002, dans la même mouvance de préservation des forêts tropicales qui a guidé les premiers pas du projet du PAG, remise au goût du jour par le sommet de Johannesburg, Rio 92+10, le Brésil crée le *Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque* (PNMT) de 3,8 millions d'hectares (*Decreto s/n de 22 de agosto de 2002*). Il s'agit d'un des plus grands parcs nationaux de forêt tropicale. Ce parc, attenant au PAG, inclut la majeure partie de la zone frontalière franco-brésilienne et couvre toute la rive brésilienne du moyen et du haut Oyapock ainsi que le sud de la Guyane (carte 5).

Il répond aux critères très exigeants des unités de conservation de « protection intégrale », définis par la loi brésilienne sur les aires protégées⁵³. Il représente donc une vision de la conservation des forêts tropicales bien différente de celle du Parc amazonien de Guyane. Le statut du parc interdit toute présence et activité humaine en son sein et met ainsi « sous cloche » cette forêt jugée non-peuplée⁵⁴. Les terres du Parc appartiennent au domaine public et les propriétés de particuliers doivent être expropriées, les propriétaires étant indemnisés pour les biens et infrastructures existantes sur le terrain. Des activités touristiques et de loisir peuvent par contre être développées, ainsi que des études scientifiques. Sa gestion⁵⁵ est assurée par l'ICMBio (*Instituto Chico Mendes de Conservação da Biodiversidade*), organisme fédéral lié au ministère de l'environnement (MMA), avec la participation du Conseil de gestion du parc présidé par l'ICMBio et composé de représentants des organismes publics et des organisations de la société civile. Son plan de gestion a été validé en 2010.

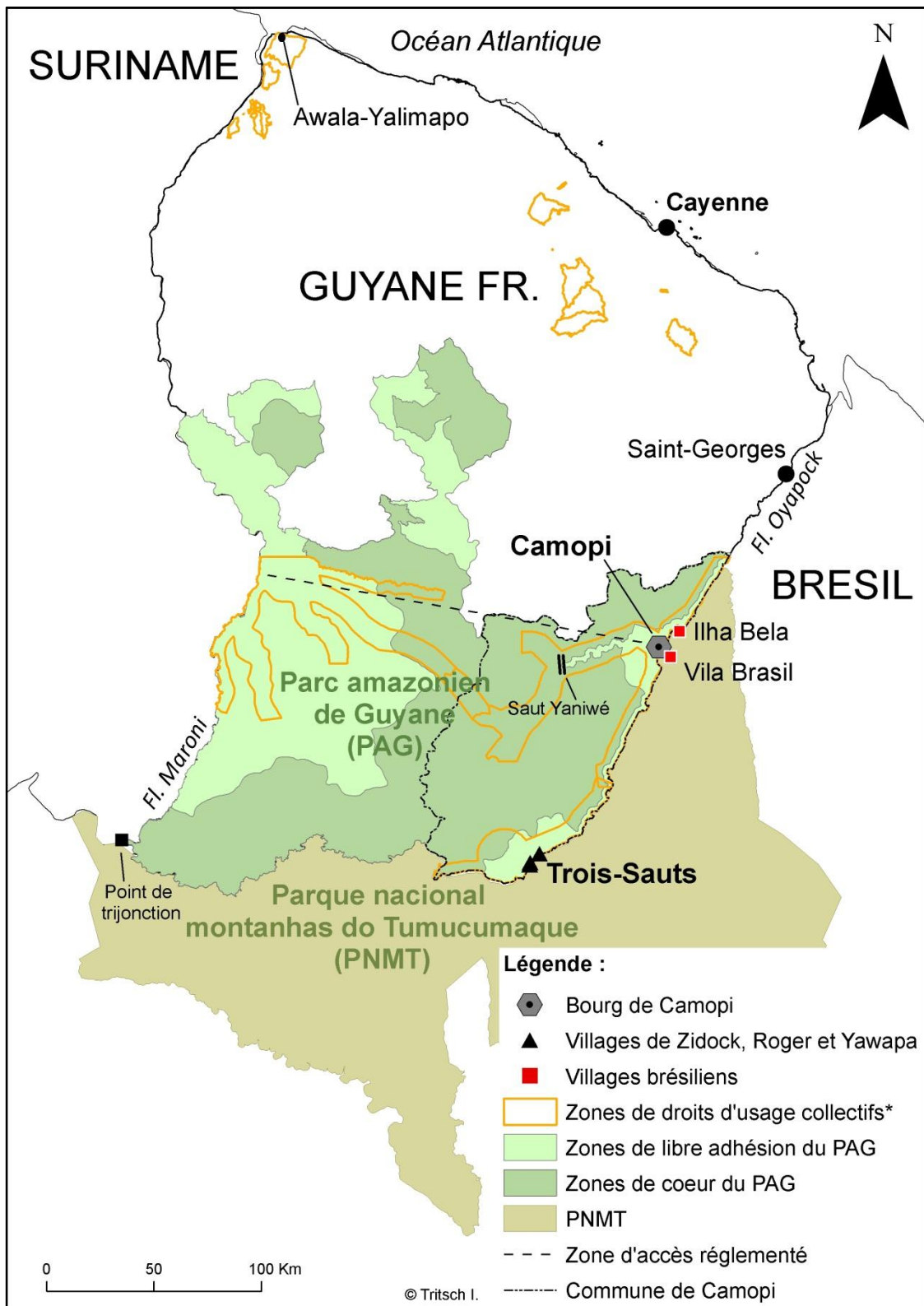
D'une importance médiatique considérable pour le Brésil et sa politique de conservation de l'Amazonie, le PNMT a été créé depuis Brasília, accordant peu d'importance à la participation sociale de la société civile brésilienne et particulièrement à celle de l'état d'Amapá⁵⁶. Le PNMT répond également à une stratégie géopolitique brésilienne d'occuper sa frontière nord (Irving, 2006 ; Granger, 2012).

⁵³ Au Brésil, la loi du système national des unités de conservation (SNUC) définit douze catégories d'aires protégées, se déclinant le long d'un gradient de restriction des activités anthropiques. Deux catégories sont distinguées : les aires protégées intégrales, aux statuts les plus restrictifs et ayant pour but de préserver la nature, et les aires protégées de développement durable, qui ont pour but de concilier conservation et utilisation durable des ressources naturelles en associant les populations « traditionnelles » à la conservation de leur patrimoine forestier (Loi fédérale n°9.985 du 18/07/2000). En 2010, 8 % de l'Amazonie brésilienne est incluse dans des aires protégées de protection intégrale et 14,2 % dans des aires protégées de développement durable (Veríssimo *et al.*, 2011).

⁵⁴ Elle est de facto peu peuplée. Mises à part les communautés d'orpailleurs et commerçants d'Ilha Bela et Vila Brasil, elle compte quelques agriculteurs installés en bordure du parc à Lourenço dans la commune de Calçoene et le long d'une piste perpendiculaire à la BR 210 dans la commune de Pedra Branca do Amapari et certainement quelques communautés d'Amérindiens non contactés.

⁵⁵ Son plan de gestion a été approuvé le 10 mars 2010 et est donc dans sa période initiale de mise en application.

⁵⁶ Le parc s'étend sur cinq communes en Amapá : Oiapoque (22,7 %), Calçoene (10,7 %), Pedra Branca do Amapari (8,7 %), Serra do Navio (14,8 %), Laranjal do Jari (41,9 %) et une au Pará : Almeirim (1,2 %). Deux de ces communes, Serra do Navio et Laranjal do Jari ont plus de la moitié de leur superficie incluse dans le parc (73,4 % et 52,0 % respectivement).



Note. *Toutes les zones de droits d'usage collectifs obtenues par « les communautés tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt » sont représentées sur cette carte

Carte 5. Le territoire à l'échelle de la Guyane

5. Conclusion du chapitre.

Historiquement, les populations wayãpi et teko ont montré leur capacité à s'adapter à de nouveaux milieux environnementaux, à adopter de nouvelles techniques et à alterner différentes stratégies d'occupation du territoire en fonction de leurs intérêts et du contexte colonial. Elles subissent un fort effondrement démographique à partir du début du XIX^e siècle et demeurent plus d'un siècle repliées, tentant d'enrayer la propagation des épidémies par l'isolement géographique. La mobilité est inhérente à leur mode de vie, et a été, au fil des siècles, une clé de leur adaptation et de leur survie. Cette mobilité est également à la base de leur occupation du territoire et de leur système de production, avec le déplacement cyclique des villages lorsqu'une baisse de la disponibilité des ressources cynégétiques et des terres agricoles est ressentie.

À partir des années 1960, l'ouverture de centres de santé et d'écoles au bourg de Camopi, puis à Zidock dans le haut Oyapock, amorce la concentration et la sédentarisation des Amérindiens wayãpi et teko. Si l'accès à ces services étatiques permet une reprise démographique, la sédentarisation cause une rupture dans leur mode d'occupation du territoire. La mise en place des politiques sociales et de développement intensifie leur assimilation à la société nationale. C'est dans ce contexte d'assimilation culturelle que les premières revendications amérindiennes naissent dans les années 1970. Depuis, les Amérindiens de Guyane n'ont cessé de revendiquer la reconnaissance de leur identité de peuples autochtones par la France et par conséquent leur droit à la terre et à l'autodétermination. S'ils bénéficient d'une reconnaissance indirecte et de quelques droits spécifiques, notamment des zones de droits d'usage collectifs et des droits sur la zone de cœur du Parc amazonien de Guyane, la France n'a toujours pas ratifié la convention n°169 de l'OIT portant sur la reconnaissance des droits des populations autochtones.

Cela fait donc environ cinquante ans que les Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi évoluent dans le système occidental avec un territoire polarisé autour des infrastructures et services étatiques français. Ce changement majeur modifie leur mode de vie et leurs systèmes d'exploitation des ressources. De plus, les contraintes exercées sur le territoire des Wayãpi et des Teko se sont considérablement amplifiées et complexifiées ces dix dernières années avec la persistance de l'invasion du territoire par les orpailleurs illégaux, la superposition de leur territoire ancestral situé sur la rive brésilienne de l'Oyapock avec le

parc national brésilien PNMT, et pour finir en 2007, la création du Parc amazonien de Guyane, superposé aux zonages territoriaux préexistants, ce qui complexifie d'autant plus la gouvernance du territoire. La partie suivante cherche à comprendre comment les Amérindiens wayãpi et teko ont adapté leurs modes d'occupation du territoire et d'exploitation des ressources naturelles à ce contexte contemporain.

DEUXIEME PARTIE

Recompositions territoriales et identitaires dans la commune de Camopi



Illustration photographique de la deuxième partie (de gauche à droite) : un homme wayãpi dans son abattis ; le fleuve Oyapock vu depuis un abattis situé en amont du saut Aliquoto ; survol des abattis du moyen Oyapock ; jeunes enfants Teko ; une habitation traditionnelle wayãpi.

Chapitre 4. Dynamiques contemporaines de gestion du territoire des Wayãpi et Teko : des mobilités revisitées

Au cours de ces dernières décennies, les forces et contraintes exercées sur le territoire et les modes de vie des Wayãpi et des Teko se sont amplifiées et complexifiées. Les modes d'occupation du territoire et d'exploitation des ressources naturelles ont été adaptés au contexte démographique et socio-économique contemporain. Pour comprendre la façon dont les Wayãpi et les Teko réorganisent leurs modes d'exploitation du territoire, j'analyse quelques aspects généraux de la société et détaille l'organisation spatiale de l'habitat et des terroirs agricoles. Je montre ainsi la diversité des modes d'occupation du territoire et l'importance de la redynamisation de la mobilité amérindienne.

1. Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la société

Cette partie dresse un état des lieux de la société actuelle afin de souligner quelques aspects essentiels de la démographie, de l'accès aux services et infrastructures étatiques, de l'activité agricole et des conditions socio-économiques des ménages wayãpi et teko. Cette première approche est essentielle pour comprendre les conditions spécifiques dans lesquelles les différents ménages vivent et évoluent, ainsi que leurs relations avec leur territoire.

1.1 Une société jeune en augmentation démographique rapide

Après avoir survécu au fort effondrement démographique qui a suivi le contact avec les Européens, la majorité des populations amérindiennes du bassin amazonien vivent aujourd'hui une importante croissance démographique (McSweeney et Arps, 2005 ; Perz *et al.*, 2008 ; Grenand et Reinette, 2010). Les Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi suivent cette tendance depuis les années 1970, après avoir vu leur effectif réduit à 265 personnes en 1947 (figure 6). Au cours des onze dernières années, leur croissance démographique est d'environ 55 % et la population amérindienne de la commune a été multipliée par six au cours des 40 dernières années. Le taux annuel moyen de croissance naturelle entre 1999 et 2009 est de 4,5 %. A titre de comparaison, à la même période, ce taux de variation dû au solde naturel est de 2,8 % en Guyane et de 0,4 % en France (Insee, 2011).

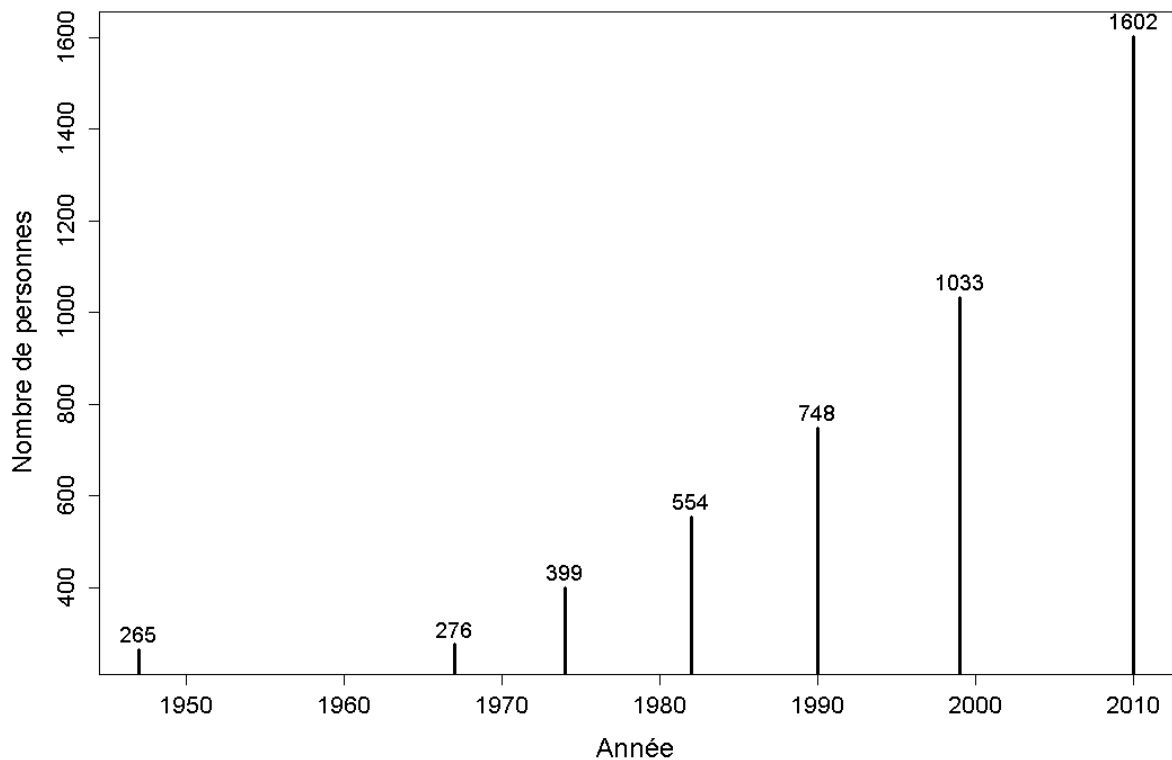


Figure 6. Croissance démographique des Amérindiens de la commune de Camopi de 1947 à 2010 (Sources : Hurault et Frenay 1963 ; Hurault, 1972 ; Données de terrain, 2010 ; Davy *et al.*, 2012)

En 2010, les ménages amérindiens de la commune de Camopi totalisent 1620 personnes. Nous avons recensé 1191 Wayãpi (74 %), 411 Teko (25 %) et 18 (1 %) personnes d'ethnies ou de nationalités différentes mais intégrées aux ménages wayãpi et teko par des liens de concubinage (figure 7). Ces personnes sont dans leur majorité d'origine amérindienne avec quatre Palikur de Saint-Georges, quatre Karipuna de la Terre indigène Uaçá en Amapá, deux Wayana, ainsi que deux Brésiliens et six créoles. La majorité des Wayãpi et des Teko vivent sur le moyen Oyapock, soit 62 % (1000 personnes), 34 % (561 personnes) vivent sur le haut Oyapock et seulement 4 % (59 personnes) résident à l'extérieur de la commune (figure 8).

Les enfants et les familles nombreuses sont fortement favorisés : en 2010, plus d'un tiers des femmes adultes (36 %) ont cinq enfants ou plus. Le nombre moyen d'enfants par femme âgée d'au moins 18 ans est de 3,8 enfants (N = 351 ; écart-type = 2,6 ; min = 0 ; max = 12). A titre de comparaison, en 2009, les femmes en âge de procréer ont en moyenne 3,5 enfants en Guyane et 2 dans l'hexagone (Insee, 2013). Les jeunes parents sont nombreux et, en 2010, 58 % des femmes de 18 à 20 ans avaient au moins un enfant. Cependant, avec la

scolarisation obligatoire et l'introduction des moyens de contraception, l'âge des jeunes parents commence à évoluer et le nombre de mères de moins de 15 ans tend à diminuer (Ailincai *et al.*, 2012). En 2010, il y avait sur la commune neuf jeunes mamans de moins de 18 ans et une seule de moins de 15 ans.

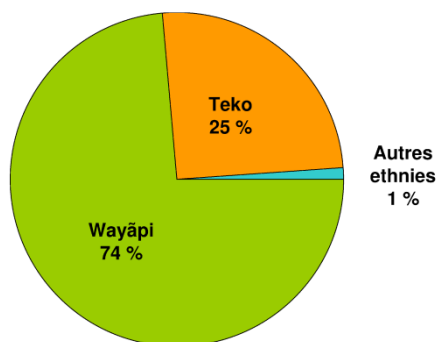


Figure 7. Composition ethnique de la commune de Camopi

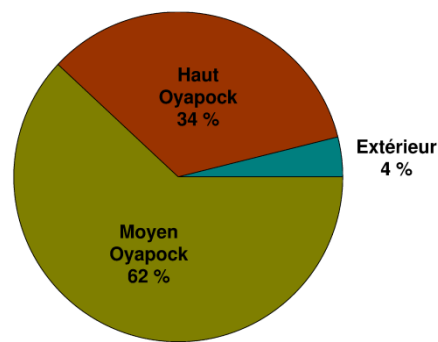


Figure 8. Localisation de la population sur la commune de Camopi

La population est jeune : plus de la moitié des personnes sont mineures et 49,25 % ont moins de 15 ans (figure 9). La part des moins de 20 ans représente 59,64 % de la population, contre 45 % en Guyane et 25 % en France métropolitaine (Breton *et al.*, 2009). La jeunesse de la population présuppose une croissance démographique soutenue au cours des prochaines générations, et cela même si la fertilité diminue (McSweeney, 2005). Ces données démographiques sont caractéristiques de la tendance décrite par McSweeney et Arps (2005) dans leur étude sur la structuration par âge des populations amérindiennes d'Amazonie. Les auteurs montrent qu'en moyenne, la part des moins de 15 ans dans les populations amérindiennes représente la moitié des effectifs : $49,3 \pm 0,8$ % pour une étude portant sur 50 groupes amérindiens. Ceci serait principalement dû à une fertilité élevée et à une mortalité en baisse, et particulièrement à une diminution de la mortalité infantile. A titre de comparaison, 31 % la population totale d'Amérique du sud est âgée de moins de 15 ans en 2003 (PRB, 2005 cité par McSweeney *op.cit.*).

Plusieurs études récentes tentent de déterminer les facteurs expliquant le maintien d'une fertilité aussi élevée chez les femmes amérindiennes alors que la fertilité a considérablement diminué à l'échelle nationale des différents pays d'Amérique latine, y compris dans les zones rurales. Ces études débattent sur les modes d'application de la théorie

de la transition démographique en contexte amérindien. Plusieurs facteurs entretenant l'augmentation démographique sont pointés. Certains auteurs soulignent la prédominance d'un mouvement pro-nataliste, motivé par le désir de repeupler les territoires ancestraux (McSweeney, *op.cit.* ; Mc Sweeney et Arps, *op.cit.*). Ce mouvement serait une réponse à l'importante phase de diminution de la population liée aux épidémies importées par les Européens, phase qui pour beaucoup de groupes amérindiens a perduré jusqu'au début du XX^e siècle. D'autres auteurs insistent sur les difficultés d'accès aux contraceptifs, principalement du fait du manque de connaissance sur les risques de grossesses et sur les moyens de contraceptions, leur difficile accessibilité et leurs coûts, mais aussi les facteurs d'acceptation culturelle (Engelmann *et al.*, 2006 ; Bremner *et al.*, 2009), ou encore de l'influence de certaines Églises, comme les Églises évangéliques (McQuillan, 2004).

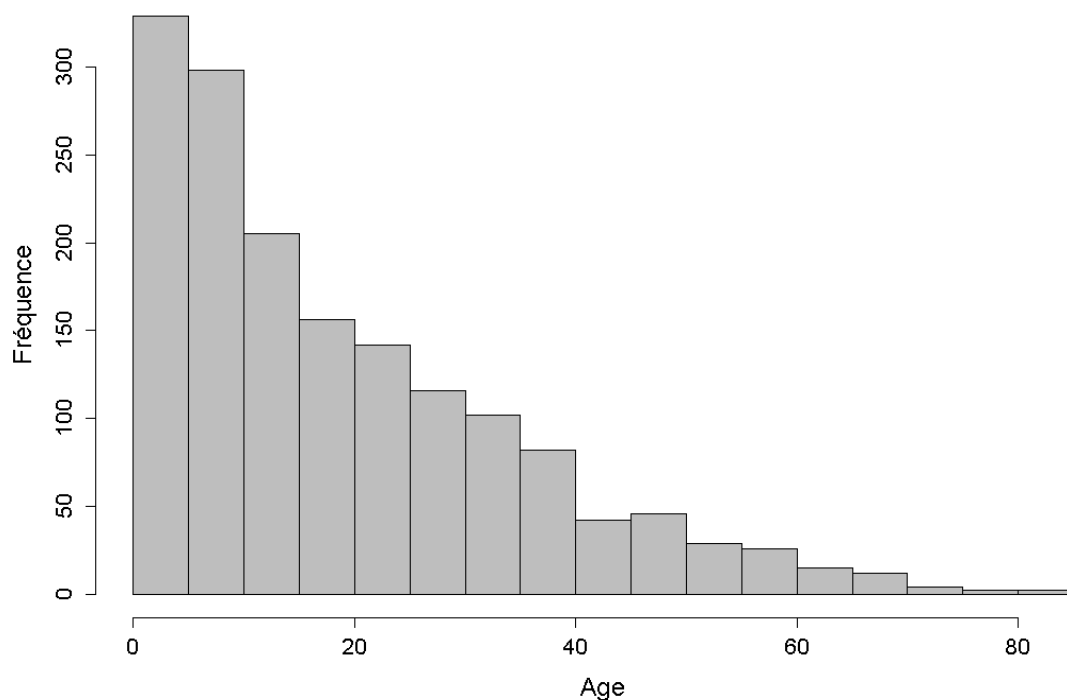


Figure 9. Âge des personnes recensées en 2010 dans la commune de Camopi

Dans la commune de Camopi, il semble que la théorie de la volonté nataliste⁵⁷ soit la plus appropriée. En effet, la population reste marquée par la diminution de la population, qui a connu une réduction drastique des effectifs à partir du début du XIX^e siècle et jusque dans les années 1950, période encore bien présente dans les mémoires. J'ai recueilli plusieurs discours mentionnant la nécessité de repeupler le territoire et de reconstituer une population wayãpi et teko forte. Ces discours tendent également à valoriser le mariage entre Amérindiens, afin d'éviter de métisser la population et d'encourager des migrations hors du territoire : « *Une fille qui part vivre ailleurs avec un étranger, c'est encore une espèce de révolution et personne n'aimerait que ce soit la sienne* » (Jund, 2011). D'autre part, culturellement, la population valorise énormément les enfants. Des chercheurs en anthropologie de l'éducation qualifient la relation entre la mère et le jeune enfant comme fusionnelle, ce dernier étant pendant ses premiers mois attaché à sa mère dans le porte-bébé amérindien, peau contre peau, avec un allaitement « à la demande », le sein nourricier étant accessible en permanence. Il grandit dans des ensembles très intimes où il est extrêmement entouré (Ailincai *et al.*, 2012). A partir de 6 ans, les enfants ont par contre une liberté absolue dans la sphère du village et jouent en bandes libres et autonomes, dans les sauts et les hameaux, les plus grands apprenant⁵⁸ aux plus petits.

Cette croissance démographique affecte la gestion des ressources communes de diverses façons qui restent cependant encore peu comprises (McSweeney, 2005 ; Bremner et Lu, 2006 ; Bremner *et al.*, 2009). A Camopi, il est certain que la croissance démographique et la jeunesse de la population représentent un enjeu majeur pour la gestion du territoire et la construction de l'avenir.

⁵⁷ Cependant, pour approfondir les tendances démographiques des Wayãpi et des Teko, une étude sur les souhaits des jeunes filles de la commune et sur l'usage des contraceptifs qui sont accessibles gratuitement dans les dispensaires locaux, serait nécessaire.

⁵⁸ L'éducation amérindienne est non directive, les enfants apprennent par observation et imitation (Ailincai *et al.*, *op.cit.*).

1.2 Les services et infrastructures de l'État, un accès essentiel pour les populations

1.2.1 Eau potable et électricité : des hameaux encore mal desservis

Les 1620 habitants de la commune de Camopi sont répartis en 258 ménages dans des lieux de résidence éclatés. Il y a 48 lieux de résidence différents dans la commune en 2010, 12 dans le haut Oyapock et 36 dans le moyen Oyapock.

Ces lieux sont des résidences principales. Ils sont sédentarisés car les habitants souhaitent être équipés d'un accès à l'eau potable et à l'électricité. L'eau potable et l'électricité ont largement été intégrées au mode de vie amérindien, et font aujourd'hui partie de leurs considérations du confort. Toutes les générations confondues réclament un accès à ces deux services basiques.

L'accès à ces services reste cependant encore problématique sur le territoire et 45 % des ménages n'ont pas accès à l'eau potable et boivent l'eau des cours d'eau (figure 10). Ils boivent dans ce cas préférentiellement l'eau prélevée dans une source ou une petite crique, mais lorsqu'il n'y en a pas à proximité du lieu de résidence, les ménages boivent l'eau du fleuve. L'eau du fleuve est considérée comme moins bonne car plus chargée en matières en suspension et pollutions diverses. Une campagne de distribution de réservoirs d'eau de pluie équipés de filtres a commencé en 2011 et devrait améliorer l'accès à l'eau potable pour ces ménages. Les 55 % de ménages ayant accès à l'eau potable sont soit raccordés au réseau d'eau de la commune, ce qui est possible uniquement s'ils résident dans le bourg de Camopi ou dans les hameaux localisés juste à côté du bourg, soit équipés de structures légères comme des forages munis de pompes à bras (photo 8).

L'accès à l'électricité est plus limité, et seulement 45 % des ménages ont accès à une source d'électricité fournie par l'État (figure 10). L'électricité est produite par la centrale thermique de la commune pour les ménages du bourg de Camopi, et par des panneaux solaires pour les ménages résidant dans certains hameaux anciennement installés. La majorité des autres ménages (50 %) possède un groupe électrogène personnel et 5 % n'ont accès à aucune source d'électricité. Le recours à des groupes électrogènes personnels est très onéreux pour les habitants car le coût du carburant est élevé dans la commune de Camopi du fait de son isolement, avec un prix au litre variant de deux à trois euros. Ces groupes électrogènes fonctionnent une partie de la journée, principalement pour maintenir des denrées alimentaires

dans un congélateur. Ils sont aussi utilisés ponctuellement pour brancher un appareil de son, une télévision ou un lecteur de dvd.

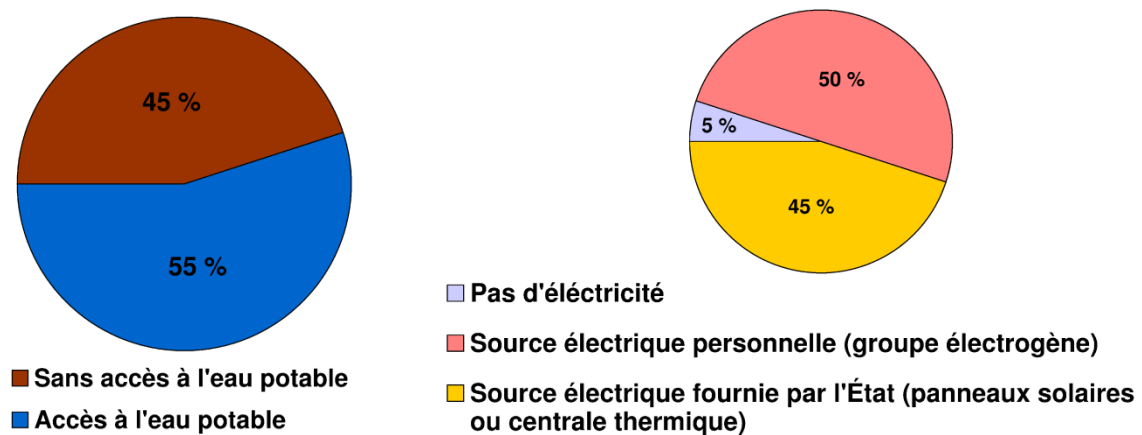


Figure 10. Accès à l'eau potable et à l'électricité des ménages de la commune de Camopi

L'accès à l'eau potable et à l'électricité est limité aux ménages résidant au bourg de Camopi ou dans des hameaux créés il y a plusieurs années. En effet, la dernière campagne d'installation de panneaux solaires et de pompes à bras date de presque dix ans. Aussi, les 17 hameaux créés depuis n'ont accès à aucune infrastructure, ce qui représente 39% des hameaux, tous créés après l'année 2001.

De manière générale, les habitants réclament une meilleure prise en compte des hameaux isolés de la part de l'État. Si l'accès à l'énergie électrique peut relativement être pallié par les familles elles-mêmes en investissant dans un groupe électrogène, l'eau potable est un problème principal, d'autant plus grave au vu des taux de pollution de l'eau des fleuves liés à l'exploitation aurifère clandestine en amont (mercure, carburants, etc.). Les hameaux sont donc préférentiellement installés à proximité d'une source ou d'une crique mais même ainsi les plaintes concernant des problèmes intestinaux et des diarrhées, principalement chez les enfants, restent nombreuses.

Les infrastructures de type panneaux solaires et pompes à bras demandent un minimum d'entretien. Ainsi, certains hameaux recensés comme n'ayant pas d'accès à l'eau potable ont en fait été équipés d'un forage mais celui-ci, mal conçu, ne fonctionne pas toujours (ex. : eau boueuse). La question de l'entretien des panneaux solaires est plus délicate et plusieurs hameaux rencontrent des problèmes avec leur fonctionnement. Ces difficultés

sont liées d'une part à un manque d'entretien de la part des ménages et d'autre part à la quasi-impossibilité de faire venir un technicien lorsqu'une panne ou un dysfonctionnement est détecté (photo 8). Le dimensionnement des panneaux solaires est également problématique. Celui-ci n'est ni actualisé selon l'augmentation des biens électriques acquis par les ménages, ni selon l'accroissement de la taille de certains hameaux, avec l'installation de nouveaux ménages venant se brancher sur les mêmes panneaux solaires. Il paraît donc important que les habitants soient mieux responsabilisés quant aux questions simples d'entretien des panneaux solaires par des formations et un suivi de l'installation. D'autre part, il serait souhaitable de former des jeunes de la commune aux questions plus spécifiques de dépannage, ceci d'autant plus que plusieurs jeunes Amérindiens ont suivi des formations de type brevet d'études professionnelles (BEP) en électricité.



De gauche à droite : (1) accès à l'eau potable dans les hameaux : un réservoir pour l'eau de pluie ; (2) accès à l'eau potable dans les hameaux : un forage équipé de pompes à bras ; (3) les installations avec les panneaux solaires dans les hameaux ; (4) les problèmes d'entretien des panneaux solaires ; (5) la centrale électrique du bourg de Camopi.

Photo 8. Les infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'électricité

L'accès aux services basiques dans la commune reste donc précaire, avec des difficultés à s'adapter à un habitat éclaté en plusieurs hameaux isolés. De manière générale, par leur aspect immobile, les infrastructures de type panneaux solaires et pompes à bras tendent à sédentariser les lieux d'habitat. Aussi, certaines pratiques traditionnelles telles que l'abandon des hameaux à la suite du décès du chef du village et l'abandon des hameaux lorsque la terre ou le potentiel cynégétique sont jugés épuisés, ne sont quasiment plus pratiquées. Les lieux d'habitat tendent à s'inscrire durablement dans le territoire.

1.2.2 État des lieux du système éducatif et de santé

La santé et les médicaments sont gratuits pour tous dans la commune de Camopi. Les soins courants et actes préventifs se font dans les dispensaires situés aux bourgs de Camopi et de Zidock. Les soins plus importants et les accouchements se font sur le littoral avec un rapatriement pris en charge en pirogue, avion ou hélicoptère selon les cas. Le centre de santé du bourg de Camopi compte deux médecins, deux infirmiers et un agent de santé. Le poste de santé de Zidock compte uniquement un infirmier et l'appui de médecins lors de visites plus ou moins régulières. Les habitants du haut Oyapock réclament l'ouverture d'un poste permanent pour un médecin.

La plupart des Amérindiens choisissent de bénéficier des soins et actes préventifs mis en place par l'État. Parallèlement et sans contradiction, ils se servent également de la pharmacopée traditionnelle et peuvent faire appel à des chamanes. Le chamane intervient sur un autre registre que le médecin. Il rétablit un ordre social perturbé grâce à des compétences particulières en faisant appel à des entités surnaturelles (Grenand, 1982 ; Ailincal *et al.*, 2012).

Le système éducatif est celui de l'Education nationale, avec une scolarisation obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans. La population est alloglotte, les langues maternelles, le teko et le wayãpi, étant les seules à être pratiquées dans les échanges au sein de la famille et du village. Les jeunes enfants de moins de six ans et la moitié des hommes et des femmes de plus de quarante-cinq ans sont unilingues. Le reste de la population est plurilingue et la plupart des adultes parlent le français appris à l'école, le créole guyanais et le portugais du Brésil (Ailincal *et al.*, *op.cit.*). Pour tenir compte de ces spécificités linguistiques, de jeunes

Amérindiens ont été formés au métier d'intervenants en langue maternelle (ILM)⁵⁹. Ils interviennent dans les classes et ont pour double objectif d'aider le développement des langues d'origine et d'appuyer l'apprentissage de la langue française. A part cette mesure spécifique, l'enseignement est entièrement basé sur les programmes de Métropole.

Il y a quatre écoles maternelles et primaires sur le territoire : une dans le moyen Oyapock située dans le bourg de Camopi et trois dans le haut Oyapock situées à Zidock, Roger et Yawapa. Les écoles de Roger et Yawapa-Pina ont été ouvertes récemment et ne comptent chacune qu'une classe multi-niveaux d'une vingtaine d'élèves. Il n'existe aucune cantine sur la commune et les journées sont longues pour les enfants : les cours commencent à 7 h 30 et terminent à 13 h. Le ramassage scolaire en pirogue s'est structuré ces dernières années sur le moyen et le haut Oyapock et permet un transport gratuit des enfants des hameaux périphériques à l'école.

Une annexe du collège Constant Chlore de Saint-Georges a ouvert au bourg de Camopi il y a 5 ans : l'annexe Paul Suitman, du nom d'un des premiers maires wayãpi de la commune de Camopi. Avant, les enfants suivaient les cours par le CNED (Centre national d'enseignement à distance) ou étaient envoyés au collège sur le littoral, en général au *Home* indien de Saint-Georges et retournaient à Camopi uniquement pendant les vacances scolaires (Armanville, 2012). Cela signifiait, pour des enfants âgés de 11-12 ans, un départ précoce de leur famille, une perte de repères et une confrontation brutale avec la société guyanaise. Effectivement, les sociétés wayãpi et teko sont en interaction permanente avec le fonctionnement de la société occidentale, mais ces interactions sont vécues à partir de leur société et selon leur rythme, c'est-à-dire de manière bien moins directe que quand les enfants partent au collège (Ailincai *et al.*, *op.cit.*). Cependant, malgré l'ouverture du collège Paul Suitman, il n'y a pas de famille d'accueil et/ou d'hébergement de prévu au bourg de Camopi pour loger les collégiens venus du haut Oyapock. Par conséquent, beaucoup d'enfants du haut

⁵⁹ Le statut des ILM, créé par le ministère de l'Éducation nationale reste cependant précaire. Tout d'abord, les premiers ILM ont été recrutés sur des postes emplois-jeunes puis en tant qu'assistants d'éducation pour enfin voir les derniers recrutements se faire via des Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE). Tous ces contrats sont précaires et surtout difficiles à renouveler. Des jeunes femmes et jeunes hommes de la commune ont été contraints ou sont menacés de devoir arrêter le métier faute de contrat pouvant leur correspondre et permettre de les renouveler. Cela suscite de grosses déceptions à l'échelle locale (SUD Education, 2010).

Oyapock continuent à être envoyés sur le littoral⁶⁰ pour suivre leur collègue ou sont déscolarisés après le CM2⁶¹. Dans tous les cas, après le collège, toutes les formations ont lieu dans les villes du littoral.

La question de l'hébergement et de l'encadrement de ces jeunes collégiens ou post-collégiens fraîchement débarqués sur le littoral est cruciale. Elle est citée par les jeunes et par leurs parents comme la principale difficulté et source de non achèvement des formations commencées sur le littoral. En effet, il y a très peu de places dans les internats⁶² en Guyane, de nombreux internats ferment le week-end, et les familles d'accueils sont peu nombreuses et localement accusées de loger des jeunes Amérindiens uniquement pour des raisons financières (Armanville, *op.cit.*). De plus, les familles ont du mal à respecter les échéances de paiements des frais liés à l'hébergement de leurs enfants sur le littoral. L'impossibilité de joindre par téléphone ou par internet ses parents et réciproquement complique les rapports affectifs et la perte de repères mais aussi la gestion financière de ces jeunes. Pour ces raisons, de nombreux jeunes renoncent à continuer leur scolarité après le collège et l'organisation de structure d'accueil dans les villes du littoral pour ces jeunes est une revendication importante de la part des habitants de la commune de Camopi.

⁶⁰ Les enfants vont soit en internat au Home Indien à Saint-Georges, tenu par des sœurs, soit en familles d'accueil, sélectionnées par le conseil général. La grande majorité des familles préfèrent envoyer leurs enfants au Home, d'une part pour des raisons financières car la pension chez les sœurs est d'environ 300 euros pour l'année scolaire alors qu'elle est de 300 euros par mois en famille d'accueil, d'autre part pour des raisons de discipline. Les familles tendent à avoir plus confiance dans le Home Indien que dans des familles d'accueil inconnues. Ceci principalement du fait que plusieurs parents ont étudié au Home pendant leur jeunesse et qu'une aide aux devoirs est instaurée par les sœurs. Cependant, les habitants regrettent une baisse de rigueur dans le Home avec entre autres des problèmes de circulation d'alcool et drogue (Armanville, 2012 : 67). Selon Armanville (*op. cit.*), les sœurs elles-mêmes sont conscientes de leurs limites, et ceci principalement du fait qu'elles ne sont pas formées pour être éducatrices et qu'elles ont plus de difficultés à se faire obéir par les adolescents de nos jours. A noter qu'au Home l'enseignement catholique n'est pas obligatoire et que de manière générale les Amérindiens wayãpi et teko n'ont pas de croyances catholiques, ni même évangéliques. Il n'y a d'ailleurs aucune église dans la commune de Camopi, fait assez rare dans les communes de France.

⁶¹ Particulièrement les jeunes filles, car selon Armanville (*op. cit.*), les parents ne souhaitent pas éloigner leurs filles de peur d'une grossesse non désirée.

⁶² Il existe un internat à Kourou et un à Cayenne. Un certain nombre de places est réservé « aux populations isolées » mais il est insuffisant. Le Home indien de Saint-Georges concerne uniquement les collégiens et il n'y a de toute façon pas de lycée à Saint-Georges (*ibid.*).

Par ailleurs, une forte proportion de jeunes réalise des formations au Régiment du service militaire adapté de la Guyane⁶³ (RSMA), qui propose plusieurs formations professionnelles pour les 18-26 ans, réalisées en pension complète avec la rigueur et la discipline militaires. D'une certaine façon, le RSMA comble les carences de l'Education nationale en Guyane et ses difficultés à répondre aux attentes des jeunes de Camopi qui n'ont pas atteint le niveau minimum exigé par le référentiel français ou ne remplissent pas les conditions pour accéder aux internats.

D'une manière générale, les Amérindiens wayãpi et teko accordent une place importante à l'école et ils souhaitent que celle-ci permette aux enfants de maîtriser le français et toutes les connaissances nécessaires pour interagir avec le monde occidental. La scolarisation à l'école française n'est pas vue comme contradictoire avec la culture wayãpi et teko. Si les Amérindiens mentionnent que l'école, par les absences au sein du foyer parental de quelques heures par jour à plusieurs mois par an, retarde l'apprentissage de certains savoirs et activités traditionnelles, ils s'accordent à dire qu'elle ne l'empêche pas et que les jeunes qui le souhaitent peuvent facilement rattraper ce « retard ». Le souhait des adultes est de voir les enfants obtenir un diplôme et devenir instituteurs, médecins, dentistes, infirmiers, etc., afin qu'ils reviennent dans le village et que la communauté ne soit plus dépendante de l'extérieur (*ibid.*).

Par contre, ils réclament un enseignement de qualité et une meilleure prise en compte par l'Education nationale de leurs spécificités culturelles. Outre une meilleure valorisation de la culture et des langues maternelles, les attentes principales concernent la formation d'instituteurs issus des communautés afin de participer à la création d'emplois locaux, la décentralisation d'écoles maternelles et primaires par la création de petites écoles satellites comme cela a été fait dans le haut Oyapock à Roger et à Yawapa et une meilleure adaptation et flexibilité du calendrier scolaire en relation aux activités agricoles saisonnières.

⁶³ Structure dépendant du Ministère des Outre-mer et financée en partie par les fonds structurels européens qui appuient une dynamique en faveur des jeunes et de l'emploi. En Guyane, le RSMA propose 17 filières de formations professionnelles destinées à des jeunes âgés de 18 à 26 ans en situation d'échec scolaire ou sans diplôme. Le cursus de formation dure au minimum six mois. Les jeunes sont nourris et logés, avec une indemnisation d'environ 300 euros par mois. Ils n'ont pas d'obligation d'engagement militaire et sortent avec un diplôme. Ils passent également le permis de conduire pendant cette formation.

L'éducation et la santé sont donc des sujets au cœur des préoccupations sur le territoire. La population réclame un meilleur suivi médical, ainsi qu'une meilleure prise en compte par l'Education nationale de leur spécificité culturelle, d'une part en encadrant les jeunes qui partent se former dans les villes de Guyane et d'autre part en adaptant les écoles du territoire aux conditions locales.

L'éducation est vue comme un levier nécessaire pour parvenir à concilier les bénéfices de la société amérindienne et ceux de la société occidentale. L'accès à ces services est jugé essentiel par la population et l'éducation et la santé restent des facteurs structurants décisifs dans l'occupation et l'organisation du territoire.

1.2.3 Communication et transport, une commune qui reste très isolée

La commune de Camopi reste très enclavée sur le plan des télécommunications. Il n'y a ni cabine téléphonique, ni réseau de téléphonie mobile, ni radio. Seules les grosses structures sont équipées de téléphones satellites (mairie, gendarmerie, dispensaires, Parc amazonien de Guyane, etc.). Pourtant dans les années 1970, le haut Oyapock était équipé d'une radio, puis en 1990 d'une cabine téléphonique qui ont depuis été supprimées faute de rentabilité. Paradoxalement, il est par contre possible de téléphoner depuis la cabine publique de Vila Brasil, moyennant tout de même le prix d'une conversation internationale. Le courrier postal quant à lui arrive à la poste une fois par mois. Un réseau internet est cependant en voie de structuration dans le bourg de Camopi et les jeunes ont aujourd'hui accès à internet au collège.

Sur la question du transport, il n'y a aucune piste routière à Camopi, et les fleuves restent les axes de transport principaux. Les habitants amérindiens n'ont ni quad ni mobylette. Les seuls véhicules motorisés « terrestres » de la commune sont les quads de la gendarmerie et du Parc amazonien de Guyane.

1.3 L'agriculture sur brûlis, une pratique qui demeure fortement ancrée dans les modes de vie

1.3.1 Le maintien de l'importance alimentaire et culturelle du manioc

L'agriculture sur brûlis, la chasse, la pêche et la cueillette sont des activités encore pratiquées au quotidien par la majorité de la population. En effet, le manioc amer (*Manihot esculenta*), divers autres tubercules et végétaux associés à la viande de chasse, aux poissons et

aux fruits sauvages, constituent encore de nos jours le régime alimentaire privilégié de la population (Davy *et al.*, 2012).

La culture du manioc et sa transformation représentent la base alimentaire de la population, avec notamment la fabrication de galettes de manioc « cassave » pain quotidien des Amérindiens ou encore de farine de manioc. Elle constitue également une pratique culturelle avec la fabrication de la bière de manioc appelée « cachiri ».

Le cachiri se décline sous de multiples formes, en fonction des procédés de fabrication et des variétés de manioc utilisées. Certaines préparations sont même agrémentées de fruits et de légumes de saisons (patate douce, igname violet, manioc doux) ainsi que des fruits issus de la cueillette comme le wassey (*Euterpe oleracea*), le caumou (*Oenocarpus bacaba*), le parépou (*Guilielma speciosa*), etc. Les différents cachiri se boivent de manières très distinctes. Le cachiri quotidien est très léger et est la boisson domestique et sociale au sein de la famille. C'est celle qui a rythmé la majorité de nos enquêtes de terrains, et ceci dès le bon matin. Le cachiri festif, le « cachiri véritable » est plus fort et est une bière conviviale pour les fêtes, les rassemblements ou tout simplement pour remercier les participants aux *mahury* (travaux collectifs) (Grenand F., 1996). Ces rassemblements autour du cachiri sont toujours très fréquents dans le moyen et le haut Oyapock. Ils représentent un ciment social, un moment de partage pluri-générationnel où l'on se rencontre, se sociabilise et échange.

La soif de convivialité et d'affirmation identitaire par le rassemblement autour du cachiri a toute son importance. Ces fêtes peuvent commencer dès le matin et l'art de boire en société est poussé à l'extrême. Il s'agit d'une culture de la bonne ivresse, toujours collective et festive (*ibid.* ; Brailly, 2010). La consommation du cachiri lors des fêtes est à l'image de la préparation de la boisson qui est une activité longue et collective réalisée par les femmes d'une même famille étendue. Il faut boire la préparation en très grande quantité pour ressentir l'ivresse et participer à la fête pendant plusieurs heures. Les invités ne se servent pas eux-mêmes, ils se font servir chacun leur tour par les femmes des hôtes qui offrent le cachiri dans unealebasse. Néanmoins, la bière et l'alcool distillés sont de plus en plus présents dans ces fêtes. Ils sont ingérés selon les mêmes modalités de consommation que le cachiri et ces boissons plus alcoolisées tendent à envenimer ces moments de fêtes et attiser des conflits, qui peuvent dégénérer en bagarre.

Cependant, même si l'alcool distillé est de plus en plus présent dans les fêtes, il ne concurrence en rien le rôle du cachiri, qui appelle et réunit les gens et rythme les rapports

sociaux. La culture du manioc dans l'abattis sur brûlis revêt donc encore aujourd'hui une importance culturelle forte : partager le travail puis offrir son cachiri et organiser des fêtes restent des éléments importants dans la vie sociale des Wayãpi et des Teko.

La dimension culturelle du manioc et de sa transformation est renforcée par la vannerie : une importante panoplie d'ustensiles⁶⁴ tressés en arouman (*Ischnosiphon* spp) servent à transformer le manioc. Ces vanneries sont encore utilisées dans la totalité des ménages que nous avons recensés. C'est l'homme qui a la tâche de collecter l'arouman et de tresser ces outils pour sa femme. A l'époque, il était impensable pour un jeune homme de se marier sans savoir tresser les vanneries d'usage quotidien pour sa femme. Si aujourd'hui ce n'est plus le cas, il n'en reste pas moins que la majorité des jeunes hommes mariés que nous avons interviewés savent faire les vanneries les plus simples et déclarent apprendre à réaliser les autres au fur et mesure. La majorité des femmes utilisent donc encore des vanneries faites par leur mari ou à défaut réalisées par leur père. En dernier recours, les vanneries sont achetées auprès d'autres artisans de la commune.

D'autre part, la transformation du manioc amer reste une activité réalisée de manière très traditionnelle : les tubercules sont épluchés au couteau et rappés à la main, puis pressés par l'usage de la couleuvre. Au cours de mes enquêtes de terrain, je n'ai vu qu'un seul broyeur et aucune presse à manioc « brésilienne ». Pourtant, les Amérindiens connaissent cette technique de par leur proximité avec les Brésiliens de Vila Brasil.

1.3.2 Une agriculture qui reste fortement traditionnelle

L'agriculture est une activité vouée à l'autoconsommation, hors des circuits commerciaux. Les systèmes de production restent très proches du système traditionnel, avec la conduite d'abattis sur brûlis sans utilisation d'intrant extérieur et la possession d'un petit élevage très restreint voire inexistant, limité à quelques poules évoluant en liberté autour des lieux d'habitat.

Les systèmes de gestion des ressources correspondent encore assez bien à la description traditionnelle faite dans le chapitre 3. En effet, la propriété du sol n'existe pas ; l'usage de la terre et des ressources naturelles reste collectif, encadré par un chef coutumier,

⁶⁴ Voir la thèse de Damien Davy (2007) pour plus de détails sur les vanneries et vanniers de Guyane et notamment sur l'importance et la richesse de cette culture matérielle pour les Wayãpi et les Teko.

avec des règles d'appropriation des ressources naturelles tacitement formulées et respectées. L'abattis est exploité par le ménage qui a abattu et brûlé la parcelle ; il est usufruitier des espèces végétales qu'il a plantées et exerce un droit de préemption souple sur les forêts secondaires qu'il a anciennement défrichées.

La différence principale de nos jours est qu'une partie des abattis peuvent être ouverts sur des recrûs forestiers assez jeunes et donc nécessiter des pratiques différenciées. Par exemple, dans le moyen Oyapock quasiment un tiers des abattis sont conduits sur des rotations très courtes, avec au moins un tiers des abattis ouverts sur du recrû forestier âgé de moins de 5 ans (tableau 2). Cependant, les grandes lignes de l'adaptation des systèmes de culture sur abattis sur brûlis à la réduction des temps de jachères ont largement été étudiées, que ce soit en Guyane ou dans d'autres contextes amérindiens en Amazonie. Ces différentes pratiques ont été décrites en détail par Renoux *et al.* (2003), Eloy (2005 : 187-206) et Tsayem Demaze et Manusset (2008). Je ne reviendrai donc pas sur les caractéristiques générales de la conduite de ces abattis, comme le calendrier de travail, la description des pratiques, les différentes étapes de la production et de la transformation du manioc, l'apparition du sarclage, etc. Par contre, au fil du texte, je soulignerai quelques aspects socio-économiques, culturels et agronomiques importants, issus de mes enquêtes systémiques sur les systèmes de production des ménages. Le cas des abattis conduits sur jachères très courtes est notamment détaillé dans la partie 3 de ce chapitre.

Tableau 2. Type de rotation des 212 abattis ouverts en 2009 dans le moyen Oyapock et des 93 abattis ouverts en 2010 dans le haut Oyapock

	Moyen Oyapock	Haut Oyapock
Forêt primaire	71 (33 %)	35 (38 %)
Rotation longue	55 (26 %)	45 (48 %)
Rotation courte	15 (7 %)	9 (10 %)
Rotation très courte	61 (29 %)	4 (4 %)
Inconnu	10 (5 %)	0 %

Note. Les temps de jachère ont été obtenus en couplant les surfaces d'abattis brûlés relevées par télédétection en 2009 et 2010 avec les données du Parc amazonien de Guyane (voir le chapitre 2 pour plus de détails). Forêt primaire : abattis dont plus des deux tiers de la surface ont été ouverts sur de la forêt primaire, le reste étant ouvert sur du recrû haut. Rotation longue : moins des deux tiers de la parcelle ont été ouverts sur de la forêt primaire, mais le reste est ouvert sur du recrû forestier âgé d'au moins cinq ans. Rotation courte : plus des deux tiers de l'abattis ont été ouverts sur du recrû de plus de 5 ans, le reste étant ouvert sur du recrû de moins de 5 ans. Rotation très courte : plus d'un tiers de la parcelle a été ouvert sur du recrû forestier de moins de 5 ans.

Même localement, la vente des surplus agricoles et/ou de denrées alimentaires transformées est très rare, et uniquement du fait d'une ou deux personnes du moyen Oyapock. Quelques échanges ont tout de même lieu avec quelques instituteurs ou professeurs ayant réussi à s'intégrer localement et à se faire adopter dans un réseau d'alliance amérindienne. Le système de don contre don est alors réajusté, le métropolitain ou créole ne pouvant rétribuer par sa main-d'œuvre ou par le partage de sa chasse ou de sa pêche, donnera de l'argent ou de l'essence. Ces échanges ne peuvent en rien être assimilés à du commerce informel tel qu'il existe dans d'autres communes de l'intérieur de Guyane, et il reste pour la majorité des métropolitains et créoles très difficile de se procurer des produits « du terroir ».

L'agriculture demeure une activité complémentaire à la chasse, à la pêche et à la cueillette et nul n'est agriculteur strict. Le lieu d'abattis influence la localisation de ces autres activités et reste au centre des stratégies de gestion territoriale des familles. Par exemple, encore aujourd'hui, une grande partie des chasses journalières diurnes sont réalisées par l'homme en accompagnant sa femme et ses enfants à l'abattis.

1.3.3 Des surfaces agricoles par habitant qui se maintiennent dans le temps

D'après les analyses d'images satellites, la surface mise en culture annuellement sur la commune est d'environ 86 ha dans le moyen Oyapock et 53 ha dans le haut Oyapock. Selon ces chiffres, en 2010, la surface totale ouverte par habitant et par an est de 864 m² dans le moyen Oyapock et de 941 m² dans le haut Oyapock (tableau 3).

Ces données sont comparables à celles obtenues dans le haut Oyapock par les Grenand et Grenand (2000) qui relèvent entre 1975 et 1977 des surfaces cultivées par habitant et par an de 910 m² (N = 66) et entre 1998 et 2000 de 750 m² (N = 118). Ils interprètent la diminution des surfaces cultivées par habitant observées entre leurs travaux de 1975-1977 et ceux de 1998-2000 au fait que, dans les années 1970, les Wayãpi avaient pour habitude de planter deux fois plus que leurs besoins alimentaires à cause de réflexes sécuritaires hérités des périodes d'épidémies et de disettes du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle. Ces risques d'épidémies ayant disparu après les années 1970, et, la disponibilité de terre autour des villages et hameaux sédentarisés étant moindre, les Wayãpi ont adapté leur production et optimisé la taille de leurs champs pour leur seule autoconsommation.

Tableau 3. Surfaces agricoles du moyen et haut Oyapock en 2009 et 2010

	Moyen Oyapock	Haut Oyapock
Année de référence	2009	2010
Surfaces ouvertes (ha)	86	53
Nombre de parcelles	212	93
Nombre d'habitants	1000	561
Surfaces ouvertes annuellement par habitant (m²)	864	941

La différence entre mes relevés de 2009 et 2010 et les résultats obtenus par les Grenand entre 1998 et 2000 (*ibid.*) peut être expliquée par des différences méthodologiques. En effet, les méthodes utilisées pour relever la taille des abattis sont très différentes : par estimation à l'œil sur le terrain en 1975 et 1998 par des connaisseurs des systèmes agricoles en place et par télédétection en 2009 et 2010. De plus, comme précisé dans la partie méthodologie (chapitre 2), l'image satellite que j'ai utilisée pour cartographier les abattis dans le haut Oyapock en 2010 est une image SPOT 4 de résolution 20 mètres, alors que celle du moyen Oyapock est une image SPOT 5 de résolution 10 mètres. Dans le haut Oyapock, chaque pixel mesure donc 400 m², ce qui rend l'estimation de très petites surfaces agricoles peu précise et a pu conduire à une légère surestimation des surfaces ouvertes.

Finalement, ces chiffres insérés dans ce contexte méthodologique varient peu et témoignent d'une stabilité de la surface agricole ouverte par habitant et par an dans le temps. Alors qu'il est courant d'entendre que l'agriculture sur brûlis tombe en désuétude chez les Amérindiens de Guyane, il est important de souligner cette stabilité de la surface cultivée par habitant sur la commune de Camopi.

Malgré l'augmentation démographique, la sédentarisation de l'habitat et les autres contraintes exercées sur le territoire et les modes de vie, l'importance alimentaire et culturelle de l'agriculture sur brûlis des Amérindiens wayãpi et teko semble résister et sa pratique perdure, révélée par des surfaces cultivées par habitant stables dans le temps.

1.4 Conditions socio-économiques des ménages

1.4.1 Composition et relations de parenté au sein des ménages

Le tableau 4 présente les principales caractéristiques socio-économiques des 257 ménages de la commune de Camopi, dont 164 vivent dans le moyen Oyapock et 93 dans le haut-Oyapock. L'âge moyen du chef de ménage est de 40 ans (écart-type = 13), mais certains jeunes couples fondent leur propre ménage très jeune, à partir de 15 ans, (figure 11). Les ménages sont composés de six personnes en moyenne, avec un maximum de 16 personnes (figure 12). Le nombre de personnes composant les ménages et l'âge du chef du ménage sont significativement semblables entre le moyen et le haut Oyapock (tableau 4).

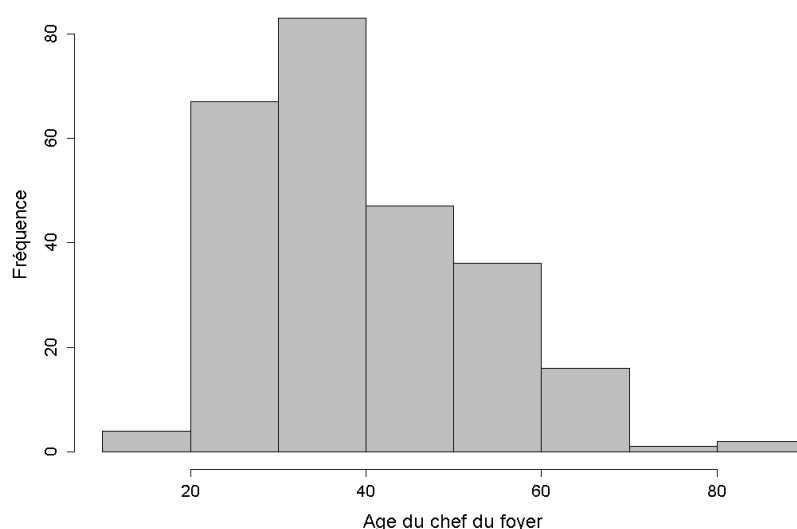


Figure 11. Age du chef du ménage dans la commune de Camopi en 2010

Tableau 4. Caractéristiques socio-économiques des ménages de la commune de Camopi

		N	Moyenne	Ecart-type	Min	Max	Mann-Whitney test	p-value
Nb_p		257	6	3	1	16		
	Moyen Oyapock	164	6	3	1	16	7942,5	0,5779
	Haut Oyapock	93	6	3	2	13		
Age_chef		256	40	13	15	81		
	Moyen Oyapock	163	38	12	15	69	6599,5	0,0854
	Haut Oyapock	93	42	14	20	81		
Revenu		257	2081	916	475	6514		
	Moyen Oyapock	164	2142	978	475	6514	8259,5	0,2685
	Haut Oyapock	93	1975	790	475	4355		

Note. Nb_p : nombre de personnes composant le ménage ; Age_chef : âge du chef du ménage

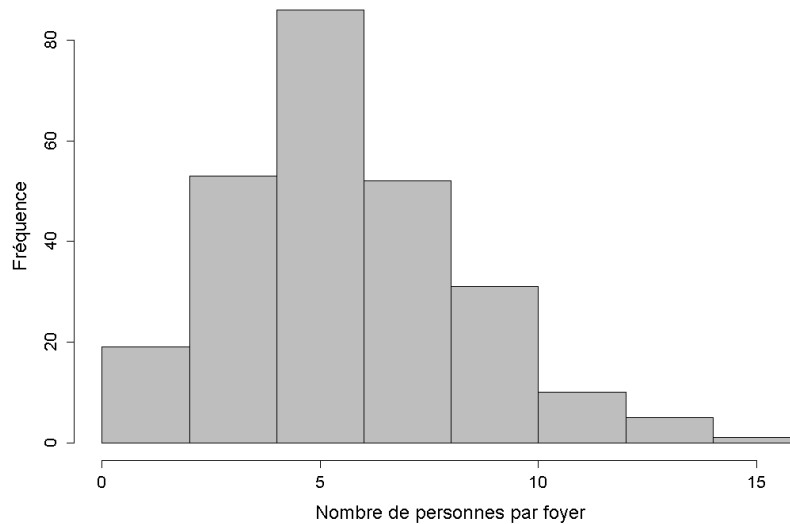


Figure 12. Nombre de personnes par ménage dans la commune de Camopi en 2010

L'étude de la typologie des relations de parenté liant les individus au chef de ménage montre que la majorité des ménages sont fondés autour d'un couple (le chef et son conjoint) et de leurs enfants. C'est le cas de 88 % et 85 % des ménages (tableau 5). D'autres parents peuvent également être intégrés au ménage comme les beaux-fils et belles-filles. C'est le cas de 43 ménages à Camopi, soit 17 % des ménages. Traditionnellement, ce sont les jeunes hommes qui rejoignent le ménage des parents de leur femme. Ils vivent sous leur toit jusqu'au jour où le jeune couple fonde son propre ménage et construit sa maison, en général à proximité de celle du père de la fille. La règle est cependant souple et dans 14 ménages sur 43, c'est une jeune fille qui a intégré le ménage de son beau-père. Ces jeunes couples ont souvent déjà des enfants et dans plusieurs ménages, trois générations vivent sous le même toit. Ainsi, un peu plus d'un quart⁶⁵ des ménages (26 %) sont composés de petits-enfants du chef de ménage ou de son conjoint (tableau 5). Dans quelques cas plus rares (4 % des ménages), une quatrième génération est intégrée au ménage, soit le père ou la mère du chef de ménage ou de son conjoint, soit un arrière-petit enfant (tableau 5).

⁶⁵ Plusieurs jeunes mamans vivent seules chez leurs parents avec leurs enfants, soit du fait d'un mariage s'étant soldé par une séparation, soit d'une grossesse non-désirée, ce qui explique la différence de pourcentage entre 17 % de foyers composés d'un beau-fils ou d'une belle-fille et 26 % composés de petits-enfants. Par la suite, ces jeunes femmes se remarient et en général emmènent leurs enfants avec elles. Dans certains cas, les enfants peuvent rester dans le foyer des grands-parents et être élevés par ceux-ci.

Tableau 5. Relation de parenté par rapport au chef de ménage au sein des 258 ménages de la commune de Camopi

Foyer comportant un chef de ménage et son conjoint	226 (88 %)
Foyer comportant au moins un enfant du chef de ménage et de son conjoint	219 (85 %)
Foyer comportant au moins un enfant d'un mariage précédent	44 (17 %)
Foyer comportant au moins un gendre ou une bru	43 (17 %)
- <i>Foyer comportant au moins un gendre</i>	30 (12 %)
- <i>Foyer comportant au moins une bru</i>	14 (5 %)
Foyer comportant au moins un petit-enfant du chef ou de son conjoint	68 (26 %)
Foyer comportant une quatrième génération	10 (4 %)
Foyer comportant une autre relation de parenté	2 (1 %)

Traditionnellement, le choix du conjoint est réalisé par les parents, en fonction des règles d'alliances et de mariage traditionnelles et se fait préférentiellement entre cousins croisés (Grenand, 1982). Cependant, les jeunes générations acceptent de moins en moins les mariages par obligation et arrangements familiaux et avancent des arguments occidentaux en termes de sentiments (Ailincai *et al.*, 2012). Il y a des cas d'échec de premier mariage⁶⁶, liés tant à ces mariages de personnes promises qu'à la jeunesse des personnes lors du premier mariage ou tout simplement aux aléas sentimentaux. Ainsi 17 % des ménages sont composés d'au moins un enfant d'un premier mariage du chef de ménage ou de son conjoint (tableau 5). Ces enfants restent peu nombreux et représentent seulement 9 % des enfants de ces ménages (tableau 6). Le mariage demeure une structure forte chez les Wayãpi et les Teko, et sur la totalité des enfants de la commune, 80 % (791 enfants) vivent dans le ménage de leur père et de leur mère biologique, 7 % (80 enfants) vivent dans le ménage d'un de leurs deux parents biologiques et 13 % (131 enfants) vivent dans le ménage de leurs grands-parents, qui dans la majeure partie des cas, comporte également leurs jeunes parents (tableau 6). A titre indicatif en France 75,4 % des enfants vivent avec leur père et leur mère (période entre 2004 à 2008) (Insee, 2009). Les mariages traditionnels polygames sont en baisse et en 2010 moins de cinq hommes ont plus d'une conjointe. La pratique a quasiment disparu dans le moyen Oyapock, avec un seul cas de double mariage.

⁶⁶ Le terme mariage est utilisé à Camopi pour toute relation de concubinage.

Tableau 6. Relation de parenté des individus composant les ménages par rapport au chef de ménage ou son conjoint dans la commune de Camopi.

Enfant du chef de ménage ou de son conjoint :	871
- <i>Enfant vivant avec ses deux parents</i>	791 (91 %)
- <i>Enfant vivant avec seulement un de ses deux parents</i>	80 (9 %)
Petit-enfant du chef de ménage ou de son conjoint :	131
Gendre ou bru du chef de ménage ou de son conjoint :	47
- <i>Gendre</i>	32 (68 %)
- <i>Bru</i>	15 (32 %)
Quatrième génération	10

1.4.2 Des revenus élevés, liés aux aides sociales et à l'emploi salarié

Les revenus des ménages sont relativement élevés, avec une moyenne de 2 081 euros par mois et un revenu minimum de 475 euros, qui représente le montant du Revenu de solidarité active (RSA) pour une personne seule (tableau 4 page 155, figure 13). Il n'y a pas de différence significative de revenu entre les bassins de vie (tableau 4).

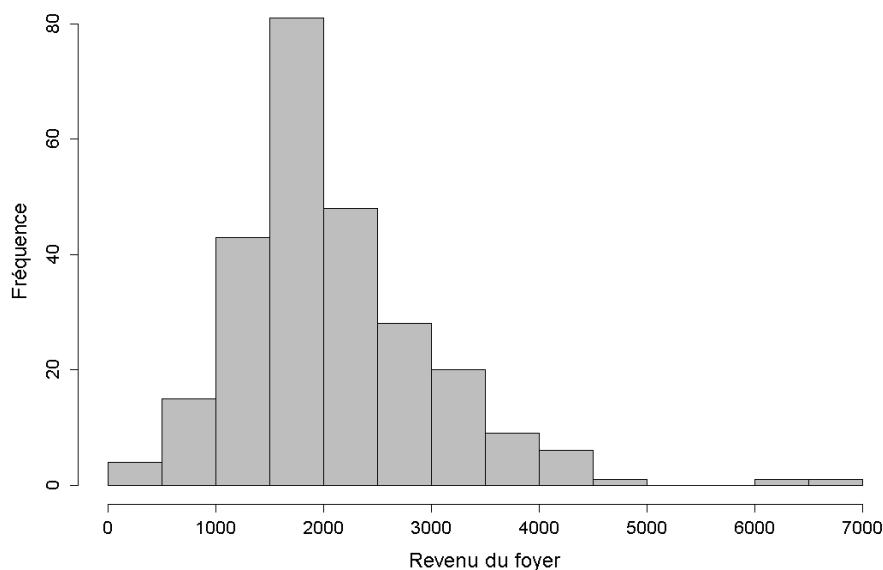


Figure 13. Revenu du ménage dans la commune de Camopi en 2010

Les revenus sont issus des aides sociales telles que le RSA, les allocations familiales et l'allocation de solidarité aux personnes âgées ainsi que les emplois salariés. Du fait de la forte contribution des aides sociales dans la composition des revenus, le revenu des ménages de la commune de Camopi est fortement corrélé avec le nombre de personnes composant le ménage (tableau 7). Pour ces raisons, les jeunes ménages ayant significativement moins de personnes

à charge ont des ressources monétaires significativement plus faibles (tableau 7). Cependant le système social en place ne produit pas d'exclusion (Ailincal *et al.*, 2012) et les pratiques de redistribution au sein des réseaux de parenté permettent de prendre en charge et d'aider ces jeunes ménages.

Tableau 7. Corrélations des caractéristiques socio-économiques des ménages de la commune de Camopi

		Age_chef	Revenu
	N	256	257
Nb_p	rho Spearman	0,2057***	0,7860***
	p-value	<0,0001	<0,0001
	N		256
Age_chef	rho Spearman		0,3106***
	p-value		<0,0001

Note. Nb_p : nombre de personnes composant le ménage ; Age_chef : âge du chef du ménage

Les revenus issus des emplois salariés concernent directement 37 % des ménages du moyen Oyapock (ménages comportant au moins une personne ayant un emploi à plein-temps ou à mi-temps). Ce pourcentage est par contre seulement de 19 % dans le haut Oyapock. De manière générale, le taux d'emploi est faible dans la commune et seulement 14 % de la population en âge de travailler (18 à 65 ans) a un emploi. Le taux d'emploi est significativement plus faible dans le haut Oyapock (N = 244 ; Chi² test = 12,5489 ; df = 2 ; p = 0,0018) où seulement 7 % des personnes en âge de travailler ont un emploi contre 17 % dans le moyen Oyapock (N = 408). Ceci s'explique par le fait que les services de l'État et des collectivités, les principaux pourvoyeurs d'emplois⁶⁷ locaux, sont centralisés au bourg de Camopi. De plus, dans le moyen Oyapock, quelques initiatives entrepreneuriales naissent comme l'épicerie du bourg de Camopi et trois à quatre entreprises de transport en pirogue effectuant la liaison Saint-Georges/Camopi/Trois-Sauts.

⁶⁷ A titre indicatif, les principaux emplois salariés dans la communauté de Camopi sont piroguier, principalement pour la légion, la gendarmerie et le transport scolaire, employé de la mairie ou du conseil général, agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), agent d'entretien dans les écoles, le collège et la mairie, agent au Parc amazonien de Guyane, etc.

La création d'emplois pour les jeunes est une sollicitation importante de la part des habitants de la commune de Camopi. Les parents souhaitent que leurs enfants étudient et trouvent un travail dans la commune et la plupart des jeunes ayant fait quelques études espère trouver un travail. En effet, ces jeunes estiment en général leurs ressources monétaires faibles par rapport aux besoins qu'ils peuvent ressentir. Certains jeunes hommes aspirent également à une autonomie financière plus grande, les allocations familiales étant versées à la mère et eux ne pouvant bénéficier du RSA qu'à partir de 25 ans. D'autre part, pour ces jeunes qui ont en majorité une expérience de vie scolaire sur le littoral, les obligations liées à l'emploi du temps du travail salarié, telles que la ponctualité et la continuité sur l'année, sont moins contraignantes que pour les générations des plus de 45 ans. En effet, pour beaucoup de ces personnes plus âgées, il reste difficile de ne pas rythmer leur mode de vie sur la saison agricole ou de refuser une expédition de chasse avec un ami sous prétexte de devoir aller travailler. Cependant, en 2010, dans la commune de Camopi, le fait d'avoir un emploi salarié n'est pas corrélé avec l'âge de la personne en âge de travailler ($N = 686$; Mann-Whitney test = 26524,5 ; p -value = 0,5545). Les acteurs présents sur le terrain sont conscients de la nécessité de créer une dynamique d'activités économiques et d'emplois pour les jeunes de Camopi et si les processus sont lents, ils tendent cependant à se mettre en place. A titre d'exemple, en 2011, une antenne du Centre régional information jeunesse (CRIJ) é été mise en place à Camopi et emploie un jeune de la commune avec pour objectifs d'élargir les opportunités de formations professionnelles et d'emplois pour les jeunes.

1.4.3 Une circulation des liquidités cyclique et une gestion des budgets chaotique

La seule banque présente sur le territoire est la Banque postale. Le guichet de la Poste est situé dans le bourg de Camopi et ouvre depuis 2010 deux fois par mois. Avant cela, il n'ouvrait qu'une seule fois par mois, juste après le versement des prestations sociales. Il n'y a pas de distributeur bancaire dans la commune de Camopi et tous les habitants retirent donc leur budget de la quinzaine ou du mois le jour de l'ouverture de la poste. Il ne faut d'ailleurs pas trop tarder pour rejoindre la queue car les liquidités reçues par la poste peuvent vite s'épuiser. Les habitants du haut Oyapock doivent descendre au bourg de Camopi ou à Saint-Georges pour retirer de l'argent.

Les liquidités sont donc cycliques à Camopi. L'absence de distributeur et d'accès régulier à son compte en banque contraint à retirer de grosses sommes d'argent. Or, aucun

carbet ne ferme à clef ; il y a donc une tendance à dépenser cet argent rapidement. Juste après l'ouverture de la Poste et le virement des prestations sociales, les habitants font leurs courses, remplissent leur stock de carburant, font la fête, boivent, dépensent sans trop compter puis tendent à se serrer la ceinture en attendant les prochains virements. Ainsi, les trajets en pirogue pour se rendre aux abattis et les expéditions de chasse tendent à être plus fréquents la première quinzaine du mois.

Les commerces de proximité sont constitués uniquement de l'épicerie du bourg de Camopi, et de plusieurs épiceries assez onéreuses à Vila Brasil, dont l'achalandage varie fortement au cours du mois. Beaucoup d'habitants du moyen Oyapock descendent donc mensuellement à Saint-Georges faire leurs courses. Les pirogues effectuant le trajet Camopi/Saint-Georges sont presque quotidiennes. Le trajet est assez cher, 50 euros pour un aller simple du bourg de Camopi jusqu'à Saut Maripa, auxquels il faut ajouter 20 euros de taxi 4x4 pour rejoindre la ville de Saint-Georges. Pour rejoindre Oiapoque au Brésil avec un transporteur brésilien, le tarif est également de 50 euros. Au retour, le fret volumineux, souvent constitué de bidons d'essence, est payant. Par contre, les habitants du haut Oyapock ont des mobilités vers les villes du littoral moins importantes et la grande majorité des habitants du haut Oyapock ne vont à Camopi et à Saint-Georges qu'épisodiquement dans l'année. C'est un trajet nécessitant plusieurs jours, ils s'y rendent donc plutôt pendant les vacances scolaires. Leur accès aux biens de consommation et à l'alimentation importée est moindre et reste ponctuel.

Lorsqu'elles se rendent en ville, la majorité des familles y restent deux ou trois jours, plus si elles ont un pied à terre. Pendant leur séjour, les familles logent soit chez des connaissances ou chez de la famille, soit elles descendent à l'hôtel, ou encore établissent un campement à saut Maripa, un important saut situé en amont de Saint-Georges où des taxis circulent régulièrement.

Tous les commerces de Vila Brasil et l'épicerie de Camopi fonctionnent à crédit, avec un principe de « carnet » dans lequel les achats sont notés, ce qui permet aux clients de régler leurs comptes en temps voulu. Pour fonctionner, ce système demande une grande rigueur de la part du consommateur, qui doit savoir gérer son budget de tête, et de la part du commerçant, qui doit tenir ses carnets avec transparence. Cette rigueur n'est pas vraiment au rendez-vous et par conséquent de nombreux ménages sont fortement endettés auprès de certains commerçants de Vila Brasil. D'autre part, des habitants du haut-Oyapock ont été

amenés à donner des procurations sur leur livret à des commerçants du littoral afin de bénéficier de crédit et de faciliter le paiement de l'hébergement de leur enfants mineurs étudiant sur le littoral, ce qui n'est pas sans poser de problèmes de gestion et de transparence (Ailincai *et al.*, 2012).

Pour toutes ces raisons : difficultés à gérer un budget de manière autonome, revenus élevés du fait des aides sociales, accès aux liquidités cyclique et prix élevé des denrées, la gestion des ressources monétaires dans la commune de Camopi reste chaotique. Le niveau de revenu ne reflète donc pas forcément l'accès aux biens et aux services des ménages, la capacité de gestion du budget variant fortement d'un ménage à l'autre.

Cependant, la gestion des ressources monétaires semble s'améliorer. Les jeunes générations, les personnes ayant vécu sur le littoral et celles occupant ou ayant occupé un emploi, tendent à avoir une meilleure notion de l'argent et plus de facilités à gérer un budget. Il faut dire que la monétarisation est un phénomène encore récent dans la commune de Camopi et date seulement des années 1990, lors de la généralisation des aides sociales comme le RSA, remplaçant le Revenu minimum d'insertion (RMI). La gestion des ressources monétaires à l'occidentale nécessite donc un « apprentissage ». L'augmentation des besoins en biens de consommation et dépenses courantes est certainement responsable en partie de ce début de processus de rationalisation des ressources monétaires.

Je n'ai pas mené d'enquêtes détaillées sur les dépenses des ménages mais pendant les périodes d'observation et les discussions sur le terrain, les principaux postes de dépenses que j'ai identifiés sont, par ordre d'importance : le carburant et le matériel de navigation comme les barques aluminium et les moteurs, les divers produits de consommation courante, le transport pour se rendre à Saint-Georges et enfin l'électroménager et le matériel Hifi. La hiérarchisation des dépenses dépend de l'âge du chef de ménage et du nombre de personnes à charge. Par exemple, les jeunes générations aspirent à avoir accès à de nouveaux biens, tels que les ordinateurs portables et baladeurs MP3. Cependant, pour affiner la gestion des ressources monétaires des ménages de Camopi, une étude approfondie serait nécessaire.

Les Wayãpi et les Teko de la commune de Camopi sont donc des Amérindiens aux revenus élevés. Le niveau de revenu est fortement corrélé avec le nombre de personnes à charge et les jeunes ménages ont des ressources monétaires moindres. Les circulations vers les villes du littoral sont courantes, principalement pour les habitants du moyen Oyapock et sont fortement liées aux versements des prestations sociales et des salaires.

La gestion des budgets familiaux reste chaotique et la circulation des liquidités est cyclique et coordonnée en fonction des ouvertures de la Poste et du versement des prestations sociales. Si des changements sont perceptibles et qu'une logique économique semble émerger, dans leur majorité, les Amérindiens de Camopi restent assez loin de « *l'Homo oeconomicus* » et de la (ir) rationalité économique occidentale.

1.5 Conclusion. Une société amérindienne aisée, entre « modernité » et « tradition »

Ces quelques caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages de la commune de Camopi dressent le tableau d'une société jonglant entre « modernité et tradition »⁶⁸. Les Amérindiens wayãpi et teko maintiennent un lien fort avec les activités traditionnelles telles que l'agriculture itinérante sur brûlis mais ont également tout à fait intégré à leur mode de vie quelques caractéristiques de la société occidentale telle que l'accès à certains services, la disposition de revenus économiques ou encore l'accès à l'emploi pour les jeunes générations. La garantie de l'accès à des services comme l'eau potable et l'électricité et la qualité des services de santé et d'éducation sont dorénavant au cœur de leurs revendications. Leur localisation et leur fixité influencent l'organisation spatiale du territoire.

Il semble que les ménages de Camopi tentent de saisir les avantages que peut leur offrir la société française, tout en essayant de préserver leurs spécificités culturelles. Conjuguer modernité et tradition et aller dans un sens qui fasse avancer leur société est un défi de taille. Cela demande, entre autres, de réajuster leurs modes d'organisation de l'habitat. Dans la partie suivante, je propose d'étudier les dynamiques d'organisation contemporaine de

⁶⁸ Cette expression ne déprécie pas la « tradition » au profit de la « modernité ». Ces termes sont employés fréquemment par les Amérindiens eux-mêmes pour traduire leur dilemme social et parler des synergies et antagonismes entre leur société et la société occidentale.

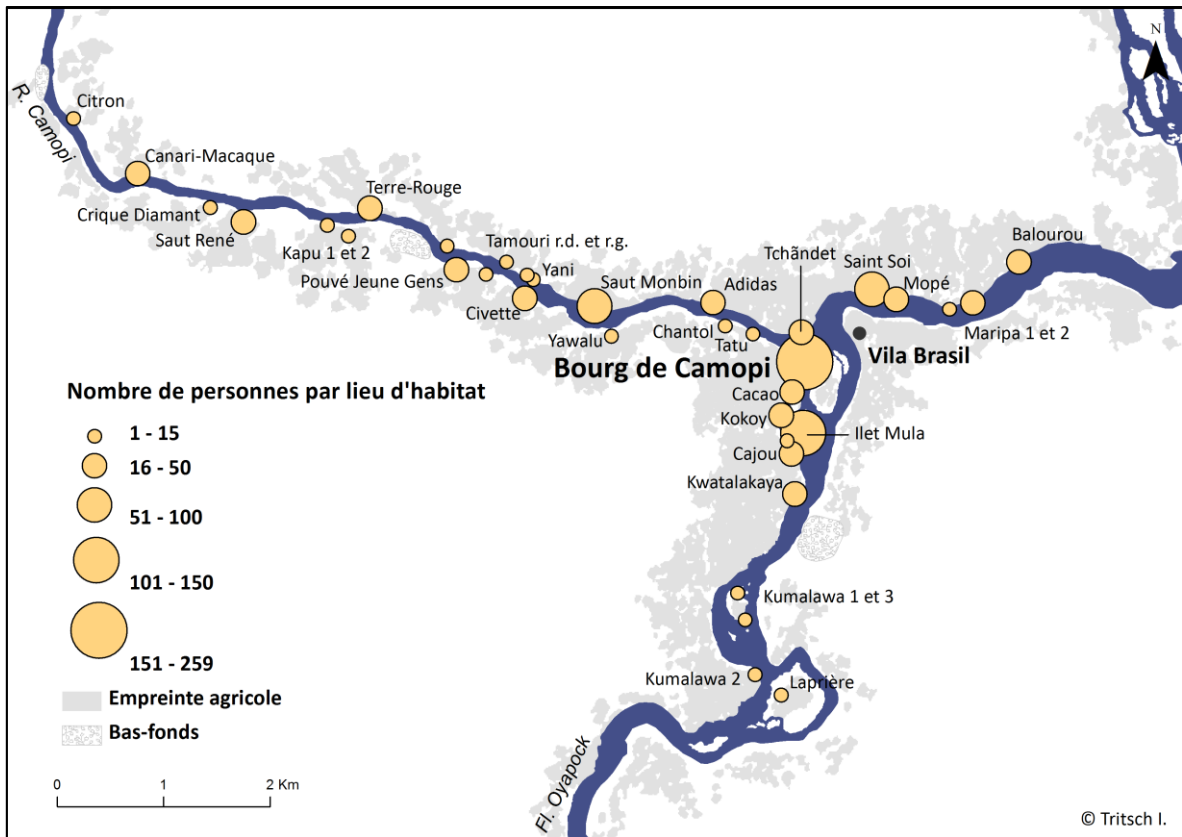
l'habitat des Wayāpi et des Teko et d'analyser la tendance à la multiplication des hameaux périphériques autour des bourgs en tant qu'adaptation à la concentration de l'habitat.

2. Organisation contemporaine de l'habitat : la multiplication des hameaux

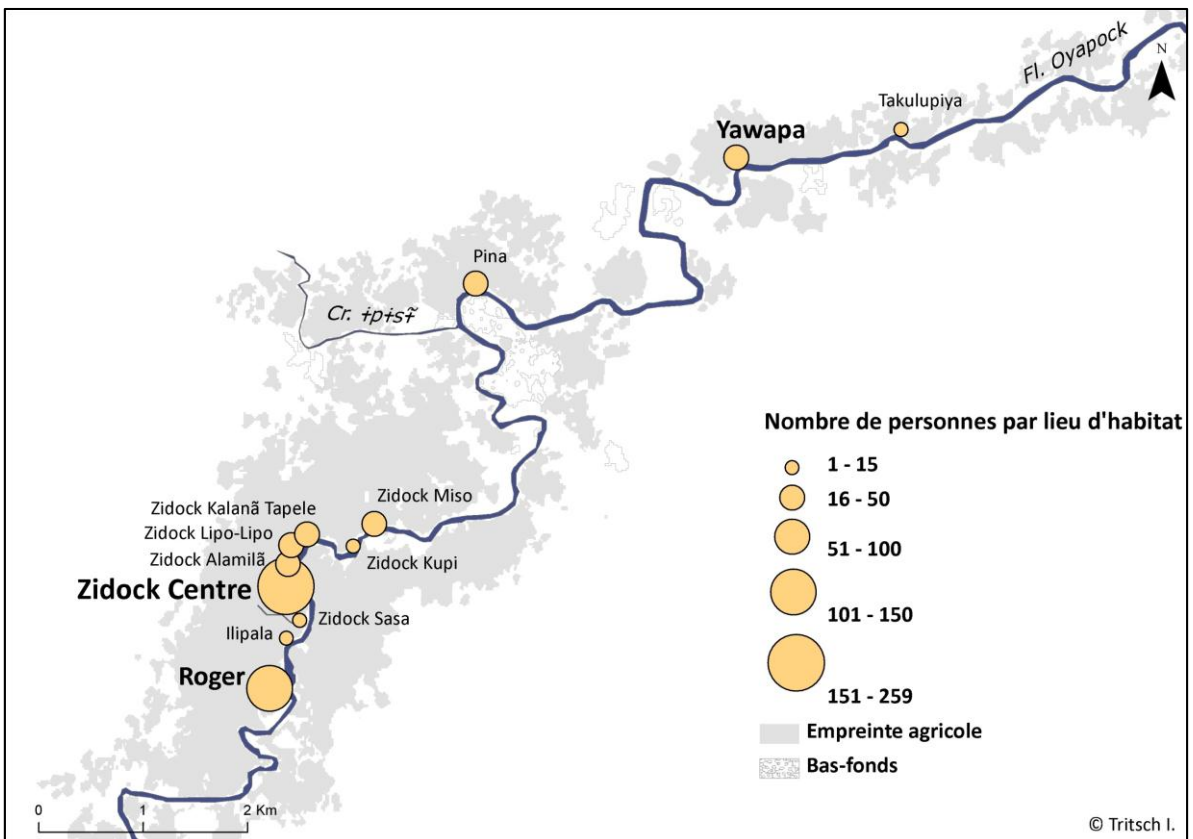
2.1 Une forte dynamique de dispersion de l'habitat

L'occupation du territoire a considérablement évolué depuis les années 90. Une forte dynamique de dispersion de l'habitat succède au processus de densification de l'habitat dans les bourgs. Les habitants sont aujourd'hui répartis dans 48 lieux d'habitat, 12 à Trois-Sauts et 36 à Camopi, bourgs compris (cartes 6 et 7). L'éclatement de l'habitat permet de redistribuer les zones de vie dans l'espace et par conséquent les zones d'exploitation des ressources naturelles.

La majorité de ces lieux d'habitat sont des petits hameaux qui ont été fondés le long des fleuves, autour des lieux où des services nationaux tels que l'éducation et la santé sont accessibles. Ces hameaux peuvent être très petits et certains ne comptent qu'un unique ménage, soit en moyenne sept personnes. C'est le cas de treize de ces hameaux. Ils ont pour la plupart été créés récemment et ont vocation à s'agrandir en accueillant le ménage des enfants lorsque ceux-ci se marieront.



Carte 6. Répartition des personnes et lieux d'habitat du moyen Oyapock



Carte 7. Répartition des personnes et lieux d'habitat du haut Oyapock

2.1.1 Structuration de l'habitat dans le moyen Oyapock, un espace partagé entre les Teko et les Wayãpi

Le bassin de vie du moyen Oyapock compte 35 hameaux situés le long du fleuve Oyapock et de la rivière Camopi dans un rayon de 0,2 à 8 kilomètres curvilignes du bourg de Camopi, soit 10 ± 3 minutes de trajet et un maximum de 27 minutes en pirogue. Certains de ces hameaux sont situés tout près du bourg et ne sont séparés que d'une ou deux minutes à pied du bourg. C'est par exemple, le cas des hameaux Cacao et Kokoy (carte 6). Pour un observateur externe, ils pourraient être assimilables à des « quartiers » du bourg de Camopi. Cependant les habitants les considèrent comme des hameaux et ceux-ci sont structurés à partir de liens familiaux précis. Huit hameaux sur les 35 sont accessibles à pied depuis le bourg de Camopi, deux le long de la rivière Camopi et les six autres en amont de Camopi, le long du fleuve Oyapock.

La dynamique d'éclatement de l'habitat dans le moyen Oyapock est relativement récente : en 1995, il n'y avait que neuf hameaux et la majorité des habitants était concentrée dans le bourg de Camopi. Aussi, moins d'un tiers (31 %) des hameaux datent d'avant 1995 et ont quasiment vingt ans. Plus de la moitié (55 %) ont été créés entre 1995 et 2006 et les 14 % restant ont été fondés après 2006 et ont donc, moins de six ans d'existence (carte 8 page 168).

La tendance de l'habitat sur le moyen Oyapock va vers un dépeuplement du bourg de Camopi au profit de la création de petits hameaux situés à proximité. En effet, en 2010 seulement 41 ménages vivent au bourg de Camopi, soit 259 personnes, ce qui représente 25,9 % des Amérindiens du moyen Oyapock. Presque un tiers des habitants se répartissent sur la rivière Camopi dans des hameaux teko (31,6 %), un quart (25,9 %) vivent en amont du bourg de Camopi sur le fleuve Oyapock dans des hameaux wayãpi, et les 16,6 % restant vivent sur le fleuve Oyapock en aval du bourg de Camopi, dans des hameaux wayãpi et des hameaux mixtes (figure 14).

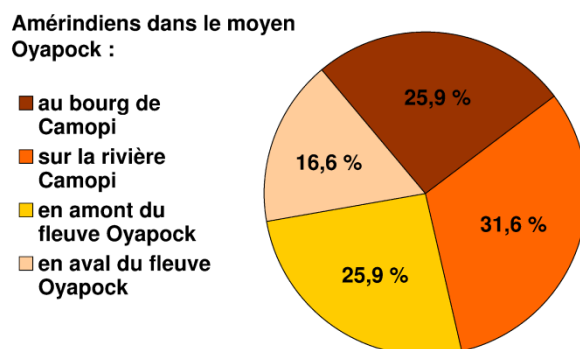
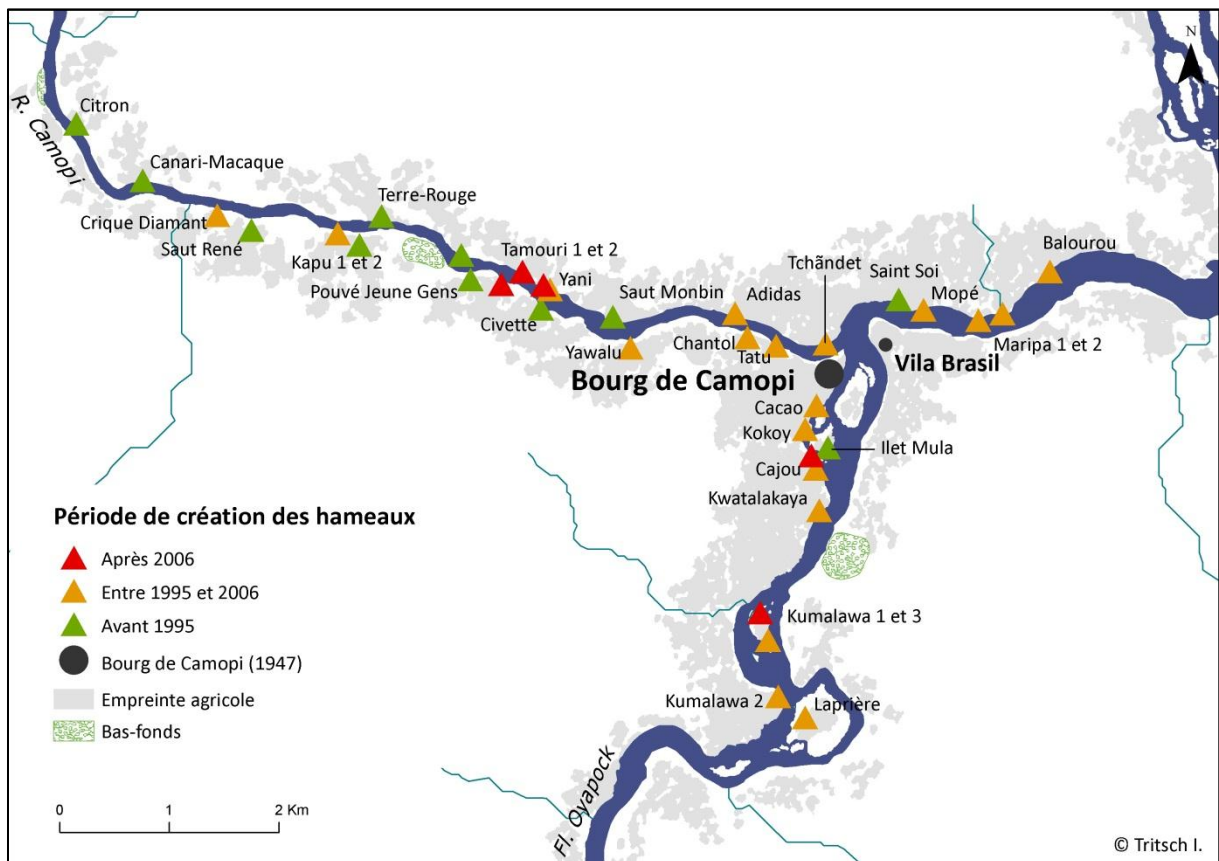


Figure 14. Répartition du lieu de résidence des Amérindiens du moyen Oyapock en 2010

La différenciation du territoire des Wayãpi et des Teko reste forte : la rivière Camopi est le territoire ancestral des Teko et l'amont du fleuve Oyapock est le territoire ancestral des Wayãpi. La partie du fleuve Oyapock située en aval du bourg de Camopi est mixte depuis longtemps et a une histoire⁶⁹ différente. Chaque ethnie a ses savoirs, histoires, ancêtres, mythes et légendes associés à ces territoires ancestraux, ce qui explique que l'habitat, mais aussi les terroirs agricoles et les territoires de chasse ou de pêche restent bien différenciés. Cette différenciation n'entrave pas les relations sociales entre les deux ethnies, qui, par ailleurs, se comprennent plutôt bien puisqu'elles parlent toutes les deux une langue maternelle de la famille linguistique Tupi-Guarani. Ces deux ethnies ont appris à vivre ensemble depuis les années 1950, lors de l'ouverture du poste administratif français de Camopi et ont depuis vécu les mêmes politiques publiques. Il semble d'ailleurs y avoir de plus en plus de mariages mixtes, ces deux ethnies évoluant ensemble depuis les bancs de l'école. A titre indicatif, en 2010, 174 personnes ont un parent wayãpi et un autre teko, ce qui représente 11 % de la population amérindienne de la commune. La filiation étant patrilinéaire, c'est-à-dire fondée sur l'ascendance paternelle, les enfants sont en général rattachés à l'ethnie du père.

⁶⁹ La partie du fleuve située en aval du bourg de Camopi a d'abord été occupée par la mission jésuite de Sainte-Foy de Camopi (1740-1763) regroupant plusieurs ethnies amérindiennes autres que les Wayãpi et Teko. Dans les années 1880-1910, elle a été occupée par les Wayãpi, puis par les Teko à partir des années 1938 (Grenand, 1982 ; Davy *et al.*, 2012) (cf. chapitre 3).

L'éclatement de l'habitat est plus prononcé sur la rivière Camopi : vingt hameaux y ont été fondés, avec 17 ± 6 habitants par hameau (min = 5, max = 53). Sur le fleuve Oyapock, il y a un peu moins de hameaux et ceux-ci sont par contre plus peuplés : on y trouve 15 hameaux avec 28 ± 18 habitants par hameau (min = 5, max = 122). Cette différence peut être attribuée à des faits historiques et culturels : les Teko ont toujours été une population amérindienne très mobile (Davy *et al.*, 2012). Ils ont depuis longtemps maintenu un habitat plus éclaté, avec plusieurs hameaux ayant plus de 17 ans (carte 8) et dont certains, comme le village Civette, ont plus de 40 ans (Brailly, 2010). La dynamique d'éclatement de l'habitat wayãpi est, quant à elle, plus tardive et seul un hameau, Ilet Mula, a plus de 17 ans (carte 8). Ilet Mula est d'ailleurs un hameau bien plus ancien et n'a pas loin de 40 ans. Les autres hameaux wayãpi ont été fondés plus récemment, en majorité dans les années 2000.



Carte 8. Période de création des hameaux du moyen Oyapock

Des faits historiques, comme l'abandon d'un village suite au décès de son chef, sont également importants pour comprendre l'évolution de la structuration de l'habitat. Ainsi, en 1992, le décès du chef Teko Monpéra, dont le dernier village avait été fondé au bourg de

Camopi proche des infrastructures françaises, a été un fait structurant dans la dynamique d'éclatement de l'habitat des Teko. En effet, après son décès, le village s'est vidé progressivement et une partie de ses habitants a décidé de réinvestir la rivière Camopi (Brailly, *op. cit.*). Ceci explique en partie la dynamique « précoce » d'éclatement de l'habitat sur la rivière Camopi à partir des années 1990. La même situation s'est produite chez les Wayãpi, mais en sens inverse. Le chef Eugène Jean-Baptiste opposait une résistance envers la concentration de l'habitat autour du bourg de Camopi et avait maintenu un gros village à quelques heures en amont du bourg. Son décès en 1977 et l'abandon de son village, le village de Masikili, a amené ses habitants à s'installer à Ilet Mula, proche du bourg de Camopi. Depuis, beaucoup de ces habitants sont restés à Ilet Mula qui est un hameau fortement peuplé comptant 122 habitants (voir chapitre 3).

2.1.2 Structuration de l'habitat dans le haut Oyapock

Dans le haut Oyapock, l'évolution de la structuration de l'habitat est quelque peu différente de celle du moyen Oyapock. L'habitat est historiquement plus éclaté, avec dès les années 1970, une structuration de l'habitat en trois villages, Roger, Zidock et Pina, correspondant à la migration en Guyane de groupes locaux wayãpi différents (voir chapitre 3). Le village de Zidock a toujours été le plus peuplé et dans sa thèse en 1980, Pierre Grenand (1982) estime à 120 le nombre d'habitants du village de Zidock, 65 à Roger et 33 à Pina. Ces trois villages ont depuis évolué en parallèle et les hameaux créés plus récemment sont le fruit de la scission de ces trois villages. Neuf hameaux ont ainsi été créés et aujourd'hui les habitants du haut Oyapock sont répartis en douze lieux d'habitat (carte 9 page 171).

Au milieu des années 1980, une scission du village de Pina a créé le hameau de Yawapa, situé en aval à cinq kilomètres le long du fleuve. Ce hameau a été divisé à son tour, plus récemment lors de la création du hameau de Takulupiya à 1,6 kilomètre en aval de Yawapa. Mais c'est l'éclatement du village de Zidock qui est le plus important. Par simple accroissement naturel, ce village comptait 250 habitants en 2000 (Grenand et Grenand, 2000) et a scissionné en sept hameaux périphériques situés tout autour de Zidock. Ces hameaux sont tous regroupés dans une distance maximale de 1,5 km le long du fleuve, avec un temps de trajet moyen pour rejoindre Zidock de trois minutes. Tout comme au bourg de Camopi, ils sont semblables à des « quartiers » de Zidock. Cependant, malgré les nombreuses scissions du village central de Zidock, celui-ci reste le village le plus peuplé du haut Oyapock, comptant 158 habitants en 2010, soit 28,4 % de la population du haut Oyapock. Il est suivi de près par

le village de Roger qui n'a pas scissionné, avec 131 habitants (23,6 %) alors que Pina ne compte que 40 habitants, soit à peine 7,2 % de la population. Le reste de la population, soit 40,8 %, vit dans des hameaux créés autour de ces trois villages (figure 15).

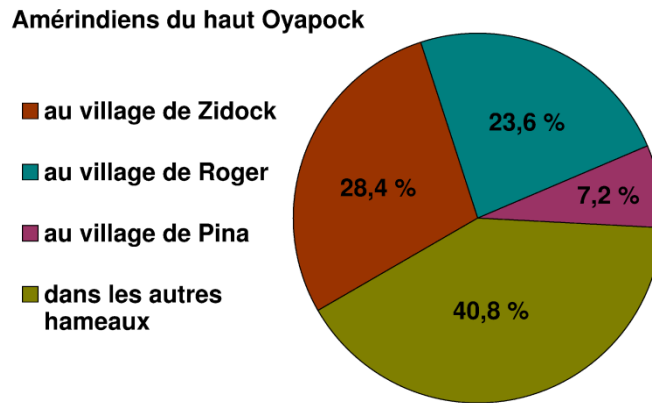
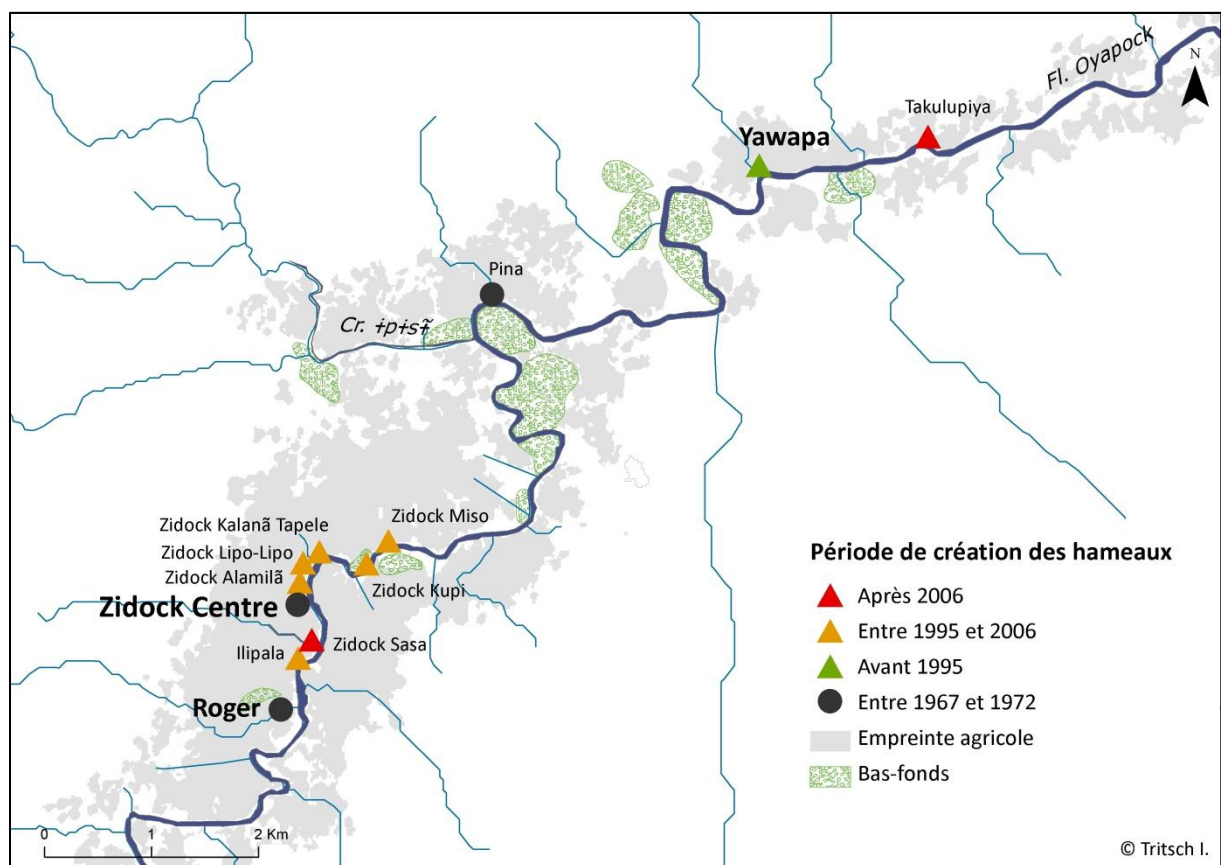


Figure 15. Répartition du lieu de résidence des Amérindiens du haut Oyapock en 2010

L'éclatement et la répartition des lieux d'habitat dans le haut Oyapock n'est pas homogène du fait du fort regroupement des hameaux autour du village de Zidock. Ainsi, 63 % de la population du haut Oyapock réside au village de Zidock ou dans les hameaux périphériques de ce village, soit 356 personnes. Dans ces hameaux périphériques, sans prendre en compte le village de Zidock, le nombre d'habitants par hameaux est de 28 ± 17 personnes. Pour les autres hameaux (Pina, Yawapa et Takulupiya), le nombre d'habitants par hameau est de 24 ± 18 habitants. Ces nombres sont proches de ceux du moyen Oyapock⁷⁰, où il y a, pour rappel, 28 ± 18 habitants par hameau sur le fleuve Oyapock et 17 ± 6 habitants par hameau sur la rivière Camopi.

⁷⁰A noter cependant que les chiffres du nombre d'habitants par hameau dans le haut Oyapock ne prennent en compte ni le village de Zidock, ni le village de Roger, qui, à eux deux, comptabilisent 289 habitants. Or, en prenant en compte ces deux villages et donc la totalité des lieux d'habitat du haut Oyapock, soit 561 personnes se répartissant dans 12 lieux d'habitat, on obtient une moyenne de 46 ± 31 personnes par lieu d'habitat. En faisant de même dans le moyen Oyapock, c'est-à-dire en comptant le bourg de Camopi et ses 259 habitants, on obtient une moyenne de 28 personnes par lieu d'habitat. En observant le territoire à cette échelle plus large, le nombre d'habitants par lieu d'habitat est donc supérieur dans le haut Oyapock. Pour mémoire, les travaux de Grenand et Grenand (2000) (chapitre 3) établissent une moyenne approximative de 50 personnes par village amérindien entre le XIX^e siècle et les années 1980.

Les lieux d'habitat du haut Oyapock sont répartis le long du fleuve dans un rayon de 0,2 à 12,7 kilomètres curvilignes de Zidock, soit en moyenne 13 ± 10 minutes de trajet en pirogue et jusqu'à 45 minutes au maximum. Cependant, étant donné qu'il existe trois petites écoles dans le haut-Oyapock, Zidock ne constitue pas un unique pôle d'attraction dans le haut Oyapock comme peut l'être le bourg de Camopi regroupant tous les services. En considérant les déplacements à partir des trois villages où des écoles ont été ouvertes, les lieux d'habitat sont situés en moyenne à 6 ± 4 minutes de trajet, et jusqu'à 20 minutes de pirogue au maximum. Ainsi, du fait de la décentralisation de l'éducation, dans le haut Oyapock, les ménages résident significativement plus près des villages dotés d'une école que dans le moyen Oyapock ($N = 123$; Mann-Whitney test = 3021 ; p-value = 0,01532). Cependant, les écoles de Yawapa et de Roger ayant été créées récemment, il est difficile de savoir si elles ont eu un rôle dans la structuration actuelle de l'habitat.



Carte 9. Période de création des hameaux du haut Oyapock

Finally, despite different historical structuring of the habitat between the middle and the high Oyapock, the organization of the habitat today follows similar trends, with a strong dynamic of dispersal of the structured habitat around the town of Camopi and Zidock. In fact, the majority of hamlets created recently in the high Oyapock are located around Zidock. These hamlets form an important grouping of hamlets, similar to the constellation of hamlets created directly upstream of the town of Camopi. The number of inhabitants per hamlet is low and the maximum population of the places is 259 inhabitants in the town of Camopi, 158 in Zidock and 131 in Roger.

La phase de concentration de l'habitat autour des bourgs, initiée dans les années 1960 pour accéder aux services étatiques tels que l'éducation et la santé (cf. chapitre 3), laisse donc place à un mouvement contraire d'éclatement de l'habitat.

2.1.3 Des zones d'habitats éclatés mais un processus de densification de l'habitat difficile à limiter

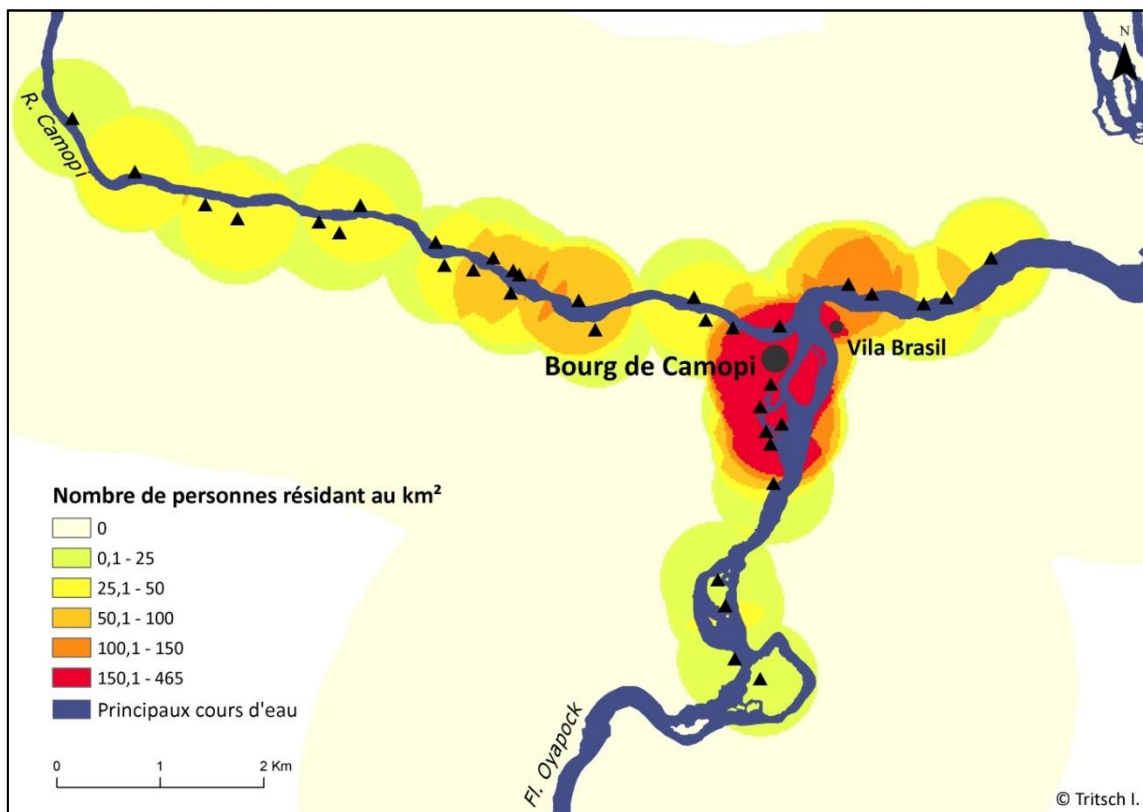
Nevertheless, the dispersal of the places of habitat remains spatially limited by the need to maintain a relatively quick access to services such as education and health. As we have already seen (chapter 4, part 1.2), the access and the quality of these two services are, in our days, at the heart of the concerns of the population and represent, since the 1960-70s, structuring factors in the organization and occupation of the territory. Only, today, the displacements are facilitated by the generalization of the outboard motor which opens the possibility of a radiation around the towns more easily and more quickly.

All hamlets are therefore located on the banks of the water courses within a maximum radius of a dozen kilometers from the towns of Camopi and Zidock. In fact, the displacements to go to school being daily, the places of habitat must remain relatively close to the school, and if possible be served by school transport. Only people of a certain age who no longer have children to care for, can envisage establishing their main residence far from the towns. Moreover, just near these towns, one finds a high density of hamlets. The pattern of dispersal of the habitat is therefore not homogeneous and it would seem that the population continues to be even more strongly concentrated around the towns.

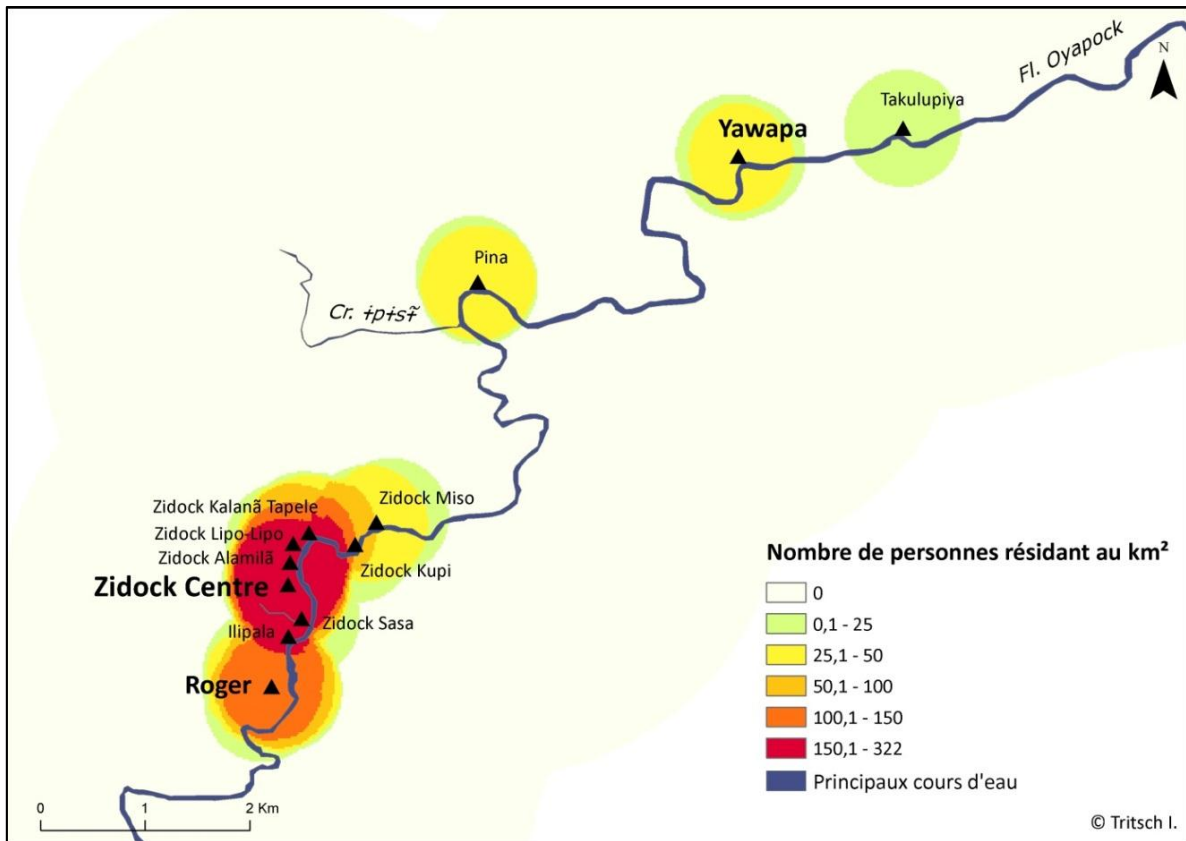
L'analyse locale du nombre d'habitants par kilomètre carré traduit bien ce phénomène. Les cartes 10 et 11 mettent en évidence des densités de population bien plus importantes autour des bourgs de Camopi et Zidock avec plus de 150 habitants au kilomètre carré. Dans ces zones, la pression sur l'espace est forte.

Pour ces raisons, le processus d'éclatement de l'habitat atténue, mais ne met pas fin au processus de concentration de la population autour des bourgs. La population est certes répartie dans une multitude de petits hameaux faiblement peuplés, mais ces hameaux sont très proches les uns des autres et présentent un gradient de concentration positif à mesure que l'on se rapproche des bourgs. Ainsi, dans le moyen comme dans le haut Oyapock, des zones fortement peuplées entourent le bourg de Camopi et de Zidock.

La dynamique d'organisation de l'habitat peut donc être caractérisée par un mouvement d'éclatement, mais ce mouvement est spatialement limité par l'accès aux services étatiques et ne permet que partiellement de limiter les processus de densification de la population. D'autant plus que ce mouvement d'éclatement de l'habitat s'inscrit dans un contexte d'augmentation démographique.



Carte 10. Nombre de personnes au km² dans le moyen Oyapock : la densification de l'habitat autour du bourg de Camopi



Carte 11. Nombre de personnes au km² dans le haut Oyapock : la densification de l'habitat autour du bourg de Zidock

2.2 L'organisation de l'habitat dans le bourg de Camopi, une zone « saturée »

Dans le bourg de Camopi et dans certains hameaux situés à proximité du bourg comme les hameaux d'Ilet Mula, Kokoy et Cacao, la majorité des habitations amérindiennes a laissé la place à des logements sociaux⁷¹, habitations en bois semi-fermées, nommés « Logements évolutifs sociaux » (photo 9). L'idée de construire des logements sociaux pour les Amérindiens de Camopi remonte aux années 1980. En effet, selon les normes standard françaises du logement, toute habitation qui n'est pas pourvue en eau et en électricité est

⁷¹ Ces logements sociaux sont des carbets construits en kit, faits de bois et d'un sol en béton. Ils sont semi-fermés, d'environ quatre mètres sur six, montés sur pilotis et comptent un étage mansardé sous un toit de tôle. Le rez-de-chaussée dispose d'une salle de bain, comprenant un cabinet de toilette et une douche, et d'un évier de cuisine, avec un espace dédié à un élément électroménager comme une gazinière, mais aussi d'une pièce fermée, avec verrou. Ces logements sont disposés le long d'allées cimentées. Les Amérindiens sont propriétaires de ces logements, qu'ils ont achetés environ 2 000 euros, prélevés directement sur les aides sociales qui leur étaient versées.

classée comme logement insalubre. Plusieurs plans d'« amélioration » de l'habitat amérindien se sont succédés dans la commune depuis cette période, mais le plus important a été mené au bourg de Camopi à partir de 2000, avec la construction d'un parc de quatre-vingts Logements évolutifs sociaux dans la cadre du programme « Résorption de l'habitat insalubre » (Brailly, 2010).



Photo 9. Les logements sociaux du bourg de Camopi

Ces logements sociaux du bourg de Camopi ont été conçus en se souciant peu des caractéristiques du mode de vie amérindien : les logements sont très proches les uns des autres, offrant peu d'intimité, et leur attribution n'a pas toujours respecté le principe de regroupement des familles. Les problèmes de voisinage et les plaintes liées au bruit sont donc nombreux. De plus, ils n'ont pas de véritable jardin et très peu de place pour construire un « carbet-cuisine » extérieur (voir description partie suivante). Or, sans carbet-cuisine pour faire un feu, il est difficile de faire du boucané, de préparer du cachiri et de la cassave. Les familles tentent donc tant bien que mal de construire un petit carbet bâché dans le peu d'espace libre situé à proximité de leur logement social.

Par ailleurs, une partie des logements sociaux du bourg de Camopi n'ont pas d'accès direct au fleuve. Les ménages n'habitant pas au bord du fleuve n'ont pas de lieu pour stocker leur matériel fluvial : barque aluminium et moteur. Or, les vols de barques et de moteurs sont nombreux à Camopi du fait de l'activité aurifère illégale et de la présence de nombreux

orpailleurs clandestins dans la région. Il est inconcevable de laisser une barque alu, même sans moteur, sans surveillance plusieurs nuits au ponton du bourg de Camopi. La pénibilité du transport des moteurs à dos d'homme jusque dans les logements sociaux du bourg entraîne des difficultés à avoir une pirogue pour beaucoup de familles qui résident au bourg loin du fleuve. Ces familles dépendent donc des autres pour se déplacer sur le fleuve. Ainsi au bourg de Camopi, plus d'un tiers des habitants se déplacent uniquement à pied, alors que dans le reste de la commune ce pourcentage est bien plus faible (17 %) (tableau 8).

Tableau 8. Moyen de transport des ménages de la commune de Camopi en 2010

	Pied	Pirogue	Non renseigné
Bourg de Camopi	15 (37 %)	16 (39 %)	10 (24 %)
Moyen Oyapock	25 (15 %)	120 (73 %)	19 (12 %)
Commune de Camopi	43 (17 %)	191 (74 %)	23 (9 %)

Parallèlement à cela, il existe une pénurie de logement sur le bourg de Camopi pour les personnes extérieures à la commune (instituteurs, professeurs, gendarmes, etc.). Avec l'ouverture du collège, de nombreux professeurs sont arrivés alors que les logements destinés à les accueillir n'étaient toujours pas prêts. La possibilité pour les Amérindiens de louer leurs logements sociaux à ces personnes a donc participé aux processus de dépeuplement du bourg. Pour cette raison, la création massive de logements sociaux dans les années 2000 a induit une vague amérindienne de départ du bourg de Camopi à la suite de la réception des logements sociaux et de leur mise en location. Ces ménages ont soit fondé un nouveau hameau, soit rejoint le hameau d'une partie de leur parenté. D'autre part, le fait qu'une partie des logements sociaux soit maintenant occupée par des personnes « extérieures » et non amérindiennes, augmente d'autant plus les problèmes d'intimité liés à la proximité des logements et ne facilite en rien leur appropriation⁷² par les ménages qui continuent à y vivre. Quelques logements sociaux sont également inhabités. Les ménages ne souhaitent pas y vivre mais refusent de les louer pour plusieurs raisons : soit ils souhaitent garder un pied à terre dans le bourg, soit ils ont des proches qui résident à côté de ce logement et ne veulent pas leur

⁷² Les habitants se sont mieux appropriés les logements sociaux construits dans les hameaux périphériques au bourg comme Kokoy et Ilet Mula car ils ont été construits à l'emplacement qu'ils souhaitaient. Ils ont été disposés en demi-cercle, conservant l'ambiance du hameau, et chaque logement appartient à un membre de la même famille élargie.

imposer un voisin « étranger », ou encore tout simplement ils n'en éprouvent pas le besoin financier.

La zone d'habitat du bourg de Camopi apparaît donc comme « saturée » aux yeux des Amérindiens, avec une ambiance sociale pesante du fait de la grande proximité des logements, du faible espace extérieur dont ils bénéficient et de l'éloignement du fleuve. Cette structuration de l'espace ne correspond pas au mode de vie amérindien et cela a fortement contribué au dépeuplement du bourg au profit de la création de nouveaux hameaux périphériques le long des fleuves. Finalement, de nos jours, le bourg de Camopi qui était censé réunir et sédentariser les Amérindiens et devenir une petite ville guyanaise, semble revenir à sa structuration des années 1950, lorsqu'il ne regroupait que les services de l'État et ses fonctionnaires non-amérindiens : un bourg administratif.

2.3 Organisation des hameaux, un mode d'habitat plus traditionnel

2.3.1 Organisation de l'habitat dans les hameaux

La vie dans les hameaux permet de se recentrer sur la famille, de se rapprocher d'un mode de vie plus traditionnel et de bénéficier d'une meilleure accessibilité aux ressources naturelles.

Plusieurs carbets composent les hameaux qui sont organisés de façon concentrique : les carbets d'habitation, le carbet cuisine et le carbet d'accueil et de fête sont centraux et situés au bord du fleuve. Les hameaux sont entourés d'abattis accessibles à pied, situés dans un rayon d'environ un kilomètre, puis des aires de parcours de chasse. Les hameaux sont arborés, les arbres produisant des fruits et baies comestibles étant conservés et quelques fruitiers plantés (photo 10). Un petit « jardin de case » entoure les habitations avec des espèces fruitières, condimentaires, médicinales et magiques, c'est à dire servant à protéger le village et ses habitants. L'accès au fleuve est agencé et en général agrémenté d'un ponton.

Le carbet cuisine est le carbet où se fait la transformation et la préparation des aliments. C'est une construction incontournable pour chaque ménage. Ce carbet peut être collectif et servir à plusieurs ménages d'une même famille étendue. C'est une construction légère, ouverte, qui peut être mitoyenne au logement, construite de plain-pied sur la terre battue. Elle accueille le feu, de nombreux ustensiles de cuisines et divers instruments de préparation du manioc amer. C'est notamment dans ce carbet que l'on trouve l'auge dans

laquelle les femmes râpent les tubercules de manioc et la platine placée au-dessus du feu sur laquelle elles étalent la farine de manioc pour faire la cassave.



Photo 10. Vue d'ensemble de deux hameaux de la rivière Camopi, hameaux Canari-Macaque (à gauche) et hameau Civette (à droite). Octobre 2011

Le carbet cuisine est un haut lieu de socialisation familiale. Au lever, la femme va raviver les braises du ménage. Pendant qu'elle prépare le café ou le *takaka*, une boisson d'amidon de manioc consommée le matin, les membres de la famille se réunissent autour du ménage et se réchauffent. C'est l'endroit des premières rencontres quotidiennes. C'est aussi le lieu où, après l'école, les enfants et en particulier les filles, du fait des activités culinaires, observent, visualisent, assimilent et apprennent leurs futures activités d'adultes. Le soir, les parents ou les anciens y racontent leurs histoires (Brailly, 2010).

Le carbet-cuisine peut aussi être un lieu de socialisation avec les autres membres de la communauté. En effet, dans beaucoup de hameaux, les fonctions de carbet cuisine et de carbet d'accueil/fête sont rassemblées sous la même construction. Quand ce n'est pas le cas, le carbet d'accueil et de fête est une construction ouverte qui ressemble en tout point au carbet cuisine. Il est employé de manière collective et est réservé pour les fêtes agrémentées par le *cachiri*.

Dans certains hameaux, on peut également rencontrer diverses constructions annexes, telles que les carbets de stockage. Ce sont des constructions fermées, souvent avec verrous, construites à côté de l'habitation principale. On y garde du matériel, des outils ou encore de l'essence. Ce genre de construction n'existait pas il y a trente ans et exprime la tendance actuelle à capitaliser des biens, à l'image du congélateur qui permet de conserver la viande

qui n'est pas mangée immédiatement. Les vols récurrents de coques en aluminium, de moteurs et de matériel ont également encouragé la construction de ce type de bâtiment (*ibid.*).

2.3.2 Les relations de parenté au cœur de la structuration de la vie dans les hameaux

La tranquillité de la vie dans les hameaux, recentrée sur la famille élargie et associée à la proximité des ressources naturelles sont les principaux attraits de la vie dans les hameaux. Ces aspects ont motivé de nombreuses familles à quitter le bourg pour fonder un nouveau hameau ou rejoindre un hameau de leur parenté.

L'encadré 6 précise les modalités de la structuration de l'habitat selon la parenté, en proposant une analyse des relations de parenté liant les ménages d'un même hameau. Il démontre qu'aujourd'hui encore les relations de parenté sont structurantes dans l'organisation de l'habitat des Wayāpi et des Teko, y compris dans les hameaux récemment créés. Ainsi, dans la commune de Camopi, sans compter les bourgs de Camopi et de Zidock, $98 \pm 2\%$ des relations entre les ménages résidant dans un même lieu d'habitat sont des relations de parenté. Ceci en prenant en compte les relations de parenté intergénérationnelles.

La structuration de l'habitat dans les hameaux obéit préférentiellement aux règles de résidence uxorilocale⁷³. Les ménages sont construits autour d'un chef de village, homme fondateur du hameau, de ses filles et de ses gendres. Cependant la règle est souple et la majorité des hameaux comptent à la fois des ménages uxori locaux et des ménages viri locaux (61%, soit 19 hameaux), avec tout de même, dans chaque hameau, une grande proportion de ménages uxori locaux. L'habitat n'est totalement matrilocal que dans 29 % des hameaux. Certains hameaux sont même totalement patri locaux, c'est-à-dire habités uniquement par le chef, ses fils et ses brus (10 %, soit trois hameaux). De manière générale, les chefs de hameaux cherchent à garder leurs filles et à attirer leurs beaux-fils, mais aussi à maintenir leurs fils et un hameau plein de vie et d'enfants est très apprécié.

⁷³ La résidence d'un couple est uxori locale, opposée au terme viri local, lorsqu'elle est située dans de résidence des parents de la femme. L'habitat est alors matrilocal, et dans le cas contraire patri local (CNRTL, 2012).

Encadré 6. L'analyse des relations de parenté entre les ménages d'un même lieu de résidence

J'ai étudié les relations de parenté liant les ménages d'un même hameau en faisant des combinaisons deux à deux des relations de parenté liant les membres composants les ménages d'un même lieu d'habitat. Cette analyse prend en compte les relations de parenté entre quatre générations habitant dans des ménages différents : l'ego et son conjoint, leurs frères et sœurs, leurs parents, leurs enfants et également leurs grands-parents et petits-enfants (voir chapitre 2 pour plus de détails sur l'analyse des relations de parenté). Les résultats confirment le fort lien de parenté liant les ménages résidant dans un même hameau. Dans le moyen Oyapock, $82 \pm 10 \%$ des relations entre les ménages résidant dans un même hameau sont des relations de parenté directe. Par contre, pour le bourg de Camopi, ce taux n'est que de 14% .

Dans le haut Oyapock, les résultats sont moins marqués : le taux est de $62 \pm 11 \%$ de relation de parenté directe entre les ménages du haut Oyapock (non compté le village central de Zidock) et 23% de relation de parenté entre les ménages résidant au village de Zidock centre. Ceci s'explique par le fait que dans les lieux de résidence anciens tels que les villages de Roger, de Pina et de Yawapa mais aussi d'Ilet Mula, les relations de parenté s'établissent sur plus de quatre générations directes. Les hameaux regroupent de nombreux cousins, oncles, grands oncles, etc. Or, les analyses deux à deux issues de ma base de données ne prennent pas en compte ces relations de parenté très élargies. Ces données sont surtout pertinentes pour les hameaux créés récemment.

De façon à prendre en compte les relations de parenté intergénérationnelles liant les ménages, j'ai refait les analyses en reconstituant les généalogies des personnes vivantes. Je n'ai pas traité le cas de Camopi bourg, qui rassemble de nombreux ménages tant wayãpi que teko sans distinction selon les relations de parenté, ni celui du village de Zidock centre. En effet, l'étude des relations de parenté à Zidock est très complexe car c'est un village qui dès les années 1980 comptait une centaine d'habitants et qui dans les années 1970 a servi de premier point de chute pour les groupe locaux wayãpi émigrant du Kouc (Grenand, 1982). Ainsi, il faudrait établir une généalogie très ancienne pour comprendre les liens entre les ménages, ce qui serait possible grâce au travail réalisé par Pierre Grenand, mais n'est pas l'objectif de cette thèse.

Cette analyse permet de mettre en évidence que $98 \pm 2 \%$ des relations entre les ménages résidant dans un même lieu d'habitat sont des relations de parenté. Ceci pour la totalité de la commune de Camopi, non compté les bourgs de Camopi et de Zidock. Par ailleurs, 89% des lieux d'habitat sont constitués de ménages appartenant à 100% à une même famille élargie. Dans les autres lieux d'habitat, les ménages appartiennent également en majorité à une même famille élargie, mais des ménages « alliés » y sont également installés sans avoir de relations de mariage ou de filiation (ex. le village Tamouri rive gauche).

2.3.3 Les facteurs incitatifs à la création de nouveaux hameaux

Les choix amenant à la création d'un nouvel hameau sont complexes et ne sont pas limités à la volonté de quitter le bourg pour améliorer son cadre de vie ou de vivre à proximité de ses proches. Le fondateur d'un nouveau hameau peut autant être issu du bourg que d'un autre hameau où il vit déjà entouré de sa famille élargie. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer la création d'un nouveau hameau :

- les disputes, jalousies, problèmes de nuisances au sein de la famille ou du voisinage, tout comme les mésententes avec le chef du village ou une contestation de son autorité, peuvent encourager un ménage à partir fonder son hameau entraînant alors ses partisans ou une partie de sa parenté ;
- la diminution de la disponibilité en recrû forestier âgé pour pratiquer l'agriculture sur brûlis autour du hameau peut également motiver un ou plusieurs ménages à quitter le hameau pour en fonder un autre. Ceci arrive surtout dans les hameaux anciens ou ayant atteint un grand nombre de ménages ;
- un désir d'indépendance vis-à-vis du père de l'épouse peut également motiver un jeune homme à fonder son propre hameau.

Ces raisons peuvent motiver un chef de ménage à quitter toutes les sources de confort comme l'eau, électricité, un hameau structuré autour de plusieurs carbets, d'un ponton, etc., pour partir fonder un nouveau hameau (Brailly, 2010).

Les nouveaux hameaux sont alors créés sur les terroirs agricoles des ménages : un ou plusieurs abattis ont été ouverts sur la zone et un carbet temporaire a d'abord été installé faisant office d'habitation de culture. Peu à peu le site est structuré jusqu'au jour où le fondateur du hameau s'y installe de manière permanente, rejoint ensuite par une partie de son réseaux de parenté ou d'alliance (photo 11). Plusieurs autres critères sont pris en compte pour choisir le lieu d'un nouveau hameau :

- la présence d'une crique est essentielle, afin d'avoir accès à de l'eau de qualité pour les préparations culinaires. Elle participe également à l'agrément du terrain ;
- le caractère esthétique du lieu, c'est-à-dire un lieu salubre, situé en hauteur afin d'éviter tout risque d'inondation et si possible avec un bel accès au fleuve. Les terrains donnant sur un saut ou du moins sur des roches sont très appréciés. Ce sont des lieux de baignades qui font la joie de la famille et spécialement des enfants ;

- la proximité d'autres hameaux appartenant au même réseau de parenté et d'alliance,
- l'histoire du lieu avec d'une part une influence de la localisation des hameaux des ancêtres et d'autre part l'origine mythique ou non du lieu. La présence d'esprit mauvais sur un site n'encouragera pas à venir y installer un hameau ;
- lorsque le fondateur du hameau a des enfants à charge, pour devenir un lieu de résidence principale, le hameau doit être situé à une distance raisonnable de l'école.



Photo 11. Création d'un nouveau hameau sur la rivière Camopi. Trois abattis ont déjà été ouverts et peu à peu le site et les carabets d'habitation se structurent. Novembre 2011

A la mort du chef du hameau, un de ses descendants, important et reconnu, prend sa relève. Il s'agit en général d'un homme, du fait de la société patrilinéaire. Mais dans certains hameaux teko de la rivière Camopi, c'est l'autorité féminine qui prime et deux femmes sont devenues chefs de villages à la mort de leur époux, montrant un certain caractère matrilineaire chez les Teko. Il y a encore quelques décennies, le décès du chef du hameau entraînait la destruction de son habitation, voire même l'abandon du village pour en fonder un autre (Grenand, 1982, Maurel et Navet, 1999). Aujourd'hui, comme je l'ai mentionné, entre l'installation d'infrastructures comme l'électricité et le processus de densification des hameaux autour des bourgs, les cas d'abandon de hameaux se font rares. Il y a tout de même deux cas d'abandon de hameaux équipés de panneaux solaires en état de marche sur la rivière Camopi ; l'un suite au décès du chef du hameau, l'autre, car il est très éloigné de l'école et ne peut pas être desservi par le transport scolaire. Cependant, si l'habitat n'y est plus permanent,

des membres de la famille continuent de s'y rendre régulièrement, y cultivent des abattis et ceux-ci seront très certainement ré-habités dans un futur proche.

2.4 Des lieux de résidence sédentarisés mais des ménages mobiles

2.4.1 De forte circulations familiales entre les lieux d'habitat

Aujourd'hui, l'habitat est structuré dans des petits hameaux périphériques aux bourgs de Camopi et de Zidock. Si les hameaux s'inscrivent de manière pérenne dans le territoire pour se faire équiper de l'électricité et l'eau potable, leur population n'est toutefois pas stable.

Les hameaux scissionnent ponctuellement et leur population change au cours du temps. De jeunes couples construisent leur ménage et viennent augmenter la taille d'un hameau, tandis que d'autres quittent le hameau pour différentes raisons et en fondent un autre. L'habitat dans le bourg de Camopi suit la même tendance : des ménages partent du bourg pour rejoindre ou fonder un hameau mais d'autres peuvent être amenés à y revenir ponctuellement.

Toutes sortes de raisons sont valables pour déménager. On peut par exemple citer le cas d'un ménage résidant sur le fleuve Oyapock dans un hameau en amont du bourg de Camopi. Les habitants de ce ménage se sont fait voler leur pirogue et leur moteur peu avant la rentrée en 6^e de leur aînée. Ils ont donc décidé de déménager ponctuellement dans le bourg de Camopi en réintégrant un logement social leur appartenant afin de faciliter la logistique scolaire de leur enfant. En effet, le transport scolaire existe seulement pour les écoliers qui terminent leur journée à 13 h. Les collégiens qui ont cours l'après-midi doivent être autonomes pour leur transport et leur repas du midi. Ce ménage résidera donc au bourg tant qu'il n'aura pas réinvesti dans une pirogue pour effectuer les trajets journaliers conduisant leur enfant au collège. Ponctuellement et en fonction de la saison agricole, ils retournent dans leur hameau s'occuper de leur abattis.

Les jeunes couples sont particulièrement mobiles. En effet, la règle traditionnelle poussant les jeunes couples à s'installer auprès du père de la jeune fille s'étant assouplie, les jeunes ménages ont plus de liberté pour choisir leur lieu de résidence. Ils peuvent être amenés à changer plusieurs fois de lieu d'habitat dans les premières années de leur vie commune. De nombreux jeunes ménages s'installent d'abord auprès du père de la jeune fille puis ils peuvent décider d'aller chez la famille du jeune homme ou encore d'habiter ponctuellement un logement social du bourg de Camopi qui sera prêté par un parent qui ne l'utilise pas.

La composition et le nombre de ménages dans chaque lieu d'habitat est donc très variable dans le temps. Les ménages sont très mobiles et les lieux d'habitat au cours d'une vie sont nombreux.

Finalement, bien que les lieux d'habitat soient sédentarisés⁷⁴ du fait de l'installation d'infrastructures fixes, les ménages conservent une forte mobilité. Cependant, la mobilité du lieu de résidence principale du ménage se fait dans un espace borné. Cette mobilité consiste d'une part à des changements fréquents dans la composition des lieux d'habitat déjà existants, et d'autre part à l'établissement de nouveaux lieux d'habitat dans un rayon d'accessibilité acceptable des services de l'État. Les hameaux n'étant que très rarement abandonnés, cette mobilité des lieux de résidence ne permet pas en soit de limiter la pression anthropique sur les ressources naturelles comme le faisait à l'époque l'abandon et le déplacement d'un village. Ceci d'autant plus que les hameaux sont situés relativement près les uns des autres et sont plus concentrés autour des bourgs. Mais le fait d'éclater les lieux d'habitat tend tout de même à redistribuer spatialement les zones d'exploitation des ressources naturelles.

2.4.2 Des mobilités s'exprimant à l'échelle intra-communale

Ces mobilités sont réalisées à l'échelle rurale et intra-communale. Bien que beaucoup d'habitants ont une expérience de vie de plusieurs mois ou années dans les villes du littoral, très peu conservent un habitat secondaire dans les villes du littoral. Ceci à l'exception de quelques personnes ayant une histoire de vie particulière, qui conservent alors un habitat dans le bas Oyapock dans la ville de Saint-Georges. La grande majorité des autres habitants se contente de descendre quelques jours par mois ou par an, faire leurs courses à Saint-Georges et quasiment personne ne va jusqu'à Cayenne. Bien entendu, ceci sans compter les raisons médicales (rapatriements fréquents sur le littoral) et les personnes ayant un emploi comme les agents du PAG qui se rendent très fréquemment à Cayenne.

Les mobilités rurales – urbaines (déplacements vers les villes du littoral) restent ponctuelles et fonctionnelles. Elles sont périodiques pour des raisons d'accès à l'éducation et au marché lors de la perception des salaires et des aides sociales, mais ne s'enracinent pas. On ne peut pas dire qu'il y ait des logiques familiales d'articulation des espaces ruraux et urbains

⁷⁴ Brunet *et al.*, (2012) soulignent explicitement le fait que « sédentaire » n'est pas contraire à « mobile », et que les populations du monde sont de plus en plus sédentaires et cependant mobiles.

comme cela a été montré en contexte amérindien par Eloy (2005) et McSweeney et Jokisch, (2007) et en contexte de populations rurales amazoniennes par Padoch *et al.* (2008), Pinedo-Vasquez et Padoch (2009) et Parry *et al.* (2010), avec par exemple des familles étendues multi-locales dont certains membres sont en ville et participent à la diversification des sources de revenus des membres de la famille restés en zone rurale. Ceci d'autant plus que, malgré les carences en infrastructures de la commune de Camopi, les habitants ont accès à la majorité des services étatiques basiques, à quelques emplois locaux et touchent leurs salaires et prestations sociales sur place. Les familles étendues multi-locales, articulant espaces urbain et rural, restent donc assez rares car peu⁷⁵ de personnes se fixent, même temporairement, dans les villes du littoral. Je ne prends pas en compte dans mon propos les étudiants car ils restent rattachés aux ménages de leurs parents et ont une autonomie relativement faible.

La structuration de l'habitat dans des lieux spatialement pérennisés par l'installation d'infrastructures fixes n'est donc pas opposée au maintien d'une importante mobilité des lieux de résidence principale des ménages. Les ménages ont adapté leur mobilité à la fixité des lieux d'habitat, et leur façon « d'habiter » conserve un lien fort avec la mobilité si chère aux peuples amérindiens. Les mobilités rurales-urbaines sont courantes mais restent circulaires et de courte durée.

2.5 Choix du lieu de résidence et situation socio-économique des ménages

La dynamique d'éclatement de l'habitat touche toutes les catégories d'habitants. A l'échelle de la commune de Camopi, la rapidité de l'accessibilité aux services étatiques de l'éducation depuis le lieu de résidence n'est corrélée ni à l'âge du chef de ménage, ni au nombre de personnes à charge, ni au revenu du ménage (tableau 9, variable *Dist_fbgp*). Les jeunes chefs tout comme les plus âgés, des ménages nombreux comme des moins nombreux,

⁷⁵ Peu de personnes se fixent dans les villes du littoral pour une longue période et seulement 4 % des Wayãpi et des Teko (59 personnes) de la commune de Camopi résidaient en 2010 à l'extérieur de la commune. Ceci sans compter les étudiants qui restent attachés au foyer de leurs parents. Plus d'un tiers (35 %) de ces personnes sont installées à Saint-Georges. 20 % vivent dans d'autres villes du littoral de Guyane et ce choix est essentiellement lié à des raisons professionnelles via un engagement dans l'armée, ou des raisons de santé nécessitant une résidence permanente proche des centres de soin. Un quart (10 personnes) résident en France métropolitaine, mariés pour la plupart avec un métropolitain ou bien pour effectuer des études. Les 21 % restant se sont mariés dans des territoires amérindiens où ils avaient de la parenté : 13 % dans la terre indigène wajãpi au Brésil et 8 % dans le pays teko sur le Maroni.

habitent sans distinction loin ou près des bourgs et des villages ayant des écoles. Le transport scolaire permet en effet d'accéder facilement à l'école. Le fait d'avoir un emploi n'influence pas sur la localisation du lieu de résidence (tableau 10).

Tableau 9. Corrélations de la localisation de l'habitat avec les facteurs socio-économiques des ménages

		Age_chef	Nb_p	Revenu
Dist_fbgp	N	256	257	257
	rho Spearman	-0,1108	-0,0976	-0,0701
	p-value	0,0768	0,1186	0,2629
Dist_fbgc	N	256	257	257
	rho Spearman	-0,1561*	-0,1608**	-0,1682**
	p-value	0.0124	0.0098	0.0069
Revenu	N	256	257	
	rho Spearman	0,3106***	0,7854***	
	p-value	<0,0001	<0,0001	
Nb_p	N	256		
	rho Spearman	0,2057***		
	p-value	<0,0001		

Note. Age_chef : âge du chef du ménage ; Nb_p : nombre de personnes composant le ménage ; Dist_fbgp : distance-temps (s) entre le lieu d'habitat des ménages et l'école la plus proche (bourg de Camopi, village de Zidock, village de Roger et hameau de Yawapa) ; Dist_fbgc : distance-temps (s) entre le lieu d'habitat des ménages et les bourgs de Camopi ou de Zidock.

Par contre, la situation s'inverse si l'on considère la localisation de l'habitat uniquement par rapport aux bourgs de Camopi et de Zidock. Dans ce cas, les ménages les plus jeunes ayant le moins de personnes à charge et par conséquent les revenus les plus faibles, tendent à parcourir de plus longs trajets pour accéder aux bourgs de Camopi et de Zidock depuis leur lieu de résidence (tableau 9). Ceci s'explique par la forte concentration de population autour des bourgs de Camopi et de Zidock (cf. cartes 10 et 11 pages 173-174) : il est plus facile pour un jeune couple marié de fonder son propre ménage et donc de construire son propre carbet lorsque les parents résident dans un hameau. Le jeune couple construit alors son habitation à proximité de celle de ses parents/beaux-parents. En revanche, dans les lieux d'habitat densément peuplés comme le bourg de Camopi et les hameaux situés à proximité immédiate, l'habitat est déjà très dense, laissant peu de possibilités et de place pour l'installation de jeunes couples. Ils tendent donc à rester intégrés au ménage de leurs

parents/beaux-parents un peu plus longtemps. L'encadré 7 précise la situation de l'habitat des jeunes couples mariés. Ainsi, les ménages tendent à être plus nombreux et plus pluri-générationnels dans les lieux où l'habitat est dense. Cette tendance est statistiquement confirmée : le nombre de personnes composant les ménages est significativement plus élevé dans les zones densément peuplées (N=257 ; rho = 0.1228817 ; p-value = 0,02455).

Tableau 10. Influence de l'emploi sur la localisation de l'habitat

		Emploi
Dist_fbgp	Mann-Whitney test	6376
	p-value	0,2563
Dist_fbgc	Mann-Whitney test	7345.5
	p-value	0,5021

Note. Dist_fbgp : distance-temps (s) entre le lieu d'habitat des ménages et l'école la plus proche (bourg de Camopi, village de Zidock, village de Roger et hameau de Yawapa) ; Dist_fbgc : distance-temps (s) entre le lieu d'habitat des ménages et le bourg de Camopi ou de Zidock.
79 des ménages sont composés d'au moins une personne qui travaille sur 257 ménages.

Encadré 7. Lieu de résidence des jeunes couples mariés

Dans les quatre lieux d'habitat les plus anciens et les plus densément peuplés, c'est-à-dire le bourg de Camopi, Ilet Mula, Zidock Centre et Roger, qui à eux quatre cumulent 107 ménages, 25 jeunes couples mariés vivent dans le même ménage que leurs parents et beaux-parents. Dans la majorité des cas, ces jeunes couples ont eux-mêmes déjà des enfants (c'est le cas de 21 des 25 jeunes couples, soit 84 %). Dans les 44 autres lieux de vie, qui réunissent 150 ménages, seuls 22 jeunes couples mariés n'ont pas encore fondé leur propre ménage et sont encore intégrés au ménage de leurs parents ou beaux-parents. Plus de la moitié (53 %) des jeunes couples mariés qui vivent encore sous le même toit que leurs parents ou beaux-parents habitent donc dans un des quatre lieux d'habitat les plus denses.

Dans ces lieux d'habitat, le cap pour fonder son ménage et construire son propre carbet est plus compliqué à franchir et prend donc plus de temps. D'ailleurs dans trois ménages, plusieurs enfants du chef de ménage se sont mariés et sont restés dans son ménage, chacun avec son conjoint et ses enfants.

2.6 Conclusion. Des dynamiques d'organisation de l'habitat multiforme

L'organisation de l'habitat dans la commune de Camopi est très dynamique et est caractérisée par une forte tendance à l'éclatement de l'habitat. La phase de concentration de l'habitat autour des bourgs initiée dans les années 1960-70 pour accéder aux services étatiques comme l'éducation et la santé, laisse donc la place à un mouvement contraire d'éclatement de l'habitat. Le bourg de Camopi tend à redevenir un bourg administratif ne regroupant que les services de l'État et ses fonctionnaires non-amérindiens. La vie dans les hameaux permet aux habitants de se recentrer sur la famille, de se rapprocher d'un mode de vie plus traditionnel et de bénéficier d'une meilleure accessibilité aux ressources naturelles.

Les lieux d'habitat sont spatialement pérennisés du fait de l'installation d'infrastructures fixes, mais les ménages restent mobiles et changent fréquemment leur lieu de résidence principale. Les mobilités amérindiennes sont adaptées à la fixité des lieux de résidence principale.

Cependant, la dynamique d'éclatement de l'habitat et la mobilité des lieux de résidence des ménages est spatialement bornée par l'accès aux services étatiques et ne permet que partiellement de limiter les processus locaux de densification de la population. Des constellations de petits hameaux se forment autour des bourgs de Camopi et de Zidock et localement le nombre d'habitant par kilomètre carré y reste plus élevé (cartes 10 et 11 pages 173-174). L'éclatement de l'habitat permet donc de redistribuer spatialement les zones de vie et d'exploitation des ressources naturelles, mais dans le contexte d'augmentation démographique actuel, il ne permet que partiellement de limiter le processus de densification de l'habitat autour des bourgs de Camopi et de Zidock.

Les dynamiques actuelles d'organisation de l'habitat principal dans la commune de Camopi sont donc multiformes avec la coexistence de mouvements d'éclatement et de densification de l'habitat, mais également la coexistence de processus de fixation des lieux d'habitat et de mobilité des ménages. Comment ces dynamiques d'organisation de l'habitat sont-elles articulées avec l'exploitation des ressources naturelles des ménages ? Je propose, dans la partie suivante, d'analyser l'organisation des terroirs agricoles.

3. Organisation spatiale des abattis : l'articulation de plusieurs sites d'exploitation des ressources complémentaires

3.1 Des terroirs agricoles étendus

L'agriculture est pratiquée pour l'autoconsommation et de petites surfaces agricoles sont ouvertes chaque année, entre 0,5 et 0,6 ha par ménage (IC à 95 %, N = 229). Cette surface agricole n'est pas forcément ouverte d'un seul tenant et beaucoup de ménages ouvrent plusieurs abattis chaque année. D'après les analyses d'images satellites, les parcelles ouvertes font entre 0,4 et 0,5 ha (IC à 95 %, N= 305).

Cette taille moyenne des parcelles semble se maintenir au cours du temps : dans leurs travaux, Pierre et Françoise Grenand (2000) montrent qu'avec la remontée démographique et l'introduction d'outils métalliques de bonne qualité, les surfaces cultivées ont sensiblement augmenté entre 1950 et 1980. Elles passent de 0,34 ha pour la période 1950-55 à 0,51 ha pour la période 1971-1977 (Grenand, 1981). La taille des abattis s'est depuis stabilisée autour d'une moyenne de 0,5 ha (Grenand et Grenand, 2000). Les données de l'observatoire du PAG montrent des résultats légèrement supérieurs avec une moyenne annuelle sur la période de 2006 à 2011 de 0,61 ha pour la commune de Camopi (PAG, 2012).

Les terroirs agricoles sont fortement étendus avec l'ouverture d'abattis très éloignés des bourgs de Camopi et de Zidock. Les terroirs agricoles des Teko sont particulièrement déployés et, en 2009, l'abattis le plus éloigné sur la rivière Camopi est situé à 80 kilomètres curvilignes du bourg de Camopi. Sur le fleuve Oyapock, les terroirs agricoles sont un peu moins déployés : ils s'étendent jusqu'à 13 km en aval du bourg de Camopi et 23 km en amont et dans le haut Oyapock, jusqu'à 23 km en aval du village de Zidock et 8,5 km en amont.

Les abattis ouverts sur des terroirs éloignés sont significativement plus grands que ceux qui sont proches des bourgs de Camopi et de Zidock (tableau 11). Ils sont ouverts sur de la forêt primaire ou des jachères anciennes. Ces choix correspondent à une meilleure disponibilité de la ressource forestière plus on s'éloigne des bourgs, villages et hameaux. La pression populationnelle (nombre d'habitants par km²) est corrélée négativement avec la taille de l'abattis (tableau 11). Ainsi sur les terroirs soumis à une plus forte pression populationnelle, les abattis sont significativement plus petits.

Tableau 11. Corrélation de la surface des abattis brûlés en fonction de leur localisation

		Dist_fbgc	Pression_pop
Surface Moyen Oyapock	N	212	212
	rho Spearman	0,2370***	-0,2058**
	p-value	0.0005	0.0026
Surface Haut Oyapock	N	93	93
	rho Spearman	0,5048***	-0,5241***
	p-value	<0.0001	<0.0001

Note. Surface : surface (m²) des abattis brûlés de chaque parcelle ;
Dist_fbgc : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et le bourg de Camopi ou de Zidock ; Pression_pop : nombre d'habitants par km².

En moyenne, les abattis sont situés à une demi-heure des bourgs de Camopi et de Zidock. Les temps de trajets varient fortement en fonction des moyens de transport utilisés. De manière générale, les habitants évitent de marcher trop longtemps et les temps de trajet effectués à pied sont significativement plus courts que ceux dont une partie est réalisée en pirogue (tableau 12). Les temps de déplacements réalisés en pirogue entre les abattis et les lieux d'habitat sont semblables dans le moyen et le haut Oyapock. En revanche, les habitants du haut Oyapock tendent à marcher plus longtemps que les habitants du moyen Oyapock, avec des temps de trajets moyens d'un quart d'heure entre les abattis et les lieux d'habitat les plus proches et une distance maximale d'un kilomètre (tableau 13). Dans le moyen Oyapock, les trajets à pied durent moins de dix minutes, avec une distance maximale de 0,8 km. Ces temps de trajet moyens réalisés à pied sont très faibles car, comme nous le verrons par la suite, de nombreux petits abattis sont ouverts à proximité des lieux d'habitat et participent donc à tirer la moyenne vers le bas.

Tableau 12. Temps de trajet (en minutes) motorisé ou non entre l'abattis brûlé et le lieu d'habitat le plus proche

		N	Moyenne	Ecart -type	Min	Max	Mann- Whitney test	p-value
Dist_villp	Pied	123	7	5	1	23	1213,0***	<0.0001
Moyen Oyapock	Pirogue	89	36	40	2	239		
Dist_villp	Pied	39	14	8	2	30	401,0***	<0.0001
Haut Oyapock	Pirogue	54	26	10	11	49		

Note. Dist_villp : distance-temps (min) entre l'abattis brûlé et le lieu d'habitat le plus proche

Tableau 13. Comparaison du temps de trajet, motorisé ou non, de l'abattis brûlé au lieu d'habitat le plus proche selon le bassin de vie

		Bassin de vie
Dist_villp	Mann-Whitney test	1014***
Pied	p-value	<0,0001
Dist_villp	Mann-Whitney test	2476
Pirogue	p-value	0,7627

Note. Dist_villp : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et le lieu d'habitat le plus proche.

3.2 Des terroirs agricoles bien différenciés

Les abattis cultivés dans la commune de Camopi ne sont pas homogènes et plusieurs variables influencent leurs caractéristiques. Les abattis semblent être adaptés aux conditions des différents terroirs dans lesquels les familles décident de les ouvrir. Des facteurs comme la rapidité d'accès et la densité de l'habitat aux alentours paraissent être prépondérants dans les choix de la localisation et de la taille des abattis.

Aussi, il semble pertinent d'analyser la structuration dans l'espace des surfaces agricoles ouvertes. Est-il possible de différencier spatialement plusieurs « types » d'abattis qui seraient liés à des terroirs agricoles aux usages et fonctions différenciés ? Pour répondre à ces questions, j'ai sélectionné plusieurs paramètres qui décrivent les abattis observés sur le terrain et qui, selon mes enquêtes systématiques sur les systèmes de production, sont pertinents pour expliquer le choix de leur localisation à l'échelle du territoire. Ces paramètres sont basés sur la surface des abattis, leur accessibilité et la pression populationnelle locale :

- surface de l'abattis (*Surface*) : surface de l'abattis brûlé en m² ;
- accessibilité de l'abattis par rapport aux infrastructures et aux services étatiques (*Dist_bgc*) : distance-temps pour rejoindre l'abattis depuis le bourg de Camopi et de Zidock ;
- accessibilité de l'abattis par rapport aux lieux d'habitat (*Dist_villp*) : distance-temps pour rejoindre l'abattis depuis le lieu d'habitat le plus proche (hameau, village ou bourg) ;
- proximité de l'abattis par rapport aux sites en jachère (*Dist_jachp*) : distance-temps pour rejoindre l'abattis depuis le recrû le plus proche, qui traduit le degré d'exploitation agricole de la zone et la proximité par rapport aux anciens abattis ;

- accessibilité de l'abattis par rapport à la berge du fleuve (*Dist_fl*) : temps de trajet réalisé à pied entre la berge du fleuve et l'abattis ;
- la pression populationnelle locale (*Pression_pop*) : nombre d'habitants résidant dans la zone où est ouvert l'abattis par kilomètre carré.

J'ai réalisé une analyse des composantes principales (ACP) centrée normée du tableau des surfaces occupées par les abattis brûlés dans le moyen Oyapock en 2009 (N = 210 abattis) puis dans le haut Oyapock en 2010 (N = 93 abattis). Les cercles de corrélation des ACP des deux sites d'études montrent une répartition des variables similaires. Toutes les variables sont bien représentées sur le plan 1-2, à l'exception de la variable *Surface* (figure 16). Selon le critère de Kaiser, les axes dont les valeurs propres sont supérieures à 1 ont été sélectionnés, soit les deux premiers axes. Ces axes permettent d'expliquer 63,6 % de l'inertie totale dans le moyen Oyapock et 72,6 % dans le haut Oyapock (tableaux 14 et 15).

La première composante principale (inertie de 45 % dans le moyen Oyapock et 52 % dans le haut Oyapock) montre une opposition entre la pression populationnelle et les variables décrivant la surface et l'accessibilité de l'abattis par rapport aux jachères, au lieu d'habitat le plus proche et aux bourgs de Camopi et Zidock. La seconde composante principale (inertie de 18 % à Camopi et 20 % à Trois-Sauts) oppose la distance-temps entre la berge du fleuve et l'abattis avec la pression populationnelle et la distance-temps aux jachères et aux bourgs de Camopi et Zidock (figure 16, tableaux 14 et 15). Le nuage des individus actifs et des abattis brûlés montre une opposition importante entre les abattis caractérisés par une forte pression populationnelle et ceux ayant une faible accessibilité par rapport aux jachères, au lieu d'habitat le plus proche et aux bourgs de Camopi et Zidock (axe 1, variable *Pression_pop*, *Dist_jachp*, *Dist_vilp*, *Dist_bgc*), mais également avec ceux ayant une faible accessibilité par rapport au fleuve (axe 2, variable *Dist_fl*) (figures 17 et 18).

Tableau 14. Valeur propre associée à chacun des axes de l'ACP des surfaces cultivées du moyen Oyapock, pourcentage d'inertie qu'elle représente dans l'analyse et cumul des pourcentages

	Valeur propre	Pourcentage expliqué	Pourcentage cumulé
Axe 1	2.7168	45.3	45.3
Axe 2	1.1007	18.3	63.6
Axe 3	0.8632	14.4	78.0
Axe 4	0.7217	12.0	90.0
Axe 5	0.5723	9.5	99.6
Axe 6	0.0253	0.4	100.0

Tableau 15. Valeur propre associée à chacun des axes de l'ACP des surfaces cultivées du haut Oyapock, pourcentage d'inertie qu'elle représente dans l'analyse et cumul des pourcentages

	Valeur propre	Pourcentage expliqué	Pourcentage cumulé
Axe 1	3.1230	52.0	52.0
Axe 2	1.1738	19.6	71.6
Axe 3	0.6859	11.4	83.0
Axe 4	0.5291	8.8	91.9
Axe 5	0.2889	4.8	96.7
Axe 6	0.1994	3.3	100.0

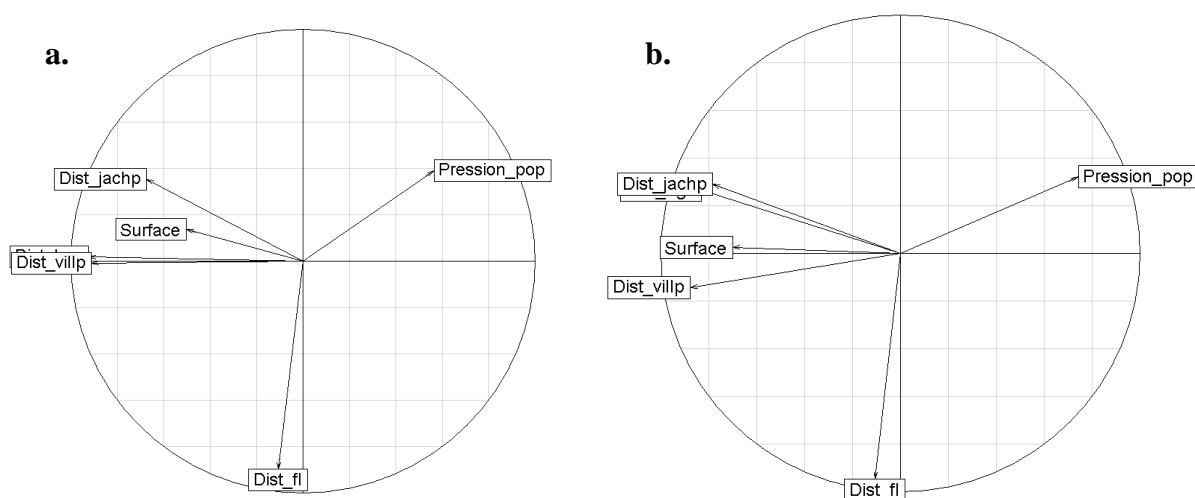


Figure 16. Cercle des corrélations (plan des axes 1 et 2) des variables actives de l'ACP des surfaces cultivées du moyen Oyapock (a.) et du haut Oyapock (b.)

Note. Surface : surface (m²) des abattis brûlés de chaque parcelle ; Dist_bgc : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et le bourg de Camopi ou de Zidock ; Dist_villp : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et le lieu d'habitat le plus proche ; Dist_jachp : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et la jachère la plus proche ; Dist_fl : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et la berge ; Pression_pop : nombre d'habitants par km².

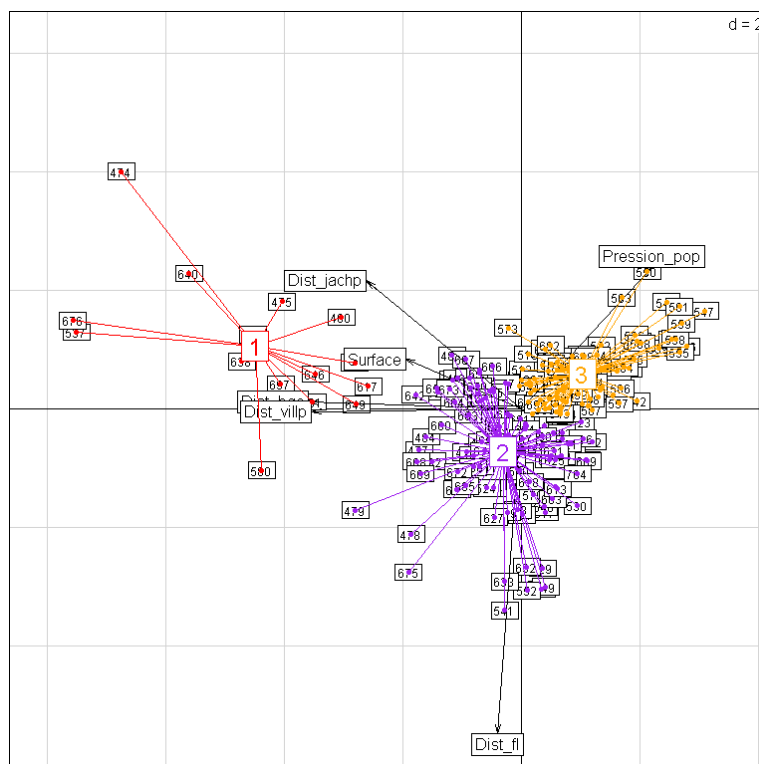


Figure 17. Graphique des variables et des individus de l'ACP du moyen Oyapock (plan des axes 1 et 2) et identification des trois classes d'abattis

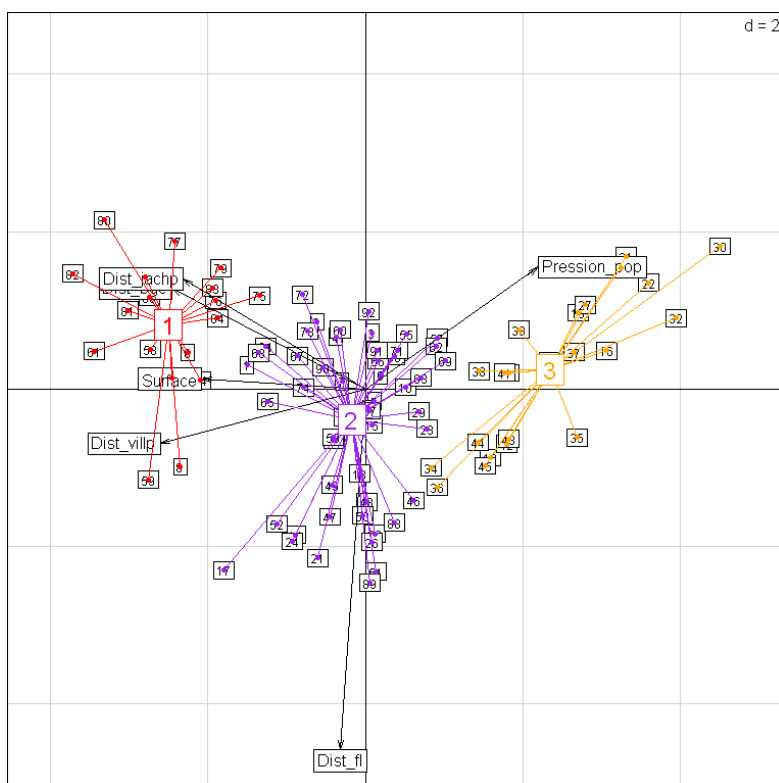


Figure 18. Graphique des variables et des individus de l'ACP du haut Oyapock (plan des axes 1 et 2) et identification des trois classes d'abattis

Tableau 16. Description des classes d'abattis brûlés dans le moyen Oyapock selon leurs variables caractéristiques

Classe 1 (N = 15)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart- type de la classe	Ecart- type global	p-value
Dist_villp	11.5268***	4723	1023	1477	1287	<0.0001
Dist_bgc	11.3494***	5995	1603	1732	1552	<0.0001
Dist_jachp	8.4697***	259	88	214	81	<0.0001
Surface	3.7505***	6336	4053	2399	2440	<0.0010
Pression_pop	-2.3967*	1	55	0	91	0.0165

Classe 2 (N = 99)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart- type de la classe	Ecart- type global	p-value
Dist_fl	8.8743***	550	369	291	279	<0.0001
Pression_pop	-5.5608***	18	55	30	91	<0.0001

Classe 3 (N = 96)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart- type de la classe	Ecart- type global	p-value
Pression_pop	6.8113***	102	55	115	91	<0.0001
Surface	-2.7890**	3540	4053	2167	2440	0.0053
Dist_jachp	-3.3201***	68	88	26	81	<0.0010
Dist_bgc	-7.6137***	713	1603	435	1552	<0.0001
Dist_villp	-7.7978***	266	1023	198	1287	<0.0001
Dist_fl	-7.8910***	203	369	116	279	<0.0001

Note. Surface : surface (m²) des abattis brûlés de chaque parcelle ; Dist_bgc : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et le bourg de Camopi ou de Zidock ; Dist_villp : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et le lieu d'habitat le plus proche ; Dist_jachp : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et la jachère la plus proche ; Dist_fl : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et la berge ; Pression_pop : nombre d'habitants par km².

Tableau 17. Description des classes d'abattis brûlés dans le haut Oyapock selon leurs variables caractéristiques

Classe 1 (N = 18)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart- type de la classe	Ecart- type global	p-value
Dist_bgc	6.9609***	3984	2056	958	1302	<0.0001
Dist_jachp	6.7830***	141	82	47	41	<0.0001
Dist_villp	6.2972***	2126	1268	397	640	<0.0001
Surface	3.8650***	7644	5677	2426	2392	0.0001
Dist_fl	-1.9730*	463	651	385	446	0.0485
Pression_pop	-2.2336*	1	35	0	72	0.0255

Classe 2 (N = 52)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart- type de la classe	Ecart- type global	p-value
Dist_fl	2.5936**	758	651	479	446	0.0095
Pression_pop	-4.5945***	4	35	10	72	<0.0001

Classe 3 (N = 23)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart- type de la classe	Ecart- type global	p-value
Pression_pop	7.3324***	132	35	93	72	<0.0001
Dist_jachp	-4.2882***	50	82	20	41	<0.0001
Surface	-5.3717***	3339	5677	1592	2392	<0.0001
Dist_bgc	-5.7639***	692	2056	346	1302	<0.0001
Dist_villp	-6.1372***	553	1268	276	640	<0.0001

Note. Surface : surface (m²) des abattis brûlés de chaque parcelle ; Dist_bgc : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et le bourg de Camopi ou de Zidock ; Dist_villp : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et le lieu d'habitat le plus proche ; Dist_jachp : distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et la jachère la plus proche ; distance-temps (s) entre l'abattis brûlé et la berge ; Pression_pop : nombre d'habitants par km².

J'ai ensuite effectué une classification ascendante hiérarchique (CAH) par la méthode de Ward sur les coordonnées des individus de l'ACP pour définir une typologie des abattis du moyen puis du haut Oyapock (voir le chapitre 2 pour plus de détails sur la méthodologie appliquée).

L'optimum de Mantel, calculé à partir de la CAH de Ward, permet de séparer trois classes d'abattis qui sont semblables dans le moyen et le haut Oyapock (figures 19 et 20, ainsi que annexes 7 et 8). Ces trois classes sont identifiées sur les figures 17 et 18. Les tableaux 16

et 17 présentent les analyses unidimensionnelles des variables caractérisant chaque classe d'abattis. Ils décrivent les différences et les similitudes entre les trois classes.

Ces trois classes d'abattis sont liées à des terroirs agricoles aux usages et fonctions bien différenciés. La classe 1 correspond à des abattis réalisés sur des terroirs éloignés, la classe 3 à des abattis ouverts sur des terroirs où la pression sur l'espace est forte et la classe 2 à des abattis ouverts sur des terroirs éloignés des fleuves, avec une pression de population faible (figures 17 et 18 ; tableaux 16 et 17). Toutes ces données (figures 16 à 20, ainsi que tableaux 16 et 17) montrent que la structuration spatiale des abattis suit les mêmes logiques dans le moyen et haut Oyapock. Par contre, la proportion d'abattis au sein de chaque groupe varie en fonction du site d'étude (tableau 18 et annexe 9).

Tableau 18. Répartition des 210 abattis du moyen Oyapock et des 93 abattis du haut Oyapock au sein des trois classes

	Moyen Oyapock	Haut Oyapock
Classe 1	15 (7 %)	18 (19 %)
Classe 2	99 (47 %)	52 (56 %)
Classe 3	96 (46 %)	23 (25 %)

Les caractéristiques de chaque classe d'abattis sont détaillées dans les sous-parties suivantes. Les analyses des classes sont complétées par des variables descriptives supplémentaires issues de ma base de données géographiques, comme par exemple le type de rotation agricole, ainsi que par des informations obtenues lors de mes entretiens sur les systèmes de cultures. Afin de faciliter la lecture du texte, j'analyse les résultats des classifications du moyen et haut Oyapock de manière simultanée, en soulignant à chaque fois les différences et ressemblances pertinentes entre les deux sites. Par commodité, je parlerai parfois du site de « Camopi » pour le moyen Oyapock et du site de « Trois-Sauts » pour le haut Oyapock.

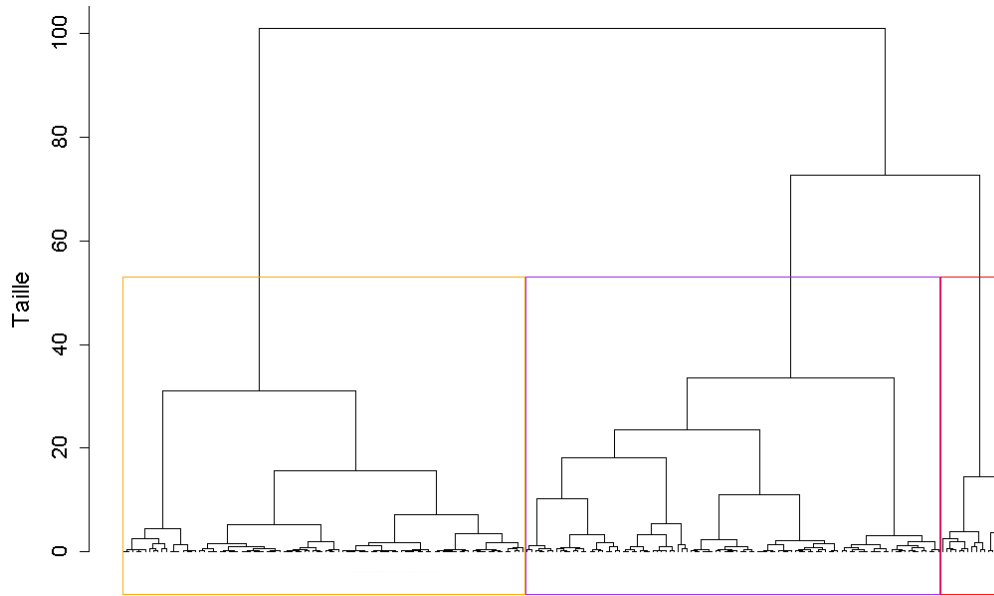


Figure 19. Regroupement des abattis du moyen Oyapock selon la méthode du minimum de variance de Ward et identification des trois classes (optimum de Mantel)

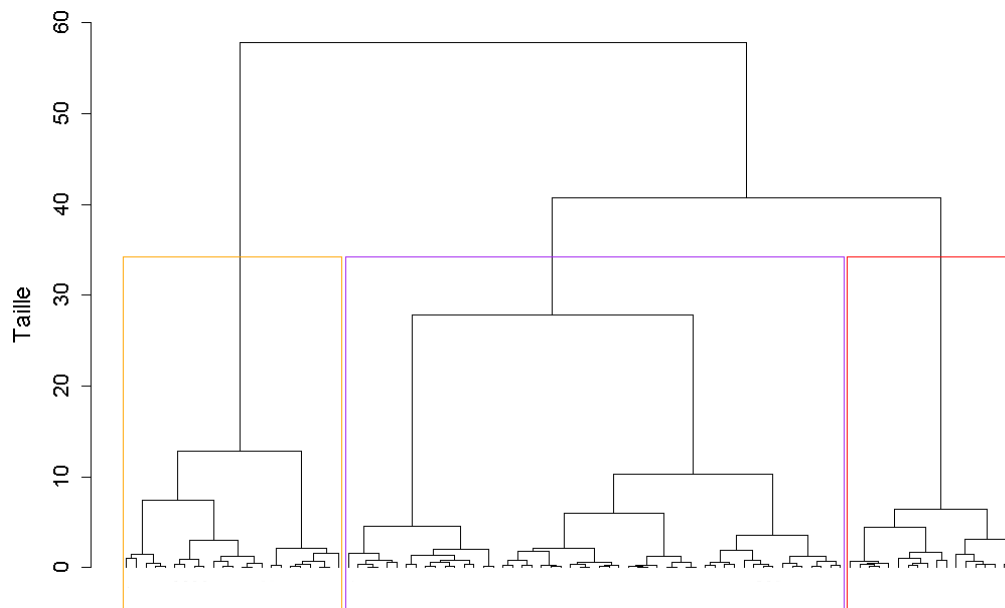
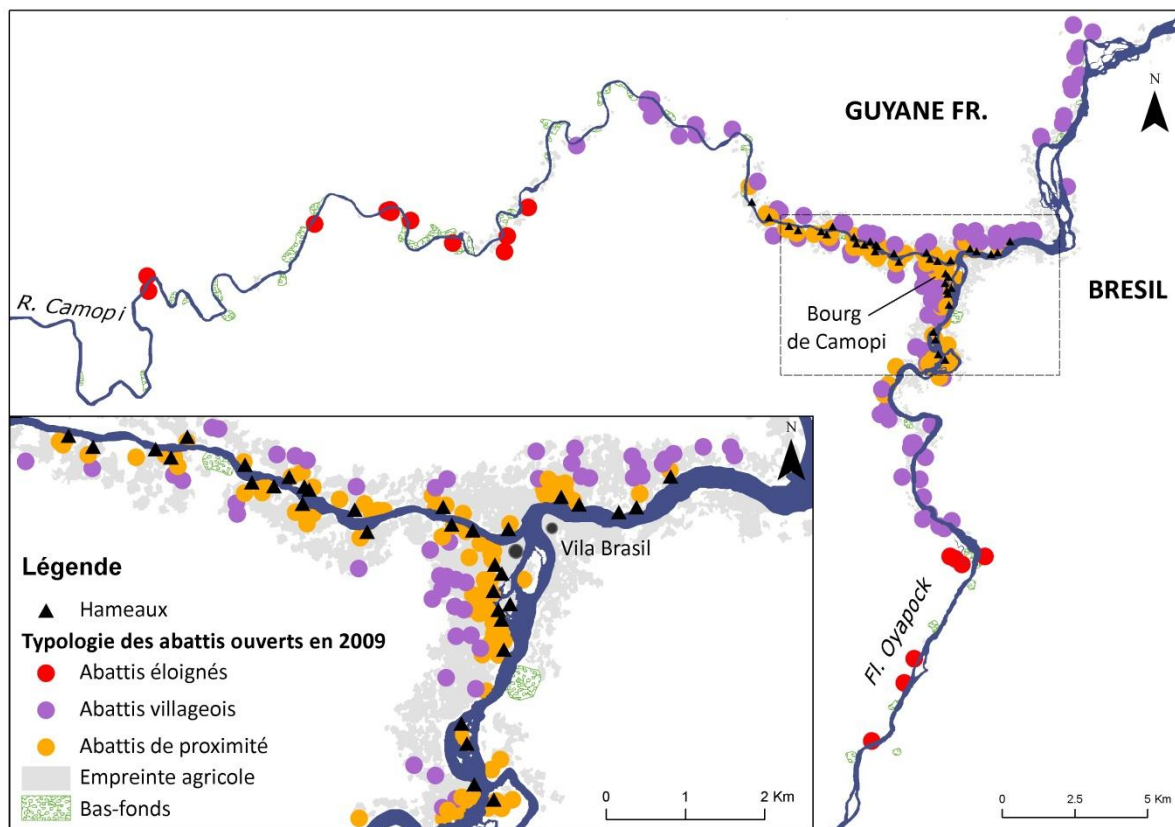


Figure 20. Regroupement des ménages du haut Oyapock selon la méthode du minimum de variance de Ward et identification des trois classes (optimum de Mantel)

3.2.1 Cartographie des trois classes d'abattis : la différenciation de terroirs agricoles

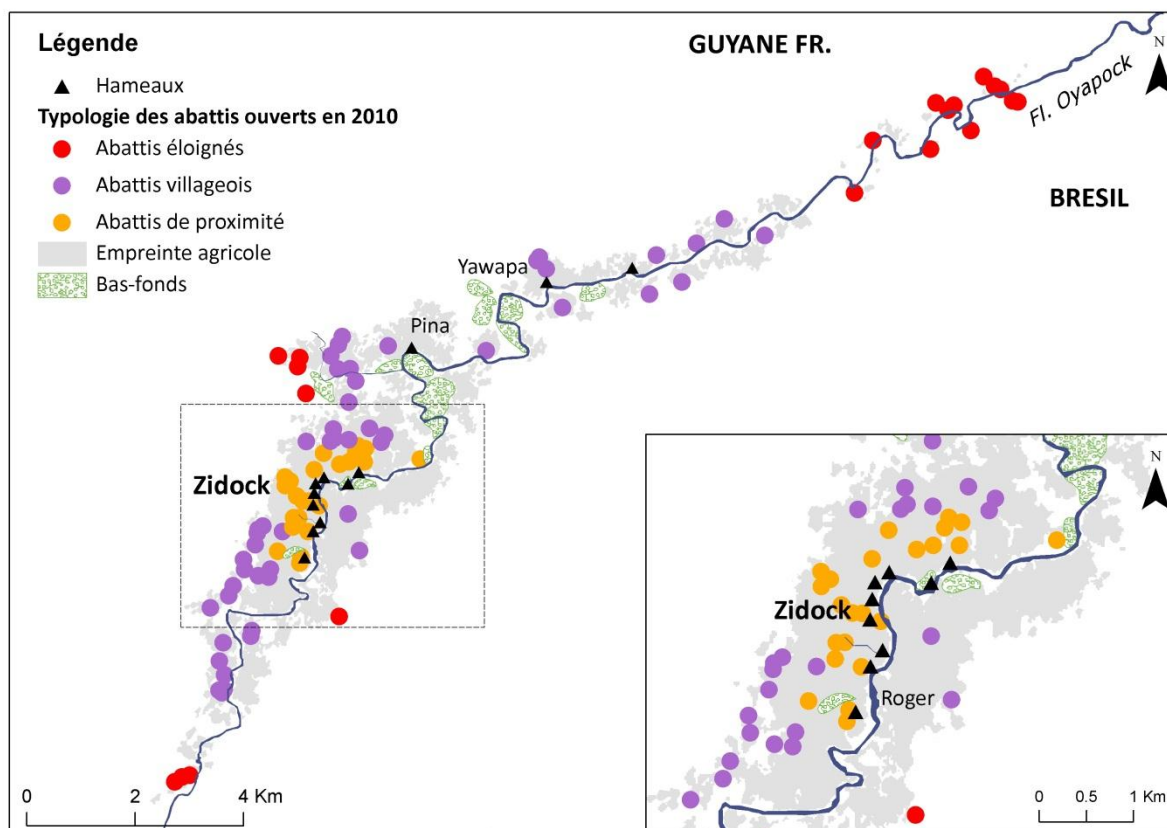
Les cartes 12 et 13 montrent la localisation des abattis brûlés en 2009 et 2010 suivant leur appartenance aux trois classes identifiées par la classification ascendante hiérarchique. La structuration spatiale des abattis apparaît nettement et permet de bien distinguer trois terroirs agricoles⁷⁶. Dans la suite de ce travail, je nommerai terroir « éloigné », les abattis de la classe 1 représentés en rouge, terroirs « villageois » les abattis de la classe 2 représentés en violet, et terroirs « de proximité » les abattis de la classe 3, représentés en orange.



Note : Les abattis sont représentés par des points de taille égale, leur surface étant trop petite pour être représentée à cette échelle.

Carte 12. Représentation des trois classes d'abattis dans le moyen Oiapock

⁷⁶ Ces trois terroirs agricoles avaient également été définis par Tritsch *et al.*, (2012) en utilisant une approche empirique basée sur un modèle d'exploitation du territoire centre-périphérie caractérisé par un gradient d'intensité d'exploitation dégressif à mesure que l'on s'éloigne de la zone centrale. Ceci à la manière du modèle de Von Thünen (Huriot, 1994).



Note : Les abattis sont représentés par des points de taille égale, leur surface étant trop petite pour être représentée à cette échelle.

Carte 13. Représentation des trois classes d’abattis dans le haut Oyapock

3.2.2 Les abattis et terroirs « de proximité », une adaptation à la densification de l’habitat

Les abattis « de proximité » représentent 46 % des abattis ouverts en 2009 dans le moyen Oyapock soit 96 abattis et 25 % des abattis ouverts en 2010 dans le haut Oyapock soit 23 abattis (tableau 18, page 197). Ils se différencient significativement des autres sur plusieurs critères (tableaux 16 et 17, pages 195-196). Dans le moyen et le haut Oyapock, ces abattis sont caractérisés par le fait d’être ouverts sur des zones ayant une pression populationnelle locale significativement plus forte. En moyenne, 131 personnes résident autour de ces abattis à Camopi (écart-type = 115) et 102 personnes à Trois-Sauts (écart-type = 95), alors que la moyenne globale pour les abattis du moyen Oyapock est de 55 personnes, et de 35 pour le haut Oyapock. Ces abattis sont situés à proximité de jeunes friches, ceci du fait de la forte utilisation de ces zones cultivables. Ils sont significativement plus petits que les autres abattis, avec une taille moyenne de 0,35 ha (écart-type = 0,22) à Camopi et 0,33 ha (écart-type =

0,16) à Trois-Sauts. Ces abattis sont soit localisés à proximité des bourgs de Camopi et de Zidock soit à proximité des hameaux. A Camopi, 16 % de ces abattis sont situés autour du bourg de Camopi, 63 % autour des hameaux et 22 % juste en amont ou aval du bourg sur le fleuve Oyapock. A Trois-Sauts, 83 % de ces abattis sont situés autour du bourg de Zidock, les 17 % restant étant situés autour des hameaux périphériques à Zidock et du village de Roger. Ces abattis n'existent pas autour des hameaux de Pina, Yawapa et Takulupiya, qui sont des zones moins densément peuplées.

Ces abattis sont comparables à des jardins⁷⁷ et sont situés très près des lieux d'habitat, avec une moyenne de 296 m à Camopi et 360 m à Trois-Sauts. La grande majorité des familles se rendent sur ces abattis à pied (96 % à Trois-Sauts et 82 % à Camopi). Ils sont accessibles par un dédale de sentiers qui rayonnent autour des bourgs, des villages et des hameaux. Ces abattis ont surtout un rôle de réserve alimentaire à proximité de l'habitation principale. Par leur petite taille, ils sont largement insuffisants pour subvenir aux besoins d'une famille, et généralement les familles ouvrent des abattis complémentaires situés sur les terroirs « villageois » ou « éloignés ».

a. Des modes de conduite différenciés, adaptés à la gestion des abattis sur jachères courtes

Etant situés dans des zones densément peuplées, ces abattis de proximité sont conduits sur des jachères raccourcies. Dans le moyen Oyapock, plus de la moitié de ces abattis (61 %) sont conduits sur des rotations très courtes, avec plus d'un tiers de leur surface ouverte sur du recrû secondaire âgé de moins de 5 ans. A Trois-Sauts, la diminution des temps de jachère est moins forte et seulement 13 % de ces abattis sont conduits sur des rotations de moins de 5 ans, mais pour autant, aucun de ces abattis n'est ouvert sur de la forêt ancienne ou du recrû de plus de 20 ans. Cette forte diminution des temps de jachère est spécifique à ces abattis de proximité. En effet, la grande majorité des abattis conduits sur rotation très courte sont des abattis de proximité : 79 % dans le moyen Oyapock et 100 % dans le haut Oyapock.

Ces temps de jachère réduits ne permettent pas à ces abattis de renouveler et de maintenir un taux de fertilité adéquat, ce qui conduit à la prolifération d'espèces adventices et à un appauvrissement des sols (Dounias, 2000). Les modes de gestion de ces abattis de

⁷⁷ Les abattis de proximité sont tout de même différenciés des « jardins de case » définis comme étant les zones qui entourent les habitations où sont plantés des fruitiers, des espèces condimentaires, ainsi que des espèces médicinales et magiques.

proximité sont donc différenciés et adaptés aux contraintes imposées par la conduite d'un abattis-brûlis sur rotation courte. Les entretiens sur les systèmes de cultures menés avec les familles de Camopi permettent de dégager les principales caractéristiques de la conduite de ces abattis (planche de photo 12 page 205).

Intensification du sarclage et micro-gestion de la fertilité

- ✓ **Intensification du travail de sarclage liée à la prolifération des adventices :** les ménages réalisent en moyenne quatre sarclages par cycle de culture. Certaines familles vont jusqu'à pratiquer un sarclage toutes les trois semaines pendant la saison des pluies. A titre de comparaison, pour des abattis ouverts sur de la forêt ancienne, aucun sarclage n'est pratiqué et pour des abattis ouverts sur du recrû âgé de 7 à 20 ans, un à deux sarclages sont en général effectués, l'un en décembre lors de la croissance des jeunes pousses de manioc et un second en février ou mars, si les mauvaises herbes et les germinations s'avèrent trop envahissantes,
- ✓ **Redistribution de la fertilité par le brûlis régulier des débris végétaux issus du sarclage :** ces débris sont déposés au pied des espèces les plus exigeantes, à la manière du compost.

Agro-biodiversité : réarrangement des espèces et variétés cultivées

- ✓ **Diminution du nombre d'espèces classiquement cultivées dans les abattis :** les espèces les plus exigeantes en nutriments comme l'igname ne sont en général pas cultivées dans ces abattis ou alors elles sont plantées en faible effectif sur des tas de cendre issus du brûlis des végétaux sarclés ou encore sur des buttes de terre. Les cultures majoritaires dans ces abattis sont le manioc amer et le manioc doux. Il faut cependant souligner qu'autour des habitations, dans les « jardins de case », de nombreuses espèces et variétés « nouvelles » sont plantées, principalement des arbres fruitiers avec, par exemple, la plantation de plus en plus fréquente de pieds de *cupuaçu* ramenés du Brésil, mais aussi des espèces condimentaires : il n'est pas rare que, dans un même hameau, on trouve plus de cinq variétés différentes de piments. Ainsi de manière générale la dynamique de l'agro-biodiversité wayãpi et teko tend vers un enrichissement ;

- ✓ **Augmentation du nombre de variétés de manioc cultivées** : ces abattis de proximité demandant un entretien intense constituent un réservoir d'agro-biodiversité familiale. Ils permettent de collectionner les variétés, la proximité permettant d'y apporter un soin particulier. Ainsi de nombreuses variétés y sont plantées, chacune en faible effectif. On tend à y planter les variétés récemment échangées⁷⁸, les variétés fragiles, rares ou les variétés sentimentales. Je citerai par exemple la variété wayãpi *yai mosakilua* qui vient de Malilì dans la Terre indigène des Wayãpi du Brésil et qui est réputée très bonne pour faire de la bouillie pour les enfants, les fortifier et les faire grossir. Cette variété a été perdue par de nombreuses familles du moyen Oyapock qui la considèrent donc comme rare et lui confère une valeur particulière ;
- ✓ **Augmentation de la proportion de manioc doux** : le manioc doux est très apprécié par les enfants mais aussi par la faune sauvage, principalement des rongeurs et des artiodactyles (les daguets et les pécaris). Le planter à proximité du lieu d'habitat permet d'éviter les destructions de cette culture par la faune. Certains ménages plantent donc leur manioc doux exclusivement dans leurs abattis de proximité et ont ainsi des aliments pour leurs enfants à portée de main.

Apparition de quelques petites parcelles de spécialisation

- ✓ Diverses variétés de banane, canne à sucre, ananas, piment, dachine, etc., sont plantées en îlots sur ces petites parcelles. Un cas de plantation de petit verger composé de mandarines et de litchis a également été noté. Cependant ces initiatives restent très limitées et ne sont pour l'instant pas accompagnées de pratiques agro-écologiques innovantes nécessaires pour permettre la durabilité de ces parcelles de spécialisation.

⁷⁸ Les Wayãpi et les Teko ramènent de leur séjour sur le littoral de nombreuses variétés qui sont nommées par l'origine du donneur. En rentrant, celles-ci sont plantées dans les abattis de proximité qui sont donc composés de petits îlots de variétés représentant la diversité de la population de Guyane, avec principalement des variétés créoles, brésiliennes, surinamaises, haïtiennes, sainte-lucienne et bien sûr une forte proportion de variétés amérindiennes, principalement kali'na, wayana, et des Wayãpi du Brésil.

Augmentation de la durée d'exploitation des parcelles

- ✓ **Replantation systématique des boutures après l'arrachage des tubercules :** ceci permet un deuxième cycle de culture du manioc, portant ainsi la durée d'exploitation de la parcelle à trois ans. Cette pratique, nommée en créole *raché-planté* (arraché puis planté), était inconnue des Wayãpi il y a vingt ans (Grenand et Grenand, 2000) mais est très fréquente sur le littoral ;
- ✓ **Enchaînement rapide des cycles de culture :** après ces trois ans de culture, l'abattis est abandonné pendant deux ans puis de nouveaux mis en culture pendant trois ans ;
- ✓ **Augmentation de l'imbrication des abattis :** lors du deuxième cycle de culture, une superficie d'environ un tiers de l'abattis est abandonnée, les deux tiers restant sont cultivés en manioc de deuxième cycle et une nouvelle surface adjacente d'environ un tiers de l'abattis est ouverte pour planter les espèces les plus exigeantes.

De manière générale, une forte intensité de main d'œuvre est déployée dans ces abattis, leur proximité permettant un accès très rapide et des petites sessions de travail journalières. Le grand nombre de familles exploitant ces zones impose cette diminution des temps de jachère et rend nécessaire l'intensification du travail de sarclage. Ce sont les principales causes de la limitation de la taille des parcelles. Cependant pour diminuer la pénibilité du travail de sarclage, celui-ci peut être remplacé par un sabrage de l'abattis et un brûlis qui sont des tâches beaucoup plus rapides à effectuer car bien moins spécifiques. Le sabrage peut par contre être plus dangereux, les abattis infestés de mauvaises herbes étant le repère des serpents, guêpes et fourmis. Ce sont les hommes qui s'en chargent, en général vêtus de botte en caoutchouc et d'une veste :

- ✓ Lorsqu'un abattis est devenu trop encombré par les espèces adventices, celui-ci est entièrement sabré et brûlé. Les racines de manioc restées en terre sont ensuite récoltées ;
- ✓ Le manioc est replanté au fur et à mesure que ses racines sont arrachées, cependant l'abattis est abandonné à la fin de la deuxième année. Au bout d'un an, l'abattis laissé à l'abandon est sabré et brûlé, et les racines restées en terre sont récoltées. La deuxième récolte est donc effectuée sans sarclage mais avec un sabrage et un brûlis.

Ces techniques ne sont adaptées qu'à la culture du manioc, les autres espèces meurent ou ont des rendements très médiocres. Même pour le manioc, elles ne sont pas la panacée et il est visible que dans ces plantations infestées d'adventices, les rendements⁷⁹ du manioc sont moindres et que le manioc a des tiges moins vigoureuses.



De gauche à droite : (1) l'enchaînement d'un deuxième cycle de culture du manioc : les boutures de manioc sont replantées au fur et à mesure que ses racines sont arrachées ; (2) la redistribution de la fertilité : plantation d'igname dans une zone de concentration de cendre dans un abattis ouvert sur du recrû de moins de 5 ans ; (3) ouverture d'un abattis sur jachère très courte au bourg de Camopi (recrû de moins de 5 ans) ; (4) petite parcelle de spécialisation : plantation de bananiers et ananas.

Photo 12. Abattis gérés sur rotation courte

⁷⁹ Dans ces travaux de doctorat dans le haut Rio Negro (Brésil), Eloy (2005 : 391) trouve des rendements de manioc deux fois moins importants sur du recrû forestier jeune (âgé de 3 à 6 ans) que sur de la forêt dense.

Quelques familles de Camopi font également appel à de la main d'œuvre extérieure pour sarcler régulièrement ces abattis de proximité. Ils embauchent alors ponctuellement des jeunes hommes de Vila Brasil ou encore des Amérindiens karipuna ou palikur originaires de la commune d'Oiapoque (Amapá, Brésil) qui sont alors logés et nourris et intègrent le ménage.

Les familles ont donc adopté de nouveaux comportements qui leur permettent de maintenir ces petites surfaces agricoles très proches de leur lieu de résidence malgré le contexte de densification de l'habitat. La flexibilité de l'agriculture sur brûlis permet aux familles de jongler entre différentes pratiques en fonction de leur disponibilité momentanée en main-d'œuvre, de la disponibilité locale des recrûs forestiers et de leur besoin alimentaire.

b. La « secondarisation » des zones d'habitat dense

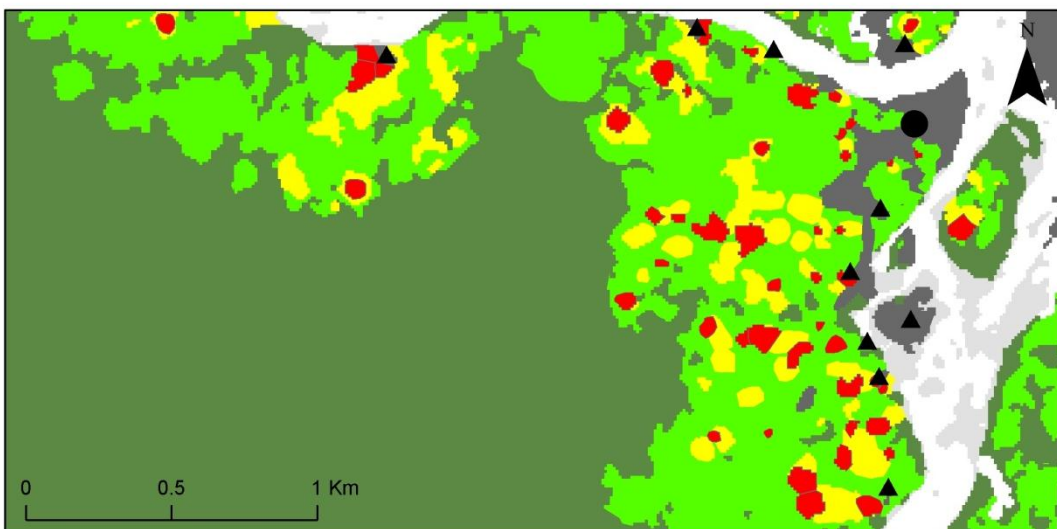
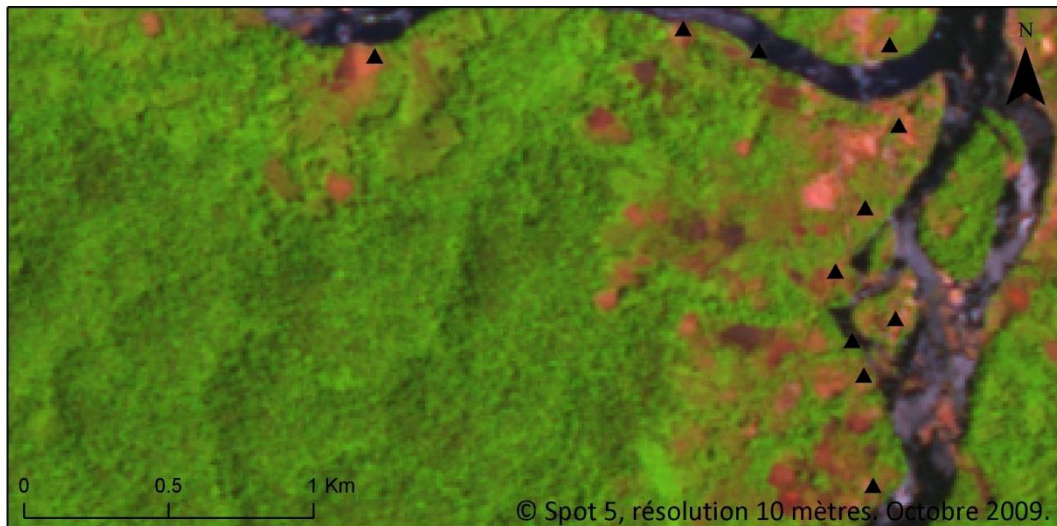
Comme mentionné plus tôt, ces abattis de proximité sont concentrés autour des zones d'habitat densifié. Autour du bourg de Camopi et des hameaux périphériques accessibles à pied, le paysage forestier laisse place à une mosaïque de parcelles brûlées, cultivées et enfrichées (figure 21 et photo 13). Plusieurs espèces prolifèrent et marquent le paysage, comme l'arbre « peigne-macaque » (*Apeiba Tibourbou*, Tiliaceae), de nombreuses poacées et la plante rampante *Merremia macrocalyx* (Convolvulaceae).

Certaines familles résidant au bourg et n'ayant pas de pirogue ouvrent leur abattis uniquement dans ces terroirs de proximité. Elles en ouvrent alors plusieurs. Sur ces jeunes friches, les tâches de sabrage, d'abattage, de mise en andain, sont nettement facilitées et les temps de séchage de la végétation avant le brûlis sont courts, rendant très rapide l'ouverture d'un nouvel abattis. Certaines familles ouvrent donc jusqu'à quatre petits abattis sur ces terroirs de proximité. Ces abattis sont en général organisés selon un gradient de temps de jachère et d'accessibilité par rapport au lieu de résidence du ménage.



Photo 13. La secondarisation du paysage autour du bourg de Camopi, novembre 2010

Cette multiplication de petit abattis conduit peu à peu à une compétition pour la terre. La motivation d'une famille à ouvrir un abattis sur une friche à un temps donné est liée au fait qu'une autre famille peut utiliser cet espace à sa place si elle tarde trop. Ce phénomène accentue la tendance à la diminution des temps de jachère et voit naître quelques marques d'appropriation foncière : le manioc est systématiquement replanté après être arraché et reste en place et visible depuis le sentier, marquant un continuum de la présence de la famille sur la parcelle et un droit de préemption fort sur le recrû forestier. Ceci est un changement de comportement qui peut être attribué à la perception de la « rareté » des terres cultivables facilement accessibles (Lu, 2001 ; Lu Holt, 2005 ; Oldekop *et al.*, 2012) alors que les Wayãpi et les Teko n'avaient traditionnellement pas de normes et règles d'usage concernant l'appropriation des jachères forestières abandonnées car ils vivaient dans un environnement qu'ils considéraient « abondant » (Grenand, 1982).



Légende

● Bourg de Camopi

▲ Hameaux

Occupation du sol

■ Abattis brûlés

■ Abattis cultivés n+1 et n+2

■ Recrûs forestiers

■ Cambrouzes

■ Forêt

■ Habitations

■ Roches et bancs de sable

■ Nuages et fleuve

Figure 21. Le terroir agricole du bourg de Camopi, une forte densité d'abattis brûlés et cultivés

3.2.3 Les abattis et terroirs « villageois »

Les abattis villageois représentent 47 % des abattis ouverts en 2009 dans le moyen Oyapock, soit 99 abattis, et 56 % des abattis ouverts en 2010 dans le haut Oyapock, soit 52 abattis (tableau 18, page 197). Ils se différencient significativement des autres abattis par leur localisation dans des zones où la pression populationnelle est significativement plus faible, avec une moyenne de 18 habitants par kilomètre carré (écart-type = 31) à Camopi et de 4 à Trois-Sauts (écart-type = 10). De plus, ces abattis sont situés un peu plus en profondeur dans les terres : les distances-temps entre l'abattis et la berge du fleuve sont significativement plus élevées avec une moyenne de 9 minutes à pied à Camopi (écart-type = 5) et de 13 minutes à Trois-Sauts (écart-type = 4).

Ces abattis sont des abattis « dans la moyenne » au regard de la majorité de mes données supplémentaires et ils représentent les abattis les plus fréquents dans la commune. Les parcelles sont de taille moyenne : 0,42 ha à Camopi (écart-type = 0,25) et 0,60 ha (écart-type = 0,18) à Trois-Sauts. Ils sont situés en moyenne à 20 minutes des hameaux les plus proches à Camopi comme à Trois-Sauts. On se rend sur ces abattis régulièrement, en fonction du calendrier agricole. Ces abattis sont conduits en grande majorité sur des rotations longues : presque la moitié de ces abattis sont ouverts sur une surface composée d'au moins deux tiers de forêt ancienne et d'un tiers de recru âgé (47 % à Camopi et 46 % à Trois-Sauts) et une bonne partie (respectivement 39 % et 56 %) ouverts sur du recru secondaire de plus de 5 ans. A Camopi, 13 % des abattis sont conduits sur des jachères très courtes de moins de cinq ans mais aucun à Trois-Sauts.

On accède à ces abattis soit à pied, en rayonnant le long des sentiers ouverts derrière les hameaux, villages et bourgs (44 % à Camopi et 33 % à Trois-Sauts), soit en pirogue en s'éloignant le long des fleuves (56 et 67 %).

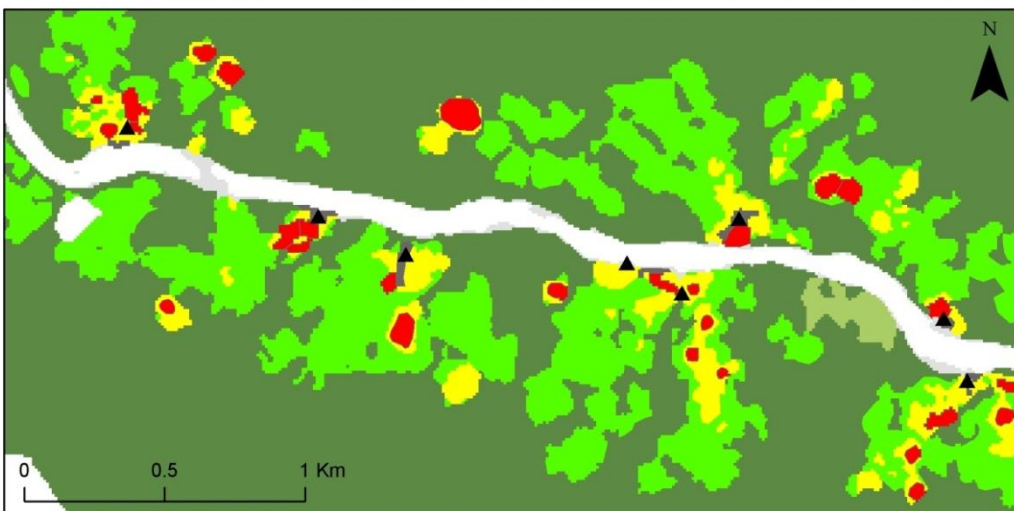
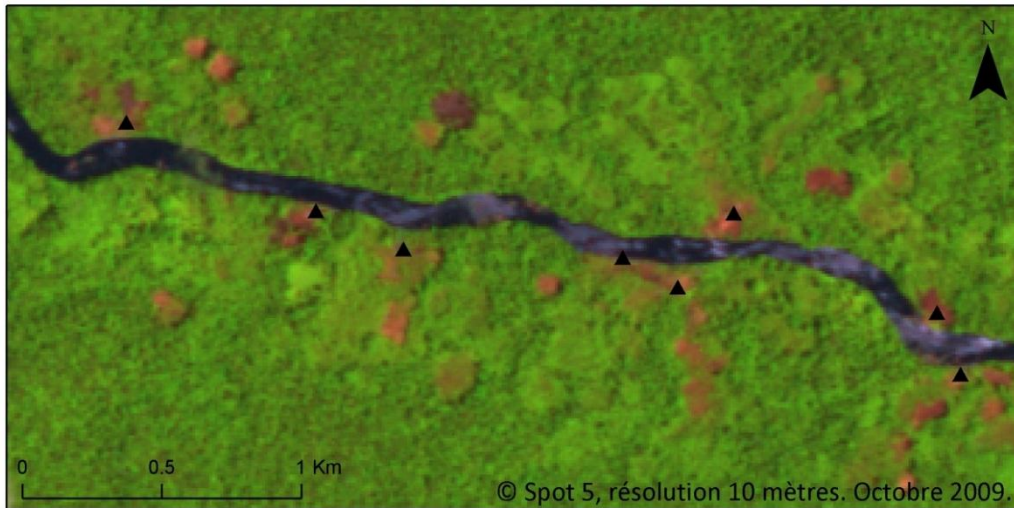
a. Les abattis et terroirs villageois accessibles à pied

Les produits issus des abattis étant portés à dos d'homme - ou plus exactement de femme, comme le veut le système de répartition des tâches chez les Teko et les Wayãpi - tous les abattis accessibles à pied sont situés dans un rayon proche des lieux d'habitat, avec en 2009-2010 un maximum de 0,7 km à Camopi et de 1,6 km à Trois-Sauts, ce qui correspond environ à 23 et 33 minutes de trajet lorsqu'une personne est chargée de produits agricoles (figure 22).

Pour les terroirs villageois accessibles à pied, le choix de la durée de la jachère des abattis est principalement lié à l'ancienneté et à la taille du lieu de vie car plus le lieu de vie est grand et ancien, plus il sera entouré de jachères, et au degré de superposition des terroirs agricoles du bourg, villages et hameaux. En effet, comme nous l'avons vu (partie 2.1.3), la dynamique de création de nouveaux hameaux issus de l'éclatement du bourg de Camopi et du village de Zidock est telle que de nombreux hameaux se sont créés très près les uns des autres. Ainsi, 60 % des hameaux du moyen Oyapock ont une partie de leur terroir agricole superposé avec celui d'un autre hameau sur un rayon de 250 m et 90 % sur un rayon de 1 km. Les familles créant un nouveau hameau à proximité de hameaux plus anciens, n'utilisent pas les recrûs jeunes ou moyens existant à proximité de leur nouveau hameau, qui font tacitement partie du terroir agricole du hameau voisin. Les terroirs villageois accessibles à pied sont donc de plus en plus étriqués, avec une disponibilité de recrû forestier âgé plus limitée. Cette limitation tend, d'une part à encourager la diminution des temps de jachère, et d'autre part à prendre la pirogue pour s'éloigner un peu plus et ainsi accéder à du recrû plus âgé. Ainsi une partie des terroirs villageois sont délocalisés et sont accessibles en pirogue.

b. Les terroirs villageois accessibles en pirogue

Les terroirs villageois accessibles en pirogue restent proches des hameaux et sont situés en moyenne à 26 minutes de pirogue dans le moyen Oyapock (écart-type = 12) et 22 minutes dans le haut Oyapock (écart-type = 7). Les ménages se rendent généralement sur ces abattis à la journée ou à la demi-journée. Plusieurs de ces abattis sont équipés d'un petit carbet bâche pour manger le midi à l'ombre, faire une sieste, etc. Parfois le week-end et pendant les vacances, les familles y restent la nuit, soit à cause du calendrier agricole, soit pour permettre au mari de partir chasser de nuit ou encore pour le plaisir de passer un moment en famille en dehors de l'habitation principale. Ces abattis étant assez proches du lieu d'habitat, ils laissent la flexibilité de décider de rentrer ou non en fonction des envies de la famille.



Légende

▲ Hameaux

Occupation du sol

- Abattis brûlés
- Abattis cultivés n+1 et n+2
- Recrûs forestiers
- Cambrouzes
- Forêt
- Habitations
- Roches et bancs de sable
- Nuages et fleuve

Figure 22. Les terroirs villageois, abattis accessibles à pied par un dédale de sentiers rayonnant derrière les hameaux. Exemple des hameaux de la rivière Camopi

Note. Les premiers abattis brûlés et cultivés situés tout autour des zones d'habitations sont les abattis de proximité (classe 1).

3.2.4 Les abattis et terroirs « éloignés »

Les abattis éloignés représentent 7 % des abattis ouverts en 2009 dans le moyen Oyapock, soit 15 abattis, et 19 % des abattis ouverts en 2010 dans le haut Oyapock, soit 18 abattis (tableau 18, page 197).

A Camopi comme à Trois-Sauts, ces abattis sont caractérisés par leur fort éloignement des bourgs de Camopi et de Zidock et sont situés en moyenne à plus d'une heure des bourgs (100 minutes de Camopi, écart-type = 30 ; et 66 minutes de Zidock, écart-type = 16). Ils sont également éloignés des hameaux avec un temps de transport moyen de 79 min et 35 min entre l'abattis et les lieux d'habitation les plus proches (à Camopi et Trois-Sauts respectivement ; écart-type = 25 et 10). Dans ces terroirs éloignés, la pression anthropique sur les ressources forestières nécessaires pour pratiquer l'agriculture itinérante sur brûlis est très faible. La bonne disponibilité des ressources forestières favorise l'ouverture de grand abattis conduits sur jachère longue. Ainsi, ces abattis sont significativement plus grands que les autres, avec une moyenne de 0,63 ha à Camopi et 0,76 ha à Trois-Sauts (écart-type = 0,25 et 0,25) et sont ouverts en grande majorité sur au moins deux tiers de forêt ancienne et le tiers restant en recru âgé (100 % des abattis à Camopi et 83 % à Trois-Sauts). Ces abattis sont tous accessibles uniquement en pirogue et sont organisés en îlots d'abattis, parsemés le long des fleuves et rivières navigables (figure 23). Sur tous ces abattis, une habitation de culture est construite : ces abattis étant éloignés, on ne s'y rend qu'en prévoyant d'y rester au moins une nuit.

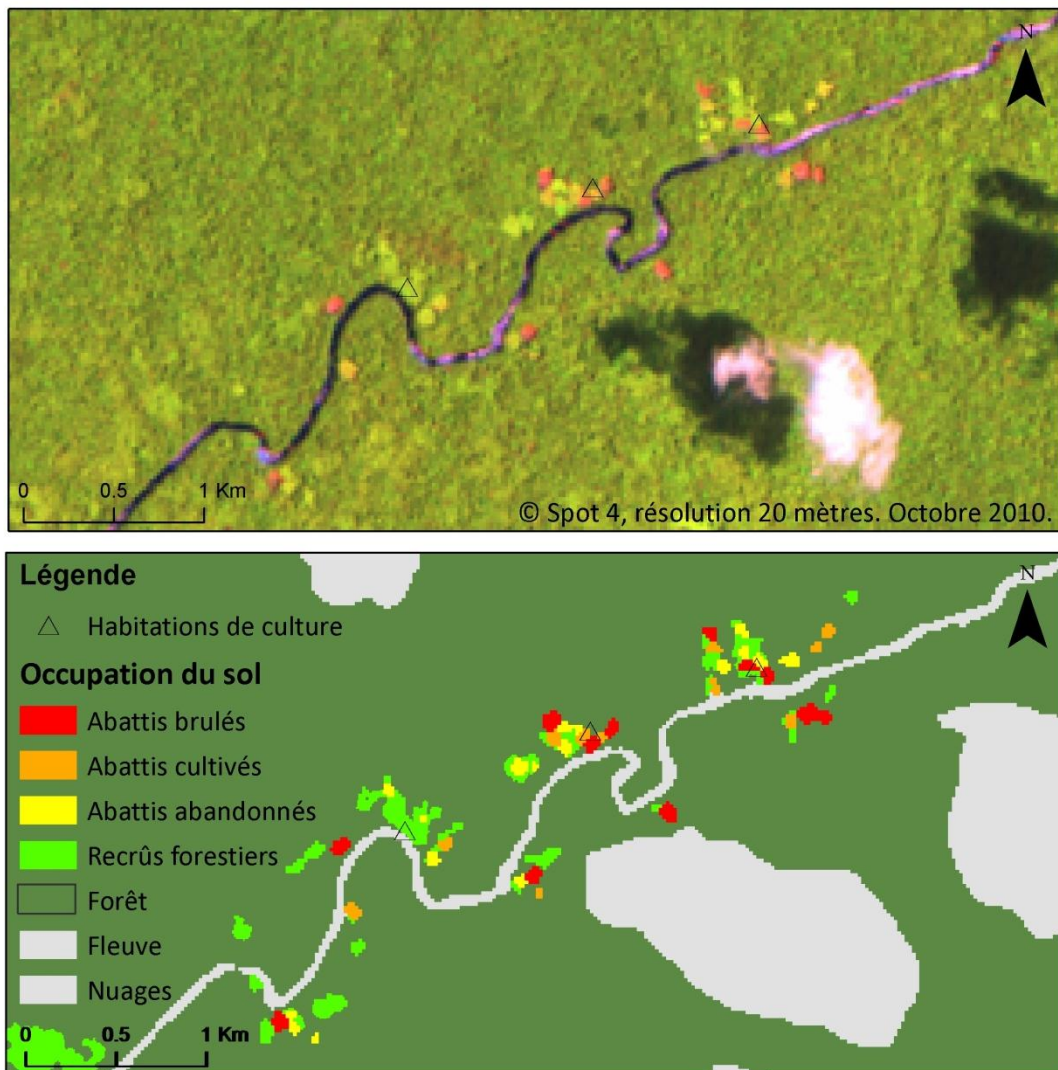


Figure 23. Les terroirs éloignés, structurés en îlots d’abattis autour d’habitations de culture. Exemple dans le haut Oyapock

a. L’habitation de culture, la clé du maintien des abattis éloignés

Ces terroirs éloignés sont structurés autour de petites habitations de culture situées au bord du fleuve et pouvant comprendre plusieurs carbets (Tritsch *et al.*, 2012). Ces habitations de culture vont du simple carbet bâche aux petits hameaux secondaires comprenant plusieurs carbets dont la toiture est souvent réalisée en feuilles de way (*Geonoma baculifera*, Arecaceae) (photo 14). Elles comptent souvent au moins un carbet pour dormir et un carbet cuisine. Le carbet cuisine est bien aménagé et on laisse sur place les ustensiles de base. Les femmes espèrent avoir à passer du temps dans ce carbet : ce serait le synonyme d’une bonne pêche et d’une bonne chasse, permettant à la famille de s’offrir du boucané pendant plusieurs jours.

Une bi-localité de l'habitat, fonction de la saisonnalité des travaux à l'abattis et des vacances scolaires, permet de maintenir ces habitations de culture. Les familles se rendent sur ces abattis plus ou moins fréquemment le week-end et y passent en général la totalité des vacances scolaires. Certaines personnes assez âgées et n'ayant plus d'enfants en âge d'être scolarisés s'y établissent pendant la majeure partie de l'année. La plupart des familles ouvrent alors au moins deux abattis chaque année : un sur ces terroirs éloignés et un plus proche du lieu de résidence principale, situé soit dans les terroirs de proximité, soit dans les terroirs villageois et servant principalement de réserve alimentaire de proximité. Ce système s'appuie sur la grande flexibilité des pratiques associées à l'agriculture itinérante sur brûlis et sur sa profonde adaptation à l'écosystème amazonien. Les familles peuvent se permettre de ne pas se rendre sur ces abattis pendant plusieurs semaines et même plusieurs mois, ceux-ci étant auto-suffisants.



Photo 14. Habitation de culture sur la rivière Camopi. Novembre 2010

Les habitations de culture sont utilisées par la famille élargie et plusieurs ménages de la même famille ouvrent leurs abattis à proximité. Elles deviennent un second point d'ancrage territorial pour les familles élargies. Elles permettent un meilleur accès aux ressources forestières alors qu'une résidence principale est maintenue dans les bourgs ou dans les

hameaux périphériques afin de bénéficier de l'accès aux infrastructures et aux services. Ces lieux sont multifonctionnels et, outre les activités agricoles, les familles se rendent également sur ces terroirs pour chasser, pêcher et se détendre en famille (photo 15). Les abattis sont grands et ouverts sur des sols choisis pour leur bonne qualité, ils offrent donc une bonne productivité agricole. La principale menace étant les destructions par la faune et des cas de vols⁸⁰ par des orpailleurs. Après s'être rendues dans leur habitation de culture, les familles reviennent la pirogue chargée de victuailles : en général plusieurs *catouri* de manioc et autres produits saisonniers de l'abattis, plusieurs régimes de bananes, plusieurs grappes de wassey (*Euterpe oleracea* Mart.) récoltées en chemin selon la saison et bien sûr du poisson et de la viande de chasse. Ces lieux sont également importants dans les processus de transmission intergénérationnels des savoirs ethnoécologiques et techniques.

L'organisation spatiale de ces terroirs agricoles éloignés se fait selon les réseaux de parenté et d'alliance. Les ménages se rendent souvent sur ces abattis en même temps qu'une autre partie de leur famille élargie afin de pouvoir mutualiser la force de travail agricole et le coût du transport.

Ces habitations de culture sont temporaires et sont déplacées cycliquement dès qu'elles commencent à être entourées par trop d'anciens abattis laissés en jachère. En effet, les familles cherchent à diminuer la pénibilité du transport à dos d'homme des produits agricoles, les abattis sont donc à proximité des habitations de culture et la distance parcourue à pied depuis la berge du fleuve est faible (en moyenne 136 m à Camopi et 256 m à Trois-Sauts). Au-delà, la distance est jugée trop longue par rapport à la simple possibilité de déplacer l'habitation de culture un peu plus loin le long du fleuve. Ainsi, certaines habitations de culture sont déplacées au bout de quatre ans, ceci dépendant fortement des familles.

On retrouve donc dans la gestion de ces abattis éloignés l'expression de la mobilité, si chère aux peuples amérindiens et dont dépend la reproductibilité de leur système d'agriculture itinérante sur brûlis.

⁸⁰ Bien qu'il y ait de nombreux passages d'orpailleurs sur la rivière Camopi, ces affluents abritant de nombreux sites d'orpaillements illégaux et les plaintes liées au vol dans les abattis sont moins fréquentes dans les abattis situés sur la rivière Camopi que dans les abattis villageois du moyen Oyapock ouverts à proximité d'Ilha Bela et de Vila Brasil. Les orpailleurs tendent en effet à avoir plus de contraintes pour accéder aux aliments dans ces bases arrières qui peuvent chacune concentrer jusqu'à 400 personnes et qui sont situées dans le *Parque Nacional das Montanhas Tumucumaque*. Par contre, quand ils passent sur la rivière Camopi, ils partent « préparés » et la pirogue chargée de matériel et nourriture.

Photo 3. Les terroirs éloignés synonyme de ressources en abondance



De gauche à droite : (1) Des jeunes hommes vont chercher une liane ichtyotoxique pour réaliser une nivrée (méthode de pêche traditionnelle pratiquée en saison sèche lorsque les cours d'eau sont bas. La substance contenue dans la sève de la liane, la roténone, est diluée dans l'eau et le poisson asphyxié est récolté); (2) récolte d'açai en famille ; (3) des poissons sur un boucan ; (4) des poissons sèchent au soleil ; (5) la pêche à l'épervier dans les sauts, une activité particulièrement appréciée.

3.3 Conclusion. Des terroirs agricoles différenciés et complémentaires, coordonnés par une forte mobilité des familles

L'analyse de la structuration spatiale des surfaces cultivées montre que l'on peut différencier trois types de terroirs agricoles, semblables dans le moyen et dans le haut Oyapock : le terroir de proximité, le terroir villageois et le terroir éloigné. L'exploitation du territoire n'est pas homogène et présente un gradient d'utilisation du territoire décroissant à mesure que l'on s'éloigne des zones d'habitat permanent. Chaque terroir possède ses caractéristiques propres et correspond à des usages et des disponibilités des ressources forestières différents. Les systèmes de cultures sont adaptés aux contraintes de chacun des terroirs. Les usages de ces terroirs sont complémentaires entre eux, les familles pouvant choisir d'ouvrir des abattis dans plusieurs de ces terroirs.

Les terroirs de proximité sont situés juste à côté des lieux d'habitat. Ils font office de jardin et de réserve alimentaire de proximité et bénéficient d'une attention particulière et d'une forte intensité de main d'œuvre. Le nombre d'habitants autour de ces terroirs étant élevé, ils sont de petites tailles et sont conduits sur des jachères très courtes. Leur maintien sans intrants extérieurs est tout de même possible grâce à la forte intensité de main-d'œuvre qui y est déployée, notamment via le travail de sarclage. Ces abattis de proximité sont une adaptation à la densification de l'habitat et sont absents des zones d'habitat où le nombre d'habitants par kilomètre carré est faible, comme dans les hameaux de Pina, Yawapa et Takulupiya situés dans le haut Oyapock.

Les ménages possèdent en général un autre abattis situé dans les terroirs villageois. Les terroirs villageois sont accessibles à pied en rayonnant sur maximum 2 km depuis les lieux d'habitat ou en pirogue en s'éloignant le long des cours d'eau jusqu'à une vingtaine de minutes. Ces abattis sont de taille moyenne et leur temps de jachère tend à varier en fonction de la pression locale sur l'espace. En effet, les lieux d'habitat sont éclatés mais restent denses et la disponibilité en recrûs forestiers âgé autour des lieux d'habitat, même pour ceux créés récemment, peut être limitée. Cette limitation tend à motiver à s'éloigner encore d'avantage pour ouvrir ses abattis.

Ainsi certains ménages ouvrent des abattis dans des terroirs éloignés. Ceux-ci sont accessibles uniquement en pirogue et peuvent être situés à plusieurs heures des lieux d'habitat. Ils sont structurés autour d'habitations de culture qui sont abandonnées chaque fois qu'une diminution de la disponibilité en recrû âgé ou forêt ancienne se fait sentir. Les

habitations de culture deviennent un lieu d'habitat secondaire pour les familles élargies, avec un habitat saisonnier et une mobilité forte des familles qui y résident temporairement le week-end et pendant les vacances scolaires.

L'exploitation du territoire par les familles est donc diversifiée et fortement redéployée. Les territorialités des familles sont complexes, avec l'articulation de plusieurs lieux de vie et de production et suivent les mêmes logiques dans le moyen et dans le haut Oyapock. Les revenus monétaires issus du travail salarié et des aides sociales jouent un rôle crucial dans ces processus : ces revenus sont investis dans le transport en pirogue et permettent d'étendre d'une part les zones d'habitat principal et d'autre part les terroirs agricoles. Ces ressources monétaires, souvent considérées comme un facteur d'acculturation et de dépendance au mode de vie occidentale, permettent aux Wayãpi et Teko de réorganiser leurs modes de gestion des ressources naturelles et de renouer avec la mobilité amérindienne.

4. Conclusion du chapitre. La multi-localité au cœur de la gestion contemporaine du territoire

Les modes d'occupation du territoire et d'exploitation des ressources naturelles des Amérindiens wayãpi et teko sont adaptés au contexte démographique et socio-économique contemporain. Ces adaptations sont d'ordre territorial avec la réorganisation des territorialités amérindiennes qui s'étendent afin d'articuler les espaces du bourg et de la forêt.

Les lieux de résidences principaux des ménages sont éclatés mais restent spatialement limités par la nécessité d'accéder aux services étatiques comme l'éducation et la santé. Ces lieux d'habitat sont densifiés autour des bourgs de Camopi et de Zidock et ne permettent que partiellement de limiter la pression locale sur les ressources naturelles. Les Wayãpi et les Teko ouvrent alors des habitations de cultures éloignées des lieux d'habitat. Ces habitations de culture deviennent un second point d'ancrage territorial pour les familles élargies et sont entretenues grâce à une bi-localité de l'habitat et la réorganisation des mobilités des familles. L'habitat y est saisonnier et elles permettent un meilleur accès aux ressources forestières alors que la résidence principale est maintenue dans les bourgs ou dans les hameaux afin de bénéficier de l'accès aux infrastructures et aux services étatiques. Pour décrire cette réorganisation des territorialités des ménages qui articulent plusieurs lieux d'habitat offrant des usages différenciés du territoire, j'emploierai le terme de multi-locale ou multi-localité. Cette expression est reprise d'Eloy (2005) qui l'utilise en contexte amérindien et est

également utilisée par des auteurs anglophones « *multi-sited household* » comme Padoch *et al.*, (2008) ou encore « *multi-locational families* » par Newing (2009). Cependant, ces termes sont souvent employés pour décrire le système résidentiel à l'échelle des familles étendues ou élargies et non pas à l'échelle d'un ménage comme dans notre cas.

La multi-localité des ménages, induite par une complémentarité des mouvements de mobilité et de fixation, permet donc aux ménages d'articuler plusieurs échelles territoriales et de maintenir différents lieux complémentaires d'utilisation des ressources. Les mobilités amérindiennes sont revisitées, avec d'une part une mobilité à l'échelle des lieux de résidence principaux des ménages, et ce bien que les lieux d'habitat soient sédentaires, et d'autre part une mobilité entre lieu de résidence principale et lieu de résidence secondaire. A ces mobilités rurales-rurales, réalisées au sein de la commune de Camopi entre espaces du bourg, des hameaux et de la forêt, s'ajoutent des mobilités rurales-urbaines vers les villes du littoral. Ces mobilités rurales-urbaines sont circulaires, majoritairement réalisées pour accéder à l'éducation et aux biens de consommation courante, avec des migrations longues ou définitives vers les villes quasi-nulles.

Ainsi, après plusieurs décennies de concentration et de sédentarisation autour des bourgs pour l'accès aux services étatiques, les systèmes de gestion des ressources naturelles des Wayãpi et des Teko se basent sur le renouveau de la mobilité des ménages qui maintiennent plusieurs lieux complémentaires d'utilisation des ressources (Tritsch *et al.*, 2012). D'une certaine manière, le déplacement cyclique traditionnel de l'habitat est remplacé par la multi-localité des lieux de résidences et des lieux de production, et le développement de mobilités fonctionnelles très fréquentes afin d'intégrer les avantages des bourgs dans les systèmes de production (Eloy, *op. cit.*). Les transformations des territoires amérindiens apparaissent donc comme complexes et multiformes, avec des doubles mouvements de mobilité et de fixation mais aussi de dispersion et de concentration (Alexiades, 2009).

La sédentarisation d'une résidence principale, dans ou autour des bourgs ne diminue donc pas les mobilités individuelles et fonctionnelles, et peut même les augmenter (Kelly, 1992). Ces phénomènes sont en accord avec ceux observés par Eloy (2008) dans la région périurbaine de São Gabriel da Cachoeira (Haut Rio Negro, Brésil). Elle met l'accent sur l'importance de la diversification spatiale des systèmes de production et le rôle des mobilités circulaires des familles dans la résilience des systèmes autochtones de gestion des ressources. Ainsi, les systèmes amérindiens de gestion des ressources naturelles ont une forte capacité

d'adaptation et de résilience qui est basée, d'une part sur la flexibilité des pratiques de l'agriculture sur brûlis (Dounias, 2000) et d'autre part, sur la réorganisation spatiale et temporelle des systèmes de gestion des ressources communes (Eloy, *op. cit.*). Cette résilience est d'autant plus forte que dans les deux sites d'études, Camopi et Trois-Sauts, pourtant soumis à des contraintes et pressions extérieures différenciées, les territorialités se sont recomposées selon les mêmes logiques spatiales et productives. Elles ont permis d'adapter les systèmes d'exploitation des ressources à la nouvelle donne socio-économique et territoriale.

Cependant, pour comprendre plus en profondeur les choix de multi-localité des ménages, la réorganisation de leurs territorialités ainsi que leurs objectifs d'exploitation de ces différents terroirs, il est nécessaire de prendre en compte d'autres éléments, comme les caractéristiques socio-économiques des ménages ou encore les relations de parenté entre les ménages exploitant un même terroir agricole. Outre les caractéristiques familiales et socio-économiques des ménages, le contexte politique et institutionnel, tel que la mise en place de politiques de conservation, peut également influencer les territorialités des familles. C'est l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 5. Multi-localité et réaffirmation identitaire et territoriale : une forme de gouvernance environnementale amérindienne ?

Les modes d'exploitation contemporains du territoire des Wayãpi et des Teko sont complexes et multifformes, avec la coexistence de mouvements de mobilité et de fixation ainsi que de dispersion et de concentration. Les territorialités amérindiennes sont fortement étendues et articulent plusieurs lieux de vie et de production et permettent de jouir des espaces du bourg et de la forêt.

Dans ce chapitre, je propose d'analyser plus en profondeur les logiques de gestion du territoire des familles et la réorganisation de leurs territorialités. Je cherche à affiner les modes d'organisation des terroirs agricoles et le rôle des mobilités des familles afin de mieux comprendre les choix de multi-localité et les objectifs d'exploitation des différents terroirs. J'analyse les données socio-économiques des ménages et l'influence des relations de parenté, ainsi que le rôle des politiques de conservation.

Je montre l'existence de logiques familiales d'exploitation des terroirs agricoles précises, la transposition des normes coutumières de gestion des ressources communes et l'importance de la redynamisation des revendications identitaires dans les choix de multi-localité des familles. Cette multi-localité témoigne de l'adaptation du système de gouvernance environnementale des Amérindiens wayãpi et teko.

1. Des logiques familiales au cœur de la gestion du territoire

Dans cette partie, je commence par approfondir les aspects relatifs à la structuration des terroirs agricoles éloignés en analysant leur dynamique d'extension au cours des vingt dernières années. Puis je me place à l'échelle des ménages et cherche à comprendre les différents facteurs socio-économiques et de relations de parenté qui influencent les territorialités des familles.

1.1 Une forte dynamique de redéploiement des terroirs agricoles

1.1.1 L'expansion des terroirs agricoles au cours des vingt dernières années

L'analyse diachronique d'image satellites LANDSAT et SPOT 4 et 5 montre la dynamique d'extension des terroirs agricoles au cours des vingt dernières années. La figure 24 présente l'évolution de l'enveloppe maximale de ces terroirs agricoles en kilomètres curvilignes parcourus le long des fleuves et rivières. La pénétration par voie pédestre à l'intérieur des terres n'a pas évolué et n'est donc pas présentée dans ces figures. Elle reste contenue dans une enveloppe maximale de deux kilomètres, mais que ce soit en 1989, en 2001 et en 2009-2010, les abattis ouverts à plus d'un kilomètre de la berge du fleuve sont peu nombreux.

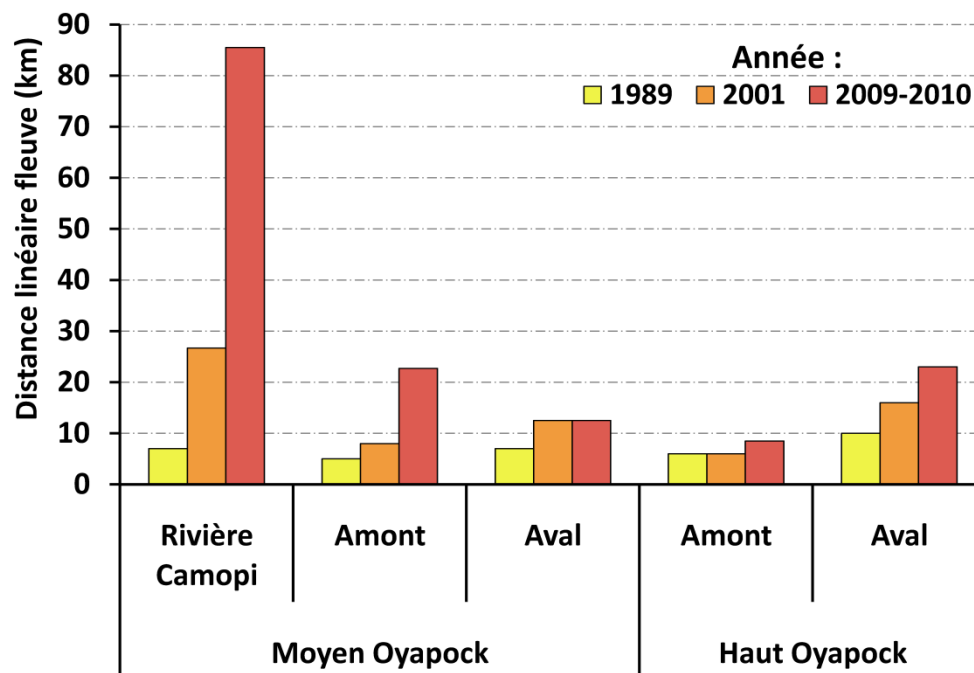


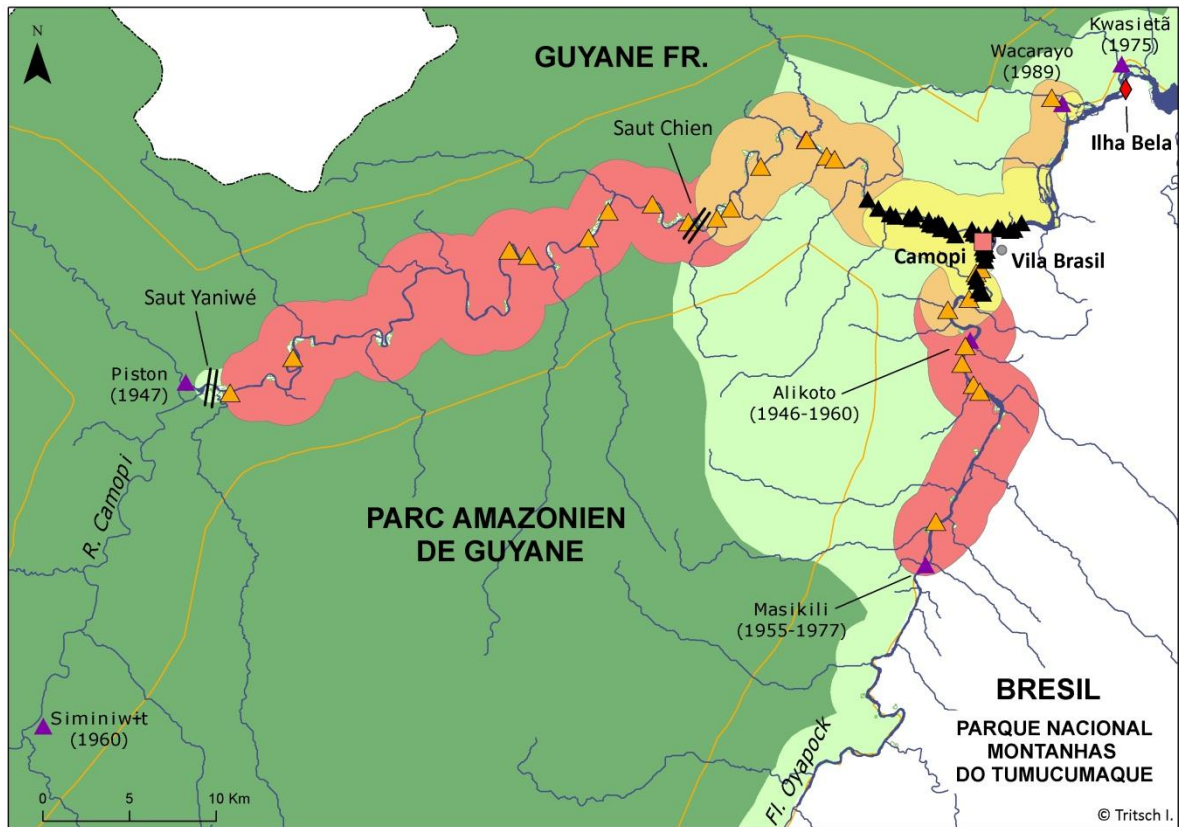
Figure 24. Extension des terroirs agricoles de la commune de Camopi au cours des vingt dernières années

Note. Pour chaque année étudiée, l'empreinte agricole, constituée des abattis brûlés et cultivés ainsi que les jachères récemment abandonnées, a été considérée. Les jachères de l'ancien village de Masikili, vieilles de plus de 10 ans, n'ont pas été prises en compte, ni même celles du hameau de Wacarayo, abandonné en 1989, ces abandons se référant à la fin du mouvement bien plus ample de réduction du territoire exploité.

La tendance à l'extension des terroirs agricoles est très marquée. Le cas des Teko sur la rivière Camopi ressort particulièrement, mais en amont du moyen Oyapock et en aval du haut Oyapock, l'essor des terroirs agricoles au cours de ces vingt dernières années est également important. Les terroirs ont plus que quadruplé en amont du moyen Oyapock et doublé en aval du haut Oyapock (figure 24).

Les habitations de cultures sont nombreuses et si elles permettent de maintenir la pratique de l'agriculture sur brûlis sur jachère longue, elles sont également des têtes de pont pour accéder aux ressources cynégétiques (carte 14). Les territoires de chasse sont également très vastes (carte 15). Une multitude de sentiers de pénétration rayonnent autour des habitations de cultures et, en amont de celles-ci, de nombreux campements de chasse sont répartis le long des cours d'eau. Ces campements de chasse permettent, par la pratique d'expédition de chasse de plusieurs jours, d'exploiter des ressources cynégétiques situées à plus de quatre jours de pirogue des bourgs. Ainsi les territoires de chasse des Teko s'étendent jusqu'au Mont Belvédère, et dans le haut Oyapock les Wayâpi organisent des expéditions de chasse jusqu'au Mont Saint-Marcel (carte 15). Par contre, les Teko ne se rendent plus sur la rivière Inipi, maintenant occupée par les orpailleurs illégaux.

Cette dynamique d'extension des terroirs agricoles correspond à la nécessité d'accéder aux ressources naturelles dans un contexte d'augmentation démographique. C'est une réponse à la sédentarisation des lieux d'habitat et à leur densification autour des bourgs. Cependant la carte 14 montre que les terroirs ne sont pas redéployés de façon homogène.



Légende

Facteurs structurant le territoire :

- Infrastructures et services étatiques, la polarisation du territoire
- ▲ Hameaux principaux, garants de l'accès aux services étatiques
- ▲ Habitations de culture, piliers du redéploiement de l'exploitation du territoire
- ▲ Principaux anciens villages motivant la reconquête des territoires ancestraux
- Principaux cours d'eau

Freins et contraintes à l'extension des terroirs agricoles :

- ◆ Ilha Bela, une barrière physique source de tensions
- || Sauts dangereux, nécessitant des efforts de transport importants
- Bas-fonds, des contraintes édaphiques fortes

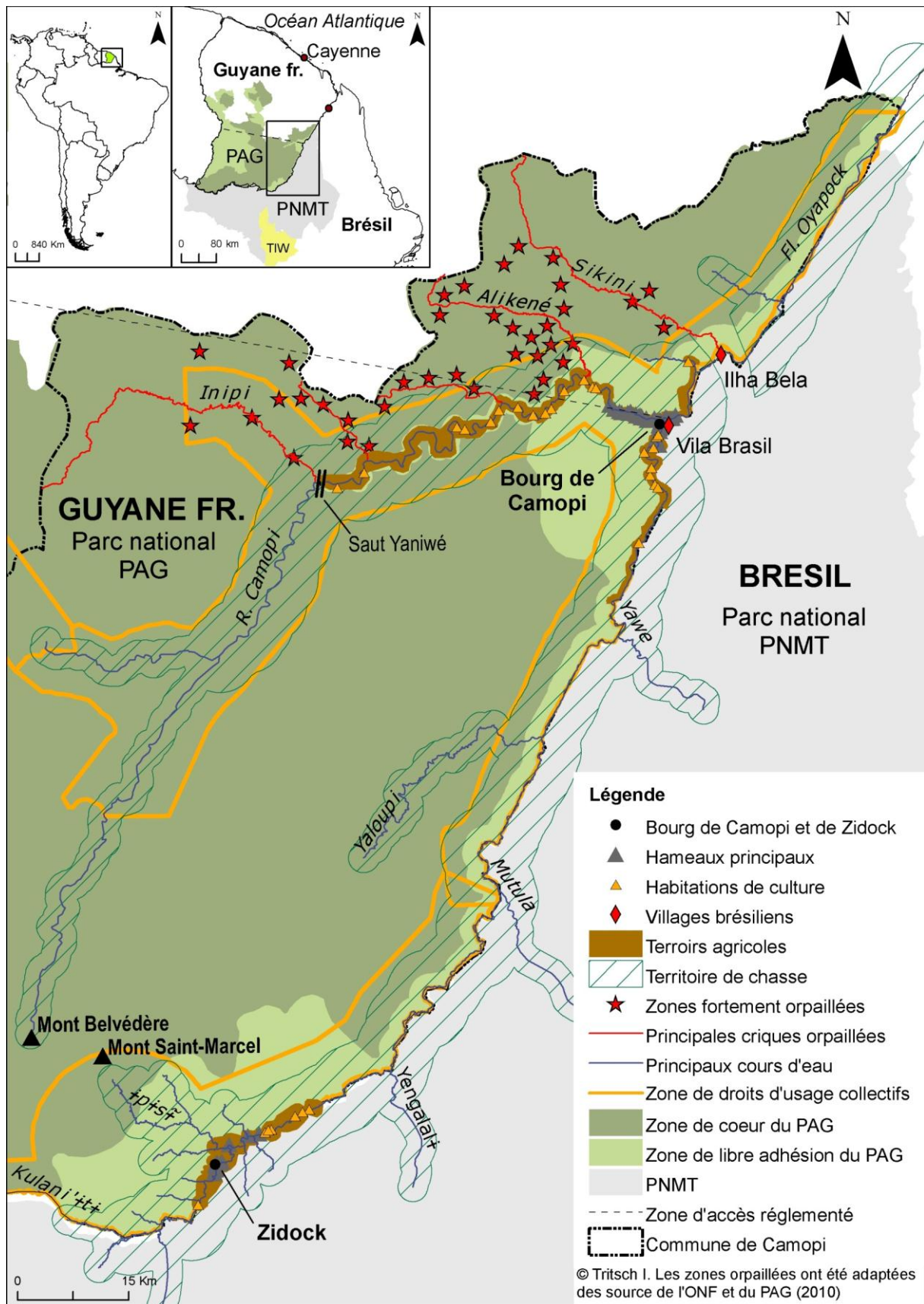
Extension des terroirs agricoles au cours des 20 dernières années :

- Terroir exploité en 1989
- Terroir exploité en 2001
- Terroir exploité en 2009-2010

Un territoire au statut foncier complexe :

- Zone de droits d'usage collectifs
- Zone de coeur du PAG
- Zone de libre adhésion du PAG
- Limite communale

Carte 14. Dynamique d'extension des terroirs agricoles. Exemple du moyen Oyapock et de la rivière Camopi



Carte 15. Des terroirs de chasse très vastes, accessibles lors d'expéditions de chasse de plusieurs jours

1.1.2 Des facteurs incitatifs et limitatifs à l'expansion des terroirs agricoles

La dynamique d'extension des terroirs n'est ni homogène ni linéaire, et est modelée selon les contraintes locales.

Des facteurs édaphiques entrent en jeu et donnent aux terroirs agricoles cette apparence discontinue avec de nombreux espaces non exploités car jugés inaptes à l'agriculture. Le manioc a besoin d'un sol sec et bien drainé, composé majoritairement de sable voire de gravier et le premier indicateur de la qualité du site agricole est la végétation en place. Les forêts basses, les forêts à liane, les cambrouses, les bamboueraies et toutes les végétations poussant en milieux humides, comme les peuplements de palmiers wassey (*Euterpe oleracea*), sont évités. Or ces types de végétations sont bien représentés sur le territoire, particulièrement dans le haut Oyapock, mais aussi sur la rivière Camopi⁸¹. Dans le haut Oyapock de grandes zones humides⁸² limitent l'expansion des terroirs agricoles autour des hameaux de Pina et de Yawapa, ainsi qu'en aval du saut *Pakusili*, situé juste en aval du hameau de Zidock Miso. Ces bas-fonds encouragent l'expansion des terroirs agricoles plus en aval sur l'Oyapock. Ceci d'autant plus que les hameaux de Zidock, Roger et Pina sont entourés de zones profondément secondarisées.

Outre les conditions édaphiques, la présence d'orpailleurs illégaux représente des contraintes locales à l'expansion de certains terroirs agricoles. C'est le cas des terroirs agricoles situés sur le fleuve Oyapock en aval du bourg de Camopi, qui sont bloqués à 12,5 km par la présence du village d'orpailleurs d'Ilha Bela (carte 14, page 224). Ouvrir un abattis à proximité d'Ilha Bela, même sur la rive française, revient à s'exposer à un niveau d'insécurité élevé et principalement des vols de matériels et de produits agricoles. Le dernier terroir exploité en aval de Camopi est donc celui de la crique Fifine, qu'il faut remonter à la pagaie pour accéder jusqu'aux derniers abattis (carte 14). Les anciens terroirs de groupes de parenté teko situés en aval sont donc perdus.

⁸¹ La rivière Camopi compte de nombreuses berges broussailleuses mais également plusieurs monts présentant des pentes trop fortes pour la pratique de l'agriculture.

⁸² Grenand et Grenand (2000) estime que les sols humides impropres à l'agriculture représentent de 20 % à 25 % de la surface dans le haut Oyapock.

Les franchissements des grands sauts représentent également des obstacles physiques importants. Même pour le piroguier le plus doué, leur franchissement reste risqué lorsque la pirogue est chargée, avec des risques humains, principalement pour les enfants, mais aussi matériels. C'est le cas dans le haut Oyapock, avec le saut de Trois-Sauts et le saut Enu'a qui rendent plus difficile l'extension des terroirs agricoles vers l'amont, mais aussi sur la rivière Camopi. Tous ces facteurs dissuadent les femmes de se rendre seules dans les abattis éloignés. Les hommes les accompagnent par mesure de sécurité vis à vis des orpailleurs et pour assurer le transport. Ils sont souvent amenés à donner également un coup de main pour l'entretien des abattis. La relation familiale à l'abattis est de ce fait réajustée ; en effet les abattis de proximité et villageois sont, en général, à partir de la plantation, du domaine des femmes.

L'analyse plus en détail de l'extension des terroirs agricoles de la rivière Camopi montre des paliers (figure 25). Pendant une longue période, les terroirs agricoles⁸³ ont été limités à l'aval du saut Chien. C'est un saut important, qui demande de faire descendre la majorité des passagers, ce qui n'est pas pratique pour se rendre à l'abattis. Jusqu'en 2003 inclus, ce saut représente un obstacle suffisant pour limiter l'accès aux terroirs agricoles situés en amont. A titre illustratif, l'image satellite de 2001 montre que de nombreux abattis sont déjà ouverts en aval du saut Chien, mais aucun en amont (annexe 10). Il en est de même en octobre 2003. Par contre sur l'image de 2006, soit trois ans après, le dernier abattis est déjà situé à 85,5 km du bourg de Camopi, et est situé en aval du deuxième grand saut de la rivière Camopi, le saut Yaniwé. Depuis cette date, aucun abattis n'a été ouvert plus en amont et l'extension des terroirs agricoles présente à nouveau un pallier lié au passage du saut Yaniwé, saut important et très étendu dont le passage nécessite environ une heure de pirogue en fonction du niveau du fleuve (figure 25 et photo 16).

L'effort pratiqué par les Teko pour accéder à leurs terroirs agricoles est donc croissant. La volonté d'exploiter des terroirs situés toujours plus en amont pousse à surmonter les difficultés logistiques liées au passage de sauts compliqués en famille.

⁸³ Les zones de chasses sont par contre peu limitées par les obstacles physiques que représentent les sauts. En effet, ces expéditions sont faites entre hommes et non en famille avec les enfants.

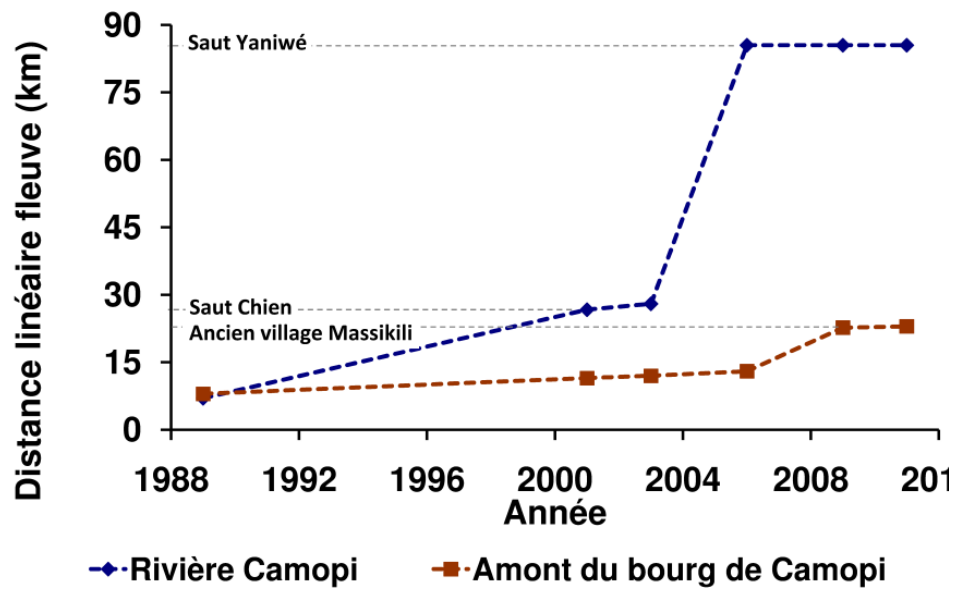


Figure 25. Une extension des terroirs agricoles par pallier, fonction de facteurs physiques et historiques. L'exemple de la rivière Camopi et du fleuve Oyapock en amont du bourg de Camopi entre 1989 et 2011. (Source : analyses d'images satellites pour les années 1989, 2001, 2003, 2006, et 2009 ; PAG pour l'année 2011)



Photo 16. Le passage du saut Yaniwé sur la rivière Camopi, novembre 2011

1.1.3 L'extension des terroirs agricoles : une reconquête des territoires ancestraux

L'extension des terroirs agricoles traduit également une reconquête des territoires ancestraux. En effet, la majorité de ces terroirs ont déjà été exploités dans un passé récent, c'est-à-dire par des ancêtres dont on se souvient de mémoire d'homme. Leurs anciens villages ponctuent le territoire. S'ils n'ont pas forcément un rôle structurant dans cette dynamique de réappropriation du territoire, ils motivent certains groupes de parenté à établir un campement de chasse ou une habitation de culture à proximité de leur emplacement.

A titre d'exemple, dans le moyen Oyapock en amont du bourg de Camopi, l'abandon du village du chef Eugène Jean-Baptiste à la fin des années 1970, à l'époque du mouvement de concentration de l'habitat autour des bourgs, avait entraîné l'abandon des terroirs agricoles du village de Masikili. A l'époque, sans les moteurs hors-bords et les revenus monétaires pour l'achat de l'essence, les mobilités fonctionnelles des familles étaient plus limitées et il n'était pas possible de maintenir des abattis si éloignés des lieux d'habitats. Ces terroirs sont depuis 2007 à nouveau exploités par un groupe de parenté de la famille Jean-Baptiste. La brusque augmentation de l'extension des terroirs agricoles dans le moyen Oyapock, qui passe de 13 km en 2006 à 23 km en 2009 (figure 25) correspond à ce mouvement de réouverture⁸⁴ des terroirs agricoles de Masikili.

Le territoire ancestral des Teko est également très vaste, et jusque dans les années 1960, un groupe de parenté teko vivait bien en amont de Saut Yaniwé, dans le village de Siminiwît (carte 15, page 224). Tous ces lieux sont encore bien présents dans la mémoire et plusieurs toponymes employés fréquemment font référence à l'histoire.

1.1.4 Conclusion. Des terroirs agricoles de plus en plus étendus

L'extension des terroirs agricoles est donc très dynamique. Elle est motivée par l'accès à une meilleure disponibilité des ressources naturelles en redistribuant dans l'espace les lieux

⁸⁴ Les forêts secondaires de plus de 40 ans sont considérées par les Wayãpi comme des forêts matures. Selon Grenand et Grenand (2000) dans le haut Oyapock, les Wayãpi reconnaissent l'état de défrichement ancien essentiellement à partir de la persistance au sein de la composition floristique de certaines espèces comme *Inga alba* (Mimosaceae), *Jacaranda copaia* (Bignoniaceae), *Laetia procera* (Flacourtiaceae), *Lecythis corrugata* (Lecythydaceae), *Schefflera morototoni* (Araliaceae), *Tapirira guianensis* (Anacardiaceae) ou *Tachigali paniculata* (Césalpiniaceae).

de prélèvement. Cette dynamique n'est cependant pas linéaire et présente des mouvements d'expansion brusques liés à la réappropriation d'une partie du territoire ancestral.

Les obstacles physiques que représente le franchissement de certains sauts tendent également à être surpassés et des efforts supplémentaires en navigation sont concédés pour accéder aux terroirs agricoles éloignés. Cet effort est uniquement envisageable du fait des aspects historiques et affectifs liant les Amérindiens à leur territoire ancestral et du fait de la multifonctionnalité de l'agriculture : la chasse et la pêche sont au cœur de ces processus d'extension des terroirs agricoles. Comme souligné au chapitre 4, les terroirs agricoles éloignés ne représentent pas seulement un abattis mais un mode de vie. Dans les habitations de culture, les familles retrouvent l'accès aux ressources naturelles en « abondance » (Grenand et Grenand, 1996). La pêche à l'épervier dans les sauts est le plaisir des hommes, tandis que les enfants s'amuse sur la plage, pêchent et ramassent des escargots d'eau douce qui seront ensuite dégustés en famille.

L'analyse de l'évolution des terroirs agricoles dans le temps montre que leur expansion le long des cours d'eau s'est particulièrement intensifiée au cours de la dernière décennie. Les modes de relations aux territoires des familles ont évolué et celles-ci tendent à adopter des territorialités toujours plus étendues.

Comment les facteurs socio-économiques et les relations de parenté rentrent-ils en jeu dans ce fort mouvement d'extension de l'exploitation du territoire ? Dans la partie suivante, j'analyse les facteurs socio-économiques qui peuvent influencer les choix des ménages concernant la localisation de leurs abattis ainsi que les surfaces cultivées.

1.2 L'influence des conditions socio-économiques des ménages sur leurs choix d'exploitation du territoire

1.2.1 Influence des caractéristiques socio-économiques des ménages sur les surfaces totales cultivées annuellement par ménage

L'abattis garde un aspect alimentaire important et la surface cultivée annuellement est corrélée positivement au nombre de personnes à nourrir pondéré selon leur âge : les ménages ayant le plus nombre de personnes à nourrir tendent à ouvrir des surfaces agricoles totales plus grandes (tableau 19). Du fait des corrélations fortes entre le nombre de personnes à charge, l'âge et le revenu (cf. chapitre 4), ces données sont également corrélées positivement avec la surface totale cultivée. Ainsi, même les ménages qui auraient les moyens financiers

d'acheter de la nourriture au lieu de la produire, continuent à pratiquer l'agriculture sur brûlis. Ceci confirme l'importance culturelle de l'agriculture et de pouvoir cultiver ses propres produits. La tendance est la même pour les personnes qui ont un emploi (N = 191 ; Mann-Whitney test = 3389,5 ; p-value = 0,1534) : la surface cultivée n'est pas corrélée avec le fait d'avoir un emploi. Néanmoins, les personnes qui ont un emploi ont une plus faible disponibilité en temps à consacrer aux travaux agricoles et font plus fréquemment appel à de la main d'œuvre extérieure pour réaliser les tâches fastidieuses telles que l'abattage et la mise en andain ou encore le sarclage. Ce service est proposé par les brésiliens vivant à Vila Brasil.

Tableau 19. Influence des paramètres socio-économiques sur les surfaces cultivées par ménages chaque année dans la commune de Camopi

		Surface_abs
	N	191
Age_chef	rho Spearman	0,1611*
	p-value	0,0260
	N	191
Nb_peff	rho Spearman	0,1980**
	p-value	0,0060
	N	191
Revenu	rho Spearman	0,1797*
	p-value	0,0129

Note. Age_chef : âge du chef du ménage ; Nb_peff : nombre de personnes composant le ménage pondéré selon leur âge ; Surface_abs ; surface (m²) cumulée des abattis brûlés du ménage pour l'année n. Les 37 abattis partagés entre plusieurs ménages ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Certains jeunes ménages n'ont pas leur propre abattis, mais dans la plupart des cas, ils se sentent rattachés à l'abattis d'un des membres de leur famille. Ils accompagnent fréquemment leur famille à l'abattis et participent à certaines tâches. Ce sont en général de très jeunes couples, avec seulement un ou deux enfants en bas âge et cette phase correspond à la suite de l'apprentissage, avant de se décider à ouvrir leur propre abattis. Ainsi, j'ai recensé 37 abattis « partagés » entre deux ou trois ménages. Si dans la majorité des cas il s'agit d'une relation « d'apprentissage » entre un père et son fils ou son beau-fils, certains abattis sont également partagés par commodité, avec l'ouverture d'un unique grand abattis. Les ménages partageant un abattis sont de la même famille élargie, et sont souvent des beaux-frères. Dans

ce cas, l'abattis est en général séparé en deux ou trois, et chaque ménage cultive et entretient sa partie de l'abattis.

Il en est de même pour les ménages où la personne de référence est veuve ou handicapée : leur réseau familial leur permet de pallier les difficultés de l'ouverture ou de l'entretien de l'abattis et d'être tout de même identifié à un abattis. Ces personnes aideront et participeront aux tâches qu'elles peuvent effectuer. Finalement, seuls quatre ménages sur 257 ont déclaré ne pas avoir d'abattis et ne sentir de responsabilité vis à vis d'aucun abattis des membres de sa famille. Ce sont tous des jeunes chefs de ménages, de moins de trente ans. Deux jeunes hommes travaillent à plein temps et à mi-temps, un autre fait des études sur le littoral et ne rentre sur Camopi que pendant les vacances scolaires, et le dernier vit seul.

La grande majorité des ménages ont au moins un abattis, quelles que soient leurs situations socio-économiques et professionnelles et leur âge. La taille de la surface totale cultivée est corrélée avec le nombre de bouches à nourrir.

1.2.2 Des temps de transport pour rejoindre les abattis fortement corrélés avec la situation socio-économique des ménages

Pour chaque ménage, le temps de transport nécessaire pour se rendre sur ses différents abattis a été calculé. L'abattis situé à la distance-temps la plus élevée de son lieu d'habitat a été annoté et les temps de trajet réalisés pour se rendre sur ces abattis ont été compilés dans la variable *dist_fabl*. Cette variable représente l'effort maximal en temps que consacre un ménage pour se rendre sur ses abattis. Les temps de trajet variant fortement en fonction du moyen de transport utilisé, la différenciation a été faite entre les ménages se rendant sur leur abattis le plus éloigné en pirogue ou à pied.

Dans le moyen Oyapock, la moitié des ménages (51 %) se rendent sur leur abattis le plus éloigné à pied et exploitent donc uniquement des terroirs de proximité et des terroirs villageois. Ces ménages marchent très peu, avec des temps de trajet inférieurs à dix minutes (tableau 20). Dans le haut Oyapock, la proportion de ménages se rendant à pied sur leurs abattis est plus faible, et concerne à peine plus d'un tiers des ménages (36 %), mais ils marchent significativement plus longtemps, une vingtaine de minutes en moyenne (tableaux 20 et 21). En revanche, dans les deux bassins de vie, les temps de trajet en pirogue sont comparables, avec une durée moyenne un peu inférieure à une heure. La durée maximale du moyen Oyapock est importante et correspond aux terroirs spécialement étendus de la rivière

Camopi (tableau 21). Ainsi, les données concernant la localisation des abattis les plus éloignés des ménages soulignent des tendances que nous avons déjà remarquées dans le chapitre 4, avec une différenciation importante entre le moyen et le haut Oyapock pour l'exploitation des terroirs accessibles à pied.

Tableau 20. Temps de trajet (minutes) entre le lieu de résidence des ménages et leur abattis le plus éloigné selon le moyen de transport

		N	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Dist_fabl	Pied	72	8	6	0	24
Moyen Oyapock	Pirogue	69	50	41	6	231
Dist_fabl	Pied	32	21	10	4	40
Haut Oyapock	Pirogue	56	42	21	4	81

Note. Dist_fabl : distance-temps (min) entre le lieu de résidence du ménage et son abattis le plus éloigné.

Tableau 21. Comparaison du temps de trajet pour rejoindre l'abattis le plus éloigné des ménages selon le bassin de vie

		Bassin de vie
Dist_fabl	Mann-Whitney test	304,5***
Pied	p-value	<0,0001
Dist_fabl	Mann-Whitney test	1953
Pirogue	p-value	0,9189

Note. Dist_fabl : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et son abattis le plus éloigné.

Le tableau 22 permet d'approfondir les relations entre les temps de transport pour accéder aux abattis les plus éloignés des ménages et leurs caractéristiques socio-économiques. Les résultats montrent des tendances similaires entre le moyen et le haut Oyapock et vont dans les sens des processus expliqués chapitre 4, partie 3.

Le lieu d'habitat influence les temps de transport pour rejoindre l'abattis. Plus les ménages habitent près des bourgs de Camopi et de Zidock, plus ils tendent à réaliser des longs trajets pour se rendre sur leur abattis le plus éloigné (tableau 22), ceci du fait de la plus grande saturation des terroirs agricoles situés autour de ces zones. Les revenus monétaires des ménages influencent les choix concernant la localisation des abattis : le revenu est corrélé avec la distance-temps entre le lieu d'habitat et l'abattis le plus éloigné des ménages (tableau 22), essentiellement à cause des coûts élevés des trajets en pirogue et des dépenses en essence. Le temps de transport pour se rendre sur l'abattis le plus éloigné est également corrélé à la

surface totale cultivée par le ménage (tableau 22). Ceci correspond également à ce que nous avons montré chapitre 4 : d'une part plus les ménages consacrent de temps et de l'argent pour accéder à leur terroir agricole, plus ils tendent à rentabiliser l'effort et à ouvrir de grands abattis, d'autant plus que la disponibilité des ressources forestières est meilleure dans les terroirs éloignés. D'autre part, les ménages qui exploitent des terroirs éloignés ouvrent en général un autre abattis près de leur lieu d'habitat afin d'avoir une réserve alimentaire à proximité, ce qui contribue à augmenter leur surface totale cultivée. Toujours dans le même ordre d'idées, les ménages ayant le plus de personnes à nourrir parcourent des distances-temps plus grandes depuis leur lieu d'habitat (tableau 22) parce qu'ils ont des moyens financiers (revenus plus élevés du fait des aides sociales) et qu'ils ont des besoins agricoles plus importants pour nourrir leur ménage. Ils tendent donc à préférer les terroirs agricoles plus éloignés où des recrûs forestiers âgés sont disponibles.

Un aspect important qui ressort du tableau 22 est que l'âge du chef de ménage n'est pas corrélé avec la distance-temps parcourue pour se rendre sur l'abattis. Les chefs de ménages jeunes autant que les plus âgés peuvent être amenés à parcourir de longues distances pour se rendre sur leur abattis, ceci alors même que nous avons vu que leurs ressources monétaires sont moindres (tableau 7, chapitre 4), et leurs besoins alimentaires moins importants du fait du plus petit nombre de personnes composant leur ménage. C'est en fait la mutualisation des coûts de transport via l'entraide et la redistribution au sein des groupes de parenté qui leur permet d'accéder aux terroirs éloignés. Cela confirme donc l'importance de la structuration des terroirs éloignés selon les réseaux de parenté. En général plusieurs ménages de la même famille élargie se regroupent dans une pirogue pour se rendre dans leurs abattis éloignés, permettant ainsi aux jeunes ménages ayant peu de revenus d'élargir leurs territorialités.

<p>Les caractéristiques socio-économiques des ménages influencent fortement leurs décisions quant aux temps de trajet à effectuer pour accéder aux parcelles agricoles les plus éloignées de leur lieu d'habitat. Les relations de parenté semblent spécialement importantes pour comprendre l'accessibilité des terroirs éloignés pour certains jeunes ménages.</p>
--

Tableau 22. Influence des paramètres socio-économiques des ménages du moyen et du haut Oyapock sur le temps pour se rendre à leur abattis le plus éloigné

		Dist_fabl	
		Moyen Oyapock	Haut Oyapock
	N	141	88
Age_chef	rho Spearman	0,0639	-0,0242
	p-value	0,4529	0,8226
	N	141	88
Nb_p	rho Spearman	0,1879*	0,2704*
	p-value	0,0257	0,0108
	N	141	88
Nb_peff	rho Spearman	0,2081*	0,2622*
	p-value	0,0133	0,0136
	N	141	88
Revenu	rho Spearman	0,1947*	0,2430*
	p-value	0,0207	0,0225
	N	141	88
Dist_fbgc	rho Spearman	-0,2166**	-0,3020**
	p-value	0,0099	0,0042
	N	112	79
Surface_abs	rho Spearman	0,2379*	0,2308*
	p-value	0,0115	0,0407

Note. Age_chef : âge du chef du ménage ; Dist_fabl : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et son abattis le plus éloigné ; Dist_fbgc : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et le bourg de Camopi ou de Zidock ; Nb_p : nombre de personnes composant le ménage ; Surface_abs : surface (m²) cumulée des abattis brûlés du ménage pour l'année n.

1.3 Des terroirs agricoles fortement structurés selon les relations de parenté

1.3.1 Influence des relations de parenté dans le choix d'exploitation des terroirs agricoles

Afin d'éclaircir le rôle des relations de parenté dans le choix des terroirs agricoles, les relations de parenté liant les ménages pratiquant l'agriculture dans un même site ont été étudiées (cf. encadré 8 pour un rappel sur la définition et l'interprétation des relations de parenté). Ces sites ont été définis à une échelle fine⁸⁵ afin de permettre d'isoler les petits îlots d'abattis réalisés autour d'une habitation de culture appartenant à un même groupe de parenté. Ces sites agricoles que je nomme « micro-terroirs agricoles » couvrent une surface de huit hectares, soit un rayon de 500 mètres autour de chaque abattis. Ils contiennent en moyenne 11 abattis, sans tenir compte de l'abattis central (N= 589 ; écart-type = 11 ; min = 0 ; max = 49). La proportion de relation de parenté établie entre tous les abattis dans un même micro-terroir a été calculée.

Encadré 8. Rappel sur la définition et l'interprétation des relations de parenté

Pour rappel, dans cette étude, les relations de parenté sont définies par rapport au ménage de l'ego et de son conjoint, et considèrent les ménages comprenant leurs enfants, les ménages comprenant leurs parents et ceux comprenant leurs frères et sœurs ainsi que leurs grands-parents ou petits-enfants. Comme précisé chapitre 2, c'est une définition assez stricte des relations de parenté pour un contexte amérindien, à laquelle échappent certaines relations plus étendues. Si les interprétations doivent rester très souples et ne peuvent en aucun cas conclure à l'inexistence de relations de parenté lorsque les proportions de relations de parenté sont faibles, ces analyses permettent tout de même de souligner l'existence et le maintien (ou non) de logiques familiales structurées sur des liens de parenté proches. Elles prennent notamment en compte la structuration classique de l'exploitation agricole amérindienne où les jeunes hommes exploitent les terroirs agricoles avec leurs beaux-parents ou parents.

⁸⁵ L'échelle de la figure 23, chapitre 4, illustre bien le fort regroupement des abattis autour des habitations de culture et la nécessité de définir des micro-terroirs pour analyser les relations de parenté entre foyers ouvrant un abattis sur le même site. En effet, une échelle trop grande pourrait inclure des groupes de parenté différents (ou de la famille plus élargie), exploitant des habitations de culture situées à proximité.

Le taux moyen de relations de parenté liant les ménages pratiquant l'agriculture dans un même micro-terroir est de $0,56 \pm 0,05$ % (N = 208). Ce taux est beaucoup plus important pour les abattis ouverts sur les terroirs éloignés (i.e. ceux qui, dans le chapitre 4, ont été classés en abattis éloignés), avec un taux de $0,85 \pm 0,14$ % (N = 26) et 21 abattis sur 26 avec un taux de 100 % de relation de parenté. La proportion de relations de parenté liant les ménages pratiquant l'agriculture dans un même micro-terroir tend à être plus importante lorsque les temps de trajet effectués par les ménages pour se rendre sur leurs abattis sont élevés. (tableau 23).

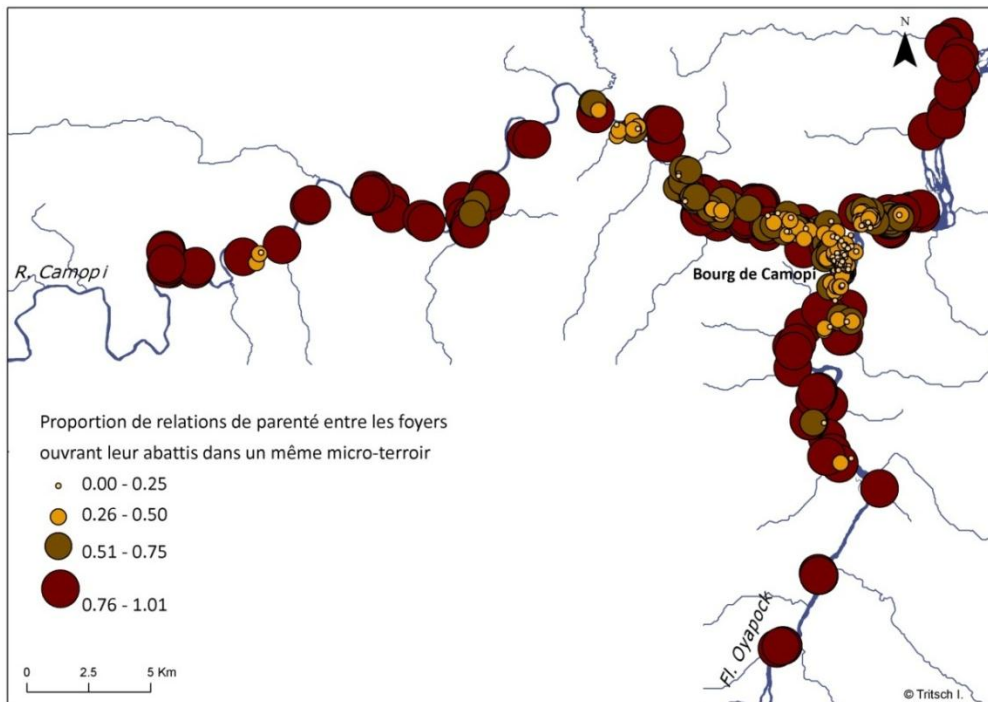
Tableau 23. Corrélation entre la proportion de relations de parenté par micro-terroir sur la distance-temps de l'abattis le plus éloigné des ménages

		Pparent_abl
	N	208
Dist_fabl	rho Spearman	0,3898***
	p-value	<0,0001

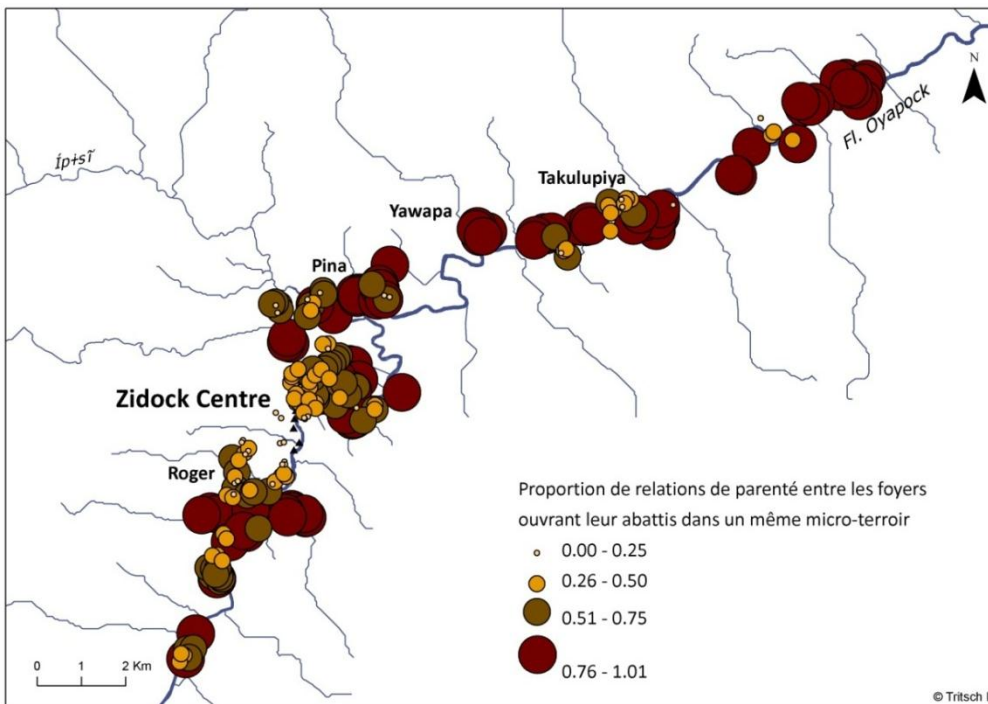
Note. Dist_fabl : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et son abattis le plus éloigné ; Pparent_abl : proportion de relations de parenté par micro-terroir autour de l'abattis le plus éloigné du ménage

Les cartes 16 et 17 présentent les résultats de cette analyse et montrent que les abattis éloignés des zones d'habitat ont des proportions de relations de parenté par rapport au ménage de l'ego qui sont importantes. Autour des hameaux, la situation est plus mitigée : les terroirs villageois étant assez étriqués du fait de la proximité des hameaux, les micro-terroirs de 500 mètres peuvent inclure des abattis des hameaux voisins. Ceci explique donc les nombreux cercles exprimant des proportions de relations de parenté faibles.

Ces données confirment l'importance des relations de parenté pour comprendre les choix des ménages quant à la localisation de leurs abattis. Les abattis éloignés des lieux d'habitat des ménages tendent à être entourés d'une plus grande proportion d'abattis appartenant à des membres de la même famille proche.



Carte 16. Proportion de relations de parenté entre les ménages ouvrant leur abattis dans un même micro-terroir. Cas du moyen Oyapock et de la rivière Camopi



Carte 17. Proportion de relations de parenté entre les ménages ouvrant leur abattis dans un même micro-terroir. Cas du haut Oyapock

Note des cartes 16 et 17. Chaque cercle correspond à un abattis brûlé. La taille des cercles indique la proportion de relations de parenté entre le ménage ayant ouvert cet abattis, et tous les ménages ouvrant des abattis dans ce même micro-terroir. Le micro-terroir couvre un rayon de 500 mètres autour de chaque abattis et n'est pas représenté sur les cartes.

1.3.2 Les logiques de gestion du territoire selon les groupes de parenté élargis

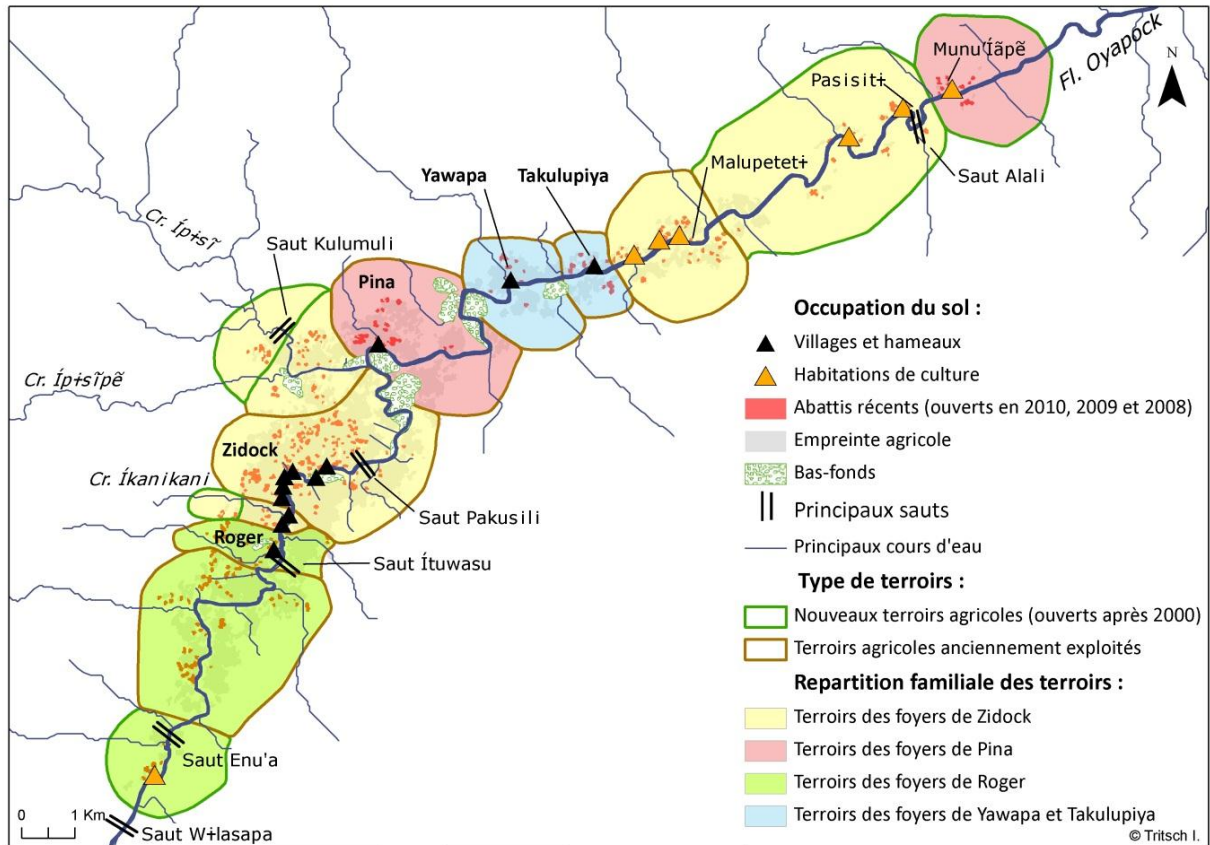
En adoptant une démarche plus empirique et en regardant la structuration des terroirs agricoles selon des groupes de parenté élargis, l'importance de la structuration des terroirs agricoles selon les réseaux de parenté et d'alliance est nettement perçue.

a. Structuration familiale des terroirs du haut Oyapock

La carte 18 illustre les logiques familiales d'exploitation des terroirs dans le haut Oyapock. Les terroirs du village et hameaux de Zidock, zone d'habitat la plus dense, sont limités en amont par la présence du village et des terroirs agricoles de Roger ainsi que le franchissement du saut de Trois-Sauts, nommé Ítuwasu en wayãpi. En aval du village, les habitants de Zidock se heurtent à des zones humides importantes et aux terroirs de Pina. Une partie de la parenté de Zidock a donc redéployé ses terroirs agricoles en remontant la crique Íkanikani, et une autre partie en remontant toujours plus le long de la crique †p†sĩ, avec en 2011 des abattis ouverts en amont du saut Kulumuli. Des familles de Zidock se rendent également en aval du hameau de Takulupiya et exploitent un large terroir couvrant la zone de Malupetet† et s'étendant en aval jusqu'au lieu-dit Pasisit†, situé au niveau du saut Alali, où les premiers abattis ont été ouverts en 2006.

Le terroir de Pina est le plus étriqué, entouré de zones humides, limité en amont par Zidock et en aval par Yawapa et Takulupiya ainsi que les terroirs récents des familles de Zidock. Depuis 2007, les familles ouvrent donc des terroirs encore plus en aval de ceux des familles de Zidock, au lieu-dit de Munu'ítãpě. Des ménages alliés de Yawapa exploitent également leurs abattis là-bas. Quant aux familles de Roger, elles étendent leur terroir sur l'Oyapock en amont, et exploitent depuis 2007 des terroirs agricoles situés en amont du saut Enu'a, obstacle périlleux en saison des pluies, et depuis 2011 exploitent l'amont du saut W†lasapa.

L'extension des terroirs agricoles dans le haut Oyapock suit donc des logiques familiales d'exploitation des ressources naturelles bien précises. Les règles coutumières d'appropriation du territoire sont transposées aux terroirs éloignés et sont tacitement respectées.



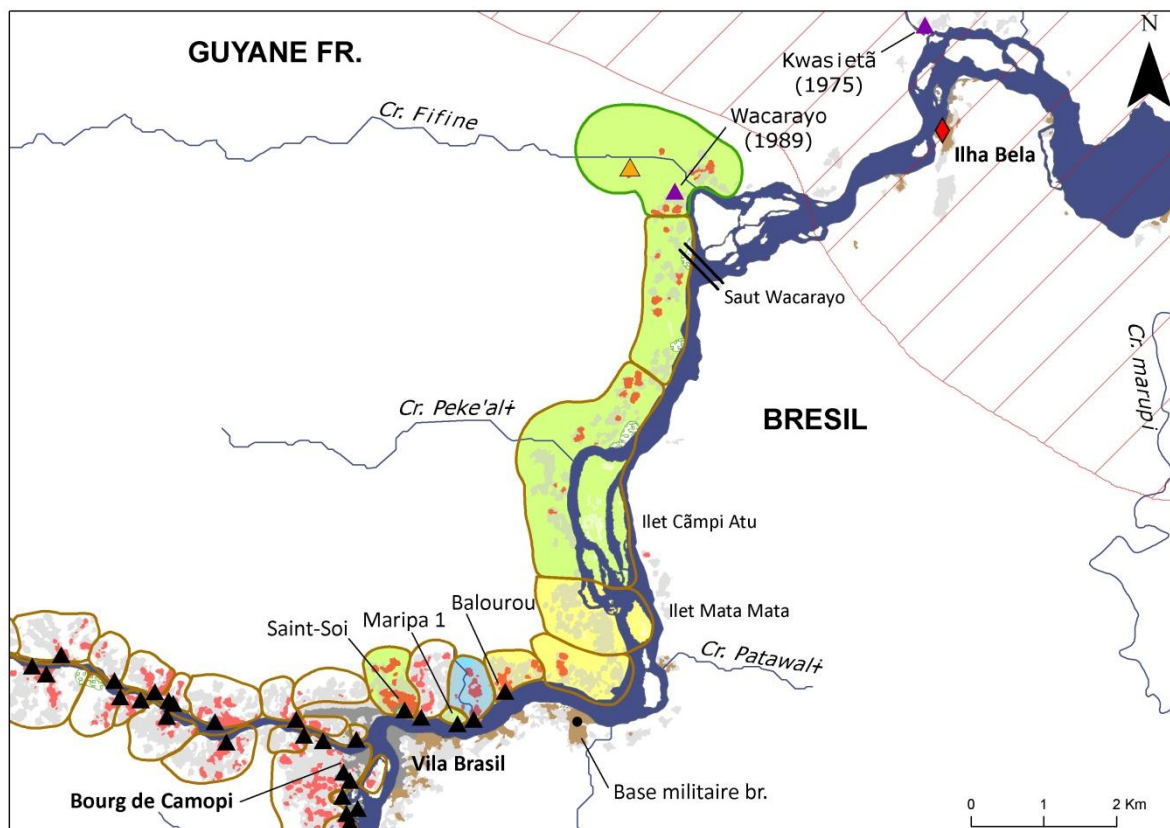
Carte 18. Structuration des terroirs du haut Oyapock selon les groupes de parenté

b. Structuration familiale des terroirs du moyen Oyapock

Dans le moyen Oyapock, la tendance est la même. Tous les terroirs agricoles situés en aval de l'Oyapock, à partir de Cãmpi Atu, sont exploités par la famille Monnerville et leurs alliés, la majorité résidant au hameau de Saint-Soi et de Maripa 1. En effet, la famille Monnerville résidait à l'époque dans l'ancien village Kwasieta situ  en aval d'Ilha Bela, dont le chef  tait feu Arthur Monnerville⁸⁶, p re de l'actuel maire de Camopi. L'ancien village Wacarayo situ  en aval du Saut Wacarayo,   la limite des terroirs agricoles actuellement exploit s, a  t  fond  par la suite par Joaquim Pannapuy, mari    une des filles de feu Arthur Monnerville et r sident actuellement   Saint-Soi (carte 19). Les terroirs situ s   proximit  d'Ilha Bela n' tant plus utilisables car sous domination br silienne, la famille  tendue des Monnerville exploite donc toute la zone situ e en amont de saut Wacarayo. Le terroir de Mata

⁸⁶ La famille Monnerville a ensuite rejoint le hameau de Saint-Soi, fond  par le capitaine way pi feu Norbert Suitman, dont l' pouse et les filles vivent   Saint-Soi.

Mata, situé à proximité du hameau de Balourou est par contre exploité par la famille Silélé, résidant au hameau de Balourou.



Légende

- Repartition familiale des terroirs :**
- Famille Monnerville (et alliés)
 - Famille Silélé
 - Famille Jean-Baptiste
- Type de terroirs agricoles :**
- Nouveaux terroirs agricoles (ouverts après 2000)
 - Terroirs anciennement exploités
 - Zone abandonnée située à proximité de Ilha Bela
- Occupation du sol :**
- Villages principaux
 - Habitations de culture
 - Anciens villages
 - Ilha Bela
 - Abattis récents, ouverts en 2009, 2008 et 2007
 - Empreinte agricole
 - Zones construites et piste d'aviation
 - Sols nus à Ilha Bela et Vila Brasil
 - Bas-fonds
 - Sauts importants
 - Principaux cours d'eau

Carte 19. Structuration des terroirs agricoles de l'aval du bourg de Camopi

En ce qui concerne l'amont de l'Oyapock, les terroirs de l'ancien village d'Alikoto et de Masikili sont exploités par la famille Jean-Baptiste, c'est-à-dire les descendants du capitaine Eugène Jean-Baptiste, fondateur de ces anciens villages, et de son fils, le capitaine Benoit. Plus proche du bourg de Camopi, aux alentours de Kumalawa, le découpage des terroirs agricoles selon les grandes familles élargies est plus flou et de nombreuses familles du bourg et des hameaux proches y font leur abattis. Cependant de petites habitations de cultures sont identifiées à des groupes de parenté bien précis comme par exemple celles de Claude Laprière et de Pinto Tavaréz Couli, situées juste en amont du dernier hameau, le hameau de Kwatalakaya.

c. Structuration familiale des terroirs sur la rivière Camopi

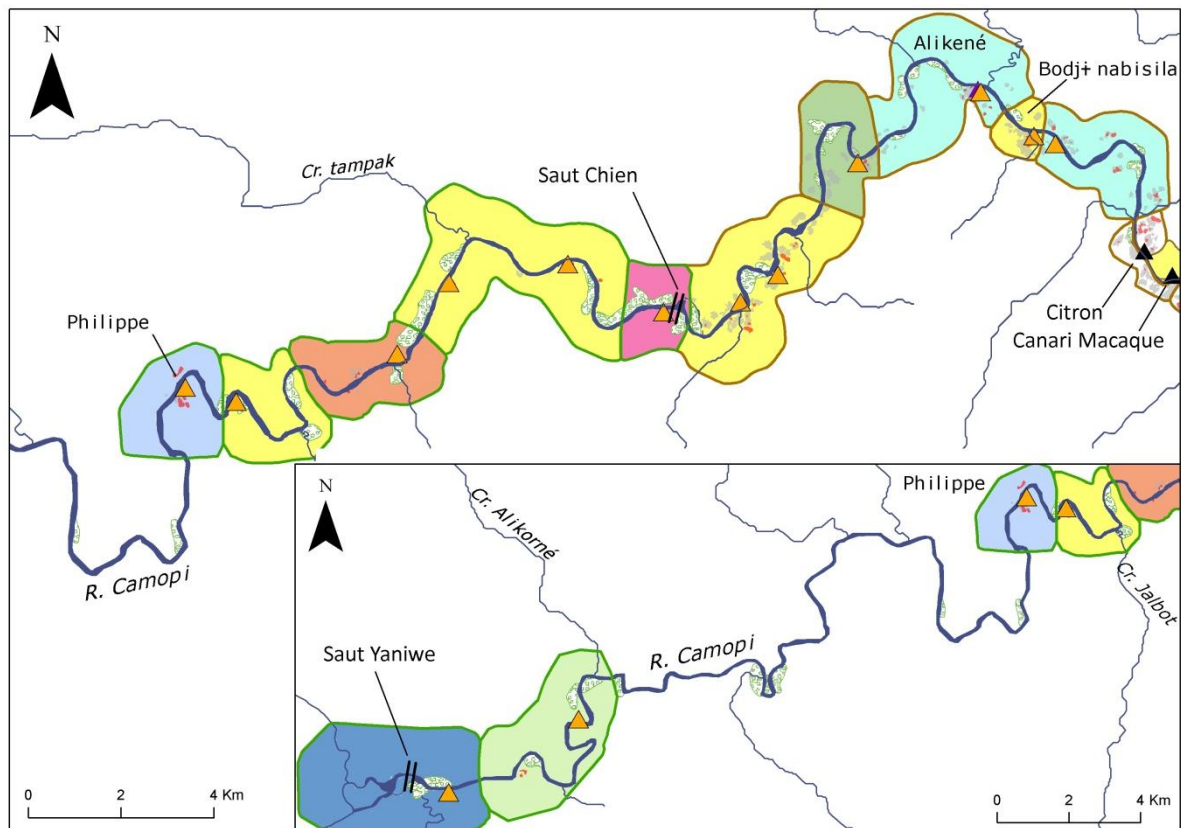
Sur la rivière Camopi, les premiers terroirs situés en amont des hameaux Canari-Macaque et Citron sont exploités depuis plusieurs années par des personnalités teko nées dans les années 1950, représentantes de deux grandes familles teko, la famille Monpéra et la famille Civette : ce sont les fils du feu capitaine Antonin Monpéra et de feu Louis Civette⁸⁷. Les ménages Civette de la troisième génération par rapport à feu Louis Civette exploitent des terroirs situés bien plus en amont : les terroirs de Saut Chien, de Crique Tampak et depuis 2010 celui situé à Philippe⁸⁸ (carte 20). La dominance de la famille Civette au niveau de l'exploitation de ces terroirs agricoles peut être expliquée par plusieurs raisons⁸⁹ et notamment parce que cette famille a pris de l'ampleur au fil des trois dernières générations

⁸⁷ Ainsi, le terroir en aval de Bodj+ Nabisila est exploité par Charles Monpéra, le chef du hameau Saut René, fils du capitaine Monpéra Antonin et frère de l'actuel capitaine Monpéra Jean. Le terroir de Badj+ Nabisila est exploité par Roger Civette, le chef du hameau Civette, dont la sœur, Louise Civette, est mariée avec Monpéra Charles, et finalement, le terroir Alikéné est exploité par les descendants de feu Monpéra Pauline⁸⁷, sœur de Monpéra Charles. Ainsi les terroirs les plus proches du bourg de Camopi concernent des personnes alliées appartenant à une même génération.

⁸⁸ Philippe est un nom de famille Wayāpi. En ce lieu, un Wayāpi de la famille Philippe, marié avec une Teko et résidant bien en amont sur la rivière Camopi est décédé alors qu'il se rendait au bourg de Camopi dans les années 50. Ce terroir porte désormais son nom.

⁸⁹ Ce sont les habitations de cultures de Lucien Civette, fils de Roger Civette, et de Clément Civette et Jean-Claude Civette, deux des fils de feu Simon Civette. Simon Civette est un fils de Louis Civette, et il est notamment le fondateur du hameau Canari-Macaque. Lors de son décès, sa femme Josephine Monpéra est devenue chef de ce hameau. En plus des hameaux Civette et Canari-Macaque fondés par des Civette, plusieurs autres hameaux sont fortement alliés à des Civettes. C'est particulièrement le cas du hameau Saut Monbin, fondé par Yawalou Gérard dont la fille ainée est mariée à Clément Civette, mais également du hameau Civette 2, fondé par Eric Chaumier, ou encore du hameau Crique Diamant, fondé par Michel Chaumier, dont la femme est une fille de Simon Civette. La famille Civette est donc une famille teko importante avec des alliances particulièrement fortes avec la famille Monpéra et la famille Chaumier.

avec beaucoup de garçons et plusieurs alliances, notamment avec la famille Chaumier et Monpéra.



Légende

Répartition familiale des terroirs :

- Famille Civette (et alliés)
- Famille Monpéra (et alliés)
- Famille Chaumier (alliance Civette)
- Famille Couchili
- Famille Monnerville (Hameau Adidas)
- Famille Kapu
- Famille Renaud
- Famille Pinto (Hameau Terre Rouge)

Type de terroirs agricoles :

- Nouveaux terroirs agricoles (ouverts après 2000)
- Terroirs agricoles anciennement exploités

Occupation du sol :

- Villages principaux
- Habitations de culture
- Abattis récents, ouverts en 2009, 2008 et 2007
- Empreinte agricole
- Bas-fonds
- Sauts importants
- Principaux cours d'eau

Carte 20. Structuration des terroirs agricoles de la rivière Camopi

1.3.3 Conclusion. Une transposition des normes coutumières de gestion du territoire

Ces analyses montrent un fort maintien de la structuration des terroirs agricoles selon les groupes de parenté tant dans le moyen que dans le haut Oyapock. L'extension des terroirs agricoles le long des cours d'eau ne se fait pas de façon anarchique mais suit des logiques familiales d'exploitation des ressources naturelles bien précises. Cependant, il est utile de préciser que si les familles s'approprient leur habitation de culture, les espaces interstitiels entre les différentes habitations de culture demeurent communs, et les zonages larges représentés sur les cartes sont souples et ne sont pas perçus par les groupes de parenté comme de leurs droits d'usage exclusifs.

A mesure que les territorialités et les usages du territoire sont recomposés via l'extension des terroirs agricoles, les normes coutumières de gestion du territoire sont transposées, mais demeurent explicitement non-formulées. Selon Filoche (2011b : 11) même si le droit amérindien « *n'est pas formalisé, voire pas toujours 'conscientisé', il est tellement diffus que toute action en est plus ou moins imprégnée* ». Les conflits d'usage sont également évités du fait de la bonne disponibilité en terres agricoles dans les terroirs éloignés et du droit de préemption souple que les familles exercent sur leurs jachères.

La dynamique de réoccupation du territoire et d'ouverture de nouveaux terroirs agricoles est un mouvement indépendant, réalisé de manière autonome par chaque groupe de parenté dans un processus propre d'accès aux ressources naturelles et de réappropriation territoriale. L'entraide au sein des groupes de parenté demeure fondamentale dans l'exploitation de ces terroirs éloignés. Il est important de souligner que la notion de ressource collective n'est pas contradictoire avec l'autonomie des groupes de parenté, valeur fortement valorisée dans les régimes coutumiers (*ibid.*).

Ce réagencement des systèmes d'entraide basés sur la parenté, permettant de contourner les difficultés d'accès aux ressources autour des bourgs et d'exploiter les terroirs éloignés, témoigne, une fois de plus, de la forte résilience des systèmes amérindiens d'exploitation du territoire. Les usages du territoire sont réorganisés, mais leurs caractéristiques « cœurs » restent fortement traditionnelles, avec des ressources communes et des règles d'usage des ressources basées sur l'autonomie des groupes de parenté.

1.4 Conclusion. Le ménage et la famille élargie, une double logique de gestion des ressources naturelles

J'ai montré que les caractéristiques socio-économiques des ménages mais aussi la localisation des abattis des membres de la famille élargie influencent fortement sur les décisions des ménages quant à la localisation de leurs parcelles agricoles. Les ménages ont donc une double logique de décision concernant leurs stratégies d'usage des ressources naturelles basée sur les activités de leurs familles élargies et leurs réseaux d'entraides, mais aussi sur leurs caractéristiques sociales et économiques propres, conservant en cela leur autonomie de ménage.

Finalement, dans le chapitre précédent et dans cette première partie, nous avons vu que les usages du territoire sont réorganisés, avec des terroirs agricoles bien différenciés mais complémentaires et que la multi-localité des ménages a rendu possible l'extension des terroirs agricoles aux cours des vingt dernières années. **Cette multi-localité s'ancre dans les usages traditionnels du territoire et a pour socle le maintien de pratiques d'entraide et de redistribution au sein des groupes de parenté et d'alliance, et la valorisation de logiques centrées sur la famille élargie plutôt que sur l'individu. Les normes coutumières d'accès aux ressources naturelles communes sont adaptées au contexte contemporain d'extension des terroirs agricoles.**

Cependant ce patron d'occupation du territoire multi-local ne peut être généralisé à tous les ménages de la commune de Camopi, étant donné que certains ménages se rendent sur leurs abattis uniquement à pied et que plusieurs caractéristiques socio-économiques entrent en jeu dans les choix de localisation des abattis. Bien que les logiques familiales (i.e. à l'échelle de la famille élargie) soient structurantes dans l'exploitation des terroirs éloignés, les comportements quant à l'exploitation du territoire varient à l'échelle du ménage. La partie suivante vise à approfondir les différentes logiques d'exploitation des ressources naturelles des ménages.

2. Les différentes logiques économiques, productives et territoriales des ménages

L'objectif de cette partie est de regrouper les ménages ayant des logiques ou des comportements similaires vis-à-vis de l'exploitation du territoire.

En se basant sur les résultats des analyses bi-variées présentés ci-dessus, les paramètres socio-économiques, productifs et territoriaux qui semblent être les plus pertinents pour expliquer les comportements des ménages quant à leur exploitation du territoire ont été sélectionnés et des hypothèses ont été formulées :

- l'âge du chef de ménage (*Age_chef*), en faisant l'hypothèse que les jeunes ménages et les ménages très âgés peuvent avoir des comportements et objectifs différents ;
- le nombre de personnes composant le ménage pondéré selon leur âge (*Nb_peff*), en faisant l'hypothèse que le nombre de bouches à nourrir d'un ménage va influencer ses choix agricoles, d'autant plus que les ménages ayant beaucoup de personnes à charge ont des revenus plus élevés ;
- la distance-temps entre le lieu de résidence du ménage et les bourgs de Camopi ou de Zidock (*Dist_fbgc*), car le gradient d'utilisation des terroirs agricoles autour de ces zones peut influencer leur choix agricoles ;
- la superficie totale cultivée par an par le ménage (*Surface_abs*), traduisant son effort agricole ;
- le temps de trajet entre le lieu d'habitat du ménage et son abattis le plus éloigné (*Dist_fabl*), traduisant le temps maximal consacré par le ménage pour accéder à ses abattis et donc le coût ;
- le moyen de transport utilisé par le ménage pour se rendre sur son abattis le plus éloigné (*Acces.pied* ou *Acces.pirogue*), les stratégies des personnes se déplaçant à pied ou en pirogue (plus vite, plus loin) étant bien différentes et offrent l'accès à des terroirs agricoles différents.

Les variables très corrélées et pouvant biaiser les résultats de l'analyse n'ont pas été prises en compte. Il s'agit principalement du revenu mensuel des ménages (*Revenu*), qui, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, est très corrélé avec le nombre de personnes à charge pondéré selon l'âge, et de la proportion de relations de parenté autour de l'abattis le

plus éloigné des ménages (P_{parent_abl}), qui est, quant à elle, très corrélée avec la distance-temps parcourue pour se rendre sur l'abattis le plus loin du ménage.

Les variables sélectionnées sont mixtes, comprenant cinq variables quantitatives et une variable qualitative : le moyen de transport utilisé pour se rendre à l'abattis. J'ai donc réalisé une analyse factorielle de données mixtes (AFDM) (voir le chapitre 2 pour plus de détails sur la méthodologie appliquée).

Deux analyses de données mixtes ont été réalisées, une sur les 112 ménages du moyen Oyapock et l'autre sur les 79 ménages du haut Oyapock. Les données ont été centrées et normées. Trois axes ont été retenus dans ces deux analyses, permettant d'expliquer 71,8 % de l'inertie totale dans le moyen Oyapock et 73,5 % dans le haut Oyapock (tableaux 24 et 25). Les cercles des corrélations des variables sont présentés en annexe 11.

Tableau 24. Valeur propre associée à chacun des axes de l'analyse factorielle de données mixtes des ménages du moyen Oyapock, pourcentage d'inertie qu'elle représente dans l'analyse et cumul des pourcentages

	Valeur propre	Pourcentage expliqué	Pourcentage cumulé
Axe 1	1,8358	30,6	30,6
Axe 2	1,4211	23,7	54,3
Axe 3	1,0500	17,5	71,8
Axe 4	0,7490	12,5	84,3
Axe 5	0,5699	9,5	93,8
Axe 6	0,3742	6,2	100,0

Tableau 25. Valeur propre associée à chacun des axes de l'analyse factorielle de données mixtes des ménages du haut Oyapock, pourcentage d'inertie qu'elle représente dans l'analyse et cumul des pourcentages

	Valeur propre	Pourcentage expliqué	Pourcentage cumulé
Axe 1	1,8469	30,8	30,8
Axe 2	1,2850	21,4	52,2
Axe 3	1,2752	21,3	73,5
Axe 4	0,6707	11,2	84,6
Axe 5	0,6163	10,3	94,9
Axe 6	0,3059	5,1	100,0

Comme pour les abattis du chapitre 4, j'ai ensuite effectué une classification ascendante hiérarchique (CAH) par la méthode de Ward sur les coordonnées des individus issus de l'analyse de Hill et Smith. Puis j'ai réalisé une identification des classes de ménages par la méthode de l'optimum de Mantel, ce qui a permis de mettre en place une typologie des ménages du moyen puis du haut Oyapock. Six classes de ménages ont ainsi été identifiées dans le moyen comme dans le haut Oyapock. Les annexes 12 à 15 présentent les graphiques de l'AFDM, de la CAH de Ward et l'identification des six classes de ménages. Les différentes classes ont été décrites par des analyses unidimensionnelles des variables étudiées présentées dans les tableaux 26 et 27. Pour interpréter plus précisément les choix d'exploitation du territoire des ménages, j'ai également décrit chaque classe de ménages à l'aide de variables supplémentaires : le type de terroirs exploités selon la typologie établie au chapitre 4 (partie 3.2), la situation du ménage face à l'emploi, les proportions de relations de parenté établies dans les terroirs exploités, les temps de jachère pratiqués, la localisation de leur lieu d'habitat et le revenu du ménage.

Les résultats des analyses mixtes et des classifications sont intéressants et permettent de dégager des résultats pertinents au regard de nos observations de terrains. Les deux analyses mixtes montrent des résultats quelques peu différents entre les deux sites d'études, mais les six classes de ménages identifiées conservent tout de même des caractéristiques majeures similaires. Ainsi, pour chacun des sites, les analyses ont identifié deux classes de ménages âgés, deux classes de ménages exploitant des terroirs éloignés, une classe de jeunes ménages en situation transitoire, et une classe de ménages exploitant les terroirs situés derrière leurs hameaux. Je présente simultanément le cas des ménages de Camopi et de Trois-Sauts afin de mettre en lumière les différences et les points communs entre les deux sites. Par souci de cohérence méthodologique, pour chaque classe je décris en premier les variables caractéristiques de la classe, c'est-à-dire celles qui ont été retenues par les analyses et sur lesquelles se base la typologie des ménages.

Tableau 26. Description des classes de ménages dans le moyen Oyapock selon leurs variables caractéristiques

Classe A (N = 31)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Age_chef	4,8800***	48	39	11	12	<0,0001
Dist_fbgc	-2,5083*	255	422	218	433	0,0121
Dist_fabl	-3,0545**	519	1431	333	1945	0,0023
Classe B (N = 8)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Nb_peff	6,2824***	8	4	2	2	<0,0001
Surface_abs	4,4461***	10604	5384	5225	3431	<0,0001
Age_chef	3,1967**	52	39	9	12	0,0014
Classe C (N = 12)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Dist_fbgc	5,8884***	1121	422	405	433	<0,0001
Classe D (N = 20)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Dist_fabl	-2,6079**	398	1431	360	1945	0,0091
Nb_peff	-3,4147***	3	4	0	2	<0,0010
Surface_abs	-3,4666***	2963	5384	1554	3431	<0,0010
Age_chef	-4,9097***	28	39	5	12	<0,0001
Classe E (N = 27)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Dist_fabl	2,2357*	2163	1431	796	1945	0,0254
Dist_fbgc	-3,3186***	180	422	167	433	<0,0010
Classe F (N = 14)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Dist_fabl	6,0457***	4384	1431	3774	1945	<0,0001
Dist_fbgc	4,4844***	910	422	466	433	<0,0001
Surface_abs	3,2612**	8194	5384	4171	3431	0,0011

Note. Age_chef : âge du chef du ménage ; Nb_peff : nombre de personnes composant le ménage pondéré selon leur âge ; Surface_abs : surface (m²) cumulée des abattis brûlés du ménage pour l'année n ; Dist_fbgc : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et le bourg de Camopi ou de Zidock ; Dist_fabl : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et son abattis le plus éloigné.

Tableau 27. Description des classes de ménages dans le haut Oyapock selon leurs variables caractéristiques

Classe A (N = 18)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Age_chef	3,1881**	51	42	12	14	0,0014
Dist_fbgc	-2,4014*	192	527	183	670	0,0163
Dist_fabl	-2,6968**	1417	2125	586	1260	0,0070
Classe B (N = 14)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Age_chef	3,5050***	54	42	13	14	<0,0010
Nb_peff	2,8102**	5	4	2	2	0,0050
Classe C (N = 12)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Dist_fbgc	5,5737***	1526	527	785	670	<0,0001
Nb_peff	-2,7488**	3	4	1	2	0,0060
Dist_fabl	-3,3826***	984	2125	552	1260	<0,0010
Classe D (N = 12)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Surface_abs	-2,2629*	4860	6499	1972	2707	0,0236
Dist_fabl	-2,6611**	1228	2125	521	1260	0,0078
Age_chef	-3,1924**	30	42	8	14	0,0014
Nb_peff	-3,4019***	3	4	0	2	<0,0010
Classe E (N = 15)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Dist_fabl	5,5398***	3757	2125	619	1260	<0,0001
Dist_fbgc	-2,4050*	150	527	160	670	0,0162
Age_chef	-2,8041**	33	42	5	14	0,0050
Classe F (N = 8)	v.test	Moyenne de la classe	Moyenne globale	Ecart-type de la classe	Ecart-type global	p-value
Surface_abs	5,5285***	11546	6499	2402	2707	<0,0001
Dist_fabl	2,9742**	3389	2125	748	1260	0,0029
Nb_peff	2,7224**	6	4	1	2	0,0065
Dist_fbgc	2,3803*	1065	527	905	670	0,0173

Note. Age_chef : âge du chef du ménage ; Nb_peff : nombre de personnes composant le ménage pondéré selon leur âge ; Surface_abs : surface (m²) cumulée des abattis brûlés du ménage pour l'année n ; Dist_fbgc : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et le bourg de Camopi ou de Zidock ; Dist_fabl : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et son abattis le plus éloigné.

2.1 Les chefs de ménage âgés, exploitant les terroirs villageois et de proximité à pied ou en pirogue

2.1.1 Les ménages âgés exploitant les terroirs accessibles à pied depuis leur lieu d'habitat

Cette classe de ménages a été isolée dans le moyen et dans le haut Oyapock avec les mêmes variables discriminantes : des chefs de ménages plus âgés, habitant plus près des bourgs de Camopi et de Zidock, se déplaçant à pied, et ayant leur abattis situé près de leur lieu d'habitat (tableaux 26 et 27, classe A). Ils représentent 27 % des ménages du moyen Oyapock soit 31 ménages, et 23 % du haut Oyapock, soit 18 ménages.

La moyenne d'âge de ces chefs de ménage est de 48 ans à Camopi et 51 ans à Trois-Sauts. Ils habitent à moins de cinq minutes des bourgs de Camopi et de Zidock et font leur abattis à environ dix minutes à pied de leur lieu d'habitat dans le moyen Oyapock et vingt minutes dans le haut Oyapock (moyenne de 9 et 24 minutes respectivement). De ce fait, dans le moyen Oyapock, plus de la moitié de ces ménages (55 %) exploitent uniquement des abattis classés comme étant des abattis de proximité, ce qui est très rare dans le haut Oyapock, et concerne seulement 11 % de ces ménages âgés. Ainsi, une fois de plus, il ressort que les personnes du moyen Oyapock sont moins disposées à marcher longtemps pour se rendre sur leurs abattis que dans le haut Oyapock. Ces ménages font des abattis de taille dans la moyenne (0,47 ha à Camopi et 0,55 ha à Trois-Sauts).

Cette classe de ménages représente l'exploitation du territoire « classique », et en quelque sorte ce sont des ménages qui ont peu adapté leur mode d'exploitation du territoire aux contraintes liées à la densification de l'habitat. Ils n'ont pas décentralisé leur lieu d'habitat et exploitent les abattis situés derrière leur lieu d'habitat, même si les terroirs agricoles sont saturés. Bien sûr, cela ne veut pas dire que durant toute leur vie ils ont agi de la sorte, et différents facteurs peuvent expliquer leurs choix actuels. D'une part, les activités physiquement éprouvantes que ces personnes ont vécues au cours de leur vie ont pour conséquence que ces personnes, relativement âgées, peuvent se sentir plus fatiguées et préférer une solution de facilité, avec un abattis situé près de chez eux, et un lieu d'habitat proche des infrastructures. Et même si les déplacements en pirogue sont aujourd'hui généralisés, cela représente un coût non négligeable et une certaine logistique pour les familles d'utiliser ce moyen de transport. Dans le moyen Oyapock pour ne pas se faire voler

sa pirogue, les personnes habitant au bourg doivent pourvoir transporter leur moteur. Dans le haut Oyapock les familles doivent acheter et stocker le carburant pour plusieurs mois.

Dans le moyen Oyapock, beaucoup de ces personnes se déplacent à pied et exploitent des terroirs de proximité, car ils se sont fait voler leur pirogue. Pour bon nombre d'entre eux ce n'est pas la première fois, et ils en ont assez de devoir racheter du matériel et se résignent à se déplacer à pied. Le fait qu'ils marchent moins loin que dans le haut Oyapock peut s'expliquer par la grande saturation des terroirs agricoles dans le moyen Oyapock, ayant habitué depuis plus longtemps la population aux contraintes des temps de jachères raccourcis. De plus, ils ont un accès bien plus facile aux aliments importés, et peuvent donc compléter l'alimentation de leur famille par des produits achetés à la superette de Camopi ou à Vila Brasil.

Un élément important pour comprendre le comportement de cette catégorie de ménages est également le droit de préemption que ces ménages exercent sur leurs jachères. La majorité de ces ménages habitent depuis longtemps dans, ou à proximité des bourgs de Camopi et de Zidock, en général depuis le mouvement de concentration de l'habitat dans les années 60-70. Ils exploitent ces terroirs depuis de nombreuses années et gèrent donc une mosaïque de jachères de différents âges. Un chef de ménage âgé du bourg de Camopi m'explique « *Ce sentier derrière le collège, c'est moi qui l'ai ouvert il y a longtemps. Il n'y avait pas le collège. C'est moi qui ai fait tous ces koke [abattis abandonnés en Wayãpi], j'ai mangé [sic] toute cette forêt. Je continue à faire mes abattis ici sur les anciens koke. Certains de mes enfants aussi, d'autres préfèrent aller un peu ailleurs* ».

Pour les ménages les plus âgés, la solidarité familiale est également importante. Les ménages de leurs enfants qui entretiennent des abattis plus éloignés partagent les produits agricoles avec eux (mais aussi les produits issus de la chasse, de la pêche et de la cueillette), partage qui n'est évidemment pas à sens unique, car les parents, aussi âgés soient-ils, aideront lors de certaines tâches comme la plantation ou participeront à des mahury.

<p>Ces ménages sont donc des ménages âgés qui habitent en majorité près du bourg et choisissent de se rendre à pied sur leurs abattis situés à côté de chez eux. Ils exploitent une mosaïque d'anciennes jachères sur lesquelles ils exercent un droit d'usage souple.</p>
--

2.1.2 Les chefs de ménage âgés, exploitant les terroirs villageois accessibles par pirogue

Dans le moyen et dans le haut Oyapock, cette classe de ménages a été statistiquement différenciée des autres du fait de l'âge élevé du chef de ménage, du nombre important de personnes à charge et du fait qu'ils se déplacent en pirogue (tableaux 26 et 27, classe B). Dans le moyen Oyapock, une variable de plus a été retenue : la superficie totale cultivée. Ces ménages cultivent des surfaces significativement plus grandes, avec une taille moyenne d'un hectare. Cette surface est en général ouverte en plusieurs abattis et les ménages ouvrent en moyenne deux abattis chaque année. Quant aux superficies cultivées par ce groupe de ménages dans le haut Oyapock, elles sont situées dans la moyenne haute et font 0,6 hectares, ce qui n'est statistiquement pas différent de la moyenne globale du haut Oyapock. Ces ménages représentent 7 % des ménages du moyen Oyapock soit 8 ménages, et 18 % du haut Oyapock, soit 14 ménages.

Le lieu d'habitat de ces ménages est indifférent. Ils habitent autant dans des hameaux que dans les bourgs. Ils sont un peu plus âgés que la classe précédente, avec une moyenne d'âge de 52 ans à Camopi et 53 ans à Trois-Sauts, et ont de grands ménages, composés en moyenne de 12 personnes dans le moyen Oyapock et de 7 dans le haut Oyapock (soit 7,7 et 5,2 en utilisant l'indice pondéré selon l'âge). Ils ont par conséquent des revenus élevés. Dans le moyen Oyapock, dans six ménages sur les huit, au moins une personne a un emploi (dans certains de ces six ménages, plus d'une personne à un emploi) ce qui augmente d'autant plus les revenus du ménage. Le revenu moyen de cette classe est de ce fait spécialement haut et s'élève à 4000 euros mensuel pour un ménage comptant en moyenne 12 personnes. Dans le haut Oyapock, aucune personne de ces ménages ne travaille, et le revenu moyen mensuel est de 2200 euros.

Ces ménages exploitent des terroirs villageois accessibles en pirogue et effectuent des trajets d'une vingtaine de minutes dans le moyen Oyapock contre une quarantaine dans le haut Oyapock pour se rendre sur leurs abattis (23 et 39 minutes). Les relations de parenté établies sur les terroirs agricoles sont assez élevées, spécialement dans le haut Oyapock, avec un taux de relations de parenté de 70 % avec les ménages ouvrant des abattis dans le même micro-terroir agricole (50 % dans le moyen Oyapock). Une partie de ces ménages établit des habitations de culture, et ouvrent également un abattis situé plus près de leurs lieux d'habitat.

Cette classe de ménage complète la précédente : ce sont les chefs de ménages âgés, assez aisés, ayant une famille nombreuse, qui font le choix de prendre la pirogue et de s'éloigner des lieux d'habitat pour exploiter des terroirs où la pression sur les ressources est moins forte. Certains de ces ménages établissent des habitations de culture sur leur abattis et s'inscrivent dans une logique d'exploitation multi-locale du territoire.

2.2 Les chefs de ménage des hameaux éloignés, exploitant les terroirs villageois situés derrière leurs hameaux

Cette classe différencie, dans le moyen et le haut Oyapock, les ménages qui habitent dans les hameaux éloignés des bourgs de Camopi et de Zidock et qui se déplacent à pied. Ils habitent à une vingtaine de minutes des bourgs de Camopi et de Zidock (19 minutes dans le moyen Oyapock et 25 minutes dans le haut Oyapock) (tableaux 26 et 27, classe C). Ces ménages représentent 18 % des ménages du moyen Oyapock, soit 20 ménages, et 15 % du haut Oyapock, soit 12 ménages.

Dans le haut Oyapock, cette classe est également significativement différente des autres du fait de son faible nombre de personnes à charge et de la proximité de ses abattis. Ces ménages sont en général composés d'un couple et d'un à trois enfants en bas âge et le temps de trajet moyen pour se rendre sur l'abattis le plus éloigné est d'environ un quart d'heure (16 minutes).

Ce sont les seules données qui différencient significativement cette classe des autres, et toutes leurs autres caractéristiques sont dans la moyenne : ces ménages sont dans la moyenne d'âge basse, 34 ans à Camopi et 37 ans à Trois-Sauts, avec peu de personnes à charge (les ménages comptent en moyenne 5 personnes à Camopi et Trois-Sauts, soit 3,3 et 2,9 en considérant la pondération selon l'âge) et des revenus moyens également plutôt faibles (entre 1500 et 1700 euros). Leurs surfaces cultivées sont par contre plutôt dans la moyenne haute avec 0,7 ha à Camopi et 0,8 ha à Trois-Sauts. Dans le moyen Oyapock, les abattis sont situés à moins de dix minutes à pied des lieux d'habitat (moyenne 7,7 minutes) avec des temps de jachère variant en fonction de l'ancienneté du hameau.

Cette classe de ménages représente les ménages résidant dans les hameaux éloignés des bourgs de Camopi et Zidock et exploitant à pied les terroirs villageois situés autour de leur hameau. Ils réalisent leur abattis près de chez eux, mais la bonne disponibilité des ressources forestières dans les hameaux les plus éloignés de Camopi et Zidock, leur permet tout de même de cultiver des surfaces assez importantes.

2.3 Les jeunes chefs de ménage accordant une faible importance à l'agriculture

Dans le moyen et dans le haut Oyapock, cette classe de ménages a été statistiquement différenciée des autres du fait du jeune âge du chef de ménage, du faible nombre de personnes à sa charge, des très petites surfaces agricoles cultivées et de la proximité de leurs abattis avec leur lieu d'habitat (tableaux 26 et 27, classe D). Ces ménages représentent 18 % des ménages du moyen Oyapock soit 20 ménages, et 15,5 % du haut Oyapock, soit 12 ménages.

Les chefs de ménage ont la trentaine (âge moyen de 28 et 30 ans dans le moyen et le haut Oyapock) et ont encore peu de personnes à charge, en général 1 à 3 enfants en bas âge (ces ménages comptent en moyenne 5 personnes à Camopi et 4 à Trois-Sauts, soit 2,9 et 2,6 pondéré selon l'âge). Ils ont par conséquent des revenus plutôt faibles avec un revenu moyen mensuel de 1600 euros à Camopi et 1300 euros à Trois-Sauts. Une petite partie de ces chefs de ménage ou leur conjointe, occupe un emploi. C'est le cas de 25 % et 17 % des ménages du moyen et haut Oyapock.

Dans le moyen Oyapock, tous ces ménages se rendent sur leur abattis à pied, abattis situés juste à côté de leur maison, à moins de dix minutes de marche de leur lieu d'habitat (moyenne de 7 minutes). Ils ouvrent des petites surfaces agricoles de 0,3 hectares, situées en majorité (80 %) sur des terroirs de proximité avec des temps de jachère très courts. Même pour un petit ménage, ces abattis restent petits et sont socialement peu valorisés. Ainsi, ces ménages accordent pour le moment une faible importance aux activités agricoles.

Dans le haut Oyapock, 42 % de ces ménages se rendent à pied sur leur abattis, qui est alors situé à un quart d'heure de leur lieu d'habitat. Les autres prennent la pirogue et vont un peu plus loin, à 24 minutes de trajet en moyenne. Ces ménages cultivent des surfaces de 0,49 ha en moyenne, soit un peu plus grandes que dans le moyen Oyapock, mais elles restent significativement plus faibles que la moyenne globale du haut Oyapock qui est de 0,65 ha. De

la même manière, leur effort en temps de trajet pour se rendre sur leur abattis le plus éloigné est moins important que la moyenne globale sur l'ensemble du haut Oyapock.

Cette classe de ménages représente les jeunes ménages qui, pour le moment, accordent une faible importance aux activités agricoles, soit par désintérêt pour l'activité, soit transitoirement, parce que leur ménage est petit avec des besoins alimentaires moindres.

2.4 Les ménages qui exploitent les terroirs éloignés

2.4.1 Les ménages des bourgs de Camopi et Zidock contournant les difficultés d'accès aux ressources naturelles en exploitant les terroirs éloignés

a. Des jeunes ménages du haut Oyapock exploitant les terroirs éloignés

Cette classe regroupe les jeunes ménages exploitant des terroirs éloignés, situés en moyenne à une heure de pirogue, et habitant à proximité du bourg de Zidock (tableau 27, classe E). Les chefs de ménage ont en moyenne 33 ans. Ils représentent 19 % des ménages du haut Oyapock, soit 15 ménages. Bien qu'ils soient jeunes, ils ont un nombre de personnes à charge dans la moyenne (6 personnes) et donc des revenus corrects (2000 euros mensuels). D'ailleurs, dans un tiers des cas, eux ou leurs conjointes ont un emploi.

Ces ménages cultivent leur abattis dans des terroirs agricoles également exploités par d'autres membres de leur famille élargie, et sont en général rattachés à l'habitation de culture d'un membre de leur groupe de parenté. Le taux moyen de relations de parenté directes qu'ils partagent avec les ménages exploitant des abattis dans le même micro terroirs est de 64 %, mais comme nous l'avons souligné avant, c'est un indice très strict basé sur les relations de parenté directes.

L'entraide au sein du groupe de parenté est importante pour ces ménages, qui ont peu de main d'œuvre disponible alors qu'ils ouvrent majoritairement des abattis sur de la forêt ancienne, et qu'ils parcourent de longs trajets en pirogue. Ils cultivent des surfaces dans la moyenne (0,5 ha), et dans la majorité des cas n'ouvrent qu'un seul abattis par an (moyenne d'1,3 abattis ouvert par ménage et par an). L'entraide et la redistribution au sein des groupes de parenté est donc également importante pour assurer une sécurité alimentaire de proximité à ces jeunes ménages, et en général au moins un ménage de leur groupe de parenté a un abattis situé sur un terroir accessible à pied depuis le lieu d'habitat du groupe de parenté.

Cette classe de ménages représente les jeunes chefs de ménages qui accordent une forte importance aux activités agricoles, et parcourent des temps de trajet importants pour se rendre sur leur abattis. Ils habitent près du bourg de Zidock et contournent ainsi les difficultés d'accès aux recrûs forestiers autour de Zidock. L'entraide au sein des groupes de parenté est importante pour ces ménages, qui, en général, se rendent sur leurs abattis avec d'autres membres de leur famille élargie et partagent une habitation de culture avec eux.

b. Les ménages du moyen Oyapock exploitant les terroirs éloignés

Dans le moyen Oyapock, cette classe diffère un peu de celle du haut Oyapock, car la variable âge du chef de ménage n'a pas été retenue (tableau 26, classe E). En effet, l'âge moyen de ces chefs de ménage est de 38 ans. Ces ménages sont différenciés des autres uniquement du fait qu'ils effectuent des trajets importants en pirogue pour se rendre sur leur abattis, et qu'ils habitent à proximité du bourg de Camopi. Les autres caractéristiques sont quant à elles semblables, et ce sont également des ménages qui établissent des habitations de culture qu'ils partagent avec d'autres membres de leur famille élargie. La proportion de relations de parenté que ces ménages établissent dans les micro-terroirs est importante et est de 76 %. Les terroirs exploités sont majoritairement situés sur le fleuve Oyapock et 81 % de ces ménages sont wayâpi. La grande majorité de ces ménages n'ouvrent qu'un seul abattis par an. Ces ménages représentent 24 % des ménages du moyen Oyapock, soit 27 ménages.

Cette classe de ménages du moyen Oyapock regroupe les ménages habitant près du bourg de Camopi et contournant les problèmes de saturation des terroirs agricoles en parcourant de longs trajets en pirogue. L'entraide au sein des groupes de parenté est importante et les terroirs qu'ils exploitent sont fortement structurés autour des relations de parenté et d'habitation de culture. Au contraire de la catégorie semblable dans le moyen Oyapock, l'âge de ces chefs de ménages est ici indifférent.

2.4.2 Les ménages habitant dans les hameaux périphériques et exploitant les terroirs éloignés

Dans le moyen et dans le haut Oyapock, cette classe de ménages se différencie par le fort éloignement de ses abattis, leur importante surface cultivée, et le fait qu'ils habitent dans des hameaux éloignés des bourgs de Camopi et de Zidock (tableaux 26 et 27, classe F). Dans le haut Oyapock, une variable de plus est retenue par l'analyse statistique : le nombre de

personnes à charge élevé. Ces ménages représentent 12,5 % des ménages du moyen Oyapock, soit 14 ménages, et 10,5 % des ménages du haut Oyapock, soit huit ménages.

Ces ménages parcourent le fleuve pendant environ une heure en pirogue pour se rendre sur leur abattis le plus éloigné (73 minutes à Camopi et 56 mn à Trois-Sauts), et ont des surfaces cultivées de 0,8 ha à Camopi et 1,2 ha à Trois-Sauts. Ces surfaces ne sont pas ouvertes d'un seul tenant et ces ménages ouvrent deux abattis chaque année, le deuxième étant situé derrière leur hameau et accessible à pied. Tous ces ménages ont des habitations de culture, et les relations de parenté établies dans les micro-terroirs sont importantes, avec un pourcentage de 79 % et 71 % dans le moyen et haut Oyapock. Une proportion importante de ces ménages compte une personne ayant un emploi, 43 % et 50 % dans le moyen et le haut Oyapock, ce qui souligne le fait qu'avoir un emploi n'empêche pas les ménages d'avoir une occupation multi-locale du territoire. D'ailleurs, comme nous le verrons par la suite, les personnes ayant un emploi tendent à accorder une forte importance culturelle à l'abattis. Les revenus moyens de ces ménages sont de 2200 euros et 2600 euros mensuels et les ménages comptent respectivement 6 et 8 personnes dans le moyen et le haut Oyapock.

Une différence importante entre cette classe et les deux précédentes réside dans l'accessibilité aux recrûs forestiers autour de leur lieu d'habitat : les ménages habitant dans les hameaux éloignés bénéficient d'une meilleure disponibilité en recrû forestier derrière leur hameau et sont plus facilement amenés à ouvrir un deuxième abattis de proximité pour compléter leur abattis éloigné. Ceci contribue à augmenter leur superficie totale cultivée et leur sécurité alimentaire locale.

Cette classe de ménages regroupe les ménages résidant dans les hameaux éloignés des bourgs de Camopi et de Zidock et cultivant de grandes surfaces agricoles composées d'un abattis éloigné, et d'un abattis de proximité, situé autour de leur hameau. Ils exploitent leur terroir agricole éloigné avec leur groupe de parenté et ils y établissent des habitations de culture. Ces ménages sont ceux qui ont l'exploitation du territoire la plus décentralisée, avec des lieux de résidence principaux loin des bourgs et des habitations de culture éloignées.

2.5 Conclusion. Des logiques à l'échelle des ménages variées

Cette analyse permet d'identifier six logiques majeures d'exploitation des ressources naturelles. Elles montrent une importante différenciation des comportements des ménages selon l'âge du chef de ménage, avec quatre classes où l'âge ressort comme une caractéristique prépondérante : deux classes de personnes âgées, ayant chacune des logiques bien différenciées, l'une résidant dans les bourgs et ré-exploitant ses anciens abattis abandonnés, et l'autre exploitant des terroirs villageois accessibles par pirogue, et bien souvent structurés autour d'une habitation de culture. L'âge isole également deux catégories de jeunes ménages, une accordant une faible importance à l'agriculture et ouvrant des petits abattis près de chez eux, avec des temps de jachère assez courts, et une autre, statistiquement différenciable selon l'âge seulement dans le haut Oyapock, qui exploite des terroirs éloignés en s'appuyant sur leur réseau de parenté.

Ainsi, l'âge du chef de ménage peut influencer de diverses façons les choix des systèmes de production et il n'est pas possible de catégoriser si simplement « les jeunes ». Mais dans le moyen Oyapock, tout de même 20 % des ménages peuvent être décrits comme étant des jeunes ménages ayant une activité agricole faible. Mes enquêtes de terrain auprès de ces jeunes montrent qu'une partie n'est pas attirée par l'agriculture. Mais ils n'y sont pas non plus hostiles. En fait, ces jeunes ont peu de ressources, mais surtout ont d'autres priorités d'achats que de l'essence pour se rendre sur les abattis. Ils ont également souvent d'autres projets pour leur week-end que d'aller avec leur groupe de parenté sur des abattis éloignés. Leur petit abattis de proximité leur suffit. Cette situation peut être transitoire, et les priorités changent au cours de la vie (comme le montre Nasuti (2010 : 116) dans un contexte différent). De plus, une fois que leurs enfants grandissent, les besoins alimentaires se font plus importants, besoins satisfaits par des produits issus de l'abattis, mais également des protéines de la chasse et de la pêche plus abondantes dans les terroirs éloignés. Et puis, plus les enfants grandissent, plus les parents ont tendance à vouloir les emmener hors du village pour passer un week-end en famille, sortir du train-train quotidien du village, et apprendre à connaître le territoire.

L'occupation multi-locale du territoire ne concerne donc pas toutes les catégories de ménages. Des personnes âgées habitant près des bourgs préfèrent continuer à exploiter leurs jachères accessibles à pied, des ménages résidants dans les hameaux éloignés favorisent l'exploitation des terroirs villageois situés derrière leur hameau, et les jeunes ménages ayant

une faible activité agricole se contentent d'avoir un petit abattis près de chez eux avec peu de contraintes. Toutes ensemble, ces catégories représentent un peu plus de la moitié des ménages du moyen et haut Oyapock : 56,5 % et 53 % des ménages.

Les ménages restant, c'est à dire presque la moitié, ont une occupation multi-locale du territoire, caractérisée par l'utilisation d'un lieu de résidence principal situé près des services de santé et d'éducation, et d'un lieu de résidence saisonnier dans les habitations de culture. Ces ménages présentent toutefois des conditions socio-économiques bien différentes et ont pu être séparés en trois classes (en comptant celle des ménages âgés qui établissent des habitations de culture dans des terroirs villageois accessibles en pirogue). Ainsi, ni le fait d'avoir des revenus monétaires élevés, ni l'appartenance à un groupe de parenté qui exerce un droit d'usage collectif sur des terroirs éloignés ne sont suffisants pour permettre d'expliquer, à l'échelle des ménages, l'adoption d'une logique d'occupation du territoire multi-locale.

Deux échelles de logiques d'exploitation du territoire coexistent et sont complémentaires : la plus large, celle du groupe de parenté, qui structure les terroirs agricoles, et la plus fine, celle des ménages, où se font de manière autonome les choix quant à l'exploitation des ressources naturelles. Les stratégies sont diversifiées et seule la prise en compte des multiples facteurs intervenant dans les choix des familles permettent de comprendre les dynamiques et choix d'exploitation du territoire.

Nous avons vu l'importance des facteurs socio-économiques (comme le revenu et l'âge du chef de ménage), du lieu de résidence et des réseaux de parenté, et nous allons voir dans la partie suivante l'importance des dynamiques identitaires.

3. Les dynamiques de réaffirmation identitaire et territoriale, un moteur de la réorganisation des territorialités

3.1 Superposition de différents zonages et systèmes de gouvernance : un moteur des revendications identitaires et territoriales

Les dynamiques locales de réaffirmation identitaire et territoriale sont également des facteurs très importants pour comprendre l'exploitation du territoire des ménages. En effet, la création de politiques de conservation pose des problèmes de gouvernance, associés à la superposition de différents zonages du territoire. Dans la commune de Camopi, la superposition des zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) et de la zone d'accès réglementé (ZAR) avec les zones de cœur et de libre adhésion du parc national (PAG) complexifie fortement la gouvernance locale. Ces superpositions impliquent des flous sur les statuts exacts de ces zones, et par conséquent des conflits de juridiction. Ils confrontent différents acteurs et connectent différentes strates de décision, principalement les représentants du droit coutumier, l'administration du PAG, la préfecture de Guyane et les collectivités locales, dont les représentants de la commune de Camopi (maire et conseillers municipaux). Tous ont des opinions, des objectifs et des interprétations différents de l'usage et de la gestion des ressources naturelles, basés soit sur des connaissances traditionnelles, soit sur des connaissances scientifiques, soit sur des obligations administratives. A ces zonages s'ajoutent ceux des collectivités locales, comme les cartes communales et le plan local d'urbanisme (PLU) en cours de réalisation à Camopi, et dans une moindre mesure, le schéma d'aménagement régional (SAR) en cours de révision en Guyane.

Historiquement les Wayãpi et les Teko n'ont pas développé de règles et de structures formelles de gestion de leur ZDUC. Ils l'ont toujours gérée avec un ensemble de normes et règles coutumières non-formulées et tacitement comprises et respectées. De plus, leur gestion est décentralisée car il existe dans la communauté, comme chez beaucoup d'Amérindiens d'Amazonie (Filoche, 2011b), une multiplicité de décideurs ou « diseurs de droit », correspondant aux chefs coutumiers, mais aussi aux chefs de hameaux et de familles élargies ainsi qu'aux leaders. Les compétences de ces personnalités sont validées ou réfutées en fonction des circonstances et les contraintes sont souvent souples. Ainsi le droit coutumier peut être caractérisé par son immanence et est constitué d'un réseau de rapports

interpersonnels qui se solderont par des comportements à adopter ou à bannir, résultat des pressions plus ou moins fortes du corps social (*ibid.*).

La superposition de ces règles coutumières souples et non-formulées mais diffuses, caractérisant les ZDUC, avec des orientations, mesures et objectifs précis et fixés par écrit dans la Charte décennale du Parc amazonien, complique la gouvernance et la conception du territoire coutumier. Les populations locales sont amenées à (re)formuler leurs relations avec leur territoire et à projeter leurs usages des ressources communes (Tritsch *et al.*, sous presse).

Dans ce contexte de flou sur le statut exact des zones, la question du droit à la terre et à l'usage des ressources naturelles se fait des plus sensibles. Les villages, les habitations de culture et les abattis éloignés représentent donc des marqueurs de l'occupation et de l'appropriation du territoire. Le redéploiement des systèmes d'exploitation des ressources naturelles permet de réoccuper et de se réapproprier une partie du territoire ancestral et fait partie d'un processus plus global de réaffirmation identitaire. Les anciens villages, i.e. ceux occupés avant le regroupement autour des bourgs impulsé dans les années 1960-70, ponctuent le territoire. S'ils n'ont pas forcément un rôle structurant dans cette dynamique de réappropriation du territoire, ils motivent certains groupes de parenté à établir un campement de chasse ou une habitation de culture à proximité de leur emplacement.

Pour ces raisons, l'appropriation locale des aires protégées mises en place sur le territoire est complexe ; et le PAG est devenu un acteur très controversé sur le territoire. Bien que les statuts du PAG reconnaissent des droits spécifiques aux populations locales sur la zone de cœur, la puissance locale du parc national inquiète. En effet, c'est un acteur très influent, articulant plusieurs échelles de décisions, pourvoyeur de nombreux emplois locaux, et doté de moyens conséquents par rapport aux autres instances locales comme la commune.

Les plus anxieux sont les Teko, dont une grande partie de la ZDUC est superposée à la zone de cœur du PAG (cf. carte 15 page 225). Leurs territoires de chasse sont particulièrement étendus, et ils organisent des expéditions de chasse jusqu'au mont Belvédère, situé dans leur ZDUC, mais également en plein cœur du PAG. La superposition de ces zones de chasse avec la zone de cœur du PAG accroît l'importance des questions de l'exploitation des ressources naturelles. Pour les Teko, la présence de panneaux indiquant « zone protégée » du PAG à l'entrée de la zone de cœur de la rivière Camopi ne stipulant pas leur ZDUC, est ressentie comme une forme de mainmise du PAG sur leur territoire. En réponse à ce stress sur le statut du foncier, ils adaptent leurs systèmes d'exploitation des ressources naturelles et éclatent

fortement leurs terroirs agricoles. Comme je l'ai montré dans ce chapitre, leurs terroirs agricoles sur la rivière Camopi sont significativement plus étendus que les autres. Les discours expliquant le redéploiement de leurs terroirs agricoles jusqu'à ces zones reculées soulignent explicitement une marque d'appropriation de la terre et des ressources par rapport à des acteurs extérieurs, principalement le PAG. Ils sont également fortement animés par une réaffirmation identitaire : « *ici c'est la terre des Teko* ». Les enfants sont souvent placés au cœur des discours : « *il faut garder la terre pour nos enfants* », « *Plus tard, il faut qu'ils puissent fonder un nouveau village ici [loin sur la rivière Camopi], s'ils le souhaitent* ».

Ces processus de réaffirmation identitaire et territoriale sont partagés tant par les Wayãpi que par les Teko dès que le sujet de la terre est abordé : la terre des Wayãpi, la terre des Teko, en tant qu'identité générique, afin de se différencier des « autres » (Gallois, 2004). La juxtaposition de territoire et identité est revalorisée et permet de redéfinir un espace communautaire spécifique, « *à la fois fonctionnel et symbolique, où des pratiques et une mémoire collective construites dans la durée ont permis de définir un « Nous » différencié et un sentiment d'appartenance* » (Jolivet et Léna, 2000).

Ainsi, la délimitation exogène de nouveaux espaces protégés motive les populations locales à repenser et à réajuster leurs modes de relation au territoire et ré-attise les revendications de singularités ethniques, culturelles ou sociales (Robert, 2004). Elles (re)construisent alors une histoire et une identité collective associées au territoire.

Les processus de réaffirmation identitaire et de réappropriation territoriale sont donc un moteur fort de l'extension des terroirs agricoles et donc de la multi-localité des familles.

3.2 La création du Parc amazonien de Guyane, une remise au goût du jour des revendications identitaires amérindiennes

La création du Parc amazonien de Guyane et la rédaction de sa charte ont soulevé plusieurs questions sensibles et d'une manière générale participent à redynamiser l'engagement politique et les revendications identitaires des Amérindiens de Guyane. En effet, le processus de création du PAG a suscité un vif débat sur la place des populations autochtones et leur rôle dans la gestion du PAG (voir chapitre 4). Puis, la mise en place du PAG et la rédaction de sa charte ont mis en avant des sujets complexes comme l'accès et le partage des avantages portant sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées, tout en remettant au goût du jour des sujets de revendications amérindiennes plus

« classiques » comme la reconnaissance par la France des droits des populations autochtones et la ratification de la convention 169 de l'OIT.

La complexité de ces questions et leur inscription dans un contexte international, du fait qu'elles s'appuient sur l'application de conventions internationales comme la Convention sur la diversité biologique (CDB), a participé à remobiliser politiquement⁹⁰ le mouvement amérindien de Guyane et à dynamiser son articulation régionale. En effet, ces sujets motivent les Amérindiens de Guyane à améliorer leur visibilité régionale et internationale, afin de mieux faire valoir localement leurs droits face à ces questions juridiques actuelles. Ils sont en relation avec plusieurs organisations amérindiennes amazoniennes régionales, et font *partie du réseau d'organisations amérindiennes COICA (Coordination des organisations indigènes du bassin amazonien)*, implanté dans les neuf pays du bassin amazonien (Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Guyane française, Pérou, Suriname, Venezuela). La FOAG est également en contact avec l'association indigéniste IEPE (*Instituto de Pesquisa e Formação em Educação Indígena*) qui coordonne depuis 2008 des rencontres transfrontalières entre les communautés amérindiennes du Plateau des Guyanes (Guyane, Brésil et Suriname).

Les leaders amérindiens de la FOAG, dont des habitants de la commune de Camopi, participent régulièrement à des sommets régionaux. Ces échanges d'expériences entre peuples amérindiens portent sur les grandes questions telles que la gestion des terres, des ressources naturelles, l'impact de l'orpaillage, etc., avec des déclinaisons thématiques spécifiques en fonction de l'agenda international comme par exemple le REDD+ (un mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) et ses politiques connexes, le sommet Rio + 20, etc. Ces groupes amérindiens tentent d'allier leurs forces afin

⁹⁰ La mobilisation politique des Amérindiens de Guyane ne se fait pas, pour autant, sans conflits internes. La FOAG a été coordonnée pendant dix ans par la même personne, dont l'activité était source de nombreuses critiques au sein même du mouvement amérindien. Face aux conflits au sein de la FOAG et à sa perte de crédibilité auprès de plusieurs représentants de l'État, d'associations, de leaders et de chefs coutumiers, un groupe de membres de la FOAG a décidé sa dissolution en février 2011 et la création de l'ONAG (Organisation des nations amérindiennes de Guyane). Mais en mars 2011, la FOAG Guyane a réaffirmé son existence et sa légitimité et a élu un nouveau Coordinateur général, Laurent Yawalou, de la commune de Camopi. Il existe donc deux organisations qui défendent les intérêts des Amérindiens de Guyane (GITPA, 2011). Le Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge (CCPAB) est également loin de faire l'unanimité au sein de la population. Ce conseil a été mis en place par la préfecture de Guyane en 2010. Il a un rôle consultatif et représente un outil d'aide à la décision chargé d'éclairer les collectivités départementale et régionale sur « *tout projet ou proposition de délibération du conseil général ou du conseil régional de la Guyane emportant des conséquences sur l'environnement, le cadre de vie, ou intéressant les activités culturelles des populations amérindiennes et bushinenge* » (Elfort, 2010).

que leurs luttes respectives aient un poids et un impact plus importants. Les revendications identitaires et territoriales des Amérindiens de la commune de Camopi s'insèrent dans ce contexte plus large d'amplification des mouvements et organisations sociales amérindiennes en Amazonie.

Des ateliers locaux ont été organisés par la FOAG et la COICA pour décliner localement les problématiques du respect par l'État français et les collectivités locales des droits des peuples autochtones sur leurs terres traditionnelles. C'est le cas de l'atelier « *Terres, territoires, ressources naturelles* » qui s'est tenu en novembre 2012 à Cayenne et a conduit des réflexions sur les questions du Parc amazonien de Guyane et des ZDUC, par rapport aux grands textes internationaux comme la convention sur la diversité biologique (CDB) et le plan d'action de Durban adopté à l'issue du V^{ème} congrès mondial sur les parcs de l'UICN en 2003.

Les problématiques discutées aujourd'hui restent en majorité centrées sur les mêmes thématiques que lors de la création du mouvement des Amérindiens de Guyane dans les années 80 : la reconnaissance de droits spécifiques aux populations autochtones françaises, déclinés en fonction de l'évolution de l'agenda local, national et international. Les grands points de blocage demeurent la reconnaissance par le droit français des communautés autochtones locales, la signature de la convention 169 de l'OIT par la France, l'application du Protocole de Nagoya et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et particulièrement de son article 8j, soulevant les questions de l'accès aux ressources génétiques⁹¹ et de la propriété intellectuelle des populations autochtones.

⁹¹ Cette thématique a particulièrement été remise au goût du jour lors de la rédaction et consultation institutionnelle de la charte du PAG. La définition de *l'accord et de la participation des Amérindiens* est un point important de la charte du PAG, qui a été souligné tant par le Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge de Guyane (CCPAB, 2012) que par l'Autorité environnementale (Ae) (Ae, 2012a) dans son avis délibéré du 14 novembre 2012, sur l'évaluation environnementale du projet de charte du Parc amazonien de Guyane. Nous ne rentrerons volontairement pas plus dans le détail de ces questions au centre d'un débat toujours d'actualité que ce soit au niveau des populations amérindiennes, mais aussi de la Région Guyane et du PAG, notamment au sein de son conseil scientifique. Pour un état des lieux précis de la question, voir Filoche, 2009, ainsi que l'état des lieux de la pertinence et faisabilité de dispositifs d'accès et de partage des avantages en Outre-mer sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées, dont l'expertise sur la Guyane a été réalisé par I. Doussan, C. Aubertin, S. Biber-Klemm, P. Feldmann et G. Filoche (CGDD, 2011 : 171).

La création du PAG, et les débats qui en découlent, ont donc eu un double effet. D'une part, à l'échelle locale elle a stimulé des dynamiques de réaffirmation identitaire et de réappropriation territoriale chez les Amérindiens vivant dans le PAG, et d'autre part, à l'échelle de la Guyane, elle a participé à redynamiser le mouvement politique amérindien en remettant au goût du jour les grandes questions des droits des populations amérindiennes de Guyane.

3.3 Les jeunes générations et l'identité amérindienne : une société à deux vitesses, ou une complémentarité des valeurs de « modernité » et « tradition » ?

3.3.1 L'emploi et les « jeunes », un processus de valorisation identitaire

La génération des années 70 et 80 est une génération qui est allée à l'école le plus souvent au moins jusqu'à seize ans. La plupart des jeunes ont donc expérimenté temporairement la vie dans une ville côtière de Guyane Française à des fins éducatives, au collège dans le home indien de Saint-Georges, en réalisant des formations professionnelles type CAP et BEP dans les villes de Cayenne et Kourou, ou en réalisant une formation professionnelle au RSMA. Mais le sentiment de déracinement et la difficulté de trouver leur place dans ces villes, ont motivé la majorité d'entre eux, à revenir dans la commune de Camopi une fois leurs études ou leur formation terminées.

Grâce à leur formation plusieurs de ces personnes ont trouvé localement des emplois dans leur domaine de compétences à Camopi : aide-soignant, plombier, mécanicien, secrétaire, etc., majoritairement liés à l'État et aux collectivités comme la mairie et le Parc amazonien de Guyane. Le premier instituteur Wayãpi a pris ses fonctions à la rentrée scolaire de 2011, baccalauréat et formation universitaire en poche entièrement réalisée à l'université Antilles-Guyane à Cayenne.

Ces « jeunes » issus de la génération des années 70-80 et ayant des emplois, sont des exemples de réussite pour la jeunesse de Camopi. Ils renvoient une image positive de leur culture et montrent qu'il est possible de maintenir la culture amérindienne tout en tirant parti de ce que peut apporter la culture occidentale. Ils valorisent systématiquement dans leurs discours la richesse de la culture amérindienne et la nécessité de valoriser l'identité amérindienne et les savoirs traditionnels. Cette génération, enrichie par son expérience en dehors de la commune de Camopi, apparaît comme étant d'autant plus motivée pour défendre

les droits des Amérindiens et réaffirmer leur identité. Ces observations concordent avec celles de McSweeney et Jokisch (2007) : l'éducation et l'expérience de vie dans les villes ne sont pas incompatibles avec l'identification et l'appropriation d'un territoire. Au contraire, elles tendent à renforcer l'identité territoriale et ethnique et participent pleinement aux processus de reterritorialisation.

3.3.2 Vers une agriculture de loisir ?

Comme nous l'avons vu, toutes ces personnes ayant un emploi continuent à avoir des abattis, et même des abattis éloignés, quitte à faire appel à de la main d'œuvre extérieure pour les travaux pénibles ou chronophages. Cela représente des dépenses importantes, les prix variant en fonction du pouvoir de négociation de la famille avec les Brésiliens de Vila Brasil. Maintenir un abattis peut donc être onéreux⁹², entre la main d'œuvre extérieure et l'essence pour s'y rendre. La justification de ces dépenses demeure le plaisir de manger le fruit de sa propre production, de pouvoir offrir son cachiri, de valoriser son agro-biodiversité, et d'avoir un lieu où passer un week-end en famille, chasser, pêcher et s'occuper de son abattis. En quelque sorte, ces familles se dirigent plus vers une agriculture « de loisir ». La subsistance de ces familles n'en dépend pas, le fait d'avoir un abattis leur permet par contre de maintenir un lien direct avec le mode de vie et la culture amérindienne.

Un parallèle peut être fait avec certains travaux concernant des populations rurales amazoniennes, couramment nommées « *ribeirinhos* » ou « *caboclos* », descendants métissés de plusieurs groupes amérindiens. Les observations de Newing (2009) montrent que les migrations de certaines familles vers la réserve communautaire de Tamshiyacu Tahuayo au Pérou ne correspondent pas à des nécessités économiques de pratiquer l'agriculture mais à un choix de vie, les familles appréciant le mode de vie rural. Pinedo-Vasquez *et al.* (2001) exposent une tendance à la « *dé-agriculture*⁹³ » de certaines zones rurales, par exemple dans les zones de *várzea* de l'Amapá, avec des processus de diversification des activités

⁹² Des expertises réalisées à la demande du PAG sur l'agriculture sur brûlis montrent que les coûts de transport sont la première charge d'exploitation. Même en se positionnant dans une perspective systémique et en prenant en compte les revenus issus de l'autoconsommation, à partir d'un certain niveau de distance entre le lieu de résidence et la parcelle agricole, une limite de viabilité économique de l'activité agricole est atteinte (Belarbi et Touzard, 2009).

⁹³ Ce processus est lié aux fortes mobilités rurales-urbaines des familles et à leur articulation de ces deux espaces.

économiques et des revenus des ménages, ainsi que des changements de l'identification sociale des agriculteurs.

Dans la commune rurale de Camopi, les objectifs socio-économiques des jeunes générations ne se centralisent pas sur l'agriculture et sur l'exploitation des ressources naturelles mais tendent vers une diversification des sources de revenus via la valorisation de l'emploi local et de l'entrepreneuriat⁹⁴. Par contre l'activité agricole est maintenue car elle représente un pilier culturel fort, offre des produits alimentaires de qualité et est associée au mode de vie forestier et à l'identité amérindienne.

Les jeunes de Camopi, ayant fait des études et réussissant à obtenir un travail font la fierté de la communauté. Non seulement, ils permettent une indépendance croissante de la communauté par rapport aux personnels venus de l'extérieur, mais ils prouvent également que les Amérindiens sont « capables de réussir » dans le système mis en place par les occidentaux, et qu'ils peuvent s'approprier les savoirs et compétences maintenant devenus essentiels pour la communauté. Ces jeunes générations renforcent le capital social de la communauté. Ils maintiennent la pratique d'activités traditionnelles telles que l'agriculture par goût, et valorisent fortement l'identité amérindienne et l'identification à leur territoire. Dans ce contexte, réfléchir en termes de « rentabilité » de l'agriculture sur brûlis possède des limites, les motivations à l'activité agricole dépassant les logiques économiques et de subsistance, et s'inscrivant dans un contexte d'attachement culturel et territorial.

3.3.3 Des situations difficiles à surmonter par les jeunes

Evidemment, tous les jeunes ne font pas des études, tous les jeunes ne reviennent pas des villes du littoral avec un diplôme, et les abandons de formation en cours de route sont nombreux (voir les difficultés énoncées chapitre 4, partie 1.2.2). Pour ces jeunes le retour à la commune peut être vécu comme un échec et être synonyme de mal-être. Cependant la société wayãpi et teko tendant à ne pas produire d'exclusion, ceux-ci sont pris en charge par leur famille et la communauté et se réinsèrent peu à peu dans la vie locale (Ailincal *et al.*, 2012). Mais la phase de transition et de réinsertion pour ces jeunes s'étant habitués à la vie sur le littoral peut être difficile. Ils reviennent au village, sans internet, sans téléphone, voire même

⁹⁴ Bien entendu, l'entrepreneuriat inclus, entre autre, la professionnalisation agricole. Les initiatives entrepreneuriales peuvent être subventionnées par des programmes européens dont nous parlerons dans le chapitre 7.

sans électricité, et avec un accès limité aux loisirs auxquels ils ont pu être habitués dans les villes. Même en étant bien entourés, les jeunes peuvent se sentir incompris, d'autant qu'aujourd'hui, les autorités coutumières sont âgées et dépassées par les attentes et les préoccupations de leur propre jeunesse. L'équipe municipale de Camopi et les leaders de la FOAG sont par contre plus jeunes et plus conscients des difficultés et enjeux ouverts à leur jeunesse.

Le suicide chez les adolescents est un sujet préoccupant. Le nombre de suicides a augmenté⁹⁵ les dernières années, traduisant un mal-être et des difficultés pour les jeunes d'établir leurs repères dans une société à cheval entre deux cultures. Quelques facteurs relatifs au mal-être des Amérindiens pouvant pousser au suicide sont exposés dans l'encadré 9 ci-dessous.

Encadré 9. Vague de suicides chez les Amérindiens de Guyane

Depuis 2003, les médias parlent de vagues de suicides en pays amérindiens. Diverses causes sont pointées. Il y a d'une part les conduites addictives, l'alcool et la drogue. Il y a aussi l'orpaillage, qui fait prévaloir un sentiment d'injustice, d'impuissance, et une peur des répercussions sur la santé avec les intoxications au mercure, et les cas de naissance d'enfants malformés. Mais il y a aussi toutes les difficultés liées à l'éducation dont nous avons parlé au chapitre 4, avec les départs précoces des enfants pour aller sur le littoral, et les choix difficiles à faire pour des adolescents de 15-16 ans une fois qu'ils ont terminé leur collège à Camopi : soit arrêter les études, soit quitter leurs parents, leur village, leurs amis, pour aller dans une famille d'accueil à Cayenne ou Kourou ou dans un internat catholique au Home Indien de Saint-Georges. A cela s'ajoute la difficulté de vivre dans un système familial encore traditionnel, encourageant les mariages entre cousins croisés, avec des unions définies précocement, alors que les enfants entendent, à l'école et à l'extérieur, parler de sentiments amoureux.

Une partie du malaise de la jeunesse vient également du fait que leur communauté a du mal à répondre à leurs besoins d'un type nouveau, souvent issus de sollicitations extérieures. L'isolement géographique et social peut également s'avérer pesant pour la jeunesse tout comme l'absence de perspectives économiques locales et dans les villes

⁹⁵ Ces dix dernières années, selon le recensement réalisé par la gendarmerie de Camopi, 17 tentatives ont été enregistrées, dont 11 ont été fatales. Sur ces 11 suicidés, 7 sont des jeunes de moins de 20 ans, dont le plus jeune était âgé de 9 ans. Selon Elodie Berger, présidente d'une association de préventions communautaires des suicides, le taux de suicide chez les Amérindiens du Guyane est 10 à 20 fois plus élevé que dans l'Hexagone, et 11 fois plus élevé que sur le littoral guyanais (France-Guyane, 2010). Des taux de suicides élevés chez les Amérindiens ont été aussi rapportés dans d'autres groupes amazoniens, mais marquent également l'histoire récente des Amérindiens d'Amérique du Nord (Le Tourneau, 2008).

du littoral. Plusieurs acteurs amérindiens, comme Alexis Tiouka, soulignent les effets néfastes de la zone d'accès réglementé qui essaie de surprotéger les populations mais qui au contraire les exclut de la société guyanaise (France-Guyane, 2011a).

Finalement, il y a aussi une vision différente de la mort et de l'âme : la mort est vue avec fatalisme, et est souvent considérée comme provoquée par une cause extérieure sur laquelle on n'a pas prise, par exemple l'action d'un chamane ennemi.

Tous ces facteurs peuvent causer une perte de confiance et un mal-être de la jeunesse de la commune de Camopi. Ainsi le motif immédiat du suicide peut souvent paraître dérisoire, un motif d'ordre sentimental, ou tout simplement une dispute au sein de la famille ou des amis, mais il s'enracine dans un contexte social et culturel plus problématique. Les fêtes sont des moments de joie mais les excès sont nombreux, et l'alcool, souvent triste, fait ressortir les moments d'échec de la vie. Mariage non souhaité, échec scolaire, mauvaise expérience sur le littoral dans des familles d'accueil, grossesse précoce imposant l'abandon de l'école et le début prématuré de vie de jeune fille au ménage, violence conjugale, abus sexuels, décès d'un proche, sont autant d'événements et de larmes qui ressortent sous l'emprise de l'alcool. Les confidences lors des fêtes arrosées sont douloureuses et particulièrement difficiles à écouter, les tabous et la façon de s'exprimer sur des sujets comme l'échec, la mort, la pendaïson, n'étant pas les mêmes entre nos deux cultures.

Selon Brigitte Wyngaarde, ancienne chef coutumier du village Arawak de Balaté (situé sur le littoral à côté de Saint-Laurent-du-Maroni), il faut répondre à l'urgence et à la gravité du phénomène en mettant en place une information adaptée, des dispositifs d'écoute, une prise en charge médicale et psychologique des victimes de tentatives de suicide ainsi que des relations proches de la victime, en évitant de désolidariser le sujet de son environnement social. Des personnes ressources des villages devraient être spécialement formées pour assurer une continuité de l'information et une vigilance locale (France-Guyane, 2011b).

De manière générale, tous les acteurs s'accordent à dire qu'il faut construire un véritable plan de santé publique qui tienne compte des réalités des communes isolées et favorise la prévention et la lutte contre les suicides. Mais il faut également agir sur les sujets connexes, source de mal-être, qu'ils soient d'origine interne aux sociétés, comme les grossesses précoces et les phénomènes d'addiction, ou d'origine contextuelle comme l'adaptation de l'éducation, l'imprégnation mercurielle, l'invasion des territoires par les orpailleurs. Il faut lutter contre la volatilité des personnels médicaux et de l'enseignement, dont le turn-over est fort et insupportable tant pour les populations locales que pour les équipes en place, altérant l'efficacité de ces services.

Des mesures de prévention des suicides commencent lentement à être prises par l'État et les collectivités dans la commune de Camopi. Outre des campagnes ponctuelles de prévention et la venue passagère d'un psychologue, en 2011, six jeunes amérindiens ont été

recrutés pour effectuer des actions de médiation au titre du service civique, et un Point Info Jeunesse (PIJ), en concertation avec la région Guyane, a été mis en place. Le PIJ, en plus de ses missions habituelles d'information des jeunes, peut intervenir, à la demande des élus de Camopi, pour accompagner les démarches d'inscription dans les établissements scolaires de Cayenne. Le Ministère chargé de l'Outre-mer, en lien avec le rectorat de Guyane a également annoncé des réformes visant l'adaptation de l'école à la réalité amérindienne, comme la révision des rythmes de l'enseignement, et le désenclavement numérique, en particulier en matière de téléphonie et de télécommunication. Ainsi, depuis 2011, les jeunes du bourg de Camopi ont accès à l'internet au collège. Le PAG a également signé une convention cadre en janvier 2012 avec le Rectorat de la Guyane avec pour objectif de développer et renforcer les liens avec l'école et son adaptation aux spécificités du territoire (Consultation institutionnelle PAG, 2012). Mais ces mesures sont jugées insuffisantes et dérisoires par la majorité des acteurs locaux.



Photo 17. Les jeunes de Camopi présents aux jeux Kali'na 2011 d'Awala-Yalimapo, soutenus par la commune de Camopi et la présence du maire (à droite sur la photo)

Parallèlement à cela, localement la génération des années 70-80, appuyée par la commune de Camopi, commence à s'organiser et à tenter de créer un tissu social dynamique à Camopi, pouvant aider les plus jeunes à trouver leurs repères. Ils tentent d'encourager la participation des jeunes de Camopi à des événements sportifs et culturels organisés dans les villes du littoral (photo 17). Une association des jeunes femmes a également vu le jour en 2011 au bourg Camopi, avec comme objectif de rompre avec les tabous et d'accompagner les

jeunes filles sur des thématiques sensibles comme la poursuite de leurs études, la contraception et les grossesses précoces, les mariages non désirés, etc.

3.3.4 Désenclavement numérique et divulgation de l'identité amérindienne

Si cela peut paraître paradoxal, les débuts de l'accès à internet dans le bourg de Camopi, favorisent également une prise de conscience et une valorisation de leur indigénisme chez les plus jeunes générations. En effet, les réseaux sociaux, les « j'aime » sur Facebook et les pétitions en ligne, véhiculent et médiatisent fortement les luttes amérindiennes face aux grands projets de développement au Brésil et ailleurs en Amazonie. Même si les jeunes n'approfondissent pas forcément les questions traitées, les images et les icônes véhiculées marquent leur imaginaire. Elles montrent la « résistance » amérindienne et cela participe e »e »'directement à éveiller chez ces jeunes une fierté amérindienne : fier d'être Amérindien, en solidarité avec mes frères qui sont dans la lutte. Certains jeunes échangent même ponctuellement, sur des blogs avec d'autres Amérindiens d'origine linguistique tupi-guarani et se rendent compte qu'ils se comprennent, et qu'ils sont en fait une grande famille partageant les mêmes enjeux et défis.

Par ailleurs, de nombreux jeunes échangent des photos sur Facebook sur lesquelles l'identité amérindienne est tout à l'honneur. Les photos des manifestations culturelles amérindiennes et des tenues folkloriques sont partagées et même fréquemment choisies pour illustrer son profil Facebook (figure 26). Les expressions et images hybrides sont également nombreuses, sur lesquelles de jeunes adolescents et post-adolescents amérindiens sont habillés comme une majorité des jeunes de ce monde, à l'américaine, en casquette et pantalon *baggy*, mais valorisent leur appartenance identitaire par des expressions comme « *Big up the Indian boys* » « *Guyane-Zik Teko* », etc.

A titre illustratif, la figure 26 présente une mosaïque des deux photos principales que les jeunes de Camopi choisissent pour illustrer leur profil Facebook, qui montrent la démarcation identitaire amérindienne et l'appropriation hybride des images du folklore par les plus jeunes générations (12-25 ans).



Figure 26. L'identité amérindienne que les jeunes générations de Camopi se sont appropriée et qu'ils publient sur les réseaux sociaux d'internet

4. Conclusion du chapitre. Adaptation du système de gouvernance environnementale des Wayãpi et des Teko

Le nombre croissant d'emplois locaux attribués à des Amérindiens – même si ceux-ci restent une minorité – et l'arrivée symbolique du premier instituteur wayãpi avec ses diplôme nationaux en poche, représentent des facteurs valorisant localement l'identité amérindienne. Ils remettent au goût du jour les questions de l'auto-développement, montrant qu'il est possible de former une jeunesse amérindienne capable de concilier la modernité et la tradition, et d'apporter à la communauté les aspects positifs de la société occidentale, à savoir l'éducation, la santé, la manutention des services d'électricité, et d'eau potable, etc., tout en préservant leur spécificité culturelle. Même si la situation est délicate sur de nombreux aspects pour les plus jeunes, et que ceux-ci doivent fournir un effort important pour arriver à trouver leur place et à s'épanouir dans la société, il semblerait donc qu'on assiste localement à une redynamisation de la valorisation de l'identité amérindienne et de son attachement à son territoire.

Simultanément, la création du Parc amazonien de Guyane et la superposition de différentes réglementations, juridictions, et formes d'usage des ressources naturelles, mettent l'accent sur les questions des droits territoriaux des populations autochtones de Guyane et

renforcent leurs revendications identitaires et territoriales. La confrontation avec différents acteurs institutionnels et avec leurs différents objectifs et visions sur la gestion des ressources naturelles, encourage les habitants à réajuster leurs stratégies d'appropriation des ressources naturelles communes et à reformuler leurs relations avec leur territoire.

La multiplication des hameaux, des habitations de cultures, des campements de chasse et des abattis éloignés symbolise des marqueurs forts de l'occupation et de la réappropriation amérindiennes du territoire. La multi-localité leur permet de maintenir ces lieux de résidence et d'exploitation des ressources complémentaires et donc d'étendre leur occupation du territoire. Cette dynamique a pour socle l'investissement de revenus monétaires dans le transport, augmentant et diversifiant les mobilités, le maintien de pratiques d'entraide et de redistribution au sein des groupes de parenté et d'alliance, et la valorisation de logiques centrées sur la famille élargie plutôt que sur l'individu. Les normes coutumières d'accès aux ressources naturelles communes sont adaptées au contexte contemporain d'extension des terroirs agricoles et demeurent structurantes dans l'occupation du territoire.

En ceci, la multi-localité renforce leur autorité coutumière et leurs droits sur les ressources naturelles et peut être considérée comme une nouvelle forme de gouvernance environnementale.

TROISIEME PARTIE

Populations amérindiennes et stratégies nationales d'aménagement du territoire



Chapitre 6. Multi-localité et affirmation de la souveraineté territoriale, l'exemple de la Terre indigène wayãpi au Brésil

Dans ce chapitre, je m'interroge sur la spécificité des dynamiques territoriales des Amérindiens wayãpi et teko de Guyane et compare leur situation avec celle des Wayãpi de la Terre indigène wayãpi (TIW) située dans l'état d'Amapá au Brésil. En analysant les dynamiques spatiales et temporelles de l'occupation du territoire de la TIW, je montre que de nombreux points communs existent entre ces deux populations, qui évoluent pourtant dans des contextes socio-économiques, juridiques, politiques et environnementaux bien différents. Ces points communs confortent l'émergence de formes contemporaines de gouvernance environnementale dans les territoires amérindiens, qui sont basées sur la multi-localité et de fortes dynamiques de réaffirmations identitaires et territoriales.

1. Un contexte socio-économique, institutionnel et environnemental bien différent, mais des contraintes et enjeux communs

La France et le Brésil traitent la question amérindienne d'une manière bien distincte, et la situation des Amérindiens wayãpi et teko de Guyane française et celle des Wayãpi de l'Amapá est bien différente sur les aspects institutionnels, politiques, socio-économiques, mais aussi environnementaux.

1.1 Des droits territoriaux et un environnement différenciés

Le Brésil est signataire de la convention 169 de l'OIT. Il reconnaît explicitement la personnalité juridique des Amérindiens et leur accorde des droits spécifiques, indépendamment de toute considération environnementale (Aubertin et Filoche, 2008). La constitution brésilienne de 1988 a introduit plusieurs innovations conceptuelles : d'une part le droit à la différence pour les Amérindiens, et d'autre part, la reconnaissance de droits territoriaux originaux. Elle établit le concept de terres indigènes, prenant en compte 4 dimensions distinctes, mais complémentaires : *« ce sont des terres traditionnellement occupées par les Amérindiens, celles habitées de caractère permanent, celles utilisées pour leurs activités productives, celles liées à la préservation des ressources environnementales »*

nécessaires à leur bien-être et nécessaires à leur reproduction physique et culturelle, selon leurs us, coutumes et traditions ». Le processus d'homologation des Terres indigènes est composé de 3 étapes : elles doivent être reconnues, démarquées et homologuées. Ces terres restent incluses dans les biens de l'Union nationale et ne sont donc pas la propriété des Amérindiens, mais elles sont destinées à la possession permanente pour les Amérindiens et seuls ceux-ci ont l'usufruit des ressources naturelles de ces terres, annulant tout acte juridique affectant cette possession, sauf en cas d'intérêt public relevant de l'Union. Les ressources du sous-sol ne sont pas incluses dans cette définition (Stoll, 2009).

En Guyane, les populations autochtones ne sont définies que par les notions de modes de vie et de droits d'usage qui en découlent (Aubertin et Filoche, *op. cit.*). Le statut de Zone de droits d'usage collectifs (ZDUC) de Guyane est plus fragile que les Terres indigènes brésiliennes, il est régi par un décret d'avril 1987 qui modifie le Code du Domaine de l'État et les ZDUC sont constatées par arrêté préfectoral du préfet de la région Guyane. La reconnaissance des ZDUC est liée à la pratique d'activités de subsistance et selon l'arrêté préfectoral définissant les ZDUC des Wayãpi, les populations wayãpi peuvent « *pratiquer la pêche, la cueillette et la chasse ainsi que toutes activités nécessaires à la subsistance de cette communauté* » (article 3). Les droits d'usage collectifs « *ne pourront être exercés que sous réserve de l'application des dispositions relatives à la protection de la nature, [...]. Ils ne font pas obstacle à la réalisation de travaux d'aménagement ou d'équipement collectifs, ni à l'application des dispositions relatives à la recherche et à l'exploitation de substances minières* » (article 4). Ces droits ne sont pas nécessairement permanents : « *la cessation d'exercice par la communauté bénéficiaire de ses droits d'usage sur tout ou partie des terrains, sera constatée par arrêté préfectoral [...]* » (article 6). De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, la France n'est pas signataire de la convention 169 de l'OIT, et ne reconnaît pas de statut spécifique aux Amérindiens en tant que peuple premier.

Les premières réflexions sur la démarcation de la TIW commencent dès les années 1970, mais sa démarcation officielle a été initiée en 1994 par les Wayãpi eux-mêmes dans un processus d'auto-démarcation, appuyé par des ONG indigénistes et le GTZ. Ils créent à cette occasion un conseil des chefs de villages wayãpi, l'association Apina, qui a pour objectif de garantir une représentation plus directe de la communauté auprès des autorités et acteurs intervenant sur le territoire. La Terre indigène des Amérindiens wayãpi du Brésil a été homologuée et enregistrée en 1996 et couvre une superficie de 607 017 hectares (Gallois,

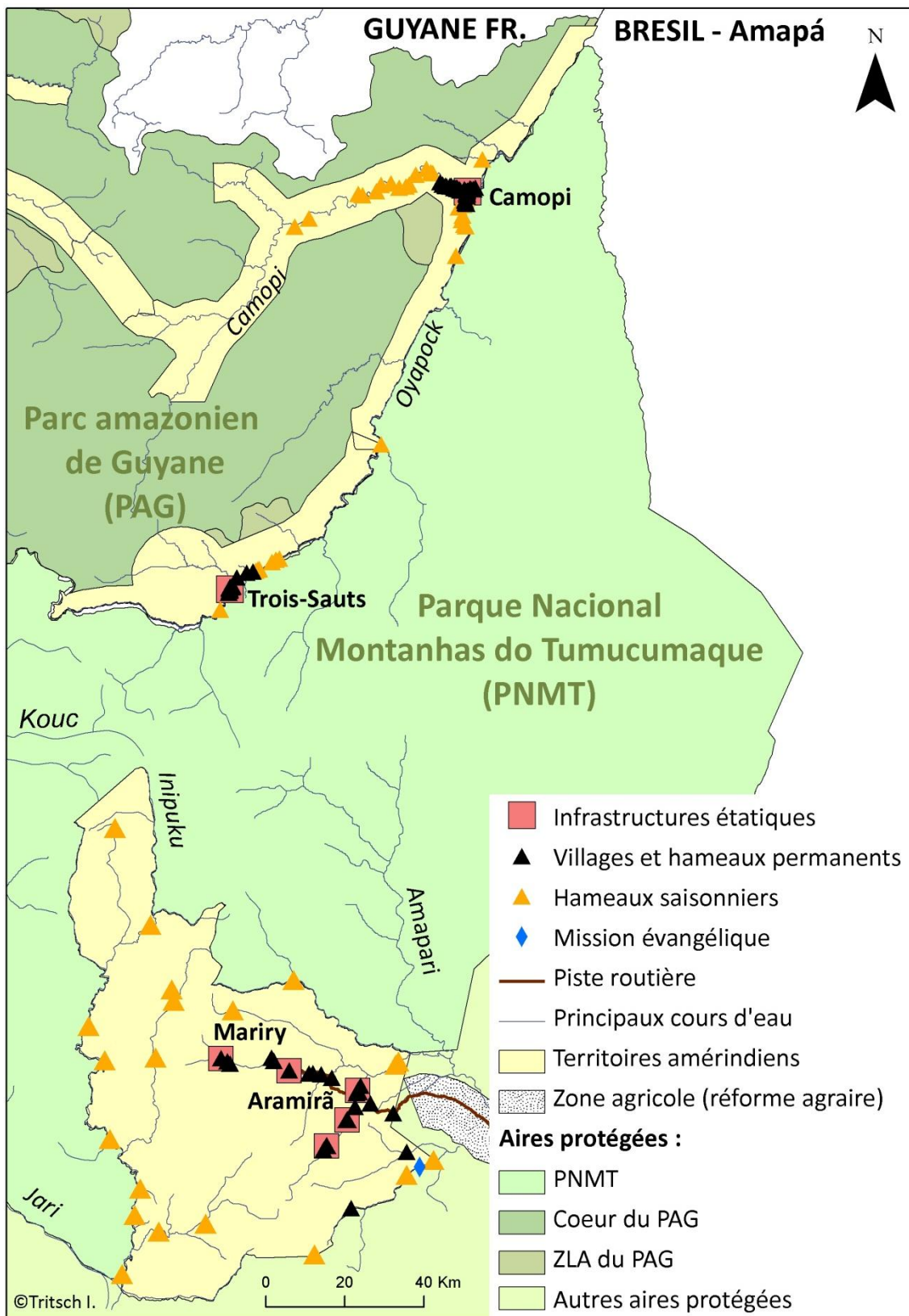
2011). La TIW a donc une superficie bien supérieure en taille aux ZDUC des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi, qui couvrent, toutes ZDUC⁹⁶ réunies 238 000 hectares, obtenus par contre, à la même époque, en 1994 et 1995.

En Guyane, la délimitation des ZDUC des Wayãpi et Teko suit leurs logiques de déplacement le long des fleuves et des rivières navigables, avec un zonage linéaire le long des fleuves de cinq kilomètres de profondeur. Dans la TIW, l'habitat est essentiellement forestier⁹⁷, composé de nombreux petits cours d'eau dont une grande partie ne sont pas navigables et les Wayãpi se déplacent beaucoup à pied. Leur terre indigène forme un bloc continu, comme la majorité des terres indigènes brésiliennes situées en Amazonie.

La carte 21 montre le territoire des Wayãpi du Brésil et des Wayãpi et Teko de Guyane. A noter que les Wayãpi et Teko vivant ensemble autour du bourg de Camopi depuis les années 1950, je ne les ai pas séparés sur la carte, mais pour rappel, mis à part l'aval du bourg de Camopi qui est d'usage et d'appropriation mixtes, le fleuve Oyapock est parcouru par les Wayãpi et la rivière Camopi par les Teko.

⁹⁶ 84 000 ha pour les Wayãpi du moyen et haut Oyapock, 129 000 ha pour les Wayãpi et Teko de Camopi, et 25 000 ha pour les Teko entre Camopi et Maripasoula (arrêté préfectoral n°337 D./4B. du 3 mars 1994, n°2053 1D/4B du 05 décembre 1994 et n°841 ID/4B du 22 mai 1995).

⁹⁷ Leur terre indigène forme un bloc délimité à l'ouest par le fleuve Inipiku, au sud par un affluent du bas Inipiku, le Karapanaty, et à l'est par deux criques Onça et Kumakary qui se jettent dans le fleuve Feliz, qui rejoint ensuite le fleuve Amapari. Le relief est assez accidenté, le territoire étant situé dans les contreforts des serras do Tumucumaque, d'Iratapuru et d'Ipitinga.



Carte 21. Localisation et situation générale du territoire des Wayãpi et Teko de la commune de Camopi et de la Terre indigène wayãpi, territoire des Wayãpi de l’Amapá

1.2 Des droits spécifiques et des systèmes de santé et d'éducation adaptés

La constitution brésilienne garantit aux Amérindiens la légitimité devant la justice pour défendre leurs droits et intérêts et un processus propre de scolarisation et de santé. Le ministère de la Santé brésilien comporte une administration spéciale pour la santé indigène, la SESAI (*Secretaria Especial de Saúde Indígena*), tout comme le ministère de l'Éducation (MEC) compte sur la SECAD (*Secretaria de Educação Continuada, Alfabetização e Diversidade*) avec la commission nationale d'éducation scolaire indigène, la CNEEI (*Comissão Nacional de Educação Escolar Indígena*).

Les associations des Wayãpi de l'Amapá, et notamment l'association Apina a construit des partenariats solides avec diverses institutions, dont le CTI (*Centro de Trabalho Indigenista*) puis le IEPE (*Instituto de Pesquisa e Formação em Educação Indígena*), ONG indigéniste locale, qui travaillent avec eux depuis une vingtaine d'années. Leur programme « *Programa wayãpi* » articule une série d'actions et projets sur le territoire, visant, entre autres, la formation de professeurs, d'agents de santé, la valorisation de leur patrimoine culturel, mais également un appui à l'organisation politique, avec des formations sur la gestion d'associations et le contrôle territorial et environnemental. Les Wayãpi, accompagnés par le IEPE, travaillent en collaboration avec l'État et la Région Amapá et notamment les antennes régionales des ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Environnement, la FUNAI, et divers organismes et fonds internationaux.

Les écoles de la TIW fonctionnent avec un programme différencié et bilingue, élaboré par les instituteurs wayãpi dans un objectif de valorisation de la langue et de la culture de leur peuple. Par conséquent, les Wayãpi du Brésil évoluent dans un contexte bien plus spécifique et ajusté à leur identité que les Amérindiens de Guyane. Ils sont forts de solides partenariats, qui présentent une grande continuité dans le temps et qui les appuient dans leur processus d'organisation politique.

D'autre part, cette dynamique autour de l'éducation et de la santé indigène participe à créer une dynamique d'emplois. Ainsi, depuis les années 2000, de plus en plus de familles comptent un membre avec un emploi salarié issu des services étatiques (instituteurs, agents de santé, agents d'entretien, piroguier, etc.). Elles perçoivent également des aides sociales issues de la retraite rurale, que les personnes vont toucher tous les mois à Macapá, les voitures des fonctionnaires de la FUNAI et FUNASA permettant d'effectuer gratuitement les trajets le

long de la BR 210 jusqu'à Macapá. Les circulations urbaines-rurales entre la ville de Macapá et la terre indigène sont donc importantes (Gallois C., 2004). Ainsi, une part de plus en plus importante des familles de la TIW a accès à des ressources monétaires, bien que ce soit dans des proportions différentes du niveau de revenu des Wayãpi et Teko de Guyane. Les leaders wayãpi circulent également de façon courante entre la ville et la TIW du fait de l'augmentation des réseaux d'échange et d'organisation qui dépassent l'échelle locale, tout comme l'a également montré Robert (2004) dans la Terre indigène kayapó.

1.3 Une forte augmentation démographique

Aujourd'hui, les Wayãpi de l'Amapá vivent, tout comme les Wayãpi et Teko de Guyane, une importante augmentation démographique. En 2011, la population de la TIW est évaluée à 1009 personnes (Gallois, 2011). En moins de 40 ans, leur population a été multipliée par plus de six, soit une proportion comparable à celle des Wayãpi et Teko de Guyane (figure 27). Les Wayãpi du Brésil sont confrontés au même défi que les Wayãpi et Teko de Guyane concernant la jeunesse de leur population.

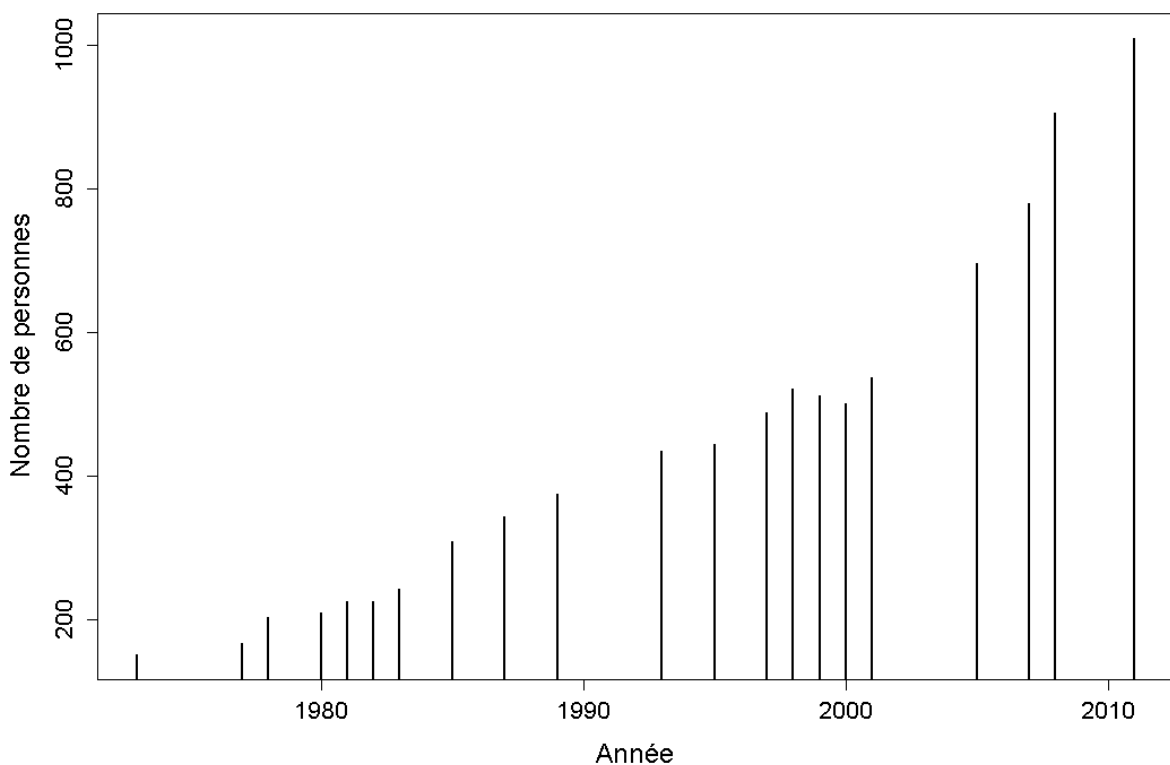


Figure 27. Croissance démographique des Amérindiens wayãpi de la Terre indigène wayãpi (Amapá, Brésil) de 1973 à 2011 (Source : adapté de Gallois, 2011)

1.4 Une menace constante : l'invasion des terres

Bien que leur terre indigène soit démarquée, homologuée, et enregistrée, les menaces d'atteintes à leurs droits territoriaux n'ont pas cessé, et comme les Wayãpi et Teko de Guyane, ils sont confrontés aux problèmes de l'invasion du territoire et de l'orpillage. D'une part, ils doivent surveiller les frontières de leur vaste terre indigène et limiter son invasion par des orpailleurs illégaux, mais également par des exploitants de bois et des petits agriculteurs installés en limite de la TIW, le long de la BR 210. D'autre part, ils doivent être vigilants sur les projets d'exploitation minière légale. En effet, les riches sous-sols des terres indigènes brésiliennes sont l'objet de nombreuses convoitises des exploitants miniers et la TIW fait en 2012 l'objet de plusieurs dossiers de demande de prospection et de permis d'exploitation minière qui inquiètent fortement les leaders wayãpi (Iepé, 2012a).

La question est d'actualité au Brésil car la Constitution de 1988 établit que les ressources du sous-sol des terres indigènes appartiennent à l'Union. Les ressources minières peuvent être exploitées sous réserve i) d'obtenir l'autorisation du Congrès national et ii) l'accord des communautés concernées. Ces communautés doivent alors toucher une partie des bénéfices issus de l'exploitation de leur territoire. Or, la loi applicative qui devrait préciser ces processus, et notamment l'accord des communautés amérindiennes et le partage des bénéfices, est en discussion depuis plus de dix ans, soulevant de nombreux débats et conflits. En 2008 puis en 2011, les discussions sur ce projet de loi, le PL 1610/1996 sur l'exploitation minière en terres indigènes, ont été rouvertes avec la création d'une commission spéciale à la chambre des députés fédéraux. Fin 2012, la publication du rapport de cette commission spéciale sur l'analyse du projet de loi 1610/1996 a suscité de nombreuses levées de bouclier de la part des populations amérindiennes et de leurs organisations représentatives. Pour elles, ce texte ne respecte pas la constitution fédérale du Brésil, la convention 169 de l'OIT et la déclaration des Nations unies sur les droits des populations indigènes, et il représente une menace, voire un recul pour les droits des Amérindiens du Brésil. Leur principale préoccupation est que le texte ne reconnaisse pas le droit de veto sur les activités minières par les communautés amérindiennes concernées.

C'est dans ce contexte que les Wayãpi du Brésil, représentés par leurs trois associations, Apina, Apiwa-Ta et Awatac, ont officiellement déclaré leur désaccord et leur position unanime contre toute forme d'exploitation minière au sein de leur terre indigène et dans ses alentours, lors d'une réunion en octobre 2012 comptant, entre autres, des

représentants du département National de production minière (DNPM), de la Funai, de l'ICMBio et du secrétariat de l'environnement de l'état d'Amapá. Ils ont notamment demandé au DNPM l'annulation de toutes les demandes de permis de prospection et d'exploitation dans leur territoire et aux alentours de celui-ci (Iepé, *op. cit.*). La question des ressources minières est donc en ce moment des plus sensibles.

1.5 La recherche de partenariats avec les aires protégées

Face à ce contexte politique instable concernant l'exploitation minière légale dans les Terres indigènes, mais également les enjeux permanents de surveillance des limites de la terre indigène contre des invasions illégales de tiers, les Wayãpi du Brésil cherchent à construire des alliances et partenariats avec les aires protégées. Ainsi ils souhaitent, tout comme les Amérindiens de la Terre indigène Parque do Tumucumaque et de la Terre indigène Rio Paru D'Este, intégrer la mosaïque d'aires protégées de l'ouest de l'Amapá et du nord du Pará⁹⁸. En décembre 2012, la FUNAI a adhéré officiellement à la mosaïque, permettant donc l'inclusion de ces trois Terres indigènes (Iepé, 2013). C'est la première mosaïque d'aires protégées brésiliennes qui compte l'adhésion officielle de la FUNAI, symbolisant donc un rapprochement contemporain entre politiques indigénistes et politiques environnementales. Par cette action, les Wayãpi espèrent être plus forts face aux lobbies miniers mais également obtenir des ressources, des moyens humains et financiers pour maintenir et faire respecter la frontière de leur Terre indigène.

En Guyane, les menaces de l'exploitation minière légale sont normalement écartées du territoire des Amérindiens wayãpi et teko, le zonage intermédiaire du SDOM daté de 2009 ayant classé toute la commune de Camopi en zone interdite à l'exploitation minière. De plus, celle-ci est située à 85,8 % en zone de cœur de PAG, lui assurant normalement une double protection vis à vis des activités minières. Le facteur principal ayant motivé les Wayãpi et les Teko ainsi que la municipalité de Camopi à intégrer leur territoire à la zone de cœur du Parc

⁹⁸ La proposition de constitution de cette mosaïque d'aires protégées date de 2005 et inclut 9 entités, des aires protégées de conservation intégrale, des aires protégées de développement durable et des terres indigènes. Elles représentent une surface de plus de 7,5 millions d'hectares, dont plus de la moitié sont situés en Terre indigène. Cette mosaïque est connectée au Parc amazonien de Guyane, comptant avec lui une surface continue de plus de 10 millions d'hectares de forêt amazonienne sous différents statuts de protection. Au Brésil, les différentes entités intégrant la mosaïque sont : le *Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque*, la *Floresta Nacional do Amapá*, la *Reserva de Desenvolvimento Sustentável do Rio Iratapuru*, la *Floresta Estadual do Amapá*, le *Parque Natural Municipal do Cancão*, la *Reserva Extrativista Municipal Beija-Flor Brilho de Fogo*, la *Terra Indígena Wayãpi*, la *Terra Indígena Rio Paru D'Este* et la *Terra Indígena Parque do Tumucumaque*.

amazonien de Guyane est justement la volonté de se protéger des méfaits de l'exploitation minière. Aujourd'hui, l'éradication de l'orpaillage illégal est la principale attente des Wayãpi et Teko vis-à-vis des aires protégées.

Les Amérindiens wayãpi de l'Amapá se sont organisés et ont obtenu une grande terre indigène, qu'ils doivent gérer de manière autonome. Ils bénéficient d'agents de santé et de professeurs amérindiens issus de leur propre communauté et peuvent s'appuyer sur leur association Apina, forte de son partenariat avec l'association indigéniste IEPE et de son articulation avec divers acteurs régionaux. Ils ont au cours des vingt dernières années participé à plusieurs projets visant le renforcement de leur autonomie et la promotion de leur auto-développement.

Pour toutes ces raisons, ils évoluent dans un contexte bien différent des Amérindiens wayãpi et teko de Guyane, qui restent beaucoup plus dépendants des priorités de l'État français et de l'Education nationale. Les Wayãpi du Brésil sont également moins dépendants des aides sociales et par conséquent des ressources monétaires extérieures. Cependant, ces dernières années, les politiques sociales du Brésil ont été plus largement déployées et commencent à atteindre les Terres indigènes, offrant aux familles amérindiennes l'accès à une rente monétaire, comme la retraite rurale. A ceci s'ajoutent les salaires des emplois proposés par les services étatiques comme les instituteurs et agents de santé amérindiens. Bien entendu, leur proportion n'a rien de comparable avec les aides sociales perçues par les Wayãpi et Teko de Guyane, mais elles participent tout de même à la monétarisation de la communauté et à l'augmentation de sa dépendance vis-à-vis des produits de consommation manufacturés et importés, ainsi qu'à l'augmentation des mobilités villes - Terre indigène.

L'invasion des terres par des tiers, et notamment des orpailleurs légaux et illégaux, est un point qui reste problématique sur le territoire des Wayãpi du Brésil et de Guyane, et dans les deux cas, le partenariat avec les aires protégées est recherché dans l'espoir d'avoir un poids plus fort face au lobby minier et de limiter l'invasion du territoire par des tiers. A ce sujet, dans les deux situations, il persiste donc encore aujourd'hui plusieurs enjeux législatifs, juridiques et politiques pour ces populations amérindiennes et la mise en application réelle de la reconnaissance de leurs droits territoriaux.

2. Des dynamiques d'occupation du territoire comparables : mouvements de regroupement et d'éclatement de l'habitat

2.1 Regroupement et sédentarisation autour des postes d'assistance dans les années 1970

Le contact avec la société brésilienne des Amérindiens wayãpi du Brésil a été plus tardif que pour les Wayãpi et Teko de Guyane. En 1968, ils représentaient encore un groupe conséquent de 400 personnes, occupant un territoire d'environ 6 000 km² situé dans le bassin de l'Amapari (voir carte 4 page 99 du chapitre 3) (Gallois, 1986 ; Grenand *et al.*, 2000). La construction de la route BR 210 « *Perimetral Norte* », qui devait relier Macapá à Boa Vista, provoque une intensification du contact avec la société brésilienne, avec l'arrivée d'orpailleurs, de chasseurs de peaux, et de collecteurs de gomme de balata. Les épidémies faisant suite à ces contacts ont un effet dramatique sur la population, et en 1973, celle-ci ne compte plus que 151 personnes, et certains groupes locaux wayãpi ont quasiment disparu. Le contact avec la FUNAI est établi en 1973 et celle-ci ouvre un poste d'assistance offrant un accès à des services de santé à Aramirã, puis dans les années 1980 un autre à Taitetuwa et enfin à Mariry (carte 22 page 293). A partir de 1985, les premières petites écoles sont mises en place. Parallèlement, la mission SIL (*Summer Institute of Linguistic*) suivie de la MNTB (*Missões Novos Tribos do Brasil*) s'installent à Ytuwasu⁹⁹ et offrent des services de santé et d'éducation au groupe local résidant là-bas (Macedo-Tinoco, 2000). Tout comme en Guyane lors de l'ouverture du poste administratif français de Camopi, l'accès aux services de santé et d'éducation offert par la FUNAI et les missions initie un mouvement de concentration et de sédentarisation des Wayãpi autour de ces postes.

Le territoire délaissé par les Wayãpi qui se sont rassemblés autour des services occidentaux est rapidement occupé par des orpailleurs, principalement au nord dans les bassins de l'Inipuku et de l'Aimã et au sud dans le bassin de la Karapanaty (carte 22). Autour de la TIW les pressions s'accroissent également avec l'installation le long de la piste BR 210

⁹⁹ La MNTB est une mission évangélique qui se dit être officiellement présente auprès de 47 ethnies amérindiennes du Brésil. Elle reste implantée à Ytuwasu jusqu'en 1995, date à laquelle elle se fait expulser de la zone par la FUNAI de Brasília. Elle se réinstalle alors en dehors de la TIW, juste à côté de sa limite sud-est. Le principal groupe local ayant contact avec cette mission est le groupe *Ytuwasu* (également nommé *Wiririry*) qui, appuyé par la MNTB, a fondé en 1998 sa propre association, l'association Apiwa-. Ce groupe a établi un village à côté du nouvel emplacement de la mission MNTB (Macedo-Tinoco, 2000 : 15).

d'agriculteurs et d'exploitants de bois. Les travaux de construction de la route sont abandonnés en 1976, le dernier tronçon de piste ouvert pénétrant dans la TIW sur trente kilomètres (Gallois, 2011).

2.2 Une réoccupation graduelle du territoire : de la démarcation de la TIW à sa réoccupation

Les effets négatifs de la concentration et sédentarisation de la population autour des services d'éducation et de santé sont rapidement perçus. D'une part la disponibilité des ressources naturelles diminue, que ce soit pour la chasse, la pêche, l'agriculture ou la cueillette (avec notamment la baisse de disponibilité des matériels de construction de carbet, bois d'œuvre et toiture principalement) et d'autre part, l'invasion par les orpailleurs illégaux des zones désoccupées ne fait qu'augmenter au cours des années 1980 (Gallois, 2011).

Dès 1976, la première proposition de zonage de la TIW est réalisée par un anthropologue, Alan Campbell, dans un but de survie physique des Wayãpi menacés par la construction de la route et l'invasion du territoire par les orpailleurs. En 1980 et 1984, les premiers groupes de travail de la FUNAI, coordonnés par l'anthropologue D.T. Gallois, travaillent sur la définition des limites¹⁰⁰ de la TIW. Par ces processus, les Wayãpi commencent alors à s'approprier la notion de territoire avec des limites « finies¹⁰¹ » et par conséquent la prise de conscience de la nécessité de le défendre face aux invasions. La délimitation d'une terre indigène wayãpi aux limites définies devient l'objet d'une construction politique (Gallois C., 2004).

¹⁰⁰ Le processus de délimitation de la TIW passera par plusieurs étapes et propositions de zonage jusqu'à sa démarcation finale en 1996, avec des réductions de surface importantes, notamment entre le zonage de 1980 et celui de 1984. Les limites de la TIW actuelle correspondent cependant approximativement au zonage établi en 1984 (Gallois, 2011).

¹⁰¹ Les territorialités des Wayãpi, incluant les groupes locaux de Guyane, étaient ouvertes, décentralisées, sans limites, avec des groupes locaux occupant des régions distinctes et spatialement fragmentées. Les invasions par des tiers et les processus de délimitation des terres ont initié une transformation des territorialités, qui ont peu à peu été conçues comme des territorialités avec des limites, accompagnées par la construction de la notion de « territoire » et de l'identité générique « Wayãpi » (voir chapitre 1 pour plus de détails ainsi que Gallois, 2007).

Ainsi dès 1982 les différents groupes locaux wayãpi commencent un processus graduel de réappropriation de leur territoire et plusieurs hameaux¹⁰² sont créés dans les zones anciennement occupées, afin de reprendre le contrôle sur ces zones du territoire et chasser les orpailleurs. Selon Gallois (2011), au début des années 1990, tous les orpailleurs ont été expulsés, ceci sans qu'il ait été nécessaire de recourir à la violence car l'activité était menée par de petits groupes, avec au maximum une trentaine d'orpailleurs présents sur le territoire wayãpi. Les Wayãpi apprennent avec eux l'extraction manuelle¹⁰³ de l'or alluvionnaire et exploitent ponctuellement les anciens sites d'orpaillage.

L'analyse des images satellites LANDSAT et SPOT pour la période 1989-1991, montre qu'au début des années 1990, en plus des quatre lieux d'habitats principaux localisés autour des services occidentaux, à Aramirã, Mariry et le long de l'igarapé Onça à Ytuwasu et Taitetuwa, les différents groupes locaux ont effectivement fondé des habitations de culture et hameaux secondaires dans les zones qui étaient occupées par les orpailleurs. Ces hameaux ont été ouverts dans le bassin de l'Inipuku et de l'Aimã par le groupe local de *Mariry*, un hameau important, Pypyny, est fondé le long de la Karapanaty par le groupe local *Araça* et un autre le long du Riozinho, en limite de la TIW, par le groupe local *Pirimaity* (carte 22, page 293). Cependant, seul le hameau secondaire de Pypyny (à l'époque également nommé Karavõvõ) compte plusieurs abattis à différents stades de culture et quelques jachères. Les autres sites, qui ont été classés en habitations de culture, ne comptent pour la période 1989 - 1991 qu'un unique abattis brûlé ou cultivé. Par ailleurs, plusieurs villages et hameaux réoccupés dès 1983

¹⁰² En 1983, alors que la population est de 242 personnes, les quatre groupes locaux ont ré-établi quatre villages principaux : Mariry, Araça situé le long de la crique Araça, Ytuwasu et Kapuewera, tous deux situés le long de la crique Onça. Quatre hameaux secondaires sont également ouverts : trois le long de la crique Onça correspondant aux groupes *Ytuwasu* et *Pirimaity* et un plus éloigné le long de la Karapanaty par le groupe local *Araça*. Aramirã, où est établi le premier poste de la FUNAI qui est par contre occupé par les quatre groupes (Gallois C., 2004).

¹⁰³ L'activité est intégrée au calendrier saisonnier d'environ un tiers des familles, qui se rendent, chaque année, lors de la saison sèche et au maximum pendant un mois sur ces sites, à proximité desquels ils ont également des abattis. Selon Gallois (2011), la production annuelle par famille n'a jamais dépassé les 10 grammes, avec une moyenne aux alentours de 4 à 5 grammes. Le chef de famille se rend ensuite à Macapá pour vendre l'or et acheter les biens manufacturés de première nécessité, comme des munitions, du sel, etc. En 1993, cette activité a reçu l'appui d'un projet de la CTI afin de la réorienter et de limiter ses impacts environnementaux. Des techniques d'exploitation manuelle de l'or alluvionnaire sans mercure et de récupération par plantation des zones exploitées, ont été développées et divulguées. L'activité montre un fort déclin à la fin des années 1990, suite à la polémique qu'elle suscite et à un conflit avec la deuxième association wayãpi, l'association Apiwa-Ta (Macedo-Tinoco, 2000 : 28). Elle a aujourd'hui quasiment disparu, ceci d'autant plus qu'à partir des années 2000, le développement des emplois salariés et l'octroi de retraites rurales permet d'acquérir les biens qui étaient avant achetés grâce à la vente de l'or (Gallois, *op. cit.*).

ont été abandonnés au profit de la création d'autres hameaux, les sites ne comportant en 1991 plus que des jachères.

Au cours des années 1990, l'organisation politique des Wayãpi se structure. Ils sensibilisent les secteurs nationaux et internationaux et obtiennent en 1994 un projet d'auto-démarcation de leur terre indigène, dont les limites avaient été identifiées dix ans auparavant. Pendant deux ans, ils s'organisent pour aller marquer les limites physiques de la TIW. Des expéditions sont organisées par les différents groupes locaux dans leurs zones d'occupation ancienne pour ouvrir des clairières aux points extrêmes de la TIW, puis mettre des panneaux le long des cours d'eau, défricher et planter les limites sèches. En 1996, la TIW est homologuée. Selon Gallois (*op. cit.*), ce processus d'auto-démarcation de la TIW a favorisé l'articulation entre les différents groupes locaux et a fortement contribué à la construction d'une idée de « collectif » wayãpi. L'encadré 10 précise la définition des groupes locaux wayãpi.

Encadré 10. Un découpage territorial de la TIW selon les groupes locaux ou wãna

Les Wayãpi de Guyane et du Brésil sont formés de plusieurs groupes territoriaux nommés « wanã » par les Wayãpi du Brésil. Ce sont des groupes de filiation à forte base territoriale pouvant être définis comme des « clans » (Grenand, 1982, p. 67). En Guyane, la distinction des clans n'a plus de rôle important, ni même pour ce qui touche à l'alliance, mais selon Grenand (*ibid.*), l'appartenance de chaque individu à son clan formateur est connue par la majeure partie des Wayãpi de Guyane.

Chez les Wayãpi du Brésil, la différenciation des wanã perdure, même si de facto elle n'existe plus (Le Tourneau, 2010b). Ces wanã ou groupes locaux constituent une catégorie socio-territoriale plus large qu'un village et qu'une famille élargie : chaque groupe local occupe un ensemble de hameaux et de villages possédant des liens de parenté et dispose des prérogatives d'utilisation du territoire dans ces zones. Chaque groupe local a ses propres chemins de chasse, d'abattis, points de pêche et zones de collecte. Un membre d'un wanã peut vivre et exploiter la région d'un autre wanã seulement s'il se marie avec une femme de cet autre wanã. Le jeune homme vit alors quelque temps avec son beau-père et ses beaux-frères, avec qui il apprend à connaître le territoire exploité par leur wanã. Les territorialités sont donc basées sur des relations et expériences avec chaque portion spécifique du territoire (Oliveira, 2012 : 216). Si la belle-famille l'accepte, le jeune homme peut par la suite emmener sa femme vivre dans le wanã de son père. Ainsi, les wanã et les mariages sont un important facteur de mobilité au sein de la TIW, les familles se déplacent temporairement d'un village à un autre pour visiter leur famille et belle-famille (Gallois, 2011).

Le découpage territorial selon les wanã est encore bien maintenu dans la TIW, et les différentes régions excentrées de la TIW sont parcourues par les groupes locaux qui

occupaient historiquement ces zones. Cependant, avec les contraintes de l'accès aux services occidentaux et la volonté d'obtenir la décentralisation de certains services, les Wayãpi commencent peu à peu à avoir une vision plus « régionale » de leur territoire, c'est-à-dire basée sur des proximités géographiques plutôt que claniques (Gallois C., 2004)

La démarcation de cette vaste terre indigène accentue le processus d'éclatement des usages du territoire afin d'occuper le plus amplement possible la terre indigène. Le projet « *programme de contrôle et vigilance de la terre indigène wayãpi* » (PPTAL-PPG7/FUNAI et CTI) développé de 1999 à 2003 a appuyé les Wayãpi dans ces processus. En plus de l'entretien des défrichements marquant les limites, ils y ont encouragé la plantation de systèmes agro-forestiers. Ces plantations ont pour vocation de garantir la visibilité des limites, d'être consommées par les familles délocalisant leurs habitations de culture vers les limites de la TIW, de favoriser la faune sauvage, et également, pour les sites ayant une bonne voie d'accès, pour fournir une rente par la vente des fruits. Ainsi la limite est de la TI, allant du hameau de Ari au hameau de Jakareakãgoka a été essentiellement plantée en cupuaçu et en parépou (*Bactris gasipaes*, nommé *pupunha* en portugais), plantation planifiée à une échelle commerciale avec l'appui d'un technicien agro-forestier (Gallois, 2011).

Ce projet est suivi en 2004 par le projet « *appui à la décentralisation des villages wayãpi* » (PDPI-MMA et IEPE). Les Wayãpi planifient leur occupation du territoire et les quatre principaux groupes locaux identifient des sites prioritaires et stratégiques à occuper, positionnés en priorité sur les limites de leurs Terres indigènes, mais également sur des sites ancestraux. Ils définissent également des « réserves de chasse », qui sont les zones où l'habitat est dispersé et donc favorables à la chasse (Gallois C., 2004). La création de ces hameaux décentralisés est appuyée par le projet et ceux-ci sont équipés de panneaux solaires et de radio, et les villages ayant un accès fluvial de pirogue et de moteur. De plus, des nouveaux villages « centraux » sont définis aux quatre extrémités de la TIW, qui ont pour vocation de bénéficier de services étatiques comme l'éducation et la santé, mais aussi de pistes

d'aviation¹⁰⁴ afin d'offrir aux hameaux décentralisés un point d'appui géographiquement proche et un moyen de rapatriement des urgences. En effet, tout comme les Amérindiens de Guyane, les Wayãpi de la TIW ont parfaitement intégré les services de santé et d'éducation à leur mode de vie, et une décentralisation des lieux de vie principaux n'est envisageable que si les services étatiques sont également décentralisés. Or la décentralisation de ces services est un processus qui prend du temps, d'autant plus que les coûts pour les services étatiques de cette décentralisation dans des lieux isolés sont importants (transport, déplacement du personnel, etc.). Les écoles et postes de santé¹⁰⁵ n'ont toujours pas été installés dans ces nouveaux villages « centraux » et les services restent centralisés dans des lieux qui sont pour la plupart habités depuis trente ans. Outre la création de nouveaux postes de santé et d'écoles, les Wayãpi revendiquent une amélioration de la qualité de ces services.

Ce processus graduel de redéploiement des lieux d'habitat et des terroirs agricoles est particulièrement bien appréciable en analysant les images satellites. Les images satellites de 2000 montrent une forte multiplication des lieux d'habitat le long de la piste et dans les zones situées à proximité des services étatiques, mais également une augmentation des hameaux décentralisés (carte 22). Si la majorité de ces hameaux décentralisés ne compte pas plus d'une à trois parcelles à différents stades de culture ou de jachère et sont plutôt assimilables à des habitations de culture, certains sont structurés de manière concentrique avec une dizaine de petites parcelles à différents stades de culture, entourant le hameau. Cela témoigne d'une fréquentation différenciée de ces sites, avec de nouvelles parcelles mises en culture chaque

¹⁰⁴ Les Wayãpi revendiquent, depuis 2005, la réhabilitation de l'ancienne piste d'Okakai ouverte par les orpailleurs avant les années 1980 dans le nord de la TIW, ainsi que la construction d'une nouvelle piste dans l'ouest de la TIW à Kamuta. A titre indicatif, Okakai est situé à huit jours de marche le long de sentiers en pleine forêt de Mariry et Kamuta est à six jours de marche, ce qui rend impossible l'évacuation de malades sans appui aérien. L'accès aérien est également nécessaire pour permettre de faire venir des professeurs et médecins non amérindiens dans ces sites isolés. En effet, les Wayãpi souhaitent que leurs nouveaux villages centraux soient équipés d'écoles et de postes de santé plus petits et plus facilement déplaçables mais suffisamment équipés pour recevoir l'appui de professeurs et de médecins non amérindiens (Apina et Apiwata, 2006 ; Gallois, 2011). En 2007, la piste d'Okakai a été réhabilitée et la desserte du nord de la TIW par avion est donc possible mais en revanche la piste de Kamuta qui permettrait de viabiliser le peuplement permanent de l'ouest de la TIW n'a toujours pas été réalisée.

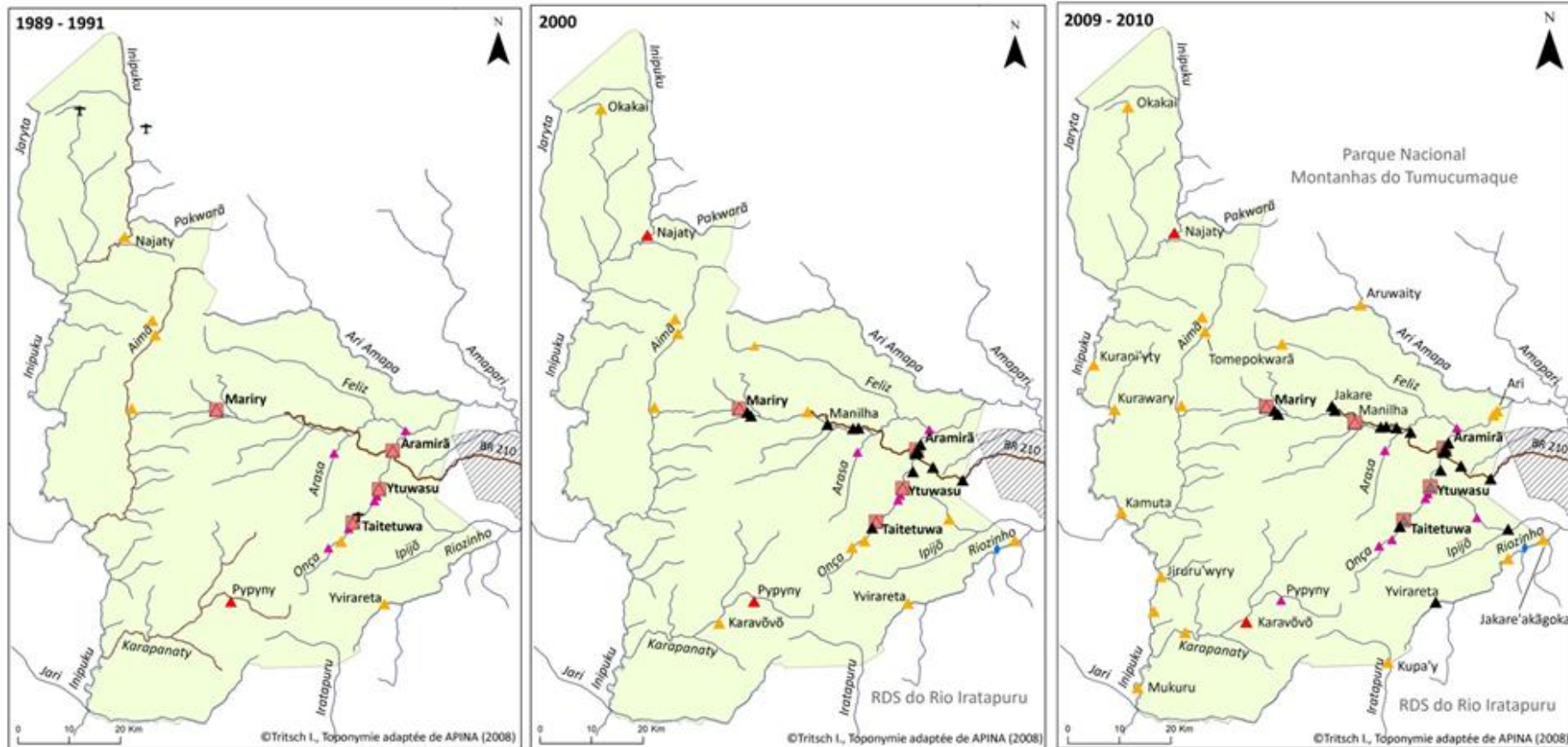
¹⁰⁵ Deux postes de santé ont toutefois été construits sur les limites est et sud-est de la TIW en 2007 dans les hameaux de Jakare'akãgoka puis de Yvyrareta par l'Apina et le IEPE avec l'appui de l'ONG Allemande POEMA (Apina, 2007). Ces limites de la TIW font partie des plus facilement accessibles, la rivière Riozinho se jetant une trentaine de kilomètre plus loin dans le fleuve Amapari après avoir croisé la BR 210 (Carte). Cependant il semblerait qu'en 2012 le poste d'Yvyrareta ne soit toujours pas équipé, et que de manière générale, à part le poste de santé d'Aramirã, tous les postes de la TIW soient dans une situation précaire, avec des manques de moyens humains et financiers (Iepé, 2012b).

année. En fonction de leur empreinte agricole, ces hameaux décentralisés ont été classés en hameaux secondaires ou en habitation de culture (voir la figure 28 page 295 et la partie méthodologie, chapitre 2 pour plus de détails sur la nomenclature utilisée). En 2009-2010, le nombre d'habitations de culture situées sur les limites de la TIW a considérablement augmenté. Les hameaux principaux situés le long de la piste et dans les zones situées autour des services étatiques ont été maintenus et de nouveaux hameaux y ont été créés, notamment autour de Manilha/CTA, où une école et un poste de santé ont été ouverts dans les années 2000 (carte 22).

Après être passés par une phase de concentration de la population autour des services occidentaux, les Wayãpi vivent une phase d'éclatement et de décentralisation de leurs lieux de vie et de production. Ils cherchent à occuper le plus amplement possible leur terre indigène. Ce mouvement est appuyé par plusieurs projets qui tentent d'accompagner la décentralisation en installant des infrastructures dans les sites isolés. La décentralisation de l'école, de la santé et la création de pistes d'aviation est, depuis plus de dix ans, une revendication forte des Wayãpi qui ont réalisé un important travail de planification territoriale de leur Terre indigène (voir par exemple Apina et Apiwata, 2006 et Apina 2007 ; 2008). Mais la décentralisation des services étatiques est un processus lent qui fait intervenir plusieurs acteurs et plusieurs administrations.

Carte 22. Dynamique d'occupation du territoire de la TIW au cours des vingt dernières années

Note : La typologie utilisée pour les lieux d'habitat est issue de l'analyse des empreintes agricoles (cf. partie suivante).



- | | |
|--|--|
| <p>Des infrastructures et services centralisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Infrastructures étatiques (santé & éducation) <p>Une occupation du territoire multilocale :</p> <ul style="list-style-type: none"> △ Villages centraux ▲ Villages centraux en cours d'abandon ▲ Hameaux principaux ▲ Hameaux secondaires ▲ Habitations de culture ▲ Hameaux abandonnés (après 1980) | <ul style="list-style-type: none"> — Axes d'invasion par les orpailleurs (années 70-90) ✈ Ancienne piste aérienne (orpailage) ◆ Mission évangélique MNTB — Piste BR 210 — Principaux cours d'eau Zone agricole de l'INCRA Limite de la TI Wajäpi (1996) |
|--|--|

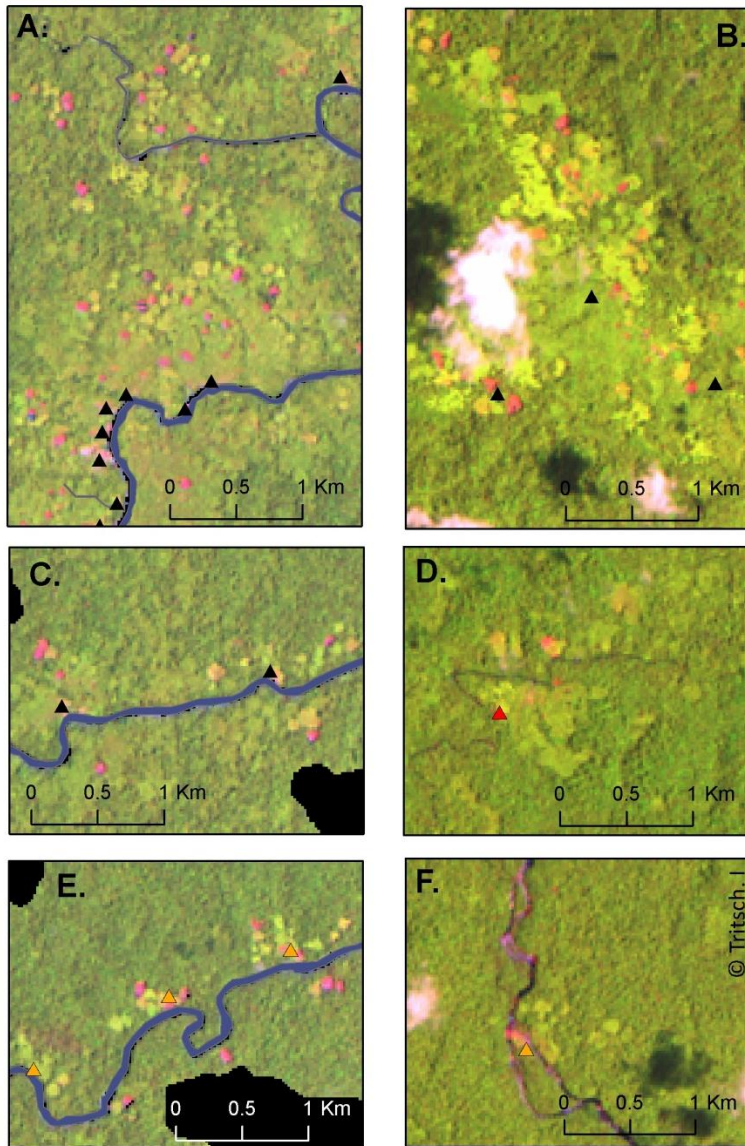
3. De l’empreinte agricole aux mobilités territoriales

L’analyse plus en détail des images satellites permet de mieux comprendre les dynamiques d’occupation du territoire et les territorialités des Wayãpi de la TIW. Les empreintes agricoles des Amérindiens de la TIW ressemblent fortement aux patrons d’occupation du sol des Wayãpi et Teko de la commune de Camopi montrés dans le chapitre 4 (sous partie 3).

En s’appuyant sur la typologie des terroirs agricoles réalisée dans la commune de Camopi, il est possible d’analyser et d’interpréter à partir d’images satellites les dynamiques territoriales de la TIW. En effet, chaque type d’empreinte agricole traduit un mode d’utilisation du territoire qui renseigne les dynamiques de gestion des ressources et donc les mobilités et processus en jeu.

Quatre types d’empreintes agricoles ont été identifiés dans la TIW par mise en perspective avec les empreintes de la commune de Camopi. Ces empreintes présentent un gradient d’exploitation agricole et correspondent à quatre lieux d’habitat (et d’exploitation des ressources) différents : les villages centraux, les hameaux principaux, les hameaux secondaires et les habitations de culture (cf. figure 28). Chaque zone anthropique observée dans la TIW a été classée dans un de ces lieux d’habitat selon les indicateurs spatio-temporels qualitatifs définis dans le chapitre 2 (partie 3.6). Tout comme à Camopi, ces empreintes traduisent des usages différenciés du territoire, et représentent différents sites d’exploitation des ressources naturelles, coordonnés par les systèmes de mobilité des familles.

Les documents scientifiques et indigénistes sur la TIW ainsi que les données sur l’accessibilité aux services et infrastructures occidentaux (santé et école) peuvent guider l’interprétation de ces empreintes agricoles. Nous allons voir que l’interprétation d’images satellites, basée sur les analyses développées sur la commune de Camopi, et associée à l’analyse bibliographique, permet une compréhension assez fine des dynamiques territoriales en jeu dans un autre territoire amérindien.



© SPOT 4. 04/10/2010.
 Résolution 20 m.
 Haut Oyapock.

© SPOT 4. 04/10/2010
 Résolution 20 m.
 Ouest de la TIW.

- ▲ A. B. Les villages centraux entourés de hameaux principaux : Zidock (A.), Mariry (B.)
- ▲ et ▲ C. D. Les hameaux principaux et hameaux secondaires : Yawapa et Takulupiya (C.), Najaty (D.)
- ▲ E. F Les habitation de culture : Pasisit+ et Munu'Íápě (E.), Kamuta (F.)

Figure 28. Types d’empreintes agricoles identifiées dans la TIW (voir note explicative page suivante)

Note de la figure 28. La première colonne d'images concerne la commune de Camopi, et la deuxième celle de la TIW avec la même série d'image SPOT 4 de résolution 20 mètres.

- La première ligne d'images de la figure 28 illustre l'empreinte des villages centraux. Leur empreinte est caractérisée par une forte proportion d'abattis brûlés, cultivés et abandonnés ainsi qu'une empreinte agricole large comptant de nombreuses jachères. Ce type d'empreinte traduit une forte exploitation agricole du territoire par plusieurs familles et une occupation relativement ancienne de la zone. Elle est caractéristique des lieux où des infrastructures ont été installées et où la population s'est concentrée et sédentarisée.
 - La deuxième ligne correspond à l'empreinte des hameaux principaux et des hameaux secondaires. Elle est caractérisée par l'ouverture de quelques abattis correspondant aux différents ménages résidant dans les hameaux. Le nombre de jachères varie en fonction de l'ancienneté du hameau. Dans la TIW, une distinction a été opérée entre hameaux principaux et hameaux secondaires selon le degré d'accessibilité aux services et infrastructures regroupés dans les villages centraux, et le degré de l'activité agricole.
 - La troisième ligne correspond aux habitations de culture, où l'habitat est saisonnier. Elles sont éloignées des villages centraux. Elles comptent en général peu de jachères, ces habitations de culture ne s'inscrivant pas dans le temps car pouvant aisément être déplacées.
-

3.1 Les villages centraux et hameaux principaux : l'accès aux services étatiques et la formation de constellations de lieux d'habitat

Les villages centraux sont ceux dotés d'écoles et de postes de santé et sont au nombre de cinq. Ils ont une empreinte agricole plus ou moins large selon leur ancienneté, l'empreinte la plus large étant celle de Mariry, suivi d'Aramirã et enfin Manilha, qui n'a été dotée d'infrastructures que dans les années 2000. Ces villages sont utilisés par plusieurs familles, et plusieurs abattis sont ouverts chaque année, environ une dizaine par site. A Mariry, les phénomènes de saturation des terroirs agricoles sont bien visibles, et l'empreinte agricole est similaire à celle du village de Zidock et du bourg de Camopi avec un éloignement de plus en plus important des grandes parcelles brûlées, situées au moins à un kilomètre du village, ainsi

qu'une multitude de très petites parcelles¹⁰⁶ à différents stades de culture et de jachère situées très proches du village. Certaines parcelles sont situées à plus de trois kilomètres du village de Mariry, ce qui va dans le sens des observations de Catherine Gallois (2004) qui annonce des trajets d'environ une heure à pied pour se rendre aux abattis depuis les villages centraux de la TIW. En analysant de manière diachronique les images satellites de 1989, 2000 et 2000, la diminution des temps de jachère autour de Mariry est très perceptible, les parcelles centrales ayant été ré-ouvertes plusieurs fois durant cette période.

Les villages centraux sont entourés de plusieurs petits hameaux, et forment des constellations de hameaux comparables aux situations d'éclatement et de densification de l'habitat décrites dans le moyen et haut Oyapock. L'empreinte agricole de ces petits hameaux dépend de leur ancienneté, mais d'une manière générale elle est peu étendue, tous les abattis étant réalisés dans un rayon d'un kilomètre du hameau. Par contre l'usage agricole de ces hameaux est important, et dans tous ces hameaux, plus d'un abattis a été brûlé en octobre 2009, ce qui signifie que plusieurs ménages y résident et y pratiquent l'agriculture. Ces hameaux, que je nomme hameaux principaux, sont donc des lieux de résidence qui offrent un accès facilité aux services étatiques mais également à la ville, ceux-ci étant tous situés à proximité de la piste qui rejoint Macapá.

Les abattis ouverts dans ces hameaux principaux sont assez grands de 0,5 à 2 hectares, avec beaucoup d'abattis supérieurs à un hectare. Or, parmi les problèmes socio-environnementaux identifiés par les jeunes de la TIW (Gallois, 2011 : 113-116) figure l'utilisation croissante d'intrants et de pesticides dans les abattis situés à proximité de la piste. L'appel à de la main d'œuvre extérieure, pour ouvrir les abattis à la tronçonneuse, de la part des Wayãpi salariés résidant le long de la piste, est également mentionné, ainsi que la volonté de certaines familles de conserver un unique habitat fixe localisé à proximité de la piste et donc d'adapter leur système de production à un mode de vie sédentarisé par l'adoption de nouvelles pratiques productives des « non-amérindiens ». D'autre part, Oliveira (2006 : 69)

¹⁰⁶ La résolution des images satellites LANDSAT et SPOT 4 ne permet pas de différencier les jardins de case et les petites plantations d'arbres fruitiers. Mais tous les auteurs, y compris les informateurs wayãpi résidant à Camopi, décrivent le village de Mariry, et de manière générale tous les hameaux assez anciens de la TIW, comme abondant en arbres fruitiers, les pommes-cajou, les cupuaçu, les parépou, les mangues, les oranges, les goiave et inga faisant le régal des enfants. Ces fruits prennent une part considérable de l'alimentation des familles dans les villages centraux anciens comme Mariry (Oliveira, 2006). De manière générale, les Wayãpi de la TIW n'abandonnent jamais complètement un hameau, ils continuent à s'y rendre ponctuellement pour entretenir et profiter de leurs arbres fruitiers, et également par attachement affectif aux sites.

mentionne l'ouverture d'abattis collectifs¹⁰⁷ aux environs de Mariry. Tous ces éléments peuvent à mon avis expliquer en partie la grande taille de certains abattis des villages et hameaux principaux situés autour de la piste, qui ont des surfaces bien supérieures aux abattis ouverts par les Amérindiens wayãpi et teko de Guyane.

Un patron de structuration spatiale similaire à celui des Wayãpi et Teko de Guyane est donc mis en évidence avec des villages centraux, dotés d'infrastructures étatiques, qui pâtissent des méfaits de la sédentarisation de la population depuis plusieurs décennies. Ces zones peuvent être caractérisées par l'allongement des temps de trajet réalisé à pied pour accéder aux ressources forestières et par une diminution des temps de jachères des abattis proches. Les villages centraux éclatent en plusieurs hameaux principaux situés dans leur proximité. On a donc une tendance à l'éclatement des gros villages centraux en réponse à la concentration et à la sédentarisation de l'habitat, mais l'habitat reste cependant densifié autour de ces villages.

En effet, comme pour les Wayãpi et Teko de Guyane, l'accès aux services d'éducation et de santé est aujourd'hui devenu essentiel, et les personnes ayant des enfants en âge d'aller à l'école sont contraintes de garder un lieu d'habitat situé dans un rayon d'accessibilité proche des villages centraux. C'est également le cas de toutes celles ayant un emploi, touchant une retraite rurale, ou celles qui sont engagées dans une formation ou une association comme l'Apina. Toutes ces personnes doivent se rendre régulièrement à Macapá, et l'augmentation de leurs mobilités villes-TIW tend à motiver ces personnes, notamment les plus jeunes et les plus âgés, à résider au plus près de la piste (Gallois, 2011 : 117).

Cependant, en plus de ces lieux d'habitation, une grande partie des familles ont également des hameaux secondaires et habitations de culture plus ou moins éloignées, où l'habitat est saisonnier.

¹⁰⁷ Ces abattis collectifs sont ouverts par des groupes familiaux différents en réponse à la difficulté pour accéder à de l'espace forestier pour ouvrir des abattis. Cependant, l'auteure précise bien que si le fait d'ouvrir des abattis collectifs représente effectivement un changement dans les patrons d'occupation du territoire, ceux-ci ne sont pas exploités de manière collective : chaque mari abat une partie de la forêt ou du recrû forestier, formant ainsi une grande clairière, et chaque épouse plante et entretient la partie que son mari a abattue. Le principe de l'autonomie des groupes de parenté est donc maintenu (Oliveira, 2006 : 69). A noter qu'en Guyane des Amérindiens Palikur résidant dans la ville de Saint-Georges connaissant des difficultés d'accès à la terre (Koné, 2012) ont également ouvert en 2010 des abattis collectifs, situés le long de la route nationale 2, et destinés à la production et commercialisation de farine de manioc.

3.2 Les hameaux secondaires et les habitations de culture

Les hameaux secondaires et habitations de culture sont décentralisés. Ils sont soit situés sur les limites de la TIW, soit dans des zones qui sont ou ont été menacées d'occupation par des orpailleurs, soit dans les sites anciennement occupés et parcourus par les différents groupes locaux (i.e. avant que ceux-ci se rassemblent autour des postes d'assistance dans les années 1970).

Les hameaux secondaires ont été définis comme étant des habitations de culture établies depuis plusieurs années (au moins 10 ans) et ayant une structuration spatiale semblable à un hameau principal. Seulement ils sont décentralisés et présentent une activité agricole plus faible que les hameaux principaux situés à proximité des infrastructures, ce qui traduit un usage du lieu secondaire. Ces hameaux secondaires sont toutefois régulièrement exploités et au moins un abattis y est ouvert chaque année. L'empreinte agricole des hameaux secondaires est diversifiée et relativement étendue et comporte une mosaïque d'abattis¹⁰⁸ à différents stades de culture et plusieurs jachères.

Les habitations de culture sont, quant à elles, caractérisées par des empreintes agricoles assez petites, avec, dans la majorité des cas, une activité agricole faible et intermittente. Des abattis ne sont pas nécessairement ouverts tous les ans dans ces lieux, et en 2009 et 2010, leurs empreintes agricoles montrent uniquement un abattis cultivé et une ou deux jachères, ou un abattis brûlé et une ou deux jachères (à l'exception de l'habitation de culture de Ari située dans le nord-est de la TIW, dont je détaillerai le cas dans la partie 3.4.2 page 303). Ce sont plutôt des lieux que les familles entretiennent pour marquer leur occupation du territoire. Certaines habitations de culture viennent d'être établies et sont caractérisées par la présence d'un unique abattis. Dans tous les cas ces habitations de culture peuvent être amenées à s'agrandir progressivement. Mais elles sont pour la majorité très

¹⁰⁸ Les abattis sont situés tout autour du hameau et sont accessibles par des sentiers que l'on peut deviner sur les images satellite du fait de l'alignement d'abattis à différents stades de culture. Il semblerait que des temps de jachère de 10-15 ans soient jugés suffisants par certaines familles de la TIW, des abattis étant ouverts en 2010 sur des zones qui étaient déjà cultivées en 2000, alors qu'a priori les ressources forestières sont facilement accessibles dans les hameaux secondaires. Cependant des données sur les connaissances agro-ethno-écologique locales et sur les différents habitats seraient nécessaires pour affiner la notion de « disponibilité » des ressources forestières. Car comme nous l'avons vu chez les Wayāpi et Teko de Guyane, plusieurs types de végétation et d'habitat ne sont pas jugés propices à la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis qui sont difficilement reconnaissables, hormis pour les grandes zones humides, par un œil extérieur.

excentrées, et situées sur la limite ouest et dans le nord de la TIW, deux régions peu accessibles.

Une partie de ces habitations de culture ont été équipées d'infrastructures minimales comme la radio et des panneaux solaires pour pouvoir communiquer entre les différents lieux d'habitat de la TIW. Certaines habitations de culture, notamment celles situées sur la limite ouest le long du fleuve Inipuku ont également été équipées de pirogues et moteurs permettant aux familles de se rendre d'une habitation de culture à une autre (Apina, 2008).

Mais comme nous l'avons souligné précédemment, il semblerait que l'accès difficile, associé à l'absence à proximité de centre de santé et de piste d'aviation pour rendre possible le rapatriement sanitaire d'urgence dans l'ouest de la TIW restent un frein à l'établissement d'un usage plus important du territoire ouest. En fait, l'activité agricole dans les habitations de culture situées sur la limite ouest de la TIW est particulièrement faible et très intermittente. En 2010, aucun abattis n'a été ouvert dans ces habitations de culture, excepté à Kamuta, alors que dans toutes les autres habitations de culture de la TIW, y compris Okakai, on compte au moins un abattis ouvert en 2010.

3.3 Des fortes mobilités saisonnières

L'habitat est multi-local, avec une forte complémentarité saisonnière entre villages centraux/hameaux principaux et hameaux secondaire/habitations de culture¹⁰⁹. L'établissement d'un nouveau hameau secondaire ou d'une habitation de culture se fait de façon graduelle, et de manière similaire aux pratiques des Wayãpi et Teko de Guyane : la première saison sèche, la famille se rend sur le nouveau site (choisi auparavant, en général lors d'expéditions de chasse) et monte un campement pour quelques mois le temps d'ouvrir et de planter l'abattis, tout en profitant de l'abondance en ressources naturelles de ce nouveau site. Ensuite, elle retourne dans son lieu de résidence principale. Après environ trois mois¹¹⁰, quand le maïs est prêt à être récolté, la famille retourne sur le site et y reste quelque temps, le temps de consommer le maïs et d'améliorer un peu le campement. Le reste de l'abattis n'est

¹⁰⁹ La plupart des habitations de culture sont articulées avec un hameau secondaire qui appartient au même groupe local. Ce sont en général les enfants, qui une fois mariés, fondent de nouvelles habitations de culture à proximité de celles de leurs parents, formant des petits groupes de hameaux plus ou moins distants (Gallois, 2011).

¹¹⁰ Cette mobilité saisonnière est en accord avec le mythe wayãpi selon laquelle on ne va pas voir son jeune abattis avant quelques mois de peur d'empêcher les graines de lever et les boutures de germer (Grenand, 1985).

pas encore récoltable, la famille retourne donc à nouveau dans son lieu de résidence principale et en général ne retourne pas dans son habitation de culture avant la saison sèche suivante, lorsque la récolte des racines de manioc et des autres plantes de l'abattis peut commencer et qu'il faut ouvrir et préparer le deuxième abattis. De plus, pendant la saison des pluies, les chemins reliant les lieux d'habitations entre eux sont boueux et peu pratiques pour se déplacer, ou même pour chasser (Oliveira, 2012 : 111), ceci d'autant plus quand les habitations de culture sont localisées à plusieurs jours de marche.

Les groupes familiaux circulent donc entre les villages centraux, leurs hameaux principaux, leurs hameaux secondaires, et leurs habitations de culture, mais également leurs anciens hameaux, où les arbres fruitiers sont productifs.

La majorité des familles possèdent donc plusieurs lieux d'habitat aux usages et fonctions différenciés qu'ils alternent en fonction de la saisonnalité des travaux à l'abattis et de leur nécessité d'accéder aux services étatiques et/ou aux villes. Les mobilités saisonnières des familles sont donc importantes, et organisées de manières semblables à celles des Wayãpi et Teko de Guyane, bien que, du fait de la volonté politique amérindienne d'occuper les limites, les mouvements des Wayãpi de la TIW sont beaucoup plus amples, mais caractérisés par l'utilisation très intermittente de certaines habitations de culture.

3.4 Des zones géographiques de la TIW présentant des tendances particulières

3.4.1 Le cas particulier de la limite est de la TIW : la décentralisation d'Ytuwasu et de Taitetuwa

Les villages centraux d'Ytuwasu et de Taitetuwa, tous deux situés sur la crique Onça, en amont du village central d'Aramirã, sont en 2009 quasiment abandonnés. Le village d'Ytuwasu, ne comporte en 2009 qu'un abattis brûlé et un autre cultivé, ainsi que de très nombreuses jachères, et au village de Taitetuwa les quelques abattis ouverts en 2009 sont localisés à Ytape, un hameau à environ un kilomètre en amont sur la crique Onça. En revanche, les hameaux de Yvirareta et Ysigu, situés sur les limites est et sud-est de la TIW, et tous deux accessibles en pirogue par le Riozinho qui se jette peu après dans le fleuve Amapari, ont pris de l'ampleur. Dans chacun de ces deux hameaux plus de cinq abattis ont été brûlés en 2009 et plusieurs sont cultivés ; ces empreintes agricoles les classant dans la catégorie de « hameaux principaux ».

Les deux hameaux sont cependant fréquentés par des groupes locaux différents. Le groupe local de Taitetuwa/Ytape a fondé le hameau d'Yvypareta depuis longtemps : le premier abattis y a été ouvert en 1991. Mais ils utilisaient ce hameau de façon temporaire et intermittente, avec des années sans ouverture d'abattis, comme en 1997 où aucun abattis n'a été ouvert alors que le site comportait déjà au moins huit jachères. En 2009, l'empreinte de ce hameau est déjà grande et tout à fait comparable à celle des hameaux principaux situés le long de la piste ; vu le peu d'abattis ouverts à Taitetuwa et Ytape, il semble que la majorité du groupe se soit établi à Yvypareta, une partie ayant également pu rejoindre les villages plus proches de la piste, comme Aramirã qui est « mixte » c'est-à-dire occupé par tous les groupes locaux. Ce groupe local a également fondé, après 2000, un nouveau hameau secondaire localisé sur la limite de la TIW. Il s'agit du hameau « Kupa'y » situé à 15 kilomètre en remontant la crique Yvyrakuru, puis en rejoignant le bassin du haut Iratapuru.

Le cas d'Ysingu est un peu différent. Ce village est récent et a été ouvert après 2000 par le groupe local d'Ytuwasu. Il est proche du hameau de Jakare'akãgoka doté depuis 2007 d'un poste de santé, mais également de la mission MNTB. Or le groupe local d'Ytuwasu a une histoire récente quelque peu différente de par son fort rapprochement avec la mission MNTB qui a été implantée pendant 15 ans dans leur village. Lorsque celle-ci a été expulsée de la TIW en 1995, elle s'est installée en dehors de la TIW, à sa limite sud, le long de la rivière Riozinho et a continué à offrir un service de santé et d'éducation aux Amérindiens le souhaitant (Macedo-Tinoco, 2000 : 42). Sur l'image de 1997, le hameau de Jakare'akãgoka est bien visible. Il est situé à quatre kilomètres en aval de la mission ; la présence de la mission a certainement participé à encourager le mouvement vers les limites de la TIW de ce groupe local. Ainsi bien que la MNTB, groupe évangélique, et le IEPE soient en désaccord et ne partagent pas les mêmes visions sur le développement indigène (*ibid.*), il semble que du point de vue de l'occupation des limites de la TIW, les objectifs du MNTB aient rencontré involontairement ceux de l'Apina et du IEPE en promouvant l'occupation des limites de la TIW. Par contre, la création du poste de santé de Jakare'akãgoka par l'Apina et le IEPE avec l'appui de l'ONG POEMA en 2006-2007 a certainement participé à affaiblir l'influence locale de la mission. En 2009, le hameau de Jakare'akãgoka compte à peine trois abattis brûlés et quelques abattis cultivés et jachères, et est bien moins étendu que le nouveau hameau de Ysingu.

Ainsi, il semblerait que, dans cette région sud-est de la TIW, zone accessible par la rivière riozinho affluent de l'Amapari, les villages centraux commencent à être durablement décentralisés, comme planifié par les Wayãpi en 2007 dans leur document « *Prioridades dos Wayãpi para 2008* » (Apina, 2008). L'accès fluvial et la construction des postes de santé de Yvirareta et Jakare'akãgoka en 2007 (cf. note de bas de page 105, page 291) - même si la qualité des services offerts reste problématique - sont des facteurs importants pour expliquer ce processus de décentralisation des anciens villages centraux d'Ytuwasu et Taitetuwa, profondément secondarisés.

3.4.2 Un gradient est-ouest d'accessibilité et de pression territoriale renforçant une occupation des limites de la TIW différenciée

L'habitation de culture d'Ari, localisée sur la limite est de la TIW sur la rivière Feliz qui se jette peu après dans le fleuve Amapari, est un autre exemple intéressant. Cette habitation de culture est récente, car elle ne figure pas sur les images satellites de 2000 et comporte peu de jachères. Pourtant en 2009 quatre grands abattis y ont été brûlés, deux y sont cultivés et une habitation de culture a été ouverte à un kilomètre en amont. Son empreinte agricole et sa structuration ressemblent donc fortement à celle d'un hameau principal, avec un usage agricole important, réalisé par plusieurs ménages. Cette observation renforce la différence est-ouest au sein de la TIW, avec un redéploiement de lieux d'habitat et de production beaucoup plus intense sur les limites est de la TIW. Ceci peut s'expliquer par la forme de la TIW, les limites est de la TIW étant bien plus proches de la piste et donc bien plus accessibles, d'autant plus que ces hameaux sont accessibles par voie fluviale et reliés au fleuve Amapari. Les habitations de culture de l'ouest sont quant à elle « isolées » sur le fleuve Inupiku, qui se jette après dans le fleuve Jari.

D'autres part, les pressions environnementales et territoriales sur la TIW sont aujourd'hui concentrées sur sa limite est avec la présence de l'*assentamento* (lotissement de la réforme agraire) de l'INCRA (*Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária*) en bordure de la TIW. Des agriculteurs sont installés hors des lots de l'*assentamento*, et en 2009 des parcelles sont ouvertes le long d'une piste secondaire rejoignant la rivière Feliz, non loin du hameau wayãpi Ari et également le long du Riozinho, jusqu'à une dizaine de kilomètre du hameau wayãpi Jakare'akãgoka. Des agriculteurs viennent chasser dans les TIW et prélever des espèces forestières, comme par exemple le cipó-titica (*Heteropsis* spp.). Il est donc

d'autant plus important pour les Wayãpi d'occuper de la manière la plus continue possible les limites situées à proximité de l'assentamento.

Les Wayãpi sont conscients des externalités négatives de l'assentamento et demandent depuis plusieurs années la création d'une zone tampon entre l'assentamento et la TIW. Cette zone tampon limiterait la « connexion » des ressources de la TIW avec les agrosystèmes des agriculteurs non amérindiens (Brondizio *et al.*, 2009) et réduirait les effets de bordure. A noter que la TIW est située en amont de l'assentamento, ce qui l'isole tout de même des principales pollutions de l'eau issues de l'utilisation de produits phytosanitaires. Les Wayãpi demandent également à l'INCRA et à l'IBAMA de sensibiliser les agriculteurs de la BR 210 à la préservation des ressources naturelles, aux crimes environnementaux et aux droits des populations indigènes. Les conflits avec les agriculteurs tendent à s'accroître du fait de l'augmentation du nombre de migrants le long de la BR, amplifiant les usages conflictuels des ressources naturelles, mais également les problèmes sociaux (drogues, intrusion et espionnage dans la TIW, etc.) (Apina, 2008). Par contre, au sud, au nord et à l'ouest, la TIW est entourée d'aires protégées forestières aux différents statuts et n'est théoriquement connectée à aucun autre usage des ressources naturelles que celui des populations agro-extractivistes de la RDS *Iratapuru* et *Beija-Flor*.

Par sa position au sein de la mosaïque d'aires protégées, mises à part l'assentamento, la BR 210 et des menaces diffuses d'orpaillage illégal, la TIW n'est connectée ou superposée à aucun autre système d'utilisation des ressources naturelles, ce qui limite les sources d'externalités négatives. L'occupation plus intense des limites est de la TIW observée sur les images satellites est donc d'autant plus importante.

3.5 Synthèse des dynamiques territoriales de la TIW

La carte 23 page 306 synthétise les dynamiques territoriales de la TIW. La multi-localité est au cœur des stratégies familiales d'occupation du territoire, permettant un meilleur accès aux ressources forestières tout en marquant leur occupation et appropriation du territoire.

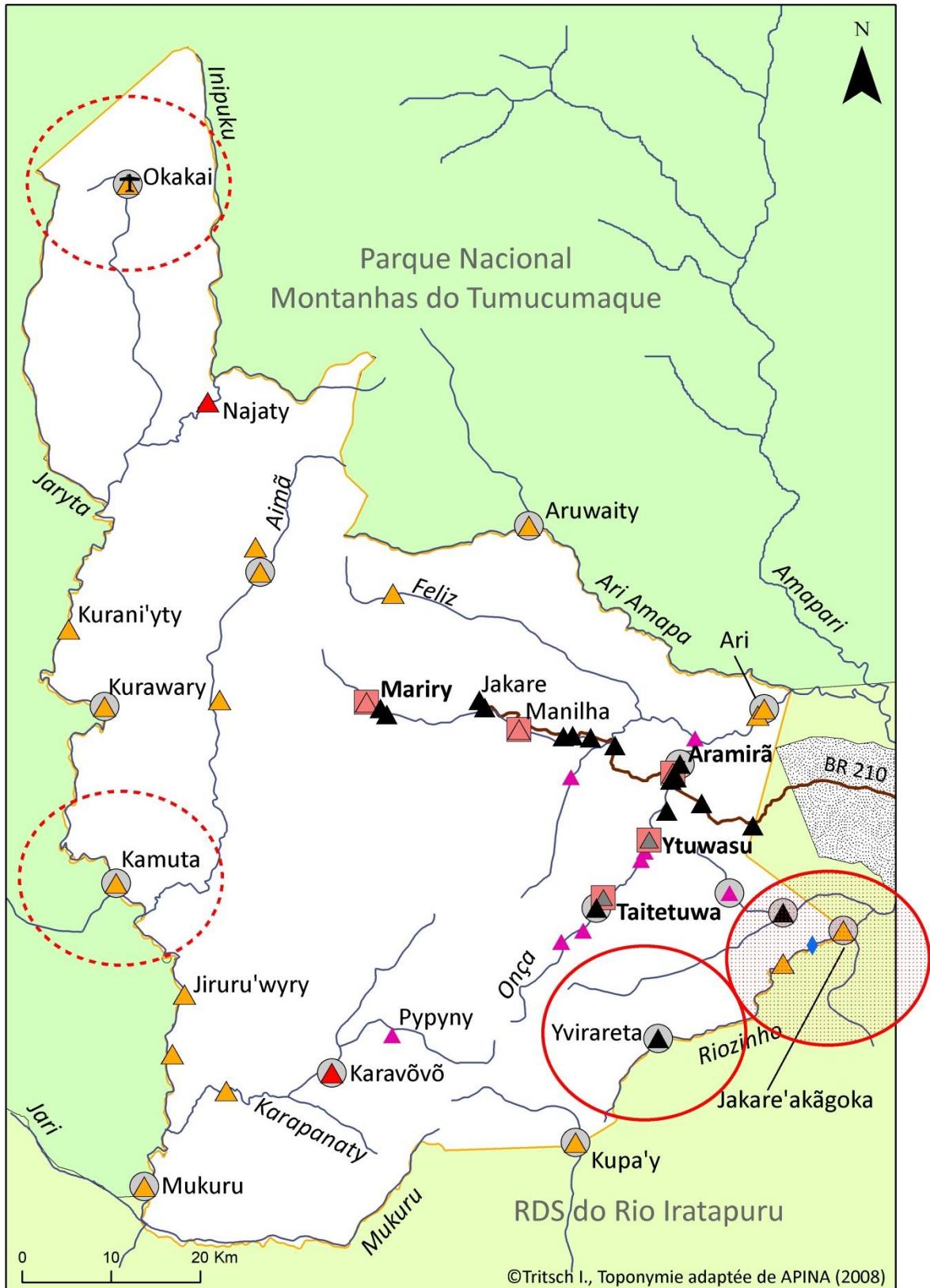
3.6 Conclusion. Pertinence de l'interprétation des empreintes agricoles pour comprendre les dynamiques territoriales amérindiennes

Cette partie témoigne de la pertinence de l'interprétation d'images satellites et de l'usage d'indicateurs spatiaux et temporels simples pour comprendre les dynamiques d'un territoire amérindien. Les indicateurs et la typologie spatiale mise en place selon le modèle réalisé à Camopi, associés à l'analyse bibliographique, permettent de comprendre assez finement les dynamiques territoriales de la TIW depuis vingt ans. Ils éclairent les logiques productives et identitaires des Wayãpi de la TIW ainsi que leurs systèmes de mobilité qui articulent les différents types d'empreintes agricoles analysées.

Bien sûr, un travail de terrain¹¹¹ serait nécessaire pour vérifier et approfondir ces données et de manière générale il est vivement conseillé de toujours confronter les analyses d'images satellites avec des données obtenues et vérifiées sur le terrain. Dans le cas présent, c'est le travail effectué sur le territoire des Wayãpi et Teko de la commune de Camopi - incluant la bonne connaissance du terrain et la réalisation d'analyses cherchant à comprendre finement les processus entrant en jeu dans les recompositions territoriales – qui permet de répliquer l'analyse au territoire des Wayãpi du Brésil. Ceci d'autant plus qu'ils présentent des empreintes agricoles similaires.

Dans une perspective méthodologique, il serait cependant intéressant d'approfondir les indicateurs qualitatifs d'occupation du sol établis dans le cadre de cette thèse et qui sont spécifiques à l'analyse du contexte amérindien et d'agriculture itinérante sur brûlis. Leur amélioration serait possible en développant des indicateurs quantitatifs qui pourraient être obtenus directement par télédétection. Ceci en s'appuyant par exemple sur les travaux réalisés en contexte de fronts pionniers pour définir des indicateurs de changement d'occupation du sol pour le suivi des mosaïques paysagères (cf. Oszwald *et al.*, 2011).



¹¹¹ Cependant la TIW est très étendue, et il est nécessaire de développer une logistique importante pour accéder aux habitations de cultures éloignées de la piste routière ou de Mariry (cf. Le Tourneau, 2010b). L'interprétation d'images satellites permet donc de comprendre les dynamiques de lieux qu'il n'aurait de toute façon pas été possible de visiter durant une mission de terrain.








Carte 23. La structuration territoriale de la TIW. La multi-localité au cœur des dynamiques de l'occupation du territoire

Légende






L'accès aux infrastructures et services étatiques, de fortes polarités territoriales :

-  Des infrastructures étatiques centralisées (santé & éducation)
-  La piste BR210, des mobilités importantes vers la ville de Macapá



Une exploitation multilocale du territoire permettant d'articuler les espaces forestiers et les espaces d'assistances étatiques :

-  Les villages centraux, des pôles d'accès aux services et infrastructures fortement secondarisés
-  Les hameaux principaux, un éclatement de l'habitat restant concentré autour des services et infrastructures
-  Les hameaux secondaires, un accès aux ressources naturelles en abondance
-  Les habitations de culture, un accès aux ressources et un marqueur identitaire de l'occupation du territoire et de ses limites
-  Les hameaux récemment abandonnés (après 1980), des arbres fruitiers entretenus et un attachement affectif des groupes de parenté




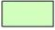

La planification territoriale, vers la décentralisation de l'occupation de la TIW :

-  La Réhabilitation des pistes d'aviation, un enjeu majeur pour désenclaver le nord (puis l'ouest) de la TIW et permettre les évacuations d'urgences
-  Hameaux et habitations de culture dotés d'infrastructures appuyant la décentralisation : radio & panneaux solaires
-  La mise en application du concept de "nouveau village central" : des postes de santé récemment décentralisés
-  Les futurs "nouveaux villages centraux", devant offrir un accès aux services de santé, d'éducation et d'évacuation aérienne
-  Taitetuwa et Ytuwasu, deux villages centraux en cours d'abandon du fait de la décentralisation de postes de santé dans le sud-est de la TIW

Une influence religieuse localisée :

-  Les hameaux et habitations de cultures sous influence religieuse
-  La mission évangélique MNTB, un rapprochement de plus de 20 ans avec le groupe local d'Ytuwasu

Insertion régionale de la TIW, des externalités positives et négatives :

-  Les limites de la TIW, une occupation du territoire stratégique face aux menaces diffuses d'invasion du territoire
-  Les zones agricoles de l'INCRA et les agriculteurs de la BR210, de fortes externalités négatives à l'Est de la TIW
-  Des externalités positives : des territoires voisins aux usages forestiers et agro-extractivistes
-  Un rapprochement contemporain avec les aires protégées : la TIW intègre officiellement la mosaïque d'aires protégées de l'Amapá/Pará
-  Principaux cours d'eau

4. Conclusion du chapitre. Mise en perspectives sur la gouvernance environnementale des territoires amérindiens

L'analyse des dynamiques de l'occupation du territoire des Amérindiens de la TIW au cours des vingt dernières années montre de nombreux points communs avec celles des Wayãpi et Teko de la commune de Camopi, bien qu'ils évoluent dans des contextes socio-économiques, politiques, juridiques et environnementaux différents. Mais les enjeux sont les mêmes, avec des contraintes sur l'exploitation des ressources naturelles dans les zones où les services étatiques ont été centralisés et un vaste territoire ancestral déserté, ces deux facteurs encourageant la réorganisation des territorialités amérindiennes pour permettre d'articuler ces deux espaces. Les enjeux sociétaux ont également une base commune : une population très jeune et un accès à des ressources monétaires de plus en plus important, produisant une augmentation des mobilités ponctuelles vers les villes et de nouveaux besoins de consommation.

Dans les deux territoires amérindiens, on retrouve deux mouvements en apparence opposés mais qui se révèlent complémentaires. Un mouvement de densification de l'habitat autour des infrastructures et services étatiques et un mouvement d'éclatement de l'habitat, accompagné d'une réorganisation des mobilités et des modes d'occupation du territoire. Les Amérindiens réorganisent leurs territorialités de façon à bénéficier de l'accès aux services et infrastructures nationaux, tout en tentant de minimiser les effets négatifs de la densification de l'habitat liée à la centralisation de ces services. **La multi-localité des lieux de vie et de production et le réajustement des mobilités leur permettent, d'une part d'accéder à des ressources forestières en « abondance » et d'autre part, de marquer et d'occuper leur territoire, affirmant ainsi leur souveraineté sur leurs ressources et leur revendication identitaire. Cette multi-localité représente une forme de gouvernance environnementale contemporaine.**

4.1 Un appui de l'État nécessaire pour viabiliser le redéploiement de la gestion du territoire vs. Enjeu du renforcement du capital social pour gagner en autonomie

Dans les deux cas, l'amplitude des mouvements est dépendante de l'action de l'État et des organisations non gouvernementales, en Guyane par l'octroi d'aides sociales permettant le financement du transport par les familles, dans la TIW par l'appui à la décentralisation avec

l'équipement des habitations de culture éloignées de panneaux solaires et de radio et dans le meilleur des cas, de l'ouverture de postes de santé décentralisés, de moyens de transport pour les agents de santé wayãpi, etc. La différence fondamentale est que dans la TIW, l'appui de l'État se fait sous forme de politiques spécifiques mises en place par les organisations gouvernementales et non gouvernementales selon les revendications des représentants des Wayãpi. Ces politiques brésiliennes participent au renforcement du capital social wayãpi en formant des jeunes instituteurs, des agents de santé, et en exigeant une forte organisation politique et associative.

De ce point de vue, la situation des Wayãpi et Teko de Guyane est différente, l'attribution d'aides sociales n'ayant aucun critère formateur¹¹² ou favorisant une organisation amérindienne. Mais comme nous l'avons vu, les Amérindiens de Camopi valorisent fortement le fait de faire des études, et même si les politiques publiques françaises n'appuient pas la formation des Amérindiens et ne tiennent pas compte de leur spécificité culturelle, de plus en plus de jeunes Amérindiens obtiennent des diplômes français, ce qui participe à renforcer leur capital social. L'outil communal et sa gestion représente également un enjeu majeur en termes de capitalisation sociale et de gestion du territoire pour la décennie à venir.

La création du PAG a favorisé une redynamisation de l'organisation politique amérindienne, et à terme, ces deux processus devraient permettre d'offrir une meilleure autonomie aux Amérindiens de la commune de Camopi. D'autre part, la création du PAG peut être considérée comme un renforcement de la reconnaissance de la spécificité du territoire, le décret de création et la charte du PAG reconnaissant des droits spécifiques aux communautés locales sur la zone de cœur. Le PAG pourrait donc représenter pour les Amérindiens de Camopi un outil de gestion territoriale innovant qui pourrait appuyer un

¹¹² Cependant depuis peu la Direction de l'insertion et de la cohésion sociale (DICS) du conseil général de Guyane déploie ponctuellement des formations et ateliers de « développement personnel » à l'attention des bénéficiaires du RSA, réalisés avec des méthodologies adaptées au contexte social guyanais. Les personnes participant à ces formations sont choisies arbitrairement et l'objectif des formations et leur lien avec l'attribution du RSA est peu compris par la population. Mais les participants sont généralement contents de ces formations qui se réalisent sur quelques semaines, d'autant que les groupes ne sont pas mixtes. Les hommes ont ainsi fait une formation avec un chef de chantier, avec qui ils ont sélectionné des activités manuelles à réaliser, utiles à la communauté. Ils ont bétonné l'allée du dispensaire, réalisé une passerelle pour faciliter l'accès à l'école à un enfant handicapé, etc. Les femmes ont quant à elle, participé à un atelier sur l'estime et la confiance en soi.

développement endogène¹¹³. Mais les enjeux et défis pour y aboutir sont importants et d'origines variées, et font l'objet du chapitre suivant.

4.2 Les enjeux d'aménagement du territoire et le rôle des représentants du « collectif » wayāpi

Une autre différence importante entre les deux dynamiques territoriales réside dans la notion de planification territoriale. En effet, le mouvement d'occupation des limites de la TIW est un mouvement que l'association des chefs de village de la TIW a planifié suite à la perception des méfaits de la concentration et sédentarisation de la population. Méfaits perçus autant du point de vue de la rareté des ressources naturelles autour de ces zones, que du point de vue des risques d'invasion des terres et de perte de gouvernance sur les zones de la TIW vacantes. Ces observations vont dans le sens de celles de Lu Holt (2005), Hayes, (2010) et Oldekop *et al.* (2012) : la perception des problèmes environnementaux et territoriaux a motivé l'émergence de nouvelles institutions et mesures de gestion du territoire et de ses ressources. Les sites d'établissement des nouveaux villages centraux décentralisés ont été réfléchis collectivement par les chefs de villages de la TIW et des priorités et demandes précises ont été adressées aux différents acteurs agissant sur le territoire afin qu'ils fournissent un appui aux nouvelles mesures de gestion territoriale de la TIW décidées par le collectif wayāpi.

En Guyane, la dynamique de réoccupation du territoire ancestral est plutôt un mouvement indépendant, réalisé de manière autonome par chaque groupe de parenté dans un processus propre d'accès aux ressources naturelles et de réappropriation territoriale. La nécessité de réoccuper le territoire n'a pas été collectivement formulée et n'est pas perçue comme un « nouveau » mode de gestion coutumière du territoire. Ceci d'autant plus que ces populations, y compris les Wayāpi de la TIW, ont toujours été mobiles : ce n'est pas la mobilité en soi qui est nouvelle mais ses formes de réorganisation ainsi que l'adaptation des modes d'appropriation du territoire au sein des groupes de parenté, ceci via la transposition des normes coutumières de gestion des ressources communes (cf. deuxième partie).

¹¹³ La notion de développement endogène est prise comme une conception du développement basé sur les ressources disponibles localement, notamment les savoirs, les expériences, les cultures et le leadership local. Il prend en compte la manière dont les populations se sont organisées localement et ont appris à vivre dans leur environnement, avec l'ouverture nécessaire pour intégrer les connaissances et les pratiques extérieures (GRADE, 2012).

D'autre part, si la volonté de décentralisation des services étatiques ressort dans bien des discussions, celle-ci n'a jamais été officiellement formulée, avec par exemple la définition de sites prioritaires pour établir de nouvelles écoles ou postes de santé. On se trouve dans une dynamique d'occupation du territoire structurée selon des groupes de parenté autonomes, et chaque chef de hameau souhaiterait l'ouverture d'une école dans son hameau desservant son groupe de parenté.

Mais finalement, là aussi des points communs peuvent être établis avec la situation des Wayãpi de la TIW. Ceux-ci ont réalisé la « planification territoriale » de leur TIW grâce à l'appui depuis plus de vingt ans des ONG indigénistes CTI puis IEPE et de leur association Apina, mais, ni la notion de « collectif » ni la notion de « planification » n'est intrinsèque à leur culture wayãpi. D'ailleurs, si les professeurs wayãpi, les agents de santé, les caciques et les membres de l'Apina - en quelques sortes les leaders wayãpi - se sont bien approprié le concept¹¹⁴ de « nouveaux villages centraux » devant appuyer l'occupation des limites et la décentralisation des hameaux, pour la majorité des familles, cela reste flou. Selon Catherine Gallois (2004 : 137 et 141), la plupart des familles ont du mal à concevoir un découpage régional de la TIW selon des zones géographiques desservies par des nouveaux villages centraux. Elle mentionne que finalement, chaque groupe de parenté voudrait pouvoir fonder son hameau où il le souhaite, et y voir installer une école décentralisée destinée à son groupe de parenté.

En définitive, la gestion territoriale de la TIW reste basée sur la famille et l'autonomie des groupes de parenté, avec des familles qui articulent un ensemble de lieux anciennement et actuellement exploités qu'ils utilisent en fonction de leurs nécessités. La planification territoriale reste du domaine des leaders et intervient en appui à ce redéploiement des lieux de vie en offrant aux familles, dans des points stratégiquement planifiés, des services comme la communication via la radio, le rapatriement d'urgence des malades et dans le meilleur des cas, l'accès plus ou moins rapide à un centre de santé délocalisé et à une école.

¹¹⁴ En théorie, ces nouveaux villages centraux doivent reproduire le modèle « centre-périphérie » qui est actuellement établi autour des postes de la FUNAI, mais à plus petite échelle et de manière décentralisée, aux quatre coins de la TIW. Ces nouveaux villages centraux offriraient un accès à l'école, à un poste de santé et une piste d'aviation aux familles ayant leurs hameaux établis dans leur périphérie, ceci sur des bases régionales et d'accessibilité géographique plutôt que sur des critères d'aires de parcours des groupes locaux.

Or, dans la commune de Camopi, le rôle des leaders dans la planification territoriale commence également à évoluer. Comme nous l'avons vu, la rédaction de la charte du PAG et le flou qu'il crée sur les différents statuts du territoire, renforcent les dynamiques d'appropriation territoriale et amènent la population à reformuler ses relations au territoire. A ceci s'ajoute le processus actuel d'élaboration par la commune de Camopi de ses documents d'urbanisme qui participe à accroître les réflexions sur l'aménagement et la définition des usages du territoire. L'élaboration de ces documents, associée aux questions soulevées par le PAG, confronte les Amérindiens et, particulièrement leurs leaders et élus locaux, aux dilemmes des différents statuts de leur territoire comme la ZAR et la ZDUC et les conduit à la nécessité d'une réflexion collective sur l'aménagement du territoire et son développement durable. Ainsi, dans la commune de Camopi également, la notion de planification territoriale n'est plus tout à fait étrangère et, comme nous le verrons au chapitre suivant, un grand « chantier » de réflexion sur l'organisation et le zonage du territoire est ouvert.

Cependant, cette réflexion sur la planification du territoire est un peu différente de celle de la TIW, et ne naît pas de la perception des méfaits de la sédentarisation, ni même strictement de la nécessité d'occuper le territoire ancestral dans le contexte de création du PAG, mais bien de la perception des dilemmes du territoire face au « développement » et à la nécessité de créer un tissu socio-économique pour les jeunes qui soit en accord avec les usages et les modes de vie contemporains des Wayãpi et Teko.

Les recompositions territoriales des Amérindiens wayãpi et teko de Guyane ne sont pas spécifiques à leur situation guyanaise et des dynamiques similaires peuvent être trouvées chez un groupe amérindien proche évoluant dans le contexte brésilien. **Ceci confirme la forte résilience des modes de gestion amérindiens des ressources naturelles avec des recompositions territoriales similaires dans les trois sites étudiés, Camopi, Trois-Sauts et la Terre indigène wayãpi : ces sites évoluent dans des contextes différents et sont soumis à des gradients de contraintes et opportunités, mais les réponses adaptatives suivent des tendances similaires, cherchant à contourner les difficultés d'accès aux ressources naturelles autour des bourgs et à affirmer leur souveraineté sur le territoire.**

Les principaux enjeux sociétaux sont également semblables. Cependant, la situation frontalière du territoire de Camopi, et les outils mis à disposition des Amérindiens de Guyane et du Brésil sont bien différents. Depuis maintenant quarante ans, les Amérindiens wayãpi et teko de Guyane ont dans leurs mains l'outil commune, entité juridique forte en droit français. Puis, récemment, la création du Parc amazonien de Guyane visant la promotion de la conservation et du développement durable au travers de la cogestion du territoire avec les populations locales et les élus locaux, a ouvert de nouveaux enjeux territoriaux aux Wayãpi et aux Teko, à leurs représentants et élus locaux : tirer parti de cet outil instauré par l'État français et en faire un allié permettant d'appuyer un développement endogène. Ceci tout en empêchant qu'il ne prenne un pouvoir qui ne lui est pas dévolu par les textes, malgré son poids financier et opérationnel.

Le chapitre suivant propose une réflexion sur les enjeux ouverts aux populations wayãpi et teko et au PAG pour faire vivre le concept de « développement durable » et « développement endogène » sur le territoire. Il analyse les synergies et antagonismes actuels de l'activité du PAG sur la commune de Camopi, qui s'expriment dans un contexte frontalier complexe.

Chapitre 7. Développement endogène et enjeux de gouvernance du territoire des Wayãpi et Teko

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les freins et contraintes à l'appropriation sociale du PAG dans la commune de Camopi afin de réfléchir aux enjeux ouverts au PAG, aux Wayãpi et Teko et à leurs représentants pour appuyer un développement endogène de leur territoire. Dans une première partie, j'étudie les principaux impacts sur le territoire de sa situation frontalière, partie nécessaire pour comprendre le contexte délicat dans lequel s'insère le PAG. Dans la seconde partie, je commente brièvement les enjeux actuels de la charte du PAG, et décompose les principaux freins à l'appropriation sociale du PAG par les Amérindiens de la commune de Camopi.

1. Un territoire frontalier aux enjeux multiples

Le territoire des Wayãpi et Teko s'insère dans un contexte frontalier dual. D'une part, il est situé au sein d'une vaste mosaïque d'aires protégées brésiliennes, et est connecté au parc national brésilien Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque (PNMT), mais d'autre part, il a comme points faibles la richesse de ses sous-sols et les difficultés de l'État français à maîtriser les activités d'orpaillages illégales. Il est la cible d'invasion par des chercheurs d'or issus des pays frontaliers.

1.1 La prise d'importance de la frontière franco-brésilienne : entre protection intégrale de la rive brésilienne et persistance de l'orpaillage clandestin

Les Amérindiens wayãpi et teko assistent à la matérialisation de la frontière franco-brésilienne. Le Brésil cherche à mieux contrôler sa frontière et une base militaire a été construite juste en aval de Camopi et de Vila Brasil en 2005 et consolidée en 2009. Son agrandissement est en cours dans le cadre du Plan Amazonie protégée (*Plano Amazônia Protegida*) du ministère de la Défense brésilien qui planifie la création de 28 pelotons spéciaux des frontières (*Pelotão Especial de Fronteira – PEF*), de l'armée brésilienne (Exército Brasileiro) en Amazonie, dont celui de Vila Brasil.

La création du parc national brésilien (PNMT) et l'augmentation de la présence militaire dans la région, témoignent de la volonté politique brésilienne de réappropriation de sa frontière nord : peupler et contrôler cette région afin de garantir et d'affirmer sa souveraineté nationale (Granger, 2012 ; Boudoux d'Hautefeuille, 2012). Ainsi, le PNMT, en plus de représenter une monnaie d'échange environnementale importante pour le Brésil par la mise en réserve d'une des plus grandes superficies continues de forêt tropicale, affirme une stratégie géopolitique d'occupation du territoire frontalier. Le territoire des Wayãpi et Teko, jusqu'à récemment considéré comme une zone de frontière à la marge, se retrouve donc redessiné et partagé entre deux politiques de conservation bien distinctes, et des intérêts géopolitiques entre deux pays s'exprimant à échelles multiples (Boudoux d'Hautefeuille, *ibid.*).

Cependant, ces deux politiques de conservation ne suffisent pas à freiner le fléau environnemental de l'orpaillage illégal et les Wayãpi et Teko continuent à assister à la dégradation des ressources de leur territoire et à son invasion par les orpailleurs clandestins. Leurs revendications identitaires et territoriales sont d'autant plus acérées par la présence du village d'Ilha Bela au sein du PNMT et les nombreux passages de pirogues d'orpailleurs brésiliens remontant la rivière Camopi, zone de parcours des Teko et zone de cœur du Parc amazonien de Guyane. Un sentiment d'injustice se fait sentir : on laisse passer des orpailleurs brésiliens illégaux sur leur territoire mais on les empêche d'ouvrir un abattis sur la rive brésilienne au nom de la préservation de la nature et de la souveraineté nationale brésilienne.

En effet, bien que le PNMT soit très peu présent sur le territoire, son équipe ne comptant que cinq membres basés dans les villes de Serra do Navio, Oiapoque et Macapa (PNMT, 2009), les Wayãpi et Teko ont bien compris que leurs activités agricoles et cynégétiques rive brésilienne étaient de moins en moins tolérées. L'armée brésilienne fait de plus en plus fréquemment des patrouilles se rendant jusque dans le haut Oyapock et quelques Amérindiens du moyen Oyapock se sont fait détruire leurs abattis situés rive brésilienne ou saisir leur pirogue alors qu'ils étaient à la chasse côté Brésil par des Brésiliens « en uniforme ». Ceux-ci sont identifiés par les Amérindiens comme appartenant ou étant liés au PNMT quelle que soit leur affiliation. Pour ces raisons, en 10 ans, l'ouverture d'abattis amérindiens sur la rive brésilienne de l'Oyapock a été réduite de manière drastique. Mes analyses de l'évolution de l'occupation des sols indiquent que la proportion d'abattis ouverts du côté brésilien autour de Trois-Sauts est passée de 50 % en 2002 à 20 % en 2010, et à

seulement 5 % autour de Camopi. Cette diminution n'est pas liée aux activités du PNMT proprement dite, mais bien à la prise d'importance générale de la frontière et à l'intensification de la présence militaire brésilienne.

De plus, les Amérindiens de Camopi sont en contact régulier avec les commerçants brésiliens de Vila Brasil. Dans leur majorité, ces commerçants sont vivement opposés au PNMT qui, s'il tolère leur présence, leur impose des mesures drastiques coercitives sur leurs usages des ressources naturelles. Ceux-ci n'ont le droit ni de chasser ni de pratiquer l'agriculture de subsistance. Leurs discours contre « *ce Parc qui interdit tout* » est enregistré par les Amérindiens lors de leur passage à Vila Brasil et participe à leur impression de mise sous cloche de toute la rive brésilienne de l'Oyapock.

Très légalistes dans leur discours, les Wayãpi et Teko se définissent comme Amérindiens et citoyens français. Ils considèrent la rive brésilienne comme partie de leur territoire ancestral qu'ils continuaient jusqu'à présent à exploiter, mais sont conscients qu'en face c'est le Brésil, avec ses propres lois. Par conséquent, ils pourraient accepter la confiscation de leurs terres ancestrales situées rive brésilienne, mais, en contrepartie, ils refusent de se faire envahir par les chercheurs d'or d'Ilha Bela et Vila Brasil.

Cette situation paradoxale décrédibilise les structures porteuses d'un message de protection de l'environnement, autant le PAG que le PNMT. Le parc national français est décrédibilisé par ces événements et par le manque de moyens et de cohérence des politiques françaises de lutte contre l'orpaillage ainsi que de l'absence, sur le terrain, de politiques concertées entre la France et le Brésil.

1.2 Orpaillage clandestin et atteintes à la souveraineté nationale

La situation locale de l'orpaillage clandestin ne décrédibilise pas seulement le PAG et le PNMT, mais également la puissance de l'État français, et sa capacité à protéger ses citoyens et à affirmer sa souveraineté nationale. En effet, l'impuissance des Forces armées de Guyane et de la Gendarmerie nationale face à l'orpaillage, désespère les habitants de Camopi. Selon les données de l'ONF et du PAG au 31/12/2010, sur le bassin de l'Oyapock, 217 km de linéaire de criques sont directement impactées, totalisant 473 km en considérant les cours d'eau avals impactés. Plusieurs milliers d'orpailleurs illégaux sont présents dans le Parc amazonien de Guyane (photo 18).

Depuis 2008, les opérations des militaires des Forces armées de Guyane et des gendarmes pour lutter contre l'orpaillage illégal sont nommées « Harpie ». Elles visent à déstabiliser durablement l'économie aurifère illégale en asséchant les flux logistiques qui irriguent les chantiers clandestins, en détruisant les chantiers illégaux et les moyens de production des orpailleurs et en démantelant des filières. Mais les moyens humains et financiers restent insuffisants, et face à l'ampleur du phénomène, l'impact de ces opérations reste limité et se contente de freiner l'expansion de l'orpaillage. En 2010, les opérations Harpie ont été intensifiées avec le dispositif « Harpie pérenne » qui a permis d'engager une légère diminution du nombre de chantiers actifs, mais un palier a été atteint depuis début 2011, et en 2012 la croissance du nombre de chantiers illégaux a repris. Le statut frontalier du fleuve Oyapock rend difficile les interpellations et l'interception des flux illégaux par la Gendarmerie nationale et les actions conjointes entre forces de l'ordre des deux pays sont rares (PAG, 2012 : 29).

L'orpaillage illégal subsiste et s'adapte. Les protocoles de réalisation des actions de lutte contre l'orpaillage sont relativement figés par rapport à la flexibilité et à la rapidité d'adaptation des orpailleurs illégaux. Les orpailleurs clandestins sont très bien organisés. Ils sont encadrés par des réseaux mafieux et armés, et bénéficient de systèmes d'information par GPS et moyens de téléphonie moderne. Ils sont chaque fois plus mobiles et plus discrets ; ils évitent d'impacter le couvert des arbres afin d'être plus difficiles à repérer et déploient des moyens toujours plus ingénieux pour mener à bien leur activité. Mais il ne faut pas oublier que cette mafia n'est autre que celle de l'exploitation de la misère humaine. Entre travail forcé, violence et prostitution, cette activité peut être assimilée à une quasi-traite des migrants voire à un véritable esclavage moderne (Granger, 2010).

A l'échelle locale de Camopi, les orpailleurs clandestins n'ont cependant guère besoin de s'inquiéter et de se faire discrets, bien que les forces armées françaises soient implantées localement. Le siège de la Gendarmerie nationale à Camopi est situé dans le bourg, juste en face de Vila Brasil, avec vue sur l'embouchure de la rivière Camopi. Un camp du 3^e Régiment étranger d'infanterie (REI) de la Légion étrangère est implanté depuis 1998 à l'embouchure de la rivière Camopi et fait également face à Vila Brasil (photo 19).

Mais les gendarmes affectés à Camopi sont peu nombreux, et ce sont essentiellement des gendarmes mobiles, peu habitués aux milieux amazoniens avec des pelotons changeant tous les trois mois. Les militaires du 3^e REI sont plus nombreux et plus entraînés aux

conditions amazoniennes, mais ils ne peuvent intervenir qu'en appui à ces gendarmes. Lors de leurs interventions, ces deux instances doivent respecter les modalités d'application de la loi française et des protocoles peu adaptés au contexte spécifique du territoire sud de la Guyane. Par exemple, les orpailleurs arrêtés sur les sites ont le statut « ESI » : étrangers en situation irrégulière. Leur garde à vue est limitée par la loi française à quelques heures, ce qui laisse peu d'options : les orpailleurs illégaux sont soit rapatriés vers le littoral en hélicoptère, soit « abandonnés » sur place. Les réseaux informels de logistique de l'orpaillage illégal sont tels que ces orpailleurs sont en général rapidement rejoints par des collègues et du nouveau matériel afin de reprendre leur activité. D'autre part, en mission, chaque gendarme peut encadrer au maximum cinq légionnaires, le faible nombre de gendarmes sur place limite donc considérablement les effectifs disponibles.

La majorité des légionnaires présents sur place sont donc impuissants et restent cantonnés dans leur camp, duquel ils n'ont d'ailleurs pas l'autorisation de sortir. Les orpailleurs clandestins nomment les gendarmes et légionnaires de Camopi « *caresses guyanaises* » en référence à une marque locale de jus de fruit sucré, et le sentiment d'impunité des garimpeiros ne cesse d'augmenter. Les faits divers de Guyane montrent que les orpailleurs sont également de plus en plus agressifs à l'égard des autorités.

Les habitants de Camopi sont exaspérés de cette attitude et énervés autant à l'égard des orpailleurs que des gendarmes, qu'ils accusent d'être laxistes et de préférer rester tranquilles au bourg de Camopi, plutôt que d'essayer d'agir et de tenter d'améliorer la situation. Tous les jours des pirogues passent devant le 3^e REI puis devant la gendarmerie et remontent la rivière Camopi jusqu'en zone de cœur du Parc amazonien de Guyane, parfois même en pleine journée, ou, lorsqu'un excès de zèle se fait sentir, elles attendent la tombée de la nuit.

Les élus locaux des communes du Parc amazonien de Guyane militent donc pour un renfort de la politique nationale de lutte contre l'orpaillage illégal. Dans un courrier adressé au président de la République François Hollande le 21 septembre 2012, ils demandent une amélioration de la dimension interministérielle de cette politique de manière à optimiser les compétences des forces armées, des gendarmes, de la police aux frontières, de la justice, de la douane, de l'ONF, et du PAG. Ils demandent également un développement de l'action judiciaire, avec la qualification de nouvelles infractions, le durcissement des peines, l'adaptation de certaines procédures au contexte spécifique de la Guyane, et la définition d'un

statut spécifique sur les fleuves frontaliers permettant l'action conjointe des forces armées françaises, brésiliennes et surinamaises. Tout en soulignant l'importance du respect des droits de l'homme dans les interventions, ils mentionnent que l'écart de traitement des *garimpeiros* entre le Brésil et la France est trop élevé et constitue une mesure incitative pour poursuivre l'activité illégale. D'autres élus guyanais font référence au droit international et au devoir de diligence qui incombe à chaque État et qui l'oblige à protéger, à l'intérieur de son territoire, la souveraineté des autres États (Le Monde, 2012). Au regard de la résolution 1803 de l'ONU « *Souveraineté permanente sur les ressources naturelles* », le Brésil devrait ainsi mettre en œuvre des mesures pour empêcher la préparation sur son territoire d'actes portant atteinte à la sécurité de la France et à l'exercice de sa souveraineté sur ses ressources naturelles (HCDH, 2010).



De gauche à droite : (1) les dégâts de l'orpaillage illégal sur les petits cours d'eau ; (2) survol d'un petit campement d'orpailleurs clandestins : ceux-ci se font de plus en plus discrets ; (3) survol de quelques habitations d'Ilha Bela dans le Parc national brésilien ; (4) Le village d'Ilha Bela le long de l'Oyapock.

Photo 18. L'orpaillage illégal sur l'Oyapock



Photo 19. Vue générale de l’embouchure de la rivière Camopi depuis le village de Vila Brasil : à gauche de la photo on peut voir le bourg de Camopi et à droite la base militaire française du 3° REI

Ainsi, les communautés d’habitants, les élus et acteurs locaux attendent une action forte de la part de l’État français. Ils se sentent délaissés et abandonnés face à leur réalité difficile et au sombre avenir que leur réserve l’envolée des cours de l’or. La souveraineté nationale est bafouée et localement les compétences de la République française sont remises en cause. La déception des Amérindiens au regard de la République française est donc grande, d’autant que les voyages présidentiels passent souvent par Camopi et que la proportion de Wayãpi et Teko ayant serré la main à un des trois derniers présidents français est plus qu’importante. Ces visites présidentielles ne sont pas avares en grandes promesses sur la lutte contre l’orpaillage illégal, le reversement des saisies d’or à un fond pour le développement local, etc., et la déception n’est que plus profonde. L’image de la République française est plus que ternie chez une partie des Amérindiens de la commune de Camopi.

La persistance de l’orpaillage clandestin décrédibilise les parcs nationaux PAG et PNMT, mais également la puissance de l’État français, et sa capacité à protéger ses citoyens. Les Amérindiens se sentent oubliés et injustement pillés de leurs ressources.

1.3 Pollutions, pressions sur les ressources et insécurité : les impacts de l'orpillage illégal sur l'exploitation amérindienne du territoire

Les Amérindiens de Camopi sont d'autant plus désespérés que localement l'impact sociétal de l'orpillage illégal ne cesse d'augmenter : insécurité, vols de pirogues et de moteurs, vols dans les abattis, raréfaction du gibier, trafics variés (armes, or, alcool, drogues, prostitutions), sont autant de faits tangibles et les témoignages qui traduisent la gravité de la situation locale sont nombreux. Comble de l'ironie, certains Amérindiens avancent que les vols de pirogues et moteurs ont augmenté à Camopi depuis l'intensification des destructions du matériel saisi sur les sites d'orpillage clandestin par les militaires et gendarmes, les orpailleurs venant en quelque sorte reprendre leur dû et se servir à Camopi. En général, les Amérindiens sortent les moteurs de leurs pirogues et les rangent toutes les nuits, et les moteurs de plus de 25 cv, trop lourds à transporter sont enchaînés. Mais les orpailleurs profitent des fêtes de cachiri pour commettre leurs délits. La musique fait office de bruit de fond, l'état d'ébriété générale fait baisser la vigilance, et souvent les invités oublient de sortir ou d'enchaîner leur moteur à leur pirogue.

Le vol de pirogues et de moteurs a un impact majeur sur l'exploitation des ressources du territoire. Lors d'une de mes dernières missions, en une nuit, trois pirogues et moteurs ont été volés dans un même hameau de la rivière Camopi. Outre le fait que ce soit un préjudice économique considérable pour les familles, le vol d'une pirogue pénalise l'exploitation du territoire et rend impossible l'accès aux abattis éloignés. Dans ces cas, plus que fréquents dans le moyen Oyapock, le rôle de réserve alimentaire des abattis ouverts sur les terroirs de proximité et villageois accessibles à pied ou à la pagaie, est essentiel.

D'autre part, lorsqu'ils parcourent leur territoire, les Amérindiens se sentent épiés en permanence par les orpailleurs. Ils sont aux aguets, et guettent le moindre bruit de moteur, et évitent de laisser leur pirogue sans surveillance à l'abattis. Ainsi, lorsqu'ils accèdent à leur abattis en pirogue, soit, ils ouvrent leur abattis bien proche de la rive de façon à pouvoir rejoindre rapidement leur pirogue dès qu'un bruit de moteur s'entend, soit un jeune reste pour garder la pirogue. Le préposé à la tâche installe une petite bâche à côté de la pirogue pour se protéger du soleil et passe le temps en pêchant. On ne laisse plus non plus les femmes se rendre seules dans les abattis isolés.

Des cas de vols dans les abattis sont également rapportés, qu'ils s'agissent de denrées alimentaires, principalement des régimes de bananes et ananas, mais aussi de bois d'œuvre : les brésiliens de Vila Brasil et Ilha Bela sont accusés de venir débiter des planches et poteaux directement dans les abattis amérindiens qui viennent d'être abattus, lorsque ceux-ci ont repéré une espèce de valeur pour la construction. Les Amérindiens affirment que les habitants de Vila Brasil et Ilha Bela prélèvent la majorité du bois de construction qu'ils utilisent dans la zone de droits d'usage collectifs des Wayãpi et des Teko, car ils n'ont pas le droit de le prélever dans le PNMT et ne s'y risquent pas, leur relation avec le PNMT étant tendue.

L'autre sujet d'exaspération au sujet des ressources naturelles est la pression exercée sur les ressources cynégétiques par les orpailleurs. Ceux-ci sont organisés, et des chasseurs sont embauchés. Ils font de grosses expéditions de chasse, notamment sur la rivière Camopi, zone de chasse des Teko. Ils ont une connaissance fine du territoire et tirent sur tous les animaux. Les Amérindiens sont d'ailleurs souvent amenés à dire que les orpailleurs ont une connaissance du territoire aussi fine et même meilleure qu'eux. En effet, les orpailleurs ont déployé un vaste réseau de sentiers pédestres et de pistes de quad qui quadrille la région. Les Amérindiens découvrent des nouveaux lieux de passages régulièrement, en allant à la chasse ou en se rendant à l'abattis. Lorsque les Amérindiens se rendent sur les terroirs éloignés de la rivière Camopi, ils sont au courant de tout ce qu'il s'y passe. La structuration des terroirs selon les groupes de parenté facilite la communication, et de cette façon ils savent très bien quelles autres familles Teko ont également décidé de se rendre sur leur habitation de culture ou d'aller chasser dans tel ou tel campement de chasse. Le passage de chaque pirogue est également observé, ce qui fait que même en pleine nuit, n'importe où qu'ils dorment, les Amérindiens savent qui les entoure sur des kilomètres. La nuit, les coups de feu sont identifiés et la rage gagne les Amérindiens quand ils se rendent compte qu'ils sont attribués à des campements brésiliens.

Finalement, le dernier impact direct de l'orpaillage sur l'exploitation des ressources naturelles est la quantité de matière en suspension dans les rivières, rendant impossible la pêche à l'épervier dans les sauts, une des activités favorites des Amérindiens en période de basses eaux. Si un jour l'eau peut être belle et claire et le poisson affluer sur le boucan des Amérindiens, une nuit de « travail » d'exploitation de l'or sur une crique en amont suffit à troubler l'eau de telle manière que le lendemain plus aucun poisson ne puisse être discerné et pêché.

Les Amérindiens se sentent en concurrence avec les orpailleurs pour l'exploitation des ressources naturelles de leur propre territoire. Ce sentiment participe grandement à attiser leur sentiment d'injustice et leur revendication territoriale et identitaire.

A ces problèmes directement liées à l'exploitation du territoire, s'ajoutent les pollutions au mercure, la contamination de la chaîne alimentaire et spécialement des poissons carnivores, par ailleurs les plus consommés. Les inquiétudes sur la santé humaine sont donc fortes et sont perçues comme une violation des droits à l'alimentation par le fait de la contamination des ressources naturelles, et une violation du droit à la santé par le fait du taux de méthyl mercure supérieur au taux prescrit par l'Organisation mondiale de la santé (AFSSE, 2004 : 13 ; ONAG, 2012 :7).

1.4 Conflits de gouvernance sur l'avenir d'Ilha Bela et Vila Brasil

1.4.1 Les villages d'Ilha Bela et de Vila Brasil, entre dominance et dépendance

L'implantation et la pérennisation des bases logistiques comme le village d'Ilha Bela, à quelques kilomètres en aval de Camopi, comptant plus de deux cents maisons et carbet, développent un sentiment de malaise et d'injustice. Ce village, situé à l'embouchure de la rivière française Sikini, constitue une porte d'entrée majeure pour se rendre sur les placers opérant au cœur de la forêt guyanaise, dont ceux impactant directement le territoire des Wayãpi et Teko et le cœur du Parc amazonien de Guyane : les orpailleurs remontent la Sikini puis rejoignent le bassin de la rivière Camopi et de l'Approuague. De plus, Ilha Bela barre l'accès aux terroirs agricoles et de chasse situés sur le fleuve Oyapock en aval de Camopi (cf. carte 14, chapitre 5 sur l'extension des terroirs agricoles).

L'ambiguïté des positions brésiliennes au sujet du devenir d'Ilha Bela et dans une moindre mesure de Vila Brasil accroît les sources de conflits frontaliers. En effet, pour les Amérindiens de la commune de Camopi, la mise en place du PNMT, parc de protection intégrale, et le maintien d'Ilha Bela en son sein est plus que contradictoire. Les Amérindiens wayãpi et teko souhaitent purement et simplement le démantèlement complet du village brésilien d'Ilha Bela.

La position des Amérindiens de Camopi au sujet de Vila Brasil est plus partagée, la présence des commerçants étant vue comme bien pratique par des habitants de Camopi. De plus, les Brésiliens de Vila Brasil sont très flexibles et offrent toutes sortes de services, que ce

soit du travail à façon dans les abattis, des travaux de construction, ou encore du poisson pour les personnes n'ayant pas le temps ou l'envie de pêcher. Mais depuis l'ouverture d'une supérette dans le bourg de Camopi, de nombreuses familles amérindiennes boycottent les commerces brésiliens, et de manière générale la fréquentation des bars et épiceries de Vila Brasil a diminué. Il faut dire que les prix pratiqués à Vila Brasil sont plus qu'excessifs : tous les prix sont en euros et lors de ma dernière mission la cannette de 33cl de guarana ou coca était à 2 euros... Et était vendue moins chère à la superette du bourg de Camopi.

Peu à peu les Amérindiens prennent conscience du déséquilibre de ce commerce et tendent à délaisser les commerçants de Vila Brasil. Les bruits des sonos brésiliennes retentissant une bonne partie de la nuit, la vente de drogue, et les nombreux cas de vol de pirogues et moteurs attribués à des Brésiliens de Vila Brasil, finissent d'assombrir le tableau, et amènent à des relations de plus en plus tendues entre Camopi et Vila Brasil.

Les relations entre Vila Brasil et Camopi sont complexes, les habitants se sentent dépendants, Vila Brasil leur offrant tous les services dont ils peuvent avoir besoin depuis les années 1980, mais d'un autre côté, ils se sentent dominés, les Brésiliens fixant leur prix et les conditions qui les arrangent. Les Brésiliens, quant à eux, considèrent les Amérindiens wayãpi et teko comme les enfants gâtés de la République française, alors qu'eux, migrants du Nord et Nordeste brésiliens, fuyant la misère, la sécheresse, ou le manque de terre, sont plutôt les exclus de la société brésilienne.

1.4.2 La création du parc National PNMT au Brésil, des conflits de gouvernance à échelles multiples

Au niveau des autorités brésiliennes et du parc national PNMT, ces deux villages restent pour le moment tolérés malgré leur localisation dans un parc de préservation intégrale et la question de leur pérennisation est ambiguë. En effet, au Brésil, la création du parc national PNMT a occasionné des conflits de gouvernance (Melo, 2007) semblables à ceux liés à la création du PAG en Guyane. De la même façon que dans la commune de Camopi, la création du PNMT au Brésil a causé une superposition de plusieurs acteurs et la connexion d'échelles de pouvoirs différentes : i) l'échelle fédérale, où la décision de création et le zonage du PNMT a été prise, et représentée localement par l'équipe du PNMT, ii) l'échelle étatique, représentée par le gouvernement de l'Amapá, iii) l'échelle municipale avec la commune d'Oiapoque, et iv) l'échelle locale avec les communautés d'habitants et usagers du

PNMT. Chacun de ces acteurs défend des intérêts différenciés et a des objectifs différents quant à la gestion du PNMT et de ce territoire frontalier.

A l'échelle locale, les habitants de Vila Brasil et Ilha Bela se sont structurés en une même association et tentent de faire valoir leurs droits auprès des diverses échelles et administrations brésiliennes. Ils plaident pour le maintien de la communauté de Vila Brasil et Ilha Bela au sein du parc. Leurs revendications sont essentiellement articulées sur l'antériorité du hameau de Vila Brasil par rapport à la création du PNMT. Les positions défendues par les membres de l'association divergent quelque peu. Certains habitants de Vila Brasil ayant une activité commerciale et touristique souhaitent être accompagnés par le PNMT, et faire de ce village une porte d'entrée de l'écotourisme dans le parc. Ils militent pour un maintien du village de Vila Brasil dans le PNMT mais pour la création d'une zone tampon autour du village dans laquelle l'usage des ressources naturelles serait permis et les règles pour l'installation de nouveaux arrivants seraient assouplies. La majorité des autres habitants militent pour une sortie totale du Parc des villages de Vila Brasil et d'Ilha Bela ainsi que pour la création d'une zone tampon de 5 km autour de ces villages.

L'équipe du PNMT quant à elle est ouverte au dialogue et à la négociation avec l'association des habitants de Vila Brasil et Ilha Bela. En effet, si les statuts juridiques du PNMT en tant que parc national brésilien laissent peu de place à la négociation, dans la démocratie brésilienne actuelle, il est de plus en plus délicat de rayer un village de la carte sous prétexte qu'il est situé dans une aire protégée de préservation intégrale. L'équipe du PNMT travaille donc en collaboration avec l'association d'habitants. Elle cherche en priorité à limiter les atteintes à l'environnement et la croissance désordonnée de ces deux villages (PNMT, 2009). Toutes les habitations et les commerces d'Ilha Bela et Vila Brasil ont été numérotés et identifiés avec des plaques en 2006. Le plan de gestion du PNMT de 2009 met en place un zonage du PNMT. Ilha Bela y a été placé en « zone d'occupation temporaire » et Vila Brasil en « zone d'utilisation conflictuelle », ceci en référence aux objectifs généraux du parc et non à un conflit avec l'équipe du Parc. La création de ce statut spécial pour Vila Brasil a permis en 2010 de définir un « terme de compromis » entre le Parc et les habitants. C'est un accord entre les deux parties qui définit des orientations, mesures et obligations pour la gestion du territoire de Vila Brasil. Elles visent la diminution de l'impact sur les ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie des habitants (ex. gestion des déchets, de l'énergie, des eaux usées etc.), et la consolidation de l'économie locale en développant des

activités d'écotourisme. Un projet pilote d'écotourisme est d'ailleurs en train de se mettre en place à Vila Brasil en partenariat avec le WWF Brésil depuis octobre 2012 (PNMT, 2012).

Ainsi, l'équipe de gestion du PNMT est favorable au maintien de Vila Brasil dans le Parc et souhaite en faire une de leurs bases d'appui logistique et un pôle de tourisme. En revanche, Ilha Bela est vue comme contraire aux objectifs du Parc. Ceci d'autant plus que l'augmentation du cours de l'or tend à motiver les orpailleurs à rouvrir d'anciens placers brésiliens situés dans le Parc PNMT. En effet, la pression des orpailleurs clandestins s'exerce également sur le territoire brésilien ; c'est une activité faisant fi des frontières. A ce titre, Stéphane Granger (2012 : 148) considère l'orpaillage illégal mené par les ressortissants brésiliens en Guyane comme l'extension d'un front aurifère brésilien.

Le Parc PNMT cherche donc à stimuler la désoccupation du village, en travaillant en coopération avec la police fédérale (*Polícia Federal*), le ministère public fédéral (*Ministério Público Federal*) et l'armée brésilienne (*Exército Brasileiro*). Plusieurs campagnes de contrôle ont eu lieu, visant à fermer les principaux hôtels et bars d'Ilha Bela et à inspecter la cargaison des pirogues se rendant à Ilha Bela et Vila Brasil, avec par exemple l'instauration de quotas sur le transport de carburant, de gaz, et de certains aliments transportés en grande quantité et soupçonnés d'alimenter les placers d'orpaillages (planche de photos 20). Cependant ces contrôles sont souvent ponctuels ou contournés, et ont un impact relativement limité sur l'exploitation aurifère. Ils causent cependant le mécontentement des commerçants de Vila Brasil qui se sentent surveillés. Parallèlement à cela, en 2010, la police fédérale a dynamité trois pistes d'atterrissage clandestines aménagées dans le PNMT et utilisées par des trafiquants de drogues et des orpailleurs (*ibid.* : 148).

Ces orientations du PNMT, favorables au maintien de Vila Brasil, sont appuyées par la sphère fédérale. Le PNMT travaille en collaboration avec le ministère brésilien de la Défense, qui, à travers les forces armées et le conseil de défense national, cherche à garantir la souveraineté brésilienne dans les zones frontalières (PNMT, 2009). Le peuplement de la frontière étant un mécanisme aidant à garantir la souveraineté nationale, le contexte frontalier joue en faveur du maintien de Vila Brasil, et dans une moindre mesure d'Ilha Bela.

La municipalité d'Oiapoque et le gouvernement de l'Amapá militent également pour un maintien de ces deux villages, et même pour leur sortie du parc. Dans le cas d'un démantèlement du village d'Ilha Bela, ils craignent un reflux massif de cette population d'orpailleurs dans les villes de l'État d'Amapá et principalement d'Oiapoque et de Macapá.

La commune d'Oiapoque a une économie fragile, et l'accès aux services sociaux tels que l'éducation et la santé est chaotique. Elle n'a pas les moyens d'insérer socio-économiquement cette population en situation précaire. De plus, l'économie locale d'Oiapoque est essentiellement basée sur la ressource aurifère, illégalement prélevée en Guyane. Oiapoque compte de nombreux magasins de matériels nécessaires à la pratique de l'orpaillage et plusieurs comptoirs d'or (Granger, *op. cit.*). Selon Romain Taravella (2009), à Oiapoque, l'or est déclaré au fisc¹¹⁵ brésilien (*Secretaria da Receita Federal, SRF*) comme étant de production d'origine locale, et intègre ainsi la filière légale brésilienne. Il est ensuite expédié légalement vers les principales plaques tournantes de l'économie brésilienne.

Aussi, fin 2011, la commune d'Oiapoque a créé, par décret, un nouveau district : le district¹¹⁶ de Vila Brasil, incluant Ilha Bela (Soares, 2012), visant à retirer ces deux villages du périmètre du Parc. La commune d'Oiapoque justifie cette action en argumentant que le processus de création du district de Vila Brasil a été commencé avant la création du PNMT. La création de ce district, géré par la commune d'Oiapoque, complexifie la gouvernance locale, et ajoute un zonage contradictoire sur le territoire. En effet, les habitants de Vila Brasil et Ilha Bela s'appuient dorénavant sur l'existence de ce nouveau district pour demander une modification du périmètre du Parc permettant de sortir complètement leurs deux villages du Parc, ceci au nom du respect du zonage municipal. Mais la modification des limites du parc national est une procédure lourde et très difficile à réaliser, s'inscrivant à l'échelle fédérale : il faudrait modifier le décret fédéral de création du Parc ou faire un nouveau décret fédéral.

Ces conflits de gouvernance s'inscrivent dans un contexte plus large d'opposition entre pouvoirs locaux et pouvoirs centraux. L'État d'Amapá reproche à l'État Fédéral (*União*) d'entraver le développement local en imposant, sans véritable concertation avec les pouvoirs locaux, un gel de ses terres et la mise sous cloche de son territoire via des aires protégées nationales et des Terres indigènes. A cela s'ajoute la bande frontalière (*faixa de fronteira*) d'environ 100 kilomètres de large sur la rive brésilienne de l'Oyapock, gérée directement par l'État fédéral et l'armée, ainsi que la police fédérale pour les aires protégées. Les élus locaux de l'Amapá ressentent donc un sentiment de domination par un État central considéré lointain

¹¹⁵ Entre 2003 et 2008, plus de 7 tonnes d'or ont officiellement été déclarées au SRF à Oiapoque alors que la commune d'Oiapoque ne présente pas d'exploitation minière légale, et que les premières mines, situées à plusieurs centaines de kilomètres au sud expédient leur or directement vers Macapá (Taravela, 2009 : 12).

¹¹⁶ District dépendant de la commune d'Oiapoque – Amapá (décret brésilien n° 051 de 13 octobre de 2011).

et étouffant, sentiment comparable à celui des élus guyanais vis-à-vis de l'État français (Irving, 2006 : 245 ; Granger, *op. cit.* : 180).

La création du nouveau district de la commune d'Oiapoque inquiète les Amérindiens car elle présage une diminution des contraintes imposées aux habitants et Vila Brasil et Ilha Bela. Ils appréhendent que la divulgation le long des réseaux de communication informels de la possible légalisation de ces deux hameaux et de leur sortie du Parc implique un renouveau de l'attractivité de ces communautés pour de nouveaux migrants brésiliens. La seconde alternative, celle du maintien de Vila Brasil dans le PNMT et de sa transformation en base écotouristique les inquiète tout autant. Ils craignent que les touristes venant pour le PNMT se rendent dans les villages amérindiens situés en face de Vila Brasil. Les Amérindiens de la commune de Camopi ayant été jusqu'à présent opposés au développement du tourisme sur leur territoire se voient confrontés au dilemme de leur situation frontalière et du possible développement touristique de la rive brésilienne. Ils craignent d'être, une fois de plus, les grands perdants du jeu frontalier, devant supporter les allers et venues de touristes sans bénéficier des retombées économiques.

La gouvernance locale au Brésil est donc complexe et conflictuelle avec des enjeux diversifiés dont certains sont semblables à ceux du PAG et de la commune de Camopi.

Cette ambiguïté sur l'avenir d'Ilha bela et Vila Brasil, la méconnaissance par les Amérindiens des politiques brésiliennes locales, municipales et fédérales, ainsi que l'incompréhension des interactions multiples entre les acteurs brésiliens, accroissent les sources de conflits frontaliers locaux.



De gauche à droite : (1) Le village de Vila Brasil vu depuis le bourg de Camopi ; (2) la base militaire brésilienne sur l'Oyapock juste en aval de Vila Brasil avec un panneau « PARE » (« stop » en portugais) au milieu du fleuve (3) un bar de Vila Brasil avec sa plaque d'identification du Parc national brésilien ; (4) panneau d'entrée dans le Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque sur l'Oyapock, en aval d'Ilha Bela ; (4)

Photo 20. Vila Brasil et sa base militaire dans le PNMT

1.4.3 Des relations frontalières emboîtées

Ces conflits locaux s'insèrent dans une dimension territoriale plus large, et sont acérés par les conflits régionaux. Les conflits frontaliers s'expriment sur le bas Oyapoque et l'anxiété suscitée par la création du pont international sur l'Oyapoque, tendent à être exportés sur le moyen Oyapock. Par exemple, l'intensification des contrôles d'identité et des reconduites à la frontière par la Police aux frontières (PAF) dans la commune de Saint-Georges, se traduit,

entre autres, par un accroissement ponctuel des interpellations d'Amérindiens wayãpi et teko pêchant en pirogue à proximité de la rive brésilienne, et des contrôles de pirogues amérindiennes au point de contrôle brésilien situé juste en aval du bourg de Camopi, etc.

Finalement, ces relations frontalières s'inscrivent dans le cadre plus global des relations internationales de la France et du Brésil, qui s'articulent elles aussi autour de plusieurs échelles d'intérêts (pour une analyse des relations franco-brésiliennes entre local et international, voir les travaux de Madeleine Boudoux d'Hautefeuille, 2012). Bien que la France et le Brésil aient signé en décembre 2008 un accord bilatéral de coopération transfrontalière de lutte contre l'exploitation aurifère illégale, celui-ci met du temps à être mis en place. Cet accord devrait aider à rétablir la crédibilité des aires protégées brésiliennes et françaises en leur permettant de bénéficier de moyens destinés à faire respecter la loi et en encourageant l'action conjointe des forces françaises et brésiliennes. En France, l'accord a abouti à la création de la Loi n°2011-856 du 20 juillet 2011 « *autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans les zones protégées ou d'intérêt patrimonial* ». En revanche cet accord n'a toujours pas été ratifié par le Brésil car il fait polémique et suscite de nombreuses résistances principalement dans l'État d'Amapá (Câmara Notícias, 2012). De plus, entre échanges commerciaux et transfert de technologies, il semblerait que l'accord bilatéral sur la lutte de l'orpaillage en Guyane ne soit pas au centre des intérêts des relations franco-brésiliennes (Libération, 2012).

1.5 Conclusion. Des relations frontalières locales déséquilibrées et tendues

La frontière franco-brésilienne, frontière septentrionale du Brésil jusqu'à présent relativement oubliée des autorités brésiliennes, devient le lieu de confrontation entre deux visions différentes de la conservation, de l'usage des ressources naturelles et du développement territorial. Cette confrontation, en essayant de projeter des limites finies au territoire et aux droits que l'on peut y exercer, fait ressortir nettement le caractère poreux de la frontière (Porto et De Vilhena Silva, 2010 ; Boudoux d'Hautefeuille, 2012). Cette porosité permet le développement de toutes sortes d'échanges et d'activités illégales, et joue un rôle majeur dans la destruction de l'environnement des Wayãpi et des Teko par le biais de l'orpaillage.

Les relations frontalières locales sont donc complexes et fortement déstabilisées par la persistance de l'orpaillage illégal. Les Amérindiens se sentent les « dominés » dans leur relation frontalière, dominés par l'orpaillage, mais également économiquement. Les commerçants brésiliens de Vila Brasil recomposent très rapidement leurs offres et s'adaptent aux nouveaux besoins des Amérindiens avant même que ceux-ci ne les aient formulés. L'image des dragues illégales qui sucent le fond des rivières françaises pour récupérer l'or est réinterprétée et appliquée aux relations économiques locales, les Brésiliens aspirant les aides sociales françaises sans que personne ne puisse rien faire. Seulement, de plus en plus d'Amérindiens prennent conscience du déséquilibre de ces relations et l'ouverture d'un commerce au bourg de Camopi rend possible le boycott des services et commerces brésiliens.

Naturellement, les deux parties se braquent, et les Brésiliens de Vila Brasil se sentent pris en étau entre un Parc national PNMT qui leur limite l'accès aux ressources naturelles, des contrôles de leurs marchandises toujours plus fréquents par la police brésilienne, et des Amérindiens de plus en plus conscients du déséquilibre des relations instaurées depuis plus de vingt ans et de moins en moins enclins à « partager » leurs euros. Hormis le retour sans situation à Oiapoque ou Macapá, il ne leur reste pas beaucoup d'alternatives que de s'investir dans l'orpaillage ou d'autres trafics rémunérateurs.

Les relations franco-brésiliennes locales sont donc fortement tendues, et s'inscrivent dans un double sentiment d'injustice, injustice ressentie autant du côté des Brésiliens que du côté des Amérindiens. Il est fort probable que tant qu'Ilha Bela continuera à être implantée au sein du PNMT et tant que l'orpaillage illégal ne se réduira pas, les relations frontalières n'iront pas en s'améliorant et continueront à se détériorer.

L'État français se doit de maîtriser le problème de l'orpaillage illégal au nom de la souveraineté nationale et de la protection de ses citoyens amérindiens. Mais également au nom de la protection de la nature et de la biodiversité, l'État, en concertation avec les acteurs locaux, ayant créé dans le sud de la Guyane le plus grand parc national français. Les défis ouverts au PAG pour asseoir localement sa légitimité et renforcer son acceptabilité sociale auprès des habitants de la commune de Camopi sont donc d'autant plus importants. Ces enjeux sont approfondis dans la partie suivante.

2. Enjeux de gouvernance du territoire des Wayãpi et des Teko pour la définition d'un projet collectif de développement endogène

2.1 Le PAG et sa charte au cœur des questions d'aménagement du territoire de la Guyane

Cette thèse est rédigée dans un moment charnière pour le PAG, qui a déposé mi-2012 son projet de charte pour évaluation et consultation. Face aux intenses débats que suscite la consultation de la charte du PAG, il me semble nécessaire, au début de cette partie sur le PAG, de souligner quelques aspects essentiels des débats actuels¹¹⁷ autour de la charte du PAG. Ces débats s'articulent sur plusieurs échelles institutionnelles. J'aborde en guise d'introduction les enjeux à l'échelle guyanaise, puis, dans la seconde partie, je me concentre sur le cœur de nos préoccupations en détaillant les freins à l'appropriation locale du PAG afin de comprendre les enjeux ouverts au PAG et aux Wayãpi et Teko et à leurs représentants, pour permettre un développement endogène du territoire de la commune de Camopi.

2.1.1 2012-2013, années charnières pour l'aménagement du territoire guyanais

Le Parc amazonien de Guyane et sa charte sont au cœur des préoccupations du territoire. Le calendrier 2012-2013 du PAG est très dense : dépôt de la charte le 20 juillet 2012, évaluation par l'autorité environnementale¹¹⁸ le 14 novembre 2012, soumission à la consultation institutionnelle d'octobre à décembre 2012, et soumission à enquête publique du 11 janvier au 11 février 2013. Une nouvelle version de la charte prenant en compte ces avis sera alors proposée par le conseil d'administration du PAG. Puis la charte sera arrêtée par le ministre de l'Ecologie, au vu du rapport et de l'avis de la commission d'enquête, des observations et propositions faites par le conseil d'administration du Parc national à l'issue de l'enquête publique et de l'avis du Préfet de Guyane. La charte sera ensuite instruite pour approbation par décret en Conseil d'État (Ae, 2012a). Après approbation de la charte par

¹¹⁷ Cette partie de mon mémoire est arrêtée début février 2012. Ces débats ne sont pas clos et restent donc en « affaires à suivre ».

¹¹⁸ Cette « autorité compétente en matière d'environnement » donne des avis rendus publics sur les impacts environnementaux des projets, plans et programmes. Articles L.122-1 et L.122-4, R.122-6 et R.122-17 du code de l'environnement et R.121-14 et R.121-15 du code de l'urbanisme.

décret et publication au Journal officiel, en 2014, les conseils municipaux seront appelés à délibérer sur l'adhésion de leur commune à la charte.

Les discussions sur la gestion territoriale à l'échelle de la Guyane sont également très actuelles, avec la publication du schéma départemental d'orientation minière (SDOM) en décembre 2011, et la révision décennale du schéma d'aménagement régional (SAR) qui devrait être adopté fin 2013 par décret en Conseil d'État. A ceci s'ajoute la rédaction des Plans locaux d'urbanisme qui sont en cours dans plusieurs communes du PAG.

La charte du PAG doit être compatible avec le SAR et le SDOM. La carte des vocations du territoire élaboré par le PAG, et faisant partie intégrante de sa charte, reprend et respecte le zonage du projet intermédiaire de SAR daté de mai 2009, et celui du SDOM. Mais ces projets ne sont pas définitifs, et s'il s'avère que les orientations et les règles du projet définitif du SAR diffèrent de celles de 2009 sur la zone d'adhésion du parc, il sera nécessaire de modifier la charte pour la rendre compatible avec le schéma d'aménagement régional définitif. Par contre, le PAG n'a pas retenu la possibilité¹¹⁹ d'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme des communes situées dans le PAG avec la charte. Ainsi, les plans locaux d'urbanisme (PLU), les cartes communales et les schémas de cohérence territoriale (SCOT) en zone d'adhésion n'ont pas obligation d'être compatibles avec la charte du PAG et la carte de vocation « *ceci dans un souci de mise en œuvre progressive et dans un contexte encore dynamique d'élaboration des documents d'urbanisme sur le territoire guyanais* » (PAG, 2012 : 46).

Ainsi la charte ne peut être vue comme un document isolé. Elle est subordonnée à des échelles supérieures, comme le SAR et le SDOM, et coexiste avec les documents d'urbanisme des communes de la zone de libre adhésion.

2.1.2 La consultation de la charte, miroir des conflits d'intérêts que suscite le PAG depuis sa création

Les questions autour du processus de validation de la charte sont complexes et toujours en cours de tractation sur le territoire. Entre représentativité et participation des populations autochtones, orpaillage, accès aux ressources génétiques, conflits sur les

¹¹⁹ Possibilités ouvertes par l'article L.331-15-III 1° et 2° du code de l'environnement

compétences des communes, des collectivités, de l'État et du PAG, mise en réflexion de l'évolution de certains zonages du territoire comme les ZAR et les ZDUC, la liste des débats provoqués et questions soulevées par la charte du PAG est longue. La charte consiste aujourd'hui en un document de 198 pages, lui-même synthétisé par un tableau des orientations, objectifs et mesures contractuelles et une carte des vocations. Des acteurs se positionnent, d'autres s'allient ou s'opposent autour de cette charte. Les avis rendus par les différentes institutions traduisent plus une stratégie politique que leur position réelle sur la charte.

La consultation institutionnelle et l'enquête publique de la charte du PAG a été haute en rebondissement et est un bon miroir des enjeux et conflits de pouvoirs et d'intérêts qui animent le paysage politique et institutionnel guyanais.

La consultation institutionnelle s'est terminée avec une majorité d'avis favorables : sur 21 avis rendus, quinze sont des avis favorables, quatre sont réservés : le conseil général, le conseil régional, ainsi la commune de Camopi et le Bureau syndical du Parc naturel régional de la Guyane ; et deux sont défavorables : la commune de Saint-Elie et le Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge (CCPAB).

La représentativité de certains de ces avis n'est pas évidente à cerner et est remise en question par plusieurs acteurs. Par exemple, le Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge (CCPAB) a émis un avis défavorable, mais souligne dans son avis les manques de moyens du conseil et reconnaît leur impossibilité de se déplacer sur les territoires pour consulter les habitants : « [...] l'État, porteur de ce projet n'a pas mis en œuvre tous les moyens tant matériels que financiers pour permettre au Conseil consultatif (CCPAB) d'élaborer ce présent avis de manière intelligible auprès des populations amérindiennes et bushinenge » (CCPAG, 2012 : 8.). Dans ce contexte, le PAG et ses sympathisants questionnent les conditions d'élaboration de cet avis, et se demandent en quelle mesure il reflète la position de tous ses membres et surtout sa représentativité vis-à-vis des populations autochtones. En effet, quelques jours après, les autorités coutumières Aluku de Maripasoula et Papaïchton, les chefs coutumiers Wayana du haut Maroni et le chef coutumier

wayãpi de Trois-Sauts, émettent trois avis¹²⁰ favorables (Consultation institutionnelle PAG, 2012). Cependant le flou plane également sur ces avis et leur sincérité est remise en doute. A Camopi, certaines personnalités avancent que le chef coutumier de Trois-Sauts ne sachant ni lire ni écrire, a été manipulé. Le Parc nie toute interférence dans la remise de cet avis (France-Guyane, 2012).

Ces points de frictions, ces avis contradictoires et ces remises en question traduisent la complexité de la situation sur le territoire et la diversité des intérêts en jeu.

D'autres facteurs, s'articulant à l'échelle nationale, s'ajoutent à ce contexte tendu et viennent compliquer la situation comme la délivrance par le ministère du Redressement productif d'un permis minier en ZLA du PAG sur la commune de Saül malgré l'avis contraire de la commune concernée, du PAG et de la DEAL (encadré 11).

Pour finir, en février 2013, un collectif de « lutte contre la charte du Parc amazonien de Guyane » est créé (Guyaweb, 2013). Ce collectif n'est pas contre le projet de charte de juillet 2012 déposé par le PAG et en cours de consultation, mais plutôt contre la notion de Zone de libre adhésion. Regroupant principalement des acteurs du littoral de la Guyane, et des partis politiques indépendantistes, les débats amenés par ce collectif ont un air de « déjà vu ». Les questions de l'exploitation minière, de la mise sous tutelle administrative de cinq communes guyanaises, de la réactualisation de l'*Inini*, et de la mise sous cloche de l'intérieur de la Guyane, qui ont précédé la création du PAG renaissent, animés par les mêmes acteurs, et traduisant les mêmes conflits d'intérêts typiques de la société guyanaise. La thèse de Mangal (2010), conseiller général de la Guyane depuis 1998, maire de la commune d'Iracoubo et docteur en aménagement du territoire, traduisent bien ces positions, le parc reste vu comme une initiative de colonisation de plus de la part de l'État, pour s'accaparer le territoire et ses ressources. « *Le parc naturel est le spectre de l'Inini, ce passé douloureux encore présent dans la conscience de beaucoup de Guyanais. [...] Même avec les nouvelles améliorations apportées par la contribution de Giran, [le parc] reflète la configuration de l'Inini du nouveau temps avec un semblant de démocratie [...] L'Établissement public qui serait mis en place confèrerait à l'État une toute puissance, à travers son directeur, choisi par le premier*

¹²⁰ Il est important de préciser que chacun de ces trois courriers favorables soulignent la nécessité que la charte continue à garantir, et ce « pour toujours », aux habitants le droit de chasser, de pêcher et de faire des abattis. Cela témoigne de l'importance que les représentants des communautés d'habitants accordent à l'accès aux ressources naturelles.

ministre. En effet, ce dernier pourra influencer sur la vie socio-économique du département » (ibid. : 186).

Les débats à l'échelle régionale sur la charte du PAG reprennent donc les mêmes arguments et les mêmes positions qu'il y a quelques années lors de la création du PAG. Pourtant, au cours du processus de création du PAG, les négociations avaient déjà traité de toutes ces questions et les politiques guyanais et « lobbies » miniers avaient obtenu satisfaction sur plusieurs points, notamment une zone de cœur séparée en trois cœurs distincts et des activités minières « durables » autorisées en zone de libre adhésion. Ils étaient certainement sortis des négociations moins frustrés que les représentants des organisations écologistes.

L'analyse des points soulevés par les différents avis institutionnels « réservés » et « défavorables » traduit également ces schismes politiques, caractéristiques des différentes représentations du développement du sud de la Guyane (*ibid.*). Parmi les diverses réserves émises, certaines plus ou moins bien fondées et plus ou moins éloignées de l'enjeu « charte », il est tout de même intéressant de souligner deux points de blocage principaux :

- ✓ le zonage du territoire : tous ces avis, y compris celui de la commune de Camopi et du Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge, soulignent la nécessité (i) de réviser et faire évoluer le statut de la ZAR, accusé de freiner le développement, et (ii) d'exposer clairement les conflits en lien avec l'existence des ZDUC ; même si ces deux zonages relèvent de la Préfecture, la charte se doit de mettre en lumière les enjeux existants autour de ces deux zonages anciens auxquels elle se superpose ;
- ✓ les questions financières : l'affectation des budgets du Plan d'accompagnement du Parc amazonien¹²¹ (PAPA) destiné aux rattrapages des infrastructures des communes du Parc et également géré par la Préfecture.

La commune de Camopi et le CCPAB soulignent la nécessité de clarifier la notion de « *consultation des populations* » et de remplacer l'expression par « *consentement libre et*

¹²¹ En contrepartie de la création du PAG, les élus locaux ont obtenu de l'État un Plan d'accompagnement du Parc amazonien (PAPA) s'élevant à 64,7 M euros, destiné aux rattrapages des infrastructures des communes du Parc pour la période 2007-2013. Ce plan est piloté par la Préfecture, auquel sont associés les communes et le PAG, mais le PAG n'intervient pas directement dans la gestion et le pilotage du PAPA. Fin 2012, seulement une partie de l'enveloppe avait été débloquée par l'État.

informé » comme cela est défini par l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya (Ae, 2012a ; Consultation institutionnelle PAG, 2012). L'Autorité environnementale a également souligné ce point. Or, les versions précédentes du projet de Charte, et notamment celle du 30 août 2011 présenté au conseil d'administration du PAG, mentionnaient que l'accès aux ressources génétiques, et plus largement aux ressources biologiques, nécessitait un « *consentement préalable et en connaissance de cause* » des populations autochtones et locales concernées (PAG, 2012 : 119). Cependant, ce point a été bloqué par la Région Guyane en 2011, qui avait demandé sa modification par « consultation ». Le prochain conseil d'administration du PAG, qui compte des représentants du conseil régional et du conseil général, ainsi que des représentants des populations locales (i.e. les maires des communes du PAG) et des représentants des populations autochtones devra se mettre d'accord sur le terme à employer pour la prochaine version du projet de charte. Le choix¹²² de ce terme illustre les difficultés à associer les intérêts¹²³ des collectivités territoriales guyanaises et des populations locales du PAG, ceci au sein même du conseil d'administration du PAG.

Le processus de consultation de la charte du PAG montre que les conflits politiques sous-jacents à la création du PAG sont cristallisés et que les clivages politiques persistent, rendant difficile l'établissement d'un dialogue sur les réels enjeux de cogestion du territoire.

¹²² La version du 30 août 2011 de la Charte du PAG mentionnait à quatorze reprises la nécessité du « consentement » des populations autochtones et n'employait que deux fois le terme « consultation ». Dans le projet du 20 juillet 2012, le terme « consentement » n'est plus repris que cinq fois et souvent dans des titres, et est largement remplacé par le terme « consultation ».

¹²³ L'article d'Aubertin et Filoche (2008 : 178) décrit explicitement les conflits d'intérêt entre les collectivités territoriales guyanaises et les représentants des populations autochtones lors du processus de création du PAG : « *La posture des élus locaux guyanais à l'égard du Parc a été pour le moins équivoque. Ces élus se sont comportés de manière généralement ambiguë à la fois vis-à-vis du pouvoir métropolitain et vis-à-vis des communautés de l'intérieur, ce qui n'a pas exclu des alliances pragmatiques et ponctuelles. Lors des consultations préalables à la création du Parc, le refus de la confiscation par la métropole du territoire guyanais au profit des Amérindiens (et au détriment des créoles) a été clamé, souvent avec force, voire avec violence : le Parc doit être celui de tous les Guyanais et ses richesses ne doivent pas profiter, selon l'expression consacrée, aux seules "populations micro-locales" résidentes* ». « [...] de nombreux élus, ainsi que des représentants du secteur privé, craignent que le Parc ne bloque le développement de la Guyane, surtout l'exploitation de l'or, source importante de revenus locaux. Ils ont cependant conscience que l'existence du Parc peut permettre de mieux structurer et occuper le territoire, de développer des infrastructures, de générer des profits grâce à l'écotourisme [...] et de contrer l'orpaillage illégal » (ibid. : 178). En décrivant la composition du conseil d'administration du PAG, ils écrivent : « *certaines collectivités territoriales peuvent s'opposer à l'État central sans être pour autant sensibles au sort des populations du Parc ; et il est probable que les représentants de l'État soient, sur certaines questions, plus favorables aux intérêts des communautés que ne le seront les représentants des collectivités territoriales* » (ibid. : 180).

Encadré 11. Un permis d'exploitation minière en ZLA du PAG très controversé

Pendant la consultation institutionnelle de la charte, le 11 décembre 2012, un permis d'exploitation aurifère a été accordé dans le territoire du PAG par le ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg à la société aurifère Rexma. Ce permis concerne la crique Limonade, située en zone de libre adhésion du PAG et en bordure de la zone de cœur, à moins de 10 km du bourg de Saül, bourg fortement tourné vers l'éco-tourisme. La commune de Saül, représentée par son maire M. Herman Charlotte, par ailleurs président du PAG, s'est prononcée par deux fois contre ce projet, en 2005 puis 2008, tout comme plusieurs services de l'État comme la DIREN (aujourd'hui intégré à la DEAL) et le PAG. De plus l'ensemble de cette zone est située dans une zone du SDOM de 2011 non compatible avec l'exploitation minière, mais l'autorisation a pu être délivrée en raison de l'antériorité de la demande de l'exploitant. Elle ne pourra cependant pas être renouvelée. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) préconise également la préservation de ce secteur.

Cet avis, accordé contre l'avis du maire de Saül et de ses habitants, du conseil d'administration du Parc National de Guyane et de son conseil scientifique, et contraire au SDOM, a provoqué une levée de bouclier de la part de la commune de Saül, des associations environnementales, de la société civile, du Parc amazonien de Guyane, et de la députée de Guyane. Ils militent pour que le ministre du redressement productif retire son permis d'exploitation.

La délivrance de ce permis, a participé à complexifier la consultation institutionnelle de la charte. D'un côté, en ayant son autorité désavouée par l'État, le PAG n'apparaît pas comme étant une structure suffisamment puissante pour limiter l'exploitation minière légale alors même que la commune a émis un avis défavorable, mais d'un autre côté, le fait que le PAG, qui aux yeux des collectivités locales représente l'État central, puisse être en conflit d'intérêt avec un des ministères de l'État, prouve aussi qu'il peut servir d'allié et d'appui aux communes du PAG pour faire entendre leurs voix.

Dans tous les cas, cette affaire souligne l'importance des lobbies miniers et l'influence des désaccords s'exprimant à plus haute échelle, entre le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et le ministère du Redressement productif.

2.2 Quels enjeux pour le PAG et le territoire des Wayãpi et Teko à l'échelle locale ?

L'avis rendu par les communes du PAG et les autorités coutumières représente également leur jugement des activités du PAG au cours de ses cinq années d'existence. Or la commune de Camopi est la seule commune¹²⁴ du PAG à avoir émis un avis réservé sur la charte du PAG. Dans la partie suivante, j'analyse certains aspects de l'acceptation et de l'appropriation locale du PAG. Je cherche, certes, à comprendre si certains de ces aspects ont pu contribuer, dans une certaine mesure, à l'émission d'un avis réservé de la commune de Camopi sur la charte du PAG, mais surtout à appréhender de manière plus générale, le rôle que joue le PAG dans la commune de Camopi.

J'analyse comment se fait l'appropriation du PAG par la population de la commune de Camopi et ses représentants, et surtout en quoi il peut être un outil innovant de gestion au service du territoire de la commune de Camopi et aider à appuyer un développement endogène.

2.2.1 Retour sur la charte du PAG, en quoi le PAG se positionne comme un outil innovant de gestion du territoire ?

Le Parc amazonien de Guyane est un parc national de nouvelle génération, s'inscrivant dans la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux de France. Cette réforme sur les parcs nationaux de France a pour but « *d'ancrer localement les parcs et de renforcer leur acceptabilité sociale* » ainsi que de créer une « *dynamique de développement durable qui tire sa source du patrimoine [...] et du caractère des parcs nationaux* ». La bonne gouvernance est citée comme étant une de leurs priorités, visant « *à assurer le meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux* » (Parc nationaux de France, 2008 : 5).

Ce Parc national reconnaît la spécificité du territoire du sud de la Guyane à trois échelles, i) la loi de 2006 qui réforme le statut juridique des parcs nationaux français (Loi n° 2006-436, du 14 avril 2006) et consacre son chapitre II au Parc amazonien de Guyane en lui attribuant des dispositions dérogatoires, ii) dans le décret de création du PAG (décret n°2007-

¹²⁴ La commune de Saint-Elie a rendu un avis défavorable, mais elle connaît une réalité culturelle et socio-économique bien différente, avec une histoire fortement liée à l'orpillage.

266 du 27 février 2007) qui établit chapitre II, section II des dispositions particulières aux communautés d'habitants dans la zone de cœur de PAG et reconnaît leurs droits d'usage collectifs, et iii) dans son projet de charte du territoire du 20 juillet 2012.

Pour ces raisons, le PAG peut être considéré comme un renforcement de la reconnaissance de la spécificité du territoire. Il permet une expansion « *géographique et matérielle des droits d'usage des communautés locales* » (Aubertin et Filoche, 2008 : 173), qui obtiennent des droits sur l'ensemble du cœur de parc et non plus seulement sur des zones strictement définies par un arrêté préfectoral comme les ZDUC. En effet, dès son avant-propos, la charte introduit le cas particulier des communautés d'habitants, qu'elle définit en utilisant la périphrase utilisée par la France pour parler de ces populations autochtones de Guyane (cf. chapitre 3) : « *une place particulière est faite aux " communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt "* » (PAG, 2012 : 6). Puis, dans la charte, les articles 19 à 22 de la réglementation de la zone de cœur établissent des dispositions particulières aux communautés d'habitants¹²⁵ et les articles 23 à 25 des dispositions particulières aux résidents¹²⁶ du parc. En gros, ces deux catégories de personnes ont les mêmes droits sur la zone de cœur, et elles peuvent, entre autres, pratiquer « *l'agriculture itinérante sur brûlis traditionnelle* », chasser et pêcher. Les différences entre les deux catégories de personnes sont la possibilité d'établir des villages et des constructions en zone de cœur, ainsi que le prélèvement des ressources pour exercer une activité artisanale, droits qui sont réservés aux communautés d'habitants. De plus, les droits des communautés d'habitants sont mentionnés comme étant des « *droits d'usage collectifs* » en zone de cœur, alors que pour les résidents du parc, chasse et pêche doivent se faire uniquement « *à titre occasionnel* » dans le cœur (*ibid.* : 126). Ces communautés peuvent vendre ou acheter le surplus de produits de la chasse et de la pêche, mais exclusivement à d'autres membres des communautés d'habitants ou aux résidents du parc, rendant possible un circuit commercial restreint à l'intérieur du cœur du Parc (aucune vente des ressources ne peut être faite à

¹²⁵ Celles-ci sont explicitement définies : « *Les communautés d'habitants visées par l'article L. 331-15-3 du code de l'environnement, situées sur le territoire des communes de Camopi, Maripasoula et Papaïchton qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, sont les Wayāpi, Teko, Wayana, Apalaï, Tiliö et Aluku* » (PAG, 2012 : 125).

¹²⁶ « *Les personnes mentionnées au 3° de l'article L. 331-15-3 du code de l'environnement, couramment appelés " résidents du Parc "*, sont les personnes physiques dont la résidence principale est située dans le Parc » (PAG, 2012 : 126).

l'extérieur ou à des personnes venant de l'extérieur du Parc). Les droits d'usage reconnus aux communautés d'habitants dans le cœur du Parc sont donc, d'une certaine façon, plus larges que ceux reconnus dans les ZDUC, les activités tolérées ne se limitant pas aux activités de « subsistance », mais permettant un commerce territorialement délimité. La réglementation de la zone de cœur de la charte étend donc les droits d'usage collectifs des Wayāpi et des Teko à l'ensemble de la zone de cœur, mais cependant elle n'affirme pas une nette prééminence des droits d'usage collectifs des communautés d'habitants sur les droits des résidents du Parc.

Dans la commune de Camopi, cette faible distinction entre communauté d'habitants et résidents du PAG ne pose localement pas spécialement de problème, les résidents du PAG étant peu nombreux et les conflits d'usage des ressources du cœur de parc entre ces deux catégories de personnes étant actuellement inexistant¹²⁷. Au contraire, la commune de Camopi demande, lors de la consultation institutionnelle de la charte, que la notion de résidents du parc ne soit pas limitée aux personnes physiques mais soit étendue aux personnes morales, ceci afin de ne pas être un frein au développement d'activités commerciales liées au tourisme.

La charte du PAG pose cinq principes généraux. Deux de ces principes « *Construire une gouvernance efficace pour les territoires dans laquelle se rencontrent la gouvernance locale et le système administratif et politique français* » et « *Adapter les politiques publiques et les réglementations aux réalités des territoires* » participent directement à inscrire le PAG comme un outil innovant de gestion du territoire, dont les communes du PAG et leurs habitants peuvent se saisir pour appuyer leur demande d'adaptation des politiques publiques à leur territoire. De plus, la charte identifie trois enjeux majeurs de mise en œuvre du projet des territoires, déclinés en différentes orientations, sous-orientations et mesures, dont le troisième « *Amélioration de la qualité de vie des habitants et développement économique local adapté* »

¹²⁷ Par contre des conflits existent en zone de droits d'usage collectifs. Ils concernent l'exploitation des ressources et l'établissement d'habitation, voire de petits sites touristiques par des résidents non amérindiens. Ces zones étant situées en zone de libre adhésion du PAG, seul les textes et la gestion de la ZDUC peuvent permettre de résoudre ces conflits, la charte n'apportant aucune remarque ou limitation à ce qui est autorisé en ZLA superposée au ZDUC.

offre plusieurs possibilités¹²⁸ d'appui et d'accompagnement aux populations du PAG pour permettre un développement endogène.

Dans sa charte, et la mise en œuvre du projet des territoires qu'elle propose, le PAG ne se positionne pas en « acteur » mais bien en « facilitateur » dans les relations entre les communes du PAG et les différentes structures étatiques liées à la santé, à l'éducation, etc. Il propose d'être un appui pour faire valoir, auprès des différentes structures étatiques, la spécificité du territoire, et peut permettre, dans le cas des institutions liées à l'éducation et à la santé, de souligner la spécificité culturelle du public attendu. Pour ces raisons, le PAG peut donc représenter pour les Amérindiens de Camopi un outil de gestion territoriale innovant qui peut appuyer un développement endogène, tout en leur étendant leurs droits d'usage à la zone de cœur. Cependant, les conditions *sine qua non* pour mettre en pratique cet outil de gestion territoriale et appuyer un développement endogène sont l'appropriation du PAG par les Wayãpi et Teko et leurs représentants et la construction d'un partenariat solide.

2.2.2 Un constat de terrain : une appropriation locale difficile et un partenariat fragile

Malgré la présence du PAG depuis cinq ans sur le territoire, et son engagement à respecter les droits d'usage des communautés d'habitants même en zone de cœur, force est de constater que le volet conservation du PAG continue d'inquiéter les habitants. Leurs craintes sont toujours les mêmes : voir leurs activités agricoles, de chasse, de pêche et de cueillette limitées. Les discours à ce sujet ont peu évolué, et, par exemple, malgré la mise en place depuis plusieurs années d'une étude participative sur la chasse impliquant directement les agents du parc et les chasseurs, les doutes persistent et les discours du type « *avec le PAG on ne pourra plus chasser* » résonnent toujours.

Pourtant la délégation locale du PAG compte quatorze agents issus des communautés wayãpi et teko, ce qui devrait faciliter son appropriation locale. Mais les agents du PAG ont beau multiplier les moments d'information en langue maternelle avec la population, le

¹²⁸ Les deux orientations de cet enjeu sont « *contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local* », et « *accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable* ». Chaque orientation compte diverses mesures allant depuis la contribution à l'adaptation de l'offre d'éducation, de santé et de formation, à l'accompagnement du renforcement des acteurs locaux et des filières locales.

dialogue a du mal à s'établir, et le message du PAG et ses objectifs ont du mal à être entendus, compris et enregistrés.

L'appropriation du volet « développement » du PAG n'est pas plus facile, et plusieurs conflits ont pris forme entre la commune de Camopi et la délégation territoriale du PAG. Ces conflits¹²⁹ sont principalement liés à la gouvernance du territoire, la commune estimant que localement le PAG sort du rôle que lui confère la loi et ne respecte pas les compétences de la commune.

Les parties suivantes cherchent à comprendre pourquoi le PAG n'est pas parvenu, en cinq ans, à convaincre les habitants, d'une part qu'il respecterait leurs droits d'usage des ressources naturelles, et d'autre part qu'il respecterait toutes les collectivités agissantes de plein droit sur le territoire, notamment la commune et les autorités coutumières. Ces deux aspects sont bien sûr fondamentaux pour l'appropriation locale du PAG et la construction d'un partenariat.

Je détaillerai plusieurs points qui me semblent majeurs à Camopi : la cristallisation autour du parc des questions de développement, les conflits relationnels à l'échelle locale, et finalement les difficultés de définition et mise en place de méthodologies participatives permettent l'ancrage local du parc.

2.3 La stimulation d'un débat sur l'aménagement du territoire et la définition d'un projet de développement endogène

Bien que la zone de cœur du Parc amazonien de Guyane occupe 85,8 % de la superficie de la commune de Camopi, le PAG aurait été certainement plus facilement accepté si le débat n'avait porté que sur celle-ci. Mais avec son message de développement durable, le PAG s'avance sur un terrain épineux, celui du développement.

En avançant le mot développement, le PAG a déclenché des attentes nombreuses que peuvent avoir les habitants d'une commune isolée de Guyane. Améliorer le système éducatif ! L'eau potable pour tous ! Des panneaux solaires ! Des formations pour les jeunes ! Des emplois ! Ces attentes sont bien présentes. Dans les conseils d'habitants toutes les images

¹²⁹ Comme nous le verrons par la suite, ces conflits s'expriment à l'échelle locale, c'est-à-dire entre la commune et la délégation Oyapock du PAG. Ces conflits ont d'ailleurs certainement joué en faveur de l'avis réservé émis par la commune de Camopi sur la charte du PAG.

possibles du développement sont évoquées, depuis l'accès à des services basiques comme l'eau potable, à la création d'un poste pour un médecin, jusqu'à l'achat d'une débroussailleuse ou d'un congélateur pour tel ou tel hameau. Tout ceci ne relève pas des compétences¹³⁰ du PAG et pourtant, ces attentes se sont créées et continuent à s'amplifier.

Mais si le développement prôné par le PAG ce n'est pas ça, alors qu'est-ce que c'est ? Vient rapidement le mot de « porteur de projet¹³¹ ». Le porteur de projet peut être accompagné par diverses structures, dont le PAG, qui va l'aider à monter son projet et à le financer, en s'appuyant notamment sur le fond européen LEADER¹³². Il contribuera ainsi à créer une activité économique locale.

L'enveloppe LEADER-Sud est importante et attractive, 2,2 millions d'euros pour six ans (LEADER-Sud Guyane, 2012), et des rêves et attentes s'éveillent. Monter un restaurant, un petit centre d'hébergement, se lancer dans le maraichage, etc. Les opportunités économiques sont nombreuses à Camopi et le marché existe. En effet, il y a plusieurs demandes bien réelles, principalement concernant le « tourisme professionnel ». Tous les jours, plusieurs professionnels français en mission à Camopi se logent et mangent à Vila Brasil, faute de logement à Camopi. Les fonctionnaires du bourg de Camopi, instituteurs, professeurs, infirmiers, seraient également ravis de pouvoir se fournir en produits agricoles locaux.

Les débats autour des porteurs de projets s'enchaînent. Les jeunes générations se projettent, et les anciens s'inquiètent. Les inquiétudes se cristallisent autour d'un point central, que nous avons évoqué à plusieurs reprises : la superposition de différents zonages et la

¹³⁰ Dans le cadre du Plan d'accompagnement du Parc amazonien (PAPA), destiné aux rattrapages des infrastructures des communes du Parc et piloté par la Préfecture, des travaux importants sont en cours à Camopi principalement pour le bitumage de la piste aérodrome. En 2013 d'importants travaux devraient être entrepris sur la question de l'accès à l'eau potable : des forages et un nouveau réservoir d'eau devraient voir le jour au bourg de Camopi et plusieurs hameaux devraient être équipés de forage et de pompes à bras.

¹³¹ La sous-orientation III-2-6 de la charte du PAG est entièrement consacrée à l'accompagnement des porteurs de projets économiques. Elle articule cinq mesures, toutes en lien avec le programme européen Leader du GAL Sud dont le Pag est gestionnaire (PAG, 2012 : 93).

¹³² Le programme LEADER (Liaisons entre les actions de développement de l'économie rurale) est un programme européen de financement du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) destiné aux territoires ruraux. Il vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner les actions permettant de concrétiser ces stratégies. Il fait partie du Plan de développement rural de la Guyane. Son fonctionnement est basé sur la participation d'acteurs publics et privés, regroupés au sein d'un Groupe d'action locale (GAL). Le PAG est la structure porteuse du GAL sud de la Guyane pour la période 2009-2015 (LEADER-Sud Guyane, 2012 ; PAG, 2012 : 82).

gouvernance du territoire. Quelles est la compatibilité de ces porteurs de projets, de cette ouverture sur le développement avec le zonage actuel du territoire et notamment la ZDUC et la ZAR ?

Un débat se met en place sur les zonages régissant le territoire depuis plusieurs décennies. Car bien qu'ils soient intégrés au territoire depuis longtemps et fassent « partie du décor », la majorité de la population de Camopi, et plus largement des acteurs de Guyane, savent peu de choses sur ces zonages dépendant de la Préfecture de Guyane. Tous deux ont été créés par décret dans les années 1970, dans un contexte culturel et socio-économique bien différents. Leurs textes sont flous et aujourd'hui sujets à multiples interprétations. Par exemple, il apparaît clairement que le développement d'une activité touristique n'est pas compatible avec la ZAR qui interdit la circulation dans le sud de la Guyane aux personnes non munies d'une autorisation préfectorale. Mais en fonction de la lecture des textes, elle n'est pas non plus évidente dans les ZDUC. En effet, nourrir un touriste avec des produits forestiers issus de la ZDUC est-ce inclus dans « *l'exercice de toute activité nécessaire à la subsistance des communautés d'habitants* » ? Et comment gérer le fait d'utiliser de la ressource foncière collective pour des activités commerciales individuelles comme l'ouverture d'un hébergement sans restauration, ou d'une épicerie ?

2.3.1 La ZAR, un consensus sur la nécessité de faire évoluer le zonage

Pour la Zone d'accès réglementé, la situation à Camopi tend vers un consensus général. Celle-ci a été mise en place en 1977 pour protéger les populations du sud de la Guyane, son statut n'a pas été révisé depuis, et aujourd'hui, elle freine le développement et la mise en place d'un tissu socio-économique dynamique pour les jeunes. Les habitants et leurs représentants souhaitent donc que ce statut évolue et rende possible plus d'activités économiques. Par contre, la majorité des habitants souhaitent son évolution et non sa suppression¹³³, car ils désirent pouvoir continuer à filtrer¹³⁴ les personnes se rendant sur leur

¹³³ La suppression de la ZAR est par contre revendiqué par les élus du Conseil général de la Guyane, donc M ; Mangal, docteur en aménagement du territoire : « *Critiquée par de nombreux Guyanais, cette mesure constitue le dernier avatar de la colonisation française, dans le sillage des batteries de lois et décrets visant la protection du territoire, elle pose la problématique du foncier confisqué par l'Administration* » (Mangal, 2010 : 108).

¹³⁴ La demande de délivrance d'une autorisation préfectorale pour pénétrer dans la ZAR se fait auprès de la Préfecture de Guyane, qui transmet les demandes à la commune concernée. Celle-ci n'a pas d'obligation légale de consulter le chef coutumier.

territoire ou du moins sur une partie du territoire. Les élus locaux, par ailleurs engagés dans un vaste chantier de zonage de la commune du fait de l'élaboration en cours de ses documents d'urbanisme, ont pris cette question à cœur. Ils revendiquent une révision du tracé de la ZAR pour faire sortir le bourg de Camopi et quelques hameaux situés dans sa périphérie. L'accès au reste du territoire resterait régi par la ZAR. Ceci semble juridiquement possible : une expertise réalisée en 2010 par une conseillère d'État conclut que le maintien d'une zone d'accès réglementé limitant l'accès au sud de la Guyane reste juridiquement pertinent et souligne les possibilités de revoir le tracé de la ZAR pour les lieux de vie situés sur sa marge (encadré 12).

Encadré 12. La ZAR, un zonage qui reste juridiquement pertinent mais ouvert à une révision du tracé

Une conseillère d'État, Mme. Hélène Vestur s'est penchée en 2010 sur les questions de la pertinence actuelle du maintien de la ZAR. En effet, en restreignant la circulation des personnes dans le sud de la Guyane, cette mesure remet en cause une liberté constitutionnellement protégée qui est celle de circuler sur le territoire national. Le seul fondement légal d'une telle réglementation réside dans les pouvoirs de police administrative, qui ne peuvent être justifiés que par la nécessité d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Pour Mme Vestur, les motifs de l'arrêt de 1977, bien que la situation ait évolué, restent valables. A la nécessité de respecter les modes de vie et particularismes locaux des populations autochtones pour assurer l'ordre public, elle ajoute des motifs de sécurité publique liés à la présence massive d'orpailleurs illégaux dans le sud de la Guyane (Vestur, 2010a).

La situation actuelle justifie donc le maintien d'une zone d'accès réglementé limitant l'accès au sud de la Guyane. Cependant le tracé pourrait être revu, permettant aux villages situés sur les marges de la zone, comme le bourg de Camopi, d'accueillir des touristes s'ils le souhaitent. Elle souligne qu'il est important d'asseoir la crédibilité de l'interdiction posée, et que si le bon niveau de compétence est la Préfecture, cette compétence n'est pas exclusive de celle des communes.

2.3.2 Le décret de création des ZDUC, quels enjeux et compatibilités d'un texte des années 1970 avec la situation actuelle de la communauté ?

La situation des ZDUC est plus compliquée et il n'existe localement pas de consensus. D'ailleurs, si la remise en question de la ZAR et la nécessité de la faire évoluer est un débat inhérent au territoire et qui existe depuis longtemps sur le territoire, celui concernant la ZDUC est plus contemporain. Les ZDUC ayant toujours été gérées de manière tacite par des règles coutumières transmises et réinterprétées au fil des générations, celles-ci ont, jusqu'à présent, posé peu de problèmes au sein même de la communauté. Par exemple, un habitant a ouvert

une épicerie, sans que personne ne s'en plaigne, bien au contraire. D'ailleurs le texte des ZDUC fait coexister la notion de ressources collectives et leur usage individuel par les habitants et groupes de parenté. En effet, les ZDUC reconnaissent des « *droits d'usage collectifs* » à la « *communauté d'habitants bénéficiaires* », les accords grammaticaux signifiant que ce sont des droits collectifs pour un usage individuel des ressources, et que ce sont les habitants qui sont bénéficiaires, pas la communauté (Vestur, 2010b).

Quant au sujet de l'interprétation aujourd'hui délicate de « *l'exercice de toute activité nécessaire à la subsistance des communautés d'habitants* », l'expertise menée en 2010 par la conseillère d'État Mme Vestur, se veut également rassurante. Selon elle, en définissant cette notion, le législateur n'a pas eu pour intention de restreindre la finalité desdites activités à l'autoconsommation. Mme Vestur appelle donc à l'adoption d'une conception évolutive des besoins des communautés d'habitants, la « subsistance » pouvant comprendre la satisfaction de besoins nouveaux. Elle souligne tout de même que cela ne fait que déplacer la question et qu'à terme, il s'agit de mener une réflexion collective afin de déterminer la frontière qui sépare ce qui est nécessaire à la subsistance, de ce qui ne l'est plus (*ibid.*).

Le texte du décret des ZDUC est également clair quant au statut d'illégalité des personnes extérieures à la communauté, comme les résidents du parc : les personnes qui ne sont pas membres des communautés d'habitants ne détiennent aucun droit d'usage des ressources des ZDUC identifiées au profit d'une ou plusieurs communautés déterminées. Elles s'exposent aux sanctions prévues par le code forestier, car les ZDUC font partie du domaine privé de l'État (*ibid.*). Or, les Wayãpi et Teko commencent à être confrontés au problème de l'installation de manière pérenne de personnes extérieures à la communauté, comme par exemple des instituteurs et infirmiers en ZDUC. De plus, tout porte à croire que si le tracé de la ZAR est modifié, plus de personnes pourraient être amenées à vouloir s'installer à Camopi. Pour le moment, les conflits n'existent vraiment qu'avec une seule personne. Celle-ci a construit une maison « à la française », en s'appropriant un bout de terrain et en le clôturant. Or, il n'y a pas de clôtures chez les Amérindiens wayãpi et teko, l'usage de la terre se fait de manière autonome selon les groupes de parenté, mais la terre demeure collective, et la clôture représente un symbole fort de l'usurpation de leur terre ancestrale par des personnes extérieures. Outre le problème de la clôture, maintenant bien installée, sa maison construite, cette personne réclame, un titre de propriété pour pérenniser son investissement, en argumentant un état de fait. Et même si les textes sont clairs sur le statut d'illégalité de cette

personne en ZDUC, une fois celle-ci installée, il est délicat de penser pouvoir faire intervenir l'État pour expulser de sa maison une personne travaillant à Camopi.

Sur ce point, les règles coutumières actuelles de gestion des ZDUC apparaissent donc comme limitées, car elles peinent à se faire entendre par les personnes non amérindiennes. Une règle non formulée et tacitement respectée par les membres d'une communauté demeure considérée comme inexistante pour une personne extérieure à la communauté. Celle-ci considère que les ZDUC ne sont pas activées, n'existent que sur un document de plus de trente ans, et s'installe. Ce point ouvre donc pour les Wayãpi et Teko et leurs représentants un enjeu de communication et de formalisation de la gestion des ZDUC, ceci afin de faire respecter leurs droits vis-à-vis de la venue de personnes extérieures.

Mais comme je l'ai mentionné, il n'y a pour l'instant dans la commune de Camopi qu'un unique cas de conflit de ce type. Pour l'instant les habitants sont relativement tranquilles, sans menace, hormis celles des orpailleurs, d'installations permanentes de tiers sur leurs terres. Ce cas isolé de conflit sert plutôt de mise en garde, pour anticiper les potentiels conflits de même ordre, conflits d'autant plus probables si la commune souhaite revoir le tracé de la ZAR et s'ouvrir vers plus d'activités économiques.

Finalement, la question de l'interprétation du texte de 1970 des ZDUC n'apparaît pas comme incompatible avec le mode de vie actuel des Wayãpi et des Teko de la commune de Camopi.

2.3.3 Les difficultés de définir collectivement un projet de développement endogène pour la commune

Il existe par contre une contradiction entre les ZDUC et les compétences d'aménagement du territoire de la commune, contradiction qui gagne en visibilité avec l'émergence de projets de développement individuels.

a. Un élément déclencheur, le financement de projets de développement

La question la plus problématique concernant les ZDUC est le développement économique soutenu par des fonds extérieurs. En effet, pour bénéficier d'un prêt ou d'une subvention sur un projet ayant une structure physique, c'est à dire une construction, une parcelle agricole, etc., il faut pouvoir justifier d'un titre individuel de propriété. Le rêve du développement et des subventions LEADER s'arrête donc à cette étape. Zone de droits

d'usage collectifs et titre foncier individuel sont incompatibles et jusqu'à aujourd'hui, la question de cette justification foncière est restée insolvable.

L'absence de titre foncier est le principal point de blocage pour prétendre à une subvention de type subventions européennes LEADER (et dans le même ordre d'idées à un prêt bancaire), mais n'est pas le seul (encadré 13). Le montage d'un dossier de subvention demande de définir précisément un projet et de s'y investir. Or la culture amérindienne n'est pas une culture entrepreneuriale, et les porteurs de projet ayant un projet sérieux sont peu nombreux. La question de l'appropriation réelle des projets par les porteurs de projets est délicate, avec des risques élevés d'échec des projets « forcés ». La question des préfinancements est également problématique.

Encadré 13. Principales exigences et pièces nécessaires pour monter une demande de subvention LEADER (Source : LEADER-Sud Guyane, 2012)

- Etre en règle avec les impôts (attestations sociale et fiscale)
- L'activité doit être déclarée ou en cours de déclaration (N° Siren, N° KBis, pièce d'identité, etc.)
- Posséder un titre de propriété si le projet est un projet physique (bail, permis de construire, etc.)
- Pouvoir justifier toutes les dépenses à venir (devis)
- Pouvoir montrer que l'activité est viable (budget prévisionnel)
- Pouvoir présenter le projet en quelques lignes (pourquoi ce projet, pour quoi faire, comment, avec quels matériaux pour y parvenir, etc.)

Mais certaines personnes ont commencé à rêver. Le programme LEADER semble représenter le coup de pouce dont aurait besoin la commune de Camopi pour amorcer la création d'un tissu économique pour les jeunes. Les difficultés de l'accès aux subventions LEADER et la responsabilisation des porteurs de projets sont peu intégrées, et les freins au programme sont focalisés sur le problème du foncier.

Un débat opposant ZDUC et développement est donc engagé dans la commune de Camopi. Des discours manichéens sont tenus localement par des habitants, opposant modernité et tradition : « *maintenant il faut choisir, soit vous voulez la tradition et continuer à vivre dans la forêt, soit vous voulez le développement* ». Les ZDUC sont projetées par une catégorie de la population comme une relique des années 1970 et une entrave au

développement actuel. Pour eux, l'importance de la reconnaissance du droit à la terre pour les Amérindiens reste d'actualité et affirmée, mais il faut que ce droit à la terre soit adapté à l'évolution des modes de vie des Amérindiens et ne les empêche pas de bénéficier des droits de tous les citoyens français, comme celui d'être éligibles à une subvention. De plus, l'échelle de temps est courte, les programmes LEADER ne sont pas calqués sur le rythme amérindien. Le premier programme de six ans se termine en 2015. Il faut donc se dépêcher, les fonds LEADER inutilisés iront à d'autres communes, ou repartiront en Europe.

Finalement, ce programme LEADER, en informant les habitants qu'ils pouvaient « porter » des projets et les faire financer, en a fait rêver une partie et a montré du doigt le foncier et les ZDUC. Un débat qui était jusqu'alors quasi-inexistant à Camopi est ouvert : les ZDUC et le foncier collectif sont-ils compatibles avec le développement ?

Ce débat est localement fortement associé au PAG, le PAG étant porteur du GAL-SUD et donc du projet LEADER. Pour de nombreux habitants, particulièrement les anciens, ce débat est perçu comme une attaque du PAG à leurs droits d'usage collectifs des ressources : « *Le PAG veut être le seul maître ici, il veut supprimer nos zones de droits d'usage collectifs, après nous n'aurons plus rien pour garantir nos droits sur nos terres* ».

b. Des situations juridiquement délicates pour l'aménagement du territoire communal

Pourtant, ce débat n'est pas tout à fait exogène et aurait pu être porté par la commune de Camopi, car elle aussi se heurte à des difficultés pour élaborer ses documents d'urbanisme du fait du statut particulier du foncier. La municipalité est prise dans une contradiction car si elle dispose théoriquement des compétences pour aménager son territoire, une grande proportion de son territoire est placée sous le régime des droits d'usage collectifs relevant de la gestion coutumière et des « *communautés d'habitants bénéficiaires* ».

Dans le cadre de l'élaboration de ses documents d'urbanisme, la municipalité est en train de réaliser un diagnostic territorial de la commune et de réfléchir à un aménagement du territoire en phase avec les préoccupations émergentes des Wayãpi et Teko. Elle pousse à une révision du zonage de la ZAR, et n'est pas hostile au fait de réviser les statuts et zonage des ZDUC. Elle souhaite que ces deux zonages, gérés par décret, ne constituent plus des freins au développement, tout en protégeant la commune d'un développement anarchique. Le dilemme reste de trouver une configuration et une gestion de ces zonages - ZDUC, ZAR et documents d'urbanisme - qui permettent un développement local bénéficiant aux Wayãpi et aux Teko,

tout en maîtrisant la venue et les activités des personnes extérieures. Notons que comme le souligne Filoche (2011a), le statut de ZDUC est protecteur et empêche juridiquement toute vente de foncier à des tiers n'appartenant pas à la communauté d'habitants. Comme nous le verrons dans la sous-partie suivante, la maîtrise des personnes extérieures à la communauté apparaît particulièrement importante pour les activités touristiques.

De plus, la municipalité doit définir une zone d'exploitation de bois¹³⁵ pour la scierie locale et régler le cas des « extérieurs », dont nous avons parlé ci-dessus, souhaitant construire, ou ayant construit, des maisons en ZDUC. A cela s'ajoute la réforme du code forestier de 2008 qui ajoute une strate juridique à la gestion du foncier (Filoche, 2011a) en offrant la possibilité du transfert du domaine forestier de l'État aux communes pour constituer des forêts communales relevant du régime forestier (Décret n°2008-1180 du 14 novembre 2008 portant actualisation et adaptation du droit domanial, du droit foncier et du droit forestier applicables en Guyane).

Pour toutes ces raisons, parallèlement au débat sur le financement de projets individuels, un grand chantier est en cours entre l'équipe municipale, les leaders wayãpi et teko et les autorités coutumières pour élaborer un projet de développement pour leur commune, et ré-agencer les zonages existants. Les questions sont sensibles, et ne font pas l'unanimité au sein de la communauté et de ces représentants. La notion de communauté wayãpi et teko, que j'emploie moi-même par commodité, ne doit pas occulter les difficultés de réfléchir collectivement, de concilier les intérêts des jeunes tout en respectant les plus anciens, ainsi que le pouvoir assez faible des chefferies coutumières dans ce genre de réflexions et décisions par rapports aux élus locaux et leaders. Pour autant, il n'existe pas d'opposition et de conflits importants à Camopi, du moins dans le moyen Oyapock¹³⁶, entre pouvoirs coutumiers et pouvoirs municipaux sur ces sujets. Les chefs coutumiers actuels

¹³⁵ La scierie est en charge de la réalisation des infrastructures publiques comme les logements sociaux, le collège, etc. Pour le moment, lorsqu'elle prélève du bois, elle le fait en ZDUC, après demande d'une autorisation au chef coutumier et à la mairie. Elle n'a pas de zone officiellement définie pour pratiquer une gestion forestière. Cela porte à confusion car les appels d'offre pour les constructions publiques françaises doivent légalement s'assurer de la provenance du bois, qui doit être issu d'une forêt gérée, voire certifiée.

¹³⁶ Je n'ai pas eu l'occasion d'aborder ces questions dans le haut Oyapock. Mais les conversations que j'ai pu avoir avec des habitants du haut Oyapock de passage au bourg de Camopi montrent, chez certains, un sentiment d'isolement vis-à-vis de la municipalité, bien que des conseillers municipaux habitent le haut Oyapock. Des habitants ont formulé lors des conseils d'habitants leur souhait d'ouverture d'une annexe de la mairie dans le haut Oyapock afin de faciliter certaines démarches administratives.

prennent peu part à ces débats et se sentent eux-mêmes dépassés par ces enjeux socio-économiques, territoriaux et administratifs. Cependant, le nouveau chef coutumier wayãpi du moyen Oyapock, Albert Mifsud¹³⁷, est un leader wayãpi, engagé dans la politique, francophone, et travaillant depuis plusieurs années à l'antenne locale du conseil général. La situation est donc amenée à changer, et la chefferie wayãpi du moyen Oyapock va probablement être redynamisée.

La gouvernance coutumière et la gouvernance institutionnelle, portées par les élus municipaux, sont donc amenées à continuer leur hybridation¹³⁸, au gré de la personnalité de chaque chef coutumier et des positions politiques des maires et de leurs équipes municipales. Dans tous les cas, les autorités coutumières et les autorités municipales devront travailler et réfléchir ensemble, les autorités coutumières ayant la compétence de principe de la gestion du foncier collectif (régé par les ZDUC), et la commune de l'aménagement du territoire. Ils devront définir ce qu'ils souhaitent faire et dans quelles proportions, et reconfigurer les zonages du territoire, en « bricolant » [pour reprendre le terme utilisé par Filoche (2011a) au sujet des Kali'na] avec les textes juridiques régissant le foncier guyanais et le statut des populations « *tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt* ».

Le Parc amazonien de Guyane, en prenant part au débat du développement, certaines fois en provoquant le débat, en y ajoutant de la complexité par l'introduction de possibilités de financements extérieurs, et en créant des attentes à une partie de la population, s'est aventuré sur un terrain difficile et problématique. Il devient une cible aisée, et l'acteur extérieur sur qui s'accumulent les critiques et anxiétés des uns et des autres. Le PAG devient en quelque sorte le « bouc-émissaire du développement », témoin des difficultés de définir collectivement (i.e. entre leaders, élus, chefs coutumiers et habitants), un projet de développement répondant aux diverses attentes de la communauté.

¹³⁷ Lors de mes recherches sur le terrain, il n'était pas nommé chef coutumier, mais participait activement à toutes les discussions en tant que leader wayãpi.

¹³⁸ Le cas des Amérindiens kali'na du littoral, vivant dans la commune amérindienne d'Awala-Yalimapo, est un exemple instructif de l'hybridation du droit coutumier et du droit commun. Les Kali'na ont créé une commission mixte commune/communautés composée de conseillers municipaux et membres désignés par les chefs coutumiers. Elle étudie et rend des avis sur les questions soumises au conseil municipal (voir les différents travaux de Filoche, et notamment Filoche (2011a) pour plus de détails sur les enjeux politiques et juridiques).

2.3.4 Un autre point délicat, la question du tourisme

Le PAG est associé à la promotion et à la venue de touristes. Si dans le haut Oyapock, il existe un fort consensus entre les habitants sur le refus de la venue de touristes et qu'ils sont vivement opposés à toute forme de tourisme, dans le moyen Oyapock, plusieurs personnes envisagent de se former au métier de guide touristique, ou d'ouvrir un petit restaurant ou un lieu d'hébergement, encouragées comme nous venons de le voir par la perspective de pouvoir bénéficier de subventions LEADER. Mais la population est partagée, craignant que les touristes se rendent dans les hameaux, les photographient, se rendent dans les lieux où les familles se baignent, etc. La solution proposée pour trouver un accord entre les habitants est de situer les logements touristiques à l'écart des zones de vie, et d'axer l'activité sur de l'éco-tourisme et des sorties en forêt, avec un minimum d'interaction avec les habitants ne participant pas à l'activité.

Le PAG et ses agents locaux ont pris en main le balisage d'un sentier menant à une savane roche (inselberg) à quelques heures de pirogue en aval du bourg de Camopi. Ce projet, situé en ZDUC et zone de cœur, est controversé. En effet, aucune entreprise ou micro-entreprise touristique n'existe pour le moment à Camopi, et les habitants craignent que le sentier soit exploité par des guides et tour-operator de Saint-Georges de l'Oyapock, qui possèdent déjà des expériences de guidage, du matériel et un carnet d'adresses. A Camopi toute l'activité touristique est à structurer, il n'y a pour le moment ni guide touristique formé, ni même de téléphone pour prendre les réservations... La population a peur de perdre le contrôle des sites touristiques et « d'ouvrir » son territoire à des touristes, sans qu'elle n'ait le temps d'en voir les retombées économiques. Elle reproche donc au PAG une mauvaise concertation sur ce projet, et une mise en œuvre prématurée¹³⁹ du projet.

¹³⁹ Cependant le projet est loin d'être abouti, et le Conseil scientifique (CS) du PAG a demandé, avant d'aller plus loin, d'une part un examen préalable du site et de ses contraintes environnementales, et d'autre part un examen du projet socio-économique local. Le site étant en cœur de Parc, l'avis du CS est obligatoire.

Les craintes de concurrence, jugée déloyale, sont donc bien présentes, et aux appréhensions du développement d'une activité écotouristique à Vila Brasil (Cf. 0 de ce chapitre) s'ajoute celui d'une arrivée en force des agences et tours opérateur du littoral guyanais, d'autant plus motivés par l'appel du label touristique Parc amazonien de Guyane. Pour ces raisons, la commune de Camopi et les leaders wayãpi et teko se doivent de réfléchir judicieusement à la révision des zonages actuels du territoire, la ZAR et la ZDUC étant les seuls outils, dont ils disposent, pour filtrer l'accès à leur territoire, aux touristes, mais également aux professionnels du tourisme.

2.3.5 Adapter les politiques publiques aux réalités des territoires, des promesses de longue haleine

Plusieurs autres questions se cristallisent autour du PAG, qui tend à être l'acteur centralisateur de toutes les réclamations locales vis-à-vis de l'État et de tous les souhaits d'adaptation des politiques publiques et des réglementations nationales aux spécificités locales. D'ailleurs un des principes généraux de la charte s'intitule : « *Adapter les politiques publiques et les réglementations aux réalités des territoires* » et avance, qu'en égard des spécificités du sud de la Guyane, et dans le cadre prévu par l'article 73 de la Constitution, il est nécessaire d'adapter certaines politiques publiques et réglementations, européennes, nationales et régionales, et de « co-construire » des règles spécifiques pour les territoires du Parc amazonien. Les possibilités existent certes, mais il s'agit d'une co-construction avec les collectivités locales et régionales et c'est un travail de longue haleine. En effet, ces adaptations doivent être conduites par les élus guyanais qui ont pendant longtemps été insensibles, voire hostiles, aux revendications des Amérindiens (Karpe, 2002 ; Filoche, 2011a). Cependant, il est difficile d'expliquer cela aux populations locales, et de leur faire part des procédures et « lourdeurs » administratives. A partir du moment où le sujet a été abordé, la population attend sur le terrain des actions et des résultats assez immédiats.

Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, les attentes relatives à l'Education nationale sont très importantes. On tend à attribuer aujourd'hui au PAG le rôle de plaider pour l'enseignement des langues maternelles dans les écoles, la délocalisation de certaines écoles, la création de parcours spécifiques pour former des instituteurs amérindiens pour les petites classes, etc.

Les questions juridiques sont également centralisées sur le PAG. On souhaiterait qu'il plaide pour la reconnaissance d'un statut juridique des populations autochtones, et on lui

demande de mettre en application toutes les conventions signées par la France et que celle-ci a ignorées jusque-là, comme la Convention sur la diversité biologique (CBD), ratifiée par la France en 1994. Certains points qui concernent directement le PAG et sa charte, comme l'accès et le partage des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, relèvent, par la loi, des autorités départementales et régionales¹⁴⁰ de Guyane. Or, ces structures ne perçoivent pas les mêmes urgences à traiter ce genre de questions que le PAG. Elles ne bénéficient pas de l'avis d'experts comme le Conseil scientifique du PAG, et tendent à ne pas donner suite aux demandes ou à le faire tardivement¹⁴¹ (CGDD, 2011 : 190).

A ceci s'ajoute la persistance de l'orpaillage illégal, qui reste assimilée à une forme d'échec du PAG, même si les habitants sont conscients que la lutte sur le terrain contre l'orpaillage n'est pas de sa compétence.

Même si les populations locales sont plus ou moins conscientes que le PAG ne peut pas tout faire, en symbolisant l'État et en représentant l'organisme local le plus puissant économiquement et influant politiquement, le PAG tend à cristalliser tous les reproches et frustrations que l'on ressent depuis des années dans cette commune isolée de Guyane.

De plus, en provoquant des débats sur des questions délicates comme la question du développement, la question de la réactualisation des ZDUC et de la ZAR, il s'expose à de nombreuses critiques qui ont pour origine autant la complexité des enjeux exercées sur le territoire, que l'action du PAG.

¹⁴⁰ L'article L331-15-6293 du code de l'environnement dispose que : « L'accès aux ressources génétiques des espèces prélevées dans le parc national ainsi que leur utilisation sont soumis à autorisation. Sur proposition du congrès des élus départementaux et régionaux prévu à l'article L. 5915-1 du code général des collectivités territoriales, la charte du parc national définit les orientations relatives aux conditions d'accès et d'utilisation de ces ressources, notamment en ce qui concerne les modalités du partage des bénéfices pouvant en résulter, dans le respect des principes de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, en particulier du j de son article 8 et de son article 15. Les autorisations sont délivrées par le président du conseil régional, après avis conforme du président du conseil général et consultation de l'établissement public du Parc national, sans préjudice de l'application des dispositions du code de la propriété intellectuelle ».

¹⁴¹ Cela engendre une insécurité juridique pour les projets de recherche dont dépendent les autorisations d'accès aux ressources génétiques et le PAG a dû mettre en place une procédure provisoire et un code de bonne conduite (PAG, 2012).

2.4 Les problèmes relatifs au fonctionnement et à la structuration du PAG

Cependant, certains aspects du fonctionnement interne du PAG tendent également à ne pas favoriser son acceptation locale. En effet, des conflits de personnes et des conflits d'intérêt très localisés minent son intégration dans le territoire. A cela s'ajoute une puissance matérielle démesurée par rapport aux autres acteurs locaux, et des différences de temporalité entre le territoire et l'établissement public difficiles à gérer.

Le PAG est un acteur local puissant, doté de moyens financiers importants et pourvoyeur de nombreux emplois locaux. La délégation territoriale de l'Oyapock est composée de 14 agents amérindiens wayãpi et teko, dont trois basés à Trois-Sauts. Ils occupent des postes bien différents, depuis piroguier ou mécanicien à agent de développement culturel ou agent de développement local. Quelques jeunes bénéficient également de contrats à mi-temps ou quart temps dans le cadre du projet participatif sur la chasse. La délégation compte également deux techniciens et un chef de délégation métropolitains.

La délégation Oyapock du PAG est donc basée sur un personnel conséquent et dans sa majorité recrutée localement. Cependant, malgré ce recrutement local, à Camopi, le Parc reste symbolisé par la figure du chef de délégation. L'activité du chef de délégation est controversée et est au centre de conflits de personnes. Sa personnalité est associée à la structure Parc, ce qui biaise la communication : les activités locales du PAG sont jugées au travers du filtre des activités et propos du chef de délégation. Macedo-Tinoco (2000), dans son travail sur la Terre indigène wayãpi, souligne aussi la difficulté des Amérindiens à différencier une institution de son représentant.

Les conflits sont particulièrement importants avec la mairie, qui se sent concurrencée dans l'exercice de ses fonctions. En effet, la délégation territoriale de l'Oyapock se positionne comme étant un des acteurs centraux de Camopi et s'immisce dans plusieurs sujets, ce qui intensifie le flou sur ses domaines de compétence réels. Le débat, que nous avons mentionné précédemment, sur les porteurs de projet LEADER et les problèmes liés au foncier introduits par le PAG, ont également participé à ce que le maire se sente pris de vitesse dans la réflexion et l'élaboration de son diagnostic territorial. De plus, plusieurs conseillers municipaux ont la double casquette d'agent du PAG et de conseiller municipal et se retrouvent en porte à faux dans ces conflits : sur les quinze membres du conseil municipal, six sont des agents du PAG.

La gestion du personnel de la délégation Oyapock du PAG est également délicate. Certains jeunes sont déçus, ils ont été embauchés sur des intitulés de poste assez précis, comme par exemple « moniteur forestier », et souhaitent apprendre ce métier, puis avoir quelques responsabilités. Mais, ils se retrouvent à faire tous les jours des tâches sans lien avec leur poste, avec un planning sans cesse modifié. Il faut dire que l'activité de la délégation territoriale du PAG est encore en cours de structuration, que de nombreux agents ont été embauchés en même temps, avec des missions qui ne sont pas encore mises en pratique sur le territoire, et les agents suivent un important planning de formation, tant généraliste que spécifique à certains sujets.

La puissance matérielle du PAG laisse également les habitants perplexes : grosses pirogues, gros moteurs, quad¹⁴², la délégation Oyapock du PAG expose toute une panoplie de gros matériels, dont certains sont jugés inutiles par la population. Par ailleurs, ils ont construit deux petits entrepôts en face de la mairie et devraient débiter la construction de la maison du PAG sur la place principale du bourg, occupant une place aussi centrale que la place de la mairie.

Les différences de temporalité entre le territoire et l'établissement public sont un autre point problématique. Au siège du Parc amazonien de Guyane, basé à Cayenne, l'établissement a des délais à tenir, et un agenda serré à respecter pour sa charte. La population fonctionne dans un univers temporel différent, et les agents locaux du PAG se retrouvent en porte à faux entre les deux. Les objectifs et les échéances du siège et ceux de la délégation locale ne sont pas forcément compatibles, ainsi les difficultés de communication au sein même de l'établissement public s'ajoutent aux problèmes de communication rencontrés à l'échelle locale entre les habitants, la commune de Camopi et la délégation de l'Oyapock.

¹⁴² Dans le bourg de Camopi, seules la gendarmerie et l'antenne locale du PAG possèdent des quads. Les agents du PAG se déplacent en permanence en quad dans le bourg de Camopi, circulent à toute vitesse le long des allées et klaxonnent en passant à côté des enfants, ce qui indispose certaines personnes résidant dans le bourg.

Tous ces conflits et malentendus s'exprimant à l'échelle locale au sujet de la délégation territoriale du PAG, sèment la confusion au sein de la communauté et détournent l'attention de l'action réelle de l'Etablissement public PAG sur le territoire. La population est noyée entre toutes ces rumeurs et conflits de personnes, ceci d'autant plus que les informations, les questions et débats soulevées par le PAG sont complexes. Alors qu'il s'agirait aujourd'hui d'émettre un avis ou de contribuer à la charte, la majorité des habitants, ignorent encore tout du contenu de la charte ; et la peur de la mise en place de nouveaux interdits sur l'usage des ressources naturelles persiste.

2.5 Qu'en est-il de la participation ? L'exemple des conseils d'habitants

Le PAG est présent sur le terrain depuis plus de 5 ans¹⁴³, sa campagne de communication sur la charte et les missions du PAG est conséquente, et compte divers documents de divulgation sur la charte traduits en wayãpi et teko. Des conseils d'habitants, instances de concertation locales et de dialogue entre les habitants et le PAG ont également été mis en place sur le territoire afin de permettre une meilleure appropriation du PAG par les communautés d'habitants.

Dans cette partie, j'analyse les difficultés de la « participation ». Je commence par rappeler la structuration décisionnelle et consultative du PAG et par montrer les difficultés d'appropriation par les habitants des différentes instances de participation créées par le PAG. Puis, j'approfondis le cas des conseils d'habitants, instance de participation la plus proche de la population. Un organigramme et des instances difficiles à s'approprier

Le Parc amazonien de Guyane a une volonté affichée de co-construction avec les populations locales et de gestion participative. Un des principes généraux de sa charte est « *construire une gouvernance efficace pour le territoire dans laquelle se rencontrent la gouvernance locale et le système administratif et politique français* » (PAG, 2012). Il se veut être une structure proche de son territoire. Pour ce faire, il est structuré autour d'un conseil d'administration, l'instance décisionnaire, de deux instances consultatives, le conseil scientifique et le comité de vie locale. Ce dernier représente la voix des populations du

¹⁴³ Certains agents locaux étaient même embauchés avant 2007 dans le cadre de la mission pour la création du PAG.

territoire. La population s'exprime lors des conseils d'habitants, organisés sur le territoire par les délégations territoriales du PAG. L'encadré 14 synthétise les rôles de ces diverses instances délibératives et consultatives du PAG.

Encadré 14. Les différents niveaux décisionnels et consultatifs du PAG

Le Conseil d'administration (CA) du Parc amazonien de Guyane est l'instance décisionnaire de l'Établissement public. Il débat des positionnements stratégiques, fixe les grandes orientations d'action du Parc national et se prononce sur les questions budgétaires. Ses membres sont issus des collectivités locales, des représentants des populations locales, d'experts de la société civile et des services de l'État.

Le conseil d'administration et la direction du PAG sont appuyés par deux instances consultatives, **le conseil scientifique** (27 membres) et **le comité de vie locale**, composé de 21 membres, dont plus de la moitié sont des représentants des habitants et l'autre moitié des usagers, des organismes, des associations et personnalités du territoire. Le comité de vie locale doit renforcer l'expression des habitants et usagers des territoires au sein des instances du Parc national. Il est une force de proposition chargée de faire remonter les inquiétudes et les demandes des habitants. Les représentants des habitants sont élus lors de Conseils d'habitants. Les membres du comité de vie locale élisent leur président, qui devient membre du conseil d'administration de l'établissement public du parc avec voix délibérative. Il présente un rapport annuel d'activité du comité de vie locale au conseil d'administration (article 5 du règlement intérieur du comité de vie locale). Le président actuel du comité de vie locale est une jeune femme de la commune de Camopi.

Les **conseils d'habitants** sont des instances de concertation locales ouvertes à tous les habitants. Ils sont organisés par les délégations territoriales et animés par les agents locaux du PAG. Ils ont été mis en place pour permettre aux habitants de faire entendre leur voix dans les décisions et actions menées par le Parc et ainsi de co-construire le projet de territoire porté par la Charte (PAG, 2012). Les revendications, avis et propositions des conseils d'habitants sont relayés d'une part par les délégations territoriales et d'autre part par le comité de vie locale.

Ce sont ces conseils d'habitants qui, en étant à la base du dialogue entre le PAG et ses habitants, devraient permettre une meilleure appropriation du PAG par les communautés. Dans la commune de Camopi, quatre conseils d'habitants ont été mis en place : au bourg de Camopi et Ilet Mula, sur la rivière Camopi, au hameau de Saint-Soi pour les habitants des hameaux du fleuve Oyapock, et à Trois-Sauts (PAG, 2012).

La composition du conseil d'administration (CA) relève du code de l'environnement et du décret de création du Parc amazonien de Guyane. La composition du CA favorise les pouvoirs locaux : 39,5 % des membres sont issus des collectivités territoriales et des autorités

coutumières, contre 25,5 % de membres représentants de l'État, et 35 % représentants des personnalités et associations. Mais comme nous l'avons évoqué partie (2.1.2) de ce chapitre, les pouvoirs locaux sont fortement divisés et les élus du littoral défendent souvent des intérêts différents de ceux des populations autochtones. La composition du conseil d'administration a fait l'objet de nombreux débats lors de la création du PAG et, encore aujourd'hui, fait l'objet de critiques l'accusant de ne pas être représentatif¹⁴⁴ des communautés autochtones et locales (Filoche, 2011 ; Davy *et al.*, 2012). Ce point, bien que ne relevant pas de la charte, fait partie des éléments justifiant l'avis réservé sur la charte émis par la commune de Camopi lors de la consultation institutionnelle.

Les principaux porte-parole et représentants de la population de la commune de Camopi dans le CA du PAG sont le maire de Camopi, ainsi que le chef coutumier wayãpi du haut Oyapock, Jacky Pawey, et le chef coutumier teko du moyen Oyapock, Jean Monpéra. Pendant plusieurs années, les Wayãpi du moyen Oyapock n'avait pas de chef coutumier, car un conflit¹⁴⁵ de chefferie entre familles, rendait difficile sa nomination. Or, dans l'ensemble, les chefferies se sont affaiblies face aux influences extérieures (GITPA, 2011). Elles reposent souvent sur les épaules d'hommes âgés et non francophones, qui ne sont pas nécessairement les plus aptes à défendre les intérêts de leur communauté dans une assemblée comme celle du CA du PAG, même si ceux-ci peuvent choisir leurs traducteurs à chaque séance et que les dossiers leur sont expliqués en amont par les agents du PAG. D'autres auteurs, comme Filoche (2011a), mentionnent également la difficulté des chefs coutumiers à formaliser leurs

¹⁴⁴ Sur les 17 représentants des pouvoirs locaux, seul dix membres représentent la population du parc : les cinq représentants des autorités coutumières et les cinq maires des communes concernées. Par ailleurs, les personnalités et associations comptent uniquement deux associations locales, élevant le nombre de représentants de la population du PAG à 12 membres, soit 28 % du CA. Cependant, il convient également de rajouter le président de la Communauté de communes de l'est guyanais, qui est représenté par un Wayãpi de la commune de Camopi, portant ainsi le nombre de représentants de la population locale du PAG à 13 membres sur 43. A noter que ces 13 membres, représentants les populations locales du PAG, ne sont pas Amérindiens, car sur les cinq communes du Parc, seul le maire de Camopi est Amérindien. Les Amérindiens Wayana et Teko du haut Maroni vivent dans la commune de Maripasoula, commune mixte Aluku (bushinenge), Amérindiens et créoles.

¹⁴⁵ De nos jours, la nomination ou le renouvellement des chefs coutumiers en Guyane peut être délicat. En effet, le droit coutumier en Guyane n'est pas codifié et n'a pas de reconnaissance législative. Les règles de passation de pouvoir varient en fonction des communautés et des villages, et dans certains cas peuvent manquer de transparence et conduire à une situation de blocage (GITPA, 2011). Une fois le chef coutumier nommé par la population, l'investiture du chef coutumier est réalisée par le conseil général, qui permet au chef coutumier de se prévaloir officiellement de son titre et de toucher une indemnité de représentation. Il est tout de même intéressant de noter que les travaux de Grenand (1982 : 128) sur les systèmes relationnels et le pouvoir montrent que si la transmission du pouvoir et les jeux d'alliances sont très codifiés, ils ont au cours du temps toujours été sources potentielles de conflits.

positions dans des assemblés traitant de sujets complexes et contemporains. Ceux-ci sont écoutés mais peuvent se sentir démunis face à la complexité des questions et des incompréhensions peuvent survenir.

La création du Parc amazonien de Guyane s'est accompagnée de la création de plusieurs instances représentant les communautés autochtones et locales, qui sont censées garantir la co-construction avec les populations locales et la gestion participative du PAG. Cependant, la création de toutes ces instances relève du décret de la création du PAG et de la loi 2006 sur les parcs nationaux, et n'émane pas d'une initiative propre d'organisation sociale de la part des habitants. Elles ont été instaurées sur le territoire de manière verticale et aujourd'hui l'appropriation sociale de ces instances par les habitants reste faible. De plus, bien qu'elles aient été conçues en tentant de s'adapter aux particularités du territoire et afin d'en permettre une bonne gouvernance, elles se superposent au système de gouvernance locale.

Ces nouvelles institutions ajoutent des niveaux d'interaction à un territoire à la gouvernance déjà complexe. Des nouvelles personnalités émergent comme par exemple les représentants des conseils d'habitants, siégeant au comité de vie locale, et le président du comité de vie locale. Le rôle de ces personnes, leurs relations vis-à-vis des autorités coutumières, et le rôle des instances qu'elles représentent sont flous pour la majorité des habitants. Certains m'ont même dit : « *Maintenant avec le PAG tout change. Il paraît que le nouveau chef coutumier des Teko, c'est Lydie Renaud* [i.e. la présidente du comité de vie locale, une jeune femme de 28 ans] ». Cet exemple est certainement symptomatique et traduit bien la difficulté d'assimilation par la population de toutes ces nouvelles instances, des nouveaux acteurs qui en émergent et de tous les enjeux et débats soulevés.

Ainsi, bien que l'organigramme et le fonctionnement du PAG aient été structurés de façon à permettre une certaine capillarité à l'information et donc une participation et cogestion avec les populations locales, son appropriation locale est pour le moment difficile.

Dans la partie suivante, je détaille les aspects relatifs aux conseils d'habitants, instance de participation la plus proche des habitants. Je cherche à comprendre quels ont été les écueils à Camopi qui, pour le moment, n'ont pas permis un réel dialogue avec le PAG et donc une bonne appropriation locale du PAG et de sa charte.

2.5.1 Les conseils d'habitants, l'instance de dialogue entre le PAG et les habitants

a. Le déroulement des conseils d'habitants, une ambiance conviviale autour d'un cachiri

Cette partie est basée sur mes observations de terrain lors de ma participation en tant qu'observateur à un conseil d'habitants au bourg de Camopi en 2011 et à l'analyse de documents de retranscription¹⁴⁶ de cinq conseils d'habitants fournis par le PAG dans le cadre de la convention de recherche à laquelle je participe. Ces cinq conseils d'habitants se sont déroulés entre septembre 2009 et décembre 2010 : un au bourg de Camopi, un au hameau de Saint-Soi, deux sur la rivière Camopi et un à Trois-Sauts.

Les conseils d'habitants se déroulent entièrement en wayãpi et en teko, et la présence de tierces personnes pouvant déranger le déroulement du conseil est interdite. Les organisateurs du conseil sont les agents amérindiens du PAG. Ils informent les habitants de la tenue du conseil en passant dans tous les hameaux afin de convier les habitants. Le conseil d'habitants prend la forme d'un grand cachiri et est réalisé sous le carbet d'accueil d'un des hameaux qui s'est porté volontaire. Les femmes du lieu d'habitat où est organisé le conseil d'habitants préparent à l'avance plusieurs terrines de cachiri. Elles reçoivent en dédommagement pour le manioc et le temps consacré quelques cadeaux symboliques. Un grand barbecue est également organisé par la délégation territoriale du PAG, et le conseil d'habitants est clos par le partage de poulet grillé.

Le conseil d'habitants est animé et filmé par les agents du PAG. Les agents commencent par exposer les objectifs principaux du conseil, et par donner quelques explications générales sur le PAG, comme par exemple le rôle des différents zonages du PAG (zone de cœur et zone de libre adhésion) et des différentes instances représentatives. Puis les habitants ont la parole. Les habitants s'expriment au micro, et, les agents du PAG, en fonction du discours tenu, répondent ou passent la parole aux autres habitants. Les conseils d'habitants de l'Oyapock réunissent pas mal de monde, entre une soixantaine et une centaine de personnes, en fonction de leur localisation.

¹⁴⁶ Ces retranscriptions par écrit ont été réalisées par les agents du PAG de la délégation Oyapock grâce aux films des conseils d'habitants réalisées par ceux-ci. Elles sont normalement la reproduction fidèle de tous les propos échangés lors de ces conseils.

Au conseil d'habitants auquel j'ai assisté, l'ambiance était conviviale. C'est un moment festif, les femmes s'habillent bien et se maquillent, les anciens et les personnalités se parent d'une belle tenue, réservée aux événements et fêtes, en général un long calimbé et des parures en perles. Les personnes ne se sont font pas prier pour s'exprimer, et un par un, les chefs de hameaux et les personnalités importantes s'expriment, usant de leur plus belle rhétorique, sous les applaudissements. Un jeu de spectacle se met en place, on applaudit, on blague, on rigole.

Mais il est difficile pour toutes les personnes présentes de réellement prêter attention à ce qui se dit. Effectivement, même avec un micro, il est laborieux, en plein air, de se faire entendre par une centaine de personnes. D'autant que celles-ci ne peuvent pas toutes s'asseoir sous le carbet où se déroule le conseil ; elles se répartissent donc à l'ombre des arbres situés à proximité de ce carbet. Une partie de l'assemblée assiste donc au conseil d'habitants dans une apparente indifférence, continuant d'autres conversations, s'occupant de leurs enfants, tout en commentant ce que telles ou telles personnalités vient de dire.

Une fois que les principales personnalités se sont exprimées, des femmes et des jeunes prennent également la parole. Les micros inhibent cependant certaines personnes et ce sont de manière générale les personnes au tempérament fort qui s'expriment. L'heure tourne, et au bout de 2-3 heures la faim se fait sentir, l'odorat est titillé par les odeurs de poulet grillé : on annonce la clôture du conseil d'habitants. Lorsqu'il faut élire un représentant, un vote à main levée clôture le conseil.

<p>Les conseils d'habitants se font donc dans une ambiance conviviale, où les chefs de hameaux et la population s'expriment. Les calebasses de cachiri circulent, distribuées par les femmes du hameau où se tient le conseil, participant à détendre l'atmosphère et à reproduire l'idée d'un grand cachiri où seraient prises collectivement les décisions pour la communauté.</p>
--

b. Les sujets abordés

Mais de quoi discute-t-on dans ces conseils ? Dans la majorité des cas, les habitants expriment les problèmes de leurs hameaux et leurs souhaits et attentes vis-à-vis du PAG.

J'ai réalisé une analyse des discours prononcés lors des cinq conseils d'habitants. Le nuage de mots présenté dans la figure 29, illustre les mots qui reviennent le plus souvent dans les discours. On voit nettement la position dominante de mots comme parc, travail, conseil et habitant [i.e. conseil d'habitant], brésiliens, orpaillage, enfants, école, eau, etc.

d'accès aux services de base c'est-à-dire l'eau potable (4), l'éducation (6) et l'électricité (7), elles cumulent à elles trois à 343 occurrences, devenant largement dominantes. Les habitants réclament de l'eau potable et des panneaux solaires pour leur hameau, et exposent tous les problèmes liés à l'éducation, depuis la qualité et le contenu de l'enseignement, à la nécessité de créer de nouvelles écoles. La thématique « matériel divers » (16) regroupe les problèmes matériels secondaires qui sont évoqués : une débroussailleuse pour nettoyer tel hameau, une tronçonneuse ou un congélateur, etc. Orpillage, eau potable, électricité, et éducation sont donc des sujets phares des conseils d'habitants. Le sujet du développement (5), avec les potentiels projets et aides du PAG et de LEADER est également abordé fréquemment, avec 112 occurrences. Ainsi, comme je l'ai évoqué, le Parc est vu comme un acteur qui doit contribuer à faire cesser l'invasion du territoire par les orpailleurs brésiliens et promouvoir le développement en aidant à rattraper le retard structurel de la commune.

Tableau 28. Classement des occurrences des dicours des conseils d'habitants par thématiques

Thématique	Nombre d'occurrence	%
1. Zonage et interdiction	204	12,1
2. Orpillage et Brésiliens	189	10,6
3. Enfants / jeunes	137	7,7
4. Eau potable	133	7,5
5. Développement/projet/aide	112	6,3
6. Education	105	5,9
7. Electricité	105	5,9
8. Argent/acheter/vendre	92	5,2
9. Chasse	90	5,1
10. Transport	79	4,5
11. Commune / mairie	72	4,1
12. Pêche	56	3,2
13. Abattis	53	3,0
14. Tourisme	38	2,1
15. Artisanat	37	2,1
16. Matériels divers	33	1,9
17. Chefs et droits coutumiers	27	1,5
* Travail	202	11,4

* La catégorie Travail est une de celle qui remporte le plus d'occurrence avec l'emploi du terme « travail », qui à lui seul, compte 182 occurrences. Je l'ai cependant déclassée car dans les conseils d'habitants, l'usage du terme travail est multiple et peut être utilisé dans trois contexte : (i) l'emploi, les habitants réclamant du travail pour les jeunes générations, (ii) les activités des orpailleurs brésiliens « *ils travaillent sur telle crique* », (iii) une justification des missions du parc et des agents « *notre travail c'est...* », « *on fait notre travail* ».

De nombreuses attentes exprimées concernent les enfants et les jeunes (3), deux termes qui reviennent très fréquemment. En effet, la culture wayãpi et teko accorde une grande place aux enfants. On s'inquiète de leur avenir en termes d'éducation, d'accès à l'emploi et d'accès à la terre et aux ressources naturelles.

Parmi les thématiques ayant trait à l'usage des ressources naturelles, les questions relatives à la chasse (9) sont plus souvent mentionnées que les questions relatives à la pêche (12), à l'agriculture (13) et à l'artisanat (15). En effet, la chasse de subsistance est un sujet sensible entre le PAG et les habitants, d'autant que ceux-ci chassent des espèces intégralement protégées en Guyane mais importantes culturellement, comme le singe atèle kwata (*Ateles paniscus*), classé en Annexe 2 de la CITES. Même si le PAG n'a jamais émis d'interdiction visant les populations autochtones, la chasse de subsistance reste une activité controversée au sein de l'établissement public PAG et des associations naturalistes de Guyane. Les habitants eux-mêmes commencent à prendre conscience de la nécessité de réguler les pratiques afin de pérenniser la ressource. La réalisation d'enquêtes sur la chasse depuis plusieurs années, visant à co-construire des mesures de gestion de la faune chassée, et le fait que le PAG soit en train d'organiser sa brigade nature et de faire commissioner certains de ces agents, participent à intensifier les discours sur la chasse pendant les conseils d'habitants. En sommant les occurrences concernant l'exploitation des ressources naturelles, c'est-à-dire la chasse, la pêche et l'abattis (la cueillette est rarement mentionnée), on atteint 199 occurrences. Les conseils d'habitants permettent donc aux habitants d'exprimer leurs doutes et craintes vis-à-vis de l'exploitation des ressources naturelles.

Une autre grande thématique, transversale à plusieurs autres, est celle relative à la monétarisation (8). Elle regroupe les termes argent, acheter, vendre, salaire et payer. Ces termes sont dans la majeure partie des cas utilisés pour justifier un besoin général d'argent pour acquérir des biens de consommation. Mais la vente de l'artisanat est également un sujet qui revient fréquemment : « *il faut vendre l'artisanat à Cayenne* », tout comme la prise d'ampleur dans le moyen Oyapock des processus de commercialisation des ressources naturelles, mené par les commerçants de Vila Brasil : « *aujourd'hui il y a ceux qui sont fainéants et ne pêchent plus, ils préfèrent acheter les poissons aux Brésiliens* ».

Les questions liées au tourisme (14) sont également récurrentes, même si elles ne figurent pas dans les thématiques abordées le plus fréquemment par les discours. Les discours

faisant référence aux capitaines, chef coutumiers ou règles coutumières (17) ne sont pas non plus si fréquentes.

L'analyse des mots employés lors des discours tenus dans les conseils d'habitants montre que ces conseils couvrent une assez large diversité de sujets. Les thématiques principales sont l'accès aux services étatiques, le zonage du PAG et les questionnements sur l'exploitation des ressources naturelles, l'orpaillage, et les projets de développement.

Les conseils d'habitants semblent donc jouer le rôle qu'on leur attribue, et tentent d'instaurer un dialogue entre les agents du PAG et la population pour aborder ses préoccupations. Seulement « écouter » n'est pas suffisant pour « convaincre » et les Amérindiens de la commune de Camopi, las de toutes les promesses qu'ils ont déjà entendues de la part de tous les acteurs, « *attendent de voir* ».

3. Conclusion du chapitre. L'appropriation sociale des parcs nationaux, un enjeu important pour appuyer un développement endogène du territoire

Les enjeux ouverts au PAG et aux représentants et habitants de la commune de Camopi pour travailler en partenariat, et faire du PAG un outil leur permettant d'appuyer un développement endogène du territoire sont donc importants. L'appropriation sociale du PAG par les habitants et leurs représentants est à la base de ce processus. Cette appropriation du PAG est un processus dynamique, qui n'est pour le moment qu'à son commencement.

Actuellement, l'appropriation du PAG reste faible et fragile pour plusieurs raisons qui ont été évoquées au cours de ce chapitre. La première demeure la persistance de l'orpaillage illégal sur le territoire, qui impacte fortement le milieu, l'accès aux ressources naturelles, les modes de vie et la santé des habitants de la commune de Camopi. Même si les Amérindiens sont conscients que la lutte contre l'orpaillage illégal n'est pas du ressort du PAG, ils le voient comme une structure qui doit pouvoir mobiliser l'État, et permettre le déploiement par l'État de moyens conséquents pour endiguer cette activité. Pour cette raison, la crédibilité du Parc reste fortement liée à l'évolution de la situation de l'orpaillage. L'autre enjeu est le renforcement du travail de coopération avec le Brésil, et notamment avec le PNMT, afin de

tenter d'apaiser les tensions frontalières locales, elles aussi en majeure partie liées à l'orpaillage illégal.

Le deuxième point concerne les questions de développement et le zonage du territoire. La création du Parc amazonien de Guyane se superpose à tous les zonages préexistants. La superposition de certains pouvoirs et missions des autorités publiques créent un flou sur les interférences administratives, voire même certains vides juridiques. D'autre part, une réflexion est menée localement par les Wayãpi et Teko et leurs représentants sur l'aménagement du territoire. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme de la commune de Camopi, et inclut la révision des zonages préexistants au PAG et datant des années 1970 : la zone d'accès règlementé (ZAR) et les zones de droits d'usage collectifs (ZDUC). Si la nécessité de faire évoluer la ZAR est partagée par une bonne partie des habitants, le consensus est loin d'exister au sujet des ZDUC. Un important effort de concertation collective entre la population wayãpi et teko, leurs représentants coutumiers et leurs élus locaux est donc à fournir pour formuler explicitement leurs usages contemporains du territoire, définir leurs priorités de développement et le zonage du territoire correspondant (i.e. plan local d'urbanisme, ainsi que ZAR et ZDUC à négocier avec la Préfecture de Guyane).

Ces discussions et concertations au sein même de la communauté wayãpi et teko sont la clé de la définition d'un projet de développement endogène de la commune. Il me semble qu'une fois cette réflexion aboutie, ou du moins bien engagée, le rôle du PAG en tant qu'outil de gestion territorial, pourra réellement être perçu et exploité par la population et ses représentants. Le PAG peut bien-sûr servir d'outil pour appuyer cette réflexion, notamment via la sensibilisation et la formation des agents locaux du PAG, qui sont eux-mêmes, dans leur majorité, fortement engagés dans la vie sociale et politique de la commune. Mais le PAG doit être vigilant dans cette période délicate pour la commune de Camopi et les Wayãpi et Teko, d'une part, car il peut facilement devenir la cible extérieure des désaccords animant la communauté, et d'autre part, parce que ses interactions peuvent aisément être interprétées comme une prise de pouvoir face aux élus locaux et représentants coutumiers.

De plus, la notion de communauté wayãpi et teko ne doit pas occulter les difficultés de réfléchir collectivement, de concilier les intérêts des jeunes tout en respectant les plus anciens, ainsi que le pouvoir assez faible des chefferies coutumières dans ce genre de réflexions et décisions. Au final, une partie de l'enjeu du PAG à Camopi est d'arriver à respecter le rythme

du territoire, ce qui devrait être plus aisé une fois l'échéance de la validation de la charte du PAG passée.

Du côté des Wayãpi et des Teko, outre la réflexion collective de leurs projets de développement, il y a un important enjeu sur l'appropriation des différentes instances créées par le PAG. Le fonctionnement et les objectifs de ces diverses instances restent aujourd'hui flous pour la majorité de la population, d'autant plus qu'elles ont été créées de manière verticale par le PAG, selon les lignes directives de la loi 2006 sur les parcs nationaux. Mais elles sont les seules garantes de la cogestion du territoire, et c'est en s'appropriant et participant à ces différentes instances que la population peut faire remonter ses attentes et opinions, puis défendre ses intérêts lors des conseils d'administration (CA) du PAG, instance décisionnaire de l'Établissement public. Le rôle des représentants des Wayãpi et Teko dans les CA du PAG, est également à souligner, car ils peuvent être confrontés à des désaccords au sein des membres représentants les pouvoirs régionaux siégeant au CA, voire à des prises de positions contraires aux intérêts des populations autochtones.

Finalement, un point qui me laisse optimiste sur l'appropriation sociale du PAG et sur sa mobilisation comme outil de gestion territoriale, est celui des ressources humaines. L'équipe des agents locaux du PAG suit, depuis sa création, un important programme de formations et d'ateliers et se professionnalise. A termes, il est fort probable¹⁴⁷ que les agents locaux se saisissent de la gestion de la délégation territoriale Oyapock du PAG. Le PAG prendrait alors tout son sens de structure au service du territoire, et d'appui à un développement durable et endogène, renforçant une gouvernance basée tant sur les compétences de l'Établissement public PAG que sur celles des acteurs locaux et coutumiers. De plus, par leurs divers engagements au sein de la communauté, soit en tant que conseillers municipaux, soit au sein de petites associations locales ou tout simplement en tant que jeunes actifs, symboles de réussite sociale, les agents du PAG sont d'importants agents de diffusion des réflexions sur le développement endogène du territoire et de l'appropriation locale du PAG. Parallèlement à cela, les diverses actions de communication du PAG sur le patrimoine contribuent directement et indirectement à la valorisation du « caractère » du territoire - pour

¹⁴⁷ D'ailleurs depuis fin 2012, le chef de la délégation territoriale de l'Oyapock est James Pannapuy, Amérindien teko qui était depuis plusieurs années le premier adjoint de la délégation.

reprendre l'expression utilisée par les Parc nationaux de France - et donc de l'identité amérindienne.

Cependant, il ne faut pas minimiser la difficulté de la « participation ». La participation passe nécessairement par une mobilisation sociale, la mise en place d'une relation de confiance et une appropriation des sujets traités et des structures et institutions en place. La participation active de la population de la commune de Camopi à la cogestion du PAG s'inscrit donc sur du long terme.

La situation des parcs nationaux métropolitains témoigne des difficultés d'appropriation sociale des aires protégées ; les difficultés rencontrées par le PAG en termes d'appropriation sociale et d'acceptation de sa charte ne sont pas spécifiques à la Guyane. Je conclus donc ce chapitre par une brève mise en perspective sur la situation actuelle du plus vieux parc national français, le parc de la Vanoise. J'ai mené cette analyse à titre personnel, au cours de plusieurs séjours dans les communes de ce Parc, notamment pendant la période de consultation de sa charte.

Mise en perspective sur les Parcs Nationaux hexagonaux. L'appropriation sociale des aires protégées, un enjeu qui n'est pas spécifique au contexte guyanais

Le parc de la Vanoise, premier parc national créé en France, fête ses 50 ans en 2013. Sa charte, élaborée dans le cadre de la réforme de 2006 des Parcs nationaux de France, a été rejetée, lors de la consultation institutionnelle fin 2012, par la majorité¹⁴⁸ des communes du Parc. Pourtant, la charte proposée ne modifiait que très peu la superficie du parc, et ces communes étaient incluses depuis 50 ans dans l'ex-zone périphérique du Parc.

Bien que la situation socio-économique, culturelle, et politique de la Vanoise n'ait rien de comparable¹⁴⁹ avec celle du sud de la Guyane, les processus de mise en place de la réforme

¹⁴⁸ Avis défavorable de 26 communes sur les 29 concernées. Plusieurs de ces communes justifient leur avis en avançant, en premier lieu, la complexité de la lecture de la charte et son flou sur plusieurs mesures. Ce fait est également souligné par l'Autorité environnementale qui a demandé l'approfondissement et la réorganisation de plusieurs parties de la charte (Ae, 2012b). Mais plus d'une dizaine de communes affichent nettement leur priorité pour le développement des stations de ski et le fait qu'elles considèrent le Parc de la Vanoise comme un frein au développement.

¹⁴⁹ Le Parc de la Vanoise est entouré d'un immense domaine skiable, et bénéficie d'un accès facile. La notoriété de ces stations de sports d'hiver génère de fortes pressions touristiques et urbaines. L'économie locale est prospère et essentiellement tournée vers le tourisme hivernal.

de 2006 des Parcs nationaux montrent que la situation du PAG, et les difficultés ou critiques qu'ils rencontrent, ne sont pas symptomatiques du contexte guyanais. Il suffit de remplacer « lobbies miniers » par « lobbies des sports d'hiver », et les principaux débats qui animent le PAG et le Parc de la Vanoise se rencontrent. Au sein du conseil d'administration (CA) du Parc de la Vanoise, les représentants des collectivités défendent le « développement » qui vient nécessairement des stations de ski, tout comme les élus guyanais (non amérindiens) défendent l'exploitation légale des ressources minières. Pourtant, dans les deux cas de figure, le processus d'élaboration de la charte et le partage du pouvoir au sein des CA ont abouti à des chartes très peu contraignantes sur la notion de développement dans les ZLA. La charte du PAG n'oppose quasiment aucune contrainte au développement d'activité minière légale, et se contente de mentionner que l'établissement public « *ne sera pas moteur dans le développement de cette filière économique et qu'il faut [...] veiller à ce que l'exploitation minière légale menée en zone d'adhésion soit exemplaire d'un point de vue du respect des normes environnementales* » (PAG, 2012 : 32). Dans la Vanoise, les collectivités se sont également appliquées à supprimer de la charte la majorité des mesures qui pourraient contraindre le développement des stations de ski en ZLA. Mais ces compromis et concessions réalisés par les Parcs nationaux de France ne semblent pas être suffisants pour favoriser leur meilleur ancrage territorial. Pour les pouvoirs locaux de Guyane ou de la Vanoise, le parc national reste le symbole de la centralisation et de la mise sous tutelle des communes.

Sur place, lors du processus de validation de la charte, les discours des habitants traduisaient une faible appropriation du Parc de la Vanoise. Lors de discussions menées avec un groupe de riverains d'une des communes du Parc de la Vanoise, je souris en entendant un ancien me dire : « *De toute façon la Vanoise, c'est l'État un point c'est tout !* ». Ils me défendent alors, tour à tour, leurs positions contre la charte et le parc de la Vanoise, avec autant de verbe que les hommes politiques guyanais - la nouvelle charte de la Vanoise allant faire retomber le territoire à l'âge de pierre -, et avec autant d'anxiété qu'un Amérindien de Camopi - la charte allant leur interdire tout usage de leurs ressources, depuis la cueillette des champignons, fruits et herbes sauvages, ainsi que contraindre l'accès à leur chalet d'alpage. Il semble qu'une grande partie de la population locale, bien qu'elle vive depuis cinquante ans dans la zone périphérique du Parc, ignore ses missions et les quatre ans qu'il vient de consacrer à élaborer sa charte de manière « participative ». La plupart des riverains que j'ai rencontrés n'arrivaient pas à faire la différence entre zone de cœur et zone de libre adhésion et avaient beaucoup d'idées fausses sur les réglementations du Parc. En somme, pour eux, la

nouvelle charte représentait l'agrandissement du parc, qui décidait d'englober toutes les communes de l'ancienne zone périphérique.

Les difficultés d'appropriation sociale des parcs nationaux ne sont donc pas une spécificité guyanaise ou du fait de la présence de populations autochtones françaises. Un schisme perdure dans notre société entre développement et conservation, et la posture de la réforme de 2006 des parcs nationaux prônant, via la décentralisation des pouvoirs, une « *dynamique de développement durable qui tire sa source du patrimoine* » est difficile à mettre en pratique.

CONCLUSION GENERALE

Les populations wayãpi et teko de la commune de Camopi et les wayãpi de la TIW au Brésil (Amapá) évoluent depuis plus de quarante ans dans des contextes politiques, juridiques, socio-économiques et institutionnels bien différents. Mais malgré ces différences de contexte, les opportunités et contraintes s'exerçant sur leur mode de vie et leur territoire respectifs ont le même fond : augmentation démographique, regroupement de la population, monétarisation, confrontation à la mondialisation, appropriation de nouvelles technologies (motorisation, communication), et menaces d'invasion de leur territoire par des tiers.

Ces populations ont à leur disposition des outils différents pour s'adapter à ces opportunités et contraintes. Au Brésil, elles bénéficient de droits territoriaux et culturels reconnus sur un vaste territoire amérindien, ainsi que d'un appui fort d'ONG indigénistes contribuant à la formation d'un capital social amérindien. En Guyane, elles disposent de zones de droits d'usage collectifs, associées à une gestion communale, la commune française de Camopi étant une commune amérindienne *de facto*, où tous les membres du conseil municipal sont Amérindiens. L'outil communal et sa gestion contribue à la formation d'un capital social et représente un enjeu majeur en termes d'aménagement du territoire. Parallèlement à cela, la création du Parc amazonien de Guyane a favorisé une redynamisation de l'organisation politique amérindienne et des processus de revendication identitaire et territoriale. En ceci, le PAG contribue lui aussi à la consolidation d'un capital social, ceci d'autant plus qu'il crée des emplois locaux et forme les agents du PAG, ce qui favorise sa projection en tant qu'outil de développement durable au service du territoire.

Bien qu'ils soient dotés de ces outils et acteurs différents, les trajectoires prises par ces deux territoires convergent. Les Amérindiens adoptent des territorialités étendues et des systèmes de gestion des ressources multi-locaux, qui leur permettent de redéployer leur occupation du territoire et d'articuler les espaces de forêt, des hameaux et des bourgs. Des habitations de cultures sont construites à plusieurs heures, voir dans la TIW plusieurs jours, de trajet des habitations principales. L'habitat y est saisonnier et offre un meilleur accès aux ressources naturelles tandis qu'une résidence principale est maintenue dans les bourgs afin de bénéficier de l'accès aux infrastructures et aux services étatiques. Dans les deux territoires, l'amplitude de ces mouvements est dépendante de l'action de l'État et des organisations non

gouvernementales, soit par l'octroi d'aides sociales permettant le financement du transport, soit par l'appui à la décentralisation en équipant les sites isolés d'infrastructures minimum.

Ce travail montre que la multi-localité repose d'une part sur l'investissement de revenus monétaires issus des emplois salariés et des aides sociales dans le transport motorisé, et d'autre part sur la transposition des normes coutumières de gestion des ressources communes. Ces normes structurent les terroirs éloignés et maintiennent la valorisation de l'entraide et de la réciprocité au sein des réseaux de parenté et d'alliance. Mais nous avons aussi montré que les logiques d'adoption de tels systèmes de gestion du territoire sont complexes et influencées par des facteurs variés incluant, en plus de l'appartenance à un groupe de parenté qui exerce un droit d'usage collectif sur des terroirs éloignés, les conditions socio-économiques des ménages, leur lieu de résidence, et des processus d'affirmation identitaire.

En effet, le redéploiement des systèmes de gestion des ressources naturelles s'inscrit dans une dynamique amérindienne de réaffirmation identitaire et territoriale. La multiplication des hameaux, des habitations de culture, des campements de chasse et des abattis éloignés symbolise des marqueurs forts de l'occupation et de la réappropriation amérindiennes du territoire. Pour les Wayãpi du Brésil, il s'agit d'occuper le plus largement la terre indigène démarquée et principalement ses limites. En Guyane, la mise en place du PAG, par la superposition de différentes réglementations, formes d'usage et régulation des ressources naturelles qu'il sous-tend, encourage les Wayãpi et Teko à (re)formuler leurs modes de gestion des ressources communes et renforce leurs revendications identitaires et territoriales.

Ces dynamiques territoriales semblables dans ces territoires amérindiens évoluant dans les contextes guyanais et brésilien, soulignent l'adaptation contemporaine des systèmes de gouvernance environnementale amérindiens. Ces systèmes sont basés sur la multi-localité et le redéploiement des systèmes de gestion des ressources communes et permettent d'une part de contourner les contraintes d'accès aux ressources imposées par la sédentarisation, et d'autre part d'affirmer leur souveraineté sur leur territoire. **Cette forme d'adaptation des systèmes de gouvernance environnementale commune aux trois sites étudiés : Camopi, Trois-Sauts et la Terre indigène wayãpi, confirme la forte résilience écologique et sociale des systèmes amérindiens. Les caractéristiques cœurs de leur gestion du territoire sont maintenues, avec des ressources demeurant communes, et des règles d'usages collectifs**

des ressources guidées par les institutions coutumières et basées sur les groupes de parenté.

De manière générale, cette thèse souligne la forte capacité d'adaptation des cultures amérindiennes et leur volonté de garder la main sur leur destin. Mais pour ce faire, elles doivent continuellement s'adapter et innover face aux nouvelles contraintes et opportunités qui se présentent à elles. Or, dans les trois sites étudiés, la diversification de ces contraintes et opportunités et leurs interactions multiples confrontent aujourd'hui les Amérindiens à des enjeux sociétaux et d'aménagement de leur territoire.

Il semble que plus que jamais c'est à leur échelle que doit être défini un projet de développement endogène pour leur territoire, permettant de concilier les attentes et intérêts des jeunes générations tout en restant en accord avec les valeurs culturelles et identitaires locales. Un important effort de concertation collective entre la population, ses représentants coutumiers, et ses élus locaux est donc à fournir pour formuler explicitement les usages contemporains du territoire, définir les priorités de développement et l'aménagement du territoire correspondant. Les différentes structures accompagnant les territoires, organisation gouvernementale, ONG indigénistes, municipalité, Parc amazonien de Guyane, peuvent appuyer cette concertation collective en fournissant des éléments de réflexion, des outils d'aides à la décision et de manière générale en contribuant au renforcement d'un capital social amérindien.

De plus, les dynamiques similaires entre territoires amérindiens français et brésiliens renforcent l'importance pour les organisations de ces deux pays frontaliers de travailler en concertation, et encouragent fortement les échanges d'expériences entre populations amérindiennes. Il est également important de souligner la nécessaire prise de conscience par la France et le Brésil du fléau de l'orpaillage illégal qui déstructure les modes de vie et l'environnement des populations amérindiennes. Dans le cas de la commune de Camopi seule la mise en place d'une vigoureuse politique de lutte contre l'orpaillage, appuyée par les deux États, peut permettre la mise en application réelle de la reconnaissance des droits territoriaux et citoyens des Amérindiens.

Bibliographie

- Adger, W. N. (2000). Social and ecological resilience: are they related? *Progress in human geography*, 24 (3), 347-364.
- Ailincai, R., Jund, S., & Ali, M. (2012). Comparaison des écosystèmes éducatifs chez deux groupes d'Amérindiens : les Wayãpi et les Wayana. *La Revue française d'éducation comparée, Raisons, Comparaison, Education*, 8, 55-90.
- Albert, B. (1997). Territorialité, ethnopolitique et développement : à propos du mouvement indien en Amazonie brésilienne. *Cahiers des Amériques latines*, 23, 205-210.
- Albert, B., & Le Tourneau, F.-M. (2007). Ethnogeography and Resource Use among the Yanomami. *Current anthropology*, 48 (4), 584-592.
- Albert, B., Robert, P. d., Laques, A.-É., & Le Tourneau, F.-M. (2008). Territorialités amérindiennes et terres indigènes en Amazonie brésilienne : continuité ou rupture ? In C. Aubertin et E. Rodary (Eds.), *Aires protégées, espaces durables ?* (pp. 187-214). IRD Édition : Marseille.
- Alexiades, M. N. (2009). Mobility and migration in indigenous Amazonia: Contemporary ethnoecological perspectives - an introduction. In M. N. Alexiades (Ed.), *Mobility and migration in indigenous Amazonia: Contemporary ethnoecological perspectives* (Vol. 11) (pp.1-43). New York and Oxford: Berghahn Books.
- Allegretti, M. H. (1990). Extractive reserves: an alternative for reconciling development and environmental conservation in Amazonia. In A. B. Anderson (Ed.), *Alternatives to deforestation: steps towards sustainable use of the Amazon rain forest* (pp. 252-264). New York, NY: Columbia University Press
- Anderies, J. M., Janssen, M. A., & Ostrom, E. (2004). A framework to analyze the robustness of social-ecological systems from an institutional perspective. *Ecology and Society*, 9 (1), 18.
- Angeon, V., & Caron, A. (2009). Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ? *Natures sciences sociétés*, 17 (4), 361-372.
- Armanville, F. (2012). *Les Homes Indiens en Guyane française, pensionnats catholiques pour enfants amérindiens 1948 - 2012*. Mémoire de Master 2. France : Aix - Marseille Université.
- Arnaud, E. (1971). Os índios Oyampik e Emerilon (Rio Oiapoque): referências sobre o passado eo presente. *Boletim Do Museu Paraense Emílio Goeldi - Antropologia*, 47, 1-30
- Arvelo-Jiménez, N., & Biord, H. (1994). The impact of Conquest on contemporary indigenous peoples of the Guiana Shield: the system of Orinoco regional interdependence. In A. Roosevelt (Ed.), *Amazonian Indians from Prehistory to the Present: Anthropological Perspectives* (pp. 55-78). Tucson, AZ: The University of Arizona Press.
- Aubertin, C. (1995). Les 'réserves extractivistes' : un nouveau modèle pour l'Amazonie ? Commentaire. *Natures sciences sociétés*, 3 (2), 102-116.

- Aubertin, C., & Filoche, G. (2008). La création du parc amazonien de Guyane : redistribution des pouvoirs, incarnations du "local" et morcellement du territoire. In C. Aubertin et E. Rodary (Eds.), *Aires protégées, espaces durables ?* (pp. 163-185). IRD Édition : Marseille.
- Ayangma, S. (2008). Représentation politique et évolution territoriale des communautés amérindiennes en Guyane française. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* (6).
- Bahuchet, S. (2000). Les systèmes de production des peuples forestiers. In S. Bahuchet (Ed.) *Les peuples de forêts tropicales aujourd'hui, Volume II : une approche thématique* (pp. 43-64). Bruxelles, Belgique : Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, APFT.
- Balée, W. (1989). The Culture of Amazonian Forests. In D. A. Posey, & W. Balée (Eds.), *Resource Management in Amazonia: Indigenous and Folk Strategies* (pp. 1-21). New York, NY: New York Botanical Garden.
- Ballet, J. (2007). La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique. *Développement durable et territoires [En ligne], Varia*, mis en ligne le 29 août 2007, consulté le 14 mars 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/3961>
- Behrens, C. A., Baksh, M. G., & Mothes, M. (1994). A regional analysis of Bari land use intensification and its impact on landscape heterogeneity. *Human Ecology*, 22 (3), 279-316.
- Bellier, I. (2006). Identité globalisée et droits collectifs : les enjeux des peuples autochtones dans la constellation onusienne. *Autrepart*, 38, 99-118.
- Berkes, F., Colding, J., & Folke, C. (2000). Rediscovery of traditional ecological knowledge as adaptive management. *Ecological applications*, 10 (5), 1251-1262.
- Berkes, F., Colding, J., & Folke, C. (Eds.) (2003). *Navigating social-ecological systems: building resilience for complexity and change*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Bilsborrow, R. E. (1987). Population pressures and agricultural development in developing countries: a conceptual framework and recent evidence. *World Development*, 15 (2), 183-203.
- Borcard, D., Gillet, F., & Legendre, P. (2011). *Numerical Ecology with R*. New York, Dordrecht, London and Heidelberg: Springer.
- Bonnemaison, J. (1981). Voyage autour du territoire. *Espace géographique*, 10 (4), 249-262.
- Bonnemaison, J. (1989). L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique. *Tropiques, lieux et liens*, 500-510.
- Bonnemaison, J. (1995). *Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine ?* Communication au colloque : le territoire, lien ou frontière ? Paris, France, 2-4 octobre.
- Bonnemaison, J. (2000). *La géographie culturelle*. Paris, France : Cths.
- Bonnemaison, J., & L. Cambrezy (1996). Le lien territorial entre frontières et identités. *Le territoire, Géographie et Cultures*, 20, 7-18. Paris, France : L'Harmattan
- Boserup, E. (1965). *The conditions of agricultural growth: The economics of agrarian change under population pressure*. London, UK: George Allen & Unwin Ltd.

- Boudoux d'Hautefeuille, M. (2012). *Entre marge et interface, recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane/Amapá)*. Thèse de doctorat. Cayenne, France : Université des Antilles et de la Guyane.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31 (1980), 2-3.
- Brailly, V. (2010). *Rapport de mission sur l'habitat : Camopi, Guyane française*. OHM Oyapock.
- Bremner, J., Bilsborrow, R., Feldacker, C., & Lu Holt, F. (2009). Fertility beyond the frontier: indigenous women, fertility, and reproductive practices in the Ecuadorian Amazon. *Population & Environment*, 30 (3), 93-113.
- Bremner, J., & Lu, F. (2006). Common property among indigenous peoples of the Ecuadorian Amazon. *Conservation and Society*, 4 (4), 499.
- Breton, D., Condon, S., Marie, C.-V., & Temporal, F. (2009). Les départements d'Outre-Mer face aux défis du vieillissement démographique et des migrations. *Âge*, 80 (85), 90.
- Brondizio, E. (2004). From staple to fashion food: shifting cycles and shifting opportunities in the development of açai palm fruit economy in the Brazilian estuary. In D. Zarin, I. Janak, J. Calavalapati, F. Putz, & M. Schmink (Eds.), *Working Forests in the Neotropics: Conservation through sustainable management* (pp. 339-365). New York, NY: Columbia University Press.
- Brondizio, E. S. (2009). Agriculture intensification, economic identity, and shared invisibility in Amazonian peasantry: Caboclos and colonists in comparative perspective. In C. Adams, R. Murrieta, W. Neves, & M. Harris (Eds.), *Amazon Peasant Societies in a Changing Environment: Political Ecology, Invisibility and Modernity in the Rainforest* (pp. 181-214). Dordrecht, Netherlands: Springer.
- Brondizio, E. S., McCracken, S. D., Moran, E. F., Siqueira, A. D., Nelson, D. R., Rodriguez-Pedraza, C., Wood, C., & Porro, R. (2002). The colonist footprint: toward a conceptual framework of land use and deforestation trajectories among small farmers in the Amazonian Frontier. In C. H. Wood, & R. Porro (Eds.), *Deforestation and land use in the Amazon* (pp. 133-161). Gainesville, FL: University Press of Florida.
- Brondizio, E. S., Ostrom, E., & Young, O. R. (2009). Connectivity and the governance of multilevel social-ecological systems: The role of social capital. *Annual Review of Environment and Resources*, 34, 253-278.
- Brown, S., & Lugo, A. E. (1990). Tropical secondary forests. *Journal of tropical ecology*, 6 (1), 1-32.
- Brunet, R., Ferras, R., & Théry, H. (2012). *Les mots de la géographie : dictionnaire critique* (3^e Edition). Paris, France : Reclus - La documentation française.
- Carmouze, J.-P., Lucotte, M., & Boudou, A. (2001). *Le mercure en Amazonie : rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*. IRD éditions.
- Carneiro Filho, A., & De Souza, O. B. (2009). *Atlas de pressões e ameaças às terras indígenas na Amazônia Brasileira*. São Paulo, Brasil : Instituto Socioambiental.
- Carrière, S., & Dounias, E. (2011). Agriculture sur abattis-brûlis : idées reçues, logiques et réalités contemporaines. In C. Fontaine, G. Michon, & B. Moizo (Eds.), *Des forêts et des hommes (5): Représentations, usages, pratiques*. Marseille, France : IRD Suds en Ligne.

- Cash, D. W., Adger, W. N., Berkes, F., Garden, P., Lebel, L., Olsson, P., Pritchard, L., & Young, O. (2006). Scale and cross-scale dynamics: governance and information in a multilevel world. *Ecology and Society*, 11 (2), 8.
- Castro, F. d., Siqueira, A. D., Brondízio, E. S., & Ferreira, L. C. (2006). Use and misuse of the concepts of tradition and property rights in the conservation of natural resources in the atlantic forest (Brazil). *Ambiente & sociedade*, 9 (1), 23-39.
- Chapuis, J. (1998). *La personne wayana entre sang et ciel*. Thèse de doctorat. Paris, France : Université d'Aix-Marseille.
- Chia, E. (1987). *Les Pratiques de trésorerie des agriculteurs: la gestion en quête d'une théorie*. Thèse de Doctorat. Dijon, France : Université de Dijon.
- Colchester, M. (2004). Conservation policy and indigenous peoples. *Environmental Science & Policy*, 7 (3), 145-153.
- Collomb, G. (2005). De la revendication à l'entrée en politique (1984-2004). *Ethnies : droits de l'homme et peuples autochtones*, 18 (31-32), 16-29.
- Conklin, H. C. (1957). Hanunoo agriculture. A report on an integral system of shifting cultivation in the Philippines. *Forestry Development Paper*, 12, Rome, Italy: FAO.
- Cornillon, P.-A., Guyader, A., Husson, F., Jégou, N., Josse, J., Kloareg, M., Matzner-Løber., E., & Rouvière, L. (2010). *Statistiques avec R : 2ème édition augmentée*. Pratique de la Statistique. Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes.
- Collectif USART (2009). Géographie et anthropologie. Deux regards complémentaires pour l'étude des territoires des populations traditionnelles d'Amazonie brésilienne. *EchoGéo [En ligne]*, 7, mis en ligne le 09 janvier 2009, consulté le 12 octobre 2010. URL : <http://echogeo.revues.org/9853> ; DOI : 10.4000/echogeo.9853
- Coudreau, H. A. (1895). *Chez nos indiens: quatre années dans la Guyane Française, 1887-1891*. Paris, France : Hachette et Cie.
- Crevaux, J. N. (1883). *Voyages dans l'Amérique du Sud*. Paris, France : Hachette et Cie.
- Cunin, É. (2006). La globalisation de l'ethnicité ? *Autrepart*, 38, 3-14.
- Davy, D. (2007). « Vannerie et vanniers » *Approche ethnologique d'une activité artisanale en Guyane française*. Thèse de doctorat. Orléans, France : Université d'Orléans.
- Davy., D., Tritsch, I., & Grenand, P. (2012). Construction et restructuration territoriale chez les Wayãpi et Teko de la commune de Camopi, Guyane française. *Confins [En ligne]*, 16, mis en ligne le 16 janvier 2013, consulté le 24 mars 2013. URL : <http://confins.revues.org/3653> ; DOI : 10.4000/confins.3653
- De Oliveira, A. E. (1994). The Evidence for the Nature of the Process of Indigenous Deculturation and Destabilization in the Brazilian Amazon in the Last Three Hundred Years: Preliminary Data. In A. Roosevelt (Ed.), *Amazonian Indians from Prehistory to the Present: Anthropological Perspectives* (pp. 93-119). Tucson, AZ: The University of Arizona Press.
- Deadman, P., Robinson, D., Moran, E., & Brondizio, E. (2004). Colonist household decisionmaking and land-use change in the Amazon Rainforest: an agent-based simulation. *Environment and Planning B*, 31, 693-710.
- Delmas, M. A., & Young, O. R. (Eds.) (2009). *Governance for the Environment. New Perspectives*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

- Denevan, W. M. (1992). The pristine myth: the landscape of the Americas in 1492. *Annals of the Association of American Geographers*, 82 (3), 369-385.
- Denevan, W. M. (2006). Pre-European forest cultivation in Amazonia. In W. Balée, & C. Erickson (Eds.), *Time and complexity in historical ecology: studies in the neotropical lowlands* (pp. 153-63). New York, NY: Columbia University Press.
- Denevan, W. M., & Padoch, C. (Eds.) (1987). *Swidden-fallow agroforestry in the Peruvian Amazon* (Advances in Economic Botany Vol. 5). Bronx, NY: New York Botanical Garden.
- Descola, P. (1996). *In the society of nature: a native ecology in Amazonia* (Cambridge Studies in Social and Cultural Anthropology Series Vol.93). Maison des Sciences de l'Homme and Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Di Méo, G. (1995). Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle. *Espaces et sociétés*, 78 (4), 15-34.
- Di Méo, G. (1998). *Géographie sociales et territoires*. Paris, France : Nathan Université.
- Di Méo, G. (2008). La géographie culturelle : quelle approche sociale ? *Annales de géographie* 2, 660-611, 47-66.
- Diegues, A. C. (1996). *O mito moderno da natureza intocada* (Vol. 3). São Paulo : Hucitec.
- Dounias, E. (2000). La diversité des agricultures itinérantes sur brûlis. In S. Bahuchet (Ed.), *Les Peuples des forêts tropicales aujourd'hui, Volume II : Une approche thématique* (pp. 65-106). Bruxelles, Belgique : Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, APFT.
- Dounias, E. (2006). *Les agroécosystèmes de forêt tropicale humide*. France, Conférence à l'Institut National d'Horticulture, 25 octobre.
- Dray, S., & Dufour, A.B. (2007). The ade4 package: implementing the duality diagram for ecologists. *Journal of Statistical Software*, 22 (4), 1-20.
- Dufumier, M. (1996). *Les projets de développement agricole : Manuel d'expertise*. Paris, France : Karthala.
- Dumoulin Kervran, D. (2005). Les politiques de conservation de la nature en Amérique latine : au cœur de l'internationalisation et de la convergence des ordres politiques. *Revista de la CEPAL*, 85, 71-85.
- Duran, P., & Thoenig, J.-C. (1996). L'État et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique*, 46 (4), 580-623.
- Elfort, M. (2010). Pouvoirs publics, populations amérindiennes et bushinenge en Guyane Française. Quelles relations depuis la décentralisation (1982-2008) ? *Pouvoirs dans la Caraïbe. Revue du CRPLC* (16), 67-92.
- Eloy, L. (2005). *Entre ville et forêt: le futur de l'agriculture amérindienne en question. Transformations agraires en périphérie de São Gabriel da Cachoeira, Nord-ouest amazonien, Brésil*. Thèse de Doctorat. Paris, France : Université Paris III - Sorbonne nouvelle.
- Eloy, L., Le Tourneau, F.-M., & Théry, H. (2005). Une ville dans la forêt : Sao Gabriel da Cachoeira, capitale du haut Rio Negro (Brésil). *Cybergeo: European Journal of Geography [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 304*, mis en ligne le 24 mars 2005, consulté le 13 octobre 2009. URL : <http://cybergeo.revues.org/3238> ; DOI : 10.4000/cybergeo.3238

- Eloy, L. (2008). Dynamiques et adaptation des systèmes agroforestiers périurbains dans le nord-ouest Amazonien. *Bois et Forêts des tropiques* (296), 45-55.
- Eloy, L., & Lasmar, C. (2012). Urbanisation and transformation of indigenous resource management: the case of Upper Rio Negro (Brazil). *International Journal of Sustainable Society*, 4 (4), 372-388.
- Eloy, L., & Le Tourneau, F.-M. (2009). L'urbanisation provoque-t-elle la déforestation en Amazonie ? Innovations territoriales et agricoles dans le nord-ouest Amazonien (Brésil). *Annales de Géographie*, 3, 204-227.
- Engelman, R., Bremner, J., De Souza, R., & Mogelgaard, K. (2006). Indigenous population, fertility, and reproductive intention in the lowland neotropics: Response to McSweeney. *Conservation Biology*, 20 (4), 1315-1317.
- Enjolras, B. (2010). Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire: le cas des services à la personne. *Géographie, économie, société*, 12 (1), 15-30.
- Fearnside, P. M. (2003). Conservation policy in Brazilian Amazonia: Understanding the dilemmas. *World Development*, 31 (5), 757-779.
- Filho, H. B. (2009). Traditional Peoples: Introduction to the Political Ecology Critique of a Notion. In C. Adams, R. Murrieta, W. Neves, & M. Harris (Eds.), *Amazon Peasant Societies in a Changing Environment: Political Ecology, Invisibility and Modernity in the Rainforest* (pp. 95-129). Dordrecht, Netherlands: Springer.
- Filoché, G. (2008). Droits collectifs et ressources renouvelables. *Natures sciences sociétés*, 16 (1), 13-22.
- Filoché, G. (2011a). Les Amérindiens de Guyane française, de reconnaissances disparates en bricolages juridiques. L'exemple des Kali'na d'Awala-Yalimapo. *Journal de la société des américanistes*, 97(2), 343-368.
- Filoché, G. (2011b). Formaliser l'informel, capter l'évanescent ? Juridiction des normes indigènes et gestion de l'environnement en Amérique du Sud. In C. Gros, & D. Dumoulin Kervran (Eds.), *Le multiculturalisme « au concret ». Un modèle latino-américain ?* (pp. 199-211). Paris, France : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Fleury, M. (2007). Parc de la Guyane : un rendez-vous manqué ? *Vacarme*, 39, 34-37.
- Fleury, M., & Karpe, P. (2006). Le parc national de Guyane : un arbitrage difficile entre intérêts divergents. *Journal de la société des américanistes*, 92-1 et 2.
- Folke, C. (2006). Resilience: The emergence of a perspective for social-ecological systems analyses. *Global Environmental Change*, 16 (3), 253-267.
- Freire, G. (2003). Tradition, Change and Land Rights Land Use and Territorial Strategies among the Piaroa. *Critique of Anthropology*, 23 (4), 349-372.
- Gallois, C. J. S. (2004). *Sentidos e formas do habitar indígena: entre mobilidade e sedentarização. Estudo de caso entre os Wajãpi do Amapá*. Dissertação de mestrado. Rio de Janeiro, Brasil : Universidade Federal do Rio de Janeiro.
- Gallois, D. T. (1986). *Migração, guerra e comércio : os Wajãpi na Guiana*. São Paulo, Brasil: FFLCH-USP.
- Gallois, D. T. (2004). Terras ocupadas ? Territórios ? Territorialidades ? In F. Ricardo (Ed.), *Terras indígenas e unidades de conservação : o desafio das sobreposições* (pp. 37-41). São Paulo, Brasil : Instituto Socioambiental.

- Gallois, D. T. (2007). Gêneses waiãpi, entre diversos e diferentes. *Revista de Antropologia*, 50 (1), 45-83.
- Gallois, D. T. (2011). *Terra Indígena Wajãpi : da demarcação às experiências de gestão territorial*. São Paulo, Brasil : Iepé.
- Gallopín, G. C. (2006). Linkages between vulnerability, resilience, and adaptive capacity. *Global Environmental Change*, 16 (3), 293-303.
- Gibson, C. C., Williams, J. T., & Ostrom, E. (2005). Local enforcement and better forests. *World Development*, 33 (2), 273-84
- Girard, M.-C., & Girard, C.-M. (2010). *Traitement des données de télédétection : Environnement et ressources naturelles (2° Edition)*. Paris, France : Dunod.
- Godoy, R., Franks, J. R., & Claudio, M. A. (1998). Adoption of modern agricultural technologies by lowland indigenous groups in Bolivia: the role of households, villages, ethnicity, and markets. *Human Ecology*, 26 (3), 351-369.
- Godoy, R., O'Neill, K., Groff, S., Kostishack, P., Cubas, A., Demmer, J., Mcsweeney, K., Overman, J., Wilkie, D., & Brokaw, N. (1997). Household determinants of deforestation by Amerindians in Honduras. *World Development*, 25 (6), 977-987.
- Godoy, R., Reyes-García, V., Huanca, T., Leonard, W. R., Vadez, V., Valdés-Galicia, C., & Zhao, D. (2005). Why do subsistence-level people join the market economy? Testing hypotheses of push and pull determinants in Bolivian Amazonia. *Journal of Anthropological Research*, 61 (2), 157-178.
- Gond, V., & Phulpin, T. (1990). Analyse des variations temporelles du NDVI à partir d'un radiomètre aéroporté à haute résolution. *Bulletin Société Française de Photogrammétrie et Télédétection*, 4, 27-31.
- Granger, S. (2012). *La Guyane et le Brésil, ou la quête d'intégration continentale d'un département français d'Amérique*. Thèse de doctorat. Paris, France : Université Paris III - Sorbonne nouvelle.
- Gray, C. L., Bilsborrow, R. E., Bremner, J. L., & Lu, F. (2008). Indigenous land use in the Ecuadorian Amazon: a cross-cultural and multilevel analysis. *Human Ecology*, 36 (1), 97-109.
- Grenand, F. (1985). La longue attente ou la naissance à la vie dans une société Tupi (Wayãpi du Haut Oyapock, Guyane Française). *Bulletin de la Société Suisse des Américanistes*, 48, 7-27.
- Grenand, F. (1996). Cachiri, l'art de la bière de manioc chez les Wayãpi de Guyane. In M.-C. Bataille-Benguigui, & F. Cousin (Eds.), *Cuisines, reflets des sociétés* (pp.325-347). France : Sépia-Musée de l'Homme.
- Grenand, F., Bahuchet, S., & Grenand, P. (2006). Environnement et sociétés en Guyane française : des ambiguïtés d'application des lois républicaines. *Revue internationale des sciences sociales*, 1, 53-62.
- Grenand, F., & Grenand, P. (1979). Les amérindiens de Guyane française aujourd'hui : éléments de compréhension. *Journal de la société des américanistes*, 66 (1), 361-382.
- Grenand, F. & Grenand, P. (1987). La Côte d'Amapá : de la bouche de l'Amazone à la baie d'Oyapock, à travers la tradition orale palikur. *Boletim do Museu Paraense Emilio Goeldi, Antropologia*, 3 (1), 1-77.
- Grenand, F., & Haxaire, C. (1977). Monographie d'un abattis wayãpi. *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, 24 (2-3), 285-310.

- Grenand, P. (1979). Commentaires à propos d'un abattis wayãpi (Guyane française). *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 16 (4), 299-303
- Grenand, P. (1981). Agriculture sur brûlis et changements culturels : le cas des Indiens wayãpi et palikur de Guyane. *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée (JATBA)*, 28 (1), 23-31.
- Grenand, P. (1982). *Ainsi parlaient nos ancêtres : essai d'ethnohistoire wayãpi*. Paris, France: ORSTOM.
- Grenand, P. (1986). Histoire et milieu : quelques remarques sur les différents types d'insertion de l'homme dans le milieu en Guyane. *Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle. Série A : Zoologie*, 132, 317-322.
- Grenand, P. (1992). The use and cultural significance of the secondary forest among the Wayãpi indians. In M. Plotkin, & L. Famolare (Ed.), *Sustainable harvest and marketing of rain forest products* (pp.27-40). Washington, DC: Island Press.
- Grenand, P. 1995. De l'arc au fusil : un changement technologique chez les Wayãpi de Guyane. In F. Grenand, & V. Randa (Eds.), *Transitions plurielles : exemples dans quelques sociétés des Amériques* (pp. 23-53). Paris, France : Peeters.
- Grenand, P. (1996). Des fruits, des animaux et des hommes : stratégies de chasse et de pêche chez les Wayãpi d'Amazonie. In C.M. Hladik, A. Hladik, H. Pagezy, O. F. Linares, G. J. A. Koppert, & A. Froment (Eds.), *L'alimentation en forêt tropicale. Interactions biculturelles et perspectives de développement, II : Bases culturelles des choix alimentaire et stratégies de développement* (pp. 671-684). Paris, France : Unesco.
- Grenand, P. (2000). La communauté, unité de base des sociétés forestières. In S. Bahuchet (Ed.), *Les peuples de forêts tropicales aujourd'hui, Volume II : une approche thématique* (pp. 203-220). Bruxelles, Belgique : Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales; APFT.
- Grenand, P., & Grenand, F. (1985). Eléments d'histoire amérindienne. *Ethnies : droits de l'homme et peuples autochtones*, 1 (1-2), 11-14.
- Grenand, P., & Grenand, F. (1992). Il ya encore des Sauvages en Amérique ? *Journal de la société des américanistes*, 78 (1), 99-113.
- Grenand, P., & Grenand, F. (1996). « Il ne faut pas trop en faire » : connaissance du vivant et gestion de l'environnement chez les Wayãpi (Amérindiens de Guyane). *Cahiers des Sciences Humaines*, 32 (1), 51-63.
- Grenand, P., & Grenand, F. (1997). L'occupation amérindienne, ethnoarchéologie, ethnohistoire. In M. Mazière (Ed.), *L'archéologie en Guyane* (pp. 55-71). Cayenne, France : APPAAG.
- Grenand, P., & Grenand, F. (2000). Agriculture wayãpi et traitement de la jachère dans le haut Oyapock mise en perspective diachronique. Convention de recherche ECOFOR n°2000. In *16 approches ethnologiques des systèmes culturels traditionnels : successions végétales*. SRAE - Comite Soft- Programme Guyane.
- Grenand, P., Grenand, F., & Menget, P. (1985). La Question amérindienne en Guyane française, éléments de synthèse. *Ethnies : droits de l'homme et peuples autochtones*, 1 (1-2), 54-57.

- Grenand, P., Grenand, F., & Ouhoud-Renoux, F. (2000). Entre fleuve et forêt : Stratégies adaptatives du peuplement wayãpi depuis le XVIIIe siècle. In S. Bahuchet, D. Bley, H. Pagezy, & N. Vernazza-Licht (Eds.), *L'homme et la forêt tropicale*. Travaux de la Société d'Écologie Humaine (pp. 223-235). Chateaufort-de-Grasse, France : Ed. De Bergier.
- Grenand, P., & Joiris, D. V. (2000). Usage de l'espace et enjeux territoriaux en forêt tropicale. In S. Bahuchet (Ed.), *Les peuples de forêts tropicales aujourd'hui, Volume II : une approche thématique* (pp. 107-134). Bruxelles, Belgique : Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, APFT.
- Grenand, P., & Reinette, Y. (2010). L'espace de la Grande Amazonie face au recû démographique des populations indigènes : nouvelles donnes, nouveaux enjeux. In E. Barone-Visigalli, & A. Roosevelt (Eds.), *Amaz'Hommes : Sciences de l'Homme et de la Nature en Amazonie* (pp. 131-148). Cayenne, France : Ibis rouge.
- Hamlin, C. C., & Salick, J. (2003). Yanasha agriculture in the upper Peruvian Amazon: Persistence and change fifteen years down the 'road'. *Economic Botany*, 57 (2), 163-180.
- Hardin, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science*, 162 (3859), 1243-1248.
- Harris, M. (2009). 'Sempre Ajeitando' (Always Adjusting): An Amazonian Way of Being in Time. In C. Adams, R. Murrieta, W. Neves, & M. Harris (Eds.), *Amazon Peasant Societies in a Changing Environment: Political Ecology, Invisibility and Modernity in the Rainforest* (pp. 69-91). Dordrecht, Netherlands: Springer.
- Hayes, T. M. (2008). The robustness of indigenous common-property systems to frontier expansion: Institutional interplay in the Mosquitia forest corridor. *Conservation and Society*, 6 (2), 117.
- Hayes, T. M. (2010). A challenge for environmental governance: institutional change in a traditional common-property forest system. *Policy Sciences*, 43 (1), 27-48.
- Heckenberger, M. (2005). *The ecology of power: culture, place and personhood in the southern Amazon, AD 1000-2000*. New York, NY: Routledge.
- Hill, J. D. (Ed.) (1996). *History, Power, and Identity: ethnogenesis in the Americas, 1492-1992*. Iowa City, IA: University of Iowa Press.
- Holling, C. S. (2001). Understanding the complexity of economic, ecological, and social systems. *Ecosystems*, 4 (5), 390-405.
- Humphries, S. (1993). The intensification of traditional agriculture among Yucatec Maya farmers: facing up to the dilemma of livelihood sustainability. *Human Ecology*, 21 (1), 87-102.
- Hurault, J. (1961). Les Indiens Oayana de la Guyane française. *Journal de la société des américanistes*, 50 (1), 135-183.
- Hurault, J. (1970). La francisation des indiens de Guyane. *Le fait public* (16), 1-8.
- Hurault, J. (1972). *Français et Indiens en Guyane, 1604-1972*. Paris, France : Union générale d'Éditions. [2^e édition (1989), Cayenne, France : Guyane Presse Diffusion].
- Hurault, J., & Frenay, P. (1963). Les Indiens émerillon de la Guyane française. *Journal de la société des américanistes (Tome LII)*, 52 (1), 133-156.
- Hurault, J., Grenand, F., & Grenand, P. (1998). *Indiens de Guyane : Wayana et Wayãpi de la forêt*. Paris, France : Ed. Autrement.

- Huriot, J.-M. (1994). *Von Tünen: économie et espace*. Paris : Economica
- Husson, F., Lê, S., & Pagès, J. (2009). *Analyse de données avec R. Pratique de la Statistique*. Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes.
- Irvine, D. (2000). Indigenous federations and the market: the Runa of Napo, Ecuador. In R. Weber, J. Butler, & P. Larson (Eds.), *Indigenous peoples and conservation organizations: experiences in collaboration* (pp. 21-46). Washington, DC: World Wildlife Fund.
- Irving, M. (2006). Le Parc National Montanhas de Tumucumaque (Brésil) : un laboratoire pour la gestion de la biodiversité dans le cadre d'une coopération régionale en Amazonie ? *Cahiers du Brésil contemporain* (63-64), 233-256.
- Jolivet, M.-J., & Léna, P. (2000). Des territoires aux identités. *Autrepart*, 14, 5-16.
- Jouve, P. (1988). Quelques réflexions sur la spécificité et l'identification des systèmes agraires. *Les cahiers de la recherche développement*, 20, 5-16.
- Jund, S. (2011). *Pour une éducation adaptée : présentation d'une expérience de terrain à Trois-Sauts (Guyane française)*. Mémoire de Master 2. France : Université des Antilles et de la Guyane.
- Karpe, P. (2002). Y a-t-il encore des collectivités autochtones en Guyane française ? D'une méconnaissance à une indifférence. *Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération*, 2, 231-244.
- Karpe, P., & Tiouka, A. (sous presse). Au-delà du juridisme : la décolonisation progressive des Amérindiens de Guyane française. In M. Elfort (Ed.), *Actes des journées d'études sur la question autochtone sur le plateau des Guyanes (10 et 11 mai 2012)*. Cayenne, France.
- Kelly, R. L. (1992). Mobility/sedentism: concepts, archaeological measures, and effects. *Annual Review of Anthropology*, 21, 43-66.
- Kent, M. (2008). The making of customary territories: social change at the intersection of state and indigenous territorial politics on Lake Titicaca, Peru. *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, 13 (2), 283-310.
- Kergomard, C. (2000). Pratique des corrections atmosphériques en télédétection : utilisation du logiciel 5S-PC. *Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne], Dossiers, Actes des Journées de Télédétection en Sciences humaines, article 181*, mis en ligne le 05 mai 2000, consulté le 7 juillet 2010. URL : <http://cybergeo.revues.org/1679> ; DOI : 10.4000/cybergeo.1679
- Kirat, T., & Torre , A. (Eds.) (2008), *Territoires de Conflits. Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*. Paris, France : L'Harmattan.
- Koné, T. (2012). L'agriculture à Saint-Georges de l'Oyapock : Bilan et perspectives. *Confins [En ligne]*, 16, mis en ligne le 30 novembre 2012, consulté le 15 décembre 2012. URL : <http://confins.revues.org/8045> ; DOI : 10.4000/confins.8045
- Lambin, E. F., & Geist, H. J. (Eds.) (2006). *Land-use and land-cover change: local processes and global impacts*. Berlin and Heidelberg, Germany, and New York, NY: Springer.

- Lambin, E. F., Turner, B. L., Geist, H. J., Agbola, S. B., Angelsen, A., Bruce, J. W., Coomes, O. T., Dirzo, R., Fischer, G., Folke, C., George, P. S., Homewood, K., Imbernon, J., Leemans, R., Li, X., Moran, E. F., Mortimore, M., Ramakrishnan, P. S., Richards, J. F., Skanes, H., Steffen, W., Stone, G. D., Svedin, U., Veldkamp, T. A., Vogel, C., & Xu, J. (2001). The causes of land-use and land-cover change: moving beyond the myths. *Global Environmental Change*, 11 (4), 261-269.
- Lavigne-Delville, P. (2003). Le foncier et la gestion des ressources naturelles. In *Memento de l'agronome* (pp. 201-221). Paris, France : CIRAD - GRET - Ministère des Affaires étrangères.
- Le Bris, É., Marie, A., Osmont, A., & Sinou, A. (1985). Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines. *Annales de la Recherche urbaine*, 25, 13-30.
- Lehmann, J., Kern D. C., Glaser, B., & Woods, W. I. (Eds.) (2004). *Amazonian Dark Earths: Origin, Properties, Management*. The Netherlands: Kluwer Academic Publishers.
- Le Tourneau, F.-M. (2008). Stratégies territoriales amérindiennes dans un contexte pluri-ethnique: la région de Auaris (Roraima). *Confins [En ligne]*, 3, mis en ligne le 25 juin 2008, consulté le 16 avril 2010. URL : <http://confins.revues.org/3653> ; DOI : 10.4000/confins.3653
- Le Tourneau, F.-M. (2010a). *Les yanomami du Brésil : Géographie d'un territoire amérindien*. Paris, France : Belin Mappemonde.
- Le Tourneau, F.M. (2010b). Relatório da expedição realizada na região do rio Pirawiri. Parque Nacional Montanhas de Tumucumaque nos dia 12-30 de janeiro. *HAL [En ligne]*, consulté le 10 janvier 2011. URL : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00570556/en/>
- Le Tourneau, F.-M., Mello, N. A. d., & Pasquis, R. (2006). De l'espace au territoire ? Sojaculture, environnement et mouvements indigènes en Amazonie brésilienne. In J. Lombard, E. Mesclier, & S. Velut (Eds.), *La mondialisation côté Sud : Acteurs et territoires* (pp. 429-451). Paris : IRD et ENS
- Le Tourneau, F.-M., & Droulers, M. (Eds.) (2011). *L'Amazonie brésilienne et le développement durable. Leçons du projet Duramaz*. Paris : Belin Mappemonde.
- Lemos, M. C., & Agrawal, A. (2006). Environmental governance. *Annual Review of Environment and Resources*, 31, 297-325.
- Lescure, J.-P. (1986). *La reconstitution du couvert végétal après agriculture sur brûlis chez les Wayãpi du Haut Oyapock (Guyane française)*. Thèse de Doctorat. Paris, France : Université Paris VI.
- Little, P. E. (2001). *Amazonia: territorial struggles on perennial frontiers*. Baltimore and London: Johns Hopkins University Press.
- Liverman, D., Moran, E. F., Rindfuss, R. R., & Stern, P. C. (Eds.) (1998). *People and Pixels: Linking Remote Sensing and Social Science*. Washington, DC: National Academy Press.
- López, S., & Sierra, R. (2010). Agricultural change in the Pastaza River basin: a spatially explicit model of native Amazonian cultivation. *Applied Geography*, 30 (3), 355-369.
- López, S., & Sierra, R. (2011). A resource demand model of indigenous production: The Jivaroan cultivation systems of Western Amazonia. *Agricultural Systems*, 104 (3), 246-257.

- Lorena, R. B., & Lambin, E. F. (2009). The spatial dynamics of deforestation and agent use in the Amazon. *Applied Geography*, 29 (2), 171-181.
- Lu, F. (2001). The common property regime of the Huaorani Indians of Ecuador: Implications and challenges to conservation. *Human Ecology*, 29 (4), 425-447.
- Lu Holt, F. (2005). The Catch-22 of conservation: indigenous peoples, biologists, and cultural change. *Human Ecology*, 33 (2), 199-215.
- Lu, F. (2007). Integration into the Market among Indigenous Peoples. *Current anthropology*, 48 (4), 593-602.
- Lu, F., & Bilsborrow, R. E. (2011). A Cross-Cultural Analysis of Human Impacts on the Rainforest Environment in Ecuador. In R. P. Cincotta, & L. J. Gorenflo (Eds.) *Human Population: its influences on biological diversity* (pp. 127-151). Berlin and Heidelberg, Germany: Springer.
- Lu, F., Gray, C., Bilsborrow, R. E., Mena, C. F., Erlie, C. M., Bremner, J., Barbieri, A., & Walsh, S. J. (2010). Contrasting colonist and indigenous impacts on Amazonian Forests. *Conservation Biology*, 24 (3), 881-885.
- Macedo-Tinoco, S. (2000). *Joviña, cacique, professor e presidente: as relações entre o conselho Apina e os cursos de formação de professores Waiãpi*. Dissertação de mestrado. São Paulo, Brasil : Universidade de São Paulo.
- Malthus, T. R. (1798). *An essay on the principle of population: or, A view of its past and present effects on human happiness*. London, UK: Reeves and Turner.
- Mam-Lam-Fouck, S. (1996). *Histoire générale de la Guyane française : des débuts de la colonisation à l'aube de l'an 2000*. Cayenne, France : Ibis rouge.
- Mangal, D. (2010). *La Guyane : pour un développement durable amazonien*. Cayenne, France : Ibis rouge.
- Mansillon, Y. (2009). Proposition de schéma d'orientation minière de la Guyane. *Rapport d'expertise, République française*.
- Maurel, D., & Navet, E. (1999). L'habitat des Indiens émerillon de Guyane française comme expression d'un mode d'être et de penser. In P. Erny (Dir.), *Douze contributions à une ethnologie de la maison*. Paris, France : L'Harmattan.
- Mazoyer, M., & Roudart, L. (1998). *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*. Paris, France : Le Seuil.
- McCracken, S. D., Brondizio, E. S., Nelson, D., Moran, E. F., Siqueira, A. D., & Rodriguez-Pedraza, C. (1999). Remote sensing and GIS at farm property level: Demography and deforestation in the Brazilian Amazon. *PE & RS- Photogrammetric Engineering & Remote Sensing*, 65 (11), 1311-1320.
- McKey, D., Emperaire, L., Elias, M., Pinton, F., Robert, T., Desmoulière, S., & Rival, L. (2001). Local management and regional dynamics of varietal diversity of cassava in Amazonia. *Genetics Selection Evolution*, 33 (1), 465-490.
- McKey, D., Rostain, S., Iriarte, J., Glaser, B., Birk, J. J., Holst, I., & Renard, D. (2010). Pre-Columbian agricultural landscapes, ecosystem engineers, and self-organized patchiness in Amazonia. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107 (17), 7823-7828.
- McQuillan, K. (2004). When does religion influence fertility? *Population and Development Review*, 30 (1), 25-56.

- McSweeney, K. (2005). Indigenous population growth in the lowland Neotropics: Social science insights for biodiversity conservation. *Conservation Biology*, 19 (5), 1375-1384.
- McSweeney, K., & Arps, S. (2005). A "demographic turnaround": the rapid growth of the indigenous populations in Lowland Latin America. *Latin American Research Review*, 40 (1), 3-29.
- McSweeney, K., & Jokisch, B. (2007). Beyond rainforests: urbanisation and emigration among lowland indigenous societies in Latin America. *Bulletin of Latin American Research*, 26 (2), 159-180.
- Mello, N. A. d., & Théry, H. (2003). L'État brésilien et l'environnement en Amazonie : évolutions, contradictions et conflits. *L'Espace géographique*, 32 (1), 3-20.
- Melnyk, M. (1993). Incidences de la sédentarisation sur les ressources agricoles et forestières dans le sud du Venezuela. *Document du Réseau de foresterie pour le développement rural*, 16b. Nottingham, UK : Russell Press Ltd.
- Melo, G. M. (2007). *A leitura da gestão dos parques nacionais sob a ótica das populações locais: Os Parques Nacionais Montanhas do Tumucumaque e Cabo Orange*. Dissertação de mestrado. Rio de Janeiro, Brasil : Universidade Federal do Rio de Janeiro.
- Micoud, A. (2005). Patrimonialisation: redire ce qui nous relie ? In C. Barrère, D. Barthélemy, M. Nieddu, & F. D. Vivien (Eds), *Réinventer le patrimoine: De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* (pp. 81-96). Paris, France : L'Harmattan.
- Moran, E. F. (1974). The adaptive system of the Amazonian caboclo. In C. Wagley (Ed.), *Man in the Amazon*. New York, NY: Columbia University Press.
- Moran, E. F., & Ostrom, E. (Eds.) (2005). *Seeing the forest and the trees: human-environment interactions in forest ecosystems*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Muller, P. (1990). Les politiques publiques entre secteurs et territoires. *Politiques et management public*, 8 (3), 19-33.
- Nasuti, S. (2010). Une situation de « post-front pionnier » : le cas de la région rurale de Ciriaco (Ouest Maranhão - Brésil). Thèse de Doctorat. Paris, France : Université Paris III - Sorbonne nouvelle.
- Nasuti, S., Eloy, L., Raimbert, C., & Le Tourneau, F.-M. (sous presse). Can rural-urban household mobility indicate differences in resource management within Amazonian communities? *Bulletin of Latin American Research*.
- Navet, E. (1985). Les Emerillon. *Ethnies : droits de l'homme et peuples autochtones*, 1 (1-2), 18-19.
- Nepstad, D., Schwartzman, S., Bamberger, B., Santilli, M., Ray, D., Schlesinger, P., Lefebvre, P., Alencar, A., Prinz, E., & Fiske, G. (2006). Inhibition of Amazon deforestation and fire by parks and indigenous lands. *Conservation Biology*, 20 (1), 65-73.
- Newing, H. (2009). Unpicking 'community' in community conservation: implications of changing settlement patterns and individual mobility for the Tamshiyacu Tahuayo Communal Reserve, Peru. In M. N. Alexiades (Ed.), *Mobility and migration in indigenous Amazonia: Contemporary ethnoecological perspectives (Vol. 11)*(pp.97-114). New York and Oxford: Berghahn Books.

- Nolte, C., Agrawal, A., Silvius, K. M., & Soares-Filho, B. S. (2013). Governance regime and location influence avoided deforestation success of protected areas in the Brazilian Amazon. *Proceedings of the National Academy of Sciences. Early Edition*, 1-6.
- Nugent, S. (1993). *Amazonian caboclo society: an essay on invisibility and peasant economy*. Providence, RI: Berg Publishers Ltd.
- Oder, J. (2011). Vers la structuration d'une filière aurifère «durable» ? Etude du cas de la Guyane française. *EchoGéo [En ligne]*, 17, mis en ligne le 27 septembre 2011, consulté le 02 avril 2013. URL : <http://echogeo.revues.org/12587> ; DOI : 10.4000/echogeo.12587
- Oldekop, J. A., Bebbington, A. J., Truelove, N. K., Holmes, G., Villamarín, S., & Preziosi, R. F. (2012). Environmental Impacts and Scarcity Perception Influence Local Institutions in Indigenous Amazonian Kichwa Communities. *Human Ecology*, 40, 101-115.
- Oliveira, J. C. D. (2006). *Classificações em cena: algumas formas de classificação das plantas cultivadas pelos Wajápi do Amapari (AP)*. Dissertação de mestrado. São Paulo, Brasil : Universidade de São Paulo.
- Oliveira, J. C. D. (2012). *Entre plantas e palavras. Modos de constituição de saberes entre os Wajápi (AP)*. Dissertação de doutorado. São Paulo, Brasil : Universidade de São Paulo.
- Orru, J.-F. (2001). *Les communautés isolées de Guyane et la France, de la colonisation à la globalisation*.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Ostrom, E. (2007). A diagnostic approach for going beyond panaceas. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 104 (39), 15181-15187.
- Ostrom, E. (2009). A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems. *Science*, 325 (5939), 419-422.
- Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Ed. De Boeck. [Traduction de Ostrom, E., 1990, *Governing the Commons : The evolution of institutions for collective action*.].
- Oszwald, J., Antoine, L., De Sartre, X. A., Marcello, T., & Gond, V. (2010). Analyse des directions de changement des états de surface végétaux pour renseigner la dynamique du front pionnier de Maçaranduba (Brésil) entre 1997 et 2006. *Téledétection*, 9 (2), 97-111.
- Oszwald, J., De Sartre, X. A., Decaëns, T., Gond, V., Grimaldi, M., Lefebvre, A., De Araujo Fretas, R. L., De Souza, S. L., Marichal, R. I., Veiga I., Velasquez E., & Lavelle P. (2012). Utilisation de la télédétection et de données socio-économiques et écologiques pour comprendre l'impact des dynamiques de l'occupation des sols à Pacajà (Brésil). *Revue française de photogrammétrie et de télédétection* (198-199), 8-24.
- Oszwald, J., Gond, V., Dolédec, S., & Lavelle, P. (2011). Identification d'indicateurs de changement d'occupation du sol pour le suivi des mosaïques paysagères. *Bois et forêts des tropiques*, 307 (1), 7-21.
- Ouhoud-Renoux, F. (1998). *De l'outil à la prédation : technologie culturelle et ethno-écologie chez les Wayápi du Haut Oyapock (Guyane française)*. Thèse de Doctorat. Paris, France : Université Paris X.

- Padoch, C., Brondizio, E., Costa, S., Pinedo-Vasquez, M., Sears, R. R., & Siqueira, A. (2008). Urban forest and rural cities: multi-sited households, consumption patterns, and forest resources in Amazonia. *Ecology and Society*, 13 (2), 2.
- Pages, J. (2004). Analyse factorielle de données mixtes. *Revue Statistique Appliquée*, 52 (4), 93-111.
- Pan, W. K., & Bilborrow, R. E. (2005). The use of a multilevel statistical model to analyze factors influencing land use: a study of the Ecuadorian Amazon. *Global and Planetary Change*, 47 (2-4), 232-252.
- Parker, D. C., Manson, S. M., Janssen, M. A., Hoffmann, M. J., & Deadman, P. (2003). Multi-agent systems for the simulation of land-use and land-cover change: a review. *Annals of the Association of American Geographers*, 93 (2), 314-337.
- Parry, L., Day, B., Amaral, S., & Peres, C. A. (2010). Drivers of rural exodus from Amazonian headwaters. *Population & Environment*, 32 (2), 137-176.
- Peluso, D. M., & Alexiades, M. N. (2005). Urban Ethnogenesis Begins at Home: The Making of Self and Place amidst Amazonia's Environmental Economy. *Traditional Dwellings and Settlements Review*, 16 (2), 1-10.
- Peres, C. A. (1994). Indigenous reserves and nature conservation in Amazonian forests. *Conservation Biology*, 8 (2), 586-588.
- Peres, C. A., & Terborgh, J. W. (1995). Amazonian nature reserves: an analysis of the defensibility status of existing conservation units and design criteria for the future. *Conservation Biology*, 9 (1), 34-46.
- Perrier Bruslé, L. (2012). Le conflit du Tipnis et la Bolivie d'Evo Morales face à ses contradictions : analyse d'un conflit socio-environnemental. *EchoGéo [En ligne]*, Sur le Vif, mis en ligne le 26 janvier 2012, consulté le 02 août 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/12972>
- Perz, S. G. (2001). Household demographic factors as life cycle determinants of land use in the Amazon. *Population Research and Policy Review*, 20 (3), 159-186.
- Perz, S. G., Warren, J., & Kennedy, D. P. (2008). Contributions of racial-ethnic reclassification and demographic processes to indigenous population resurgence: the case of Brazil. *Latin American Research Review*, 43 (2), 7-33.
- Piantoni, F. (2002). Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement. *Revue européenne des migrations internationales*, 18 (2), 11-49.
- Pichón, F. J. (1997). Colonist Land-Allocation Decisions, Land Use, and Deforestation in the Ecuadorian Amazon Frontier. *Economic Development and Cultural Change*, 45 (4), 707-744.
- Pinedo-Vasquez, M., Zarin, D. J., Coffey, K., Padoch, C., & Rabelo, F. (2001). Post-boom logging in Amazonia. *Human Ecology*, 29(2), 219-239.
- Pinedo-Vasquez, M., & Padoch, C. (2009). Urban and rural and in-between: Multi-sited households, mobility and resource management in the Amazon floodplain. In M. N. Alexiades (Ed.), *Mobility and migration in indigenous Amazonia: Contemporary ethnoecological perspectives (Vol. 11)* (pp. 86-96). New York and Oxford: Berghahn Books.
- Piolle, X. (1991). Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? *L'Espace géographique*, 1990-1991 (4), 349-358.

- Polet F. (2008). La prolifération des conflits socio-environnementaux au Sud. *CETRI [En ligne]*, consulté le 13 janvier 2012. URL : <http://www.cetri.be/spip.php?article921>
- Porto, J. L. R., & De Vilhena Silva, G. (2010). Novos usos e (re)construções da condição fronteira amapaense. *NCN - Novos Cadernos NAEA*, 12 (2), 253-267.
- Posey, D., & Balée, W. (Eds) (1989). *Resource Management in Amazonia: Indigenous and Folk Strategies*. New York, NY: New York Botanical Garden.
- Putnam, R. D. (1999). Le déclin du capital social aux États-Unis. *Lien social et politiques*, 41, 13-22.
- Quivy, R. & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales (3^e Edition)*. Paris, France : Dunod.
- Raffestin, C. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, France : Litec.
- Raffestin, C. 1986. Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? *Geographica Helvetica*, 2, 91-96.
- Renard, D., Iriarte, J., Birk, J., Rostain, S., Glaser, B., & McKey, D. (2012). Ecological engineers ahead of their time: The functioning of pre-Columbian raised-field agriculture and its potential contributions to sustainability today. *Ecological Engineering*, 45, 30-44.
- Renoux, F., Fleury, M., Reinette, Y., Grenand, P., & Grenand, F. (2003). L'agriculture itinérante sur brûlis dans les bassins du Maroni et de l'Oyapock : Dynamique et adaptation aux contraintes spatiales. *Revue forestière française*, 55, 236-259.
- Robert, P. d., (2004). Terre coupée : Recomposition des territorialités indigènes dans une réserve d'Amazonie. *Ethnologie française*, 34 (1), 79-88.
- Rodary, E. (2008). Développer la conservation ou conserver le développement ? Quelques considérations critiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir. *Mondes en développement* 141 (1), 81-92.
- Roosevelt, A. C. (2000). The lower Amazon: a dynamic human habitat. In D. L. Lentz (Ed.), *Imperfect balance: landscape transformations in the precolumbian Americas* (pp. 455-491). New York, NY: Columbia University Press.
- Rostain, S. (1994). Archéologie du littoral de Guyane. Une région charnière entre les influences culturelles de l'Orénoque et de l'Amazone. *Journal de la société des américanistes*, 80 (1), 9-46.
- Rostain, S. (2003). Cinq Petits Tapirs : les Guyanes amérindiennes d'avant 1499. *Cahiers des Amériques latines*, 43 (2), 19-20.
- Rostain, S., & Versteeg, A. H. (2003). Recherche sur l'archéologie de la côte occidentale de Guyane. *Journal de la société des américanistes*, 89 (89-1), 161-175.
- Rudel, T. K., Bates, D., & Machinguiashi, R. (2002). A tropical forest transition? Agricultural change, out-migration, and secondary forests in the Ecuadorian Amazon. *Annals of the Association of American Geographers*, 92 (1), 87-102.
- Rudel, T. K., & Horowitz, B. (Ed.) (1993). *Tropical deforestation: Small farmers and land clearance in the Ecuadorian Amazon*. New York, NY: Columbia University Press
- Schwartzman, S. (1989). Extractive reserves: the rubber tappers strategy for sustainable use of the Amazon rainforest. In J.O. Browder (Ed.), *Fragile lands of Latin America: strategies for sustainable development* (pp. 150-163). Boulder, CO: Westview Press.

- Schwartzman, S., & Zimmerman, B. (2005). Conservation alliances with indigenous peoples of the Amazon. *Conservation Biology*, 19 (3), 721-727.
- Senil, N. (2011). *Une reconstruction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et aux Maroc*. Thèse de Doctorat. Grenoble, France : Université de Grenoble.
- Sirén, A. H. (2007). Population growth and land use intensification in a subsistence-based indigenous community in the Amazon. *Human Ecology*, 35 (6), 669-680.
- Sirén, A. H., & Brondizio, E. S. (2009). Detecting subtle land use change in tropical forests. *Applied Geography*, 29 (2), 201-211.
- Soares, C. L. (2012). *Vila Brasil, Ilha Bela e Camopi : efeitos da migração para os garimpos da fronteira Franco-Brasileira*. Dissertação de mestrado. Macapá, Brasil : Universidade Federal do Amapá.
- Stocks, A., McMahan, B., & Taber, P. (2007). Indigenous, colonist, and government impacts on Nicaragua's Bosawas Reserve. *Conservation Biology*, 21 (6), 1495-1505.
- Stoll, E. (Ed.) (2009). *Terres indiennes et politique indigéniste au Brésil : des territoires à la carte*. Paris, France : L'Harmattan.
- Taravella, R. (2009). *De la mine à la vitrine, état des lieux et perspectives de la traçabilité de l'or guyanais*. Cayenne, France : WWF.
- Tiouka, A. (2002). Droits collectifs des peuples autochtones. Le cas des Amérindiens de Guyane française. In I. Schulte-Tenckhoff (Ed.), *Altérité et droit : Contributions à l'étude des rapports entre droit et culture* (pp. 241-262). Bruxelles, Belgique : Bruylant.
- Tiouka, A. (2005). La question des droits autochtones sera-t-elle résolue en France ? *Ethnies : droits de l'homme et peuples autochtones*, 18 (31), 10-15.
- Tiouka, A., & Karpe, P. (1998). Droits des peuples autochtones à la terre et au patrimoine. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée (JATBA)*, 40 (1-2), 611-634.
- Tiouka, F. (1985). Adresse au gouvernement et au peuple français. *Ethnies : droits de l'homme et peuples autochtones*, 1 (1-2), 7-10.
- Tritsch, I., Gond, V., Oszwald, J., Davy, D., & Grenand, P. (2012). Dynamiques territoriales des Amérindiens wayãpi et teko du moyen Oyapock, Camopi, Guyane française. *Bois et Forêts des tropiques* (311), 49-61.
- Tritsch, I., Marmoex, C., Davy, D., Thibaut, B., & Gond, V. (sous presse). Towards a revival of indigenous mobility in French Guiana? Conservation policies and new form of environmental governance in the Wayãpi and Teko indigenous territory. *Bulletin of Latin American Research*.
- Tsayem Demaze, M. (2008). Le Parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement. *Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 416*, mis en ligne le 27 mars 2008, consulté le 03 avril 2010. URL : <http://cybergeo.revues.org/17203> ; DOI : 10.4000/cybergeo.17203
- Tsayem Demaze, M., & Manusset, S. (2008). L'agriculture itinérante sur brûlis en Guyane française : la fin des durabilités écologique et socioculturelle ? *Les Cahiers d'Outre Mer* (1), 31-48.

- Turner II, B. L., Kasperson, R. E., Matson, P. A., McCarthy, J. J., Corell, R. W., Christensen, L., Eckley, N., Kasperson, J. X., Luers, A., & Martello, M. L. (2003). A framework for vulnerability analysis in sustainability science. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, *100* (14), 8074-8079.
- Turner II, B. L., Lambin, E. F., & Reenberg, A. (2007). The emergence of land change science for global environmental change and sustainability. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, *104* (52), 20666-20671.
- Van Vliet, N., Mertz, O., Heinemann, A., Langanke, T., Pascual, U., Schmook, B., Adams, C., Schmidt-Vogt, D., Messerli, P., Leisz, S., Castella, J.-C., Jørgensen, L., Birch-Thomsen, T., Hett, C., Bech-Bruun, T., Ickowitz, A., Vu, K. C., Yasuyuki, K., Fox, J., Padoch, C., Dressler, W., & Ziegler, A. D. (2012). Trends, drivers and impacts of changes in swidden cultivation in tropical forest-agriculture frontiers: A global assessment. *Global Environmental Change*, *22* (2), 418-429.
- Verburg, P. H., Soepboer, W., Veldkamp, A., Limpiada, R., Espaldon, V., & Mastura, S. S. (2002). Modeling the spatial dynamics of regional land use: the CLUE-S model. *Environmental management*, *30* (3), 391-405.
- Verdeaux, F., & Roussel, B. (2006). Y a-t-il un autochtone dans l'avion ? Des ethnies locales à l'autochtonie globale en passant par la gestion durable de la biodiversité. *Autrepart*, *38*, 15-37.
- Veríssimo, A., Rolla, A., Vedoveto, M., & Furtada, S. (2011). Áreas protegidas na Amazônia Brasileira-avanços e desafios. Belém e São Paulo : *Imazon e ISA*.
- Versteeg, A. H., & Bubberman, F. C. (1992). Suriname before Columbus. *Mededelingen Stichting Surinaams Museum*, *49a*, 3-65.
- Walker, R., Perz, S., Caldas, M., & Silva, L. G. T. (2002). Land use and land cover change in forest frontiers: The role of household life cycles. *International Regional Science Review*, *25* (2), 169-199.
- Werkhoven, M. C. M., & Versteeg, A. H. (1980). The vegetation of four mounds in the coastal plain of Suriname. *Mededelingen Surinaams Museum*, *32*, 8-37.
- Whitehead, N. L. (1994). The ancient Amerindian polities of the Amazon, the Orinoco, and the Atlantic coast: a preliminary analysis of their passage from antiquity to extinction. In A. C. Roosevelt (Ed.), *Amazonian Indians from Prehistory to the Present: Anthropological Perspectives* (pp.33-53). Tucson, AZ: The University of Arizona Press.
- Young, O. R. (2002). Institutional interplay: the environmental consequences of cross-scale interactions. In E. Ostrom, T. Dietz, N. Dolsak, P. C. Stern, S. Stonich, E. U. Weber (Eds.), *The drama of the commons* (pp. 263-291). Washington, DC: Natl. Acad. Press.
- Young, O. R. (2009). Governance for sustainable development in a world of rising interdependencies. In M. A. Delmas, & O. R. Young (Eds.), *Governance for the Environment. New Perspectives* (pp. 12-40). Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Young, O. R., Berkhout, F., Gallopin, G. C., Janssen, M. A., Ostrom, E., & Van der Leeuw, S. (2006). The globalization of socio-ecological systems: An agenda for scientific research. *Global Environmental Change*, *16* (3), 304-316.

- Zent, S. (2009). The political ecology of ethnic frontiers and relations among the Piaroa of the middle Orinoco. In M. N. Alexiades (Ed.), *Mobility and migration in indigenous Amazonia: Contemporary ethnoecological perspectives (Vol. 11)* (pp. 167-194). New York and Oxford: Berghahn Books.
- Zimmerer, K. S. (1999). Overlapping patchworks of mountain agriculture in Peru and Bolivia: Toward a regional-global landscape model. *Human Ecology*, 27 (1), 135-165.
- Zimmerer, K. S. (2000). The Reworking of Conservation Geographies: Nonequilibrium Landscapes and Nature-Society Hybrids. *Annals of the Association of American Geographers*, 90 (2), 356-369.

Logiciels :

- ArcGIS (Version 9.3) [Computer software]. Redlands, CA: ESRI.
- ENVI (Version 4.2) [Computer software]. Boulder, CO: Exelis.
- Husson, F., Josse, J., Lê S., & Mazet, J. (2013). FactoMineR: Multivariate Exploratory Data Analysis and Data Mining with R. R package version 1.21.
- R Core Team (2012). R: A language and environment for statistical computing. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. URL : <http://www.R-project.org/>

Documents officiels :

- Ae (2012a). Avis délibéré de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du projet de charte du Parc amazonien de Guyane. *Formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable*, 61, mis en ligne le 14 novembre 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012-61_charte_PA_de_Guyane_avis_delibere_AE.pdf
- Ae (2012b). Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le projet de charte du parc national de la Vanoise. *Formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable*, 41, mis en ligne le 12 septembre 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.parcnational-vanoise.fr/en/documentation-en-ligne/doc_details/1651-avis-delibere-de-lautorite-environnementale-sur-le-projet-de-charte-du-parc-national-de-la-vanoise.html
- AFSSE (2004). Risques sanitaires liés au mercure en Guyane : note de synthèse, recommandations et annexe sur les "effets du méthyl mercure sur la santé". *Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale*, mis en ligne le 7 juin 2005, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/750406653036180029521885602202/mercure_guyane.pdf

- Apina et Apiwata (2006). Prioridades dos Wajãpi para 2006. Documento do Apina e da APIWATA. Macapá, mis en ligne le 4 juillet 2007, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.institutoiepe.org.br/media/docs_indigenas/Prioridades_wajapi_2006_-_Apina.pdf
- Apina (2007). Prioridades dos Wajãpi para 2007. Documento do Apina. Macapá, mis en ligne le 23 avril 2008, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.institutoiepe.org.br/media/docs_indigenas/Apina-Prioridades_dos_Wajapi_para_2007.pdf
- Apina (2008). Prioridades dos Wajãpi. Documento do Apina. Macapá, mis en ligne le 22 septembre 2009, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.institutoiepe.org.br/media/docs_indigenas/Apina-Prioridades_dos_Wajapi_para_2008.pdf
- Consultation institutionnelle PAG (2012). Détail des avis émis dans le cadre de la consultation institutionnelle sur le projet de Charte du Parc Amazonien de Guyane. *Parc Amazonien de Guyane*, mis en ligne le 8 janvier 2013, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/detail_avis_consultation_institutionnelle_chartepag2013.pdf
- Belarbi, K., & Touzard, I. (2009). Analyse des besoins de formation professionnalisante des agriculteurs du haut Maroni. Communes de Maripasoula et de Papaïchton. *Montpellier SupAgro-Institut des Régions Chaudes, DEFIS*, mis en ligne le 16 février 2009, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://php.ecofog.gf/agrotransfert/index.php?option=com_content&view=article&id=49:rapport-de-mission-irc-haut-maroni-2009&catid=37:documents-mis-en-ligne&Itemid=37
- CCPAB (2012). Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge de Guyane. *CCPAB, avis n°03, Préfecture de la Guyane*, mis en ligne le 13 décembre 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.blada.com/data/File/2012pdf/ccpabavis08122012.pdf>
- CGDD (2011). Pertinence et faisabilité de dispositifs d'accès et de partage des avantages en Outre-mer sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées. *Commissariat général du développement durable*, 48, mis en ligne le 14 septembre 2011, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED48.pdf>
- GITPA (2011). Visite aux Indiens de la République : Mission d'information du GITPA en Guyane. *Groupe International de Travail pour les Peuples Autochtones*, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://gitpa.org/Peuple%20GITPA%20500/GITPA%20500-9WEBDOCGUYANEENTREE.htm>
- Insee (2009). 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée. *Institut national de la statistique et des études économiques*, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1259

- Insee (2010). Population légale 2010 Guyane. *Institut national de la statistique et des études économiques*, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=25&ref_id=19424#soustitre1
- Insee (2011). Évolution de la population par région de 1999 à 2011. *Institut national de la statistique et des études économiques*, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=CMRTEF01212
- Insee (2013). La fécondité est le premier moteur de la croissance démographique en Guyane, *Institut national de la statistique et des études économiques Antilles-Guyane, Antiane échos*, 27, mis en ligne le 14 janvier 2013, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/themes/antiane_echos/aechos27/aechos27_gy.pdf
- PAG (2012). Charte du parc amazonien de Guyane : Projet soumis à consultation institutionnelle et enquête publique. *Parc Amazonien de Guyane*, mis en ligne le 23 juillet 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/La_Charte_Parc-amazonien-Guyane.pdf
- Parc nationaux de France, 2008. Les parcs nationaux à la française. *Parc nationaux de France*, mis en ligne le 4 novembre 2008, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.parcnationaux.fr/Access-direct/Telechargements>
- PNMT (2009). Plano de Manejo : Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque. *Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque - ICMBio*, mis en ligne le 4 août 2010, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.icmbio.gov.br/portal/images/stories/imgs-unidades-coservacao/parna_montanhas-do-tumucumaque.pdf
- PRB (Population Reference Bureau) (2005). World population data sheet. Washington, DC, mis en ligne le 12 janvier 2006, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.prb.org/pdf05/05WorldDataSheet_Eng.pdf
- ONAG (2012). Examen périodique universel de la France, 15^{ième} session. Conseil des droits de l'homme. Du 21 janvier au 1^{er} février 2013. *Organisation des Nations Autochtones de Guyane*, mis en ligne le 25 novembre 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.guyaweb.com/wp-content/uploads/2012/12/D%C3%A9claration-EPU-2013.pdf>
- Vestur, H. (2010a). Note sur les zones de droits d'usages collectifs. *Expertise Conseiller d'État*, mis en ligne le 18 juin 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.blada.com/data/File/2012pdf/conseiletat161112.pdf>
- Vestur, H. (2010b). Note sur la zone d'accès réglementée. *Expertise Conseiller d'État*, mis en ligne le 26 octobre 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.blada.com/data/File/2012pdf/conseiletat161112b.pdf>

Articles de presse et sites internet consultés :

Câmara Notícias (2012). Autoridades criticam acordo firmado com a França sobre garimpo no Oiapoque. *Câmara dos Deputados*, mis en ligne le 20 novembre 2012, consulté le 05 avril 2013.

URL : <http://www2.camara.leg.br/camaranoticias/noticias/RELACOES-EXTERIORES/431517-AUTORIDADES-CRITICAM-ACORDO-FIRMADO-COM-A-FRANCA-SOBRE-GARIMPO-NO-OIAPOQUE.html>

CNRTL (2012). *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*. Consulté le 05 avril 2013. URL : <http://www.cnrtl.fr/>

GRADE (2012). Un développement centré sur les besoins des populations locales. *Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Endogène*, consulté le 05 avril 2013.

URL : <http://grade.asso-web.com/?m=7&a=2012>

HCDH (2010). Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1962 : «Souveraineté permanente sur les ressources naturelles». *Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*, consulté le 05 avril 2013.

URL : <http://www2.ohchr.org/french/law/ressource.htm>

Iepé (2012a). Lideranças wajãpi reivindicam anulação de registros de interesse de mineração. *Instituto de Pesquisa e Formação Indígena*, mis en ligne le 1^o novembre 2012, consulté le 05 avril 2013.

URL : <http://www.institutoiepe.org.br/noticias/44-iepe/229-liderancas-wajapi-reivindicam-anulacao-de-registros-de-interesse-de-mineracao.html>

Iepé (2012b). Wajãpi divulgam carta com reivindicações na área de saúde. *Instituto de Pesquisa e Formação Indígena*, mis en ligne le 12 septembre 2012, consulté le 05 avril 2013.

URL : <http://www.institutoiepe.org.br/noticias/44-iepe/209-wajapi-divulgam-carta-com-reivindicacoes-na-area-de-saude.html>

Iepé (2013). Governo reconhece primeiro Mosaico que inclui Terras Indígenas. *Instituto de Pesquisa e Formação Indígena*, mis en ligne le 16 janvier 2013, consulté le 05 avril 2013.

URL : <http://www.institutoiepe.org.br/noticias/44-iepe/242-governo-reconhece-primeiro-mosaico-que-inclui-terras-indigenas.html>

France Guyane (2010). Les suicides chez les Amérindiens sont en augmentation. *FranceGuyane.fr*, mis en ligne le 16 décembre 2010, consulté le 05 avril 2013.

URL : <http://www.franceguyane.fr/actualite/societe-social-emploi/suicides-chez-amerindiens-en-guyane/les-suicides-chez-les-amerindiens-sont-en-augmentation-77560.php>

France Guyane (2011a). Une zone d'accès contestée. *FranceGuyane.fr*, mis en ligne le 19 mars 2011, consulté le 05 avril 2013.

URL : <http://www.franceguyane.fr/actualite/societe-social-emploi/suicides-chez-amerindiens-en-guyane/une-zone-d-acces-contestee-19-03-2011-85373.php>

- France Guyane (2011b). Préparer la rencontre (lettre ouverte de Brigitte Wyngaarde). *FranceGuyane.fr*, mis en ligne le 23 mars 2011, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.franceguyane.fr/actualite/societe-social-emploi/suicides-chez-amerindiens-en-guyane/preparer-la-rencontre-lettre-ouverte-de-brigitte-wyngaarde-23-03-2011-85752.php>
- France Guyane (2012). Parc national : les institutions disent « oui ». *FranceGuyane.fr*, mis en ligne le 24 décembre 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.franceguyane.fr/regions/guyane/parc-national-les-institutions-disent-oui-147898.php>
- Guyaweb (2013). Offensive des opposants à la charte. *Comimpex / Guyaweb*, mis en ligne le 4 février 2013, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.guyaweb.com/offensive-des-opposants-a-la-charte/>
- LEADER-Sud Guyane (2012). *Programme européen LEADER-Sud Guyane*. Consulté le 05 avril 2013. URL : <http://leadersudguyane.e-monsite.com/>
- Le Monde (2012). Orpaillage en Guyane : déclaration de guerre des Garimpeiros à la France. *Le Monde.fr*, mis en ligne le 10 juillet 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/07/10/orpaillage-en-guyane-declaration-de-guerre-des-garimpeiros-a-la-france_1730977_3232.html?xtmc=orpaillage_guyane&xtcr=9
- Libération (2012). France-Brésil : face à la fièvre de l'or, il est urgent de coopérer. *Libération*, mis en ligne le 11 décembre 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : http://www.liberation.fr/monde/2012/12/11/france-bresil-face-a-la-fievre-de-l-or-il-est-urgent-de-cooperer_866453
- OIT (2012). Convention (n°169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. *Organisation Internationale du Travail*, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.ilo.org/indigenous/Conventions/no169/lang--fr/index.htm>
- ONU (2012). L'ONU et les droits de l'homme : droits des populations autochtones. *Publications des Nations Unies*, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/indigenous.shtml>
- PNMT (2012). PARNA Montanhas Tumucumaque discute e planeja atividades de Uso Público em Oiapoque. *Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque-ICMBio*, mis en ligne le 5 décembre 2012, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://montanhasdotumucumaque.blogspot.fr/2012/12/parna-montanhas-tumucumaque-discute-e.html>
- SUD Éducation (2010). Guyane : la place des langues maternelles dans l'école. *SUD Éducation*, mis en ligne le 10 décembre 2010, consulté le 05 avril 2013.
URL : <http://www.sudeducation.org/Guyane-la-place-des-langues.html>

ANNEXES

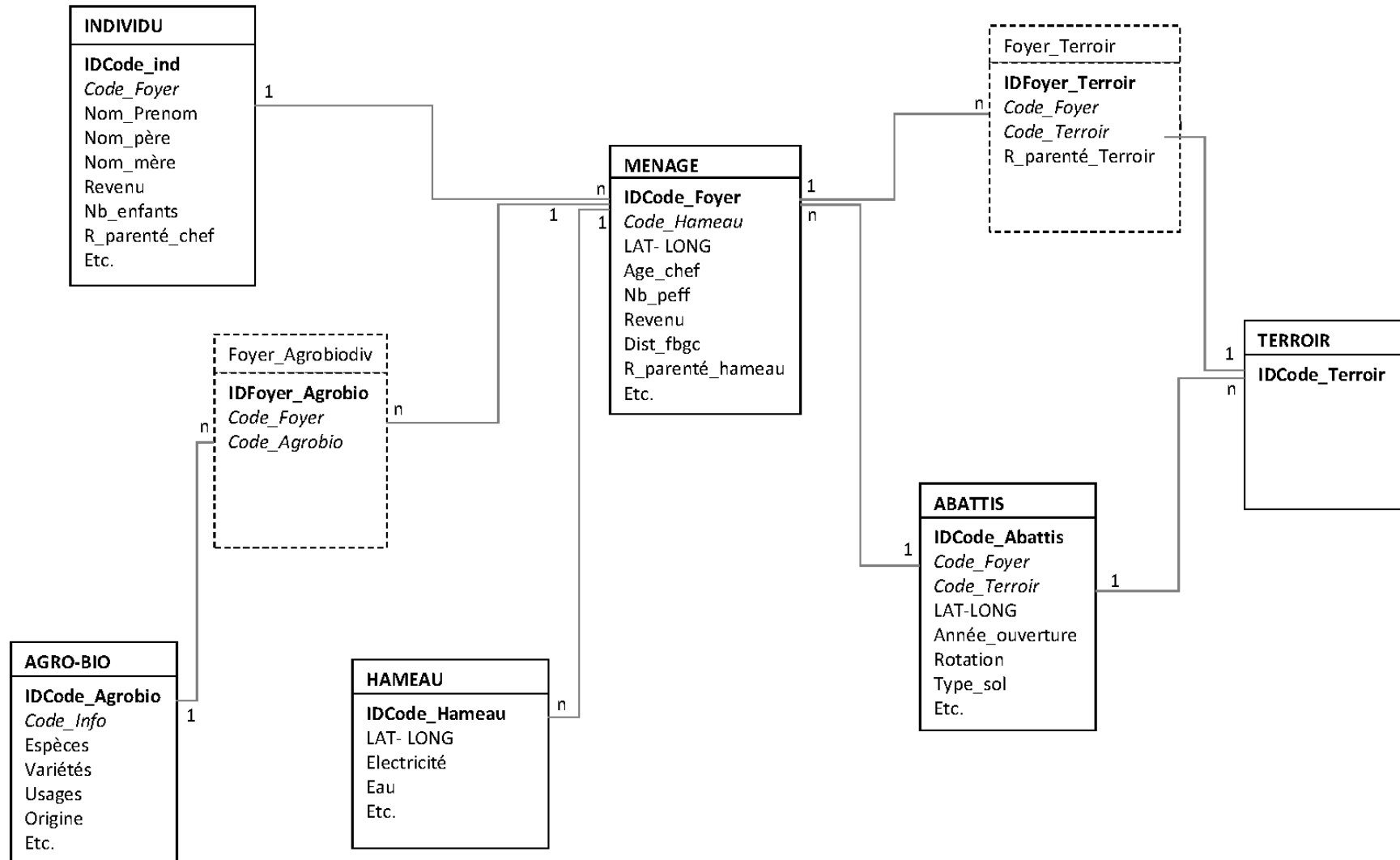
Annexe 1. Les images satellites utilisées pour la commune de Camopi

Période	Région couverte	Capteur	Date de prise de vue	Position (KJ)	Nom de l'image	Niveau de traitement	Traitements effectués	Taux d'ennuagement
2009-2010	Trois-Sauts Nord	SPOT-4	04/10/2010, 13:51:02	691-345	46913451010041351022I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
	Trois-Sauts Sud	SPOT-4	04/10/2010, 13:51:11	691-346	46913461010041351112I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
	Rivière Camopi	SPOT-4	04/10/2010, 13:50:54	691-344	4691344 1010041350542I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
	Moyen Oyapock	SPOT-5	17/10/2009, 14:08:19	692-344	56923440910171408192J	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
2005-2007	Trois-Sauts Nord	SPOT-5	25/09/2007, 13:47:26	691-345	56913450709251347261J	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	faible
	Trois-Sauts Sud	SPOT-5	26/09/2007, 13:47:34	691-346	56913460709251347341J	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	faible
	Rivière Camopi	SPOT-5	26/09/2007, 13:47:34	691-344	56913440709251347171J	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	faible
	Moyen Oyapock	SPOT-5	20/08/2006, 14:02:47	692-344	56923440608201402472J	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	assez faible
1999-2002	Trois-Sauts	SPOT-4	28/10/2002, 14:01:01	691-345	46913450210281401011I	1B	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	important
	Rivière Camopi	SPOT-4	21/10/1999, 14:12:20	691-344	46913449910211412202I	1B	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	assez important
	Moyen Oyapock	SPOT-4	15/10/2000, 13:50:32	692-344	46923440010151350321I	1B	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	important
1989-1991	Moyen et haut Oyapock	LANDSAT_5_TM	06/08/1989	227-058				

Annexe 2. Les images satellites utilisées pour la Terre indigène Wayãpi

Période	Région couverte	Capteur	Date de prise de vue	Position (KJ)	Nom de l'image	Niveau de traitement	Traitements effectués	Taux d'ennuagement
2009-2010	TIW ouest - 1	SPOT-4	04/10/2010, 13:51:19	691-347	46913471010041351192I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
	TIW ouest - 2	SPOT-4	04/10/2010, 13:51:28	691-348	46913481010041351282I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
	TIW ouest - 3	SPOT-4	04/10/2010, 13:51:36	691-349	46913491010041351362I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
	TIW est - 1	SPOT-4	14/07/2010, 13:30:38	692-347	46923471007141330381I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
	TIW est - 2	SPOT-4	14/07/2010, 13:30:55	692-348	46923481007141330471I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
	TIW est - 3	SPOT-4	14/07/2010, 13:30:48	692-349	46923491007141330551I	2A	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	très faible
2009	TIW ouest	LANDSAT_5_TM	25/10/2009	227-059				
	TIW est	LANDSAT_5_TM	25/10/2009	226-059				
	TIW sud	LANDSAT_5_TM	25/10/2009	226-060				
1999-2002	TIW ouest - 1	SPOT-4	17/09/2001, 14:09:48	691-347	46913470109171409482I	1B	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	faible
	TIW ouest - 2	SPOT-4	17/09/2001, 14:09:57	691-348	46913480109171409572I	1B	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	faible
	TIW est	SPOT-4	17/09/2001, 14:09:55	692-348	46923480109171409551I	1B	correction radiométrique, atmosphérique, géométrique	faible
1997-2000	TIW ouest	LANDSAT_5_TM	21/09/2000	227-059				
	TIW est	LANDSAT_5_TM	08/10/1997	226-059				
	TIW sud	LANDSAT_5_TM	24/10/1997	226-060				
1989-1991	TIW ouest	LANDSAT_5_TM	22/08/1989	227-059				
	TIW est	LANDSAT_5_TM	08/10/1991	226-059				
	TIW sud	LANDSAT_5_TM	08/10/1991	226-060				

Annexe 3. Le modèle conceptuel de données



1. La Guyane, terre amérindienne : où et quand commencer notre analyse ?

La Guyane compte aujourd'hui environ 9 000 Amérindiens, répartis en six ethnies d'appartenances linguistiques et culturelles différenciées. Cependant, les travaux d'archéologie et d'ethnohistoire montrent que la Guyane précolombienne était beaucoup plus densément peuplée avec des mouvements de population importants (Rostain, 2003 ; Grenand et Grenand, 1997). La reconstitution de l'histoire des populations amérindiennes de Guyane indique que pas moins d'une cinquantaine de nations amérindiennes différentes auraient peuplé la Guyane et l'Amapá au Brésil au XVI^e siècle (Hurault *et al.*, 1998).

En entreprenant ce travail, il aurait été difficile pour moi de me plonger dans la construction territoriale des Wayãpi et des Teko, sans m'intéresser d'avantage au peuplement précolombien de la Guyane. Je souhaitais replacer les Wayãpi, les Teko et leurs ancêtres dans la nébuleuse complexe et mouvementée des peuples qui vécurent en Guyane. Mais quand et où commencer ?

En compilant les travaux de Stéphane Rostain, archéologue au CNRS - UMR 8096 et de Pierre et Françoise Grenand, j'ai voulu ici insister sur la Guyane amérindienne d'avant les Européens (Grenand, 1986 ; Grenand et Grenand, 1987 ; Grenand et Grenand, 1997 ; Rostain, 1994 ; Rostain, 2003 ; Rostain et Versteeg, 2003). Sans aucune prétention en matière d'ethnoarchéologie ou d'ethnohistoire, je propose au cours des paragraphes qui suivent un rapide voyage à travers le temps pour rappeler que l'histoire de la Guyane ne commence pas au XV^e siècle, après la découverte des Amériques.

1.1 Un voyage temporel dans la Guyane précolombienne

Stéphane Rostain (2003) facilite grandement nos escales en identifiant cinq étapes principales de l'occupation précolombienne du plateau des Guyanes : l'arrivée des premiers chasseurs, cueilleurs nomades, l'établissement de groupes de pêcheurs-collecteurs semi-sédentaires, l'apparition de l'agriculture et de villages d'horticulteurs-chasseurs en forêt, le développement de l'agriculture dans les plaines côtières avec des techniques très élaborées de culture sur champs surélevés et drainés et enfin l'intensification du peuplement et des mouvements de populations à partir de 1000 apr. J.-C.

1.1.1 Les premiers groupes paléolithiques

Nous abordons l'histoire des Guyanes il y a 10 000 ans lorsque les premiers chasseurs-cueilleurs nomades parcourent les savanes du centre des Guyanes. Ces populations paléolithiques sont les premiers habitants du plateau des Guyanes et l'on sait encore peu de choses sur elles et, en particulier, leur répartition spatiale. À partir de 5000 av. J.-C., des groupes de pêcheurs-collecteurs semi-sédentaires établissent des villages temporaires sur la côte des Guyanes et ramassent et consomment de grandes quantités de coquillages formant d'impressionnantes monticules de coquillages - aujourd'hui nommés *sambaquis*. Les premières poteries de formes simples apparaissent à cette époque.

1.1.2 La naissance de l'agriculture sur abattis dans l'intérieur des terres

L'agriculture apparaît véritablement sur le plateau des Guyanes à partir de 2000 av. J.-C., avec la domestication de plantes à tubercules, comme le manioc, cultivées dans des abattis ouverts en forêt à l'aide de haches en pierre et du feu. Les villages d'horticulteurs-chasseurs semi-nomades se multiplient à cette époque et le milieu commence à être plus intensément exploité et transformé, avec des processus de domestication de la forêt par des plantations et par le parcour de territoires de chasse. Cette époque est marquée par la présence de sites avec de la céramique élaborée, appartenant à la tradition saladoïde, qui apparaissent un peu partout dans le nord de l'Amazonie et plus particulièrement dans les Guyanes à partir de 2500-1500 av. J.-C.

Les effets de cette anthropisation ancienne de la forêt persistent encore aujourd'hui : des études botaniques comme celles de Werkhoven et Versteeg, 1980 cités par Rostain et Versteeg (2003), montrent que la structure et la composition floristique de la végétation couvrant certains sites archéologiques diffèrent sensiblement de celles de la forêt primaire alentour. Certaines plantes et arbres utiles aux populations amérindiennes de l'époque et poussant lors de l'occupation d'un village sont capables de se perpétuer durant plusieurs siècles après son abandon (Versteeg et Bubberman, 1992). William Balée (1989) estime qu'au moins 14 % des forêts brésiliennes sont anthropogéniques et dix ans plus tard, Brown et Lugo (1990) estiment ce chiffre à 40 % des forêts d'Amérique latine. En 1992, Denevan (1992 : 375) affirme qu'il n'y a pas de forêt « vierge » en Amérique et qu'il n'y en avait déjà pas en 1492. Pour ces raisons, je préfère, tout au long de ce travail le terme de « forêt ancienne » au terme « forêt primaire ».

1.1.3 La culture sur buttes dans les plaines côtières

L'agriculture se développe ensuite dans les plaines côtières avec des techniques très élaborées de culture sur buttes des champs surélevés et drainés. Ces techniques complexes de transformation du milieu apparaissent sur le littoral des Guyanes à partir de 300 apr. J.-C. et appartiennent aux groupes barrancoïdes. Elles s'intensifient à partir de 600 apr. J.-C. avec l'apparition de la tradition arauquinoïde, groupes qui peuplent la côte des Guyanes selon un mouvement ouest-est.

Ces buttes se sont maintenues jusqu'à nos jours et sont étudiées par plusieurs écologues (ex. McKey *et al.*, 2010 ; Renard *et al.*, 2012). Elles fondent un nouvel habitat qui est entretenu par des processus auto-organisés conduits par les ingénieurs naturels (McKey *et al.*, *op. cit.*). Ces techniques agricoles témoignent d'une connaissance fine de l'environnement marécageux et vont de pair avec une complexification de la société : hiérarchisation plus forte de la société, spécialisation de certaines activités, définition de territoires, apparition de réseaux d'échanges précis et intensification de la vie cérémonielle.

Cette période marque la révolution néolithique des Guyanes. Parallèlement à cela, à partir de 400 apr. J.-C., les peuples de la tradition céramique Aristés, originaires du bas et moyen Amazone, remontent vers la Guyane à travers l'Amapá.

1.1.4 L'intensification du peuplement et des mouvements de populations : entre extinctions et apparitions

À partir de 1000 apr. J.-C., l'occupation de la Guyane s'intensifie avec de nombreux mouvements de population suivant un axe ouest-est, le long des côtes, et un axe nord-sud, déterminé par l'orientation des fleuves côtiers guyanais et des affluents septentrionaux de l'Amazone (Grenand et Grenand, 1997). La culture koriabo apparaît à partir de 1100 apr. J.-C. et occupe l'intérieur des Guyanes, avançant progressivement vers la zone côtière. Cette culture, toujours peu connue, représente selon Rostain (2003) le seul ensemble culturel véritablement guyanais, dont l'origine serait peut-être le centre des Guyanes. À cette époque, les Arauquinoïdes sont sur le déclin et subissent de fortes influences des Koriabos. Quant aux Aristés, ils subissent également de fortes mutations, que Rostain attribue à des phénomènes classiques d'évolution des sociétés. Des changements climatiques affectant les Guyanes pourraient également être à l'origine de ces forts mouvements de populations et de

l'apparition et de l'extinction de certaines sociétés. L'arrivée des Européens accélérera et amplifiera largement ces mouvements.

2. Quel lien avec les populations que nous connaissons aujourd'hui ?

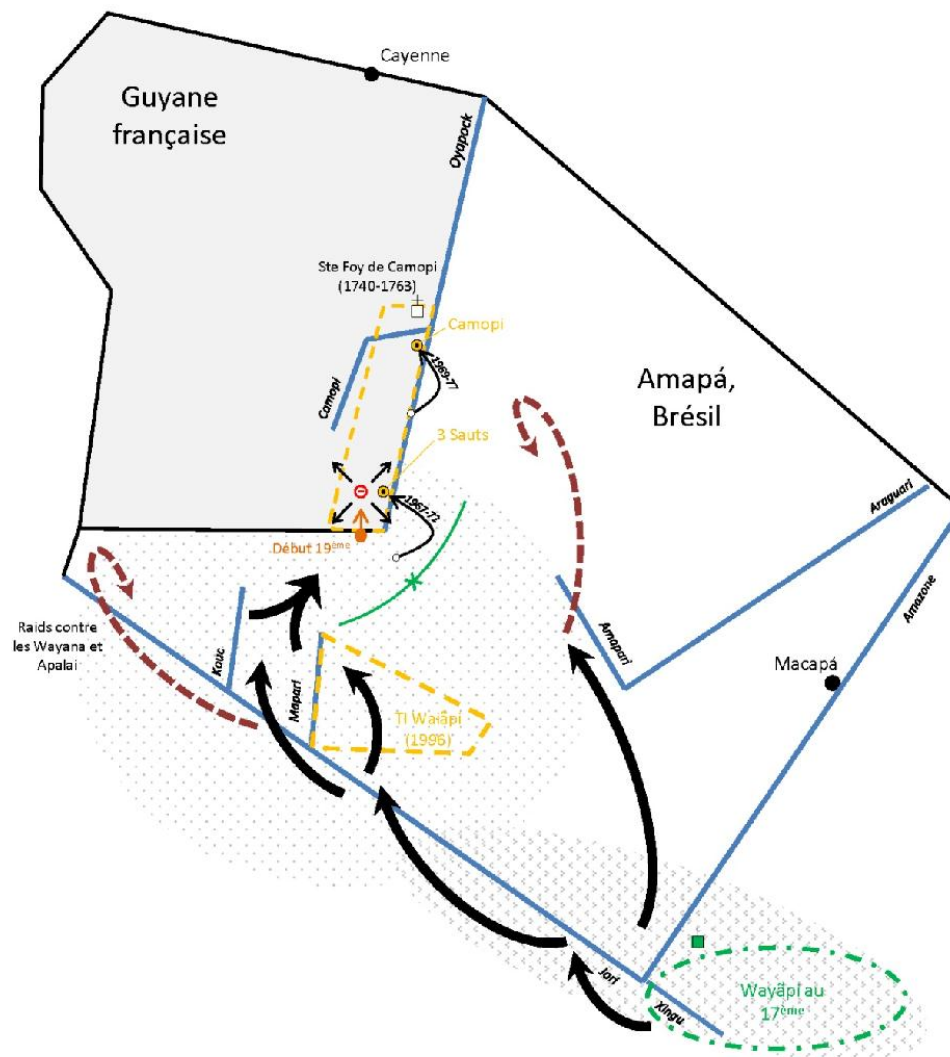
Ces sociétés, les Arauquinoïdes, les Koriabos, les Aristés et même les Paléo-indiens, étaient encore en partie présentes dans la région lors de l'arrivée des Européens. Il est pourtant difficile de rattacher les ethnies rencontrées par les Européens à ces traditions. Les Palikur seraient les descendants lointains des Aristés et les Arawak ceux des Arauquinoïdes. Le doute plane autour de la tradition koriabo. Certains sites de tradition koriabo pourraient être rattachés à une des premières vagues de l'expansion karib à travers le plateau des Guyanes. Des groupes de chasseurs-cueilleurs nomades, les Paléo-indiens, étaient également présents, l'ethnie des Mayes, pêcheurs-cueilleurs de mangrove, ayant été signalée dans des archives. D'autres peuples restent d'origine controversée, comme les bâtisseurs des montagnes couronnées dont la répartition dans les forêts de la Guyane semble intrusive.

Mais rapprochons-nous des ethnies que nous connaissons aujourd'hui. Des populations arawak, ascendantes des actuels Arawak et Palikur, ont pénétré en Guyane par l'ouest et le sud-est. Elles ont décrit une large boucle : les unes partant de l'Amazonie centrale ont gagné les bouches de l'Orénoque, puis les côtes des Guyanes et au nord les Antilles; les autres à l'est, parties de l'Amazone ont gagné les Guyanes par l'Amapá. Puis vient l'expansion des peuples karib qui a bouleversé le panorama ethnique de la Guyane. Ils proviennent d'une vaste aire périphérique au Mont Roraima, point de tri-jonction entre le Brésil, le Venezuela et la Guyane. Une première vague karib progresse vers l'ouest à travers le plateau des Guyanes. C'est à eux que sont probablement rattachés les Proto-tiriyo (ancêtres des Tiriyo actuels) et Proto-wayana (ancêtres des actuels Wayana, composés de plusieurs ethnies ayant fusionné ultérieurement, dont les Apalaï). Une deuxième vague de migration, plus tardive, proto-galibi avance d'ouest en est le long de la côte des Guyanes en partant du bas Orénoque. Elle bouscule puis subjugué les peuples de langue arawak avec plus ou moins de succès selon les régions. Ces Karib côtiers assimilent ainsi de nombreux groupes autochtones. Ils constituent une civilisation originale, bien différente de leurs cousins de l'intérieur (Wayana, Tirio ou encore les Waiwai) (Grenand et Grenand, 1997). C'est cette même vague de peuplement karib qui envahit les Petites Antilles au cours des trois siècles précédant la conquête européenne.

Les Tupi-Guarani (ancêtres des Teko actuels et de groupes voisins aujourd'hui disparus comme les Norak et les Piriu) arrivent un peu avant la Conquête débordant du nord de l'Amazonie et achevant ainsi un grand mouvement migratoire sud-nord de plus d'un millénaire.

C'est au milieu de cette situation ethnique complexe qu'intervient l'arrivée des Européens en Guyane à partir de 1499 (Grenand et Grenand, 1985). La découverte de l'Amérique par l'Occident et la période coloniale qui s'en suit se traduisent, pour les Amérindiens, par un brutal effondrement démographique. C'est plus exactement à partir de l'installation définitive des Portugais, Anglais, Hollandais et Français sur la côte du plateau des Guyanes au cours du XVII^e siècle, que s'amorce la période de repli géographique et de déclin démographique des Amérindiens de Guyane. Cette période, qui débute dès le milieu du XVII^e siècle pour les Amérindiens de la côte, s'étend jusqu'au XIX^e siècle lorsque les Amérindiens de l'intérieur sont à leur tour dramatiquement touchés. Les populations ont eu recours à diverses stratégies de repli territorial et d'évitements géographiques, ainsi qu'à des adaptations culturelles et absorptions d'autres ethnies pour survivre. Cela leur a permis, outre de survivre, de conserver les caractères essentiels de leurs cultures et de s'insérer harmonieusement dans le milieu forestier (Grenand et Grenand, 2000).

Annexe 5. Le territoire des Wayãpi au cours de l'histoire.



1. Occupation historique du territoire : entre stratégies d'expansion et de repli territorial

Une poussée vers le nord au cours du XVIII^e siècle

- - - Localisation des Wayãpi au XVII^e siècle
- Mission jésuite portugaise du bas Xingu
- ↶ Migration vers le Nord au cours du XVIII^e siècle
- - - Raid esclavagiste et conflits intertribaux
- ⊠ Mission jésuite de Sainte Foy de Camopi (1740 – 1763)
- ⬆ Entrée des Wayãpi en Guyane fin XVIII^e
- Habitat fluvial
- Habitat forestier dans l'amont des fleuves

Epidémie et repli territorial au cours du XIX^e et du début du XX^e siècle

- ⊖ Epidémies et effondrement démographique
- ⊠ Explosion de l'habitat en petits villages isolés
- ✂ Séparation des Wayãpi méridionaux et septentrionaux, fin XIX^e

2. Territoire actuel

- Pôle de sédentarisation français
- ↶ Regroupement des villages
- - - Localisation actuelle des Wayãpi

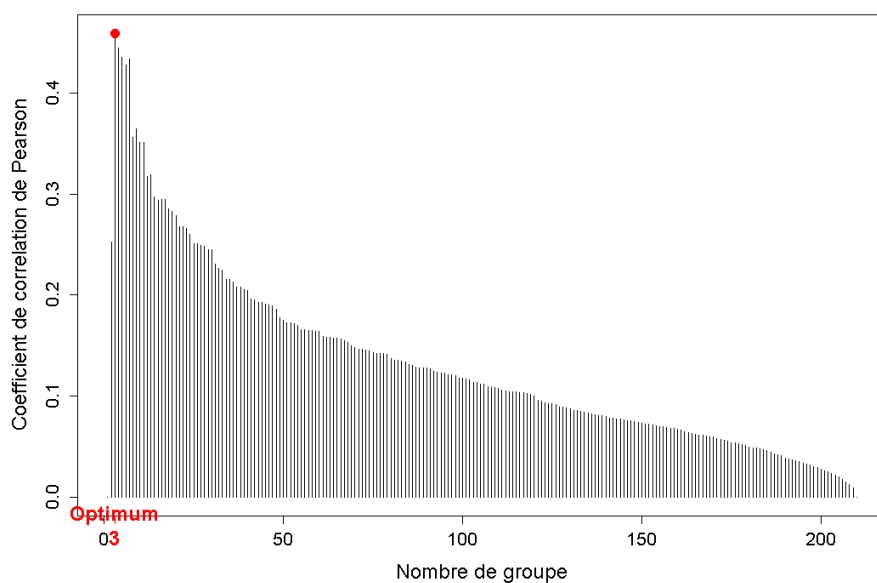
© Tritsch, réalisé d'après Grenand (1982)

Annexe 6. Les types de sols différenciés par les Wayāpi d'après Grenand et Grenand, 2000

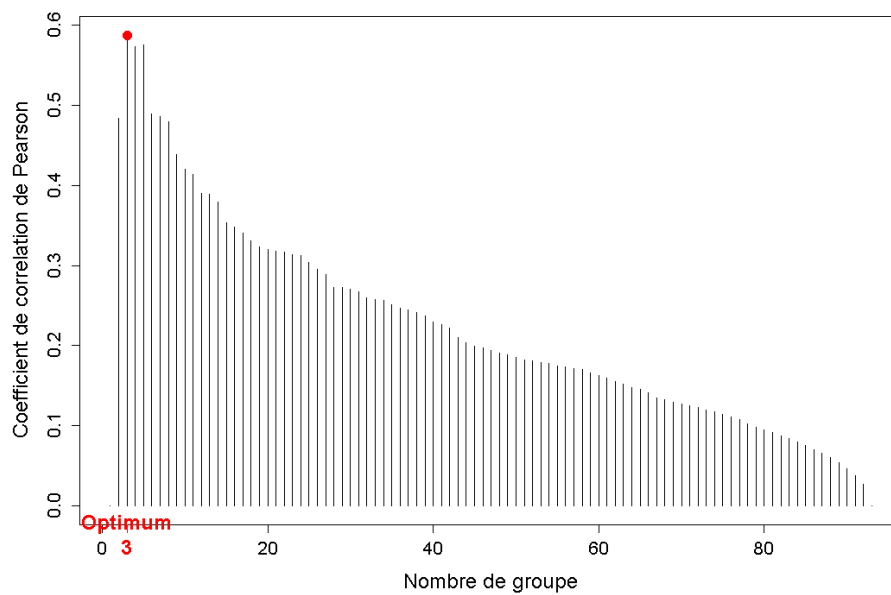
Nom wayāpi du sol (catégorie)	Traduction	Favorable	Description
ᵢsĩ (2)	"sable"	++++	Présence de sable ou gravier. Sol léger, bien drainé
ᵢsĩ piyũ (3)	"sable noir"	++++	
ᵢsĩ kalala	"sable granuleux"	++	
takulu kalala	"gravier granuleux"	++	
ᵢwᵢ e'e (4)	terre véritable	+	Sol brun-foncé, plutôt humide mais néanmoins bien drainé. Surtout rencontré dans les terrasses élevées
ᵢwᵢ pilā (1)	"terre rouge"	+	Sols argileux dans lesquels la présence de sable en quantités variables permet cependant un drainage satisfaisant.
ᵢsĩ pilā	"sable rouge"	+	
ᵢsĩ laānga	"semblable au sable"	+	
ᵢsĩ yuwa	"sable collant"	+	
ewo'i lepositᵢ	"nombreuses déjections de vers de terre"	-	Humides, les racines de manioc ont des chances de pourrir
ᵢwᵢ yuwa	"terre collante"	-	
mukuluala	"flaque d'eau"	-	
tuyu	"boue"	--	Sols imbibés d'eau
ᵢᵢ awululu	"litière gorgée d'eau"	--	
tuyukumu	"vase et feuilles décomposées"	--	

Note : Les sols non propices à l'agriculture sont en grisé. Les quatre principaux sols utilisés sont numérotés par ordre d'importance.

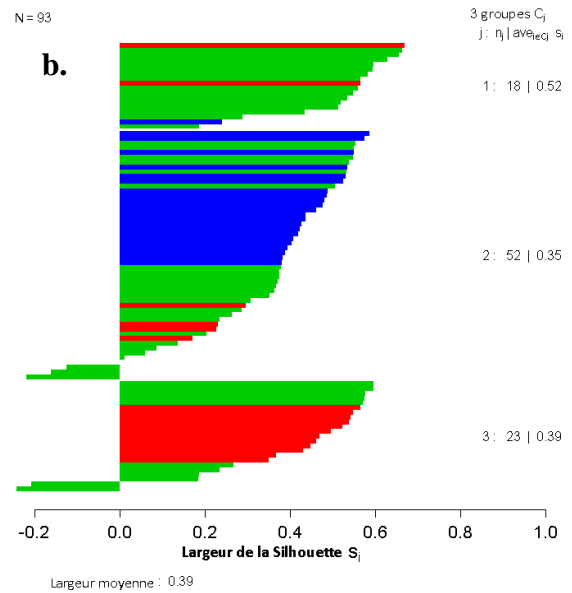
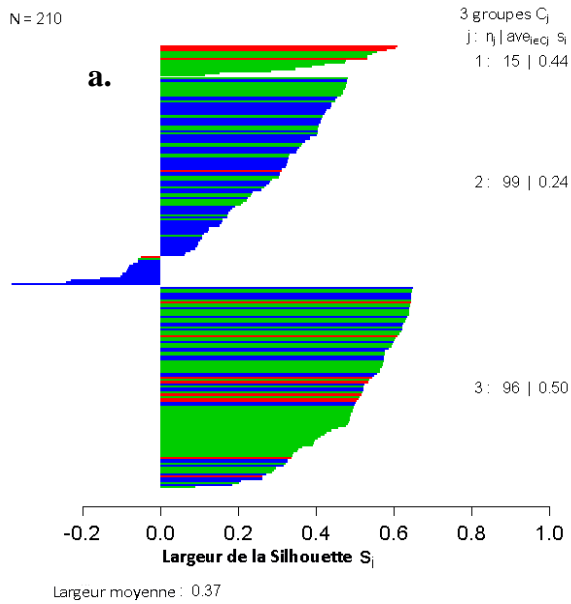
Annexe 7. Optimum de Mantel pour le moyen Oyapock. Le nombre optimum de classe est en rouge.



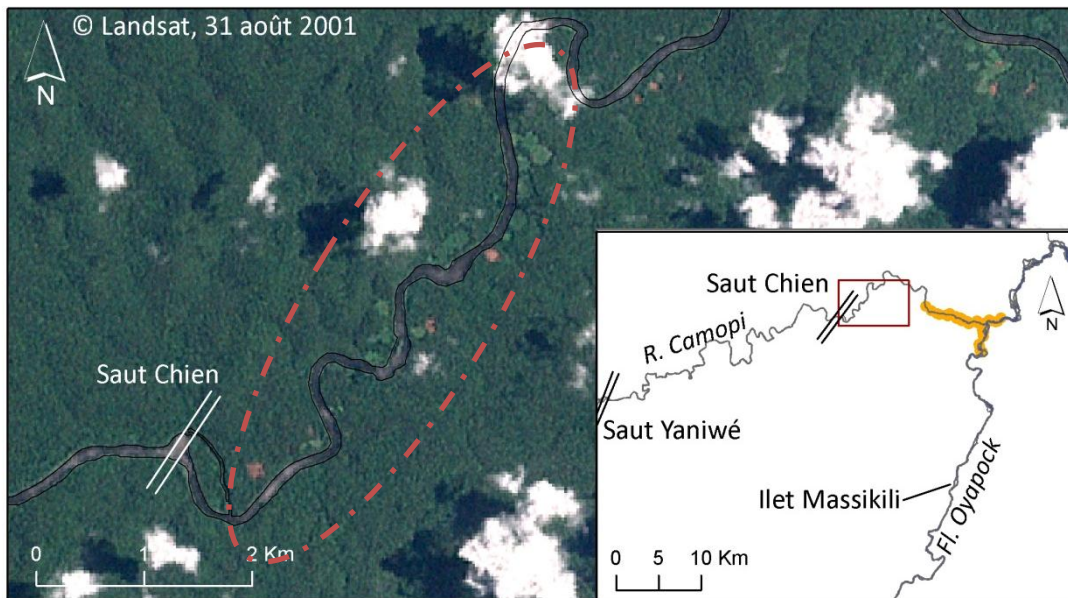
Annexe 8. Optimum de Mantel pour le haut Oyapock. Le nombre optimum de classe est en rouge.




Annexe 9. Degré d'appartenance (largeur de silhouette) des abattis du moyen Oyapock (a.) et du haut Oyapock (b.) à leur classe.

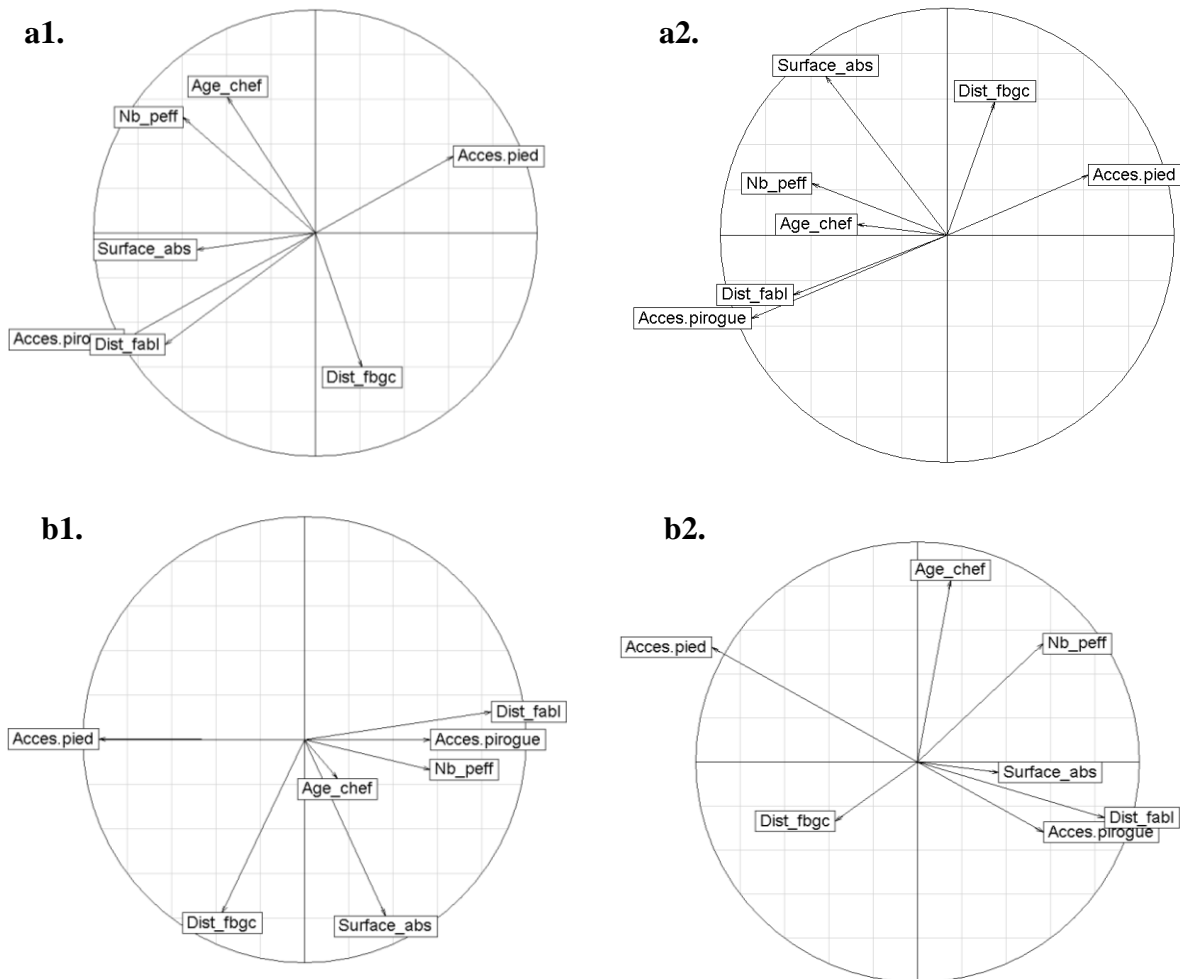


Annexe 10. L'expansion des terroirs agricoles dans les années 2000 limitée par le franchissement de saut Chien.



 Terroir agricole exploité en aval de Saut Chien

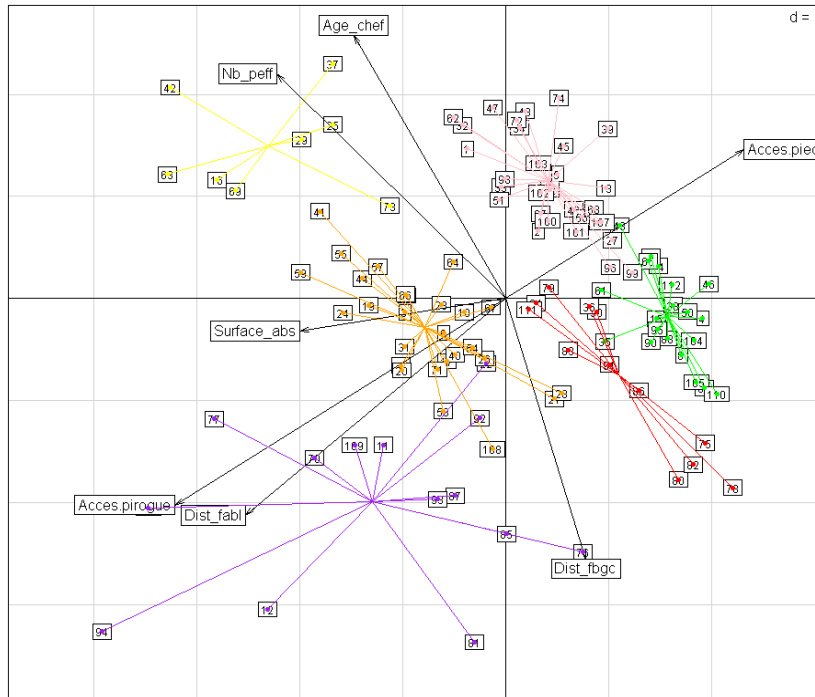
Annexe 11. Cercle des corrélations des variables actives de l'analyse factorielle de données mixtes des ménages du moyen Oyapock (a1. : plan des axes 1 et 2 ; a2. : plan des axes 1 et 3) et du haut Oyapock (b1. : plan des axes 1 et 2 ; b2. : plan des axes 1 et 3).



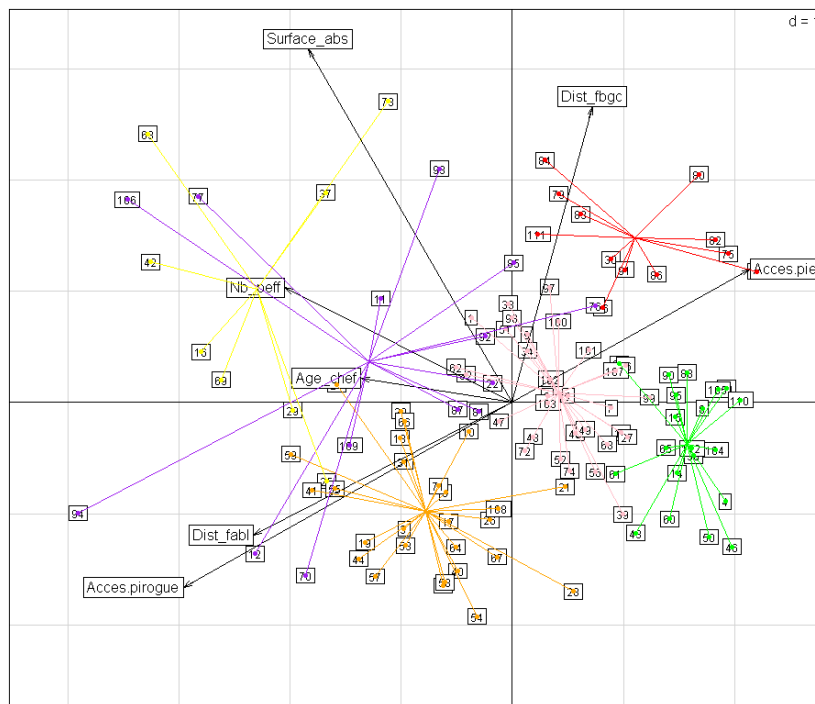
Note. Age_chef : âge du chef du ménage ; Surface_abs : surface (m²) cumulée des abattis brûlés du ménage pour l'année n ; Dist_fbgc : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et le bourg de Camopi ou de Zidock ; Dist_fabl : distance-temps (s) entre le lieu de résidence du ménage et son abattis le plus éloigné ; Nb_peff : Nombre de personnes composant le ménage pondéré selon leur âge ; Acces.pied : le ménage se rend à pied sur son abattis le plus éloigné ; Acces.pirogue : le ménage se rend en pirogue sur son abattis le plus éloigné.

Annexe 12. Graphique des variables et des individus de l'analyse factorielle de données mixtes du moyen Oyapock (plan des axes 1-2 puis 1-3) et identification des six classes de ménages.

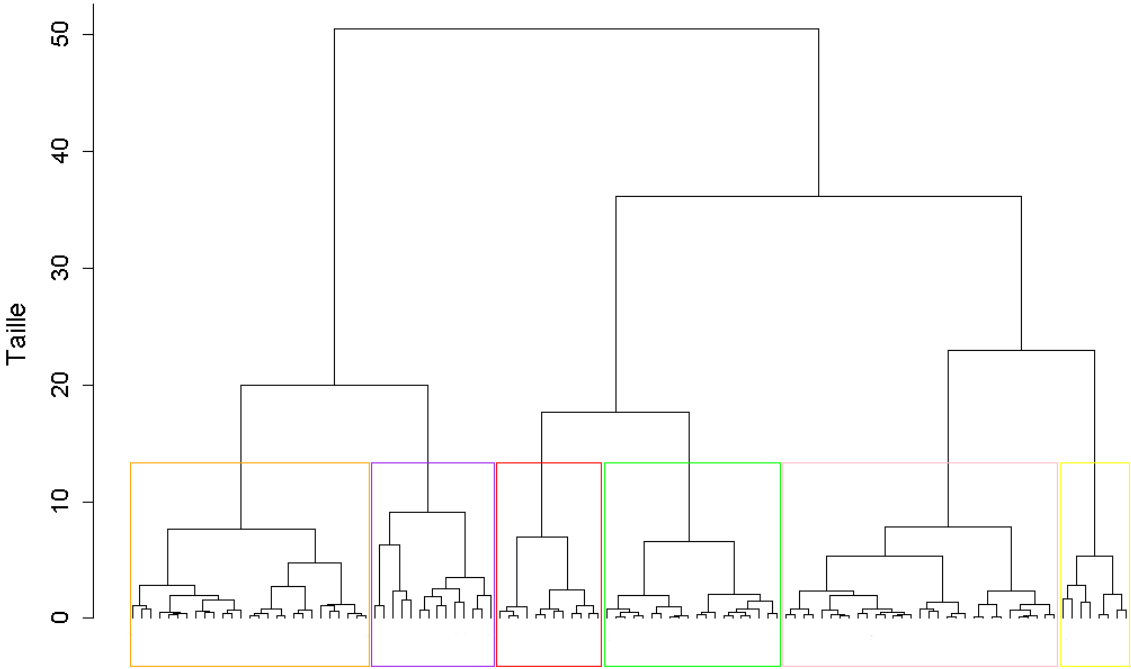
Moyen Oyapock, plan 1-2 :



Moyen Oyapock, plan 1-3 :

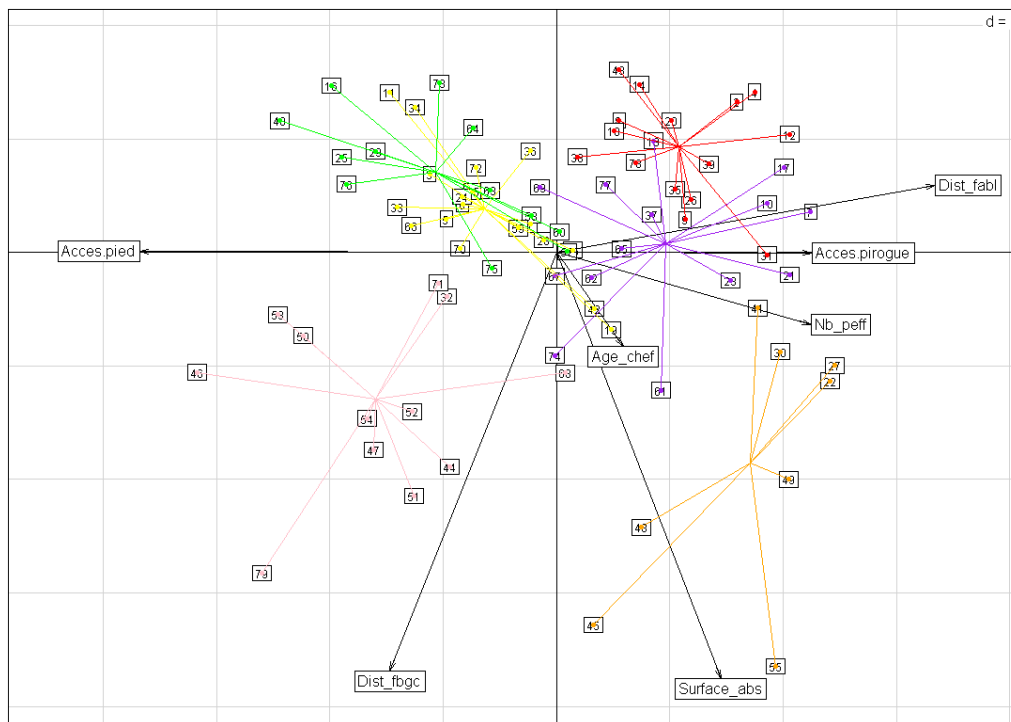


Annexe 13. Regroupement des ménages du moyen Oyapock selon la méthode du minimum de variance de Ward et identification des six classes (optimum de Mantel).

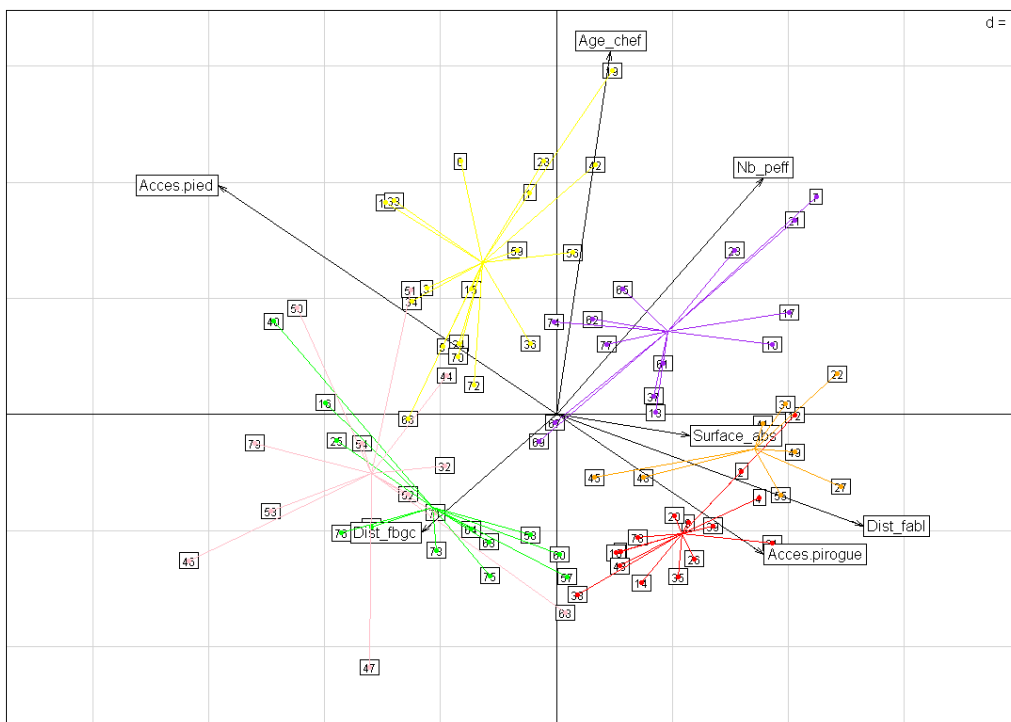


Annexe 14. Graphique des variables et des individus de l'analyse factorielle de données mixtes du haut Oyapock (plan des axes 1-2 puis 1-3) et identification des six classes de ménages.

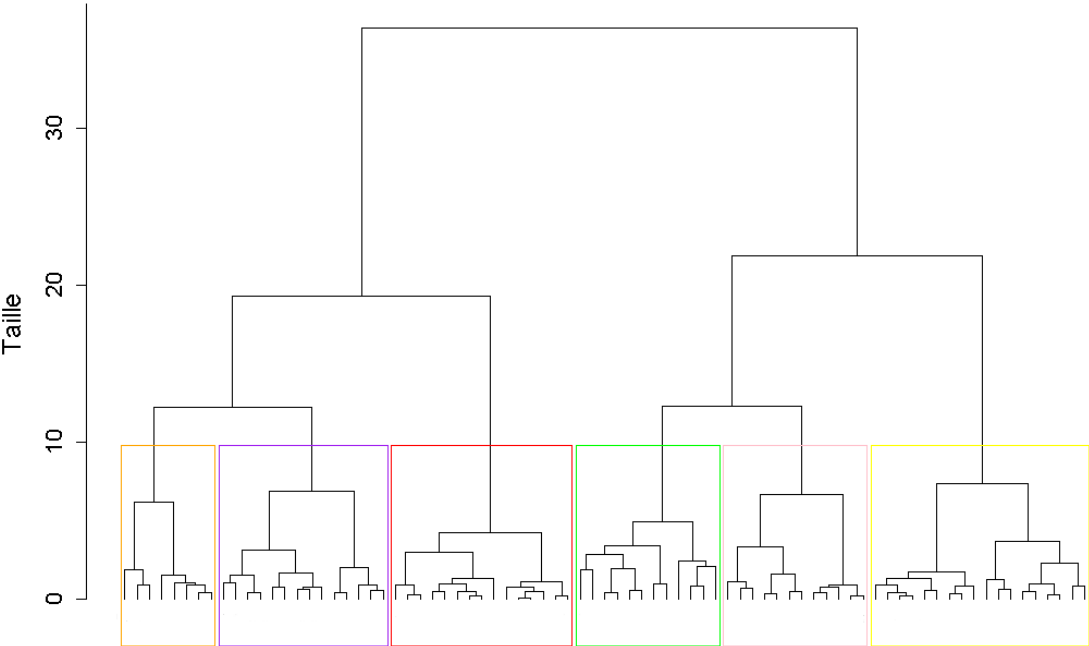
Haut Oyapock, plan 1-2 :



Haut Oyapock, plan 1-3 :



Annexe 15. Regroupement des ménages du haut Oyapock selon la méthode du minimum de variance de Ward et identification des six classes (optimum de Mantel).



TABLES

Tables des sigles et abréviations

AIB : Agriculture itinérante sur brûlis

CA : Conseil d'administration (utilisé dans le contexte des Parcs nationaux de France)

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CBD : Convention sur la diversité biologique

COICA : *Coordination des organisations indigènes du bassin amazonien*

CCPAB : Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge

CTI : Centro de Trabalho Indigenista. *Centre de travail indigéniste*

DEAL : Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

DNPM : Departamento Nacional de Produção Mineral. Département National de production minière

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FOAG : Fédération des organisations amérindiennes de Guyane

FUNAI : Fundação Nacional do Índio. Fondation Nationale de l'Indien

GAL : Groupe d'action locale du programme LEADER

ICMBio : Instituto Chico Mendes de Conservação da Biodiversidade. Institut Chico Mendes de conservation de la biodiversité

IEPE : Instituto de Pesquisa e Formação em Educação Indígena

ILM : Intervenants en langue maternelle

INCRA : Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária. Institut National de Colonisation et de la Réforme Agraire.

ISA : Instituto Socioambiental. Institut Socio-environnemental.

LEADER : Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale

MNTB : *Missões Novos Tribos do Brasil*. Mission des nouvelles tribus du Brésil

OIT : Organisation internationale du travail

ONAG : Organisation des nations amérindiennes de Guyane

ONG : Organisations non gouvernementales

PAG : Parc amazonien de Guyane (se réfère au zonage du parc mais également à l'établissement public)

PAPA : Plan d'accompagnement du Parc amazonien

PLU : plan local d'urbanisme

PNMT : Parque nacional Montanhas do Tumucumaque. Parc National des montagnes du Tumuc-Humac

REDD+ : Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

RMI : Revenu minimum d'insertion

RSA : Revenu solidarité active

SAR : Schéma d'aménagement régional
 SPI : Serviço de Proteção aos Índios. Service de protection des Amérindiens
 TIW : Terra Indígena Wajãpi. Terre indigène wajãpi
 ZAR : Zone d'accès règlementé
 ZC : Zone de cœur (utilisé dans le contexte des Parcs nationaux de France)
 ZDUC : Zones de droits d'usage collectifs
 ZLA : Zone de libre adhésion (utilisé dans le contexte des Parcs nationaux de France)

Table des tableaux

Tableau 1. Indicateurs et seuils associés à chaque type d'empreinte agricole de la Terre indigène wayãpi.....	83
Tableau 2. Type de rotation des 212 abattis ouverts en 2009 dans le moyen Oyapock et des 93 abattis ouverts en 2010 dans le haut Oyapock	152
Tableau 3. Surfaces agricoles du moyen et haut Oyapock en 2009 et 2010.....	154
Tableau 4. Caractéristiques socio-économiques des ménages de la commune de Camopi ..	155
Tableau 5. Relation de parenté par rapport au chef de ménage au sein des 258 ménages de la commune de Camopi.....	157
Tableau 6. Relation de parenté des individus composant les ménages par rapport au chef de ménage ou son conjoint dans la commune de Camopi.	158
Tableau 7. Corrélations des caractéristiques socio-économiques des ménages de la commune de Camopi	159
Tableau 8. Moyen de transport des ménages de la commune de Camopi en 2010.....	176
Tableau 9. Corrélations de la localisation de l'habitat avec les facteurs socio-économiques des ménages	186
Tableau 10. Influence de l'emploi sur la localisation de l'habitat	187
Tableau 11. Corrélations de la surface des abattis brûlés en fonction de leur localisation	190
Tableau 12. Temps de trajet (en minutes) motorisé ou non entre l'abattis brûlé et le lieu d'habitat le plus proche.....	190
Tableau 13. Comparaison du temps de trajet, motorisé ou non, de l'abattis brûlé au lieu d'habitat le plus proche selon le bassin de vie.....	191

Tableau 14. Valeur propre associée à chacun des axes de l'ACP des surfaces cultivées du moyen Oyapock, pourcentage d'inertie qu'elle représente dans l'analyse et cumul des pourcentages.....	192
Tableau 15. Valeur propre associée à chacun des axes de l'ACP des surfaces cultivées du haut Oyapock, pourcentage d'inertie qu'elle représente dans l'analyse et cumul des pourcentages	193
Tableau 16. Description des classes d'abattis brûlés dans le moyen Oyapock selon leurs variables caractéristiques.....	195
Tableau 17. Description des classes d'abattis brûlés dans le haut Oyapock selon leurs variables caractéristiques.....	196
Tableau 18. Répartition des 210 abattis du moyen Oyapock et des 93 abattis du haut Oyapock au sein des trois classes	197
Tableau 19. Influence des paramètres socio-économiques sur les surfaces cultivées par ménages chaque année dans la commune de Camopi.....	231
Tableau 20. Temps de trajet (minutes) entre le lieu de résidence des ménages et leur abattis le plus éloigné selon le moyen de transport	233
Tableau 21. Comparaison du temps de trajet pour rejoindre l'abattis le plus éloigné des ménages selon le bassin de vie.....	233
Tableau 22. Influence des paramètres socio-économiques des ménages du moyen et du haut Oyapock sur le temps pour se rendre à leur abattis le plus éloigné.....	235
Tableau 23. Corrélation entre la proportion de relations de parenté par micro-terroir sur la distance-temps de l'abattis le plus éloigné des ménages.....	237
Tableau 24. Valeur propre associée à chacun des axes de l'analyse factorielle de données mixtes des ménages du moyen Oyapock, pourcentage d'inertie qu'elle représente dans l'analyse et cumul des pourcentages	247
Tableau 25. Valeur propre associée à chacun des axes de de l'analyse factorielle de données mixtes des ménages du haut Oyapock, pourcentage d'inertie qu'elle représente dans l'analyse et cumul des pourcentages.....	247
Tableau 26. Description des classes de ménages dans le moyen Oyapock selon leurs variables caractéristiques	249
Tableau 27. Description des classes de ménages dans le haut Oyapock selon leurs variables caractéristiques	250
Tableau 28. Classement des occurrences des dicours des conseils d'habitants par thématiques	366

Table des figures

Figure 1. Intégration de l'agriculture itinérante sur brûlis (AIB) à l'écosystème forestier (Source, Dounias, 2006).....	43
Figure 2. Une approche systémique : l'analyse diagnostique de système agricole.....	67
Figure 3. Illustration du modèle de distance-temps. La surface de frottement est de 20 mètres par 20 mètres	74
Figure 4. Organisation de l'exploitation du territoire à partir des villages, et extension le long des fleuves (d'après Grenand, 1982).....	107
Figure 5. Zonage agro-écologique de la région de Camopi	112
Figure 6. Croissance démographique des Amérindiens de la commune de Camopi de 1947 à 2010.....	138
Figure 7. Composition ethnique de la commune de Camopi	139
Figure 8. Localisation de la population sur la commune de Camopi	139
Figure 9. Âge des personnes recensées en 2010 dans la commune de Camopi	140
Figure 10. Accès à l'eau potable et à l'électricité des ménages de la commune de Camopi	143
Figure 11. Age du chef du ménage dans la commune de Camopi en 2010	155
Figure 12. Nombre de personnes par ménage dans la commune de Camopi en 2010.....	156
Figure 13. Revenu du ménage dans la commune de Camopi en 2010.....	158
Figure 14. Répartition du lieu de résidence des Amérindiens du moyen Oyapock en 2010.	167
Figure 15. Répartition du lieu de résidence des Amérindiens du haut Oyapock en 2010.....	170
Figure 16. Cercle des corrélations (plan des axes 1 et 2) des variables actives de l'ACP des surfaces cultivées du moyen Oyapock (a.) et du haut Oyapock (b.).....	193
Figure 17. Graphique des variables et des individus de l'ACP du moyen Oyapock (plan des axes 1 et 2) et identification des trois classes d'abattis	194
Figure 18. Graphique des variables et des individus de l'ACP du haut Oyapock (plan des axes 1 et 2) et identification des trois classes d'abattis	194
Figure 19. Regroupement des abattis du moyen Oyapock selon la méthode du minimum de variance de Ward et identification des trois classes (optimum de Mantel).....	198

Figure 20. Regroupement des ménages du haut Oyapock selon la méthode du minimum de variance de Ward et identification des trois classes (optimum de Mantel).....	198
Figure 21. Le terroir agricole du bourg de Camopi, une forte densité d’abattis brûlés et cultivés	208
Figure 22. Les terroirs villageois, abattis accessibles à pied par un dédale de sentiers rayonnant derrière les hameaux. Exemple des hameaux de la rivière Camopi.....	211
Figure 23. Les terroirs éloignés, structurés en îlots d’abattis autour d’habitations de culture. Exemple dans le haut Oyapock	213
Figure 24. Extension des terroirs agricoles de la commune de Camopi au cours des vingt dernières années	222
Figure 25. Une extension des terroirs agricoles par pallier, fonction de facteurs physiques et historiques. L’exemple de la rivière Camopi et du fleuve Oyapock en amont du bourg de Camopi entre 1989 et 2011.	228
Figure 26. L’identité amérindienne que les jeunes générations de Camopi se sont appropriée et qu’ils publient sur les réseaux sociaux d’internet.....	273
Figure 27. Croissance démographique des Amérindiens wayãpi de la Terre indigène wayãpi (Amapá, Brésil) de 1973 à 2011	282
Figure 28. Types d’empreintes agricoles identifiées dans la TIW	295
Figure 29. Nuages de mots des discours tenus lors de cinq conseils d’habitants.....	365

Table des cartes

Carte 1. Présentation générale du territoire étudié : la commune de Camopi (Guyane).....	59
Carte 2. Le territoire des Wayãpi et des Teko au début du XIX ^e siècle, de 1815 à 1850	92
Carte 3. Le territoire des Wayãpi et des Teko à la fin du XIX ^e siècle, de 1880 à 1910	94
Carte 4. Le territoire des Wayãpi et des Teko au début du XX ^e siècle, de 1930 à 1960	99
Carte 5. Le territoire à l’échelle de la Guyane	132
Carte 6. Répartition des personnes et lieux d’habitat du moyen Oyapock	165
Carte 7. Répartition des personnes et lieux d’habitat du haut Oyapock	165
Carte 8. Période de création des hameaux du moyen Oyapock	168

Carte 9. Période de création des hameaux du haut Oyapock	171
Carte 10. Nombre de personnes au km ² dans le moyen Oyapock : la densification de l'habitat autour du bourg de Camopi	173
Carte 11. Nombre de personnes au km ² dans le haut Oyapock : la densification de l'habitat autour du bourg de Zidock	174
Carte 12. Représentation des trois classes d'abattis dans le moyen Oyapock	199
Carte 13. Représentation des trois classes d'abattis dans le haut Oyapock	200
Carte 14. Dynamique d'extension des terroirs agricoles. Exemple du moyen Oyapock et de la rivière Camopi.....	224
Carte 15. Des terroirs de chasse très vastes, accessibles lors d'expéditions de chasse de plusieurs jours	225
Carte 16. Proportion de relations de parenté entre les ménages ouvrant leur abattis dans un même micro-terroir. Cas du moyen Oyapock et de la rivière Camopi	238
Carte 17. Proportion de relations de parenté entre les ménages ouvrant leur abattis dans un même micro-terroir. Cas du haut Oyapock	238
Carte 18. Structuration des terroirs du haut Oyapock selon les groupes de parenté	240
Carte 19. Structuration des terroirs agricoles de l'aval du bourg de Camopi	241
Carte 20. Structuration des terroirs agricoles de la rivière Camopi	243
Carte 21. Localisation et situation générale du territoire des Wayãpi et Teko de la commune de Camopi et de la Terre indigène wayãpi, territoire des Wayãpi de l'Amapá	280
Carte 22. Dynamique d'occupation du territoire de la TIW au cours des vingt dernières années	293
Carte 23. La structuration territoriale de la TIW. La multi-localité au cœur des dynamiques de l'occupation du territoire	306

Table des encadrés

Encadré 1. La robustesse des régimes de gouvernance des biens communs	27
Encadré 2. Définitions des principaux concepts utilisés dans la thèse	29
Encadré 3. Définition de l’agriculture itinérante sur brûlis	42
Encadré 4. Définition du terroir agricole	65
Encadré 5. L’analyse diagnostique de système agraire, principales définitions	66
Encadré 6. L’analyse des relations de parenté entre les ménages d’un même lieu de résidence	180
Encadré 7. Lieu de résidence des jeunes couples mariés	187
Encadré 8. Rappel sur la définition et l’interprétation des relations de parenté	236
Encadré 9. Vague de suicides chez les Amérindiens de Guyane	269
Encadré 10. Un découpage territorial de la TIW selon les groupes locaux ou wāna	289
Encadré 11. Un permis d’exploitation minière en ZLA du PAG très controversé	339
Encadré 12. La ZAR, un zonage qui reste juridiquement pertinent mais ouvert à une révision du tracé	347
Encadré 13. Principales exigences et pièces nécessaires pour monter une demande de subvention Leader (Source : Leader Sud Guyane, 2012)	350
Encadré 14. Les différents niveaux décisionnels et consultatifs du PAG	360

Table des photos

Photo 1. Le zonage à dire d’acteur, bourg de Camopi, novembre 2010	68
Photo 2. Relevé de la toponymie teko : vérification avec nos informateurs des données relevées au GPS dans la journée, rivière Camopi, novembre 2011	69
Photo 3. La francisation des communautés autochtones de Guyane	100
Photo 4. La première école du bourg de Camopi (© J-M Hurault, tirée de Armanville, 2012)	101

Photo 5. Les différentes étapes de l'agriculture itinérante sur brûlis d'octobre à février.....	113
Photo 6. Quelques produits de l'abattis et leur transformation	115
Photo 7. Vue aérienne du bourg de Camopi et du village de Vila Brasil, à l'embouchure de la rivière Camopi et du fleuve Oyapock (source du fond de carte : BdOrtho IGN, 2006)	125
Photo 8. Les infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'électricité.....	144
Photo 9. Les logements sociaux du bourg de Camopi.....	175
Photo 10. Vue d'ensemble de deux hameaux de la rivière Camopi, hameaux Canari-Macaque (à gauche) et hameau Civette (à droite). Octobre 2011.....	178
Photo 11. Création d'un nouveau hameau sur la rivière Camopi. Trois abattis ont déjà été ouverts et peu à peu le site et les carbetts d'habitation se structurent. Novembre 2011	182
Photo 12. Abattis gérés sur rotation courte.....	205
Photo 13. La secondarisation du paysage autour du bourg de Camopi, novembre 2010	207
Photo 14. Habitation de culture sur la rivière Camopi. Novembre 2010	214
Photo 15. Les terroirs éloignés synonyme de ressources en abondance.....	216
Photo 16. Le passage du saut Yaniwé sur la rivière Camopi, novembre 2011	228
Photo 17. Les jeunes de Camopi présents aux jeux Kali'na 2011 d'Awala-Yalimapo, soutenus par la commune de Camopi et la présence de du maire (à droite sur la photo)	271
Photo 18. L'orpaillage illégal sur l'Oyapock	320
Photo 19. Vue générale de l'embouchure de la rivière Camopi depuis le village de Vila Brasil : à gauche de la photo on peut voir le bourg de Camopi et à droite la base militaire française du 3° REI	321
Photo 20. Vila Brasil et sa base militaire dans le PNMT	330

Table des annexes

Annexe 1. Les images satellites utilisées pour la commune de Camopi	403
Annexe 2. Les images satellites utilisées pour la Terre indigène Wayãpi.....	404
Annexe 3. Le modèle conceptuel de données.....	405

Annexe 4. La Guyane, terre amérindienne	406
Annexe 5. Le territoire des Wayãpi au cours de l’histoire.	411
Annexe 6. Les types de sols différenciés par les Wayãpi	412
Annexe 7. Optimum de Mantel pour le moyen Oyapock. Le nombre optimum de classe est en rouge.....	413
Annexe 8. Optimum de Mantel pour le haut Oyapock. Le nombre optimum de classe est en rouge.....	413
Annexe 9. Degré d'appartenance (largeur de silhouette) des abattis du moyen Oyapock (a.) et du haut Oyapock (b.) à leur classe.	414
Annexe 10. L’expansion des terroirs agricoles dans les années 2000 limitée par le franchissement de saut Chien.....	415
Annexe 11. Cercle des corrélations des variables actives de l'analyse factorielle de données mixtes des ménages du moyen Oyapock (a1. : plan des axes 1 et 2 ; a2. : plan des axes 1 et 3) et du haut Oyapock (b1. : plan des axes 1 et 2 ; b2. : plan des axes 1 et 3).	416
Annexe 12. Graphique des variables et des individus de l'analyse factorielle de données mixtes du moyen Oyapock (plan des axes 1-2 puis 1-3) et identification des six classes de ménages.....	417
Annexe 13. Regroupement des ménages du moyen Oyapock selon la méthode du minimum de variance de Ward et identification des six classes (optimum de Mantel).	418
Annexe 14. Graphique des variables et des individus de l'analyse factorielle de données mixtes du haut Oyapock (plan des axes 1-2 puis 1-3) et identification des six classes de ménages.....	419
Annexe 15. Regroupement des ménages du haut Oyapock selon la méthode du minimum de variance de Ward et identification des six classes (optimum de Mantel).	420

Plan détaillé

<i>Résumé</i>	3
<i>Abstract</i>	4
<i>Remerciements</i>	5
<i>Sommaire</i>	6
<i>Note pour la lecture</i>	7
INTRODUCTION GENERALE	9
PREMIERE PARTIE - Les enjeux multiples des territoires amérindiens	11
Chapitre 1. Les territoires amérindiens contemporains, des dynamiques variées	13
1. Territorialité et identité amérindienne, des notions dynamiques	13
1.1 De l'assimilation à la reconnaissance de droits spécifiques	13
1.2 Le territoire amérindien, support de l'identité collective et enjeu politique	15
1.3 Territoires amérindiens et conflits socio-environnementaux : moteur de processus de réaffirmations identitaires et territoriales	20
1.4 Conclusion. L'importance d'une prise en compte dynamique des recompositions des territorialités amérindiennes	22
2. Gestion des ressources communes et conservation des forêts tropicales	23
2.1 Le mythe de la forêt vierge et les interactions hommes-milieu	23
2.2 La reconnaissance des systèmes de gouvernance des ressources communes	25
2.3 Alliance avec les mouvements de conservation de la forêt tropicale et changement de paradigme des politiques de conservation	30
2.4 Une vision romantique et statique des populations amérindiennes	33
2.5 Superposition avec les aires protégées et gouvernance environnementale	35
2.5.1 Importance environnementale des territoires amérindiens	35
2.5.2 La superposition avec des aires protégées et les enjeux de cogestion	35
2.5.3 Influence des politiques environnementale sur les territorialités et la gouvernance	37
2.6 Conclusion. L'importance de la prise en compte des politiques environnementales sur les territorialités amérindiennes	40
3. Réorganisations contemporaines des territoires amérindiens	41
3.1 La flexibilité et l'adaptation de l'agriculture itinérante sur brûlis	42
3.1.1 Un système de culture intégré à l'écosystème forestier	42
3.1.2 Un système de culture flexible et diversifié	43
3.2 Les recompositions territoriales des systèmes amérindiens de gestion des ressources	45
3.2.1 Des systèmes soumis à des contraintes et opportunités diversifiées	46
3.2.2 Entre processus de sédentarisation de l'habitat et multi-localité	47
3.2.3 La diversification des mobilités	48

3.3 L'apport de l'imagerie satellitaire dans la compréhension des dynamiques des territoires amérindiens	50
3.4 Conclusion. L'importance des démarches pluridisciplinaires	53
4. Conclusion du chapitre. Synthèse du contexte général de la recherche	54
Chapitre 2. Comprendre les dynamiques du territoire des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi	57
1. Un site d'étude représentatif : le territoire des Wayãpi et Teko de la commune de Camopi, dans le Parc amazonien de Guyane	57
2. Problématique et objectifs de recherche	60
2.1 Construction historique et adaptation du territoire des Wayãpi et Teko au cours du temps	60
2.2 Dynamique de gestion du territoire des Wayãpi et des Teko	61
2.3 Des recompositions territoriales aux moteurs multiples : le rôle des groupes de parenté, des systèmes de mobilité, des politiques environnementales et des processus de revendication identitaire	61
2.4 Quelles spécificités de la situation du territoire des Wayãpi et Teko ?	62
2.5 Enjeux d'appropriation sociale du Parc amazonien de Guyane	63
3. Méthodologie générale	63
3.1 Les enquêtes de terrain	63
3.1.1 Le recensement démographique	64
3.1.2 Les systèmes d'exploitation des ressources des ménages	65
3.1.3 Le relevé des terroirs agricoles à dire d'acteur	67
3.1.4 L'observation participative et l'analyse de la gouvernance	68
3.1.5 La toponymie	69
3.2 L'occupation du sol : une classification supervisée basée sur les relevés de terrain	70
3.2.1 La sélection des images satellites	70
3.2.2 Une typologie des éléments paysagers	71
3.2.3 Une classification supervisée	72
3.3 Elaboration de la base de données géographique sur l'occupation du territoire	73
3.3.1 Le calcul de distance-temps	73
3.3.2 Les variables occupation du territoire	74
3.4 Elaboration de la base de données socio-économique et productive	76
3.4.1 La table individu	76
3.4.2 La table ménage	77
3.4.3 La table hameau	78
3.4.4 La table abattis et agro-biodiversité	79

3.4.5 La représentation des relations de parenté	79
3.5 L'analyse statistique des données	80
3.6 L'interprétation des images satellites de la TIW	81
4. Conclusion du chapitre	82
Chapitre 3. Du territoire historique à la structuration du territoire actuel	85
1. La construction identitaire et territoriale des Wayãpi et des Teko : un processus dynamique	86
1.1 Mobilité et adaptation, clés de la survie des Wayãpi et des Teko	86
1.1.1 Les Wayãpi, de la conquête au repli territorial	86
a. Les Wayãpi, migration d'une ethnie puissante du Bas Amazone aux portes de la Guyane	86
b. Effondrement de la société wayãpi : le repli et l'isolement	89
1.1.2 Les Teko, une mobilité forte et un isolement au centre de la Guyane	91
1.1.3 Une longue période d'isolement pour les peuples amérindiens de l'intérieur	93
1.2 Politiques d'assistance et structuration du territoire actuel	95
1.2.1 Reprise démographique et processus de regroupement de l'habitat	95
1.2.2 Départementalisation du sud de la Guyane : la création de la commune de Camopi, la sédentarisation et le processus d'assimilation culturelle et sociale	100
1.2.3 La structuration actuelle du territoire, un gradient d'intégration nationale entre le moyen et le haut Oyapock	103
1.3 Conclusion. D'un vaste territoire parcouru à la concentration autour des services étatiques français	104
2. Le système « traditionnel » de gestion du territoire des Wayãpi et des Teko	105
2.1 Mode de vie et exploitation « traditionnelle » du territoire	105
2.1.1 La conception de l'espace	105
2.1.2 Un mode de vie itinérant	108
2.1.3 L'organisation sociale	109
2.2 Le système d'agriculture itinérante sur brûlis traditionnel	111
2.3 Conclusion. Les caractéristiques traditionnelles des modes de vie et de la gestion du territoire	116
3. Organisation des populations amérindiennes de Guyane, un tournant dans leur histoire	
3.1 Des revendications qui s'ancrent dans un débat international, dans lequel la position de la France se démarque	117
3.2 Les Zones de droits d'usage collectifs, une reconnaissance des droits territoriaux des populations autochtones de Guyane	119
3.3 Une timide reconnaissance législative	120
3.4 Conclusion. Quelle reconnaissance aujourd'hui des populations autochtones de Guyane ?	122

4. Les contraintes contemporaines exercées sur le territoire, entre orpaillage et conservation de l'environnement	123
4.1 L'invasion du territoire par des orpailleurs clandestins	124
4.2 Entre conservation, développement durable et participation des populations locales : la création du Parc amazonien de Guyane	127
4.3 La création du Parc national brésilien « Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque » superposé au territoire ancestral wayãpi	130
5. Conclusion du chapitre.	133

DEUXIEME PARTIE - Recompositions territoriales et identitaires dans la commune de Camopi _
135

Chapitre 4. Dynamiques contemporaines de gestion du territoire des Wayãpi et Teko : des mobilités revisitées _____ 137

1. Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la société _____ 137

1.1 Une société jeune en augmentation démographique rapide _____ 137

1.2 Les services et infrastructures de l'État, un accès essentiel pour les populations _____ 142

 1.2.1 Eau potable et électricité : des hameaux encore mal desservis 142

 1.2.2 État des lieux du système éducatif et de santé 145

 1.2.3 Communication et transport, une commune qui reste très isolée 149

1.3 L'agriculture sur brûlis, une pratique qui demeure fortement ancrée dans les modes de vie
149

 1.3.1 Le maintien de l'importance alimentaire et culturelle du manioc 149

 1.3.2 Une agriculture qui reste fortement traditionnelle 151

 1.3.3 Des surfaces agricoles par habitant qui se maintiennent dans le temps 153

1.4 Conditions socio-économiques des ménages _____ 155

 1.4.1 Composition et relations de parenté au sein des ménages 155

 1.4.2 Des revenus élevés, liés aux aides sociales et à l'emploi salarié 158

 1.4.3 Une circulation des liquidités cyclique et une gestion des budgets chaotique 160

1.5 Conclusion. Une société amérindienne aisée, entre « modernité » et « tradition » _____ 163

2. Organisation contemporaine de l'habitat : la multiplication des hameaux _____ 164

2.1 Une forte dynamique de dispersion de l'habitat _____ 164

 2.1.1 Structuration de l'habitat dans le moyen Oyapock, un espace partagé entre les Teko et les Wayãpi 166

 2.1.2 Structuration de l'habitat dans le haut Oyapock 169

 2.1.3 Des zones d'habitats éclatés mais un processus de densification de l'habitat difficile à limiter 172

2.2 L'organisation de l'habitat dans le bourg de Camopi, une zone « saturée » _____ 174

2.3 Organisation des hameaux, un mode d'habitat plus traditionnel	177
2.3.1 Organisation de l'habitat dans les hameaux	177
2.3.2 Les relations de parenté au cœur de la structuration de la vie dans les hameaux	179
2.3.3 Les facteurs incitatifs à la création de nouveaux hameaux	181
2.4 Des lieux de résidence sédentarisés mais des ménages mobiles	183
2.4.1 De fortes circulations familiales entre les lieux d'habitat	183
2.4.2 Des mobilités s'exprimant à l'échelle intra-communale	184
2.5 Choix du lieu de résidence et situation socio-économique des ménages	185
2.6 Conclusion. Des dynamiques d'organisation de l'habitat multiforme	188
3. Organisation spatiale des abattis : l'articulation de plusieurs sites d'exploitation des ressources complémentaires	189
3.1 Des terroirs agricoles étendus	189
3.2 Des terroirs agricoles bien différenciés	191
3.2.1 Cartographie des trois classes d'abattis : la différenciation de terroirs agricoles	199
3.2.2 Les abattis et terroirs « de proximité », une adaptation à la densification de l'habitat	200
a. Des modes de conduite différenciés, adaptés à la gestion des abattis sur jachères courtes	201
b. La « secondarisation » des zones d'habitat dense	206
3.2.3 Les abattis et terroirs « villageois »	209
a. Les abattis et terroirs villageois accessibles à pied	209
b. Les terroirs villageois accessibles en pirogue	210
3.2.4 Les abattis et terroirs « éloignés »	212
a. L'habitation de culture, la clé du maintien des abattis éloignés	213
3.3 Conclusion. Des terroirs agricoles différenciés et complémentaires, coordonnés par une forte mobilité des familles	217
4. Conclusion du chapitre. La multi-localité au cœur de la gestion contemporaine du territoire	218
Chapitre 5. Multi-localité et réaffirmation identitaire et territoriale : une forme de gouvernance environnementale amérindienne ?	221
1. Des logiques familiales au cœur de la gestion du territoire	221
1.1 Une forte dynamique de redéploiement des terroirs agricoles	222
1.1.1 L'expansion des terroirs agricoles au cours des vingt dernières années	222
1.1.2 Des facteurs incitatifs et limitatifs à l'expansion des terroirs agricoles	226
1.1.3 L'extension des terroirs agricoles : une reconquête des territoires ancestraux	229
1.1.4 Conclusion. Des terroirs agricoles de plus en plus étendus	229
1.2 L'influence des conditions socio-économiques des ménages sur leurs choix d'exploitation du territoire	230

1.2.1	Influence des caractéristiques socio-économiques des ménages sur les surfaces totales cultivées annuellement par ménage	230
1.2.2	Des temps de transport pour rejoindre les abattis fortement corrélés avec la situation socio-économique des ménages	232
1.3	Des terroirs agricoles fortement structurés selon les relations de parenté	236
1.3.1	Influence des relations de parenté dans le choix d'exploitation des terroirs agricoles	236
1.3.2	Les logiques de gestion du territoire selon les groupes de parenté élargis	239
a.	Structuration familiale des terroirs du haut Oyapock	239
b.	Structuration familiale des terroirs du moyen Oyapock	240
c.	Structuration familiale des terroirs sur la rivière Camopi	242
1.3.3	Conclusion. Une transposition des normes coutumières de gestion du territoire	244
1.4	Conclusion. Le ménage et la famille élargie, une double logique de gestion des ressources naturelles	245
2.	Les différentes logiques économiques, productives et territoriales des ménages	246
2.1	Les chefs de ménage âgés, exploitant les terroirs villageois et de proximité à pied ou en pirogue	251
2.1.1	Les ménages âgés exploitant les terroirs accessibles à pied depuis leur lieu d'habitat	251
2.1.2	Les chefs de ménage âgés, exploitant les terroirs villageois accessibles par pirogue	253
2.2	Les chefs de ménage des hameaux éloignés, exploitant les terroirs villageois situés derrière leurs hameaux	254
2.3	Les jeunes chefs de ménage accordant une faible importance à l'agriculture	255
2.4	Les ménages qui exploitent les terroirs éloignés	256
2.4.1	Les ménages des bourgs de Camopi et Zidock contournant les difficultés d'accès aux ressources naturelles en exploitant les terroirs éloignés	256
a.	Des jeunes ménages du haut Oyapock exploitant les terroirs éloignés	256
b.	Les ménages du moyen Oyapock exploitant les terroirs éloignés	257
2.4.2	Les ménages habitant dans les hameaux périphériques et exploitant les terroirs éloignés	257
2.5	Conclusion. Des logiques à l'échelle des ménages variées	259
3.	Les dynamiques de réaffirmation identitaire et territoriale, un moteur de la réorganisation des territorialités	261
3.1	Superposition de différents zonages et systèmes de gouvernance : un moteur des revendications identitaires et territoriales	261
3.2	La création du Parc amazonien de Guyane, une remise au goût du jour des revendications identitaires amérindiennes	263
3.3	Les jeunes générations et l'identité amérindienne : une société à deux vitesses, ou une complémentarité des valeurs de « modernité » et « tradition » ?	266
3.3.1	L'emploi et les « jeunes », un processus de valorisation identitaire	266
3.3.2	Vers une agriculture de loisir ?	267
3.3.3	Des situations difficiles à surmonter par les jeunes	268

3.3.4 Désenclavement numérique et divulgation de l'identité amérindienne 272

4. Conclusion du chapitre. Adaptation du système de gouvernance environnementale des Wayãpi et des Teko _____ 273

TROISIEME PARTIE - Populations amérindiennes et stratégies nationales d'aménagement du territoire _____ 275

Chapitre 6. Multi-localité et affirmation de la souveraineté territoriale, l'exemple de la Terre indigène wayãpi au Brésil _____ 277

1. Un contexte socio-économique, institutionnel et environnemental bien différent, mais des contraintes et enjeux communs _____ 277

1.1 Des droits territoriaux et un environnement différenciés _____ 277

1.2 Des droits spécifiques et des systèmes de santé et d'éducation adaptés _____ 281

1.3 Une forte augmentation démographique _____ 282

1.4 Une menace constante : l'invasion des terres _____ 283

1.5 La recherche de partenariats avec les aires protégées _____ 284

2. Des dynamiques d'occupation du territoire comparables : mouvements de regroupement et d'éclatement de l'habitat _____ 286

2.1 Regroupement et sédentarisation autour des postes d'assistance dans les années 1970 286

2.2 Une réoccupation graduelle du territoire : de la démarcation de la TIW à sa réoccupation
287

3. De l'empreinte agricole aux mobilités territoriales _____ 294

3.1 Les villages centraux et hameaux principaux : l'accès aux services étatiques et la formation de constellations de lieux d'habitat _____ 296

3.2 Les hameaux secondaires et les habitations de culture _____ 299

3.3 Des fortes mobilités saisonnières _____ 300

3.4 Des zones géographiques de la TIW présentant des tendances particulières _____ 301

3.4.1 Le cas particulier de la limite est de la TIW : la décentralisation d'Ytuwasu et de Taitetuwa 301

3.4.2 Un gradient est-ouest d'accessibilité et de pression territoriale renforçant une occupation des limites de la TIW différenciée 303

3.5 Synthèse des dynamiques territoriales de la TIW _____ 304

3.6 Conclusion. Pertinence de l'interprétation des empreintes agricoles pour comprendre les dynamiques territoriales amérindiennes _____ 307

4. Conclusion du chapitre. Mise en perspectives sur la gouvernance environnementale des territoires amérindiens _____ 308

4.1 Un appui de l'État nécessaire pour viabiliser le redéploiement de la gestion du territoire vs. Enjeu du renforcement du capital social pour gagner en autonomie _____ 308

4.2 Les enjeux d'aménagement du territoire et le rôle des représentants du « collectif » wayãpi
310

Chapitre 7. Développement endogène et enjeux de gouvernance du territoire des Wayãpi et Teko 315

1. Un territoire frontalier aux enjeux multiples _____ 315

1.1 La prise d'importance de la frontière franco-brésilienne : entre protection intégrale de la rive brésilienne et persistance de l'orpaillage clandestin _____ 315

1.2 Orpaillage clandestin et atteintes à la souveraineté nationale _____ 317

1.3 Pollutions, pressions sur les ressources et insécurité : les impacts de l'orpaillage illégal sur l'exploitation amérindienne du territoire _____ 322

1.4 Conflits de gouvernance sur l'avenir d'Ilha Bela et Vila Brasil _____ 324

1.4.1 Les villages d'Ilha Bela et de Vila Brasil, entre dominance et dépendance 324

1.4.2 La création du parc National PNMT au Brésil, des conflits de gouvernance à échelles multiples 325

1.4.3 Des relations frontalières emboîtées 330

1.5 Conclusion. Des relations frontalières locales déséquilibrées et tendues _____ 331

2. Enjeux de gouvernance du territoire des Wayãpi et Teko pour la définition d'un projet collectif de développement endogène _____ 333

2.1 Le PAG et sa charte au cœur des questions d'aménagement du territoire de la Guyane 333

2.1.1 2012-2013, années charnières pour l'aménagement du territoire guyanais 333

2.1.2 La consultation de la charte, miroir des conflits d'intérêts que suscite le PAG depuis sa création 334

2.2 Quels enjeux pour le PAG et le territoire des Wayãpi et Teko à l'échelle locale ? _____ 340

2.2.1 Retour sur la charte du PAG, en quoi le PAG se positionne comme un outil innovant de gestion du territoire ? 340

2.2.2 Un constat de terrain : une appropriation locale difficile et un partenariat fragile 343

2.3 La stimulation d'un débat sur l'aménagement du territoire et la définition d'un projet de développement endogène _____ 344

2.3.1 La ZAR, un consensus sur la nécessité de faire évoluer le zonage 346

2.3.2 Le décret de création des ZDUC, quels enjeux et compatibilités d'un texte des années 1970 avec la situation actuelle de la communauté ? 347

2.3.3 Les difficultés de définir collectivement un projet de développement endogène pour la commune 349

a. Un élément déclencheur, le financement de projets de développement _____ 349

b. Des situations juridiquement délicates pour l'aménagement du territoire communal _____ 351

2.3.4 Un autre point délicat, la question du tourisme 354

2.3.5 Adapter les politiques publiques aux réalités des territoires, des promesses de longue haleine 355

2.4 Les problèmes relatifs au fonctionnement et à la structuration du PAG _____ 357

2.5 Qu'en est-il de la participation ? L'exemple des conseils d'habitants	359
2.5.1 Les conseils d'habitants, l'instance de dialogue entre le PAG et les habitants	363
a. Le déroulement des conseils d'habitants, une ambiance conviviale autour d'un cachiri	363
b. Les sujets abordés	364
3. Conclusion du chapitre. L'appropriation sociale des parcs nationaux, un enjeu important pour appuyer un développement endogène du territoire	368
Mise en perspective sur les Parcs Nationaux hexagonaux. L'appropriation sociale des aires protégées, un enjeu qui n'est pas spécifique au contexte guyanais	371
CONCLUSION GENERALE	375
Bibliographie	379
ANNEXES	402
TABLES	421
PLAN DETAILLE	430